



HAL
open science

Empire céleste d'ailleurs : genèse, conception et mise en œuvre de la politique étrangère des Nguyễn du Viêt Nam jusqu'au milieu du XIXe siècle

Shenghua Qian

► To cite this version:

Shenghua Qian. Empire céleste d'ailleurs : genèse, conception et mise en œuvre de la politique étrangère des Nguyễn du Viêt Nam jusqu'au milieu du XIXe siècle. Histoire. Université Paris sciences et lettres; East China normal university (Shanghai), 2021. Français. NNT : 2021UPSLE046 . tel-03972091

HAL Id: tel-03972091

<https://theses.hal.science/tel-03972091v1>

Submitted on 3 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE DE DOCTORAT
DE L'UNIVERSITÉ PSL

Préparée à École normale supérieure

Dans le cadre d'une cotutelle avec East China Normal University

Empire céleste d'ailleurs : Genèse, conception et mise en œuvre de la politique étrangère des Nguyễn du Viêt Nam jusqu'au milieu du XIX^e siècle

Heavenly Empire is Elsewhere: Genesis, conception and Execution of the Foreign Policy of the Nguyễn of Vietnam until the Mid-19th Century

Soutenue par

Shenghua QIAN

Le 08 septembre 2021

École doctorale n° 540

**Lettres, arts, sciences
humaines et sociales**

Spécialité

**Histoire des mondes
modernes et contemporain**

Composition du jury :

Hélène, BLAIS *Directrice de thèse*
Professeure des universités, École normale supérieure

Florence, BRETTELLE-ESTABLET *Rapporteuse*
Directrice de recherche, *Présidente du jury*
Centre national de la recherche scientifique

Éric, GUERASSIMOFF *Examineur*
Professeur des universités, Université de Paris

Andrew, HARDY *Rapporteur*
Directeur d'études, École française d'Extrême-Orient

Haijian, MAO *Directeur de thèse*
Professor, East China Normal University

Phuong Ngoc, NGUYỄN THỊ *Examinatrice*
Maîtresse de conférences, Aix-Marseille Université

Emmanuel, POISSON *Co-directeur de thèse*
Professeur des universités, Université de Paris

Tianshu, ZHU *Examinatrice*
Associate professor, University of Macau

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je tiens à remercier chaleureusement mes directeurs de thèse, Mme Hélène Blais et M. Emmanuel Poisson. Sans leurs conseils avisés et leur critiques constructives, je n'aurais pas fait de réels progrès au cours de ces cinq années passées en France. La connaissance et la pratique de la méthode historique que j'ai pu acquérir et consolider grâce à eux, seront un trésor inestimable pour mes futures recherches.

Je tiens à remercier mon directeur de thèse de l'ECNU, M. Mao Haijian, qui supervise mes recherches sur le Viêt Nam depuis 2010. Je lui suis reconnaissant pour ses nombreuses suggestions, et pour les échanges intellectuels stimulants que nous avons eu aux cours de ces cinq années de recherches.

J'adresse tous mes remerciements aux membres de mon jury de thèse, Mme Florence Bretelle-Establet, M. Andrew Hardy, M. Éric Guerassimoff, Mme Zhu Tianshu et Mme Nguyễn Thị Phương Ngọc, pour le temps qu'ils m'ont consacré et pour leurs remarques constructives et leurs encouragements.

Je tiens à exprimer ma gratitude aux trois membres de mon comité de suivi, M. Hardy, M. Guerassimoff et Mme Xiaohong Xiao-Planes, qui m'ont fait de nombreuses suggestions utiles et ouvert des pistes nouvelles de réflexion tout au long de la rédaction de ma thèse.

Je tiens à remercier les autres professeurs et amis qui m'ont aidé de diverses manières pendant mes études en France : Mme Marianne Bastid-Bruguière, Mme Marie Gibert, Mme Amandine Dabat, Mme Nguyễn Thị Hải, Mme Đoàn Cẩm Thi, M. Pierre-Yves Manguin, M. Wang Yanghong et bien d'autres encore.

L'aide et le soutien enthousiastes de M. Philippe Papin m'ont permis de mieux m'intégrer dans la communauté des études asiatiques en France. Je lui en suis extrêmement reconnaissant.

Je tiens à remercier mes parents et grand-parents pour leur compréhension inconditionnelle et leur indéfectible soutien, grâce auxquels, j'ai pu poursuivre sereinement mes études.

Je tiens à remercier tout particulièrement Lou Vargas, pour les échanges que nous avons eus autour de nos recherches respectives, et sa famille Bernadette Desmazes, Christelle De Bonis, Cyril Vargas, Simone De Bonis pour leur soutien et amour. Ils m'ont donné une famille en France, à des milliers de kilomètres de la Chine. Ma thèse ne serait pas ce qu'elle est sans leurs patientes relectures. Merci !

J'adresse également mes remerciements à mon meilleur ami, Lu An. Nous sommes entrés en thèse en même temps, lui en Allemagne, moi en France, et n'avons cessé de nous encourager et de nous soutenir mutuellement au cours de nos recherches. Je lui exprime ma gratitude et lui souhaite le meilleur pour la rédaction de sa thèse de doctorat.

J'aimerais remercier Mozart, Bach, Tchaïkovski et Beethoven, leurs grandes œuvres m'ont tenu compagnie pendant de nombreuses nuits. Enfin, un merci tout particulier à l'église Saint-Médard de Paris, car, bien que je ne sois pas chrétien, c'est sur ses bancs que j'ai trouvé le calme pour terminer les dernières parties de ma thèse.

SIGLES, ABRÉVIATIONS ET CONVENTIONS

EFEO Paris : Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient, Paris

ĐNTL : *Đại Nam thực lục*

s. d. : sans date

part. : partie

r. : règne

1. Calendrier

Le calendrier luni-solaire chinois est largement utilisé non seulement par les Chinois, mais aussi par les Vietnamiens et les Coréens, depuis l'Antiquité. Lors de la citation des documents chinois et vietnamiens, je donnerai les dates suivant le calendrier grégorien directement. Néanmoins, il faut signaler que le Nouvel An du calendrier chinois est toujours situé entre le milieu du mois de janvier et le milieu du mois de février du calendrier grégorien. Ainsi, dans la pratique, si la citation de document est, par exemple, « la troisième année du règne de Minh Mệnh », j'écrirai directement « 1822 », sans tenir compte, pour des raisons de clarté, du fait que cette troisième année va du 23 janvier 1822 au 11 février 1823.

2. Toponyme et anthroponymie

Pour la plupart des noms propres vietnamiens et chinois, j'utilise leurs systèmes de romanisation officiels, soit le système de *chữ quốc ngữ* pour ce premier et le *Pinyin* pour ce dernier. Néanmoins, pour les toponymes qui ont été francisés, je conserve l'usage habituel, par exemple, Pékin, Hué, Hanoï et Saïgon, etc.

3. Désignation des monarques chinois et vietnamiens

Dans l'historiographie de l'Asie de l'Est, on peut désigner un monarque par son nom propre, son nom d'ère (Niên hiệu 年號) ou son « nom posthume dans le temple des ancêtres »

(miếu hiệu 廟號).¹ Pour éviter la confusion, j'utilise le nom de l'ère pour désigner les monarques chinois des Qing ainsi que les monarques vietnamiens des Tâý Sơn et des Nguyễn. En revanche, comme les noms propres et les noms d'ère des empereurs Lê ne sont multiples, je les désigne par leurs noms posthumes. Néanmoins, il existe deux exceptions : l'empereur Quang Trung et l'empereur Gia Long, premiers monarques de leurs dynasties respectives, dont les noms d'ère ne sont employés qu'après l'établissement de leur dynastie ; je les désigne donc par leurs noms propres avant leur montée sur le trône.

¹ Pour un tableau comparatif des noms d'ères et des noms posthumes dans le temple des ancêtres des monarques vietnamiens et des chinois, voir : Bùi Quang Tung, « Tables synoptiques de chronologie vietnamienne », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, vol. 51, No. 1, 1963 : p. 1-78.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
CHAPITRE I : Les dilemmes d'une idéologie importée	43
CHAPITRE II : Le système tributaire sino-vietnamien du XVII ^e au XIX ^e siècle : un moyen de conserver la paix ?.....	83
CHAPITRE III : Alliance délicate entre les Nguyễn et les Chakri du Siam	127
CHAPITRE IV : Les États de l'Eau et du Feu : le discours politique du Viêt Nam et la « création » de deux pays vassaux aux XVIII ^e et XIX ^e siècles	167
CHAPITRE V : Le royaume de Vientiane dans l'ombre du Siam et la recherche par les Nguyễn d'une paix perpétuelle à la frontière occidentale	213
CHAPITRE VI : Dynamique endogène de l'expansionnisme des Nguyễn dans leurs relations tributaires avec le royaume du Cambodge.....	262
CONCLUSION	315
SOURCES.....	321
BIBLIOGRAPHIE	329
ANNEXES	341
INDEX	361
GLOSSAIRE.....	368
LISTES DES CARTES, CROQUIS ET FIGURES	371
TABLE DES MATIÈRES	373

INTRODUCTION

Le 6 novembre 1925, après un règne de neuf ans, l'empereur Khải Định achève sa courte vie à l'âge de 40 ans. Quelques mois plus tard, il est enterré dans le mausolée qu'il a contribué à concevoir, dont la décoration intérieure reprend un mélange des éléments esthétiques de l'Europe et du Viêt Nam. Cet empereur, monté sur le trône dans sa jeunesse, a pourtant été inactif pendant son règne et est surtout connu pour avoir été le premier empereur vietnamien à effectuer une visite officielle en Europe en 1922. Néanmoins, c'est aussi ce penchant pro-français qui lui vaut l'aversion des Vietnamiens de l'époque, qui voient en lui un manque d'esprit de lutte et de résistance.

Le jeune Hồ Chí Minh, qui séjournait en France lors de la visite de Khải Định, a mis en scène l'aversion des Vietnamiens dans une pièce de théâtre intitulée *Con rồng tre* (Le dragon en bambou). Hồ Chí Minh veut montrer que Khải Định a le titre de dragon (symbole de l'empereur) mais n'est en réalité que la marionnette des Français.¹ En effet, depuis l'établissement successif de colonies et de protectorats français en Indochine, le statut d'empereur avait été conservé pour la forme mais n'exerçait plus qu'un rôle symbolique. Le prédécesseur de Khải Định, l'empereur Duy Tân, a d'ailleurs été déposé après une révolte contre la domination française. Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant que Khải Định n'ait pas cherché à lutter contre les Français.

Cependant, dans le mausolée d'un tel empereur, deux sentences parallèles en chinois classique sont gravées au mur de la salle principale.

*Rivière et montagne se reflètent l'une et l'autre, possédant l'impétuosité
de l'honorable exclusif sous le Ciel ;*

¹ Le texte de cette pièce est aujourd'hui perdu, mais nous savons seulement qu'elle a été jouée à Paris le 18 juin 1922. Voir : Hội đồng quốc gia chỉ đạo biên soạn Từ điển bách khoa Việt Nam, *Từ điển bách khoa Việt Nam* [Encyclopédie du Viêt Nam], Hanoi : Trung tâm biên soạn Từ điển bách khoa Việt Nam, 1995, vol. 1, p. 567.

Le roc gigantesque a éternellement été installé, afin d'ériger un socle inébranlable pour dix mille ans.¹

Bien que cette traduction française ait perdu le sens du rythme et de la rime du chinois classique, nous pouvons encore sentir le ton impérieux du texte original qui place l'empereur au centre de l'univers entier. Le grand contraste entre le sens voulu par ces sentences parallèles, la vie de Khải Định d'une part et d'autre part la situation du Viêt Nam colonisé de l'époque nous a étonnés.

Dans cette thèse, nous revenons sur la première partie du XIX^e siècle, plus de cent ans en arrière, à une époque où le Viêt Nam était encore une puissance hégémonique en Asie du Sud-Est péninsulaire et où les deux premiers empereurs de la dynastie Nguyễn, Gia Long (r. 1802-1820) et Minh Mệnh (r. 1820-1841), largement tournés vers les pays voisins et intervenant régulièrement dans les affaires du pays péninsulaire, ont laissé à leurs successeurs de précieux héritages politiques et de fiers souvenirs.

Aujourd'hui, le courant principal de la périodisation dans les études vietnamiennes est divisé en « période antique et médiévale » (thời kỳ cổ - trung đại) et « période moderne » (thời kỳ cận đại), en utilisant « l'année 1858 » comme limite. En 1858, les forces alliées françaises et espagnoles ont bombardé Đà Nẵng (Tourane). Par la suite, Le Viêt Nam, progressivement entraîné dans la vague de la colonisation a accepté de céder la Cochinchine à la France en 1874. L'année 1858 étant considérée comme démarcation de l'histoire vietnamienne, l'histoire de la dynastie Nguyễn est aussi divisée en deux parties : la période indépendante et la période coloniale. Pour la diplomatie des Nguyễn, ces deux périodes représentent également deux idéologies différentes pour traiter des relations internationales. Pendant la première période, en raison de l'utilisation de sinogrammes dans la classe de lettrés et de l'acceptation de l'éthique politique chinoise, l'ensemble du discours et du langage politique et diplomatique des Nguyễn se situait principalement dans le cadre de l'idéologie chinoise ancienne, indépendante des concepts du système occidental. Même pendant la période coloniale, ce discours est demeuré dans la mentalité des Vietnamiens.

¹ Voici le texte original : « 山水對朝 有天下獨尊之勢 泰磐永奠 建萬年不拔之基 ».

Nous remarquons que, sous la colonisation française, les sentences parallèles en chinois classique du mausolée de Khải Định comportent également le terme « sous le Ciel » (thiên hạ 天下), notion politique très importante dans l'Antiquité chinoise. En effet, le « Ciel » est souvent étroitement associé au pouvoir politique du monarque et donne lieu à une série de concepts connexes : L'empereur chinois possède un pouvoir absolu, car il a reçu le « mandat du Ciel » (thiên mệnh 天命) et il est le seul « fils du Ciel » (thiên tử 天子), de sorte que le territoire sur lequel l'empereur règne est appelé « l'Empire céleste » ou « la dynastie céleste » (thiên triều 天朝). Ce qui est « sous le Ciel » est décrit par les Chinois comme un univers centré sur « l'Empire céleste » et entouré de *barbares* dans toutes les directions. L'emploi de tels concepts dans ces sentences parallèles reflète le lien inextricable qui existait entre la culture chinoise et la pensée politique des Nguyễn ainsi que leur vision du monde.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, c'est en vertu du concept « Sous le Ciel » que les Nguyễn ont élaboré un système tributaire similaire à celui de l'Empire chinois, mais adapté à la situation géopolitique du Viêt Nam de l'époque. Les Nguyễn exigeaient que les États péninsulaires voisins s'acquittent d'un tribut. Les sources vietnamiennes les dépeignent comme étant inférieurs et admiratifs de la civilisation vietnamienne qu'il incombait aux Nguyễn de répandre chez ces peuples. Le titre de cette thèse « Empire céleste d'ailleurs » se fonde précisément sur la vision que les Nguyễn ont d'eux-mêmes. Nous tenterons de discuter la genèse et la formation de l'idéologie diplomatique des Nguyễn et la manière dont le Viêt Nam l'a mise en œuvre dans sa politique extérieure. De plus, étant donné que le fonctionnement de ce système tributaire est largement fondé sur la volonté subjective des Vietnamiens, il ne manquera pas de rencontrer la résistance d'autres pays. Pour comprendre les raisons de ces résistances, nous avons essayé de saisir les incohérences entre la conception idéologique de la diplomatie Nguyễn et son application concrète dans la politique extérieure, ainsi que la manière dont la Cour vietnamienne avait tenté de les surmonter.

Pour commencer, il convient d'exposer au lecteur les concepts fondamentaux incontournables dont il sera question tout au long de cette thèse ainsi que les choix de traduction que nous avons faits.

1. Concepts fondamentaux et choix de traduction

(1) Appellation du pays

Dans cette thèse, par souci de clarté, nous employons en général le terme contemporain « Viêt Nam » pour désigner le pays où les Viet (ou les Kinh) anciens constituaient l'ethnie majoritaire en Asie du Sud-Est péninsulaire. Néanmoins, il s'agit d'une appellation très tardive, car c'est seulement en 1802 que l'empereur de Chine Jiaqing 嘉慶 a reconnu ce nom, lors de l'établissement des relations tributaires avec la dynastie Nguyễn. Pendant une longue période, les dynasties vietnamiennes ont utilisé en même temps deux noms d'État : l'un au sein de leur propre Empire, dans leurs relations diplomatiques avec les pays étrangers hors la Chine ; l'autre dans leurs relations tributaires avec les dynasties chinoises. Après que le Viêt Nam a gagné son indépendance de la Chine au X^e siècle, le nom d'État utilisé à l'intérieur des frontières était principalement *Đại Việt* 大越 (litt. Grand Viêt).¹ Tandis que le nom investi par les empereurs chinois est *An Nam* 安南 (litt. le Sud pacifié), qui comprend une connotation sino-centrique et est utilisé par le Viêt Nam dans ses relations diplomatiques avec la Chine. Toutefois, l'emploi de *Đại Việt* à l'intérieur du pays n'est pas si exclusif puisque l'on trouve encore des ouvrages de lettrés vietnamiens et des stèles villageoises qui emploient l'appellation *An Nam*.² En 1839, l'empereur Minh Mệnh a souligné que comme les seigneurs des Nguyễn ont beaucoup élargi le territoire de l'Empire, il convient d'adapter le nom du pays

¹ Il existe deux périodes courtes où le Viêt Nam emploie *Đại Cổ Việt* 瞿越 (de 968 à 1054) et *Đại Ngu* 大虞 (au début du XV^e siècle) comme nom officiel de l'Empire, voir : Nguyễn Đình Đầu, *Việt Nam quốc hiệu & cương vực qua các thời đại* [Nom du pays et des territoires du Viêt Nam à travers les époques], Hanoi : Nhà xuất bản trẻ, 2007. Au sujet du nom d'État *Đại Cổ Việt*, voir : Trần Trọng Dương, « Khảo về Đại Cổ Việt (nước Việt - nước phật giáo) » [Note sur Đại Cổ Việt (pays Viêt - pays bouddhiste), *Tạp chí Hán Nôm*, No. 2, 2009 : p. 54-75.

² Par exemple, le nom *An Nam* figure dans un des romans historiques les plus importants du début du XIX^e siècle : Ngô Thì Chí 吳時倬, Ngô Thì Du 吳時悠, et Ngô Thì Nhậm 吳時任, *An Nam nhất thống chí* (*Hoàng Lê nhất thống chí*) 安南一統志 (皇黎一統志) [Roman historique sur l'unification de l'An Nam (roman historique sur l'unification des Lê impériaux), s. d., EFEO Paris : A.22. On le trouve aussi dans une géographie générale du Viêt Nam de l'époque Lê : (Anonyme), *An Nam Hình Thắng Đồ* 安南形勝圖 [Atlas de l'An Nam], s. d., EFEO Paris : A.3034. Quant aux stèles villageoises, voir : Philippe Papin, Trịnh Khắc Mạnh, et Nguyễn Văn Nguyên, éd., *Tổng Tập thác bản văn khắc Hán Nôm / Corpus des inscriptions anciennes du Viêt-Nam*, Hanoi, Paris : Viện Nghiên Cứu Hán Nôm & École française d'Extrême-Orient, 2005, inscriptions des stèles No. 10621 (en 1691), No. 12477 (en 1773) .

à cette situation nouvelle, d'abandonner l'appellation *Đại Việt* (litt. Grand Việt) pour *Đại Nam* 大南 (litt. Grand État du Sud).¹

Les noms *Đại Việt*, *Đại Nam* ou *An Nam* sont pour les deux premiers vietnamo-centrés, pour le troisième sino-centré. Pour contourner cette difficulté et par souci de clarté, cette thèse emploie le nom contemporain du pays : « Việt Nam ».

Pour ce qui est de la période de scission du Việt Nam, à savoir du milieu du XVI^e siècle au début du XIX^e siècle, je reprends la nomenclature française. Le pays est alors divisé en deux seigneuries rivales : au Sud, celle des Nguyễn ; au Nord, celle des Trịnh qui régnaient au nom de la dynastie Lê. Aussi, bien que les seigneurs des Nguyễn reconnaissaient les Lê comme la dynastie orthodoxe régnant sur l'ensemble du Việt Nam, ces deux principautés étaient considérées à l'étranger comme deux entités politiques indépendantes. Je désigne la principauté des Nguyễn par « Cochinchine ». ² Ce terme était à l'origine utilisé par les Occidentaux pour qualifier l'ensemble du Việt Nam ; à partir du XVII^e siècle, avec la diffusion du terme « Tonkin », la Cochinchine ne désigne plus que la principauté des Nguyễn. ³ Au Nord, la situation est plus complexe : Pour la période allant du XVII^e au XVIII^e siècle, le terme « relations sino-vietnamiennes » désignera les relations diplomatiques entre les Qing et les Lê-Trịnh ; ainsi, le terme « Việt Nam » renvoie à l'entité des Lê-Trịnh. En revanche, lorsqu'il s'agira de la rivalité entre la seigneurie des Nguyễn et des Trịnh, j'emploierai le terme « Tonkin » pour parler de cette dernière, et « Cochinchine » pour la première.

(2) Des rites à l'ordre social et à la hiérarchie diplomatique

Depuis le I^{er} siècle avant J.-C., le confucianisme a acquis une position dominante dans le discours politique de l'Empire de Chine, avec au cœur de sa doctrine « le rite » (lễ 禮), sujet que cette thèse abordera. Si nous avons traduit littéralement ce terme par « rites », il faut

¹ Voici le texte original : « 其命維新 », voir : Quốc sử quán 國史館 [Bureau d'histoire de l'État], éd., *Đại Nam thực lục* 大南寔錄 [Chroniques véridiques du Grand [État] du Sud], Tokyo : Institut des langues et civilisations de l'Université Keiō, 1961, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 190, p. 1-2. Cette citation dérive d'un poème du *Shijing* 詩經 « Classique des vers », qui fait partie des livres canoniques confucéens.

² Dans les documents, on trouve différentes appellations telles que *Dàng Trong*, *Nam Hà*, *Thuận Quảng*.

³ Voir : Léonard Arousseau, « Sur le nom de Cochinchine », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, vol. 24, No. 1, 1924 : p. 563-579.

cependant signaler qu'il est largement polysémique. Il désigne avant tout une hiérarchie et un ordre social idéalisés à défendre. Confucius avait une préoccupation primordiale : rétablir l'ordre social et les convenances morales à une époque d'anarchie politique et de chaos social croissants. Il pensait que l'ordre social et moral reposait sur la reconnaissance et l'acceptation universelles de la hiérarchie sociale et politique. Il était essentiel que chacun connaisse sa place dans le monde, accepte ses devoirs et ses responsabilités, et reconnaisse ses supérieurs et ses inférieurs.¹ L'exemple moral doit être donné par ceux qui se trouvent au sommet de la hiérarchie, et être imité par ceux qui sont en bas. Ainsi, sur l'art de gouverner, Confucius disait : « Que le prince remplisse ses devoirs de prince, le sujet ses devoirs de sujet, le père ses devoirs de père, le fils ses devoirs de fils ».²

Si *lễ* conserve son sens littéral de « rite », c'est parce qu'aux yeux des confucianistes, les cérémonies et les objets peuvent être hiérarchisés par la grandeur, la dimension, la largeur etc. Aussi, les rites symbolisent l'ordre social. Dans une histoire connue, Confucius a accusé un grand mandarin d'avoir bafoué le *lễ*, car il avait organisé une représentation de 64 danseurs dans sa maison, alors que ceci est un privilège réservé à l'empereur (fils du Ciel). Dans l'histoire de la diplomatie chinoise et vietnamienne, ce concept trouve des applications très concrètes. Le Viêt Nam, notamment après la domination chinoise au début du XV^e siècle, accorde une grande valeur à la hiérarchie dans toutes les affaires de l'État.³ Par exemple, à la Cour de Hué, l'importance plus ou moins grande accordée à un pays transparaît dans le détail des cérémonies organisées en son honneur. Pour l'historien des relations diplomatiques, ce *lễ* est donc un concept à l'aune duquel on peut mesurer les incohérences dans les sources vietnamiennes, qui ne sont jamais anodines et auxquelles nous porterons une attention toute particulière.

¹ Martin Stuart-Fox, *A Short History of China and Southeast Asia: Tribute, Trade and Influence*, Crows Nest, NSW : Allen & Unwin, 2003, p. 11-12.

² Voici le texte original : « 君君, 臣臣, 父父, 子子 ». Pour les traductions des livres canoniques confucéens, voir : Séraphin Couvreur, trad., *Les quatre livres, avec un commentaire abrégé en chinois, une double traduction en français et en latin et un vocabulaire des lettres et des noms propres*, Ho Kien Fou : Imprimerie de la Mission catholique, 1895, part. « Entretiens de Confucius », p. 204.

³ Voir : John K. Whitmore, *Vietnam, Hồ Quý Ly, and the Ming (1371-1421)*, New Haven, CT : Yale Center for International and Area Studies, 1985 ; Smith R.B., « The Cycle of Confucianization in Vietnam », in *Aspects of Vietnamese History*, éd. par Walter F. Vella, Honolulu : University of Hawaii Press, 1973, p. 1-29.

Le concept de « rites » a été élargi jusqu'au domaine diplomatique. Nous allons donc voir qu'entre la Chine suzeraine et le Viêt Nam vassal ainsi qu'entre le Viêt Nam suzerain et les pays péninsulaires vassaux, *lễ* est un terme souvent mentionné et incontournable.

Dans le contexte du chinois classique, la hiérarchie entre « l'empereur » (đế 帝) et le « roi » (vương 王) est claire et nette : Le monarque de l'Empire céleste *Chine* se considère comme le fils du Ciel et le porteur du titre « empereur » ; le chef d'État de son pays vassal, par exemple le Viêt Nam, ne peut être investi que du titre de « roi ». Si, du point de vue de la Chine, le Viêt Nam est un royaume et non pas un Empire, le monarque du Viêt Nam se proclame quant à lui « empereur » à partir du XII^e siècle à l'intérieur de ses frontières et ne reprend le titre de « roi » que lors d'échanges diplomatiques avec la Chine. Ce phénomène est habilement résumé par le lettré des Nguyễn Phan Huy Chú (1782-1840) dans sa monographie sur l'histoire des relations sino-vietnamiennes : « empereur [face] à l'intérieur et sujet [face] à l'extérieur » (nội đế ngoại thần 內帝外臣) .¹ En fait, l'utilisation du mot « empereur » par les Vietnamiens ne se limite pas à cela : les suzerains vietnamiens se sont également proclamés « empereur » auprès des pays péninsulaires.

En général, j'emploie « empereur » pour désigner à la fois les monarques vietnamiens et chinois. En revanche, lors des traductions, je respecte le texte original en traduisant respectivement *đế* et *vương* par « empereur » et « roi ». Dans certains cas qui concernent les relations sino-vietnamiennes, j'écris parfois le « roi vietnamien » pour souligner la hiérarchie diplomatique entre le Viêt Nam et la Chine, d'autre fois le « monarque vietnamien », qui est relativement neutre. En outre, il existe encore le terme *vua* 君 en vietnamien, qui signifie « souverain », et qui ne fait pas la distinction entre « empereur » et « roi » ; je l'ai donc traduit par « monarque ». En revanche, il faut signaler tout de même qu'une telle traduction risque de perdre une connotation importante de ce terme. En effet, il référerait généralement à une

¹ Phan Huy Chú 潘輝注, *Lịch Triều Hiến Chương Loại Chí* 歷朝憲章類誌 [Encyclopédie des règlements des dynasties successives], 1819, EFEO Paris : A.50, vol. 46 (Bang giao chí) , p. 2. Voir aussi l'étude d'Ye Shaofei 葉少飛, « Yuenan gudai neidi waichen zhengce yu shuangchong guohao de yanbian 越南古代內帝外臣政策與雙重國號的演變 » [La politique de « l'empereur face à l'intérieur, sujets face à l'extérieur » du Viêt Nam ancien et l'évolution du nom double d'État], *Xingxiang shixue yanjiu*, No. 1, 2016 : p. 134-166.

figure protectrice - que l'on retrouve dans le nom du dieu vietnamien de la cuisine, *vua bép* -, qui n'aurait donc pas dû être aussi distant de ses sujets qu'un empereur de style chinois.¹

(3) Différenciation de la *Chine* et des *barbares*

Les deux autres concepts importants abordés dans cette thèse sont ceux de *Hoa* 華 et *di* 夷. Généralement, ils sont respectivement traduits par « Chine (ou les Chinois) » et « barbares ». En revanche, en chinois classique, *Hoa* n'est pas une désignation géographique de « l'Empire chinois » ni même ethnographique pour parler des Hán 漢, l'ethnie majoritaire actuelle. *Hoa* désigne un peuple qui accepte et pratique une série de doctrines et de valeurs transmises par les livres canoniques chinois, l'identité de *Hoa* est donc changeante : les habitants de l'actuelle Chine peuvent devenir des « barbares » s'ils abandonnent ces valeurs ; vice versa, les peuples d'autres régions peuvent devenir des *Hoa*. Ainsi, nous verrons dans les chapitres suivants que les lettrés vietnamiens se proclament parfois *Hoa* ou *Hán* à l'intérieur de l'Empire vietnamien ou vis-à-vis de ses voisins péninsulaires. Nous respectons les textes originaux et traduisons *Hoa* par « Chine » ou « Chinois », mais **en italique**, afin de les distinguer de la « Chine » en tant que région géographique et de « peuple chinois » en tant qu'ethnie.

Dans sa vision du monde, la Chine ancienne oppose au concept *Hoa*, les termes *di* 夷, *đich* 狄, *man* 蠻 et *nhung* 戎. Aujourd'hui, on les traduit tous par « barbares », mais cette traduction est simplificatrice. En effet, ces quatre termes désignent les peuples qui se situent autour de l'Empire, avec un sens géographique : Les *Di* à l'Est, les *Man* au Sud, les *Nhung* à l'Ouest et les *Đich* au Nord. À l'origine, ces quatre mots désignent tous ceux qui sont étrangers au *Hoa*. Ils sont définis comme ayant des mœurs rudes et grossières, comme n'étant que peu policés mais néanmoins dépourvus de cruauté. Il s'agit donc « d'autrui ».

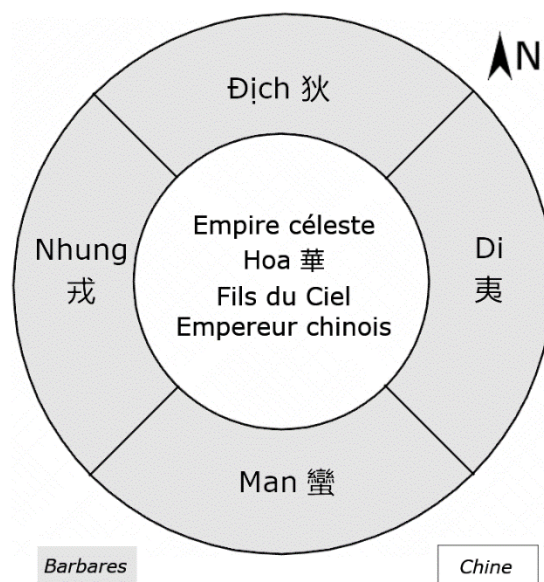
Comme les Hán sont économiquement plus puissants, ils nourrissent à l'égard de leurs voisins un sentiment de supériorité.² Toutefois, l'idée péjorative de « barbarie » est

¹ Alexander Woodside, *Vietnam and the Chinese model : a comparative study of Vietnamese and Chinese civil government in the first half of the nineteenth century*, Cambridge, Mass., London : Harvard University press, 1988, p. 10.

² C. P. Fitzgerald, *The Chinese View of their Place in the World*, London : Oxford University Press, 1964, p. 1-10.

postérieure. Au fil du temps, les conflits entre les Hán et les peuples voisins se sont multipliés et intensifiés. En outre, les nomades ont plusieurs fois prouvé leur supériorité militaire face aux Hán, agriculteurs sédentaires. Tout ceci a nourri la haine des Hán envers ces peuples voisins, qui ne connaissent pas les *rites*, et a donné aux termes *di*, *địch*, *man* et *nhung* la connotation péjorative de « barbare ».¹ Ces quatre sinogrammes fusionnent parfois pour donner des mots signifiant simplement « barbare », comme dans *man di* 蠻夷 et *di địch* 夷狄. Selon le contexte, ces quatre mots peuvent aussi signifier « cruel, inhumain et impitoyable » et sont alors très péjoratifs.² Dans la plupart des cas, ils expriment simplement l'idée d'une supériorité *chinoise* sur les peuples qui se placent hors de l'orbite de la culture chinoise.

Figure 1 - La vision du monde de la Chine ancienne



À l'époque impériale, la Cour vietnamienne a emprunté ces notions, notamment *di* et *man* pour parler de ses voisins péninsulaires. Les ouvrages des lettrés ou de l'État emploient donc des termes tels que *Cao Man* 高蠻 « Cambodge le *barbare* », *cóng man* 貢蠻 « [peuplades] *barbares* tributaires », *thuộc man* 屬蠻 « *barbares* dépendants ». Dans cette thèse, à l'image

¹ Wang Ke 王珂, *Zhongguo, cong tianxia dao minzu guojia* 中國，從天下到民族國家 [Chine, de « sous le Ciel » à l'État national], Taipei : Zhengda chubanshe, 2014, p. 35.

² On peut dire que les concepts confucéens de *Chine* et de *barbares* renvoient implicitement au chauvinisme, voir : Hannah Arendt, « Imperialism, Nationalism, Chauvinism », *The Review of Politics*, vol. 7, No. 4, 1945 : p. 441-463.

du terme *Chine*, j'ai traduit simplement *di*, *địch*, *man*, *nhung* et leurs dérivés par « *barbares* » en **italique** pour rappeler son caractère polysémique.

En outre, en chinois classique, d'autres termes font référence à « l'étranger », tels que *phiên* 番 « étranger », *hồ* 胡 « de l'Asie centrale » et *ương* 洋 « d'outre-mer ». Si, en général, ils n'impliquent aucune connotation péjorative, il arrive que certains textes les emploient comme synonymes de *barbares*. Par exemple, les lettrés des Nguyễn ont qualifié les coutumes des Qing mandchous de « coutumes du peuple Hồ », pour exprimer le mépris qu'ils leur vouaient.¹

(4) Traduction de termes de science politique : entre chinois classique et français d'une part, moderne et ancien de l'autre

Le concept de « relations tributaires » est l'un des plus importants de cette thèse. Il fait référence à la nature des relations hiérarchiques établies par la Chine et par le Viêt Nam impériaux après le X^e siècle avec leurs pays vassaux respectifs. Expliquer le système tributaire en termes de pratiques et d'usages occidentaux s'est révélé compliqué. En effet, il est trompeur de trouver des équivalents occidentaux modernes aux institutions ou aux concepts chinois du passé : ils peuvent se ressembler dans leur structure ou leur fonction, mais ont souvent une signification tout à fait différente selon qu'ils sont étudiés dans le contexte des sociétés confucéennes traditionnelles ou occidentales modernes. Le système tributaire doit plutôt être compris, dans toutes ses ramifications, suivant le vocabulaire et les institutions de la Chine ancienne.² Nous traduisons *triều cống* 朝貢 par « tributaire » pour des raisons de commodité. Cependant, ainsi traduit, certaines informations importantes sont perdues. Le radical de l'adjectif français « tributaire » est le nom « tribut » qui désigne une contribution périodique qu'un État impose à un peuple vaincu comme signe de sa dépendance, or le mot *triều cống* comprend deux mots différents : *triều* « audience au palais impérial » et *cống* « offrir en tribut » qui constituent deux aspects importants d'une telle relation

¹ Phan Huy Chú 潘輝注, *Du Hiên Tùng Bút* 輶軒叢筆 [Note écrite dans le véhicule de l'ambassadeur], 1826, Institut du Hán Nôm : A.801, p. 79.

² Mark Mancall, « The Ch'ing tribute system : an interpretive essay », dans John King Fairbank, éd., *The Chinese world order : traditional China's foreign relations*, Cambridge : Harvard University Press, 1968, p. 63.

diplomatique, et la traduction française élude le premier. Ainsi, le paiement du tribut n'en représente qu'un volet. Outre la dimension économique, les relations tributaires chinoises soulignaient également l'importance d'une audience avec l'empereur, de sorte que les États vassaux sont invités à envoyer régulièrement des ambassadeurs à la capitale de l'Empire pour accomplir une série de rituels : il ne s'agit donc pas simplement d'apporter le tribut. Or, dans ce type de relation, la partie rituelle est en fait la plus importante pour l'État suzerain, car il s'agit de maintenir l'ordre hiérarchique entre les deux États et de préserver la valeur fondamentale qu'est le rite (*lǐ*).

Deux autres concepts directement liés aux relations tributaires sont la « suzeraineté » et la « vassalité » mais, encore une fois, ces traductions sont peu satisfaisantes. Dans le contexte d'un Empire céleste, les relations tributaires sont établies lorsqu'un monarque étranger s'est reconnu lui-même comme vassal de l'empereur dans les lettres diplomatiques qu'il lui adresse et une fois que l'ambassadeur de ce pays a participé à une série de cérémonies hautement symboliques au palais impérial. On dira alors que ce pays reconnaît la « suzeraineté » de l'Empire céleste. Néanmoins, cette suzeraineté ne signe en aucun cas la fin de l'indépendance de l'État vassal, lequel conserve son autonomie car ses droits politiques, économiques et même diplomatiques ne sont pas cédés au pays suzerain. Bien que ce dernier ait exigé de son vassal qu'il envoie une mission pour demander l'investiture lorsqu'un nouveau roi montait sur le trône, dans la pratique, cette demande restait purement symbolique. En effet, le pays suzerain ne se souciait pas du choix du monarque, ni même de la véracité des informations ou du retard éventuel avec lequel on les lui portait, mais était avant tout préoccupé par l'aspect protocolaire, ce qui est très différent de la « suzeraineté » dans le contexte occidental. Le principe de base de la Chine à l'égard des pays tributaires était la passivité, le *laissez-faire*, et l'ensemble du système tributaire était une conception défensive visant à maintenir le statu quo pour assurer la sécurité de la Chine.¹

Un autre terme doit être évoqué : « protectorat », et ses mots apparentés que sont « protecteur » et « protection ». Dans le système tributaire chinois, l'État suzerain se considérait responsable de la protection de son État vassal, mais cette responsabilité n'est

¹ Ta-tuan Che'en, « Investiture of Liu-Ch'iu kings in the Ch'ing period » dans *ibid.*, p. 164.

engagée que dans des conditions limitées. Deux vers expriment cette idée : « Restaurer ce qui a été anéanti et rétablir la continuité interrompue 興滅繼絕 », « Nourrir le petit, ranimer ce qui s'est éteint 字小存亡 ». Le sens de cette expression est tel que la responsabilité du pays suzerain en matière de protection est limitée et qu'il ne peut intervenir que lorsque le pays vassal est en état d'urgence. Bien entendu, il est possible pour le pays suzerain d'abuser de son pouvoir et d'intervenir militairement au nom de la protection sans raison valable. Ce qu'il est important de retenir, c'est le sens particulier que nous donnons ici au terme « protectorat » et qu'il ne faudra donc pas confondre avec le régime colonial européen.

2. Le système tributaire vietnamien : de l'historiographie chinoise à l'historiographie vietnamienne

Avec la montée du mouvement révolutionnaire et de *cứu nước* « sauver le pays » dans le contexte de la colonisation française au Viêt Nam, émerge un nationalisme vietnamien.¹ Les études de Patricia Pelly montrent que pendant cette période la plupart des récits historiques du Viêt Nam ont été écrits pour mettre en valeur les grands bienfaits de la mission civilisatrice française sur un peuple primitif. Dans ce contexte, de nombreux auteurs coloniaux considéraient également le Viêt Nam comme pays inférieur, dérivé de la Chine. Par conséquent, depuis le milieu des années 1940 et surtout le milieu des années 1950, les nationalistes et les révolutionnaires vietnamiens ont considéré qu'écrire l'histoire nationale était une partie cruciale du processus de décolonisation. Parallèlement, toute tentative de décolonisation du passé signifiait également sa désinisation.² Après la réunification du Viêt Nam en 1975, le nationalisme a été adopté par le gouvernement comme un outil important et efficace pour assimiler idéologiquement le Sud. Après la rupture des relations sino-vietnamiennes en 1979, les critiques diplomatiques contre la Chine transparaissent largement

¹ Pierre Rousset, *Communisme et nationalisme vietnamien, le Vietnam entre les deux guerres mondiales*, Paris : Édition Galilée, 1978.

² Voir : Patricia M. Pelley, *Postcolonial Vietnam : New Histories of the National Past*, Durham N.C. : Duke University Press, 2002, chapitre 1.

dans l'historiographie vietnamienne.¹ Celles-ci dépeignent les relations sino-vietnamiennes comme l'histoire de la résistance des Vietnamiens face à l'invasion chinoise et tend à souligner la particularité de la civilisation vietnamienne.²

Ce dernier point de vue est particulièrement remarquable. Il s'agit d'une tentative légitime et nécessaire pour se débarrasser d'une vision sino-centrée. Il nous semble important de souligner aussi la subjectivité de la partie vietnamienne sur sa propre histoire. Néanmoins, il faut savoir qu'un certain nationalisme vietnamien transparaît partout dans l'historiographie vietnamienne et que l'indépendance culturelle du Viêt Nam s'en trouve, dans une certaine mesure, surestimée. Ainsi, l'historiographie vietnamienne comme chinoise va bien souvent trop loin dans les extrêmes. Au Viêt Nam, cela a d'ailleurs conduit au déni du fond culturel chinois, dont la culture vietnamienne (et plus particulièrement celle de ses élites) s'est pourtant profondément imprégnée au cours des mille ans de colonisation chinoise, pour mieux souligner le caractère profondément original et parfaitement indépendant de la nation vietnamienne. Si les particularités culturelles propres au Viêt Nam sont indéniables, sa relation avec la Chine n'en a pas moins joué un rôle déterminant, notamment dans leur formation et dans l'histoire vietnamienne en général.

Il se trouve que les liens politiques et culturels étroits entre la Chine ancienne et le Viêt Nam ont souvent conduit à étudier l'histoire ancienne du Viêt Nam à la lumière de celle de la Chine, presque comme une branche de la sinologie. C'est le cas du système tributaire vietnamien dont la forme est effectivement la même que celui de la Chine. Aussi les premiers travaux à son sujet proviennent directement d'études sur le système tributaire chinois. Pour mieux comprendre la genèse de l'historiographie du système tributaire vietnamien, il convient donc de revenir d'abord sur celle qui concerne la Chine.

¹ Dans l'une des revues scientifiques les plus célèbres du Viêt Nam *Nghiên cứu lịch sử* (Revue des études historiques), durant les dix ans qui ont suivi 1979, le nombre d'articles concernant l'invasion du Viêt Nam par l'Empire de Chine à l'époque impériale a fortement augmenté. Ces articles, conformes aux normes scientifiques, sont sans aucun doute de nature polémique. Voir : Viện Khoa học xã hội Việt Nam - Viện Sử học, *Tổng mục lục 50 năm Tạp chí Nghiên cứu lịch sử (1954-2004)* [Catalogue général de la Revue des Études Historiques sur 50 ans (1954-2004)], Hanoi : Nhà xuất bản Khoa học Xã hội, 2005.

² Par exemple, Trần Quốc Vượng, « Nguyễn Trãi trong bối cảnh văn hóa Việt Nam » [Nguyễn Trãi dans le contexte culturel vietnamien], *Nghiên cứu lịch sử*, No. 4, 1980 : p. 45-51.

(1) « L'ordre mondial chinois » de Fairbank et son influence

Le sinologue américain John K. Fairbank a organisé une série de colloques dans les années 1960 sur le thème des relations entre la Chine et les pays étrangers pendant la période impériale. Chaque chercheur s'est occupé d'une des relations bilatérales des Qing, Trương Bảo Lâm étant chargé des relations sino-vietnamiennes. Par la suite, Fairbank a publié un ouvrage rassemblant ces articles monographiques, dont il a rédigé l'avant-propos.¹ Il y explique macroscopiquement la conception diplomatique de l'Empire chinois. Il a proposé d'utiliser le terme reconnu de « Chinese world order » pour théoriser la hiérarchie diplomatique des pays sinisés, et a décrit un schéma en cercles concentriques pour expliquer cette hiérarchie.² Depuis la sortie de ce recueil, ce modèle théorique fait autorité parmi les chercheurs et a entraîné un développement rapide des études sur le système tributaire de l'Empire.³ D'autres notions comparables ont été proposées, telles que « la hiérarchie entre la Chine et des barbares » (huayi zhixu 華夷秩序) de He Fangchuan 何芳川, « le système des rites de l'Empire céleste » (tianchao lizhi tixi 天朝禮治體系) de Huang Zhilian 黃枝連 et « l'Empire mondial de la Chine » (zhonghua shijie diguo 中華世界帝國) de Zhang Qixiong 張啟雄 etc.⁴

¹ La situation géopolitique de la Chine est telle qu'une compilation de diverses études sur ses relations bilatérales avec les pays voisins est faisable. En effet, les relations tributaires de l'Empire chinois fonctionnent sans heurts depuis des siècles et sont restées bilatérales et relativement simples pendant longtemps. Par exemple, bien que le Viêt Nam et la Corée, les pays vassaux les plus importants de la Chine, aient eu des interactions par voie maritime, leurs échanges restent trop rares pour permettre d'écrire une histoire des relations trilatérales Chine - Viêt Nam - Corée. Sur l'histoire des relations entre le Viêt Nam et la Corée, voir le recueil regroupant les monographies de deux colloques qui ont eu lieu en 2007 et 2008 : Hội Khoa học lịch sử Việt Nam et Hội sử học Hàn Quốc, éd., *Quan hệ Việt Nam - Hàn Quốc trong lịch sử* [Les relations entre le Viêt Nam et la Corée dans l'histoire], Hanoï : Nhà xuất bản thế giới, 2009.

² Voir: John K. Fairbank, « A preliminary framework », dans *The Chinese world order : traditional China's foreign relations*, p. 1-19.

³ En ce qui concerne l'état de la recherche sur le système tributaire de l'Empire chinois, voir : Quan Hexiu 權赫秀, « Zhongguo gudai chaogong guanxi yanjiu pingshu 中國古代朝貢關係研究評述 » [État de la recherche sur les relations tributaires de la Chine ancienne], *Zhongguo bianjiang shidi yanjiu*, No. 3, 2005 : p. 124-133 ; Lu Zhengang 呂振綱, « Chaoyue lishixue chuantong : ronghe guoji guanxi ji qita lingyu de chaogong tixi yanjiu 超越歷史學傳統：融合國際關係及其他領域的朝貢體系研究 » [Au-delà de la tradition de l'historiographie : études du système tributaire intégrant les études des relations internationales et d'autres domaines], *Zhongguoshi yanjiu dongtai*, No. 3, 2019 : p. 37-45.

⁴ Voir : Zhang Qixiong 張啟雄 « Zhonghua shijie zhixue yuanli de qi yuan : jindai zhongguo waijiao fen zhen zhong de gudian wenhua jiazhi 中華世界秩序原理的源起：近代中國外交紛爭中的古典文化價值 » [Les origines du principe de l'ordre mondial chinois : les valeurs culturelles classiques dans les conflits diplomatiques de la Chine moderne], dans Wu Zhipan 吳志攀 et Li Yu 李玉, éd., *Dongya de jiazhi 東亞的價值* [Les valeurs de l'Asie de l'Est], Pékin : Beijing daxue chubanshe, 2010.

Le lien étroit entre la vietnamologie et la sinologie se reflète directement dans la thèse de doctorat d'Alexander Woodside, réalisée sous la direction de Fairbank. Cette thèse *Vietnam and the Chinese Model*, devenue un ouvrage incontournable pour les études vietnamiennes, réfléchit sur la manière dont les Vietnamiens ont adapté le régime chinois à leurs propres besoins au cours la première moitié du XIX^e siècle, et sur les impacts que cela a eu sur l'histoire vietnamienne. Concernant le système tributaire des Nguyễn, Woodside souligne, au niveau de l'échelle macroscopique, qu'au XIX^e siècle, l'égocentricité culturelle de l'Empire chinois est profondément défensive tandis que la « version » vietnamienne générait souvent des impulsions expansionnistes. D'ailleurs, l'auteur considère les conflits et les difficultés que les Nguyễn ont rencontrés lors de leurs interactions avec les pays péninsulaires comme une collision entre deux mondes sociaux et politiques différents, l'un indianisé, l'autre sinisé.¹ Sans proposer une notion théorisée telle que le « Chinese world order » de Fairbank, Woodside présente tout de même des analyses intéressantes sur la diplomatie mise en œuvre par les Nguyễn, comme le décalage entre l'apparence et la substance des relations tributaires entre les Nguyễn et ses pays voisins. Nous allons les traiter respectivement dans les chapitres qui suivent.

(2) Des nouvelles notions théorisées

Il faut également mentionner la notion de « relations sub-tributaires » (ya zongfan guanxi 亞宗藩關係), proposée par l'historien chinois Dai Kelai 戴可來 :

Le Viêt Nam est profondément influencé par la culture chinoise, il imite le régime chinois, réalise une centralisation administrative. Sur le plan des relations extérieures, il fait pareillement. Avec les pays voisins moins forts que lui, tels que le Champa, l'Empire khmer (le Cambodge), l'Ai-Lao (le Laos), il a établi des relations tributaires. On les dénomme « les relations sub-tributaires ».²

¹ *Vietnam and the Chinese model : a comparative study of Vietnamese and Chinese civil government in the first half of the nineteenth century*, p. 248, 253.

² Dai Kelai 戴可來, « Luelun gudai Zhongguo he Yuenan zhijian de zongfan guanxi 略論古代中國和越南之間的宗藩關係 » [Étude sur les relations tributaires entre la Chine et le Viêt Nam à la période ancienne], *Zhongguo bianjiang shidi yanjiu*, No. 02, 2004 : p. 117-122.

Cette idée de relations « sub-tributaires » est empruntée d'une vision profondément sino-centrée, vision problématique et, malheureusement, trop fréquente chez les vietnamologues chinois. Cette notion de relations « sub-tributaires » a été approfondie par Sun Jiandang 孫建黨, disciple de Dai Kelai.

La conception « Chine et barbares » et le système tributaire sino-vietnamien ont eu une influence profonde sur le Viêt Nam dans l'histoire. Pendant la première partie du XIX^e siècle, d'une part la dynastie Nguyễn a continué à accepter les relations tributaires traditionnelles avec la Chine, d'autre part, elle a appliqué ce modèle tributaire dans les relations diplomatiques avec ses pays voisins. Elle a établi un système « sub-tributaire » qui est devenu le concept et le caractère principal des relations extérieures des Nguyễn.¹

Une notion similaire est celle de « l'ordre impérial du Grand État du Sud » (Daenam cheguk jilsō 大南帝國秩序), proposée par le chercheur de la Corée du Sud, Yu Insōn qui a travaillé sur les relations sino-vietnamiennes au XIX^e siècle. Contrairement aux « relations sub-tributaires » des chercheurs chinois, il revendique l'existence d'un ordre mondial propre au Viêt Nam.

L'ordre impérial du Grand Nam imite le système tributaire de la Chine [...] mais, il est très instable, et il n'est nullement comparable avec l'ordre mondial chinois. Malgré cela, pour rivaliser avec la dynastie Qing, la dynastie Nguyễn essaie d'établir son propre ordre mondial, ce qui est digne d'attention.

¹ Voir : Sun Jiandang 孫建黨, « “Hua-yi” guannian zai Yuenan de yingxiang yu Ruanchao dui zhoubian guojia de yazongfan guanxi “華夷”觀念在越南的影響與阮朝對周邊國家的亞宗藩關係 » [L'impact du concept « la Chine et les barbares » au Viêt Nam et les relations sub-tributaires de la dynastie Nguyễn avec ses pays voisins], *Xuchang xueyuan xuebao*, No. 06, 2011 : p. 110-113. En outre, dans le mémoire de Master de Sun Jiandang, qui porte sur les relations extérieures des Nguyễn sous Minh Mệnh, on trouve aussi quelques analyses sur le problème du système sub-tributaire : « Le système sub-tributaire sous Minh Mệnh de la dynastie Nguyễn du Viêt Nam est l'extension de son ordre politique intérieur. Il se manifeste sous la forme du rayonnement, du centre du gouvernement aux provinces, puis aux régions de minorités ethniques, jusqu'au Cambodge, au Vientiane, au Luang Prabang et au Siam, etc. Ce système n'est pas invariable, en effet, c'est une relation politique dynamique. » Voir : Sun Jiandang 孫建黨, « Yuenan Ruanchao Mingming shiqi de duiwai guanxi 越南阮朝明命時期的對外關係 [Relations extérieures du Viêt Nam sous le règne de Minh Mệnh de la dynastie Nguyễn] », mémoire de maîtrise, Université de Zhenzhou, 2001.

Néanmoins, bien que ces trois chercheurs aient posé les fondations de notions intéressantes, il faut signaler que l'objet principal de leurs recherches se limite à l'étude des relations sino-vietnamiennes, sans s'interroger vraiment sur la nature des relations entre les Nguyễn et ses voisins péninsulaires. Par conséquent, beaucoup de leurs analyses du système tributaire vietnamien restent au stade de suppositions qui s'appuient sur ce qu'ils connaissent des relations sino-vietnamiennes. Cette lacune se retrouve dans les sources utilisées comme dans leur utilisation par ces auteurs. En effet, ces sources se limitent aux ouvrages officiels les plus courants des Nguyễn, tels que le *Đại Nam thực lục* et le *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ* dont il est fait un usage malheureusement peu critique quand de tels documents nécessitent le maintien d'une distance méthodologique certaine.

(3) Les études sur les relations tributaires sino-vietnamiennes

Parmi les recherches sur l'histoire des relations tributaires entre le Việt Nam et ses pays voisins à l'époque impériale, les relations sino-vietnamiennes sont l'un des thèmes les plus étudiés. Cependant, en raison du défi linguistique (maîtrise du chinois classique et du vietnamien) que représente un tel sujet, on remarque un certain cloisonnement entre les historiographies vietnamienne et chinoise qui tendent à s'ignorer peu ou prou.

Pour les historiens vietnamiens contemporains, la langue constitue une difficulté indéniable, car la majorité des sources vietnamiennes sont écrites en sinogrammes, écriture qui s'est aujourd'hui perdue : l'historien vietnamien doit donc apprendre une langue étrangère pour pouvoir lire les textes anciens dans leur version originale. En conséquence, les premières études réalisées par des chercheurs vietnamiens reposaient essentiellement sur des traductions limitées.¹

¹ Par exemple, Tạ Ngọc Liên, *Quan hệ giữa Việt Nam & Trung Quốc (Thế kỷ XV - Đầu thế kỷ XVI)* [Les relations sino-vietnamiennes du XV^e siècle au début de XVI^e siècle], Hanoi : Nhà xuất bản Khoa học Xã hội, 1995 ; Nguyễn Thế Long, *Bang giao Đại Việt* [Les relations diplomatiques du Đại-Việt], Hanoi : Nhà xuất bản Văn hóa Thông tin, 2005. En 2010, pour fêter l'anniversaire des mille ans de l'établissement de la ville de Thăng Long (Hanoi), les érudits vietnamiens ont traduit et publié les passages relatifs aux relations sino-vietnamiennes dans les deux chroniques très importantes de la Cour des Ming et des Qing : Phạm Hoàng Quân, éd., *Minh thực lục : Quan hệ Trung Quốc - Việt Nam thế kỷ XIV - XVII* [Les chroniques véridiques des Ming : relations sino-vietnamiennes du XIV^e au XVII^e siècle], trad. par Hồ Bạch Thảo, Hanoi : Nhà xuất bản Hà Nội, 2010 ; Phạm Hoàng Quân, éd., *Thanh thực lục : Quan hệ Thanh - Tây Sơn cuối thế kỷ XVIII - đầu thế kỷ XIX* [Les chroniques véridiques des Qing : relations entre les Qing et les Tây Sơn de la fin du XVIII^e siècle au début du XIX^e siècle], trad. par Hồ Bạch Thảo, Hanoi : Nhà xuất bản Hà Nội, 2010.

Les chercheurs chinois, disposent quant à eux d'un incontestable avantage linguistique sur leurs homologues vietnamiens. Toutefois, l'historiographie chinoise présente ses propres limites. Pendant une longue période, les études sur les relations tributaires entre la Chine et ses voisins étaient inconsciemment baignées d'une vision sino-centrée, notamment parce que les documents impériaux chinois ont été publiés et exploités beaucoup plus tôt que ceux du Viêt Nam. Or dans les sources chinoises, le concept de « différenciation de la *Chine* et des *barbares* » conduit nombre de chercheurs à considérer d'emblée le Viêt Nam comme un État vassal de la Chine. Cependant, ce sino-centrisme est intéressant, en cela qu'il reflète l'idéologie politique de la Chine Impériale, Empire du Milieu, transmise par les sources historiques. Pour nous, en prendre conscience et interroger ce sino-centrisme des sources chinoises est un préalable indispensable pour étudier le système tributaire vietnamien.

Depuis les années 2010, des universitaires chinois ont commencé à promouvoir l'idée de « regarder la Chine depuis ses voisins », afin d'échapper à la vision sino-concentrée. Leur méthode consiste à éditer et publier en Chine des sources historiques étrangères (en particulier celles de la Corée du Nord, du Viêt Nam et du Ryūkyū). Parmi elles, on trouve non seulement des documents relatifs à la Chine (tels que les récits de voyage des ambassadeurs en Chine), mais également les sources émanant des hautes sphères du pouvoir.¹ Nombre de sources historiques étrangères sont donc déjà disponibles à la lecture et les résultats déjà obtenus sont assez probants : au cours des années qui ont suivi ces publications, un certain nombre d'articles sur l'histoire des relations sino-vietnamiennes citent davantage les sources vietnamiennes que par le passé. Il est encourageant de constater que l'idée de « regarder la Chine depuis ses voisins » a été reprise et on peut espérer qu'elle continue de se répandre parmi les historiens chinois.²

¹ Nous citons ici plusieurs sources publiées sous la direction de l'Université Fudan de la Chine : Institut de littérature et de histoire de l'Université Fudan et Institut Hán Nôm, éd., *Yuenan hanwen yanxing wenxian jicheng* 越南漢文燕行文獻集成 [Compilation des récits de voyage en chinois des Vietnamiens séjournant à Pékin], Shanghai : Fudan daxue chubanshe, 2010 ; Institut de littérature et d'histoire de l'Université Fudan et Institut de la culture Grand-Est de l'Université Sungkyunkwan, éd., *Hanguo hanwen yanxing wenxian xuanbian* 韓國漢文燕行文獻選編 [Compilation des récits de voyage en chinois rédigés par des Coréens séjournant à Pékin], Shanghai : Fudan daxue chubanshe, 2011 ; Gao Jinxiao 高津孝 et Chen Jie 陳捷, éd., *Liuqiu wangguo hanwen wenxian jicheng* 琉球王國漢文文獻集成 [Compilation des documents en chinois du royaume du Ryūkyū], Shanghai : Fudan daxue chubanshe, 2013.

² Ge Zhaoguang 葛兆光, « Chaogong, liyi, yiguan : cong Qianlong 55nian annanguowang rehe zhushou ji qing gaiyifuse shuoqi 朝貢、禮儀與衣冠——從乾隆五十五年安南國王熱河祝壽及請改易服色說起 »

3. Le « système » tributaire des Nguyễn, de quoi s'agit-il ?

(1) La formation du « système » tributaire

Avant l'établissement de la dynastie Nguyễn au début du XIX^e siècle, les dynasties vietnamiennes antérieures entretenaient déjà des relations tributaires » intermittentes avec les pays péninsulaires. Par exemple, dans l'une des plus importantes historiographies d'État du Viêt Nam ancien, *Đại Việt sử ký toàn thư* (Mémoires historiques du Grand État-Viêt), il est dit que des émissaires du Champa et du Cambodge ont été envoyés à la capitale de la dynastie vietnamienne pour offrir un tribut, et que des ambassadeurs vietnamiens se sont rendus au Champa pour proclamer l'investiture du roi du Champa.¹ Cependant, il semble difficile d'affirmer que le Viêt Nam avait déjà établi un *système* tributaire à cette époque. C'est la mention de ce système dans le « Recueil des lois et institutions » (hội điển 會典 ou hội yếu 會要) ou un ouvrage juridique similaire qui marque, selon nous, la mise en place de ce système. En effet, s'il est mentionné dans ces textes, c'est qu'une conception générale de la diplomatie a été formée et que les relations tributaires sont institutionnalisées et sont devenues partie intégrante du régime.

En Chine, le Recueil des lois et institutions établi par la dynastie Song fait mention de décrets et de règlements concernant ses relations tributaires avec les pays voisins, et l'on sait que ce type de relations diplomatiques s'est poursuivi sous les Ming puis les Qing. Le système tributaire chinois est donc relativement ancien. En raison du manque de sources vietnamiennes, le plus ancien Recueil des lois et institutions vietnamien que nous puissions trouver actuellement a été rédigé par la dynastie des Lê vers 1730. Cependant, il y est peu question de relations tributaires. Dans le tome intitulé « Ministère des Rites » (l'un des six ministères principaux de l'Empire, chargé entre autres de l'éducation, des cérémonies et de la diplomatie), quelques passages épars évoquent la fabrication de vêtements pour les ambassadeurs vietnamiens en Chine, ainsi que les récompenses qu'ils touchaient après avoir

[Tributs, rites, costumes : le roi d'Annam assiste à l'anniversaire de Qianlong en 1790 à Rehe et demande à changer de costume], *Fudan xuebao (shehui kexuban)*, No. 2, 2012 : p. 1-11.

¹ Sun Xiao 孫曉, éd., *Đại Việt sử ký toàn thư (version ponctuée et révisée)* 大越史記全書 [Mémoires historiques du Grand État-Viêt], Chongqin, Pékin : Xinan shifan daxue chubanshe ; Renmin chubanshe, 2015, p. 322-323.

effectué une mission à Pékin.¹ Il est donc raisonnable de supposer que les relations entre le Viêt Nam des Lê et ses pays voisins à cette époque ne constituent pas encore un système. Cependant, cette situation a complètement changé sous le règne des Nguyễn.

En 1834, le deuxième empereur des Nguyễn, Minh Mệnh, après avoir vérifié l'ébauche du *Đại Nam Hội Điển Toát Yếu* (Abrégé des Règlements administratifs du Grand État du Sud), a ordonné de le diffuser officiellement auprès des mandarins provinciaux. Cette compilation offre de précieux renseignements sur les relations tributaires des Nguyễn. Dans le tome intitulé « ministère des Rites », les pays voisins des Nguyễn sont divisés en deux catégories. La première est nommée « voisins amicaux » (lân hảo 鄰好), que le Viêt Nam considère comme ses égaux. Il comprend les affaires diplomatiques du Viêt Nam avec la Chine des Qing et le Siam des Chakri. La seconde catégorie, nommée « les peuples éloignés à ménager et apaiser » (nhu viễn 柔遠), traite des affaires entre le Viêt Nam et ses pays vassaux que sont le Cambodge, les royaumes laotiens de Vientiane et de Luang Prabang et l'État du Feu (Hỏa Xá 火舍) d'une part, et entre le Viêt Nam et les tribus des régions montagneuses péninsulaires de l'autre.²

En 1855, une autre compilation des règlements administratifs des Nguyễn, le *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ* (Règlements administratifs du Grand État du Sud par ordre impérial) a été promulguée. Dans ce document plus tardif, la classification des pays voisins a été modifiée : le premier groupe ne comprend plus que la Chine, sous le nom de « relations diplomatiques » (Bang giao 邦交) et dans le second groupe nommé encore « les peuples éloignés à ménager et apaiser », sont regroupés le Cambodge, le Vientiane, les tribus des montagnes (qui s'y trouvaient déjà dans l'exemplaire de 1834), ainsi que le Siam, la Birmanie et les pays Occidentaux.³

Qu'il s'agisse de « voisins amicaux » dans le Recueil de 1834 ou de « relations diplomatiques » dans celui de 1855, ces deux termes renvoient intuitivement à une relation

¹ (Anonyme), *Lê Triều Hội Điển* 黎朝會典 [Recueil des lois et institutions de la dynastie Lê], s. d., EFEO Paris : A.52, p. 42, 130.

² Voir : Nguyễn Khoa Minh 阮科明, *Đại Nam Hội Điển Toát Yếu* 大南會典撮要 [Abrégé du Recueil des lois et institutions du Grand [État] du Sud], 1834, EFEO Paris : A.1446, p. 37-39.

³ Voir : *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ* 欽定大南會典事例 [Recueil des lois et institutions du Grand [État] du Sud, illustré par les précédents et approuvé par ordre impérial], 1852, EFEO Paris : A.54, vol. 128-136.

d'égalité. Tandis que le sens de « ménager et apaiser les [peuples] éloignés » est plus subtil et complexe. D'une part, il s'agit d'une abréviation des termes *hoài nhu* 懷柔 « se concilier les cœurs par la douceur » et *viễn nhân* 遠人 « les peuples éloignés », qui dérivent d'un concept confucéen. Contrairement à la catégorie précédente, ce concept de « peuples éloignés à ménager et apaiser » n'implique aucune idée d'égalité entre la *Chine* et les pays étrangers ; en revanche, dans sa conception classique, « les peuples éloignés » sont synonymes des *barbares*.

D'autre part, malgré la position supérieure où se placent les Nguyễn, l'expression « ménager et apaiser » intente de faire passer la moralité avant le profit. En effet, une expansion qui serait au contraire violente et sans motif est méprisée par le confucianisme. Ce qui limite en fait à l'inverse les tactiques des monarques quand ces derniers exécutent leurs politiques étrangères. Bien entendu, les Confucéens ont également expliqué les avantages de cette démarche pour convaincre le monarque d'accepter de suivre leurs doctrines.¹

(2) Un monde en cercles concentriques

Avant de réaliser, à l'aide des deux Recueils des lois et institutions précédemment évoqués, un croquis de la hiérarchie établie par Hué entre les pays voisins, examinons à partir de ces mêmes recueils l'ordre interne de l'Empire établi par les Nguyễn durant la même période. Ensuite, nous verrons les deux hiérarchies ensemble.

L'une des réformes de l'empereur Minh Mệnh concernant la division administrative du territoire est mise en œuvre en 1834.² Dès lors, les provinces des régions Nord et Sud vont fusionner : celles du delta fleuve Rouge sont nommées « territoire nord » (Bắc kỳ 北圻) et celles du delta fleuve Mékong sont appelées « territoire sud » (Nam kỳ 南圻). Le concept de ces deux « territoires » est en fait un héritage de l'ancienne administration, des

¹ Voici une citation tirée de l'un des quatre classiques confucéens les plus importants : « Quiconque gouverne l'Empire, doit observer neuf principes : à savoir, [...] [huitièmement il doit] se concilier les cœurs des peuples éloignés par la douceur. [...] S'il se concilie les cœurs de ces peuples éloignés par sa douceur, ils viendront à lui de toutes les contrées ». Voir : *Les quatre livres, avec un commentaire abrégé en chinois, une double traduction en français et en latin et un vocabulaire des lettres et des noms propres*, part. « L'invariable milieu », p. 47.

² Au sujet de la réformation de Minh Mệnh, voir : Minh Tường Nguyễn, *Cải cách hành chính dưới triều Minh Mệnh : 1820-1840* [La réformation administrative sous le règne de Minh-Mệnh : 1820-1840], Hanoi : Nhà xuất bản Khoa học Xã hội, 1996.

gouvernements généraux Bắc Thành 北城 et Gia Định 嘉定, qui ont été supprimés en 1831 et 1832. Pourtant, contrairement aux divisions administratives antérieures, Minh Mệnh n'a pas désigné de gouverneurs pour ces deux nouvelles régions. L'établissement de « territoire nord » et « territoire sud » reste donc symbolique, il s'agit seulement d'un concept géographique. Par ailleurs, Minh Mệnh n'a pas nommé le reste de l'Empire « territoire central », mais a divisé les provinces de cette région en quatre grandes catégories qui n'avaient elles aussi qu'une valeur symbolique.¹

« [provinces] gauches en dépendance directe » (Tả trực 左直)

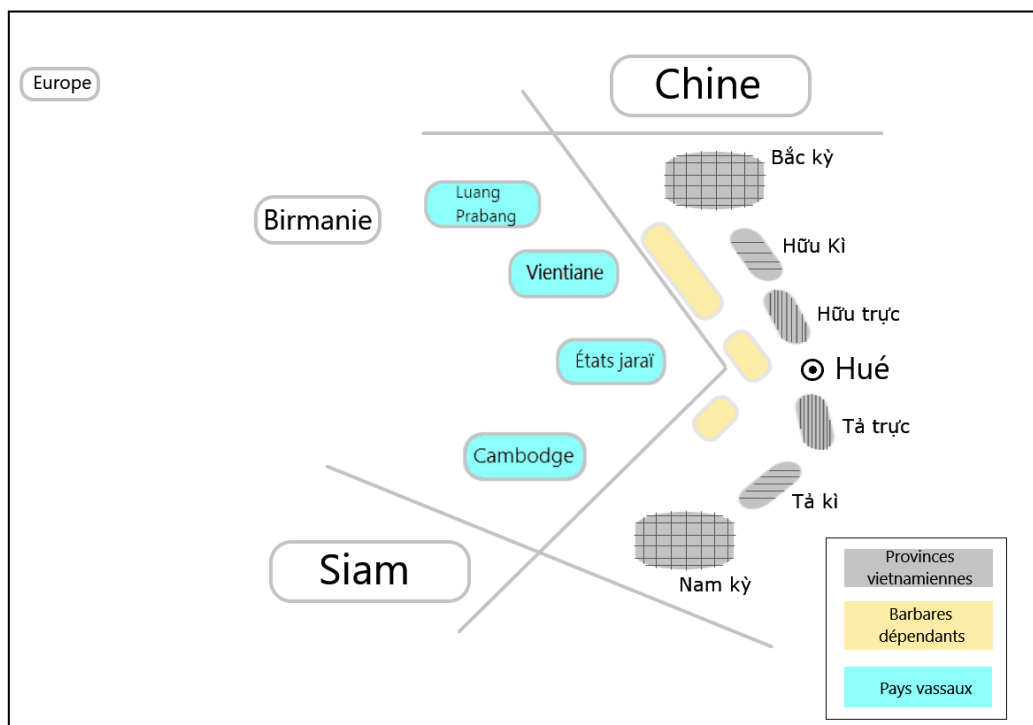
« [provinces] droites en dépendance directe » (Hữu trực 右直)

« [régions] gauches de la Capitale » (Tả kì 左畿)

« [régions] droites de la Capitale » (Hữu kì 右畿)²

Que ce soit au niveau exécutif, judiciaire ou militaire, il n'y a pas de chef pour ces quatre nouvelles régions. À première vue, il semble que ces établissements n'aient aucun sens, mais

Figure 2 - L'Empire et le monde aux yeux de Hué vers 1840



¹ Selon des études philologiques récentes, le concept de « territoire central » (Trung Kỳ 中圻) ne serait devenu un terme officiel qu'à partir de 1889. Voir : Han Zhoujing 韓周敬, « Yuenan Ruandai zhengqu qukuai xiangguan yuci kaoshi 越南阮代政區區塊相關語詞考釋 » [Étude critique du glossaire sur la division administrative du Viêt Nam des Nguyễn], *Yuenan yanjiu*, No. 1, 2019 : p. 161-171.

² *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 127, p. 10-11.

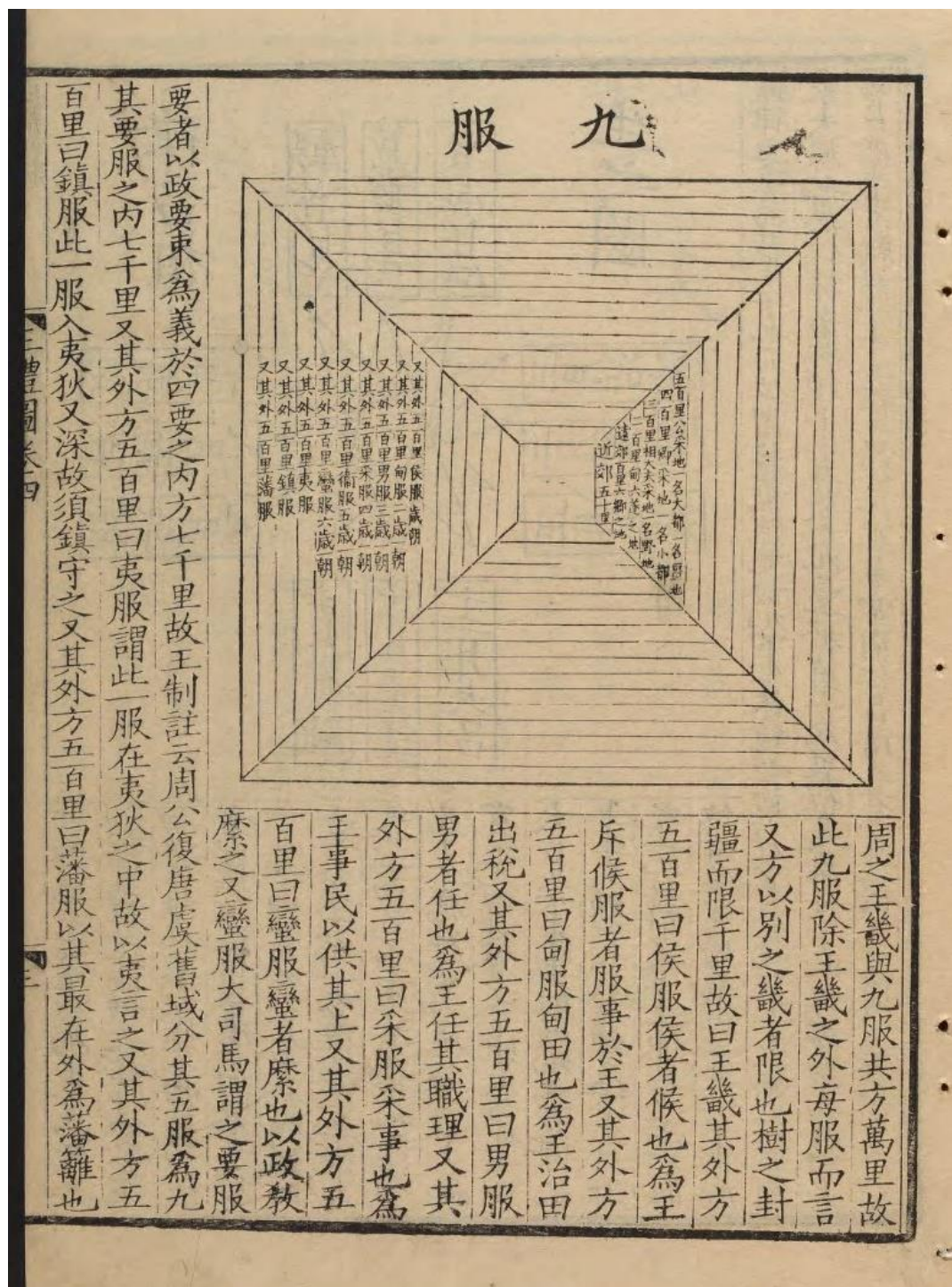
si l'on établit un croquis qui combine cette hiérarchie interne de l'Empire avec la hiérarchie de système tributaire des Nguyễn, un monde en cercles concentriques se manifeste.

Aux yeux des Nguyễn, le centre du territoire vietnamien est la ville impériale de Hué, demeure du « fils du ciel », qui construit une symétrie parfaite entre le Nord et le Sud : les provinces gauches et droites, en dépendance directe, forment un premier cercle ; les régions gauches et droites de la Capitale, un second ; les territoires nord et sud, un troisième. À l'extérieur de l'Empire, ces cercles concentriques se poursuivent : les *barbares dépendants*, les pays vassaux ainsi que les grands États (la Chine et le Siam etc.) correspondent à des cercles de différents niveaux civilisationnels.

Cette structure en cercles concentriques est très similaire au modèle, également en cercles concentriques, du monde idéalisé tel qu'il est décrit dans les livres canoniques du confucianisme : « neuf régions hiérarchiques » (*jiufu* 九服).¹ Ainsi, lorsque nous parlons du système tributaire des Nguyễn, il s'agit non seulement de politique étrangère, mais aussi d'une conception associée à une certaine vision de l'univers.

¹ Au sujet du *jiufu* et les autres concepts similaires dans les livres canoniques du confucianisme, voir : Wang Qian 汪乾, « Rujia sixiang jichu shang de shijie zhixu 儒家思想基础上的世界秩序 » [Un ordre mondial basé sur le confucianisme], *Guoji zhengzhi kexue*, No. 4, 2017 : p. 68-89.

Figure 3 - Schéma des « neuf régions hiérarchiques » illustré dans un livre canonique du confucianisme réimprimé au XVII^e siècle¹



¹ Nie Chongyi 聶崇義, *Xinding Sanli tu* 新定三禮圖 [Trois livres des Rites illustrés (nouvelle version)], Tongzhi tang, 1673, vol. 4, p. 3.

4. Les documents et la démarche méthodologique

(1) Délimitation du sujet

La première limite concerne les aspects traités. Pris au sens large, les relations internationales forment un objet presque inépuisable ; afin ne pas diluer l'analyse dans un propos trop général, il est nécessaire de circonscrire notre étude. Certains aspects majeurs des relations multilatérales, tels que le commerce et les migrants ou encore l'armée, se trouveront ainsi placés au second plan. L'accent sera mis sur les échanges diplomatiques, les prises de décision de la Cour et les discussions entre les haut-fonctionnaires. Cela signifie que nous ne traiterons pas des relations du Viêt Nam avec les pays insulaires d'Asie du Sud-Est, qui sont, pour l'essentiel, de nature commerciale.

La deuxième limite que nous donnerons à notre travail est chronologique. Dès l'établissement de la principauté des Nguyễn au Centre du Viêt Nam dans les années 1550, la situation géopolitique difficile à laquelle elle est confrontée oblige les Nguyễn à s'impliquer largement dans les affaires régionales et à s'ouvrir sur le monde maritime pour élargir son espace de subsistance. Ainsi, afin de mieux comprendre la genèse des concepts qui régissent la politique extérieure des Nguyễn, notre borne de départ commence à l'aube des œuvres de Nguyễn Hoàng. C'est lors du règne de Minh Mệnh que l'influence des Nguyễn en Asie du Sud-Est péninsulaire atteint son apogée et qu'une certaine conception de la politique extérieure semble se préciser. Par conséquent, cette période retiendra particulièrement notre attention.

Nous avons choisi de nous arrêter au milieu du XIX^e siècle, en considérant que c'est le moment où l'Empire des Nguyễn est entré dans une période de déclin rapide. Son influence sur la péninsule devient peu à peu limitée avant de disparaître sous le règne de Thiệu Trị (r. 1841-1847). La hiérarchie régionale que les Nguyễn ont essayé d'établir s'est complètement désagrégée, notamment après l'échec militaire du Viêt Nam face à la flotte française et espagnole en 1858. Cette tendance s'est poursuivie sous le règne de Tự Đức (r. 1847-1883), trop préoccupé par les problèmes intérieurs que rencontrait le pays pour chercher à retrouver l'hégémonie perdue du Viêt Nam sur la péninsule. Du point de vue de la politique extérieure,

la période allant du milieu du XIX^e siècle à 1885, est donc moins riche et moins intéressante que les précédentes.

Dans cette thèse, nous n'aborderons pas les relations entre le Viêt Nam et l'Europe. En effet, d'une part, les pays occidentaux tels que la France et le Royaume-Uni occupaient une position politique très en retrait, voire insignifiante, dans le système tributaire de la dynastie Nguyễn : avant les années 1850, les relations entre le Viêt Nam et la France, notamment politiques, restent très éloignées et secondaires par rapport à celles que les Nguyễn entretiennent avec les pays de la péninsule et la Chine. D'autre part, après 1858, le Viêt Nam a été forcé d'entrer dans le système colonial mondial, dont les valeurs et les principes différaient complètement du système tributaire, existant depuis déjà fort longtemps en Asie de l'Est. En ce qui concerne l'histoire coloniale de la France, les travaux sont nombreux ; nous y renvoyons le lecteur.¹

(2) Des Chroniques véridiques et dénaturées

Les documents sur lesquels s'appuie en grande partie cette thèse sont constitués majoritairement du *Đại Nam thực lục* 大南寔錄. Toute source primaire admet certaines limites ; dans le cas des annales vietnamiennes, il nous faut discuter de leur nature complexe, à la fois « véridique » et « dénaturée ». La rédaction de cette œuvre volumineuse a été entreprise en 1820, sur ordre impérial au début du règne de Minh Mệnh, à la suite de l'établissement du Bureau d'histoire de l'État (Quốc sử quán 國史館). Cet ouvrage a été imprimé et archivé au palais des Nguyễn, et n'était pas diffusé. Il faut attendre les années 1961 à 1981, pour qu'il soit progressivement publié par les éditions de l'Université Keiō du

¹ Pierre Brocheux et Daniel Hemery, *Indochine : La Colonisation ambiguë - 1858-1954*, Paris : La Découverte, 2004 ; Trần Nam Tiên, *Ngoại giao giữa Việt Nam và các nước phương Tây dưới triều Nguyễn (1802-1858)* [La diplomatie entre le Viêt Nam et les pays occidentaux sous le règne des Nguyễn (1802-1858)], Hô-Chi-Minh-Ville : Nhà xuất bản Đại học Quốc gia TP HCM, 2006 ; Yoshiharu Tsuboi, *L'Empire vietnamien face à la France et à la Chine : 1847-1885*, Paris : L'Harmattan, 1987 ; Pierre Montagnon, *France-Indochine : un siècle de vie commune (1858-1954)*, Paris : Pygmalion, 2004 ; Nguyễn Ba Thiên, *La Cochinchine : histoire d'une colonie française en Asie extrême*, Paris : L'Harmattan, 2014 ; Shao Xunzheng 邵循正, *Zhongfa yuenan guanxi shimo* 中法越南關係始末 [Histoire des relations franco-chinoises dans les affaires vietnamiennes], Hebei : Hebei jiaoyu chubanshe, 2000 ; Marie De Rugy, *Aux confins des empires : Cartes et constructions territoriales dans le nord de la péninsule Indochinoise*, Paris : Éditions de la Sorbonne, 2018 ; Jacob Ramsay, *Mandarins and martyrs : the church and the Nguyen dynasty in early nineteenth-century Vietnam*, Stanford : Stanford University Press, 2008.

Japon. Sa traduction en vietnamien est aussi parue à cette époque. Le *Đại Nam thực lục* est donc devenu l'un des documents les plus importants pour étudier l'histoire de la dynastie Nguyễn avant la colonisation française en 1885, ainsi que celle de la péninsule indochinoise.

Certes, l'utilisation du *Đại Nam thực lục* en tant que source historique n'est pas nouvelle, mais son volume total, très important, en fait un document d'une grande richesse dont il reste beaucoup encore à découvrir. De plus, quand nombre de chercheurs vietnamiens et occidentaux utilisent des traductions, cette thèse propose de se fonder exclusivement sur l'original, en chinois classique, et ce afin de tenter d'en saisir au mieux les nuances.

Pour compiler ces chroniques, le Bureau d'histoire de l'État des Nguyễn s'est fondé notamment sur les archives des « Cahiers à l'encre vermillon » (Châu bản 硃本). Il s'agit d'édits impériaux et de rapports de mandarins annotés à l'encre vermillon par les empereurs des Nguyễn. Comparés avec le *Đại Nam thực lục* qui est le résultat d'un travail d'édition, ces documents, peu exploités et actuellement conservés aux Archives nationales No.1 du Viêt Nam, sont des originaux. Aussi, nous utilisons et citons en priorité ce type de documents. De plus, il s'avère qu'une partie de ces cahiers ne figure pas dans le *Đại Nam thực lục*, vraisemblablement car, aux yeux des compilateurs du Bureau d'histoire de l'État, elle manquait d'intérêt. Cependant, pour l'historien, ces documents « oubliés » sont parfois une source d'informations précieuses. Parmi eux, certains ont joué un rôle déterminant dans nos analyses, tels que le *biểu văn* des États jaraï dont il sera question dans le chapitre IV. En revanche, il faut signaler que cette catégorie de documents n'est pas aussi accessible que certaines archives que nous avons pu consulter en France.¹ Cette difficulté découle d'une part, du sujet sensible que constitue la diplomatie au Viêt Nam ; d'autre part, de la politique aléatoire menée par ce pays en matière d'accès aux archives. En effet, le Viêt Nam d'aujourd'hui est non seulement en conflit avec la Chine sur la question de la souveraineté maritime, mais il entretient également des relations délicates avec le Cambodge concernant l'histoire de l'occupation du delta du Mékong. De plus, il existe depuis longtemps des revendications séparatistes dans la région de Tây Nguyên où se trouvaient les États de l'Eau et du Feu à l'époque des Nguyễn. Le sujet de cette thèse est donc sensible au Viêt Nam et ceci

¹ Par exemple, les archives de la bibliothèque de l'ÉFEO, du service historique de la Défense et des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères sont facilement consultables.

explique en partie la méfiance et les refus que nous avons rencontrés chez les archivistes vietnamiens au cours de nos recherches.¹

La conservation de ces cahiers à l'encre vermillon a été fortement perturbée par les guerres et les troubles connus par le Viêt Nam au XX^e siècle, qui ont entraîné des pertes considérables parmi les archives.² Il en résulte que de nombreux édits impériaux et rapports de mandarins ont été détruits et que, pour certains, l'unique version qui nous en reste est celle enregistrée dans le *Đại Nam thực lục*. La comparaison entre les versions originales des Cahiers qui nous sont parvenues et leurs copies compilées dans le *Đại Nam thực lục* a montré que les édits et les rapports des mandarins ont été, dans l'ensemble, fidèlement recopiés. De ce point de vue, les documents contenus dans le *Đại Nam thực lục* sont donc bien « véridiques », comme son titre l'indique : « Chroniques véridiques du Grand [État] du Sud ».

Bien que le confucianisme et la croyance populaire aient contribué à façonner l'éthique politique vietnamienne, telle que la notion de « mandat du ciel », le contenu du *Đại Nam thực lục* reste toujours laïque et ne mentionne pas de miracles. Cela diffère d'autres chroniques anciennes de l'Asie du Sud-Est, telles que *Glass palace chronicle of the kings of Burma*³. Cependant, les annales vietnamiennes ne sont pas simplement un ouvrage historique. Elles ont été écrites pour servir les intérêts de la Cour des Nguyễn et surtout des empereurs, mais aussi à des fins d'édification : histoire écrite par des fonctionnaires pour des fonctionnaires, elle est conçue pour moraliser son lecteur par l'éloge d'actions méritoires ou le blâme. Pour atteindre ces fins, certaines histoires sont donc peu ou prou dénaturées ou écrites dans un style obscur et ambigu. Cette tendance est accentuée par le principe chinois et vietnamien de « se

¹ Aux Archives nationales No.1 du Viêt Nam, l'accès aux sources est difficile : il faut d'abord remplir un formulaire de demande des *Châu bản* puis, attendre au moins une semaine (voire même un mois) avant de pouvoir les consulter. Néanmoins, les documents consultables sont souvent incomplets : certains sont dits « manquants », d'autres ne sont simplement pas communiqués sans plus d'explication.

² Au sujet de la découverte et de la conservation du *Châu bản*, voir : Chen Ching-ho 陳荊和, « Dai nan jitsu roku to guen cho shu hon ni tsuite 【大南寔錄】と阮朝硃本について » [À propos du *Đại Nam thực lục* et du *Châu bản* des Nguyễn], dans Itō Seiji 伊藤清司, éd., *Ine, fune, matsuri, Matsumoto Nobuhiro sensei tsuitō ronbun-shū* 稻·舟·祭——松本信広先生追悼論文集 [Riz, bateau, culte : en hommage à M. Matsumoto Nobuhiro], Tokyo : Ro kkō shuppan, 1982, pp. 567-604.

³ Ces chroniques sont traduites en anglais, voir : Pe Maung Tin et G. H. Luce, trad., *Glass palace chronicle of the kings of Burma*, London : Oxford University Press, 1923.

taire et pallier les fautes et les turpitudes des supérieurs, des parents et des sages ». ¹ Il s'agit là d'un aspect non-véridique du *Đại Nam thực lục*.

De plus, l'histoire de l'État des Nguyễn est souvent divisée en deux ères différentes : la première concerne la période de la principauté des Nguyễn entre 1558 et 1777 ; la seconde, celle qui s'étend de la réunification du Viêt Nam par Nguyễn Ánh en 1802 à 1885. Entre ces deux parties, la fiabilité du récit diffère largement. En effet, la guerre civile vietnamienne entre 1778 et 1801 a entraîné non seulement la chute et l'exil de l'État des Nguyễn mais aussi la perte de ses archives gouvernementales. Aussi, l'empereur Minh Mệnh (r.1820-1840) a plusieurs fois ordonné de chercher et de recueillir les livres anciens conservés chez des particuliers, afin de s'en servir pour écrire l'histoire de la principauté des Nguyễn. Ceci révèle l'indigence de la documentation dont souffraient les historiens de l'époque. Aussi, la première partie ne comprend que 18 volumes, tandis qu'à lui seul, le règne de 21 ans de Minh Mệnh dépasse les 200 volumes. Les Nguyễn semblent relativement mal connaître leur histoire avant la réunification. L'on ne peut donc pas garantir l'authenticité de cette première partie.

Face à ces chroniques, ou incomplètes ou dénaturées, nous avons mis en œuvre la méthode d'analyse suivante : d'abord, nous avons tenté de rétablir un récit historique le plus crédible possible, en confrontant différents types de sources afin d'essayer de tirer le vrai du faux. Ensuite, comme le *Đại Nam thực lục* offre le point de vue des Nguyễn sur l'histoire, nous avons considéré ces récits comme une construction politique de l'histoire nous renseignant davantage sur l'attitude et les ambitions du gouvernement des Nguyễn que sur leur histoire. Par exemple, le chapitre IV montre comment les Nguyễn ont reconstruit l'histoire de leurs relations diplomatiques avec les États jaraï. Nous userons de cette même méthode dans l'analyse d'autres historiographies, rédigées par la Cour des Nguyễn, telles que *Khâm định Việt sử thông giám cương mục* 欽定越史通鑿綱目 (1884) qui porte sur l'histoire générale du Viêt Nam jusqu'à 1789. ² Enfin, nous tâcherons aussi de souligner les silences des annales sur certains événements, et de comprendre s'il s'agit d'omissions délibérées ou accidentelles.

¹ Voici le texte original : « 為尊者諱，為親者諱，為賢者諱 ».

² Phan Thanh Giản 潘清簡, éd., *Khâm định Việt sử thông giám cương mục* 欽定越史通鑿綱目 [Textes et commentaires sur le miroir général de l'histoire du Viêt Nam, approuvé par ordre impérial], Hué, 1884, Bibliothèque nationale du Viêt Nam : R.591.

(3) Les recueils des lois et institutions, une figuration de l'ordre

À part le *Đại Nam thực lục*, un autre document officiel incontournable pour étudier l'histoire de la dynastie Nguyễn devrait être le *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ* et sa suite.¹ Il s'agit d'un type important de document à l'époque impériale : « Recueil des lois et institutions » (*Hội điển* 會典), qui émerge en 739 sous la dynastie Tang.² Il faut signaler que ce type de document n'est pas simplement un recueil et une catégorisation des règlements administratifs de tous les départements du gouvernement. La disposition de la table de matière de cette œuvre elle-même est établie conformément à la structure administrative du gouvernement. À travers cet ouvrage, nous pouvons donc comprendre la manière dont toutes les parties du gouvernement fonctionnent, cela ressemble donc plutôt à une constitution volumineuse. En effet, dans le *Minh Mệnh chính yếu*, nous avons trouvé plusieurs exemples qui montrent que l'empereur Minh Mệnh a souvent référé le Recueil des lois et institutions des Qing et évalué l'institution chinoise afin de mieux gouverner l'Empire.³

Actuellement, pour les Recueils vietnamiens des lois et institutions avant l'époque des Nguyễn, nous ne pouvons qu'en trouver un de la dynastie des Lê. Il comprend seulement six chapitres, correspondant respectivement à six ministères, il est donc difficile de dire qu'il s'agit d'un Recueil complet des lois et institutions. D'ailleurs, il est anonyme et nous ne connaissons pas la date de sa parution. Tout cela limite sa valeur.⁴ En revanche, la rédaction et la révision des Recueils des lois et institutions des Nguyễn sont plus claires. En 1834, l'empereur Minh Mệnh a d'abord promulgué un épitomé, le *Đại Nam Hội Điển Toát Yếu* et sur la base de cette version, le *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ* est sorti 21 ans plus tard.⁵ Le nombre total de volumes a également fait un bond considérable, passant de 14 volumes à 262 volumes.

¹ *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ ; Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ Tục Biên* 欽定大南會典事例續編 [Recueil des lois et institutions du Grand [État] du Sud, illustré par les précédents et approuvé par ordre impérial (suite)], 1917, EFEO Paris : VIET/A/Hist.31(1-26).

² Après cela, les Yuan, les Ming et les Qing ont tous fait compiler ce type de document.

³ *Minh Mệnh chính yếu* 明命政要 [L'essentiel sur le gouvernement de Minh Mệnh], 1897, EFEO Paris : A.57, vol. 1, p. 28 ; vol. 2, p.5 ; vol. 4, p. 44, 51.

⁴ Voir : *Lê Triều Hội Điển*.

⁵ Voir : *Đại Nam Hội Điển Toát Yếu*.

Dans le *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*, à la suite de chaque règlement, les compilateurs proposent des exemples détaillés de leur application réelle de ce règlement. Bien que ces histoires soient parfois également mentionnées dans le *Đại Nam thực lục*, la grande partie est relativement exclusive. Ceux-ci nous intéressent évidemment, mais si nous les considérons simplement comme un récit supplémentaire de certaines histoires, alors ce n'est pas une exploitation complète et profonde sur la valeur de cette compilation. Comme elle n'est pas écrite selon une chronologie, mais selon les thèmes (les départements du gouvernement impérial), les dispositions et les divisions des volumes et des chapitres renvoient les choix subjectifs de la Cour des Nguyễn. On sait que l'éthique confucéenne met l'accent sur la hiérarchie, aussi peut-on supposer que toutes ces décisions sont le résultat d'une réflexion mûrement réfléchie. La table des matières semble confirmer cette hypothèse. Voici celle des premiers volumes :

- vol. 1-4* *Tôn nhân phủ* 尊人府 *Tribunal dynastie*
- vol. 5* *Cơ mật viện* 機密院 *Conseil secret*
- vol. 6* *Tập hiền viện* 集賢院 *Institut de Formation des Sages*
- vol. 7-35* *Lại bộ* 吏部 *Ministère du Personnel civil*
- vol. 36-68* *Hộ bộ* 戶部 *Ministère des Finances*

En observant cet ordre de classement, nous pouvons au moins tout de suite déterminer l'importance nominale des différents départements dans le système administratif des Nguyễn. Cette approche pourrait aussi être généralisée dans le domaine diplomatique. Selon l'institution des Nguyễn, le ministère des Rites est chargé des affaires étrangères. Ainsi, la disposition et les contenus des volumes, qui concernent la diplomatie des Nguyễn envers la Chine et les pays péninsulaires, renvoient en effet la conception des politiques étrangères des Nguyễn.

(4) Les manuscrits anonymes

Les œuvres des lettrés vietnamiens constituent également une part importante des sources de cette thèse. Ces documents sont principalement conservés aux archives de l'École française

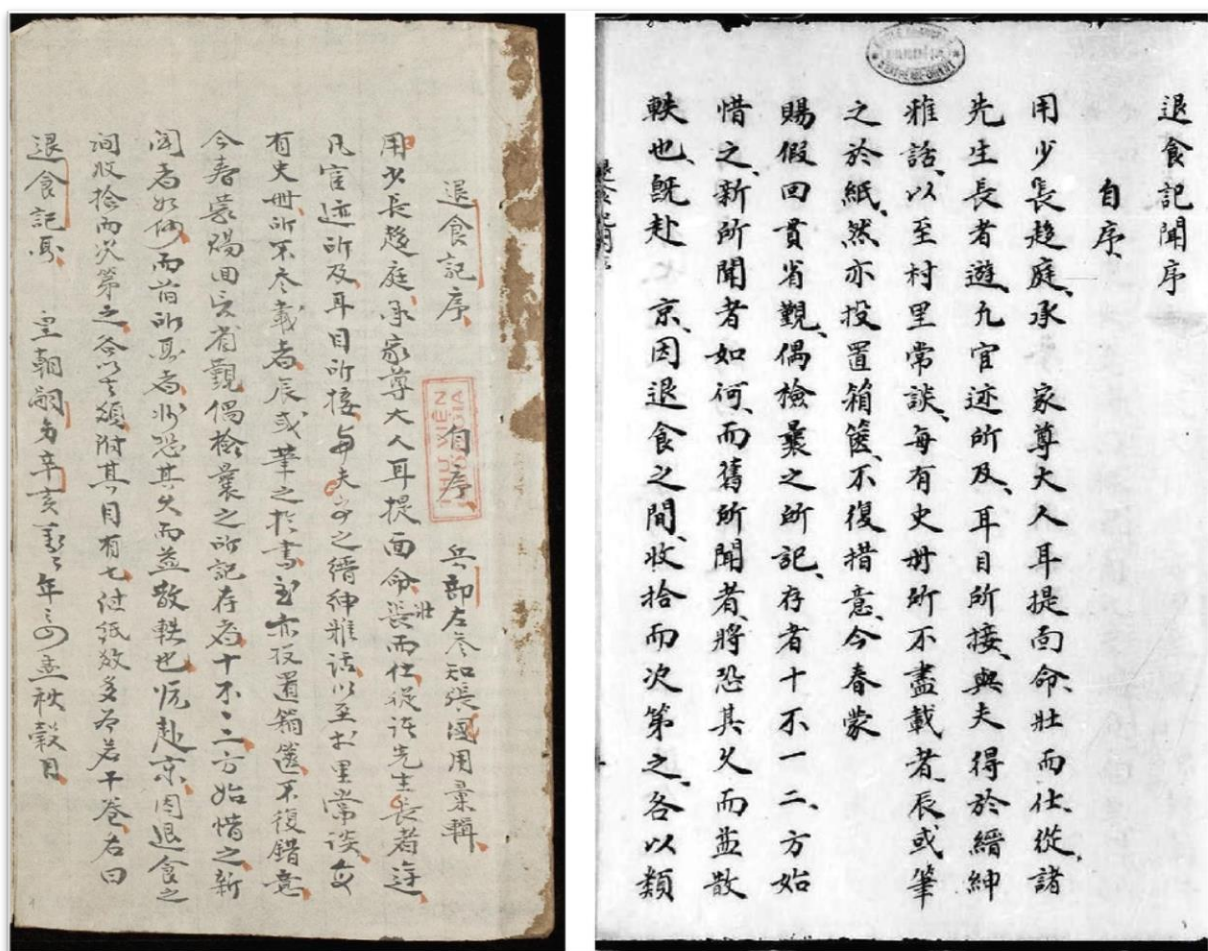
d'Extrême Orient à Paris, de l'Institut des études Hán Nôm à Hanoi, de la bibliothèque nationale du Viêt Nam, et de la Société asiatique à Paris.

Le climat tropical et les nombreuses guerres qu'a connues le Viêt Nam depuis le XIX^e siècle expliquent probablement le mauvais état de la conservation des ouvrages avant l'époque coloniale. Aussi, au Viêt Nam, relativement rares sont les documents de ce type qui nous sont parvenus, comparé à la Chine ou à la France. Selon une enquête générale menée par l'ÉFEO et l'Institut des études Hán Nôm dans les années 1990,¹ environ 5000 œuvres vietnamiennes anciennes, c'est-à-dire précoloniales, existent encore.² Il faut signaler que les livres littéraires, bouddhiques et philosophiques constituent une grande partie de ces documents et que ceux qui ont une valeur administrative sont d'autant plus rares.

De plus, la plupart de ces ouvrages circulent sous forme manuscrite et non imprimée. Voici la première page de deux versions différentes d'un ouvrage de Trương Quốc Dụng 張國用 (1797-1864), grand conseiller sous trois empereurs des Nguyễn. Bien qu'écrite par un très haut mandarin, cette œuvre est restée à l'état de manuscrit, ce qui révèle la tendance générale de l'époque. Lorsque, comme ici, il existe plusieurs versions d'un document, nous employons la version qui nous semble la plus complète et la plus fiable, nous n'avons pas cherché à faire œuvre de philologie en expliquant systématiquement le choix d'un manuscrit plutôt qu'un autre, car cela nous aurait plongé dans de longues digressions et éloigné du sujet principal de cette thèse. En revanche, ces manuscrits ont fait l'objet d'études philologiques dont les références seront citées en notes de bas de page.

¹ Ces études ont débouché sur la publication d'un inventaire des livres existants, accompagnés, pour chacun, d'un résumé. Voir : Trần Nghĩa et François Gros, éd., *Catalogue des livres en Han Nôm/Di sản Hán Nôm Việt Nam*, Hanoi : Nhà xuất bản Khoa học Xã hội, 1993.

² Ce chiffre a été trouvé de la manière suivante : si le contenu de deux manuscrits est essentiellement identique, et même si les intitulés sont différents (ce qui est régulièrement le cas), ils sont comptés comme un seul ouvrage. De plus, si l'un est avant tout l'extrait de l'autre, il sera considéré comme le complément d'un ouvrage.

Figure 4 - Deux versions de l'ouvrage de Trương Quốc Dụng¹

Outre les ouvrages dont l'auteur et la date sont connus, il existe un grand nombre de manuscrits anonymes et non datés dont les sujets sont très variés : encyclopédies géographiques et historiques, recueils d'ordres impériaux et de rapports des mandarins, histoires du Viêt Nam, corpus de documents diplomatiques... En étudiant les caractères taboués de ces manuscrits anonymes, il est possible d'en donner la date approximative. Cependant, ayant été maintes fois recopiés, c'est la date de la copie et non celle de la rédaction du document original qu'il est possible de retrouver. Même ainsi, plusieurs éléments nous rassurent sur la valeur de ces textes. D'abord, en raison de la difficulté de la vulgarisation des caractères chinois, bien que l'identité de l'auteur soit inconnue, tout laisse à penser qu'il appartenait à la classe des lettrés ; peut-être faisait-il partie de l'élite locale ou était-il un haut

¹ Trương Quốc Dụng 張國用, *Thôi Thực Kí Văn* 退食記聞 [Notes prises à mes heures perdues], 1851, EFEO Paris : A.104; Bibliothèque Nationale du Viêt Nam, R.65-68.

fonctionnaire de l'État. Cette supposition est renforcée par les édits impériaux ou d'autres documents d'ordre administratif auxquels seuls les mandarins ont accès, qui se trouvent dans un grand nombre de ces manuscrits anonymes. Enfin, les transcriptions de ces manuscrits ne sont pas destinées à la vente et le fait même qu'ils aient été recopiés est un gage de qualité et de leur importance aux yeux des contemporains. Autrement dit, les manuscrits parvenus jusqu'à nous sont ceux qui ont été choisis d'après leur valeur et leur intérêt par les lettrés de l'époque.

(5) Au-delà d'une vision vietnamo-centrée

Les documents précédemment évoqués sont inévitablement écrits à l'avantage des Vietnamiens. Pour ne pas en être la dupe et écrire une histoire diplomatique multilatérale digne de ce nom, il est nécessaire de confronter les documents provenant de différents pays. Afin d'éviter l'écueil d'une approche vietnamo-centrée de la politique étrangère des Nguyễn, cette thèse se fonde sur les historiographies d'État des pays voisins du Viêt Nam. Ne connaissant que le chinois, l'anglais, le vietnamien et le français, nous ne pouvons que nous fonder sur des traductions de ces documents laotiens, thaïlandais et cambodgiens. Ceci diminue évidemment la quantité de documents accessibles, mais ces sources, bien que limitées, n'en jouent pas moins un rôle essentiel dans notre compréhension de la diplomatie des Nguyễn et nous aident à juger de l'effet réel de la politique extérieure des Nguyễn sur ses voisins.

Parmi ces documents, nous citerons ici les plus importants : les diverses versions des *Chroniques royales du Cambodge*, dont Khin Sok et Mak Phoeun ont déjà fait une critique textuelle très poussée¹ ; plusieurs chroniques siamoises, *The Dynastic Chronicles Bangkok Era*, *The Chiang Mai chronicle* et *The Nan Chronicle*.² Ces sources fournissent des passages

¹ Phoeun Mak, *Chroniques royales du Cambodge, Tome 1, des origines légendaires jusqu'à Paramarājā 1^{er}*, Paris : École française d'Extrême-Orient, 1984 ; Sok Khin, *Chroniques royales du Cambodge, Tome 2, de Bañā Yāt à la prise de Lanvaek (de 1417 à 1595)*, Paris : École française d'Extrême-Orient, 1988 ; Phoeun Mak, *Chroniques royales du Cambodge, Tome 3, de 1594 à 1677*, Paris : École française d'Extrême-Orient, 1981.

² Chaophraya Thiphakorawong, éd., *The Dynastic Chronicles Bangkok Era, The First Reign*, trad. par Thadeus et Chadin Flood, Tokyo : The Centre for East Asian Cultural Studies, 1978 ; Arunrat Wichānkhīeo et David K. Wyatt, *The Chiang Mai Chronicle (second edition)*, Chiang Mai : Silkworm Books, 1998 ; Rāṭhasomphān Sāēnlūang et David K. Wyatt, *The Nan Chronicle*, New York : SEAP Cornell University, 1994.

dont la position politique diffère remarquablement des documents vietnamiens. En effet, s’y trouvent notamment certains événements que les annales vietnamiennes passent sous silence. Par exemple, dans le chapitre III, seront employés beaucoup de récits provenant de *The Dynastic Chronicles Bangkok Era* dont l’auteur Chaophraya Thiphakorawong appartient à l’aristocratie siamoise. Comme cet ouvrage a été commandé par Rama V, l’auteur a eu accès aux documents impériaux de la Cour Chakri. Dans ces annales, il offre nombre de précisions concernant le séjour de Nguyễn Ánh lors de son exil au Siam, fournissant ainsi une des informations complémentaires sur une expérience jugée déshonorante par les Nguyễn et donc largement édulcorée dans les annales des Nguyễn. Ces détails permettent de dépasser la vision vietnamo-centrée du *Đại Nam thực lục*.

Un autre type de source offrent une vision extérieure enrichissante, il s’agit des recueils des écrits de missionnaires, d’explorateurs et de militaires occidentaux. Comme les premières versions de ces œuvres font souvent partie du domaine public, nombre d’entre elles sont publiées en ligne et sont en libre accès.¹ Ce qui rend nombre de ces documents relativement faciles d’accès.

À partir du XVII^e siècle, les pays occidentaux (France, Espagne, Hollande, Portugal…) commencent à établir leurs activités religieuses, politiques et commerciales et ont donc participé à l’histoire de cette région-là. Une minorité d’entre eux connaît la langue locale (surtout les missionnaires), mais la majorité, notamment composée d’explorateurs, a besoin de recruter des guides et interprètes lors de leurs séjours. Ainsi, leurs observations sur ces territoires sont parfois émaillées de contre-sens. Mais, ce manque de connaissance de la langue et de la culture vietnamienne offre le regard extérieur dont nous avons besoin. Par exemple, les Nguyễn, comme les autres dynasties vietnamiennes, préfèrent interpréter les dons ou les présents des pays étrangers (surtout des pays indochinois) comme les *tributs dédiés à l’empereur*. Les Vietnamiens choisissent aussi des verbes très connotés hiérarchiquement parlant, mettant en avant leur supériorité. Au contraire, les auteurs

¹ Par exemple, le projet *Gallica* de la Bibliothèque Nationale de la France, le projet *e-rara* assuré par certaines universités et bibliothèques suisses, et notamment le projet *Google Book*.

occidentaux emploient un langage plus neutre, non hiérarchisé et, s'ils commettent nombre de contre-sens, leur point de vue extérieur apporte parfois un éclairage intéressant.

Certains Européens ont eu la chance de s'introduire à la Cour des Nguyễn, tout particulièrement sous le règne de Nguyễn Ánh (Gia Long). Afin de lutter contre les Tâi Sơn, Nguyễn Ánh a recruté des militaires et des fonctionnaires d'origine très diverse¹. Parmi eux, des Français ont occupé une position importante à la Cour, tels que Pigneau de Béhaine (connu sous le titre « évêque d'Adran »), Jean-Baptiste Chaigneau, Philippe Vannier, Jean-Marie Dayot, etc. Cela explique que leurs bibliographies figurent dans le *Đại Nam thực lục*. Mais, outre Pigneau de Béhaine qui nous a laissé plusieurs rapports, les hauts-fonctionnaires et militaires-ingénieurs français n'ont laissé que peu d'écrits sur le Viêt Nam et leur contenu s'intéresse peu à la diplomatie.²

Cependant, les témoignages de ces Européens concernent le plus souvent leurs échanges avec des subalternes et les populations locales. Cette caractéristique est typique de la correspondance et des œuvres missionnaires, actuellement archivées aux Missions étrangères de Paris (MEP)³, ainsi que dans les publications des Jésuites⁴. Comme ils ne fréquentent ni la Cour, ni les hauts mandarins de l'Empire, les informations qu'ils fournissent sur les relations internationales sont souvent peu fiables, et parfois même fondées sur de simples rumeurs. Or cette thèse s'intéresse principalement à la diplomatie entre le Viêt Nam et ces pays voisins et au processus décisionnel à huis clos des Nguyễn sur la politique extérieure. Les sources missionnaires font donc office de témoin offrant une vision par le bas de la politique des Nguyễn, qui permet d'évaluer l'effet réel de cette politique sur la société.

¹ Voir : Wynn Wilcox, « Transnationalism and Multiethnicity in the Early Nguyễn Ánh Gia Long Period », in *Việt Nam : Borderless Histories*, éd. par Anthony Reid et Tran Nhung Tuyet, Madison : University of Wisconsin Press, 2006, p. 194-216.

² Chaigneau et son fils ont respectivement écrit leurs souvenirs et leurs observations sous les règnes de Gia Long et de Minh Mên. Voir : Jean-Baptiste Chaigneau et André Salles (publié et annoté), « Le mémoire sur la Cochinchine de Jean-Baptiste Chaigneau », *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, No. 2, 1923 : p. 253-284 ; Michel Đức Chaigneau, *Souvenirs de Hué (Cochinchine)*, Paris : Impr. impériale, 1867.

³ Une grande partie des archives missionnaires des MEP a été organisée et publiée par Adrien Launay, voir : Adrien Launay, *Histoire de la mission du Tonkin, 1658-1717, Documents historiques*, Paris : Librairie orientale et américaine, 1927 ; Adrien Launay, *Histoire de la mission de Cochinchine, 1658-1823, Documents historiques*, Paris : Les Indes savantes, 2000.

⁴ Par exemple, l'ouvrage de la Compagnie de Jésus, *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères*, Lyon : E. Cabin, 1819. Les correspondances des Jésuites concernant le Tonkin sont incluses dans le tome 9, « mémoires de la Chine », par les rédacteurs, probablement parce que le Viêt Nam était le pays vassal de l'Empire chinois.

5. Structure des chapitres : « le corps » et « l'esprit »

Pour les Vietnamiens et notamment les Nguyễn, le système tributaire chinois est avant tout une théorie importée de l'étranger, *a priori* inadaptée à la situation géopolitique du Viêt Nam. Aussi, le premier chapitre de cette thèse portera sur la façon dont ils ont résolu ce dilemme. Au niveau de la forme, chaque chapitre à partir du deuxième traite séparément des relations bilatérales entre le Viêt Nam (la dynastie des Nguyễn en particulier) et l'un de ses pays voisins : la Chine, le Siam, les États jaraï, le Royaume de Vientiane et le Cambodge. Cela pourrait donner au lecteur l'impression que cette thèse est un simple assemblage des études de cas et qu'elle manque de logique et de lien interne. Cependant, si nous citons un philosophe chinois du V^e siècle Fan Shen 范縝 « Le corps est le support matériel de l'esprit. 形者神之質 », ces études de cas dans cette thèse portent justement la même philosophie. En fait, en examinant ainsi chaque relation bilatérale (le corps), nous espérons apporter des réponses concrètes à certaines des questions centrales liées sous le vocable du « système tributaire » du Viêt Nam (l'esprit).

Dans le chapitre II qui porte sur les relations sino-vietnamiennes, nous nous intéressons au rôle des relations tributaires dans le maintien de la sécurité à la fois du pays suzerain et du pays vassal. Ceci constitue l'un des fondements de ce type de relation et explique qu'il soit accepté par la Chine comme par le Viêt Nam. L'adhésion vietnamienne à une conception chinoise de la diplomatie est une raison importante pour que le Viêt Nam décide d'étendre ce modèle de gestion de relation à l'Asie du Sud-Est ; En explorant les relations personnelles entre Nguyễn Anh et le roi siamois Rama I^{er}, ainsi que l'héritage politique de ces relations, le chapitre III aborde l'une des valeurs fondamentales du « système tributaire chinois » : « la différenciation de la *Chine* et des *barbares* ». C'est bien ce concept qui distingue le « système tributaire chinois » des autres conceptions hiérarchiques régionales de l'histoire. Dans ce chapitre sur la gestion des affaires siamoises par les Nguyễn, nous examinerons justement l'application concrète de ce concept dans la diplomatie des Nguyễn ; le Chapitre IV se concentre sur les relations diplomatiques entre le Viêt Nam et deux États jaraï du plateau Pleiku à la péninsule indochinoise : les États de l'Eau et du Feu. Cependant, il ne se contente pas d'étudier les relations bilatérales qui les unissent, mais vise aussi à montrer que les

relations tributaires ont été un outil de la politique intérieure de l'Empire Nguyễn. De plus, nous mettrons en exergue l'emploi souple que les Nguyễn font de l'adage confucéen « Le souverain ne gouverne pas les *barbares*, s'ils [les *barbares*] viennent, il ne les refuse point ; s'ils s'en vont, il ne les retient point. 王者不治夷狄, 來者勿拒, 去者勿追 »; Dans le chapitre V, les relations entre le Viêt Nam et le royaume de Vientiane nous offrent l'occasion d'observer comment les Nguyễn ont, à toute force, cherché à maintenir la sécurité et la stabilité de ses confins occidentaux en s'appuyant sur le système tributaire. De plus, ce chapitre portera sur la mise en œuvre par la diplomatie des Nguyễn d'un autre concept important du système tributaire : « le glacis protecteur » que nous examinerons au cours de nos analyses sur l'intervention des Nguyễn dans le soulèvement du prince laotien Anouvong contre le Siam ; dans le dernier chapitre nous tenterons de comprendre pourquoi la dynastie Nguyễn a finalement abandonné l'usage des relations tributaires dans le processus d'annexion du Cambodge qu'elle avait entrepris. Le système tributaire et l'expansionnisme sont deux philosophies fondamentalement opposées des relations internationales. Dès lors, quelles sont les dynamiques endogènes qui ont poussé les Nguyễn à adopter l'une ou l'autre ?

Amasser une série de cas particuliers pour montrer le fonctionnement du système tributaire vietnamien n'est donc pas le sujet de cette thèse. Nous cherchons à comprendre comment certains concepts essentiels (l'esprit) de ce système chinois ont été récupérés et adaptés par les Nguyễn à leur propre politique extérieure (le corps). Ainsi ces cinq chapitres sont-ils étroitement liés les uns aux autres. C'est pourquoi, tout au long de cette thèse, des comparaisons entre les cas observés seront effectuées. Les avantages de cette démarche sont évidents : en comparant transversalement les chapitres, les particularités de certaines politiques des Nguyễn apparaissent. De plus, ces liens donneront à ce travail une cohérence d'ensemble.

Pour ce qui est de l'ordre des chapitres, étant davantage intéressé par « l'esprit » que par « le corps », nous n'avons pas suivi la hiérarchie établie par la Cour des Nguyễn et par l'historiographie entre ses pays voisins. Les relations avec le Cambodge, considérées comme très importantes par les Nguyễn, sont étudiées après celles avec le royaume de Vientiane et les États jaraï, pourtant jugées secondaires. Pour l'historien, ces derniers ne sont en effet pas moins fondamentaux que les autres pour comprendre l'application Nguyễn du système

tributaire, et pour moi, les questions abordées dans ces chapitres sont toutes aussi importantes les unes que les autres, aussi n'ai-je pas cherché à les classer dans un ordre précis.

CHAPITRE I : Les dilemmes d'une idéologie importée

À l'époque impériale, dans la conception chinoise du monde, l'Empire céleste, représentant de la civilisation chinoise, se trouve au centre de l'univers et entouré de peuples *barbares*. C'est l'un des thèmes dont nous avons parlé précédemment. Comme ces théories sont formées en Chine en fonction de son histoire et de sa réalité géopolitique propre, il ne s'agit donc pas des théories universelles qui peuvent être greffées directement sur un autre pays. Selon ces théories le Viêt Nam est considéré comme un peuple *barbare*.

De plus, contrairement à « la dominance et le magnétisme culturel et économique » que le l'Empire chinois possède au sein de l'Asie de l'Est, le Viêt Nam n'était qu'un domaine parmi d'autres dans « l'environnement politique multi-royal » de l'Asie du Sud-Est continentale.¹ Aussi, lorsque les dynasties vietnamiennes, notamment les Nguyễn, ont adapté ces théories au Viêt Nam pour gérer leurs propres relations extérieures, elles ont été confrontées à un certain nombre de contradictions qu'il leur a fallu résoudre. Ce chapitre vise donc à mettre en lumière les solutions que les Nguyễn ont trouvées pour résoudre les dilemmes les plus importants posés par cette conception importée du monde. De ce fait, bon nombre des questions qui seront abordées dans ce chapitre ne relèvent pas du domaine des affaires diplomatiques, mais plutôt de la politique interne de l'Empire, de la rédaction de l'historiographie d'État, et des discussions entre la Cour et les lettrés.

¹ *Vietnam and the Chinese model : a comparative study of Vietnamese and Chinese civil government in the first half of the nineteenth century*, p. 235.

1, Supériorité et infériorité dans les relations sino-vietnamiennes

Le Viêt Nam des Nguyễn est l'un des pays vassaux de l'Empire chinois et en même temps il a aussi établi ses propres relations tributaires avec plusieurs pays péninsulaires. Ces deux sphères de relations sont indépendantes et ne se rencontrent pas. En effet, les textes confucéens ne disent nulle part que le système tributaire est transmissible. La Chine ne reconnaît nullement l'existence d'un autre Empire céleste et ne considère évidemment pas les pays vassaux du Viêt Nam comme ses propres vassaux. C'est pourquoi l'existence concomitante de son allégeance à la Chine et de l'idée selon laquelle l'Empire Nguyễn est « auguste et suprême » devant les pays voisins péninsulaires, conduit la Cour de Hué à certaines contradictions.

Durant la période de la principauté des Nguyễn, Nguyễn Phúc Chu 阮福澗 (r. 1691-1725) a demandé la reconnaissance politique de l'Empire Qing en 1702. Une ambassade a donc été envoyée au Guangdong, en portant une lettre diplomatique, dans laquelle Nguyễn Phúc Chu s'exprime très humblement, se plaçant en position inférieure dès le début de la lettre.

Votre sujet Nguyễn Phúc Chu, [humble comme] les broussailles, d'origine du pays Viêt d'outre-mer, je me prosterne devant vous et vous salue cent fois à genoux front contre terre.¹

Une telle expression contraste fortement avec l'image de la Cochinchine que les Nguyễn ont érigée d'eux-mêmes dans leurs propres historiographies d'État. Dans les passages concernant les relations avec le royaume khmer de la même période du début du XVII^e siècle, l'armée cochinchinoise est dépeinte comme puissante et la Cour des seigneurs des Nguyễn est construite comme la personnification de la justice.²

Après l'établissement de la dynastie Nguyễn, l'empereur vietnamien continue, dans sa correspondance avec l'empereur chinois, de se placer dans une position de vassal. En 1829, dans un Mémoire destiné à l'empereur chinois Daoguang 道光 (r. 1820-1850), Minh Mệnh

¹ Voici le texte original : « 海外越國草莽臣阮福澗[sic]稽首頓首百叩上言 », voir : Lê Quý Đôn 黎貴惇, *Phi Biên Tạp Lục* 撫邊雜錄 [Miscellanées sur le gouvernement des marches], 1776, Institut du Hán Nôm : A.184 (vol. 5), tome 2, p. 145.

² Voir : un message de Nguyễn Phúc Chu adressé au roi cambodgien en 1715, dans le *ĐNTL*, part. « Tiền biên », vol. 8, p. 15.

exprime une nouvelle fois sa volonté sincère d'être intégré à la civilisation *chinoise*.¹ Ce genre de lettre diplomatique, très codée, est composée de formules toutes faites largement imposées par Pékin, auxquelles Minh Mênh doit se conformer pour assurer au Viêt Nam une place privilégiée dans la sinosphère. Il en résulte cependant une contradiction entre l'idéologie que les Nguyễn tentent de construire et leur position de vassal vis-à-vis la Chine.

On peut penser que les Vietnamiens ne considéraient pas l'existence de cette contradiction du discours comme un dilemme ou qu'ils n'y voyaient pas de contradiction. En effet, nulle part dans les documents des Nguyễn, les lettrés vietnamiens ne s'en désolent ni ne s'en inquiètent ouvertement. Toutefois, l'examen attentif de leurs actes et de leurs dires montre qu'en réalité cette question les préoccupait et qu'ils ont souvent tenté de résoudre cette contradiction.

Le Viêt Nam n'ayant aucun intérêt diplomatique à mettre fin à ses relations tributaires avec l'Empire chinois, il semble à première vue que le problème idéologique que rencontrent les Nguyễn ne puisse être complètement résolu. Cependant, on peut dégager deux pistes possibles pour leur permettre de rationaliser leur conception de politique extérieure vis-à-vis des pays péninsulaires. L'une consiste à mettre en cause la légitimité de la supériorité des Qing ; l'autre à nier son infériorité dans leurs relations avec les Qing. Comment la Cour et les lettrés des Nguyễn agissent-ils concrètement ? Sont-ils parvenus à résoudre cette contradiction ?

(1) « Les Qing sont des *barbares* » : une voie de plus en plus difficile

Pour les Vietnamiens, remettre en question la légitimité de la supériorité des Qing est relativement aisé. Le mode de vie des Qing mandchous était totalement différent de celui du territoire des Hán. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, premières années de leur conquête de la Chine, les Qing promulguent un édit ordonnant à la population de se « couper les cheveux », suscitant une grande révolte chez les Hán ; cette politique a finalement dû être

¹ Voir : « Lettre de créance, au sujet du tribut périodique, de Nguyễn Phúc Kiêu (Minh Mênh), roi du royaume vietnamien 越南國王阮福皎奉貢表文 », le 14.02.1829, dans Institut de l'histoire et la langue de l'Academia Sinica (Taipei), éd., *Mingqing shiliao gengbian* 明清史料庚編 [Sources historiques des Ming et des Qing, septième compilation], Pékin : Zhonghua Shuju, 1987, vol. 3, p. 244.

imposée par des massacres.¹ L'identité ethnique des Qing ainsi que ces faits violents et sauvages, sont une cible très facile pour les Vietnamiens et l'objet de critiques depuis l'époque des Lê.

a. La résistance de la Cour des Lê contre les coutumes des Qing

La Cour des Lê, qui est en position de vassal dans les relations sino-vietnamiennes, ne peut pas s'opposer ouvertement aux Qing, sa résistance s'exprime donc d'une autre manière. À partir des années 1660, éclate entre les ambassades des Qing et la Cour des Lê installée à Thăng Long (Hanoï), une controverse rituelle qui a duré presque cent ans, jusqu'en 1762. Il s'agit de savoir de quelle manière le roi vietnamien doit se prosterner en recevant l'édit impérial apporté par l'ambassadeur des Qing. Le roi des Lê revendique le droit de suivre la coutume répandue au Viêt Nam : « cinq salutations trois prosternations » (ngũ bái tam khấu 五拜三叩) ;² tandis que les ambassadeurs chinois exigent qu'ils se prosternent à la manière des Qing : « trois agenouillements, neuf prosternations » (sanguì jiukou 三跪九叩).³ Le type de prosternation que revendique la Cour vietnamienne a été établi par l'empereur chinois des Ming en 1393 et adapté par les Lê depuis des siècles.⁴ Si la Cour des Lê a prié l'ambassadeur des Qing de respecter la « coutume du pays » (quốc tục 國俗) du Viêt Nam, c'est donc non seulement une question d'habitude, mais aussi une manière de revendiquer une filiation Ming, dynastie légitime d'ethnie Hán.⁵ La persistance de Hanoï durant ce conflit est donc plus qu'un choix de gestes, elle est une manière de résister aux coutumes *barbares* des Qing.

¹ Pour les recherches les plus récentes sur cette politique des Qing, voir : Yu Hongliang 魚宏亮, « Fashi de zhengzhishi, Qingdai tifa yifu zhengce xinkao 髮式的政治史——清代剃髮易服政策新考 » [Histoire politique de la coiffure, nouvelles études sur la politique des Qing du changement de coiffure et de vêtement], *Qinghua daxue xuebao (zhexue shehui kexuban)*, No. 1, 2020 : p. 57-77.

² Il s'agit de s'agenouiller cinq fois devant le souverain. Tout d'abord, le sujet s'agenouille avant de poser lentement son front sur le sol, pour rester ainsi un certain temps, dans un immobilisme solennel. Puis, il se relève et répète trois fois la prosternation à l'identique. Enfin, le sujet s'agenouille une cinquième fois. Cette dernière salutation diffère des précédentes en cela que le sujet touche rapidement le sol du front, mais trois fois.

³ Le sujet s'agenouille, touche rapidement trois fois le sol du front et se relève. Après quoi, il répète cette prosternation deux fois.

⁴ Pour le parcours de cette controverse de cent ans, voir : Niu Junkai 牛軍凱, « San gui jiu kou yu wu bai san kou : Qingchao yu Annan de liyi zhi zheng 三跪九叩與五拜三叩 : 清朝與安南的禮儀之爭 » [Sanguijiukou et wubaisankou : controverse rituelle entre les Qing et l'Annam], *Nanyang wenti yanjiu*, No. 1, 2005 : p. 46-52.

⁵ Lê Thông 黎統, *Bang giao lục 邦交錄* [Notes sur la diplomatie], 1819, EFEO Paris : A.614, p. 109. Voir aussi : (Anonyme), *Nam Bắc Vãng Lai Giản Trát 南北往來柬札* [Correspondances entre le Sud et le Nord], s. d., Institut du Hán Nôm : A.276, p. 1-13.

Dans les affaires intérieures, la réaction des Lê contre les coutumes *barbares* des Qing est plus directe. L'une des mesures que Hanoï a mise en œuvre est de restreindre le nombre de migrants et marchands chinois au Viêt Nam. Cette mesure est motivée par la crainte que les coutumes *barbares* des Qing ne contaminent celles des Vietnamiens. Nous constatons dans l'histoire générale du Viêt Nam *Khâm định Việt sử thông giám cương mục* (1884) qu'entre 1663 et 1696, la Cour des Lê a au moins deux fois promulgué des politiques de ségrégation à l'égard des Chinois, notamment dans le deuxième décret où les règles sont les plus détaillées.

Pour les gens du Nord (Chinois) qui ont été naturalisés dans notre pays, leur langue et habits doivent tous suivre nos coutumes nationales. Pour les marchands du Nord (Chinois) qui veulent se loger ici, ils ne peuvent pas entrer dans la capitale sans l'introduction d'un lettré [vietnamien]. Les habitants proches de la frontière ne sont pas autorisés à imiter les accents et les vêtements chinois. Les contrevenants seront condamnés pour crime.¹

Le document dont ce passage est extrait est une historiographie d'État des Nguyễn et offre donc un aperçu de l'attitude des Nguyễn envers les Qing *barbares*. Les Nguyễn semblent avoir hérité du mépris que nourrissaient les Lê envers les Mandchous *barbares*. Néanmoins, les temps ont changé depuis les Lê et les Qing mandchous se sont depuis largement sinisés.

b. Des « Qing barbares » aux « Qing sinisés »

En comparaison avec la situation du XVII^e et XVIII^e siècles, les Qing du XIX^e siècle ont établi un gouvernement stable sur le long terme. Plus important encore, leur légitimité a été renforcée et rationalisée au cours de ces deux cents ans. Au niveau de la culture, les Mandchous ont adopté le mode de vie des Hán. Ils ont appris la langue chinoise (le mandarin) et ont adopté le confucianisme comme doctrine politique. Une preuve patente de cette sinisation est qu'au XIX^e siècle, la langue mandchoue commençait déjà à se perdre.² Tout ceci ébranle donc les arguments des Nguyễn concernant le caractère *barbare* des Qing, car la

¹ *Khâm định Việt sử thông giám cương mục*, vol. 34, p. 35.

² En 1673, l'Empereur Kangxi a déjà exprimé son inquiétude en voyant que les Mandchous ne parviennent pas à parler couramment le mandchou, mais cette situation n'a pas été améliorée et le déclin du mandchou est inévitable dans la période suivante. Archives chinoises d'histoire No.1, éd., *Kangxi qijuzhu* 康熙起居注 [Chronique journalière de l'empereur Kangxi], Pékin : Zhonghua Shuju, 1984, vol. 1, p. 93-94.

doctrine confucéenne souligne justement que la démarcation entre les *Chinois* et les *barbares* ne s'appuie pas sur l'ethnie ni sur la géographie et que le *barbare* peut devenir *Chinois*. Le critère principal est de savoir si les *barbares* acceptent les valeurs de la sinosphère.

Est-ce que la Cour des Nguyễn s'est rendue compte de cette sinisation chez les Mandchous ? La réponse est oui. Bien que les Nguyễn refusent de reconnaître directement l'intégration des Mandchous à la civilisation *chinoise*, plusieurs indices montrent que les Nguyễn ont sérieusement envisagé ce problème. En 1824, pour tenter de résoudre le déséquilibre entre le nombre de candidats aux examens mandarinaux venus des provinces du Nord et des provinces de Sud, Minh Mệnh a cité le cas des Mandchous comme exemple pour encourager les élèves du Sud à concurrencer ceux du Nord.

Les ancêtres du Grand Qing sont les Mandchous, après qu'ils [ont conquis la Chine] et ont obtenu le poste de l'Éducation, ils y ont nommé des Hán et des Mandchous. Ils occupent souvent un poste supérieur aux Hán. Bien qu'ils soient des barbares, ils ont pu atteindre [les plus hauts postes]. Nos lettrés du Sud peuvent aussi y parvenir, d'autant plus que le Sud est le territoire des érudits. Comment est-ce possible que la charge du poste de l'Éducation soit monopolisée par les hommes du Nord.¹

Dans cette citation, malgré l'emploi de terme « barbare », Minh Mệnh a en fait affirmé la réussite de la sinisation des Mandchous après l'établissement de leur régime en Chine.

Un autre exemple est l'attitude de Minh Mệnh à l'égard de l'empereur Qianlong (r. 1735-1796). Minh Mệnh a hautement apprécié les poèmes de Qianlong, notamment quand il remarque que ceux-ci contiennent les concepts « respecter le Ciel » (kính thiên 敬天) et « se dévouer pour le bien du peuple » (cần dân 勤民). Minh Mệnh en a demandé des calligraphies à ses secrétaires et en a orné son bureau comme devise.² Il faut signaler que ces poèmes sont écrits en chinois classique et que les deux concepts mentionnés occupent une place centrale dans la doctrine confucéenne. Aussi Minh Mệnh semble-t-il avoir oublié les origines *barbares* de l'empereur Qianlong, lorsqu'il le prend pour modèle.

¹ *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 26, p. 22.

² *Ibid.*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 46, p. 30.

c. Les Qing sinisés, un enjeu pour les Nguyễn

Après des siècles de sinisation, les empereurs Qing peuvent difficilement être taxés de mandchous *barbares* par les Nguyễn. La politique des vêtements et de la coiffure des Qing seule leur offre encore une occasion de formuler des critiques et elles sont d'autant plus vives qu'elles n'ont plus d'autre exutoire possible.

Les lettrés des Nguyễn n'ont jamais caché leur mépris pour cette politique. Parmi leurs remarques, celle de Phan Huy Chú 潘輝注 (1782-1840) est l'une des plus patentes. Ces remarques sur la coiffure des Mandchous au cœur de l'Empire chinois, retrouvées dans le récit de voyage qu'il a rédigé à Pékin en 1824, alors qu'il s'y trouve à titre d'ambassadeur, témoignent du regard que portent à l'époque les lettrés vietnamiens sur les coutumes mandchous :

Voilà deux cents ans que les Qing montent sur le trône de la Chine. En tout lieu, les gens se rasant les cheveux et changent leurs coutumes vestimentaires, ils s'y sont habitués et ne leur trouvent plus rien d'étrange. Les vêtements des Ming anciens ne sont portés qu'au théâtre, et sont réduits à de simples marionnettes. Les gens ont oublié les traditions chinoises. Lorsque nous sommes arrivés à Pékin, arborant nos habits de mandarins, les Chinois qui les connaissent encore nous enviaient ces vêtements typiquement chinois, cependant que les ignorants se sont moqués de ce qui est différent d'eux. Ils ont pointé leur doigt vers nos turbans, en disant que nous avons l'air de comédiens. Hélas ! Que les coutumes des barbares ont fortement changé les gens !¹

Ces commentaires sur les habits des Qing présentent l'image d'un Empire chinois *barbarisé*, donnant ainsi pleine légitimité au rôle d'authentique successeur de la *Chine* que les Nguyễn souhaitent se donner.

Bien entendu, les modes vestimentaires changent rapidement, notamment au gré de la productivité et des goûts esthétiques de l'époque. Ainsi, il serait naïf d'établir un lien catégorique entre elles et l'ethnie.² De plus, bien que les empereurs et les lettrés des Nguyễn se targuent souvent de l'élégance de leurs coutumes vestimentaires qui seraient directement

¹ *Du Hiên Tùng Bút*, p. 79.

² Au sujet de l'histoire du vêtement du Viêt Nam, voir : Trần Quang Đức, *Ngàn năm áo mũ* [Mille ans de costumes et de chapeaux], Hanoi : Nhà xuất bản thế giới, 2013.

hérités des époques chinoises des Song et des Ming, il faut signaler que c'est toujours des habits de la famille impériale et des mandarins dont il est question et jamais de ceux du peuple.¹ Il s'agit donc de costumes propres à la figure du pouvoir et arborés par une toute petite minorité. En n'abordant que la question des vêtements officiels, les lettrés vietnamiens éludent en fait celle des vêtements de leur peuple qui sont eux aussi fort éloignés des coutumes des Ming.

Sous le règne du Seigneur Nguyễn Phúc Khoát 阮福潤 (r. 1738-1765), en 1744, une campagne exigeant que la population change d'habitude vestimentaire par ordre du Seigneur a été menée.² Selon l'observation d'un lettré du Tonkin Lê Quý Đôn 黎貴惇 faite dans les années 1770 à Hué, le modèle auquel se réfèrent les Nguyễn est bien celui des vêtements du peuple du « pays du Nord » (Bắc quốc 北國), à savoir la Chine.³ Lê Quý Đôn reproche donc aux Vietnamiens de la Cochinchine d'avoir oublié leurs origines à la suite de cette campagne politique menée pendant trois décennies.⁴ Au XIX^e siècle, malgré la réunification du Việt Nam, les coutumes du peuple au Tonkin et en Cochinchine s'étaient sensiblement différenciées en raison d'une division de plusieurs siècles. Ainsi, à partir de 1826, Minh Mệnh a mené au Nord de l'Empire une campagne semblable à celle de Nguyễn Phúc Khoát, afin d'éliminer la différence culturelle du Nord et de renforcer l'unification politique. Dans son édit, Minh Mệnh déclare que le peuple du Sud suit toujours les coutumes vestimentaires des dynasties Song et Ming, il convient donc de les propager au Nord.⁵ Ce qui est intéressant, c'est que le Sud était en fait déjà largement influencé par la mode des Qing. Le concept de « la mode des Song et des Ming » est devenu, au temps des Nguyễn une icône très floue. Ceci est d'ailleurs une aubaine pour l'empereur Minh Mệnh qui use de ce concept pour désigner les coutumes qu'il souhaite imposer comme authentiques et orthodoxes.

¹ Voir le commentaire d'un grand ministre des Nguyễn Trương Quốc Dụng : *Thoái Thực Kí Văn*, part « chế độ », p. 77.

² Pour le contexte historique de ce mouvement, voir : Léopold Cadière, « Le changement de costume sous Võ Vương, ou une crise religieuse à Hué au XVIII^e siècle », *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, No. 4, 1915 : p. 417-424.

³ Afin de souligner l'égalité entre l'Empire chinois et celui du Việt Nam, les lettrés vietnamiens appelaient généralement la Chine « pays du Nord » ou « dynastie du Nord » (bắc triều 北朝) et le Việt Nam « pays du Sud » ou « dynastie du Sud » (nam triều 南朝), voir : *L'Empire vietnamien face à la France et à la Chine : 1847-1885*, p. 40.

⁴ *Phủ Biên Tạp Lục* (vol. 6), tome 2, p. 233.

⁵ *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*, vol. 78, p. 34-36.

Un exemple similaire est l'attitude de Minh Mệnh au sujet de la préservation des coutumes ancestrales. En 1830, l'empereur et ses ministres ont critiqué les coutumes des Qing.

Je constate que les styles d'armures et de blindage, illustrés dans le Recueil des lois et institutions des Qing, sont ceux des coutumes de leur pays d'origine (quốc tục 國俗) et qu'ils ne valent vraiment pas la peine d'être regardés.¹

Cette citation montre que Minh Mệnh prend pour unique référence les coutumes considérées comme *chinoises* tandis que celles, mêmes anciennes, qui appartiennent à d'autres civilisations doivent être abandonnées.

Néanmoins, on constate que Minh Mệnh a fait preuve d'une plus grande tolérance à l'égard de l'habitude vietnamienne de marcher pieds nus. Ainsi reconnaît-il que, si les Chinois sont toujours chaussés, le Viêt Nam « a suivi la 'vieille habitude' (cựu tục 舊俗) de marcher nu-pieds. »² Sur ce point, Minh Mệnh n'a manifesté aucun désir d'imiter les *Chinois*. Il est intéressant de noter que, pour les Chinois, l'absence de chaussures est très connotée et différencie un Viêt Nam, encore arriéré, de la *Chine*, parfaitement civilisée. Lors de séjours au Viêt Nam, des ambassadeurs chinois remarquent cette habitude classée, notée dans leurs récits de voyage, dans le chapitre sur les coutumes locales.³ Aux yeux des Chinois, cette pratique est donc exotique et dénote une sinisation incomplète.

La politique de « coupe de cheveux » et de « changement de vêtements » apparaît, dans la langue écrite, dans une seule et même locution. Aussi, les accusations formulées par les Nguyễn ne séparent jamais ces deux questions. Les accusations de la Cour des Nguyễn contre la coiffure mandchoue sont toujours très graves, l'empereur Thiệu Trị a une fois fait des commentaires sur ce problème.

¹ *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 70, p. 2.

² *Ibid.*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 161, p. 10.

³ Par exemple : Wuhei 鄔黑, Zhou Can 周燦, et Ming Tu 明圖, *Shijiao jishi* 使交紀事 [Récit de la mission diplomatique au Giao Chi], 1683. Voir : Archives chinoises d'histoire No.1, éd., *Qingdai dang'an shiliao congbian* 清代檔案史料叢編 [Compilation de documents historiques de la dynastie Qing], Pékin : Zhonghua Shuju, 1984, vol. 11, p. 31. Les auteurs ont été envoyés au Viêt Nam pour instituer l'Empereur Lê Hy Tông en 1683. Deux siècles après, l'ambassadeur chinois Baoqing a encore noté cette habitude de pieds nus, voir : Baoqing 寶清, *Yuenan Jilue* 越南紀略 [Récit sur le Viêt Nam], Guangxi : Tang ri xin tang, 1842, p. 19.

Dès que l'empereur Shunzhi a pris la passe [de Shanhai] d'assaut (en 1644), il a promulgué l'Édit de coiffure qui donne le choix entre « se couper les cheveux et être décapité ». Les coutumes de mille ans depuis les dynasties Han, Tang, Song et Ming ont complètement changé en suivant cet ordre de la Mandchourie. Quelle brutalité ! La Chine n'a plus « l'allure chinoise » (Trung Quốc chi phong 中國之風). Comment pourrions-nous civiliser ces barbares et les convertir en Chinois ?! Il n'est pas étonnant que le règne des barbares soit une période de malheurs.¹

Si les accusations des Nguyễn sur la question du changement de vêtement peuvent paraître excessives, les Qing peuvent difficilement être dédouanés de la violence de leur politique de « coupe des cheveux » qui est de plus contraire à un principe fondamental du confucianisme, celui de la piété filiale (hiếu 孝) qui stipule que « le corps, les cheveux, la peau reçus de mes parents, je n'ose pas les mutiler ». Cependant, en affirmant que la coiffure joue un rôle déterminant dans cette conversion culturelle, Thiệu Trị simplifie la notion de sinisation et ne tient pas compte des succès obtenus par les Mandchous sur d'autres plans : pour lui, la coupe des cheveux les annule jusqu'au dernier. Il est intéressant de noter qu'en 1845, lorsque cet empereur a voulu baptiser son nouveau palais, ses ministres se sont tout de même tournés vers les recueils de poésies chinoises des empereurs *barbares* Qianlong et Jiaqing pour l'inspiration et la référence, juste comme le cas de Minh Mệnh que nous avons évoqué précédemment.²

(2) Construire une égalité

a. L'invention de concepts concernant les relations tributaires sino-vietnamiennes

Comme l'État est très largement jugé sur la base d'événements historiques importants, l'écriture de ces événements est déterminante. Ceci explique que les Nguyễn aient fait réviser certains épisodes qui entachaient leur légitimité dynastique lors de la compilation de l'historiographie de l'État. La lettre diplomatique de Nguyễn Phúc Chu adressée à l'empereur

¹ *DNTL*, part. « Chính biên đệ tam kỷ », vol. 17, p. 25-26.

² « Châu bản triều Nguyễn 阮朝硃本 [Les archives d'État annotées à l'encre vermillon par les souverains de la dynastie Nguyễn] », le Centre des archives nationales No. 1 du Việt Nam : Fond châu bản, le 28 mai 1845 (23/4/TT5), règne de Thiệu Trị, tome 28, feuille 281, rapport du Cabinet.

Qing pour demander l'investiture en témoigne. Il est compréhensible que pour préserver l'honneur de la dynastie Nguyễn, cette lettre de soumission employant des formules d'une extrême déférence, n'ait pas été consignée dans l'historiographie dynastique le *Đại Nam thực lục*. Si l'envoi d'une telle ambassade est bien mentionné, les éditeurs visent surtout à expliquer le refus qu'opposent les Qing à la demande de Nguyễn Phúc Chu par certains scrupules vis-à-vis des Lê et à montrer l'admiration qu'auraient nourrie les Qing pour la Cochinchine.

L'empereur Qing demande l'avis de ses ministres [au sujet de la demande des Nguyễn], ils ont tous répondu « L'État Quảng Nam (Cochinchine) est très fort dans la région et a annexé le Champa ainsi que le Cambodge. Il deviendra certainement un grand pays. Néanmoins, comme il existe encore la dynastie des Lê en Annam, il ne nous faut pas en instituer un autre ».¹

La seule marque de vassalité qui subsiste dans ce récit est le terme « solliciter l'investiture » (câu phong 求封) qui explique l'envoi d'une ambassade. Ce mot nous intéresse parce que c'est l'une des rares fois où Hué a encore suivi l'usage ancien. Dans l'historiographie d'État des Lê, bien que Hanoï ait exprimé son aversion pour les Qing *barbares*, l'expression « solliciter l'investiture » est largement employée, malgré sa forte connotation hiérarchique. Néanmoins, à l'époque des Nguyễn, qu'il s'agisse de l'historiographie de l'État ou de documents officiels courants, la Cour et les lettrés des Nguyễn inventent et utilisent de nouveaux termes : « demander l'investiture » (thỉnh phong 請封), et réservent l'emploi du classique « solliciter l'investiture » aux lettres diplomatiques adressées aux Qing. Évidemment, les termes « demander l'investiture » effacent en partie l'inégalité qui transparaît dans l'ancienne expression. Se dessine ainsi une lutte de nature linguistique des Nguyễn contre la position inférieure qu'ils occupent au sein des relations tributaires avec les Qing.

¹ *DNTL*, part. « Tiền biên », vol. 7, p. 20. Néanmoins, il n'y a aucun document du palais des Qing qui prouve que cette demande a été soumise jusqu'à l'Empereur lui-même et a fait l'objet d'une délibération entre ministres. Voir : Sun Hongnian 孫宏年, *Qingdai Zhongyue guanxi yanjiu : 1644-1885* 清代中越關係研究 : 1644-1885 [Recherche sur les relations tributaires sino-vietnamiennes de la dynastie Qing : 1644-1885], Ha'erbin : Heilongjiang jiaoyu chubanshe, 2004, p. 15.

Cette lutte apparaît encore dans l'invention de la notion de « grande cérémonie diplomatique » (bang giao đại lễ 邦交大禮).¹ Selon le règlement des relations tributaires sino-vietnamiennes, lorsqu'un monarque vietnamien décède et qu'un prince succède au trône, la Chine doit envoyer une ambassade pour instituer le nouveau monarque et rendre hommage au défunt. Il s'agit donc toujours de deux cérémonies relativement indépendantes : la cérémonie de l'investiture (sách phong lễ 冊封禮) d'un côté, celle des condoléances de l'autre (dụ tế lễ 諭祭禮). Dans le contexte chinois, les noms de ces deux cérémonies témoignent d'une hiérarchie claire et nette entre pays vassal et pays suzerain. L'invention de la notion « grande cérémonie diplomatique », qui à elle seule désigne l'investiture et les condoléances, permet aux Nguyễn de ne pas mentionner les noms de ces deux cérémonies dans les documents officiels de l'époque. Dans les « Cahiers à l'encre vermillon » *Châu bản* au sujet des préparatifs pour l'arrivée de l'ambassade des Qing à Hué en 1841, les mots « cérémonie de l'investiture » et « cérémonie de condoléances » n'apparaissent presque jamais.²

À partir de la dynastie Tây Sơn, certains lettrés commencent à utiliser le terme « diplomatique » (bang giao 邦交), qui implique une idée d'égalité, pour désigner ses relations avec la Chine.³ Ceci s'explique peut-être par la victoire de l'armée des Tây Sơn sur celle des Qing. Néanmoins, à cette époque, les deux cérémonies portent encore leurs noms originels. Ainsi la genèse de la notion « grande cérémonie diplomatique » témoigne d'une initiative des Nguyễn pour effacer un peu plus l'inégalité des relations tributaires sino-vietnamiennes.

b. L'épisode de Lý Văn Phức : un simple incident diplomatique ?

Bien que le Viêt Nam soit culturellement proche de l'Empire chinois, il en est géographiquement relativement éloigné. Même les plus grands lettrés chinois manquent souvent de connaissances sur ce pays ce qui engendre nombre de méprises à son égard. Pour

¹ Parfois, les Nguyễn emploient un synonyme de cette notion *bang giao cự điển* 邦交鉅典.

² Voir : « Châu bản triều Nguyễn », le 10 septembre 1841 (25/7/TT1), règne de Thiệu Trị, tome 9, feuille 69, édit impérial ; le 28 septembre 1841 (14/8/TT1), règne de Thiệu Trị, tome 9, feuille 118, édit impérial ; le 11 octobre 1841 (27/8/TT1), règne de Thiệu Trị, tome 9, feuille 161, édit impérial.

³ Par exemple, Ngô Thì Nhậm 吳時任, *Bang giao hảo thoại* 邦交好話 [Belles histoires des relations diplomatiques], voir : Ngô Thì Nhậm, *Ngô Thì Nhậm Tác Phẩm* [Ouvrages de Ngô Thì Nhậm], éd. par Mai Quốc Liên, Hanoi : Nhà xuất bản Văn học, 2001 ; (Anonyme), *Tây Sơn Bang Giao Tập* 西山邦交集 [Recueil de diplomatie de la dynastie Tây Sơn], s. d., EFEO Paris : A.2364.

les Nguyễn, l'identité *barbare* du Viêt Nam que leur assignent les Qing constitue un préjugé à démentir absolument. Les conflits autour de cette question ne se limitent pas à la sphère diplomatique sino-vietnamienne, en témoigne l'expérience particulière du grand lettré-mandarin Lý Văn Phức 李文馥 (1785-1849).

En 1831, le bateau d'un fonctionnaire chinois, Chen Qi 陳啟, a dérivé jusqu'à la côte vietnamienne. L'empereur Minh Mệnh a donc envoyé Lý Văn Phức escorter les naufragés jusqu'à la province du Fujian par voie de mer. À son retour, Lý Văn Phức a publié un récit de voyage au sujet de cette mission, dans lequel il raconte une histoire, advenue alors qu'il se trouvait dans la capitale du Fujian : arrivé à la résidence où l'ambassade devait séjourner, Lý Văn Phức a remarqué une plaque sur laquelle était inscrit « résidence de l'ambassadeur *barbare* du Viêt Nam » (Viêt Nam di sứ công quán 粵南夷使公館). Lý Văn Phức a donc refusé fermement d'y entrer, déclarant : « Je ne suis pas *barbare* et n'entrerai pas dans une telle maison ».¹ Les mandarins des Qing ont finalement fait refaire une nouvelle plaque cette fois débarrassée de ce terme humiliant. Bien que les documents chinois n'évoquent nulle part cette affaire, elle nous semble crédible et rend compte de la mentalité des lettrés chinois et vietnamiens à l'époque.

C'est à la suite de ce conflit que l'affaire quitte la sphère diplomatique. Lý Văn Phức déclare avoir adressé aux mandarins chinois un essai intitulé « De la différence des *barbares* » (Di Biện 夷辨), afin de prouver que selon l'idéologie confucéenne, les Vietnamiens ne relèvent absolument pas des *barbares*.² Certes, d'un point de vue diplomatique, il s'agit d'une défense pour la dignité du pays à l'étranger, mais n'oublions pas qu'une parole diplomatique est aussi, et peut-être davantage, destinée à être diffusée à l'intérieur des frontières du pays en question. Bien sûr, les lecteurs vietnamiens de l'époque n'ont pas les moyens de vérifier si l'essai qu'on leur donne à lire est ou non fidèle à celui qui est adressé aux mandarins chinois. Nous savons que les lettrés vietnamiens de l'époque ont lu le récit de voyage de Lý Văn Phức. Un ouvrage historique important, le *Quốc Sử Di Biên*, écrit par un autre grand lettré de la

¹ Lý Văn Phức 李文馥, *Mân hành tạp vịnh* 閩行雜詠 [Poésies et essais sur le voyage à Mân], 1831, Institut du Hán Nôm : A.1291, p. 23.

² Au sujet d'analyse de texte de l'essai « En différenciation des *barbares* » de Lý Văn Phức, voir : Chang Che-Ting 張哲挺, « Yuenan yanxingshi Li Wenfu wenhua zhonghuaguan zhi tese 越南燕行使李文馥文化中华观之特色 » [Les particularités de l'opinion sur la culture chinoise de l'ambassadeur vietnamien Lý Văn Phức : d'après sa mission en Chine], *Taiwan dongya wenming yanjiu xuekan*, No. 1, 2017 : p. 47-82.

même époque, Phan Thúc Trục 潘叔直 (1808-1852) raconte l'affaire, n'hésitant pas à la dramatiser.

Lý Văn Phức est arrivé à Pékin et s'est rendu à sa résidence. Quand il a vu que les Qing avaient écrit « Résidence des barbares vietnamiens » sur le mur, il entra dans une grande colère et demanda sévèrement des comptes au mandarin chinois chargé de l'accompagner. Il n'a accepté de passer la porte qu'après que son subalterne a fendu le mot « barbare » sur son ordre. Il a écrit l'essai « De la différence des barbares » et l'a adressé [aux mandarins chinois]. [...] Les Chinois ont eu tellement honte qu'ils se sont excusés.¹

Plusieurs commentaires s'imposent. D'abord, le lieu de l'action a été déplacé d'une province littorale du Fujian à la capitale de l'Empire, ensuite la réaction de Lý Văn Phức est aussi plus violente que celle décrite dans la version originale. Dans cette mise en scène, Lý Văn Phức est devenu le « héros du pays ».² Pour Phan Thúc Trục, raconter cet épisode est l'occasion de souligner le sens de la justice dont fait preuve l'ambassade des Nguyễn et, surtout, de réaffirmer que les Nguyễn ne sont pas des *barbares*. Pour l'historien d'aujourd'hui, la réécriture de Phan Thúc Trục a certes dénaturé la vérité, mais elle en traduit une autre : d'une part, le récit de Lý Văn Phức s'est propagé à l'intérieur du pays et a fait sensation ; de l'autre, cette nouvelle version traduit bien la volonté des Nguyễn de se départir de l'identité *barbare* que les Qing veulent leur assigner. Cette affaire n'est donc plus une simple confrontation politique : elle a été récupérée par les Vietnamiens pour nourrir et renforcer la solidarité à l'intérieur des frontières et conforter la conscience identitaire des lettrés.

c. Un poème, une icône culturelle

L'épisode de Lý Văn Phức montre comment les lettrés vietnamiens ont récupéré à leur profit un événement diplomatique avéré. À présent, penchons-nous sur une affaire diplomatique qu'ils ont cette fois imaginée dans un poème vietnamien intitulé « Réponse au

¹ Phan Thúc Trục 潘叔直, *Quốc Sử Di Biên* 國史遺編 [Recueil de l'histoire d'État oubliée], Hong Kong : Institut de l'Asie nouvelle de l'Université chinoise de Hong Kong, 1965.

² Chen Guobao 陳國保, « Yuenan shichen yu Qingdai zhongyue zongfan zhixu 越南使臣與清代中越宗藩秩序 » [Les ambassadeurs vietnamiens et la hiérarchie tribulaire sino-vietnamienne sous le règne Qing], *Qingshi yanjiu*, No. 2, 2012 : p. 63-75.

peuple du Nord sur les coutumes de l'An Nam » (Đáp Bắc nhân vấn An Nam phong tục 答北人問安南風俗). En voici l'un des vers les plus connus.

La coiffure et la coiffe [du peuple vietnamien] ont pour modèle celles [de la Chine] des Tang.

L'éthique politique entre le souverain et le sujet est celle des Han.¹

D'après un recueil de la poésie vietnamienne *Tân khan Việt âm thi tập* (1792), l'empereur Hồ Quý Ly (1336-1407) des Hồ serait l'auteur de ces vers.² Ceux-ci s'adressent aux lettrés chinois, voire même à l'empereur Chinois lui-même, pour souligner que le Viêt Nam suit les « rites » et le mode de vie *chinois*. Néanmoins, les circonstances diplomatiques dans lesquelles ce poème de réponse a été composé restent très floues. Nous ne sommes pas sûrs de savoir qui est concrètement « le peuple du Nord », présenté comme le destinataire. De plus, on peut se demander pourquoi l'histoire de ce célèbre poème n'est pas du tout enregistrée dans les deux historiographies d'État *Đại Việt sử ký toàn thư* et *Khâm định Việt sử thông giám cương mục*, s'il a vraiment été écrit par l'empereur.

Les recherches récentes ont montré les similitudes que présentait ce poème avec un autre, composé plus tôt par un ambassadeur japonais en Chine, dans lequel le compositeur explique les caractéristiques culturelles du Japon à l'empereur des Ming. Ainsi, il est très probable que la version vietnamienne s'en soit largement inspirée.³ En effet, le Japon ancien était lui aussi sous l'influence culturelle de la Chine ancienne, et ces vers pouvaient donc être aisément adaptés à la situation, très semblable, du Viêt Nam. De plus, à l'époque où les communications étaient sous-développées, une telle copie n'aurait pas été découverte et n'aurait pas éveillé les soupçons. Dans cette version adaptée, le Viêt Nam revendique la place de conservatoire de la culture authentique des Hán, alors que celle de la Chine contemporaine s'est largement dégradée après la conquête mongole. On peut supposer que l'auteur comme l'éditeur qui a

¹ Voici le texte original : « Y quan Đường chế độ, Lễ nhạc Hán quân thân 衣冠唐制度 禮樂漢君臣 ».

² (Anonyme), *Tân khan Việt âm thi tập* 新刊越音詩集 [Florilège de poèmes vietnamiens, nouvel imprimé], 1729, Bibliothèque nationale du Viêt Nam : R.603, p. 52.

³ Voir : Nguyễn Thanh Tùng, « Về lai lịch bài thơ Đáp bắc nhân vấn An Nam phong tục vẫn được xem là của Hồ Quý Ly » [De l'origine du poème Đáp bắc nhân vấn An Nam phong tục toujours attribué à Hồ Quý Ly], *Thông báo Hán Nôm học*, 2009, p. 1014-1027 ; Sun Haiqiao 孫海橋, « “Yiguan Tang zhidu, liyue Han junchen” shiyuan kao “衣冠唐制度, 禮樂漢君臣”詩源考 » [Étude critique sur l'origine des vers « Y quan Đường chế độ, Lễ nhạc Hán quân thân »], *Guangxi zhiye jishu xueyuan xuebao*, No. 3, 2013 : p. 84-87.

inséré ce poème dans le recueil de la poésie *Tân khan Việt âm thi tập*, n'a pas cherché à justifier son existence en précisant les circonstances diplomatiques de sa rédaction, parce que le message qu'il porte suffisait à la légitimer aux yeux des lecteurs vietnamiens.

À l'époque Nguyễn, une nouvelle version de ce poème a été réalisée. Grand mandarin des Nguyễn, Trương Quốc Dụng décrit une histoire diplomatique plus détaillée dans son spicilège *Thoái Thực Kí Văn*.

À partir du règne des Yuan, les coutumes vestimentaires de l'Empire du Nord (Chine) ont été corrompues par celles des barbares même si, sous le règne des Ming, la mode des vêtements des peuples ne correspond pas à la tradition. Quant à la mode des vêtements de notre pays, bien qu'il y ait des différences dans les couleurs préférées entre les dynasties, la mode n'a pas changé d'une façon générale. Ainsi, lorsque l'ambassade des Trần est arrivée à Jinling (capitale chinoise), l'empereur Taizu des Ming lui a offert ce poème : « La coiffure et la coiffe [des peuples vietnamiens] ont pour modèle celle [de la dynastie chinoise] des Zhou, l'éthique politique entre le souverain et le sujet est identique à celle des Song » 衣冠周制度 禮樂宋君臣. L'empereur a également offert les caractères « pays érudit » 文獻之邦, écrit de sa propre main, à l'ambassade vietnamienne.¹

Comme précédemment, cet épisode est introuvable dans l'historiographie officielle de la Chine et du Viêt Nam. Il s'agit probablement, encore d'une histoire à la gloire du Viêt Nam forgée par les lettrés des Nguyễn.² La nuance entre les deux versions vietnamiennes de ce poème nous intéresse. Dans la nouvelle version, Trương Quốc Dụng a fait des modifications : « la dynastie Tang » a été remplacée par « les Zhou » et « les Han » remplacés par « les Song ». Néanmoins, comme la Chine connaît une prospérité culturelle tout au long des quatre dynasties, ces modifications consistent à remplacer des mots par des synonymes. Ainsi, le message est exactement le même que dans la version précédente. Le changement le plus significatif regarde l'auteur du poème : précédemment il s'agissait d'un empereur vietnamien, à présent il est attribué à l'empereur chinois lui-même. Il ne s'agit donc plus d'un Vietnamien

¹ *Thoái Thực Kí Văn*, p. 77.

² On trouve une version similaire dans les commentaires de Lý Tử Tấn 李子晉 sur un recueil de Nguyễn Trãi (1380-1442), voir : Nguyễn Trãi 阮薦, *Ức Trai Tập* 抑齋集 [Recueil de Úc Trai], 1868, EFEO Paris : A.139, vol. 6, p. 31.

ayant la fatuité de la pureté de sa civilisation, mais d'un empereur chinois louant la civilisation vietnamienne. Pour Trương Quốc Dụng ceci est beaucoup plus satisfaisant que de se flatter soi-même.

Contrairement à l'épisode de Lý Văn Phức, la composition du poème « Réponse au peuple du Nord sur les coutumes de l'An Nam » ne s'appuie sur aucun fait avéré. En s'inspirant du poème d'un ambassadeur japonais et en inventant une histoire entre l'empereur chinois et l'ambassade vietnamienne, les lettrés vietnamiens ont façonné une certaine image de leur culture et se sont érigés en civilisation *chinoise*, égale à celle de l'Empire chinois.

2, Chercher à forger une supériorité dans le passé

Les dynasties vietnamiennes n'ont jamais nié leur lien avec la civilisation chinoise, et sont même fiers d'être les successeurs de cette civilisation. La conquête de la Chine à deux reprises par des *barbares* - les Mongols et les Mandchous -, offrent aux lettrés vietnamiens l'occasion de présenter le Viêt Nam comme héritier et protecteur de la civilisation chinoise la plus authentique. Cette pensée se retrouve non seulement dans les écrits de lettrés vietnamiens mais aussi lors d'échanges entre l'ambassade vietnamienne et celle de Corée déléguées à Pékin pour s'acquitter du tribut.¹ Se considérer comme la civilisation « orthodoxe » de la *Chine* a plusieurs implications. D'une part, ceci influence bien entendu le regard que la Cour des Nguyễn et les lettrés portent sur la Chine des Qing comme nous l'avons vu précédemment ; d'autre part, ce deuxième aspect est souvent ignoré, les Nguyễn, en se considérant comme héritiers de la civilisation des caractères, ont systématiquement usé de la pensée confucéenne pour comprendre et expliquer leurs interactions avec les pays péninsulaires voisins, les plaçant d'emblée dans une position inférieure à la leur. Au début du XIX^e siècle, malgré la confiance des Nguyễn en l'image d'un Empire vietnamien réuni et plus fort que jamais, la

¹ Voir : Shimizu Taro 清水太郎, « Pekin ni okeru Betonamu shisetsu to Chōsen shisetsu no kōryū, 15 seiki kara 18 seiki o chūshin ni 北京におけるベトナム使節と朝鮮使節の交流, 15 世紀から 18 世紀を中心に » [Échanges entre les ambassadeurs vietnamiens et coréens à Pékin : du XV^e au XVIII^e siècle], *Tōnan'ajia kenkyū*, vol. 48, No. 3, 2010 : p. 334-363.

réécriture de l'histoire des relations premières du Viêt Nam avec les pays péninsulaires a posé de nombreux problèmes.

(1) Illusions construites dans les ouvrages des lettrés et les historiographies d'État

Le grand lettré Bùì Huy Bích 裴輝壁 (1744-1818) a édité un corpus, paru en 1825, qui regroupe une centaine d'écrits des plus importants de l'histoire vietnamienne.¹ La forme littéraire de ces articles choisis est variée, de l'éloge funèbre à l'édit impérial, de l'inscription sur stèle au rapport d'un mandarin adressé à l'empereur. Parmi eux, certains portent sur la diplomatie du Viêt Nam et notamment sur la guerre contre les pays péninsulaires.² Le style de ces articles est belliqueux, et les anathèmes adressés aux *barbares* sont formulés de manière très directe. Dans ces œuvres choisies de la littérature vietnamienne, les pays voisins sont présentés comme des territoires habités par des peuples sauvages dénués de morale comme de respect.

Les choix subjectifs du compilateur s'expliquent par la mentalité des lettrés de cette époque ; elle se retrouve dans de nombreux ouvrages de lettrés des Nguyễn. Un Empire vietnamien unifié et puissant a rendu la classe mandarinale très confiante ; de plus, l'allégeance (même temporaire ou fausse) des régions environnantes au Viêt Nam donne aux lettrés l'impression que l'Empire exerce la plus haute autorité dans la région péninsulaire. Par suite, l'idée qu'ils se faisaient de leur puissance a déteint sur les histoires des premières interactions entre les Vietnamiens et les pays péninsulaires. En d'autres termes, ils ont généralisé l'hégémonie militaire et la supériorité culturelle du Viêt Nam qu'ils constataient dans le présent à toute l'histoire du pays, en faisant de ce constat un état de fait permanent. L'ouvrage de Bùì Huy Bích a activement participé à la construction de cette illusion.

Évidemment, contrairement à la vision qu'offre l'anthologie de Bùì Huy Bích, l'histoire des interactions entre le Viêt Nam et ses pays voisins péninsulaires ne se limite pas à la guerre

¹ Bùì Huy Bích 裴輝壁, éd., *Hoàng Việt Văn Tuyển* 皇越文選 [Spicilège de l'Empire du Viêt Nam], 1825, EFEO Paris : A.3163.

² Ces écrits s'intitulent « l'inscription sur stèle au mausolée de l'empereur Lê Thánh Tông », « l'inscription sur stèle au temple de Lê Khôi » et « *Ma Nhai ký công văn* 摩崖紀功文 » (L'inscription sur roche dans la montagne, commémorant un haut fait).

et au conflit. À l'époque impériale, l'ouvrage le plus connu sur l'histoire générale du Viêt Nam est, sans aucun doute, le *Đại Việt sử ký toàn thư* dont certains passages indiquent que les Laotiens ou les Cham s'acquittent du tribut envers la Cour du Viêt Nam. En raison de l'indigence des sources historiques qu'accusent les pays voisins du Viêt Nam, il est difficile de savoir à quel point les récits vietnamiens exagèrent la réalité. Cependant, d'après nos analyses des relations tributaires entre la Chine et le Viêt Nam, il est permis de penser que la réalité diffère de l'historiographie d'État.

D'ailleurs, nous sommes aussi sceptiques quant à l'existence d'une discrimination systématique des Vietnamiens vis-à-vis des pays voisins de la péninsule, avant l'époque des Nguyễn. L'une des preuves en est la construction de la « pagode pour installer les ambassadeurs » (Chùa quán sứ 館使寺) sous le règne de Lê Trang Tông (r. 1533-1548), afin de mieux recevoir les représentants des pays bouddhistes tels que les États laotiens et le Cambodge.¹ Nous savons que tout pays étranger qui n'était pas associé à l'éthique politique confucéenne et à la tradition culturelle chinoise était considéré, par les Chinois, comme arriéré. Ainsi, les noms des institutions chinoises liées aux affaires étrangères reflétaient souvent les jugements de valeur de la classe dirigeante chinoise. Par exemple, l'établissement destiné à recevoir les ambassadeurs étrangers était connu sous le nom de la « résidence des barbares des quatre directions » (Tứ di quán 四夷館/四驛館).² Néanmoins, dans le cas de cette pagode de la dynastie Lê, même si l'historiographie d'État du Viêt Nam qualifie les missions des ambassadeurs péennsulaires de « la présentation du tribut », on ne peut nier que le nom de cette institution de l'époque des Lê ne comporte aucune signification péjorative. En fait, la construction d'une « résidence des barbares des quatre directions » dans le gouvernement vietnamien est très tardive. C'est seulement en 1835 que l'empereur Minh Mệnh l'a érigée et baptisée ainsi, pour remplacer l'ancienne « Résidence de Thừa Thiên » (Thừa Thiên công quán 承天公館) dont la connotation est aussi neutre.³

¹ En fait, la date précise de la construction de cette pagode est inconnue. Voir : Nguyễn Đại Đồng, *Chùa quán sứ* [La pagode Quán sứ], Hanoi : Nhà xuất bản tôn giáo, 2011, p. 5-6 ; (Anonyme), *Thăng Long cổ tích khảo* 昇龍古跡考 [Études critiques sur les vestiges de Thăng Long], s. d., Institut du Hán Nôm : A.1820, p. 17.

² Cette résidence est en même temps un institut pour former des interprètes pour l'État.

³ *ĐNLT*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 159, p. 17.

De plus, indépendamment de la superficie du pays, de la puissance économique ou de la force militaire, le Viêt Nam n'est qu'un État parmi d'autres dans la péninsule indochinoise du X^e au XVIII^e siècle et il lui arrive d'avoir besoin du soutien et de la protection de ses voisins. Nous connaissons bien le processus de la restauration des Lê au XVI^e siècle : elle montre que le pays laotien a solidement soutenu la dynastie Lê lorsque cette dernière est mise en péril. En 1527, alors que les Mạc ont usurpé le trône des Lê, de nombreux mandarins vietnamiens s'enfuirent vers la région laotienne Houaphan où le roi du Lan Xang Photisarath (r. 1520-1547) les a accueillis. Le général Nguyễn Kim, justement l'ancêtre des Nguyễn, avait alors pris la tête de ces mandarins et prêté allégeance au fils cadet de l'empereur Lê Chiêu Tông pour restaurer la dynastie Lê.¹ Ajoutons que, d'après les sources chinoises, le roi Photisarath a même proposé son aide à l'empereur Ming après avoir appris que l'Empire chinois préparait une intervention dans les affaires des rebelles Mạc.² Ceci montre bien qu'à cette époque, le royaume du Lan Xang est un allié fiable et bienfaisant des Lê. Les sources vietnamiennes traitant de cette période confirment cette hypothèse puisqu'il n'y est question ni des relations hiérarchisées, ni de mépris manifesté d'ordinaire envers les peuples jugés *barbares*.

Si l'idée d'un Viêt Nam puissant de tout temps émanant de l'ouvrage de Bùì Huy Bích renvoie à la vision que portent, sous le règne des Nguyễn, les lettrés vietnamiens sur l'histoire de la péninsule, la manière dont la Cour des Nguyễn a réécrit l'histoire est plus subtile. Pour tenter de mieux la cerner, comparons les visions portées par deux historiographies d'État, le *Đại Việt sử ký toàn thư* compilé sous les Lê et le *Khâm định Việt sử thông giám cương mục* compilé sous les Nguyễn, sur la résistance de Nguyễn Kim au Laos. Cette comparaison, mettant en lumière les nuances existantes entre les passages concernés de ces deux historiographies d'État, permettra d'observer l'attitude de la Cour des Nguyễn.

Dans le *Đại Việt sử ký toàn thư*, l'alliance de Nguyễn Kim avec le Laos est racontée en une phrase, simple et concise.

¹ *Khâm định Việt sử thông giám cương mục*, vol. 27, p. 20.

² Bureau d'histoire des Ming de la dynastie Qing, éd., *Ming Shi* 明史 [Histoire des Ming], Pékin : Zhonghua Shuju, 1974, vol. 315, p. 8159.

[Nguyễn Kim] s'est allié avec le chef d'État laotien qui lui a fourni des vivres afin qu'[il] puisse prendre d'assaut [le territoire occupé par les Mạc].¹

L'auteur offre donc une description relativement objective sur la contribution du roi laotien à l'effort de guerre vietnamien. Dans le *Khâm định Việt sử thông giám cương mục*, on s'aperçoit que les lettrés du Bureau d'histoire de l'État des Nguyễn ont remanié ce récit :

[Nguyễn Kim] entretient de bonnes relations avec le roi laotien, et réquisitionne des vivres afin de chercher à prendre d'assaut [le territoire occupé par les Mạc].²

La manière dont les vivres ont été obtenus a été réécrite : à la place de l'assistance apportée par le roi Photisarath se trouvent désormais l'effort et le mérite personnels de Nguyễn Kim lui-même. Bien que le rôle du royaume Lan Xang soit toujours présent, le Bureau d'histoire de l'État a subtilement diminué l'importance de sa contribution dans la restauration de la dynastie Lê. Ce passage montre que la Cour des Nguyễn n'admet pas que le roi du Laos ait pu « nourrir et protéger » (discours confucéen) Nguyễn Kim et les Lê en exil, car ceci contrasterait avec les discours historiques que les Nguyễn ont tenté de construire.

Cette reconstruction historique se fait plus complexe encore lorsqu'il s'agit des intermariages entre la famille impériale vietnamienne et celle de ses voisins péninsulaires.

(2) Nguyễn Thị Ngọc Vạn, une princesse oubliée des Nguyễn

Si cette partie s'intéresse à la question de l'intermariage, c'est parce que contrairement à d'autres types d'échanges ou de coopérations entre le Viêt Nam et ses pays voisins, elle fournit un exemple relativement extrême reflétant le décalage entre la doctrine et la pratique. Contrairement aux intermariages entre les familles royales européennes, ce n'est pas pour des questions de succession au trône qu'une princesse vietnamienne est unie au roi d'un royaume péninsulaire : souvent c'est le signe d'une soumission - la femme est envoyée comme otage

¹ *Đại Việt sử ký toàn thư (version ponctuée et révisée)*, p. 819.

² *Khâm định Việt sử thông giám cương mục*, vol. 27, p. 26.

-, d'un échange d'intérêts ou encore d'une alliance plus ou moins forcée entre pays. Ainsi, du point de vue de la théorie, l'intermariage va à l'encontre de la doctrine confucéenne, car cette dernière met l'accent sur la supériorité culturelle de l'Empire qui attire à elle les barbares. Or, si l'Empire céleste est suffisamment supérieur et fort, il n'a pas besoin d'entretenir des relations de paix en mariant une princesse avec un monarque *barbare*. L'intermariage lui-même est souvent le fruit d'un compromis et constitue en cela une preuve de la faiblesse de l'Empire.

Bien entendu, la diplomatie du Viêt Nam ne pouvait pas se dérouler en conformité avec l'idéologie confucéenne proclamée, la réalité poussant parfois les Vietnamiens à adopter une politique extérieure allant à l'encontre de la stricte idéologie. Ainsi, l'intermariage est un des outils pragmatiques dans « la boîte à outils » de la diplomatie dont les dynasties vietnamiennes disposent et qu'elles ne refusent pas d'utiliser. Cet important décalage entre la doctrine et la réalité nous fournit le cas dont nous avons besoin pour observer comment les historiographies vietnamiennes ont présenté et justifié ce procédé ?

À l'époque impériale, enlever les femmes du camp vaincu était un comportement courant. En 982, l'empereur Lê Hoàn de la dynastie Lê antérieure a ainsi fait enlever une centaine de femmes recluses dans le palais du roi chams après le saccage de la capitale Indrapura.¹ Une chronique thaïlandaise enregistre des histoires similaires : un roi vietnamien a attaqué le territoire thaï après s'être vu refuser plusieurs fois la main d'une princesse de ce royaume. Profitant d'avoir remporté la bataille, les Thaï ont enlevé une princesse vietnamienne.² Comme dans l'historiographie vietnamienne, les critiques à l'égard des pays péninsulaires sont souvent virulentes, la pratique de l'intermariage constitue un problème délicat. Les lettrés vietnamiens se montrent très critiques vis-à-vis de l'intermariage. En effet, le mariage d'une princesse vietnamienne à un monarque étranger leur évoque de sombres affaires d'intermariages malheureux puisées dans l'histoire chinoise, telles que celle de Wang Zhaojun 王昭君 sous le règne Han (202 av. J.C. - 8) et dont ils se servent pour critiquer cette

¹ *Đại Việt sử ký toàn thư (version ponctuée et révisée)*, p. 131.

² Il s'agit du roi Khun Cuang des Thaï. Voir : *The Chiang Mai Chronicle (second edition)*, p. 11-12. Cependant, remarquons que cet épisode s'est produit au XIII^e siècle pour lequel les sources historiques thaïlandaises sont extrêmement incomplètes ; aussi, ne connaît-on que des épisodes légendaires de l'histoire thaï de cette époque.

pratique.¹ Pour les lettrés vietnamiens, l'intermariage est, par certains aspects, avilissant pour l'Empire. Ainsi, l'auteur de *Quốc sử tổng luận* écrit : « Marier la noble princesse au roi du Champa, les gens qui respectent les rites ne le permettront pas. »²

Nous allons aborder d'abord le mariage de la « princesse » Nguyễn Thị Ngọc Vạn à l'époque de la principauté des Nguyễn, et observer comment la Cour des Nguyễn traite de cet intermariage après l'établissement de la dynastie en 1802.³ Son histoire nous intéresse parce que non seulement il s'agit de l'une des deux seules princesses des Nguyễn qui ont épousé un roi étranger, mais aussi parce que Ngọc Vạn a joué un rôle politique important dans la diplomatie des Nguyễn.

Nous avons précédemment expliqué que l'usurpation des Mạc au XVI^e siècle a poussé les Lê désespérés à chercher une alliance militaire et nuptiale avec le royaume laotien du Lan Xang. Pareillement, cette fois-ci, la principauté des Nguyễn nouvelle-née a eu besoin de s'allier avec toutes les puissances possibles pour survivre, d'autant plus qu'elle était menacée par les Lê au Nord et par une situation incertaine au Sud et à l'Ouest. Le mariage de Ngọc Vạn a eu lieu dans ce contexte.

a. Retrouver l'histoire de Nguyễn Thị Ngọc Vạn dans les sources étrangères

Nous employons le terme « retrouver », parce qu'il est difficile de reconstituer cette histoire à travers les sources historiques des Nguyễn, et que seules les sources cambodgiennes et occidentales offrent des informations connexes. Les raisons éventuelles qui peuvent expliquer ce fait seront discutées plus loin. Ici nous tentons de restituer l'histoire de Ngọc Vạn, peu connue dans l'historiographie vietnamienne, et d'évaluer le rôle de cette princesse dans l'histoire du Việt Nam.

¹ Wang Zhaojun, servante inférieure de l'empereur Yuandi des Han (48-33 av. J.-C.), est fiancée par ordre impérial à Hu Hanye, *Khagan* (empereur) des Xiongnu. À l'époque impériale, son histoire est évoquée dans beaucoup de littératures chinoises ainsi que dans quelques longs poèmes en langue démotique vietnamienne. Voir : Nguyễn Tiên Khang 阮進康, *Chiêu Quân tân truyện* 昭君新傳 [Nouvelle histoire de Zhaojun], 1923, Bibliothèque nationale du Việt Nam : R.1916.

² (Anonyme), *Quốc sử tổng luận* 國史總論 [Étude générale sur l'histoire du Royaume], s. d., EFEO Paris : A.1253, p. 12.

³ Si, faute de mieux, nous employons le titre de « princesse », il faut reconnaître qu'à l'époque, les Nguyễn étaient sujets des Lê. Il ne détient ni le titre « d'empereur », ni celui de *vua trời* « monarque du Ciel ». En revanche, après l'établissement de la dynastie Nguyễn, tous les seigneurs des Nguyễn ayant précédemment régné sur la principauté du Sud se voient conférer le titre posthume « d'empereur », et leurs filles de « princesse ».

À partir du XV^e siècle, le royaume cambodgien est entré dans « l'âge sombre » de son histoire, la menace du Siam est devenue la préoccupation principale des Cambodgiens. Pour éviter d'être annexé par l'Empire siamois d'Ayutthaya, en 1617, le roi cambodgien Barom Reachea VII (r. 1603-1618) a cherché à établir des relations amicales avec Nguyễn Phúc Nguyễn (r. 1613-1635). Il a donc envoyé aux Nguyễn une ambassade portant une lettre, dont le contenu est rapporté dans les *Chroniques royales du Cambodge*.

Étant donné que je possède un auguste fils qui n'a pas encore d'épouse, et qu'actuellement la renommée me parvient que l'auguste roi du royaume d'Annam possède une auguste fille douée des cinq beautés, je demande qu'elle soit l'épouse royale de mon fils pour continuer l'auguste lignée dans le pays des Khmers. Les deux augustes royaumes continueront ainsi à se lier d'amitié.¹

Ce message offre des informations souvent négligées par certains historiens d'aujourd'hui : se contentant de rappeler que Chey Chettha II avait épousé une princesse des Nguyễn, ils affirment que ce mariage a eu lieu après que Chey Chettha II a pris le trône.² Or, comme la citation précédente le montre, Chey Chettha II n'était encore qu'héritier du trône du Cambodge, soit « l'auguste fils » mentionné dans cette lettre, et son mariage a été arrangé par son père. La nuance qui existe entre le point de vue de ces historiens et celui que nous proposons ici à la lumière des sources n'est pas des moindres : en effet, si le roi cambodgien lui-même avait demandé aux Nguyễn la main d'une de leurs princesses, cette demande royale aurait pu être perçue comme un ordre qu'il aurait été délicat pour les Nguyễn de refuser ; en revanche, un mariage entre le prince héritier et la princesse vietnamienne est l'occasion d'établir un accord entre les deux pays sans que l'un se sente obligé par l'autre.

Il est permis de penser que Nguyễn Phúc Nguyễn est heureux d'accepter une telle proposition, vu que les Nguyễn à cette époque-là sont en conflit avec les Lê-Trịnh au Nord.

¹ *Chroniques royales du Cambodge, Tome 3, de 1594 à 1677*, p. 121.

² Voir : Li Tana, « 'The Inner Region' : A Social and Economic History of Nguyen Vietnam in the Seventeenth and Eighteenth Centuries », thèse de doctorat, Australian National University, 1992, p. 130 ; Leclère Adhémar, *Histoire du Cambodge, depuis le 1^{er} siècle de notre ère (1914)*, Paris : Librairie Paul Geuthner, 1914, p. 339 ; David Chandler, *A History of Cambodia (4th edition)*, Boulder, Colorado : Westview Press, 2007, p. 97 ; Lê Hương, *Việt kiều ở Kampuchia [Les expatriés vietnamiens au Cambodge]*, Saïgon : Nhà xuất bản Trí Đăng, 1971, p. 9.

De plus, pour les Cambodgiens, l'intermariage entre les familles royales de l'Asie du Sud-Est est une manière relativement courante d'établir une alliance.¹ Ainsi, le choix des Nguyễn est non seulement stratégique et pragmatique, mais aussi la preuve de leur intégration à la tradition régionale. À ce sujet, les chroniques cambodgiennes relatent une conversation entre Nguyễn Phúc Nguyễn et ses ministres.

Si notre auguste fille devient l'épouse royale du fils du roi des Khmers, et si elle a un fils et qu'il monte par la suite sur le trône, il se soumettra sans manquer à nous, appartenant à la même lignée.²

Nous ignorons comment les Cambodgiens ont eu connaissance de cette conversation, mais cette analyse stratégique est en effet logique. Via cet intermariage, d'une part, les Nguyễn ont établi une alliance avec les Khmers, ce qui leur permet de se concentrer sur les rivalités avec le Nord ;³ d'autre part, ils ont bel et bien introduit un représentant de leurs intérêts au sein de la famille royale du Cambodge, espérant ainsi étendre leur influence au delta du Mékong.

Bien que limitées, ces sources renseignent sur les conditions dans lesquelles s'est effectué le mariage de cette princesse. Les deux parties ont organisé un mariage solennel, Nguyễn Phúc Nguyễn a donné à sa fille Ngọc Vạn une dot considérable, constituée d'or, d'argent et d'objets de toutes sortes, ainsi que 300 hommes et 300 femmes. En retour, le roi cambodgien a également honoré les Nguyễn de nombreux dons. Ces échanges montrent que Vietnamiens et Cambodgiens ont su tirer profit de cet intermariage. Plus important encore, après que Chey Chettha II est monté sur le trône, il a élevé Nguyễn Thị Ngọc Vạn (« Ang Cūv » dans les Chroniques royales cambodgiennes) au rang « d'auguste reine », et non pas de « concubine ».⁴ La famille royale cambodgienne pratiquant la polygamie, cette disposition montre l'importance qu'attachent les Khmers au lien nuptial entre les deux pays.

¹ Trudy Jacobsen, *Lost goddesses: the denial of female power in Cambodian history*, Copenhagen : NIAS Press, 2008, p. 89.

² *Chroniques royales du Cambodge, Tome 3, de 1594 à 1677*, p. 121.

³ En 1620, l'année où la princesse Ngọc Vạn est partie pour le Cambodge, Nguyễn Phúc Hiệp 阮福洽 et Nguyễn Phúc Trạch 阮福澤 ont trahi leur frère Nguyễn Phúc Nguyễn, proposant secrètement au seigneur Trịnh d'attaquer ensemble la Cochinchine. En échange, ils s'engagèrent à leur céder une vaste portion du territoire qu'ils auraient conquis ensemble. Cette tentative de « coup d'État » a finalement été déjouée par Nguyễn Phúc Nguyễn. Voir : *DNTL*, part. « Liệt chuyện tiền biên », vol. 6, p. 29-30.

⁴ *Chroniques royales du Cambodge, Tome 3, de 1594 à 1677*, p. 126.

Il semble que sous le règne de Nguyễn Phúc Nguyễn, l'alliance souhaitée par les Nguyễn ait bien fonctionné. En effet, les Vietnamiens apporteront leur aide au Cambodge contre le Siam. Or, le témoignage du missionnaire jésuite italien Cristoforo Borri (1583-1632) laisse entendre que ce soutien n'est pas dénué de lien avec le mariage de la princesse. Il note que le roi cambodgien s'est marié avec la « fille bâtarde [*sic*] » de Nguyễn Phúc Nguyễn et que ce dernier lui a offert des hommes et des galères pour lutter contre les Siamois.¹ Notons que Borri, loin de la Cour khmère et désintéressé des affaires qu'on y menait, s'est néanmoins rendu compte de la relation causale entre le mariage et l'assistance des Nguyễn aux Khmers. Ceci témoigne de l'influence politique de Ngọc Vạn, agissant comme un « auxiliaire » puissant de Hué à l'époque.²

Le mariage de Ngọc Vạn semble avoir été d'une importance non négligeable dans les relations entre les Vietnamiens et les Khmers. D'abord, il a ouvert la période la plus faste de l'histoire des relations entre ces deux pays. Ensuite, et plus important encore, il rend possible la colonisation vietnamienne dans le delta du Mékong. Ainsi, les *Chroniques royales du Cambodge* rapportent que lorsque les Nguyễn ont proposé au roi cambodgien de leur concéder la douane du pays de Brai Nagar (la région saïgonnaise actuelle) en 1623, les ministres cambodgiens ont conseillé à Chey Chettha d'accepter la demande des Vietnamiens par déférence pour la reine Ngọc Vạn.

*Le roi des Vietnamiens possède des liens d'amitié avec le royaume de Kambujadhipti (Cambodge). Si nous n'acceptons pas de les offrir, la voie des augustes amitiés royales sera rompue et l'auguste dame la reine sera contrariée.*³

Bien que l'auteur des chroniques soit resté très évasif sur le rôle joué par la reine dans la prise de décision, il est permis de penser que Ngọc Vạn avait peu ou prou participé aux négociations

¹ Samuel Baron et Cristoforo Borri, *Views of Seventeenth-Century Vietnam: Cristoforo Borri on Cochinchina and Samuel Baron on Tonkin*, éd. par Olga Dror et K. W. Taylor, Ithaca, New York : Southeast Asia Program Publication, 2006, p. 130.

² M. J. Bouchot, « Saïgon sous la domination cambodgienne et annamite », *Bulletin de la Société des Études Indochinoises*, vol. 1, No. Nouvelle série, 1926 : p. 3-31, p. 13.

³ *Chroniques royales du Cambodge, Tome 3, de 1594 à 1677*, p. 365.

internes ou, du moins, qu'elle avait pu émettre un avis. Nous pouvons supposer qu'elle participait et était régulièrement consultée pour les affaires ayant trait à son pays d'origine. Bien que les sources soient trop lacunaires pour approfondir la question, il semble du moins que l'avis de la reine était sérieusement pris en compte.

Dès lors, les migrations vers le delta du Mékong se sont faites plus nombreuses, permettant l'assimilation progressive de ce territoire à l'Empire vietnamien.¹ La situation géographique de ces territoires se distingue de celle des territoires des chams, assimilés plus tôt par les Vietnamiens, notamment par sa plus grande valeur stratégique. En s'accaparant le delta du Mékong, les Nguyễn ont étendu leur influence jusqu'au golf du Siam ; les Cambodgiens, de leur côté, ont perdu un important carrefour commercial, et donné aux Nguyễn un accès direct à son arrière-pays par voie fluviale. La capitale cambodgienne et sa région sont donc devenues plus aisément accessibles depuis Saïgon que depuis Ayutthaya ou Bangkok, préparant ainsi la future extension de l'influence des Nguyễn sur le Cambodge.²

b. Un étrange silence

Quelle que soit la contribution de la princesse Ngọc Vạn à la colonisation du delta du Mékong, il faut cependant signaler que son histoire n'est relatée que dans des documents cambodgiens et occidentaux, tandis que le *Đại Nam thực lục* ainsi que d'autres ouvrages historiques rédigés par la Cour des Nguyễn ou par les lettrés³, ne mentionnent pas, à notre connaissance, cet intermariage. Quant aux géographies concernant la région saïgonnaise, nous avons consulté l'ouvrage le plus important, *Gia Định Thành Thông Chí* (1820) afin de vérifier si l'événement y figurait. Mais l'auteur, Trịnh Hoài Đức 鄭懷德 (1765-1825), passe lui aussi sous silence l'alliance maritale qui semble avoir facilité l'occupation et l'exploitation vietnamienne de cette région.

¹ Après la mort de Chey Chettha, l'époux de Ngọc Vạn, les Nguyễn ont renforcé leurs relations avec la Cour khmère, car ils souhaitent prolonger le délai de la cession provisoire des douanes, dont la durée était fixée à cinq ans. Voir : Mak Phoeun et Po Dharma, « La première intervention militaire vietnamienne au Cambodge (1658-1659) », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, vol. 73, 1984 : p. 285-318, p. 292.

² *A History of Cambodia (4th edition)*, p. 112-113.

³ Cao Xuân Dục 高春育, éd., *Quốc triều sử toát yếu* 國朝史撮要 [Abrégé de l'histoire de l'Empire], 1908, EFEO Paris : A.28 ; (Anonyme), *Đại Nam quốc triều thế hệ* 大南國朝世系 [Généalogie du Grand [État] du Sud], s. d., EFEO Paris : A.38.

[En 1658], le roi du Cambodge nous a envahis [...] À cette époque-là, nos populations errantes s'étaient déjà installées à Gia Định et Biên Hòa avec les Cambodgiens, et y avaient défriché des terres incultes.¹

L'année « 1658 » est la date la plus ancienne évoquée par l'auteur ; cependant, en comparant ce discours avec celui offert par les chroniques cambodgiennes, nous constatons que l'installation de populations vietnamiennes dans la région saïgonnaise est attestée 35 ans plus tard.

La perte d'une grande quantité de documents impériaux durant la guerre civile vietnamienne au cours des 30 dernières années du XVIII^e siècle pourrait, dans une certaine mesure, expliquer ce mutisme. Cependant, l'indigence des sources n'est peut-être pas la seule explication. En effet, le « Liệt chuyện tiền biên » (gravé en 1852) du *Đại Nam thực lục* comprend un volume qui traite spécialement des biographies des princesses de la principauté des Nguyễn.² Or, même dans les biographies les plus courtes (une ou deux phrases), les informations relatives au mariage sont presque toujours mentionnées. Sur 38 biographies de princesses, six seulement, parmi lesquelles se trouvent celles de la princesse Nguyễn Thị Ngọc Vạn et de sa sœur Nguyễn Thị Ngọc Khoa 阮氏玉誇, n'évoquent pas le nom de l'époux. Cette dernière a également épousé un roi étranger, Po Rome (?-1651), roi du Champa. Ngọc Vạn et Ngọc Khoa sont les deux seules princesses des Nguyễn mariées à un monarque étranger. Cette omission est-elle le fruit du hasard ? Nous constatons pourtant que le *Đại Nam thực lục* fait bien état des mariages de leurs sœurs mariées à de hauts officiers de l'État. Nous ne pouvons pas nous empêcher d'établir un lien entre le mariage des deux princesses avec un monarque étranger et le silence des documents à ce sujet.³ Il est permis de penser que ce type d'alliance matrimoniale était délibérément caché et voué à l'oubli.

Ainsi, on peut supposer qu'après la détérioration des relations entre le Cambodge et le Viêt Nam à partir des années 1650, les Nguyễn ont préféré dissimuler cette alliance. Au fur et à mesure que la principauté des Nguyễn gagnait en puissance, elle a commencé à grignoter

¹ Trịnh Hoài Đức 鄭懷德, *Gia Định Thành Thông Chí* 嘉定城通志 [Géographie générale de la ville Gia-Định], Tokyo : Institut des langues et civilisation de l'Université Keiō, 2019, vol. 3, p. 3.

² *DNTL*, part. « Liệt chuyện tiền biên », vol. 2, p. 36-44.

³ Il s'agit de Nguyễn Thị Ngọc Liên 阮氏玉蓮, épouse du vice-général Nguyễn Phúc Vĩnh 阮福榮 et de Nguyễn Thị Ngọc Đình 阮氏玉鼎, épouse du vice-général Nguyễn Cửu Cầu 阮久喬 voir : Ibid., part. « Liệt chuyện tiền biên », vol. 2, p. 38.

le territoire cambodgien, élaborant, pour mieux justifier ses incursions, une vision méprisante de ce pays. Dans ce contexte d'affirmation d'une supériorité vietnamienne sur le Cambodge, le mariage de Ngọc Vạn est devenu gênant. Il est possible que les Nguyễn aient choisi de ne plus le mentionner pour éviter une contradiction entre la doctrine et la pratique. La guerre civile vietnamienne a justement causé la perte de nombreux documents anciens, de sorte qu'après l'établissement de la dynastie Nguyễn, les historiens n'ont pas eu connaissance de ce mariage. L'historien vietnamien Phan Khoang affirme qu'étant donné que les mariages politiques étaient largement utilisés dans divers pays et que d'autres dynasties vietnamiennes en avaient tiré d'importants gains politiques, les Nguyễn n'auraient pas cherché à dissimuler le mariage de la princesse Ngọc Vạn, sous prétexte que cet épisode n'était pas « beau ».¹ Ce point de vue sous-estime peut-être les différences qui existaient entre la mentalité des lettrés des Nguyễn et celle des dynasties vietnamiennes précédentes.

Il est intéressant de constater qu'un village de Hué voue, depuis des générations, un culte à cette princesse et conserve sa tombe. Nous ne savons pas si, au XIX^e siècle, ces villageois connaissaient encore l'histoire de la princesse ou s'ils suivaient une coutume ancestrale sans la comprendre. Il est peu probable que la Cour ignore l'existence de ce tombeau et de ce culte, mais elle n'a, semble-t-il, pas cherché à le promouvoir au niveau impérial. Finalement, en 1917, une charte impériale reconnaît officiellement ce culte ; cependant, si la Cour y loue vaguement la princesse, la qualifiant de « protecteur du pays et du peuple », ni son mariage, ni son rôle dans l'histoire de la colonisation de la région saïgonnaise par les vietnamiens n'y sont évoqués.²

Au début du XX^e siècle, l'Indochine française, qui unit le Viêt Nam et le Cambodge sous le drapeau tricolore, est déjà établie depuis une vingtaine d'années. Nous pouvons donc penser que les Nguyễn n'ont alors plus besoin de dissimuler cette alliance « gênante ». Pourtant, l'amnésie se poursuit alors même que l'idéologie n'existe plus. Ngọc Vạn est donc très rarement mentionnée dans les documents vietnamiens. Cela apparaît clairement dans les deux ouvrages suivants : *Tiên Nguyên Toát Yếu Phả Tiên Biên* (1917) et *Nguyễn Phúc Tộc thế phả*

¹ Phan Khoang, *Việt sử xứ Đàng Trong 1558-1777 (cuộc nam tiến của dân tộc Việt Nam)* [Histoire de la Cochinchine 1558-1777 (la marche vers le Sud des Vietnamiens)], Saïgon : Nhà sách Khai-trí, 1970, p. 400.

² Võ Vinh Quang et Nguyễn Đình Đính, « Tống Sơn quận chúa Nguyễn Thị Ngọc Vạn qua sắc phong, lăng mộ và tín ngưỡng thờ phụng ở Huế » [Princesse de Tống Sơn, Nguyễn Thị Ngọc Vạn à travers des décrets, un mausolée et des cultes à Hué], *Tạp chí Nghiên cứu và Phát triển*, vol. 126, No. 9, 2015 : p. 54-61.

(1995). En 1917, le Président du Conseil secret Tôn Thất Hân 尊室訢 a rédigé une histoire de la famille des Nguyễn à l'époque de la principauté. Sa qualité de proche de la famille royale lui permet d'accéder aux archives inédites de la Cour. Cependant, il n'en a pas pour autant complété la biographie de la princesse Ngọc Vạn qui ne comprend que cette unique phrase : « elle [Ngọc Vạn] n'a pas laissé de traces dans l'histoire », identique à celle que nous trouvons dans le *Đại Nam thực lục*.¹

Ce n'est qu'en 1995, dans le Viêt Nam communiste, qu'un conseil d'administration, composé des descendants de la famille impériale des Nguyễn, a publié une généalogie reconnaissant le mariage de Nguyễn Thị Ngọc Vạn.² Cependant, cette œuvre admet déjà une forme relativement scientifique et moderne, avec des notes en bas de page et une bibliographie, et non une simple généalogie impériale : défendre la dignité de l'ancien Empire des Nguyễn n'est pas la priorité de cette rédaction. Remarquons que n'ayant pas pu trouver d'informations utiles dans les archives vietnamiennes au sujet de la princesse, les auteurs ont consulté les études historiques françaises, notamment celles sur l'histoire cambodgienne.³

Après nous être intéressés à l'attitude qu'ont adoptée les Nguyễn vis à vis du mariage d'une de leurs princesses avec un roi étranger, nous nous penchons à présent sur la manière dont ils traitent les intermariages qui eurent lieu au cours des dynasties précédentes. Cherchent-ils également à les dissimiler ? Quel jugement portent-ils sur eux ?

(3) Les intermariages dans l'histoire vietnamienne aux yeux des Nguyễn

À proprement parler, les intermariages qui ont eu lieu sous la dynastie Lê et les dynasties antérieures n'ont pas de rapport direct avec les Nguyễn. Cependant, les Nguyễn ont souvent présenté le « Viêt Nam » – non pas seulement les Nguyễn eux-mêmes -, comme le successeur orthodoxe de la civilisation *chinoise* depuis son indépendance au X^e siècle, ce qui les a

¹ Tôn Thất Hân 尊室訢, *Tiên Nguyên Toát Yếu Phả Tiên Biên* 仙源撮要譜前編 [Livre antérieur de la généalogie de la famille Nguyễn], 1917, EFEO Paris : VIET/A/Hist.16, p. 18. Une traduction de cet ouvrage peut être trouvée dans le *BAVH*, voir : Bùi Thanh Vân, trad., « Généalogie des Nguyễn avant Gia-Long », *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, No. 3, 1920 : p. 295-328.

² Hội đồng trị sự Nguyễn Phúc tộc, éd., *Nguyễn Phúc Tộc thế phả* [Généalogie de la famille Nguyễn Phúc], Hué : Nhà xuất bản Thuận Hóa - Hué, 1995.

³ Madeleine Giteau, *Histoire du Cambodge*, Paris : Didier, 1957 ; Claudius Madrolle, *Indochine du sud, de Marseille à Saigon*, Paris : Hachette, 1926.

poussés à s'intéresser aux dynasties précédentes. Les Nguyễn ont donc tenté d'expliquer, de justifier la pratique de l'intermariage aux époques antérieures suivant la vision contemporaine qu'ils avaient de l'orthodoxie.

Dans le cas de Nguyễn Thị Ngọc Vạn, les Nguyễn peuvent garder le contrôle de l'historiographie, car il s'agit d'une affaire étroitement liée à la famille impériale, restée plus ou moins secrète. Il n'en va pas de même d'autres intermariages dont le détail figure déjà dans les ouvrages compilés sous les dynasties précédentes. Les Nguyễn, lorsqu'ils traitent de l'histoire générale du Viêt Nam, peuvent donc difficilement les passer sous silence.

Bien qu'ils n'aient pas été très nombreux, nous ne réaliserons pas une énumération exhaustive de ces intermariages entre la famille impériale vietnamienne et celles des pays considérés comme *barbares*. En effet, ce chapitre s'intéresse à la vision que la Cour des Nguyễn porte sur ce type d'alliance matrimoniale. Notre approche consistera à comparer ce que dit le *Đại Việt sử ký toàn thư* (ci-après *Toàn thư*), qui offre la vision portée par les Lê, et le *Khâm định Việt sử thông giám cương mục* (ci-après *Cương mục*), compilé sous les Nguyễn. Comme ce dernier fait abondamment référence au premier, voire contient des passages identiques, recopiés mot pour mot, nous pouvons, en analysant les modifications (suppressions et rajouts) réalisées par les Nguyễn, tenter de mieux comprendre leur vision de l'intermariage.

Aujourd'hui, la victoire des Vietnamiens contre l'invasion des Mongols au XIII^e siècle est considérée comme un événement incontournable de l'histoire nationale du Viêt Nam. Cependant, au cours de cette guerre, le Viêt Nam des Trần s'est pourtant trouvé au bord du précipice, face à la cavalerie mongole qui avait balayé l'Eurasie. Selon le *Toàn thư*, l'empereur Trần Thánh Tông a décidé de marier sa fille, la princesse An Tư 安姿, à Toghon 脱驩 (?-1301), prince et grand général de la Mongolie des Yuan, afin de « soulager le pays ».¹ La princesse est ici davantage présentée comme un « don » des Trần fait aux Mongols que comme l'intermédiaire d'une alliance. D'ailleurs, le mariage d'An Tư n'a pas amené la paix. Les Yuan n'ont pas cessé leur avancée jusqu'au grand échec lors de la Bataille de Bach Dang en 1288, et la fin de cette princesse reste méconnue.

¹ *Đại Việt sử ký toàn thư (version ponctuée et révisée)*, p. 293.

Si la courte histoire d'An Tur nous est parvenue, c'est grâce aux seuls auteurs du *Toàn thư*. En effet, le Bureau d'histoire de l'État des Nguyễn n'en dit pas un mot dans le *Cuong mục*, contrairement aux autres épisodes de cette guerre qui y ont presque tous été enregistrés. L'intention qui a motivé cet escamotage n'est guère claire. Probablement, les lettrés des Nguyễn ont-ils jugé cette aventure embarrassante ou « inutile », or le traitement des Nguyễn de l'histoire des intermariages avec le Laos suscitera davantage notre intérêt.

a. La réécriture par les Nguyễn des passages concernant les intermariages entre le Viêt Nam et le Lan Xang aux XVII^e et XVIII^e siècles

Au XVI^e siècle, le Viêt Nam des Lê et le royaume laotien du Lan Xang ont effectué deux intermariages : l'un est en 1564, l'autre est en 1571. Il est possible de dire que la seconde moitié du XVI^e siècle est l'une des périodes les plus fructueuses dans l'histoire des relations entre le Viêt Nam et le Laos. Ces deux mariages s'expliquent par le soutien du Lan Xang aux mandarins vietnamiens des Lê en exil, dont nous avons parlé précédemment. Après la restauration des Lê en 1533, l'histoire vietnamienne est entrée dans une période de scission : la dynastie Mạc au Nord et les Lê au Sud se font une longue guerre. Dans ce contexte, ces intermariages peuvent être considérés comme un corollaire de la coopération entre le Tonkin et le Lan Xang. Plus important encore : dans cette alliance, les Lê se trouvent en position de faiblesse. À cette époque-là, Setthathirath, grand et célèbre empereur de l'histoire Laotienne, règne sur Lan Xang. L'état des forces entre le Viêt Nam et le Laos au XVI^e siècle, est totalement à l'opposé de celui qui sera établi au XIX^e siècle. Autrement dit, la supériorité du Viêt Nam que les Nguyễn soulignent tant ne s'applique pas au XVI^e siècle.

Concernant ces deux intermariages, *Toàn thư* offre une description fort simple :

[En 1564] le roi d' Ai Lao (Lan Xang), Sạ Đẩu, a dépêché une ambassade pour s'acquitter du tribut et nous offrir quatre éléphants mâles. Sa majesté a donné la fille adoptive du Grand précepteur [Trịnh Kiểm 鄭檢] en mariage [au roi d' Ai Lao], pour établir avec ce pays voisin une relation d'amitié.¹

¹ *Sạ Đẩu* 乍斗 est la traduction phonétique du mot laotien *Sadet* « monarque ». Les auteurs des annales ont ici confondu le titre de Setthathirath avec son nom.

[En 1571] le roi d' Ai Lao, Sạ Đẩu, nous a présenté quatre éléphants mâles et des trésors pour demander en mariage [une princesse]. Sa Majesté veut maintenir de bonnes relations avec ce pays voisin. Il a donc institué la fille de sa concubine au rang de princesse Ngoc Hoa, et l'a fiancée [au roi d' Ai Lao].¹

Bien que ces deux passages tentent de ne pas laisser paraître la position délicate où se trouve alors le Viêt Nam, moins puissant que le royaume du Lan Xang, l'auteur a cependant reconnu qu'il existait bien une alliance entre les deux pays. Comment la Cour des Nguyễn en parle-t-elle alors ?

Dans le *Cuong mục*, l'auteur se contente de recopier, presque textuellement, une grande partie du contenu du *Toàn thư* en ce qui concerne l'intermariage de 1564. Seule différence : il a supprimé un morceau de phrase : « pour établir une amitié avec ce pays voisin ». ² Quant à l'intermariage de 1571, l'auteur l'a tout simplement ignoré. Nous pensons qu'il s'agit là d'une omission délibérée. En effet, l'auteur a bien copié les paragraphes qui précèdent (au sujet d'une mutation de personnel) et suivent (au sujet de la famine au Thanh Hóa) cette affaire, ce qui nous pousse à penser que le passage en question a été sciemment laissé pour compte. ³

Il semble donc que, sous les Nguyễn, le Bureau d'histoire de l'État tend à nier toute histoire « d'amitié » entre le Tonkin et le royaume du Lan Xang, puisque celle-ci contredirait l'histoire de la supériorité ancestrale du Viêt Nam qu'ils ont construite. On peut se demander pourquoi les lettrés des Nguyễn ne cherchent pas également à nier l'intermariage de 1564. Un élément peut éventuellement en partie l'expliquer : il ne concerne pas une princesse *authentique* du Viêt Nam, mais la fille adoptive du seigneur des Trịnh de l'époque. En revanche, le cas de 1571 est différent puisqu'il s'agit d'un mariage entre une princesse vietnamienne et un roi laotien, ce qui est difficilement acceptable pour les lettrés de l'époque. Par conséquent, comme nous l'avons vu, bien que ces deux histoires soient censurées par la Cour des Nguyễn, elles le sont à des degrés différents.

¹ *Đại Việt sử ký toàn thư (version ponctuée et révisée)*, p. 834, 843-844.

² *Khâm định Việt sử thông giám cương mục*, vol. 28, p.18.

³ Voir : *Ibid.*, vol. 28, p. 31.

Comme les Trịnh sont considérés comme des usurpateurs dans l'histoire vietnamienne, ce jugement est parfois devenu un exutoire permettant aux Nguyễn de se sortir de l'embarras causé par certains intermariages. Par exemple, le *Toàn thư* enregistre qu'en 1718, la dynastie Lê a donné en mariage une princesse, dont nous ignorons par ailleurs tout, au roi Sai Ong Hue du royaume de Vientiane.¹ Les rédacteurs du *Cương mục* ont quant à eux jugé bon de préciser que cette soi-disant princesse était en fait fille du Seigneur des Trịnh et avait usurpé ce titre.² À la suite de cette explication, la Cour des Nguyễn a vivement critiqué les Trịnh pour s'être arrogés la légitimité de la dynastie Lê. Le sujet est passé de l'intermariage à une discussion concernant le désordre politique des Lê.

b. Le mariage de la princesse Huyền Trân : un déshonneur autant qu'un sacrifice

La diversion, comme le mutisme, dont nous avons parlé, ne peuvent pas résoudre tous les problèmes posés par l'intermariage. En effet, certaines de ces histoires sont trop connues pour être dissimulées, et ignorées durant la rédaction d'un ouvrage historique. Le mariage de la princesse Huyền Trân 玄珍 (1289-1340) en fait partie.

Huyền Trân étant sœur de l'empereur Trần Anh Tông 陳英宗 (r. 1293-1314), son mariage avec le roi champa Jayasimhavarman III a rencontré, à l'époque, la désapprobation des lettrés vietnamiens.³ Ces derniers ont composé nombre de satires en démotique qui expriment leur colère.⁴ De plus, pour éviter que la princesse soit obligée de se suicider après la mort de Jayasimhavarman III en 1307, la Cour des Trần a organisé son rapatriement secret à l'insu des Chams, rapatriement durant lequel, la princesse eut des relations sexuelles illicites avec le Général chargé de l'opération. Contrairement aux autres, l'histoire du mariage de Huyền Trân est relativement connue et précise, voire même un peu légendaire : la Cour des Nguyễn n'a donc eu d'autre choix que de le reconnaître et de l'enregistrer.

¹ *Đại Việt sử ký toàn thư (version ponctuée et révisée)*, p. 1027.

² *Khâm định Việt sử thông giám cương mục*, vol. 35, p. 1-2.

³ Les lettrés vietnamiens y sont d'autant plus incités que le roi champa Jayasimhavarman III avait déjà épousé une princesse de Java, « la reine Tapasi », et la princesse Huyền Trân était donc probablement destinée à occuper le rang de concubine. Voir : George Maspero, « Le royaume de Champa: Chapitre VIII (Suite) », *T'oung Pao*, vol. 12, No. 4, 1911 : p. 451-482.

⁴ *Đại Việt sử ký toàn thư (version ponctuée et révisée)*, p. 325.

En comparant le récit du mariage de Huyèn Trân trouvé dans le *Toàn thư* avec celui du *Cuong mục*, nous constatons qu'ils sont presque identiques. Ainsi, seule la construction de récit varie : par exemple, le *Toàn thư* suit la stricte chronologie des événements, tandis que le *Cuong mục* s'autorise çà et là des retours en arrière. Cependant, cette copie, fidèle à l'original en apparence, cache une nuance importante.

Le mariage de Huyèn Trân est souvent lié à un autre événement important : la cession de deux territoires Cham, Châu Ô et Châu Lý (la région Hué actuelle), au Viêt Nam des Trân.¹ Pourtant, dans le *Toàn thư*, le rapport entre ces deux affaires n'est pas explicite. L'auteur ne précise pas si cette cession était un préalable au mariage ou s'il s'agit d'un accord passé plus tard.

Quand l'ambassade du roi cham Jayasimhavarman III est arrivée en 1305 au Viêt Nam avec de l'or, de l'argent et d'autres présents pour demander la princesse en mariage, un débat s'est ouvert entre les mandarins. Voici, d'après le *Toàn thư*, comment se débat a été tranché par la Cour des Trân.

Les dignitaires de la Cour pensent que [ce mariage] ne doit pas être approuvé. Seul le prince de Văn Tục, Đạo Tại 道載, y est favorable, Trần Khắc Chung a été d'accord avec lui. ※ La décision de l'empereur est donc prise.²

Un tel langage suggère que l'avis de Đạo Tại et Trần Khắc Chung a grandement influencé la prise de décision de l'empereur. Cependant, si les auteurs du *Cuong mục* ont fidèlement recopié ce passage, ils ont inséré quelques phrases supplémentaires avant la partie concernant la décision de l'empereur Trần Anh Tông (à l'endroit signalé par ce signe : « ※ »)

Puis, Chế Mân [Jayasimhavarman III] a proposé de céder les territoires Châu Ô et Châu Lý, et de les offrir en guise de cadeaux de mariage lors de la cérémonie de présentation.³

¹ Cela explique pourquoi les Vietnamiens d'aujourd'hui considèrent Huyèn Trân comme une princesse ayant nombre de mérites, et ce malgré son adultère.

² *Đại Việt sử ký toàn thư (version ponctuée et révisée)*, p. 324.

³ *Khâm định Việt sử thông giám cương mục*, vol. 8, p. 44.

En établissant un lien causal entre le mariage et la cession de territoires, cet ajout a mis en évidence le gain politique du Viêt Nam face à la « perte » d'une princesse. De ce point de vue, le Bureau d'histoire de l'État des Nguyễn a cherché à justifier l'acte des Trần. Pourquoi une telle attitude de la part des Nguyễn ?

Les territoires Châu Ô et Châu Lý sont considérés par les Nguyễn comme le « lieu où Nguyễn Hoàng a jeté les fondements du territoire du Sud ». ¹ Ils représentent l'origine de la future principauté des Nguyễn, car Nguyễn Hoàng y a implanté son gouvernement en 1558, à l'époque où ces territoires constituaient encore la frontière méridionale de l'Empire Lê. Ainsi, il est compréhensible que la Cour des Nguyễn ait un avis nuancé sur la question du mariage, de la contribution et de l'adultère de Huyền Trân. Vraisemblablement en raison de l'adultère de cette princesse, les dynasties antérieures n'avaient pas instauré de cultes dédiés à Huyền Trân. ² Les cultes qui ont peut-être existé un moment parmi le peuple n'étaient donc pas reconnus par l'État. Sous le règne Nguyễn, le culte de la princesse Huyền Trân est finalement canonisé sous le titre de *Trinh uyển dục bảo trung hưng tôn thần* 貞婉翊保中興尊神 le 8 mai 1917.

Cependant, il serait abusif de conclure, d'après ce seul décret de l'empereur Khải Định (r. 1916-1925), que la Cour des Nguyễn encourageait l'intermariage ou qu'elle reconnaissait la contribution de la princesse Huyền Trân. En effet, d'une part, ce texte n'évoque pas le mariage de la princesse avec le roi Cham. Le motif de la canonisation invoqué est très simple : la divinité de Huyền Trân protège notre pays et nos peuples avec une efficacité merveilleuse. ³ D'autre part, un certain nombre d'édits de canonisation consacrés à d'autres divinités ont été émis le même jour dans diverses provinces, or leurs contenus sont quasiment identiques.

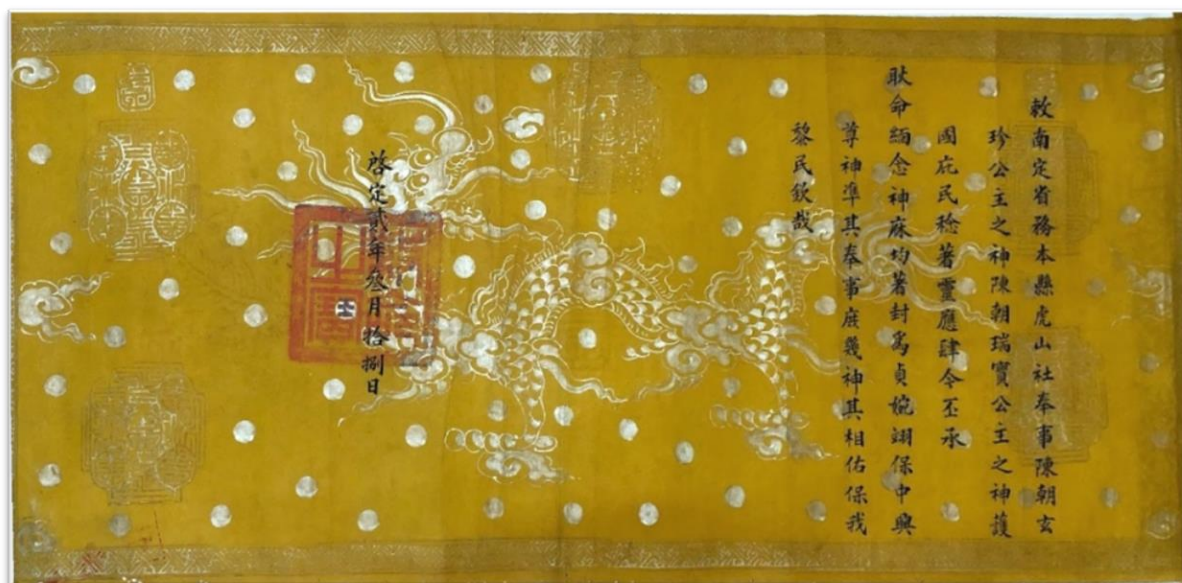
¹ Voici le texte original : « Triệu cơ nam phục 肇基南服 ». Voir : Quốc sử quán 國史館 [Bureau d'histoire de l'État], (*Duy Tân*) *Đại Nam Nhất Thống Chí* 大南一統志 [Géographie générale du Grand [État] du Sud], Tokyo : Indoshina kenkyūkai, 1941, vol. 1, p. 1.

² Voir : (Anonyme), *Nam việt thần kì hội lục* 南越神祇會錄 [Recueil des divinités du Nam-Viet], 1763, EFEO Paris : A.761. L'auteur a fait une enquête générale sur les cultes dans les villages et dans les villes. S'il existe plusieurs temples qui sont dédiés à une même divinité, l'auteur indique quels temples sont reconnus par l'État.

³ Le décret est actuellement conservé au temple bouddhique Nộn Sơn (pagode Hồ Sơn actuelle), province du Nam Định. C'est là où la princesse logea après sa rentrée du Champa et jusqu'à la fin de sa vie. Voir : Quốc sử quán 國史館 [Bureau d'histoire de l'État], (*Tự Đức*) *Đại Nam Nhất Thống Chí* 大南一統志 [Géographie générale du Grand [État] du Sud], s. d., EFEO Paris : A.69, vol. 36 (Nam Định), p. 21.

Autrement dit, la princesse n'a pas reçu d'hommage particulier.¹ Ce document témoigne donc avant tout d'un ordre administratif général au sein duquel les divinités se fondent et se confondent.²

Figure 5 - Le décret pour canoniser la princesse Huyèn Trân³



(texte : 敕南定省務本縣虎山社奉事陳朝玄珍公主之神、陳朝瑞寶公主之神，護國庇民，稔著靈應。肆今丕承朕命緬念神庥，均著封為“貞婉翊保中興尊神”，準其奉事。庶幾神其相佑，保我黎民。欽哉。啟定貳年叁月拾捌日[硃印: 救命之寶])

Néanmoins, nuançons : le titre accordé à la princesse Huyèn Trân ne semble pas anodin. En effet, il est composé de quatre locutions dont chacune indique un sens particulier.⁴ Bien qu'il soit accordé à plusieurs divinités de l'époque et non pas exclusivement à Huyèn Trân,

¹ Par exemple, Nguyễn Hữ Tâm, « Giới thiệu các đạo sắc của trại Sào Long xã Nga My huyện An Hóa tỉnh Ninh Bình » [Introduction sur les décrets de canonisation conservés dans le hameau montagnard Sào Long, village Nga My, district An Hóa, province Ninh Bình], *Thông báo Hán Nôm học*, 2009, p. 827-831.

² Faute de sources historiques précises, nous devons nous contenter d'hypothèses quant aux raisons qui motivent cette décision de canonisation : la première, qu'elle est la conséquence d'une enquête générale lancée par la Cour sur les cultes locaux officieux par l'État ; la seconde, que la Cour impériale a récompensé la princesse en la canonisant pour la remercier d'avoir exaucé une prière. En effet, il est arrivé que la Cour ordonne à plusieurs temples à la fois de prier la divinité de leur choix, pour conjurer un désastre quelconque, et qu'elle récompense la divinité ayant répondu à la prière. Ce fut le cas en 1826 sous le règne de Minh Mệnh. Voir : *Minh Mệnh chính yếu*, vol. 1, p. 11.

³ Je tiens à remercier mon ami Lê Văn Minh de m'avoir fourni ce cliché pris à la pagode Hồ Sơn, Nam Định.

⁴ *Trinh uyển* signifie « chaste et docile », qualités féminines valorisées dans les valeurs confucéennes ; *dục bảo* signifie « protéger respectueusement » ; *trung hưng* signifie « restauration » ou « restauré » ; *tôn thần* renvoie à une divinité de grade inférieur.

on remarque que les locutions *dực bảo* et *trung hưng* sont souvent dédiées aux divinités ayant accumulé de leur vivant des mérites militaires ou diplomatiques. Ceci suggère que les Nguyễn ont tenu à témoigner une certaine reconnaissance à Huyèn Trân qui a contribué à l'expansion du territoire vietnamien, tout en fermant les yeux sur son mariage avec le roi du Champa.

Outre le mépris pour les origines *barbares* de la dynastie des Qing, les Nguyễn utilisaient également des moyens extra-diplomatiques pour consolider leur supériorité lorsqu'ils étaient confrontés à l'histoire des relations entre le Viêt Nam ancien et les pays de la péninsule. Nous avons vu qu'au début du XIX^e siècle, Hué a construit l'histoire d'une domination atemporelle du Viêt Nam sur ses voisins. Cependant, les cas d'intermariages étant considérés comme entachant sa supériorité, la Cour des Nguyễn a supprimé ou réécrit les récits de ces événements au cours de la compilation de l'historiographie d'État. L'écriture de la mémoire historique était donc, on le voit, un outil essentiel pour permettre aux Nguyễn de rationaliser et de systématiser le système tributaire.

Conclusion

Afin de montrer une image complète du système tributaire du Viêt Nam, ce chapitre ne s'est pas simplement concentré sur l'aspect pratique de la « diplomatie ». Nous avons vu que les interprétations de nombreux événements diplomatiques par les empereurs et les lettrés des Nguyễn, ainsi que la compilation des historiographies d'État ont aussi participé de la construction d'un système tributaire typiquement vietnamien. Les théories et les doctrines principales de la conception des Nguyễn, fondées en Chine, n'avaient rien d'universelles. Ainsi, les Nguyễn ont donc réalisé, en dehors de l'aspect diplomatique, un important travail pour adapter ce système à leur histoire et leur situation géopolitique. Pour ce faire, il leur a fallu construire un discours cohérent.

Bien que certaines études aient déjà souligné le fait que les dynasties vietnamiennes conservaient une très grande autonomie au sein des relations tributaires avec l'Empire chinois depuis le X^e siècle, il convient de rappeler que, lorsqu'il interagit avec la Chine, le Viêt Nam est contraint de se placer dans une position d'infériorité, « d'admirateur éloigné mais sincère envers la civilisation *chinoise* ». Même sous la dynastie des Qing mandchou, considérée comme *barbare* et usurpatrice, les Lê ont continué, dans leur correspondance diplomatique, de s'adresser à eux avec la même déférence qu'envers les Ming, comparant l'Empire Qing à l'étoile polaire.¹ Ces relations leur permettent d'obtenir une légitimité : le Viêt Nam n'est pas un État *barbare*, il fait partie de la sinosphère civilisée. C'est sur cette légitimité que le Viêt Nam s'appuie pour établir sa supériorité sur ses voisins péninsulaires qui, contrairement à lui, appartiennent au monde *barbare*. En interprétant de manière tendancieuse la définition de « *barbare* », ainsi qu'en greffant, adaptant et voire recréant des épisodes historiques, les Nguyễn ont constamment attaqué les attributs *barbares* de la dynastie Qing. Ainsi légitimé à ses propres yeux, le Viêt Nam peut établir une hiérarchie entre les pays de la péninsule au sommet de laquelle il se trouve. Peu importe que ces pays soient plus ou moins indifférents au concept

¹ Shi Lu Guan 實錄館 [Bureau des Chroniques véridiques], éd., *Qing Shi Lu* 清實錄 [Chroniques véridiques des Qing], Pékin : Zhonghua Shuju, 2008, part. « Shenzu renhuangdi shilu », vol. 10, p. 18-19. Cette métaphore se réfère à une citation des *Entretiens de Confucius* : « Celui qui gouverne un peuple en lui donnant le bon exemple, est comme l'étoile polaire qui demeure immobile, tandis que toutes les autres étoiles se meuvent autour d'elle. », *Les quatre livres, avec un commentaire abrégé en chinois, une double traduction en français et en latin et un vocabulaire des lettres et des noms propres*, part. « Entretiens de Confucius », p. 76-77.

de relations tributaires : construire une légitimité justifiant sa domination est, pour la Cour vietnamienne et ses lettrés, un préalable à celle-ci.

L'examen de la façon dont Hué a écrit l'histoire de l'intermariage entre les dynasties vietnamiennes et les pays péninsulaires nous donne une bonne perspective sur les efforts de des Nguyễn pour établir ou plutôt se prouver leur supériorité dans cette région. Les dynasties vietnamiennes, notamment les Nguyễn présentent souvent le Viêt Nam d'après l'indépendance au X^e siècle, comme le successeur de la civilisation *chinoise*, et c'est en tant que tel qu'il se place naturellement en position de supériorité dans ses relations avec les pays voisins péninsulaires. Néanmoins, au moins au niveau militaire, la supériorité vietnamienne sur ses voisins apparaît tardivement. C'est seulement à partir du XVIII^e siècle que les royaumes du Champa, des Laotiens et du Cambodge ne parviennent plus à résister à l'expansionnisme de l'État des Nguyễn. En effet, entre le X^e et le XVIII^e siècle, aucun pays de cette région n'occupe une position dominante durable comparable à celle de l'Empire de Chine. L'enjeu autour de l'écriture de cette histoire est grand : pour les Nguyễn du XIX^e siècle, il s'agit non seulement de prouver la supériorité du Viêt Nam, mais aussi de le présenter comme successeur authentique de la Chine.

Il est possible de dire qu'afin de construire le système tributaire des Nguyễn, le travail auquel Hué a contribué du point de vue de l'historiographie et du discours est aussi important que celui concernant l'aspect diplomatique.

CHAPITRE II : Le système tributaire sino-vietnamien du XVII^e au XIX^e siècle : un moyen de conserver la paix ?

Il existe à Hué un pavillon, situé au Nord de la cité impériale et construit en 1925 sur l'ordre de l'empereur Khải Định (r. 1916-1925) pour la cérémonie d'anniversaire de ses quarante ans. Ce pavillon est devenu depuis un des lieux où l'empereur peut se reposer en plein été. Il est intéressant de constater qu'à Saïgon, sur le toit du « palais de la réunification » (Dinh Thống Nhất), se trouve également un pavillon de plaisance érigé pour les présidents de la République du Viêt Nam. Tout comme celui de Hué, il se nomme « Tranquillité aux quatre directions » (Tứ phương vô sự 四方無事). Pris dans leur sens initial, les deux premiers caractères, traduits ici par « quatre directions », signifient « carré » et ces pavillons ont justement été dressés selon un plan de cette forme. Aussi, est-il aisé d'y reconnaître un jeu de mots : cette métaphore architecturale est celle des relations diplomatiques que l'empereur souhaite « sans encombre » « sans affaires » (vô sự 無事). Les terres fertiles du delta du fleuve Rouge ont donné aux populations locales de bonnes conditions pour développer l'agriculture. Le Viêt Nam ayant choisi l'idéologie confucéenne « primauté de l'agriculture » (trọng nông 重農) particulièrement depuis le début de la dynastie des Lê postérieurs, son économie est particulièrement sensible à tout facteur d'instabilité qui pourrait survenir sur son territoire, préserver la paix avec ses voisins est par conséquent vital. C'est à l'empereur et à son gouvernement d'assurer cette stabilité. Ces pavillons, allégories de relations diplomatiques apaisées, n'ont malheureusement pas permis au Viêt Nam d'échapper à la guerre.¹

¹ Le pavillon de l'empereur Khải Định est fort endommagé lors de l'offensive du Têt en 1968 par les bombardements américains. Or le 8 avril 1975 juste à côté du palais de la réunification, deux bombes sont tombées, et la République du Viêt Nam n'a pas pu échapper à l'attaque des communistes ; une vingtaine de jours après, Saïgon est prise.

Si nous nous demandions, quelle est celle des quatre directions du Viêt Nam des Nguyễn qui préoccupe le plus le pays, diplomatiquement parlant, le Nord, c'est-à-dire la Chine, serait probablement la réponse la plus évidente, à première vue. Ainsi, Brantly Womack, chercheur en études des relations internationales, écrit-il que :

Le Viêt Nam considère la Chine comme un géant impénétrable du Nord. Même durant la période de paix, ce géant est effrayant, parce que la décision fatale de la guerre ou de la paix se trouve en grande partie entre ses mains.¹

Les relations diplomatiques entre le Viêt Nam et la Chine constituent donc un enjeu à proprement parler vital pour celui-ci : il en va de sa survie en tant que pays indépendant à partir du X^e siècle. Cependant, il nous a semblé que l'étude approfondie d'une des sources historiques les plus importantes, le *Đại Nam thực lục*, permettait de dégager des préoccupations très diverses dont la question des relations avec les Qing ne représente qu'un aspect. Dans ces annales, les relations sino-vietnamiennes se limitent souvent à la description de cérémonies routinières ; les affaires khmères, laotiennes et siamoises y constituent au contraire un sujet récurrent. Les relations multilatérales entre ces pays sont souvent tendues et ont directement menacé la sécurité du Viêt Nam par des conflits et des guerres. Ce silence sur les relations sino-vietnamiennes n'est-il pas contradictoire, lorsqu'on connaît la puissance et le danger que représente le grand voisin du Nord pour le Viêt Nam ?

L'objectif de ce chapitre, n'est pas de réécrire l'histoire des relations sino-vietnamiennes, qui mériterait une étude à part entière. Nous tenterons seulement de mettre en évidence les facteurs qui ont permis l'émergence de cette tranquillité régionale entre le Viêt Nam et la Chine. Or, cette paix relative, qui n'est bien entendu pas exempte de tensions, a permis au Viêt Nam de construire en péninsule son propre Empire, un Empire céleste d'ailleurs. La guerre sino-vietnamienne qui commence en 1979 et durera dix ans montre que, pour étendre son hégémonie sur la péninsule indochinoise, le Viêt Nam doit s'efforcer d'assurer la stabilité de la frontière septentrionale. Alors qu'au Nord, l'armée vietnamienne est constamment

¹ Brantly Womack, *China and Vietnam : The politics of asymmetry*, Cambridge : Cambridge University Press, 2006, p. 9.

menacée et attaquée par la Chine, les forces militaires du Viêt Nam ne parviennent pas à continuer à maintenir sa mainmise au Cambodge et au Laos.¹

Afin de mieux comprendre comment le Viêt Nam a créé les conditions propices au développement de son hégémonie en Asie du Sud-Est, nous verrons d'abord, dans une perspective de moyenne durée (du XVII^e au XIX^e siècle), comment les dynasties vietnamiennes mettent à profit leur allégeance à la Chine pour assurer l'intégrité de leur territoire ; ensuite, dans une perspective plus courte, comment les Nguyễn ont géré trois affaires diplomatiques concrètes avec la Chine qui menaçait la sécurité du pays.

¹ Liu Ziyi 刘子义, « Cong yinzhigong dao yinzhi lianbang, shixi yuenan zai yinzhi diqu de kuozhang zhengce 從“印支共”到“印支聯邦”——試析越南在印支地區的擴張政策 [D'un « parti communiste indochinois » à une « fédération indochinoise » : la politique expansionniste du Viêt Nam en Indochine] », mémoire de maîtrise, Université normale de Shanghai, 2014.

1, Le caractère institutionnel des relations tributaires entre les dynasties vietnamiennes et les Qing

Les dynasties vietnamiennes, au pluriel, se rapportent ici aux Lê, aux Tây Sơn et aux Nguyễn. Si nos recherches portent avant tout sur la dynastie Nguyễn, il nous a semblé important de revenir sur celles qui l'ont précédée et profondément marquée. Rappelons d'abord que l'ancêtre de la famille impériale des Nguyễn servait comme dignitaire de la Cour des Lê et ce lien doit être pris en compte pour comprendre comment s'est formée la conception des Nguyễn de la diplomatie ; ensuite, du fait que les Qing sont au pouvoir en Chine dès 1644 il nous a semblé que leur politique extérieure envers la dynastie Lê restaurée (Lê trung hưng) d'alors méritait d'être comparée avec celle qui s'appliquerait ensuite à leurs successeurs des Nguyễn. Pour ces raisons, nous ferons un bref, mais nécessaire, retour à la dynastie Lê (1533–1789).

(1) Une histoire silencieuse

L'historiographie vietnamienne contemporaine, surtout celle nationaliste, consiste notamment à souligner la résistance des Vietnamiens contre la Chine depuis mille ans. Ce qui joue un rôle manifeste dans la formation du patriotisme et de l'identité nationale du Việt Nam d'aujourd'hui. L'un des historiens les plus éminents du Việt Nam, Phan Huy Lê¹ a publié un ouvrage célèbre en 1976, intitulé *Un certain nombre de batailles décisives stratégiques dans l'histoire nationale*.² L'auteur y évoque six guerres défensives du Việt Nam ancien, dont cinq contre la Chine. Il est intéressant de remarquer que cet ouvrage est parsemé d'éloges, flattant l'héroïsme et la bravoure du peuple vietnamien d'un côté ; de blâmes et de toutes sortes d'anathèmes lancés contre l'ennemi étranger de l'autre. Le ton adopté au sujet de l'adversaire est cependant parfaitement compréhensible à la lumière du contexte historique dans lequel

¹ L'aura de cet historien lui a valu d'être considéré comme l'un des *tứ trụ* « quatre piliers » par ses contemporains et la postérité.

² Voir : Phan Huy Lê et al., *Một số trận quyết chiến chiến lược trong lịch sử dân tộc* [Un certain nombre de batailles décisives stratégiques dans l'histoire nationale], Hanoi : Nhà xuất bản Quân đội Nhân dân, 1976.

l'ouvrage paraît pour la première fois.¹ Cette œuvre a été réimprimée en 1998 (édition Quàn đòì Nhân dân), puis en 2019 (édition Hồng Đức). C'est ce style combatif qui, nous semble-t-il, donne sa vitalité à l'ouvrage de Phan Huy Lê. Or, s'il plaît tant aux lecteurs vietnamiens, c'est que les idées qui s'y trouvent correspondent à celles de la société vietnamienne actuelle, un contexte des tensions avec la Chine, notamment sur la question de la souveraineté de la mer de Chine méridionale (ou *Biển Đông* en vietnamien). D'ailleurs, un passage écrit par l'éditeur de la dernière réimpression en est si révélateur qu'il faut le citer ici :

Combattre l'ennemi et préserver notre pays constituent l'essentiel de l'histoire des Vietnamiens. À toute époque, en tout temps, notre armée et notre peuple a toujours dû résister aux invasions de l'ennemi étranger.²

Cette citation présente l'histoire vietnamienne comme la lutte continuelle d'un peuple et d'une armée unis contre l'envahisseur étranger. La paix, par opposition à cet état de guerre constant, apparaît donc comme un luxe récent, gagné par les ancêtres.

Cette thèse est en partie vraie : l'histoire du Viêt Nam est ponctuée par quelques guerres, et celles qui éclatèrent au XX^e siècle ont plongé la population dans la misère. Pourtant, il est injuste de généraliser cette misère à l'histoire du Viêt Nam ancien, car, durant la période qui intéresse ce chapitre (du XVII^e au XIX^e siècle), une paix relative s'installe entre le Viêt Nam et la Chine. En effet, en 300 ans, les deux pays ne se sont affrontés que quelques mois en 1788 et en 1789, et la dernière guerre avant ces dates remontait au début du XV^e siècle. Autrement dit, de 1427 à 1884³, les relations sino-vietnamiennes semblent relativement paisibles.

Dans le cas de la dynastie Nguyễn, qui nous intéresse particulièrement, ce type de silence se rencontre dans les inscriptions sur les stèles placées devant les mausolées des empereurs des Nguyễn. À travers les « stèles des mérites sacrées » (Thần công bi 神功碑), inscriptions

¹ En 1976, le Nord et le Sud du Viêt Nam venant alors de se réunifier le nouveau gouvernement a besoin d'une propagande efficace pour guérir une société déchirée. Plus important, le secrétaire général du PC vietnamien, Lê Duẩn a mené une politique étrangère pro-URSS et anti-Chine après la guerre, cela a causé une grande tension dans les relations entre le Viêt Nam et la Chine à l'époque.

² Voir : « Lời nhà xuất bản [Avertissement] » dans, Phan Huy Lê et al., *Một số trận quyết chiến chiến lược trong lịch sử dân tộc* [Un certain nombre de batailles décisives stratégiques dans l'histoire nationale], Hanoï : Nhà xuất bản Hồng Đức, 2019.

³ En 1427, L'indépendance vietnamienne à l'égard des Ming chinois s'est achevée, les deux pays ont repris les relations tributaires. Or en 1884, la signature du traité de Hué entre le Viêt Nam et la France signifie la rupture de ce genre de relations internationales.

écrites par l'empereur héritier en l'honneur de l'empereur défunt, nous pouvons évaluer le poids des relations sino-vietnamiennes aux yeux de la Cour des Nguyễn. Ainsi, sur la stèle dédiée à l'empereur Gia Long, une phrase est gravée :

[Sa Majesté] a instauré l'échange d'ambassades entre le Nord (la Chine) et le Sud (le Viêt Nam) : l'amitié entre les pays voisins est éternellement consolidée.¹

Ceci témoigne de l'importance que représente la restauration des relations tributaires sino-vietnamiennes pour l'Empire nouvellement établi des Nguyễn. Néanmoins, sur les stèles dédiées à Minh Mệnh et à Thiệu Trị, nous avons bien trouvé des phrases concernant les affaires étrangères avec les pays péninsulaires et occidentaux, mais aucun mot concernant les Qing.² Dans ces inscriptions, les relations sino-vietnamiennes sont comme figées dans une vision idéale : dès l'établissement de ces relations, ces relations sont décrites comme harmonieuses et paisibles pour l'éternité.

Cependant, peut-être en raison de ce calme, les seules guerres et conflits entre les deux pays sont au contraire devenus très visibles et remarquables, parce que ces événements ont laissé des documents pour les historiens.

Ainsi, l'on peut se demander s'il existe certains facteurs dans le système tributaire sino-vietnamien qui pourraient expliquer cette histoire silencieuse. Nous reviendrons d'abord sur un démêlé diplomatique qui a eu lieu dans les années 1660, lors de l'établissement des relations tributaires entre les Lê et les Qing.

(2) La vertu protectrice

En 1660, alors que les Qing ont quasiment achevé la conquête de l'Empire Ming, l'empereur Lê Thần Tông (r. 1619-1643 et 1649-1662) envoie une dépêche dans laquelle il prête allégeance à la nouvelle dynastie. En dépit de cette soumission spontanée, un désaccord entre les deux États survient rapidement. Parce que celui-ci est révélateur de tensions

¹ Voici le texte original : « 通南北之聘，而鄰邦之好永固 », voir : *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 4, p. 22.

² Voir : *Ibid.*, part. « Chính biên đệ tam kỷ », vol. 14, p. 7-18 ; part. « Chính biên đệ tứ kỷ », vol. 3, p. 21-34.

caractéristiques des relations sino-vietnamiennes, il nous semble à propos de le relater. Ce conflit concerne le sceau que l'empereur chinois a coutume de remettre à un pays qu'il considère et accepte comme son vassal. L'octroi de ce présent marque donc la mise en place des relations tributaires. Or, lorsque l'empereur Lê prête allégeance à la nouvelle dynastie Qing en 1660, les Lê détiennent déjà un sceau qui leur a été remis par les Ming exilés au Sud de la Chine (les Ming du Sud).¹ Par ce présent, la dynastie en fuite pensait pouvoir s'assurer le soutien des Lê face aux Qing. Or, les Qing exigent que le souverain des Lê leur remette ce sceau avant de les reconnaître comme pays vassal, et ce, afin de prouver qu'ils ont rompu tout lien avec les Ming de Sud : il refuse. Nous ne nous attarderons pas à décrire ici les six années de conflit qui suivirent, car c'est le dénouement de cette affaire qui nous intéresse.² En avril 1666, les Qing posent à leur homologue Lê un ultimatum. Celui-ci nous est connu par un rapport du ministère des Rites des Qing à l'empereur Kangxi :

Selon la réglementation, le roi de l'An Nam doit nous verser le tribut cette année. Il avait auparavant accepté le sceau illégitime octroyé par l'empereur Yongli [des Ming du Sud]. Nous lui avons demandé plusieurs fois de nous remettre ce sceau, mais il ne l'a jamais fait. Au début, il a déclaré qu'un tel exemple de reddition ne s'était jamais vu par le passé ; à présent, il propose d'envoyer des fonctionnaires à la frontière et de détruire en personne le sceau devant [nos officiers]. Il ne respecte vraiment pas les rites de notre Céleste Empire ! Nous vous prions

¹ L'État des « Ming du Sud » se réfère aux régimes loyalistes des Ming dans le Sud de la Chine pour continuer à résister aux Mandchous, de 1644 à 1662. À cause de la controverse de légitimité impériale du Viêt Nam entre les Mạc et les Lê, ces deux États ont été institués par les Ming *An Nam đô thống sứ* 安南都統使 « gouverneur de l'An Nam ». L'empereur Yongli des Ming du Sud a institué les Lê *An Nam Quốc vương* 安南國王 « roi de l'An Nam » comme une complaisance, afin d'obtenir le soutien vietnamien durant sa résistance aux Qing. Sur cet épisode, voir : Niu Junkai 牛軍凱, « Nanming yu annan guanxi chutan 南明與安南關係初探 » [Étude préliminaire sur les relations entre l'État Ming du Sud et l'Annam], *Nanyang wenti yanjiu*, No. 2, 2001 : p. 91-97.

² Lorsque les Qing ont accepté l'allégeance des Lê, ils ont déjà compris que récupérer le sceau octroyé par les Ming de sud pose problème. De plus, ils considèrent embarrassant d'en accorder eux-mêmes un nouveau. L'empereur Shunzhi des Qing a alors demandé aux mandarins du Sud de presser les Lê de soumettre le sceau ancien. En 1661, l'empereur des Lê, Lê Thần Tông a répondu que « Selon le règlement de la dynastie précédente, c'est inutile de remplacer le sceau. Nous vous présenterons le sceau, après que les règlements tributaires auront été déterminés » (voir : *Qing Shi Lu*, part. Shengzu Shilu, vol. 4, p. 5-6.) L'année suivante, Lê Thần Tông décède, son fils Lê Huyền Tông monte sur le trône vietnamien. Néanmoins, quand sa députation est arrivée à Pékin en 1664, les Qing ont refusé d'instituer ce nouveau monarque des Lê, car l'empereur Kangxi persiste à exiger la présentation du sceau ancien. Ainsi, les ambassadeurs chinois sont envoyés à Hanoï seulement pour faire une offrande au monarque décédé, Lê Thần Tông. (Voir : *Qinding Daqing huidian shili* 欽定大清會典事例 [Recueil des lois et institutions du Grand [État] Qing, illustré par les précédents et approuvé par ordre impérial], 1899, vol. 502 ; *Khâm định Việt sử thông giám cương mục*, vol. 33, p. 14.)

d'ordonner au préfet de Guangxi d'envoyer au roi des Lê une lettre pour exiger qu'il remette immédiatement à Pékin le sceau illégitime. [S'il s'exécute] nous autoriserons l'entrée de leur tribut, sinon, nous refuserons tout ambassadeur [de ce royaume].¹

Les caractères « *cong zhi* 從之 », apposés par l'empereur Kangxi à la fin de cette lettre, signifient « approuvé » et nous signale donc que Kangxi a donné une suite favorable à cette demande. Aucun document des Lê n'évoque cet ultimatum à notre connaissance. Cependant, un autre indice laisse penser qu'il leur a bien été posé : moins de trois mois après, en juin 1666, Pékin a reçu une lettre du Guangdong l'informant que le souverain des Lê lui avait remis le sceau en question.² Cet événement laisse supposer que l'ultimatum a effectivement été posé au roi des Lê, lui donnant le choix entre rendre immédiatement le sceau, ou renoncer aux relations tributaires. La réaction de Hanoï est alors immédiate : il rend le sceau. Après ce bras de fer de six ans, les Qing instituent enfin Lê Huyèn Tông (r. 1662-1671) « roi de l'An Nam ». ³

La rapidité dans l'enchaînement des événements mérite notre attention : le 2 avril, le ministère des Rites rédige une lettre suggérant à l'empereur de recourir au chantage. Nous ne connaissons pas la date à laquelle cette dernière est parvenue à l'empereur. Nous ignorons aussi quand et comment l'ultimatum fut présenté au roi des Lê. Mais, au vu du délai éventuel de la mise en œuvre du projet et de la distance à parcourir, il semble raisonnable d'imaginer que l'ordre de poser l'ultimatum soit parvenu au Guangxi aux alentours du 12 avril. Il est donc possible que le souverain des Lê ait reçu une lettre des Qing, envoyée depuis cette province limitrophe, dans la deuxième moitié du mois d'avril ; imaginons qu'elle leur soit parvenue fin avril. Un message reçu par Pékin le 24 juin les informant de la remise du sceau nous permet de savoir que le Viêt Nam l'avait rendu environ 10 jours plus tôt, vers le 14 juin. Ainsi, après six ans de conflit, le souverain des Lê aurait capitulé en un mois et demi environ. Cette rapidité révèle peut-être une crainte du Viêt Nam : celle de se voir exclu des relations tributaires.

¹ *Qing Shi Lu*, part. Shenzu Shilu, vol. 18, p. 12.

² *Ibid.*, part. Shèng zǔ shí lù, part. Shenzu Shilu, vol. 19, p. 5.

³ Chen Ching-ho 陳荊和, éd., *Đại Việt Sử Ký Toàn Thư* 大越史記全書 [Mémoires historiques du Grand État-Viêt], Tokyo : Institut de la civilisation orientale de l'Université de Tokyo, 1984, p. 983-984.

À nos yeux, le choix du Viêt Nam, celui de rester sous domination chinoise, peut paraître contradictoire : cette relation de vassalité qui place la Chine dans une position supérieure est pour nous synonyme d'inégalité. Le Viêt Nam ne souhaiterait-il pas s'en défaire ? Choisir la liberté, l'indépendance ? Non, car ce n'est pas ainsi que le Viêt Nam du XVII^e siècle conçoit ses relations avec son grand voisin. Cet exemple montre qu'au contraire, les Lê tiennent absolument à établir avec lui des relations tributaires.

D'ailleurs, quel genre de relation aurait remplacé celle de la vassalité ? Les Qing ne l'ont pas précisé, mais les Lê s'en inquiétait peut-être. En effet, les Qing, d'origine mandchou sont considérés comme étant des barbares. Le Viêt Nam n'avait donc pas de raison de se soumettre à eux pour leur vertu civilisatrice comme il a pu le faire à certain moment avec les dynasties Han, symbole de la civilisation, de la culture. Alors, il est à penser que c'est par peur que les Lê se soumettent. Hanoï craignait probablement que les Qing, peuple non civilisé, ne poursuivent leur invasion au Sud, à l'image des Yuan mongols au XIV^e siècle. Quant aux attermoissements du Viêt Nam autour de l'affaire du sceau, ils ne doivent pas être interprétés comme une tentative de rébellion de la part du Viêt Nam vis-à-vis de l'Empire chinois, mais bien comme l'expression de sa fidélité, de sa soumission, envers les Ming qui représentent la dynastie Han légitime.

Faut-il en conclure que le Viêt Nam ne cherchait pas l'indépendance ? Il faudrait pour ce faire prouver qu'il existe une contradiction entre soumission et indépendance.

Pour nous, l'égalité des souverainetés dans le protocole diplomatique actuel nous semble aller de soi, même entre deux pays de puissance économique inégale. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'égalité des souverainetés, en droit, est un concept relativement tardif. Si les relations tributaires que le Viêt Nam de l'époque entretient avec la Chine le mettent parfois en situation délicate, elles n'ont cependant rien de honteux.¹ La « honte nationale », concept cher à l'historiographie nationaliste de la colonisation au Viêt Nam et en Chine

¹ Cela peut expliquer pourquoi les monarques vietnamiens ont utilisé, depuis la dynastie Trần, des pseudonymes dans les lettres de créance destinées aux empereurs chinois. Voir : Nguyễn Thế Anh, « The Vietnamese Resistance to Chinese Expansion », in *Parcours d'un historien du Viêt Nam : recueil des articles écrits par Nguyễn Thế Anh*, éd. par Philippe Papin, Paris : Les Indes savantes, 2008, p. 62.

d'aujourd'hui, est un non-sens à l'époque qui nous intéresse.¹ L'exemple précédent montre d'ailleurs que les Lê prêtent volontairement allégeance à la Chine et, plus encore, qu'ils craignent d'en être exclu. Et ce n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres car toutes les dynasties vietnamiennes ont tenu à se faire reconnaître comme vassal de l'Empire chinois à partir du X^e siècle. Il faut donc admettre que ces relations présentent un avantage pour le pays vassal qu'est le Viêt Nam.

En fait, ces relations vassales présentent plusieurs avantages. D'une part, il s'agit pour le Viêt Nam de la garantie de la sécurité, autrement dit, d'assurer l'intégrité de son territoire. En effet, en reconnaissant le Viêt Nam comme vassal, les Qing s'engagent à le protéger en cas de guerre. Par ailleurs, la Chine était le seul pays, parmi les voisins du Viêt Nam, capable de lui fournir une assistance militaire efficace.² De plus, en devenant un pays vassal (thuộc quốc 屬國) de l'Empire chinois, le Viêt Nam devient aussi un pays (quốc 國) : son statut est clarifié et reconnu par l'Empire. Implicitement, les Qing promettent de ne pas annexer le Viêt Nam. Ainsi, les relations tributaires permettent à ce dernier de garantir son indépendance face au grand voisin.

Mais qu'apporte à la Chine cette relation ? Le bénéfice du tribut certes, mais ce n'est pas tout. Dans la logique des confucianistes, le pays vassal constitue la « glacis protecteur » (phiên 藩) de l'Empire Céleste. Lorsque qu'un pays reconnaît l'autorité de la Chine, celle-ci lui accorde le statut de pays vassal, c'est-à-dire son autonomie. Le pays devient alors une barrière protectrice : les deux côtés s'épargnent non seulement le coût de maintenance des forces défensives à la frontière, mais aussi, en cas d'attaques extérieures cette « barrière » sera la première touchée et assure à la Chine l'intégrité territoriale.

Si, d'aventure, l'Empire céleste s'avisait d'envahir un pays vassal autonome qui est « bien soumis », cela constituerait une infraction aux relations tributaires. Et l'empereur l'ayant commis serait certainement critiqué par la postérité. Il s'agit là d'un caractère particulier du confucianisme : anti-guerre, en vertu duquel se met en place une hiérarchie

¹ Voir : Truong Buu Lam, *Colonialism Experienced: Vietnamese Writings on Colonialism, 1900-1931*, Michigan : University of Michigan Press, 2000. De plus, dans le cas de la Chine, le terme « siècle d'humiliation » attribué à l'histoire chinoise de 1839-1849 est souvent utilisé par le Parti communiste chinois dans l'éducation du patriotisme.

² Truong Buu Lam, « Intervention versus tribute in Sino-Vietnamese relations, 1788-1790 », dans *The Chinese world order : traditional China's foreign relations*, p. 178.

paternaliste mais non pas sur une relation de concurrence. D'une part, la culture confucéenne interdit à des pays comme la Corée et le Viêt Nam de se rebeller contre l'Empire chinois, considéré dans ce système comme le « père » ; d'autre part, elle interdit également à la Chine d'intimider ou d'envahir ces pays qui sont ses « enfants ».¹ Pour toutes ces raisons, aussi bien financières que morales, les Qing n'ont pas intérêt à envahir leur vassal vietnamien et les Lê, de leur côté, ont tout intérêt à se faire vassaux pour bénéficier des avantages, ou privilèges, associés à ce statut.

Sous cet angle, la réaction des Lê dans l'affaire du sceau semble tout à fait logique.

(3) Les valeurs identiques

En tant que représentants d'un État, les ambassadeurs ont naturellement la responsabilité de défendre l'intérêt et la dignité de leur pays, c'est donc le rôle assigné à la députation vietnamienne lorsqu'elle se rend en Chine.

Les missions tributaires du Viêt Nam restent en fait principalement protocolaires. Aussi, montrer que le Viêt Nam est pays de culture, aux mœurs « civilisées » constitue une des charges fondamentales des ambassadeurs vietnamiens députés en Chine. Cependant, cette question de la culture mérite notre attention. Qu'entendent les Vietnamiens de l'époque par « culture » et « civilisation » ?

Il ne faudrait pas s'imaginer, que le Viêt Nam cherchait à faire connaître à la Chine la culture, les mœurs et les cultes autochtones. La seule culture qui soit est bien sûr celle du pays suzerain qui ne s'avère d'ailleurs pas prêt à en reconnaître une autre que la sienne. Nous avons déjà évoqué la vision qu'a l'Empire des pays voisins : plus l'on se trouve proche du centre de cet Empire, plus l'on est civilisé. L'enjeu pour le Viêt Nam de l'époque est de s'intégrer à cette sinosphère, seul moyen de s'élever au plus proche de l'Empire du Milieu.²

En 2010, avec la parution d'une compilation des récits de voyage des ambassadeurs

¹ Voir : Robert E. Kelly, « A 'Confucian Long Peace' in pre-Western East Asia ? », *European Journal of International Relations*, vol. 18, No. 3, 2012 : p. 407-430.

² Nous préférons parler de la « sinosphère » plutôt que de « civilisation chinoise » qui serait un non-sens à l'époque. En effet, c'est bien par la diffusion de son écriture que l'Empire peut exercer une emprise culturelle sur ses pays vassaux. Et c'est par la maîtrise des caractères et de la littérature classique que ces derniers font valoir leur niveau culturel.

vietnamiens en Chine, les expériences de ces derniers sont dévoilées. La plupart de ces manuscrits sont en bonne partie des florilèges de poésies sur le thème des paysages naturels et des sites historiques chinois. Ces documents ont fait l'objet d'un certain nombre de recherches portant sur la littérature vietnamienne et les échanges interculturels sino-vietnamiens.¹ Or, cet ouvrage offre également de précieuses informations sur les échanges politiques entre ces ambassadeurs et les fonctionnaires chinois.² Aussi, il nous a semblé que leur analyse pourrait servir cette étude. Si les recherches de Kelley s'intéressent à la mentalité des ambassadeurs vietnamiens, nous nous interrogerons ici sur le rôle que cet échange culturel a pu jouer, d'un point de vue des relations internationales, et plus précisément dans le domaine de la sécurité au Viêt Nam.³

J'emprunte ici l'expression « alliance de valeurs », employée après la guerre froide par Francis Fukuyama. Il décrit un état des relations internationales où les conflits qui opposent deux pays laissent place à une collaboration fondée sur des mêmes valeurs.⁴ Un fameux exemple est le discours du président américain George W. Bush prononcé à Londres en 2003 :

*Plus qu'une alliance de sécurité et de commerce, les peuples britannique et américain ont une alliance de valeurs. [...] Les croyances les plus profondes de nos nations définissent l'orientation de notre politique étrangère. Nous valorisons nos propres droits civils, nous défendons donc les droits humains des autres.*⁵

Les relations entre Britanniques et Américains décrites par W. Bush au XXI^e siècle ne

¹ Par exemple : Li Na 李娜, « 1849 nian Yuenan ruqing shichen yu Qingchao bansongguan changhe shi chuyi 1849年越南如清使臣與清朝伴送官唱和詩芻議 » [Modestes propos sur les échanges poétiques entre les ambassadeurs vietnamiens et leurs convoyeurs Qing en 1849], *Guangxi shifan xueyue xuebao (zhexue shehui kexue ban)*, vol. 35, No. 6, 2014 : p. 59-63.

² Voir : « Yuenan shichen yu Qingdai zhongyue zongfan zhixu 越南使臣與清代中越宗藩秩序 », p. 63-75 ; Lv Xiaopeng 呂小蓬, « Feng Kekuan xian Wanlidi zhugushi de waijiao wenhua jiedu 馮克寬獻萬曆帝祝嘏詩的外交文化解讀 » [Analyse de la culture diplomatique dans les poèmes d'anniversaire de Phùng Khắc Khoan dédiés à l'empereur Wanli], *Beijing shehui kexue*, No. 10, 2017 : p. 88-95.

³ Voir : Liam C. Kelley, *Beyond The Bronze Pillars : Envoy Poetry And The Sino-Vietnamese Relationship*, Honolulu : University of Hawaii Press, 2005. Néanmoins, Kelley n'a pas maintenu de distance critique suffisante lors de l'analyse des poèmes rédigés par les ambassadeurs vietnamiens et les a considérés comme un véritable reflet de leur cœur. Cela est problématique et a d'ailleurs suscité des critiques de la part d'autres chercheurs, voir : le compte-rendu de K. W. Taylor dans *Journal of Southeast Asian Studies*, 2006, Vol. 37, No. 1, p. 173-175.

⁴ Voir : Francis Fukuyama, *The End of History and the Last Man*, New York : Free Press, 1992.

⁵ George Bush, « Raw Data: Bush's Speech at Whitehall Palace », 9 novembre 2003 (<http://www.foxnews.com/story/0,2933,103514,00.html>, consulté le 9 février 2013).

sont pas si différentes de celles qu'entretenaient les dynasties vietnamiennes et la Chine des Qing : le Viêt Nam est dans l'orbite de la civilisation des caractères, ainsi il en connaît les grands classiques littéraires, les principaux philosophes, les concepts, mais aussi l'organisation politique, sociale et culturelle. Bref, le Viêt Nam connaît, assimile et par conséquent, partage la culture et les valeurs prônées par l'Empire du Milieu. Cependant, comment fonctionne-t-elle, cette « alliance de valeurs » entre les Qing et les dynasties vietnamiennes ? Il est possible que les ambassades vietnamiennes aient joué un rôle non négligeable dans la mise en place de ce fonctionnement, au cours de leur échanges avec les Qing.¹ Pour commencer, penchons-nous sur les critères suivant lesquels les ambassadeurs vietnamiens étaient sélectionnés.

D'abord, nous avons remarqué que ces ambassadeurs envoyés en Chine sont exclusivement choisis parmi les fonctionnaires civils ; tandis que les élites extérieures à la bureaucratie, telles que les grands marchands et les fonctionnaires militaires, ne sont jamais nommés ambassadeurs pour la Chine. En revanche, pour ce qui est des députations à destination des voisins péninsulaires du Viêt Nam, il arrive que l'ambassadeur puisse être un fonctionnaire militaire.² Pourquoi un tel critère de sélection ? Contrairement aux autres élites, le fonctionnaire civil a passé et réussi les concours mandarinaux (Khoa cử 科舉). Or, ceux-ci sont fondés sur la maîtrise des classiques chinois et de la pensée confucéenne.³ Les raisons de cette sélection deviennent alors limpides : l'empereur vietnamien envoie en Chine ce qu'il a de plus « sinisé » dans tout son royaume, à savoir des lettrés imprégnés dès l'enfance par l'écriture des sinogrammes, férus des Grands Classiques, capable de réciter par cœur les *Entretiens de Confucius* et autres ouvrages incontournables émanant de cette civilisation des caractères.⁴ Il s'agit de montrer à l'Empire du Milieu que l'on maîtrise sa culture, si ce n'est

¹ Trần Đức Anh Sơn, « Hiểu thêm về các chuyến đi sứ sang Trung Hoa dưới triều Nguyễn (1802-1945) » [Mieux comprendre les ambassades envoyées en Chine sous le règne des Nguyễn], *Nghiên cứu lịch sử*, No. 4, 2003 : p. 7-22.

² À l'époque des Nguyễn, les missions pour le Siam et le Cambodge sont parfois dirigées par un Commandant de l'armée (Cai Cơ 該奇).

³ Emmanuel Poisson, *Mandarins et subalternes au nord du Viêt Nam : une bureaucratie à l'épreuve, 1820-1918*, Paris : Maisonneuve & Larose, 2004, p. 27.

⁴ Ces missions sont non seulement la volonté de l'empereur, mais également de celle des lettrés fonctionnaires qui s'encouragent mutuellement et échangent de nombreux conseils. On peut citer un des vers d'un poème écrit par Lê Quý Đôn à Nguyễn Huy Oánh, pour partager avec lui son expérience et le conseiller sur le comportement à adopter lorsque ce dernier sera en Chine : « J'espère que vous pourrez élever le prestige de

mieux, du moins autant que lui.¹

Pourquoi ce type de sélection mérite-t-il notre attention ? Parce qu'elle a permis de dissimuler la diversité de la société vietnamienne aux yeux des Qing, à savoir, sa culture populaire, bien différente de celle des lettrés chinois. Nombre de recherches ont montré que le confucianisme, le taoïsme, le bouddhisme ainsi que d'autres croyances populaires transmises par le grand voisin ont considérablement varié lors de leur adaptation aux croyances et coutumes locales.² Cependant, une distance non négligeable sépare le Viêt Nam de Pékin et les mandarins chinois, notamment ceux qui déterminent la politique étrangère, n'ont ni l'occasion, ni la curiosité de s'intéresser à la culture populaire autochtone. Les ambassadeurs vietnamiens sont ainsi devenus leur seule fenêtre sur le Viêt Nam.

Lors du séjour des ambassadeurs vietnamiens à Pékin, un banquet collectif est organisé par la Cour et rassemble les ambassadeurs de tous les pays (ou tribus) vassaux des Qing. Ainsi, les échanges entre les ambassadeurs vietnamiens et l'empereur des Qing sont très limités et restent protocolaires. Cependant, afin d'être remarqués, les ambassadeurs du Viêt Nam sont obligés de faire des « travaux supplémentaires ». Voici, à ce sujet, une anecdote, enregistrée dans le *Đại Việt sử ký toàn thư* et le *Khâm định Việt sử thông giám cương mục*.³ Le 15 mars 1725, le bureau impérial d'astronomie des Qing est témoin d'un phénomène astronomique de bon augure : Le soleil, la lune, Vénus, Jupiter, Mars, Mercure et Saturne apparaissent ensemble dans le ciel. À ce moment-là, l'ambassadeur Phạm Khiêm Ích 范謙益, qui a terminé sa mission en Chine et se trouve déjà sur le chemin du retour, fait parvenir un poème à l'empereur Yongzheng pour le féliciter. Ce dernier, ravi par ces vers, écrit ce commentaire :

notre patrie par votre talent littéraire, et la Cour impériale croit ardemment en votre habileté politique » (好把文章增國勢, 黃樞翹足待經綸), voir : Lê Quý Đôn 黎貴惇, *Qué đường thi vị tuyển* 桂堂詩彙選 [Anthologie de la Salle Qué], s. d., Institut du Hán Nôm : VHv.2341, p. 17. Voir aussi l'anthologie de Phạm Quang Ninh 范光寧, *Trầm Hương quân thứ lục* 沉香軍次錄 [Florilège de Phạm Quang Ninh de Trầm Hương], 1731, EFEO Paris : A.465, p. 19-20, 38, 81, 84, 86.

¹ On peut constater que plusieurs ambassadeurs sont les gagnants de titre supérieur de ces concours. Par exemple, Lê Quý Đôn est le *Bảng nhãn* 榜眼 « le deuxième lauréat du premier rang » de la promotion de 1752 ; Nguyễn Huy Oánh a gagné le *Tham hoa* 探花 « le troisième lauréat du premier rang » de la promotion de 1748.

² Voir : Nguyễn Thế Anh, « Buddhism and Vietnamese society throughout history », *South East Asia Research*, vol. 1, No. 1, 1993 : p. 98-114 ; Ngô Đức Thịnh, éd., *Đạo Mẫu ở Việt Nam* [Croyance en la déesse mère au Viêt Nam], Hanoi : Nhà xuất bản Văn hóa Thông tin, 1996 ; Nguyễn Thế Anh, « Le bouddhisme dans la pensée politique du Viêt-Nam traditionnel », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, vol. 89, No. 1, 2002 : p. 127-143 ; Yang Baoyun, *Contribution à l'histoire de la principauté des Nguyễn au Vietnam méridional (1600-1775)*, Genève : Olizane, 1992, p. 123-135.

³ *Đại Việt Sử Ký Toàn Thư*, p. 1060-1061 ; *Khâm định Việt sử thông giám cương mục*, vol.36, p. 25.

« Le roi vietnamien a une grande estime pour la littérature et le confucianisme, j’ajoute pour lui une récompense supplémentaire de trois collections littéraires ». ¹ Ce mot nous indique que d’une part, l’ambassadeur a parfaitement répondu à l’exigence littéraire de l’empereur chinois ; d’autre part, qu’il a compris qu’en une telle occasion il était opportun de célébrer cette heureuse nouvelle. Or, seul un pur produit de cette classe mandarinale pouvait comprendre que la nouvelle était heureuse et pouvait détenir les codes pour la célébrer convenablement. Ceci montre bien à quel point les ambassadeurs vietnamiens sont intégrés à la classe mandarinale de l’Empire du Milieu.

Les ambassadeurs vietnamiens ont donc cherché à mettre en avant leur connaissance des sinogrammes et leur maîtrise des classiques afin de prouver aux Qing qu’ils n’étaient pas des barbares. Ils donnaient donc à voir un Viêt Nam dont la culture et les valeurs étaient identiques à celle des Qing. Or, plus les ambassadeurs du Viêt Nam faisaient montre de leur savoir, plus ils érigeaient leur légitimité de pays vassal et fortifiaient les relations diplomatiques avec les Qing, protégeant ainsi le Viêt Nam d’une éventuelle intervention.

Étudions ici les quatre plaques décoratives offertes au Viêt Nam par les empereurs des Qing, durant le séjour des ambassadeurs à Pékin. Les sinogrammes qui y sont calligraphiés ont été écrits par les empereurs Qing eux-mêmes. Aussi, ce présent est-il considéré par les empereurs vietnamiens comme un honneur. Nous avons traduit le texte qui figurait sur ces plaques :

trung hiếu thủ bang 忠孝守邦 (1683, L’empereur Kangxi)
 « Protéger le pays avec la loyauté et la piété filiale »
nhật nam thế tộ 日南世祚 (1725, L’empereur Yongzheng)
 « Que le Soleil du Sud soit béni de génération en génération. »
nam giao bình hàn 南交屏翰 (1784, L’empereur Qianlong)
 « Le Nam giao [est tel] le paravent [de l’Empire céleste]. »
bật phục hải ngưng 弼服海隅 (1837, L’empereur Daoguang)
 « Servir et seconder [l’Empire céleste] au bord de la mer »²

On retrouve ici des concepts confucéens tels que « la loyauté », « la piété filiale » ainsi que

¹ Voici le texte original : « 清帝嘉之，諭以國王好學崇儒，增賞書三部。 »

² *Qinding Daqing huidian shili*, vol. 506, p. 7, 10 ; vol. 507, p. 9 ; vol. 509, p. 13.

l'idée de « barrière ». Nous avons précédemment montré que le Viêt Nam comprenait et utilisait ces concepts, il ne fait donc aucun doute qu'il était en mesure de comprendre ces sentences. Certes, ces plaques visent à récompenser le Viêt Nam de sa fidélité envers l'Empire Qing, mais elles cachent aussi une promesse implicite : les Qing n'envahiront pas le Viêt Nam puisqu'il est exemplaire. Autrement dit, ces panneaux décoratifs constituent les amulettes protectrices du Viêt Nam.

Figure 6 - Figures de mandarins et de gens du peuple vietnamiens conçues par le peintre impérial des Qing¹



Nous venons d'analyser la nature des échanges entre les ambassadeurs vietnamiens et la Cour impériale de Pékin. Voyons à présent ceux qu'ils entretiennent avec l'administration locale.

¹ Cette figure est l'extrait d'une peinture chinoise sur rouleaux, réalisée par Xie Sui 謝遂 (? - milieu du XVIII^e siècle), intitulée « [Portrait des mandarins et de gens du peuple des] pays tributaires » (*Zhigongtu* 職貢圖), 1761. Cette œuvre est archivée au Musée national du Palais de Taipei. Taille originale : 33.9cm x 1462.2cm.

Lorsque la députation vietnamienne passe d'une préfecture à une autre, le préfet local désigne des mandarins civils pour les accompagner. Durant ce voyage de plus de six mois, de la frontière sino-vietnamienne à Pékin, les ambassadeurs vietnamiens traversent d'innombrables préfectures et, à chacun de leur passage, des mandarins chinois se joignent à eux et les accompagnent jusqu'à la prochaine escale. Nous pouvons donc imaginer le nombre considérable de mandarins chinois qu'ils vont rencontrer sur leur route.

À l'époque, composer des poèmes est une distraction très commune entre lettrés chinois. Les ambassadeurs ont naturellement participé à ces jeux avec les mandarins des Qing. Les lettrés chinois sont souvent admiratifs de l'étendue des connaissances qu'ils détiennent en chinois classique et y voient l'influence positive de la culture de l'Empire céleste :

On peut voir plus clairement le prestige et la propagation de l'éducation de notre dynastie, en mettant en évidence la limpidité et la beauté du régime et de la littérature du Viêt Nam.¹

Voilà ce qu'écrivait un mandarin chinois qui avait accompagné la mission vietnamienne en 1849, lorsque cette dernière traversa la province du Henan. Selon les lettrés chinois la qualité de la littérature vietnamienne est révélatrice du niveau de propagation des valeurs *chinoises*.

Dans son anthologie, le grand lettré vietnamien Trịnh Hoài Đức (1765-1825) a noté une expérience intéressante durant sa mission diplomatique en Chine en 1802 : lors de leur rencontre avec les émissaires vietnamiens, les lettrés chinois se sont empressés de leur demander de composer des poèmes, puis, de les calligraphier sur leurs éventails et autres objets antiques comme souvenirs. Trịnh Hoài Đức rapporte que :

Ils [les lettrés chinois] ont demandé un autographe signé du nom de l'ambassadeur et de la mention « l'ambassadeur du pays Viêt Nam », afin de montrer qu'il a fait cette rencontre rare.²

¹ Voir : Jia Zhen 賈臻, *Jiehu Yuenan gongshi riji* 接護越南貢使日記 [Journal sur l'accueil et la protection des ambassadeurs vietnamiens], s. d. dans Li Delong 李德龍, éd., *Lidai riji congchao* 歷代日記叢鈔 [Compilation des journaux sous les différentes dynasties], Pékin : Xueyuan chubanshe, 2006, vol. 49, p. 314. Voici le texte original : « 南交文物之休明, 益見我朝聲教之漸被 ».

² Trịnh Hoài Đức 鄭懷德, *Cán Trai Thi Tập* 艮齋詩集 [Anthologie de Trịnh Hoài Đức], 1819, EFEO Paris : A.780, p. 73.

Outre cette citation, une histoire similaire peut être trouvée dans un manuscrit de Hoàng Bích Sơn, qui était un subalterne au sein de la députation vietnamienne de 1825.¹ Ces deux anecdotes montrent avec quel plaisir et quelle curiosité les lettrés chinois s'intéressent aux émissaires vietnamiens, curiosité qui n'est pas loin d'une recherche d'exotisme. Cependant, cet exotisme est inversé : il s'agit de chercher, non pas la différence et l'étrangeté de l'autre, mais bien son identité, l'écho de sa propre civilisation dans un pays lointain. Si les élites chinoises estiment qu'il est impossible de raisonner les *barbares* au sujet de la justice (telle est leur conception de « la différenciation entre la *Chine* et des *barbares* »), elles ont cependant jugé que les ambassadeurs vietnamiens étaient des hommes de culture et, de là, considéré que l'ensemble des lettrés vietnamiens partageait avec eux la même civilisation et, plus important encore, les mêmes valeurs.

Voilà pourquoi les récits de voyages écrits par les ambassadeurs vietnamiens se composent pour l'essentiel de leurs poèmes. Or ces textes sont l'objet d'un contrôle minutieux de la part des empereurs : il s'agit de s'assurer des qualités littéraires des ambassadeurs.² Aussi, l'empereur Minh Mệnh a-t-il souligné que :

Il faut choisir nos ambassadeurs pour la Chine parmi les mandarins les plus lettrés. Si [nous choisissons] des personnes cupides, elles seront méprisées par ce pays.³

L'évocation de la « cupidité » (Tham bì 貪鄙) comme défaut suprême peut surprendre. Elle s'explique en fait très bien : lorsque les Chinois définissent les *barbares*, ce terme est souvent employé pour justifier leur infériorité ; la cupidité est perçue comme inhérente à leur nature de barbare. Minh Mệnh veut dire par là qu'être jugé cupide par la Cour de Pékin détruira l'alliance des valeurs sino-vietnamiennes que les Vietnamiens s'efforcent de maintenir et

¹ Hoàng Bích Sơn 黃碧山, *Bắc du ký* 北遊集 [Récit d'un voyage au Nord], s. d., Institut du Hán Nôm : VHv.1430. dans : *Yuenan hanwen yanxing wenxian jicheng*, vol. 11, p. 315-316.

² Dans une compilation de récits de voyages des ambassadeurs vietnamiens en Chine, on peut constater que ces poèmes occupent une très grande place. En 1677, après que Đào Công Chính 陶公正 a terminé sa mission en Chine, le roi Lê-Hy-Tông lui a demandé de lui présenter son anthologie créée en Chine. On peut considérer cela comme un contrôle du monarque sur le travail des ambassadeurs. Đào Công Chính 陶公正, *Bắc sứ thi tập* 北使詩集 [Poèmes composés pendant la mission vers le nord], s. d., Institut du Hán Nôm : VHv.2166. dans : *Yuenan hanwen yanxing wenxian jicheng*, vol. 1, p. 219.

³ *ĐNTL*, part. Chính biên đệ nhị kỷ, vol. 218, p. 33.

d'entretenir.

Jusqu'à présent, nous nous sommes concentrés sur le cadre général régissant les relations sino-vietnamiennes du XVII^e au XIX^e siècle. Intéressons-nous désormais à des cas particuliers, survenus sous le règne des Nguyễn.

2, La gestion des Nguyễn face aux crises diplomatiques potentielles

Les sources historiques du règne des Nguyễn, plus riches que celles des autres dynasties, nous permettent d'observer le détail de certains événements. Dans cette partie, nous nous concentrerons sur deux affaires diplomatiques trilatérales afin de mettre en lumière la manière dont les Nguyễn se sont servis du système tributaire pour éviter une crise diplomatique avec la Chine.

(1) La stratégie d'un prétendant au trône vietnamien : Nguyễn Ánh en 1802

Dans l'historiographie contemporaine vietnamienne, le rôle des Qing dans la guerre sino-vietnamienne de 1789 est souvent décrit comme celui d'un envahisseur qui a l'ambition d'asservir le Viêt Nam.¹ Corrélativement, étant le gagnant de cette guerre, l'empereur Quang Trung, pour avoir réussi à conserver l'indépendance et à repousser les Qing, est présenté comme un véritable héros national. Nous ne savons pas si l'empereur Qianlong avait réellement l'intention d'annexer le Viêt Nam en profitant d'une guerre civile. Néanmoins, nous sommes sûrs, d'après les archives historiques de la Cour des Qing², d'une des causes directes de cette guerre : L'empereur des Lê, Chiêu Thống, avait envoyé deux ambassadeurs

¹ Cette opinion se trouve notamment dans le *Việt Nam Sử Lược* et le *Lịch sử Việt Nam*. Le premier ouvrage est l'une des œuvres modernes les plus célèbres concernant l'histoire générale vietnamienne ; le second est un ouvrage collectif regroupant les derniers travaux de l'Académie vietnamienne des sciences sociales. Les points de vue qui y sont exposés sont plus ou moins ceux du gouvernement. Voir : Trần Trọng Kim, *Việt Nam Sử Lược* [Abrégé de l'histoire vietnamienne], Saïgon : Bộ giáo dục - Trung tâm học liệu xuất bản, 1971, vol. 2, p.128 ; Trần Thị Vinh, éd., *Lịch sử Việt Nam* [Histoire du Viêt Nam], Hanoi : Nhà xuất bản Khoa học Xã hội, 2017, vol. 4, p. 378.

² Peu après cette guerre, les Qing ont regroupé les édits impériaux et les rapports militaires en compilation, voir : Fanglueguan 方略館 [Bureau la Stratégie], éd., *Qinding Annan jilue* 欽定安南紀略 [Recueil militaire sur la guerre annamite, approuvé par ordre impérial], Hainan : Hainan chubanshe, 2000.

en Chine pour demander l'assistance des Qing contre les Tây Sơn.¹ Étant leur pays suzerain, les Qing ont l'obligation morale de protéger les Lê. Ainsi, nous avons vu que, dans ce contexte, l'empereur Qianlong a appliqué l'adage confucéen « Nourrir le petit, ranimer ce qui s'est éteint. » (tự tiểu tồn vong 字小存亡). Il est donc intervenu dans les affaires vietnamiennes.²

Dans cette guerre sino-vietnamienne (les Qing et les Lê contre les Tây Sơn), la Cour des Nguyễn est en retrait : elle n'est pas officiellement alliée aux Qing. Pourtant, l'attitude du prince Nguyễn Ánh montre qu'il reconnaissait bien le rôle protecteur des Qing. Aussi, après que les Tây Sơn ont été institués, c'est-à-dire reconnus comme ayant un pouvoir légitime, par les Qing, le prince se trouve alors en fuite et Nguyễn Ánh craint que l'usurpateur se serve de son alliance avec la Chine pour l'abattre. Nguyễn Ánh reprend donc une stratégie ancestrale, mise en œuvre à chaque nouvelle dynastie, à savoir déconstruire la légitimité des Tây Sơn, prouver aux Qing que ceux-ci sont des usurpateurs. Nous verrons plus tard le détail de cette stratégie.

En 1802, afin de tenir les Qing informés de la légitimité de sa vengeance, Nguyễn Ánh envoie une première mission diplomatique, dirigée par le grand lettré Trịnh Hoài Đức, à Guangdong, par voie maritime pour contourner la zone occupée par les Tây Sơn.³ Or, les ambassadeurs des Nguyễn ne sont pas seuls à se rendre dans l'Empire du Milieu : ils apportent avec eux deux preuves importantes. La première, est le « sceau du roi d'An Nam » qui avait été octroyé aux Tây Sơn par l'empereur Qing. Il permettait de prouver à ses derniers que les Tây Sơn avaient perdu le mandat du ciel, puisqu'ils n'étaient plus en mesure de préserver le précieux sceau qui en était le symbole. La seconde, ce sont les pirates qui agissaient dans le golfe du Tonkin avant d'être arrêtés par la garde de Nguyễn Ánh. Ces prisonniers ont été présentés aux Qing comme étant les pirates qui avaient troublé le commerce dans le Sud de la Chine durant plusieurs années, avec le soutien des Tây Sơn⁴. Ce, afin de prouver que ceux-ci avaient trahi l'Empire céleste.

Le prétendant au trône vietnamien s'attache donc à montrer aux Qing que les Tây Sơn ne respectent pas le principe des relations tributaires qui les unissent, afin de prévenir

¹ *Đại Việt Sử Ký Toàn Thư*, p. 1208.

² *Qing Shi Lu*, part. Gaozong shilu, vol. 1328, p. 4-9.

³ *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 17, p. 8-9.

⁴ Pour les activités des pirates protégés par les Tây Sơn, voir : Dian H. Murray, *Pirates of the South China coast, 1790-1810*, Stanford : Stanford University Press, 1987.

l'assistance militaire que les Qing pourraient apporter à l'empereur défait, Cảnh Thịnh. Quelle a été la réaction des Qing devant ces preuves ? Les archives impériales de la Cour des Qing racontent en détail le déroulement de cette mission.

Croquis 1 - Les lieux principaux concernant les ambassades vietnamiennes en 1802



Quelques mois avant la mission des Nguyễn, à la fin de l'année 1801, les Tây Sơn proposent aux Qing de s'acquitter en avance du tribut pour les années 1798, 1800, 1802 et

1804.¹ Mais l'empereur Jiaqing comprend immédiatement le but de la manœuvre, comme le montre cet édit qu'il s'empresse d'envoyer au gouverneur de la province frontalière du Guangxi, chargé de la communication avec les Tây Son :

Puisque ce roi est entré en guerre avec le Nong'nai 農耐² [les Nguyễn] depuis cette année, il propose de s'acquitter du tribut par avance et d'envoyer les ambassadeurs à Pékin. C'est seulement là une manière de nous exprimer son allégeance en espérant que je considère avec attention sa situation difficile. D'ailleurs, peut-être notre Empire céleste l'aidera. Ainsi, il est désormais inutile de vous questionner sur les motifs véritables [de cette avance].³

Ces mots montrent bien qu'un appel à l'aide lancé par les Tây Son aux Qing était dans l'ordre des choses et que l'empereur Jiaqing lui-même s'y préparait et envisageait déjà la possibilité de leur accorder une aide militaire : la crainte des Nguyễn à cet égard n'était donc pas sans fondement. La chance de ces derniers est peut-être la relative lenteur de réaction de l'ennemi : lorsque Nguyễn Ánh propose à Jiaqing de s'acquitter du tribut, les Tây Son n'ont pas encore demandé l'aide des Qing et l'empereur, qui choisit de ne pas prendre l'initiative de les défendre, consent cependant à recevoir la mission diplomatique des Nguyễn.

Un mois plus tard, l'empereur Qing reçoit un rapport du vice-roi du Liangguang, indiquant que les Tây Son ont accordé des grades militaires impériaux à des pirates au golfe du Tonkin. Furieux, Jiaqing s'exclame que « [Cảnh Thịnh] n'a aucune conscience ni raison et ne mérite pas d'être humain ! »⁴ Remarquons cependant que, constatant la faiblesse militaire des Tây Son, l'empereur a renoncé à les punir. Cet attentisme est conforme aux relations tributaires. En effet, le Viêt Nam des Tây Son a été reconnu comme étant un pays vassal des Qing et le simple fait qu'il ait engagé des pirates ne peut être considéré comme un acte de

¹ Selon les règlements des relations tributaires entre les Qing et les Tây Son, ces derniers sont obligés de présenter les tributs tous les deux ans, mais ils peuvent envoyer une seule mission diplomatique tous les quatre ans pour présenter en même temps les deux portions. À cause du décès de l'empereur Qianlong des Qing en 1799, les Qing ont décidé d'arrêter toutes les cérémonies durant 27 mois, ainsi, les Tây Son auraient envoyé une mission tributaire en 1802 pour les tributs de 1798, 1800 et 1802.

² Avant l'établissement de la dynastie des Nguyễn en 1802, les Qing connaissaient très mal la situation de la Cochinchine, ainsi ils utilisent souvent « Nong'nai » pour désigner l'État des Nguyễn. « Nong'nai » serait la transcription du vietnamien « Đồng Nai », un toponyme au delta du Mékong.

³ *Qing Shi Lu*, part. « Renzong Ruihuangdi shilu », vol. 89, p. 2-3.

⁴ *Ibid.*, part. « Renzong Ruihuangdi shilu », vol. 90, p. 31-33.

révolte contre l'Empire céleste. De plus, les renseignements dont dispose Jiaqing sur Nguyễn Ánh sont, à l'époque, trop insuffisants pour qu'il institue un nouveau souverain légitime et successeur du mandat du ciel au Viêt Nam. Or, attaquer les Tâi Sơn reviendrait justement à apporter leur soutien aux Nguyễn qui sont encore des désobéissants aux yeux des Qing et attenterait au principe des relations tributaires. Le choix de Jiaqing est donc celui de la prudence et de l'attente.

En juillet 1802, alors que les Nguyễn sont très proches du triomphe qui fera d'eux la nouvelle dynastie régnante, Jiaqing refuse toujours d'intervenir dans la guerre civile vietnamienne. Cette attitude est clairement exprimée dans un commentaire qu'il fait sur le rapport d'un mandarin du Guangxi : « Le petit pays sur l'antenne gauche de l'escargot est rentré en guerre avec celui qui se trouve sur la droite. Quel rapport y a-t-il avec l'Empire du milieu ? »¹. Cependant, une mission diplomatique, déléguée par les Tâi Sơn pour porter le tribut, s'est mise en marche vers Pékin. Mais, dès que Jiaqing apprend que les ambassadeurs des Nguyễn ont apporté à Guangdong les preuves de la trahison des Tâi Sơn, à savoir le sceau et les prisonniers précédemment évoqués, Jiaqing intervient immédiatement pour enjoindre aux Tâi Sơn, qui étaient déjà arrivés au Jiangxi (voir la figure précédente) de s'en retourner : leur tribut ne sera pas reçu. Que nous montre cet épisode ? D'une part, que l'empereur Jiaqing attendait peut-être que les Nguyễn fassent vers lui le premier pas et apportent les preuves de leur supériorité sur les Tâi Sơn pour intervenir et se déclarer en leur faveur ; d'autre part, que les Nguyễn utilisent les relations tributaires pour s'affilier les Qing et détruire leur lien avec les Tâi Sơn.

L'arrivée de la mission des Nguyễn au Guangdong a donc tout changé : Jiaqing sort enfin de l'attentisme pour prendre une décision, celle de soutenir les Nguyễn. Dans un édit au vice-roi du Liangguang (dont la zone de juridiction comprend le Guangdong et le Guangxi), l'empereur déclare n'avoir pas cru, d'abord, à la trahison des Tâi Sơn mais qu'après avoir vu les pirates arrêtés par les Nguyễn, il n'avait plus de doute. Jiaqing a précisé au vice-roi que si Cảnh Thịnh s'enfuyait en Chine, il faudrait l'arrêter et l'emprisonner sur le champ. Au même

¹ « Gongzhongdang zouzhe yu junjichudang zhejian 宮中檔奏摺與軍機處檔摺件 » [Rapports à l'empereur sur les affaires courantes (archivés au Palais et au Conseil Privé)], Musée national du Palais de Taipei, No. 故宮 094065, le 7 juillet 1802, rapport du préfet de la province du Guangxi.

moment le statut des Nguyễn s'éclaircit enfin. Ainsi, Jiaqing a demandé à informer l'ambassadeur de Nguyễn Ánh :

Votre chef d'État a envoyé des ambassadeurs afin de nous présenter respectueusement le sceau royal [des Tây Sơn] et les pirates que vous avez arrêtés. Vous détenez donc une profonde connaissance du principe d'allégeance au Grand [Empire], [...] malgré cela, nous ne sommes pas tenus de recevoir votre tribut. De plus, votre chef n'a pas encore stabilisé l'État et votre royaume n'a encore jamais été notre pays vassal. Au vu des règlements, vous ne pouvez pas encore devenir l'un de nos pays tributaires. Vous pouvez rentrer et transmettre ce message [à votre chef].¹

Nous pourrions penser que Jiaqing rejette ici les Nguyễn : il n'en est rien. En fait, cet édit est flatteur, les Qing y reconnaissent que les Nguyễn ne vont pas à l'encontre de l'ordre existant et qu'ils l'ont même parfaitement compris. Ce refus est provisoire : il constitue la promesse qu'une fois l'ordre rétabli au Viêt Nam, Nguyễn Ánh sera reconnu comme le nouveau porteur du mandat du ciel.

Nguyễn Ánh est donc parvenu à éviter une intervention des Qing en faveur des Tây Sơn. Sa stratégie consiste justement à utiliser le système tributaire. En effet, nous avons vu que Nguyễn Ánh se montre plein d'attention et d'attitude d'humble soumission envers les Qing.² Sans attendre, il agit, durant toute cette période de guerre, comme s'il était déjà son fidèle et dévoué vassal. Par cette mission diplomatique, la paix a finalement été maintenue. Un an plus tard, en 1803, l'ambassadeur des Qing a institué Nguyễn Ánh (Gia Long) comme « le roi du Viêt Nam », la sécurité du Nord de l'Empire des Nguyễn est alors assurée.

(2) Le maintien des relations bilatérales : l'affaire du prince Ong Mankhu

Dans les Annales chinoises comme vietnamiennes, les relations sino-vietnamiennes semblent se déployer en vase clos. En effet, avant l'arrivée de la puissance française, les

¹ *Qing Shi Lu*, part. « Renzong Ruihuangdi shilu », vol. 102, p. 8-11.

² Charles B Maybon, *Histoire moderne du pays d'Annam (1592-1820) : étude sur les premiers rapports des Européens et des Annamites et sur l'établissement de la dynastie annamite des Nguyễn*, Paris : Librairie Plon, 1920, p. 376.

relations diplomatiques entre les Nguyễn et les Qing restaient principalement bilatérales. La présence politique d'un pays tiers, tel que les États laotiens, ne s'avère pas, ou très peu, visible dans les échanges entre le Viêt Nam et la Chine. Ce bilatéralisme est commode : il réduit, dans une certaine mesure, les risques de conflit. Aussi, les Nguyễn ont-ils toujours tenté de le préserver. Or, en 1809, le roi du Luang Prabang, pays vassal de la Chine, se réfugie au Viêt Nam. Dans cette partie, nous proposons d'observer comment, dans cette situation délicate, les Nguyễn ont tenté de préserver avec les Qing une relation bilatérale.

L'expérience du prince Chiêu Thống des Lê durant la guerre sino-vietnamienne en 1789, montre que, lorsque qu'un prince s'enfuit dans un pays suzerain, ce dernier peut s'en servir comme prétexte pour intervenir. L'histoire vietnamienne des XVIII^e et XIX^e siècles se montre en fait similaire : les Nguyễn adoptent cette logique dans leur politique étrangère auprès des pays de la péninsule. Ainsi, Gia Long et Minh Mệnh ont tenté à plusieurs reprises de profiter des coups d'État qui avaient secoué leurs voisins afin d'élargir leur influence politique dans la péninsule. Ils recueillent, par exemple, les princes déchus du Cambodge, Ang Chan II, en 1810 et du Vientiane, Prince Anouvong, en 1827.¹

Cependant, en 1809, dans un contexte analogue, les Nguyễn ont adopté une attitude inédite. À cette date, le prince du royaume de Luang Prabang, Ong Mankhu², s'enfuit au Viêt Nam après avoir été défait par son oncle Anurut³. Or, ce prince avait été officiellement institué par l'empereur Qing en 1795.⁴ Ceci complique la circonstance, plaçant les Nguyễn face à un dilemme.

En effet, le royaume du Luang Prabang occupe le quatrième rang dans la hiérarchie des pays vassaux des Qing. Sa position est particulière : contrairement à ce royaume, les trois premiers rangs sont occupés par des pays vassaux intégrés à la sinosphère ;⁵ le Luang Prabang occupe donc le premier rang parmi les pays vassaux non-sinisés. D'ailleurs, le Luang Prabang

¹ Cf. : chapitre III qui porte sur les relations entre les Nguyễn et les Chakri.

² Dans les sources historiques des Nguyễn et des Qing, Le nom du prince Ong Mankhu est transcrit en Ôn Mãnh 溫猛.

³ Le nom du roi Anurut est transcrit en Nụ Sạ 惹乍 dans le *Đại Nam Thực Lục* des Nguyễn et en Zhaosherong 昭蛇榮 dans le *Qingshili* des Qing.

⁴ *Qinding Daqing huidian shili*, vol. 502, p. 11.

⁵ L'ordre est : la Corée, le royaume de Ryūkyū, le Viêt Nam, le Luang Prabang, le Siam, le Sultanat de Sulu et la Birmanie. Voir : *Qinding Daqing huidian* 欽定大清會典 [Recueil des lois et institutions du Grand [État] Qing, approuvé par ordre impérial], 1899 vol. 39, p. 2.

confine à la province du Yunnan des Qing, ce qui lui assure une relative stabilité à sa frontière septentrionale. Ainsi, en théorie, il revient aux Qing d'exercer leur influence sur ce pays et, éventuellement, d'intervenir s'ils le jugent nécessaire.

Croquis 2 - Le Viêt Nam et ses pays voisins pendant l'affaire du prince Ong Mankhu



C'est pourquoi, les Nguyễn se montrent prudents et même, pourrait-on dire, un peu frileux dans leur décision politique à l'égard du Luang Prabang. Lorsque Nguyễn Ánh (Gia Long) prend la tête du Viêt Nam en 1802, le prince Ong Mankhu se présente en personne dans le cantonnement impérial à Bắc Thành (Hanoï). Le *Đại Nam Thực Lục* ne renseigne pas clairement sur les raisons de la visite d'Ong Mankhu, mais il est permis de penser qu'il s'agissait de demander aux Nguyễn un soutien militaire. Les documents précisent cependant que ce prince avait été anobli par l'empereur des Qing, ce qui ne peut être ignoré par la politique étrangère des Nguyễn. Ainsi la réponse de Gia Long est on ne peut plus froide : « Notre Empire vient de rentrer en ordre et nous n'avons pas le temps d'intervenir. »¹

Un discours de Gia Long en 1809 achève de dévoiler le poids des Qing dans l'élaboration de la politique étrangère des Nguyễn à l'égard du Luang Prabang :

¹ *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 17, p. 25.

Certes, [la notion] « renouer ce qui s'est rompu, ranimer ce qui s'est éteint » renvoie à la vertu d'un souverain, mais le gain ne supplée pas le coût d'envoyer les troupes au loin. Puisqu'Ong Mankhu avait été institué par les Qing, il vaut mieux l'envoyer au Nord [en Chine] pour qu'il s'en occupe. Si les Qing l'acceptent, Ong Mankhu aura un certain destin [qui ne nous concernera plus]. S'ils ne l'acceptent pas, nous aurons un prétexte [pour intervenir dans affaires du Luang Prabang].¹

Cette citation montre bien que les Nguyễn n'ont pas l'intention de prendre l'initiative d'une intervention qui pourrait froisser le grand voisin. Ainsi, non seulement Gia Long n'a pas expédié des troupes au Luang Prabang, mais il n'a pas non plus dépêché une mission diplomatique pour se renseigner sur la situation. Il est évident que l'empereur Gia Long a décidé de s'en remettre au suzerain afin d'éviter son courroux potentiel. L'unique « prétexte » qui permettrait aux Nguyễn d'intervenir légitimement dans une telle situation, serait un refus des Qing de s'occuper du sort prince, autrement dit, l'autorisation d'intervenir.

Gia Long a donc ordonné au gouverneur général du Bắc Thành à Hanoï d'amener le Prince Ong Mankhu, muni du « sceau royal du Luang Prabang » octroyé par les Qing, à la frontière sino-vietnamienne. Il a d'ailleurs déjà informé les Qing de la situation intérieure du royaume du Luang Prabang. Voici un extrait de la réponse de l'empereur Jiaqing au vice-roi du Liangguang, Bai Ling 百齡, siégeant au Guangdong, :

Vous délivrerez une note diplomatique à Nguyễn Phúc Ánh [Gia Long] disant que « J'ai déjà fait connaître au Grand Empereur cette affaire. Sa majesté vous félicite. Vous laisserez le prince Ong Mankhu demeurer en un lieu de votre pays. Nous avons bien reçu le sceau royal que [l'Empire céleste] avait octroyé [au Luang Prabang]. Ce sceau a été confisqué et envoyé à Pékin par ordre impérial. Nous vous tiendrons informé des ordres éventuels de Sa Majesté. »²

Le Viêt Nam a donc évité avec succès de devenir un concurrent des Qing pour être considéré

¹ Ibid., part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 38, p. 3-4.

² *Qing Shi Lu*, part. « Renzong Ruihuangdi shilu », vol. 224, p. 11-12.

par eux comme un pays vassal fidèle et un fin connaisseur du principe de « servir le Grand ». Dès lors, la possibilité d'une intervention des Nguyễn ne semble nullement préoccuper les Qing, leur attention se tourne vers un autre problème : le prince Ong Mankhu a demeuré au Viêt Nam plusieurs années (leur nombre exact n'est pas précisé dans les sources) ; or, durant cette période d'exil, Luang Prabang a continué de s'acquitter du tribut au nom de ce prince, trompant ainsi les Qing sur les changements politiques qui s'y étaient produits. La question s'impose donc d'elle-même : qui, au juste, s'acquittait du tribut ?

Figure 7 - Sceau de vassalité du royaume de Luang Prabang à la Chine¹



Quelques mois après, en février 1810, le vice-roi du Liangguang a envoyé un compte rendu à l'empereur pour l'informer de la situation politique du Luang Prabang. Dans ce document il explique que le prince Ong Mankhu n'a jamais eu la capacité de pacifier l'État et suggère en conséquence qu'il serait mieux qu'on lui permette de rester au Viêt Nam. L'empereur Jiaqing accepte.² Par cet acte d'approbation, la dynastie Qing se retire du jeu diplomatique ; il s'agit en fait d'une permission : les Nguyễn peuvent désormais mener leur propre politique étrangère au Luang Prabang sans avoir à demander l'avis du suzerain. Faut-il encore que les Nguyễn aient la volonté et la capacité d'intervenir dans les affaires laotiennes ; mais ce n'est pas l'objet de cette partie.

¹ Paul Boudet et André Masson, *Iconographie historique de l'Indochine française : documents sur l'histoire de l'intervention française en Indochine*, Paris : Les Édition G. Van Oest, 1931, Pl. LX.

² *Qing Shi Lu* part. « Renzong Ruihuangdi shilu », vol. 224, p. 11-12.

La gestion de l'affaire Ong Mankhu par les Nguyễn a montré l'habileté avec laquelle Gia Long utilise les principes de vassalité pour éviter toute tension avec le Grand et, éventuellement, se voir accorder l'autorisation d'intervenir sans la demander explicitement. Les relations tributaires constituent en fait un véritable outil diplomatique pour Gia Long. Autrement dit la compréhension et l'intériorisation de ses principes par ce mandarin vietnamien profondément sinisé devient un outil d'indépendance : en se comportant de manière exemplaire, non seulement le Viêt Nam ne donne à la Chine aucune raison d'intervenir dans ses frontières, mais peut également continuer de mener sa politique intérieure et extérieure comme il l'entend, en toute indépendance.

3, Distance et hiérarchie dans un conflit frontalier sino-vietnamien de 1831

Dans la partie précédente nous avons cherché à comprendre comment les Nguyễn avaient su contourner les dangers dans un conflit avec la Chine face aux Tâs Son puis, dans le cas de l'affaire Ong Mankhu. Dans ces deux exemples, le Viêt Nam ne se trouvait pas seul face au grand voisin et devait tenir compte d'un tiers : des Tâs Son d'abord, du Luang Prabang ensuite. Il agissait donc dans le cadre de relations multilatérales. Si les Nguyễn et les Qing ne sont jamais entrés en guerre, ils ont cependant connu des heurts et des conflits militaires sporadiques. Ainsi, dans cette seconde partie, nous analyserons le conflit militaire bilatéral qui éclata en 1831, à la frontière sino-vietnamienne. Une parole de John Foster Dulles, particulièrement adaptée à ce contexte, mérite d'être citée ici :

La capacité de se rendre au bord sans entrer dans la guerre est un art nécessaire. Si vous n'arrivez pas à le maîtriser, vous entrez inévitablement dans la guerre. Si vous essayez de vous enfuir, si vous vous effrayez d'aller à ce bord, vous perdez.¹

¹ Il s'agit d'une interview de John Foster Dulles, secrétaire d'État des États-Unis à l'époque, prise par le magazine *Life*. Voir : James Shepley, « How Dulles averted war », *Life*, 16 janvier 1956.

Il existe donc une stratégie permettant, durant un conflit, de pousser l'adversaire à faire des concessions selon son propre désir, avec un coût très faible, voire gratuit. Cette stratégie a été conceptualisée et nommée *brinkmanship* « la politique du bord de l'abîme ». C'est elle que nous tâcherons de mettre en lumière dans cette partie : dans quelle mesure les Nguyễn ont-ils maîtrisé cette stratégie dans le cadre des relations tributaires tendues en 1831 ?

Avant de nous aventurer plus loin, nous devons revenir sur les événements de 1788.

Commençons par une constatation géographique simple. La distance qui séparait Pékin des capitales successives du Viêt Nam ne permettait pas de maintenir une liaison régulière entre ces deux pays : Pékin se trouvait à plus de 2.300 km de Hanoï (la capitale des Lê), et à environ 2.800 km de Hué (la capitale des Nguyễn). Il fallait en moyenne 10 mois à une mission diplomatique pour effectuer l'aller-retour entre Pékin et Hanoï.¹ L'éloignement des centres politiques de ces deux pays limitait donc leurs relations diplomatiques et les Nguyễn ont su en tirer profit pour renforcer la sécurité et l'indépendance de leur pays.

Mais, le contexte historique de 1788 provoque d'importants changements dans les relations entre les deux capitales. Alors que le Viêt Nam est secoué par une guerre intestine, les Qing doivent s'adapter à l'urgence de la situation : il faut rétablir au plus vite la légitimité de l'empereur en fuite Lê Chiêu Thống. Pour ce faire, ils ne peuvent procéder comme ils le faisaient jusqu'alors, à savoir députer de hauts mandarins depuis Pékin et attendre un an leur retour. Les Qing vont donc charger le vice-roi du Liangguang Sun Shiyi 孫士毅 de prendre Hanoï et d'instituer lui-même l'empereur des Lê « roi d'An Nam ». Dès lors, cette mesure exceptionnelle deviendra la norme, les Qing aillant compris tout l'intérêt de relations diplomatiques « de proximité » : les ambassadeurs des Qing seront désormais des juges provinciaux (án sát sứ 按察使) du Guangxi, subalternes du vice-roi du Liangguang.²

Ce changement a eu deux conséquences importantes : en premier lieu, il a donné aux mandarins des provinces frontières une importance sans précédent dans la gestion des affaires vietnamiennes ; ensuite, il a contribué à éloigner les deux centres politiques, Pékin et Hué, en ajoutant à la distance géographique une distance d'ordre diplomatique.

¹ On prend l'exemple d'une députation vietnamienne en 1804, les ambassadeurs sont entrés en Chine le 13 juin, et sont arrivés à Pékin seulement le 27 octobre.

² Cf. : Annexe 2

Ces conséquences auront un impact considérable dans le déroulement des négociations sino-vietnamiennes lors du conflit frontalier de 1831.

Croquis 3 - Conflit frontalier sino-vietnamien de 1831



(1) L'origine du conflit et la vision des Nguyễn de la stratégie du vice-roi chinois

L'histoire de ce conflit est enregistrée dans un manuscrit non daté, intitulé *Hung Hoa*

Tích « Récit sur les affaires de Hung Hóa ». ¹ Il contient un total de 23 documents, y compris des notes diplomatiques, des lettres et des édits impériaux concernant cette friction frontalière. Les mots tabous observés dans ce manuscrit, laissent penser que l'ouvrage a été compilé entre 1847 et 1885 ; il s'agirait d'une mise en ordre ultérieure des archives, dirigée par la Cour des Nguyễn. La grande valeur de ce manuscrit est qu'il contient non seulement la correspondance des fonctionnaires vietnamiens de la province du Hung Hóa, mais aussi celle des fonctionnaires chinois du Yunnan. Nous ne pouvons pas garantir qu'il n'ait pas été dénaturé lors de l'édition, mais en voyant que la formule de ces lettres chinoises est intégrale et correspond à la norme administrative, nous prétendons qu'il s'agit d'une version originale. Ces documents inédits nous évitent l'embarras d'une étude unilatérale des sources, nous donnant accès aux échanges des deux parties en présences.

L'objet de ce conflit frontalier est le petit village Thaï de Mừng So 猛梭.² Celui-ci, rattaché actuellement au district vietnamien Phong Thồ, après la délimitation sino-française en 1886, a fait l'objet, à l'époque qui nous intéresse, d'une lutte acharnée entre le Viêt Nam et les autorités locales des Qing, qui revendiquent alors tous deux l'autorité sur ce territoire limitrophe.³

En effet, depuis le règne de l'empereur Gia Long, les Nguyễn déclarent que Mừng So et les villages à proximité font partie du territoire vietnamien. Cependant, leur légitimité à gouverner cet espace est entachée par son histoire même : ce village Thaï est occupé par les Qing depuis cent ans. Cette occupation commence avec le mouvement indépendantiste des Mạc dans la région au XVI^e siècle elle se renforce ensuite au moment de la révolte de Hoàng Công Chất au milieu du XVII^e siècle.⁴

¹ (Anonyme), *Hung Hóa Tích* 興化跡 [Récit sur les affaires de Hung Hóa], s. d., EFEO Paris : A.610.

² « Mừng So » est, dans la plupart des cas, écrit en sinogramme « 猛梭 » au sein du texte chinois et vietnamien. Il est encore possible, dans quelques documents, d'écrire en sinogramme « 芒收 » ou « 勳梭 », qui sont phonétiquement proches de « 猛梭 ».

³ D'après le journal d'un mandarin qui a participé à cette délimitation sino-française, les Qing ont pensé que Mừng So est « dépeuplé, éloigné et difficile à contrôler », ainsi, ils ont décidé de le rétrocéder au Viêt Nam afin d'exiger des français une autre partie du territoire vietnamien qui leur semble plus « utile ». Voir : Tang Jingsong 唐景崧, *Qingyin riji* 請纓日記 [Journal d'un officier qui a offert ses services à l'armée], Taiwan : Taiwan buzhengshi shu, 1893, vol. 10, p. 27.

⁴ Voir : Đinh Khắc Thuận, « Contribution à l'histoire de la dynastie des Mạc (1527-1592) du Viêt Nam », thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales, 2000 ; Fang Guoyu 方國瑜, *Zhongguo xinan lishi dili kaoshi* 中國西南歷史地理考釋 [Étude critique et commentaires sur l'histoire et la géographie du Sud-Ouest de la Chine], Pékin : Zhonghua Shuju, 1987.

En 1806, le gouverneur général de Bắc Thành propose à Gia Long d'envoyer un courrier diplomatique au vice-roi du Yungui chinois (siège à Kunming) afin de revendiquer l'appartenance de Mượ̀ng So. Mais l'empereur refuse, estimant que « l'Empire est à peine installé, nous n'avons pas le temps d'accorder attention aux affaires frontalières ». ¹

Finalement, le conflit éclate en 1829. Nous ne comptons pas énumérer ici la totalité des arguments alignés par chacun des deux pays pour prouver que ce territoire lui appartient. Ce qui nous intéresse est la manière dont la négociation s'est déroulée entre des fonctionnaires de différents grades. Pour faciliter la compréhension, nous avons élaboré un tableau résumant les hiérarchies impliquées dans le conflit. Dans le cadre des relations tributaires, l'empereur, ou plutôt le roi du Viêt Nam², est l'égal d'un chef provincial de l'Empire de Chine. Gardons à l'esprit cette ordre hiérarchique, très important dans la suite de notre analyse.

Tableau 1 - Les participants dans le conflit frontalier sino-vietnamien en 1829

Qing	Nguyễn
Empereur, Daoguang	---
Vice-roi du Yungui, Ruan Yuan 阮元	Roi du Viêt Nam, Minh Mệnh
Général de brigade, Zhang Qin 张琴 ; Préfet du Lin'an, Chen Yangxiong 陳錫熊	Vice-gouverneur général du Bắc Thành, Phan Văn Thúy 潘文璿
Chef de bataillon de Longling, Xu 許 (prénom inconnu)	Gouverneur de la province (trấn 鎮) du Hung Hóa, Võ Văn Tín 武文信
	Chef de bataillon (lãnh binh 領兵) Thắng 勝 (nom inconnu)

En 1829, le gouverneur général de Bắc Thành a adressé un mémoire à l'empereur Minh Mệnh l'alertant sur le fait que certains fonctionnaires des Qing avaient traversé la frontière pour arrêter le responsable des Nguyễn du fort Phong Thu 豐收堡 (situé à Mượ̀ng So), Đieu Quốc Lân 刁國麟. Minh Mệnh n'a alors pas protesté auprès des Qing, mais il a blâmé le gouverneur général de Bắc Thành d'avoir permis aux étrangers d'entrer et de s'enfuir librement. ³ Minh Mệnh ne semble y voir alors qu'un incident sans gravité. Mais, un an après, des intrusions se répètent. Cette fois, c'est le gouverneur intérimaire du district du Chiêu Tấn

¹ DNLT, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 29, p. 7.

² Rappelons que le titre d'empereur du Viêt Nam n'est pas reconnu par l'Empire de Chine parce qu'il ne peut y avoir qu'un seul empereur. Ce titre est donc celui que le souverain vietnamien se donne à l'intérieur de ses frontières et en Asie du Sud-Est.

³ DNLT, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 60, p. 23.

et le responsable intérimaire du fort Phong Thu qui sont arrêtés par les militaires chinois du district de Jianshui. Durant la délibération de la Cour impériale, le conseil du ministère de la Justice met alors Minh Mệnh en garde : « Si nous ignorons ce problème et n'interrogeons pas les Qing [sur les raisons de ces intrusions], ils prendront l'habitude d'agir discrétionnairement et les habitants des provinces frontalières seront régulièrement troublés par eux ».¹ Suivant ce conseil, Minh Mệnh décide de s'adresser directement aux Qing et envoie une note diplomatique au vice-roi du Yungui, Ruan Yuan 阮元, marquant ainsi l'intervention de l'État vietnamien dans l'affaire frontalière. Minh Mệnh ne s'adresse pas directement à Pékin, mais n'y voyons pas une chose anormale et rappelons-nous le tableau précédent : l'empereur vietnamien est, dans le système tributaire, un roi dont le statut est égal à celui d'un vice-roi provincial. Il se plaint donc des intrusions auprès de l'autorité locale la plus élevée dont il dispose, tout en sachant bien que Ruan Yuan sera tenu d'en informer l'empereur Daoguang.

À réception de la note diplomatique, le vice-roi Ruan Yuan a en effet rédigé un rapport à Pékin. Nous n'avons pas pu consulter ce document mais un résumé en a été fait par l'empereur lui-même dans un édit adressé à son secrétaire militaire (qui se charge de distribuer les édits impériaux aux mandarins relatifs) :

Le mémoire de Ruan Yuan rapporte que : « le roi du pays d'An Nam a envoyé une communication pour se plaindre de nos fonctionnaires qui auraient indûment arrêté des chefs barbares [vietnamiens]. Une enquête a montré que ce n'est pas en territoire vietnamien [que nos fonctionnaires ont agi]. Permettez-moi de répondre à ce pays par une note diplomatique. »²

Cette citation est importante : elle nous permet de connaître la manière dont l'affaire fut rapportée au souverain Qing par Ruan Yuan. Celui-ci ne demande pas l'avis de l'empereur, il l'informe simplement que la plainte des Nguyễn n'est pas recevable, là encore c'est à l'éloignement géographique que doit être en partie imputée la désinformation de l'empereur. Daoguang se contente donc d'envoyer à Ruan Yuan la ligne générale suivant laquelle l'affaire devra être réglée. Cet édit est important, il permet à Ruan Yuan de parlementer directement

¹ Ibid., part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 67, p. 6-8.

² *Qing Shi Lu*, part. « Xuanzong Chenghuangdi shilu », vol. 178, p. 16-17.

avec l'empereur des Nguyễn sans avoir à demander l'avis de son souverain à chaque missive.

De plus, dans cet édit, l'empereur Daoguang déclare expressément que la capture par les Qing des trois fonctionnaires vietnamiens dans la région de Mừng So était légitime : Ces fonctionnaires coupables ont en effet été arrêtés en terre des Qing. Il ajoute que les Nguyễn ont tenté de mettre en cause la frontière sino-vietnamienne et de proclamer leur autorité sur une partie de territoire de l'Empire Qing ; avant de conclure que cette tentative est inacceptable. L'édit est clair : la zone contestée est indiscutablement un territoire chinois et toute négociation est refusée.

Mais nous trouvons la déclaration de l'empereur Daoguang intéressante à d'autres égards. D'abord, celle-ci s'adresse pas à l'empereur vietnamien mais à Ruan Yuan ; ensuite, l'empereur n'interviendra pas davantage et cette affaire est immédiatement déléguée aux autorités locales. L'empereur Qing ne sera donc pas intervenu une seule fois en personne. Cette situation met en exergue l'inégalité qui règne entre l'Empire chinois et ses pays tributaires. Ainsi l'impact politique de cette revendication territoriale se limite-t-il à l'échelon provincial.

Afin de convaincre l'empereur des Nguyễn, Ruan Yuan lui a délivré une note diplomatique dans laquelle il explique le processus de la délimitation de la frontière de Mừng So à partir du XVII^e siècle. Il y affirme que cette région appartient aux Qing.¹ Nous aurions pu penser que ce discours susciterait chez Minh Mệnh une indignation ; un commentaire du souverain nous apprend qu'il en est tout autrement :

Je vois bien que ce discours est méticuleusement organisé, mais ce n'est là qu'une éloquence d'apparat. Par ailleurs, une violation des frontières est l'un des actes les plus sévèrement punis par les Qing. Il [Ruan Yuan] est donc obligé de couvrir les fautes de ses subalternes d'un vernis d'élégance, pour s'épargner le jugement des censeurs. [...] Je suis cependant certain qu'il sommerá ses subalternes de ne plus semer ainsi la discorde. Inutile de nous engager dans une contestation importune et dans de vains échanges.²

¹ Le texte de la note diplomatique de Ruan Yuan se trouve dans une chronique éditée par les disciples de Ruan Yuan, voir : Zhang Jian 張鑑, *Ruanyuan nianpu* 阮元年譜 [Notice biographique de Ruan Yuan], Pékin : Zhonghua Shuju, 2006.

² *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 67, p. 8.

Ainsi, le souverain voyait-il en Ruan Yuan un fonctionnaire contraint de dissimuler à l'empereur Qing une faute dont lui et ses subalternes s'étaient rendus coupables. Ce point de vue est loin d'être sans fondement : en se rendant coupable de violation des frontières, Ruan Yuan risque d'être dégradé, ou pire, il pourrait être la cause d'un conflit armé dans la région. L'interprétation de Minh Mệnh paraît d'autant plus censée que nous avons pu constater l'empressement de Ruan Yuan à se justifier auprès de l'empereur, expliquant que Mừng So leur appartenait. Enfin, Ruan Yuan a su obtenir de l'empereur l'autorisation de régler lui-même cette affaire. La position du vice-roi est donc fort délicate et Minh Mệnh l'a parfaitement compris. Le souverain est optimiste et semble penser que l'affaire s'endiguerait d'elle-même. Or, ce n'est pas le cas : les rapports entre le souverain et Ruan Yuan vont s'envenimer. Quelle est la stratégie de Minh Mệnh dans la suite du conflit ?

(2) Guerre épistolaire entre les subalternes chinois et vietnamiens

Au mois de juillet 1831, six mois après la note, la situation s'aggrave. Pourquoi ? La cause de ce conflit est expliquée dans les documents vietnamiens et chinois de manière tout à fait différente, voire même opposée. Les Nguyễn dénoncent une nouvelle intrusion chinoise à Mừng So : une troupe de la préfecture du Lin'an des Qing aurait pénétré de force dans le fort de Phong Thu de Mừng So et ordonné aux soldats vietnamiens qui s'y trouvaient de quitter les lieux, en déclarant qu'ils étaient en territoire des Qing.¹

La version chinoise est toute différente. Dans une lettre adressée à l'armée vietnamienne du Hung Hóa, le général de brigade, Zhang Qin et le Préfet de Lin'an, Chen Yangxiong, justifient leur démarche : constatant que, depuis le début de l'année, des soldats Nguyễn avaient occupé le siège administratif de Mừng So, ils y ont envoyé des troupes afin de les punir.²

Ces échanges sont troublants : l'un parle d'un fort de Phong Thu, l'autre d'un siège administratif ; parlent-ils bien du même conflit ? *A priori*, oui. Néanmoins, en des termes

¹ Ibid., part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 74, p. 11.

² *Hung Hóa Tích*, p. 5-7.

différents. D'ailleurs, la suite des échanges entre chinois et vietnamiens sur la question de la frontière Mùòng So, n'est pas plus limpide : les fonctionnaires pinaillent sur les noms des lieux où ils se trouvaient, tentant de brouiller les pistes, de prouver leur légitimité et la culpabilité de l'armée adverse. Nous ne nous engagerons pas dans le détail de ces lettres. Retenons d'abord, que ce flou artistique autour des noms de lieux est volontaire ; ensuite, que les armées frontalières des deux pays se confrontent dans la région contestée de Mùòng So ; enfin, qu'aucune des deux parties n'a l'intention de céder : les armées vietnamiennes et chinoises sont donc au bord du conflit militaire.

Dans leur lettre, Zhang Qin et Chen Yangxiong exigent également le retrait immédiat des troupes des Nguyễn, soulignant que, si les officiers vietnamiens respectent leur demande, leur mission sera accomplie et qu'ils demanderont au vice-roi Ruan Yuan de pardonner les Vietnamiens.¹

Sans qu'ils semblent en être conscient, cette lettre témoigne en fait de leur faiblesse. En effet, en déléguant l'affaire à ses subalternes, le vice-roi la cantonne à l'échelon local et se retire provisoirement du conflit, diminuant ainsi la probabilité d'une intervention de l'empereur Qing. L'hypothèse de Minh Mệnh est donc en partie validée.

Le 31 juillet et le 26 août 1831, Zhang Qin et Chen Yangxiong envoient deux nouvelles lettres au gouverneur du Hưng Hóa du Viêt Nam qui constituent, pour les Nguyễn, une preuve supplémentaire que Ruan Yuan n'est plus chargé des négociations. Ces deux lettres contiennent une nouvelle menace : si les troupes vietnamiennes ne se retirent pas dans les plus brefs délais, ils adresseront un rapport au vice-roi Ruan Yuan. Nous avons pensé que leurs paroles devaient être citées ici :

Son Excellence Ruan va d'une part délivrer une note diplomatique au roi [du Viêt Nam], afin de l'informer que le gouverneur du Hưng Hóa est responsable du présent conflit et d'avoir mobiliser ses troupes. De plus, Son Excellence demandera au Grand Empereur l'autorisation de diriger et de rassembler des troupes armées au bord de la rivière [frontalière]. Rien de plus aisé pour eux que de combattre au nom de la loi sacrée et de triompher [de vous].²

¹ Ibid., p. 7.

² Ibid., p. 38-39.

Face à ces menaces, les fonctionnaires en poste au Hung Hóa n'ont, à aucun moment dans leur correspondance, semblé céder à la peur ou à la panique. Ils n'ont nullement l'intention de se retirer. Pourquoi ? Zhang Qin et Chen Yangxiong ont pourtant menacé d'avertir le vice-roi et l'empereur et l'idée d'une guerre aurait pu dissuader les Vietnamiens. En fait, ces missives sont encore une preuve d'impuissance : le vice-roi compte sur ses subalternes pour endiguer l'affaire sans avoir à s'en remettre à l'empereur de Chine et la partie vietnamienne l'a bien perçu.

On comprend donc aisément pourquoi Minh Mênh, après avoir reçu les rapports du gouverneur du Hung Hóa, ordonne à ses troupes de maintenir leur position et d'attendre la réaction de l'armée des Qing.¹ Minh Mênh ne croit pas aux menaces du camp adverse, il estime que Ruan Yuan est encore loin de réellement envisager une intervention prochaine de l'empereur qui le mettrait dans l'embarras.

Fort des instructions de leur souverain, les militaires vietnamiens entrent dans de virulentes négociations avec leurs opposants. Le ton sur lequel ont été rédigé deux missives, issues du manuscrit *Hung Hóa Tich*, nous intéresse particulièrement. Voici un extrait de la première, adressée à l'armée vietnamienne par le chef de bataillon de Longling, Xu :

Si combat il y a, vous manquerez nécessairement d'hommes et de vivres et rencontrerez toutes sortes des difficultés. Une fois le combat engagé, il sera impossible d'y mettre fin et vous décevrez le grand Empereur qui vous a nourri et couvert de ses faveurs depuis des centaines années. Vos peuples connaîtront le malheur, à quoi bon de telles [souffrances] ? L'escadron rattaché directement au préfet du Lin'an comporte à lui seul environ trois ou quatre mille soldats. En mobilisant les trois cents soldats de chaque chef local du Lin'an, [nos troupes] atteindront huit ou neuf mille soldats. Nous pourrons aisément attendre [votre garnison]. Avons-nous une raison de vous craindre ?²

L'auteur de cette missive n'est pas un lettré, ce qui explique le langage simple, dépouillé de toute figure de style et pauvre en allusions confucéennes, employé ici. Le ton comminatoire

¹ Ibid., p. 23.

² Ibid., p. 8.

de cette lettre est remarquable. L'auteur ne tarit pas d'arguments visant à dissuader l'armée vietnamienne de persister dans le conflit. Il souligne, entre autres, la puissance de l'Empire chinois et la faiblesse du Viêt Nam. Néanmoins, ce n'est pas tout. Les Vietnamiens sont aussi menacés de baisser dans l'estime de l'empereur et de connaître un grand malheur. Ces arguments et menaces visent clairement à prouver au Viêt Nam qu'il n'a aucun intérêt à entrer ainsi en conflit avec les Qing. Mais ont-ils suffi à impressionner les militaires des Nguyễn ?

Voici un extrait de la réponse du chef de bataillon Thăng :

Vous dites que, si combat il y a, nous manquerons nécessairement d'hommes et de vivres. Nous vous remercions sincèrement du soin que vous prenez de nous, mais vos efforts sont vains. Les montagnes sont notre chemin et les rizières, notre nourriture. N'a-t-on jamais épuisé [leurs richesses] ? J'ai bien peur que ce soit vous, au contraire, qui manquez [de vivres]. Vous dites encore qu'il vous est facile de recruter huit ou neuf mille soldats et de nous attendre sans difficultés. [Cependant], il vous faut traverser la frontière pour venir [jusqu'à nous] et vous aurez toujours besoin de recruter vos soldats. Chez nous, herbes et arbres sont autant de soldats et il y en a bien dix ou vingt mille, [leur nombre] dépasse de loin les huit ou neuf mille ! Qui travaille et qui se repose ? Si nous sommes respectueux et dociles, c'est parce que cela est juste et non parce que notre territoire est petit et que notre armée est faible ! Parmi vous se trouvent nombre de lettrés, capables d'analyser les circonstances actuelles, vous n'avez donc jamais entendu parler de la résistance qu'ont opposée les Trần et les Lê aux Yuan et aux Minh ?¹

Il est permis de penser que le chef de bataillon Xu ne s'attendait pas à recevoir un tel message. Cette virulente réponse, à l'humour mordant et aux formules insolentes, montre que cet officier militaire ne cherche pas à éviter le conflit, bien au contraire, il semble même l'encourager. D'ailleurs, l'évocation des deux guerres contre la Chine, dont le Viêt Nam était sorti vainqueur, est une menace : nous avons déjà vaincu par le passé et nous sommes prêts à vaincre encore aujourd'hui. Cependant, si Minh Mệnh a maintenant les positions armées, il ne souhaite pas pour autant la guerre. Pourquoi Thăng a-t-il donc osé envoyer une telle réponse, incitant à la guerre et pouvant même la provoquer ?

Mais ni une guerre, ni une négociation diplomatique n'auront le temps de mettre un terme

¹ Ibid., p. 17.

au conflit : les miasmes montagneux auront eu raison des hommes avant. Dans les deux camps, les pertes sont importantes, face cet ennemi invisible les armées des Qing sont alors contraintes de se retirer de la zone contestée. La partie vietnamienne, non moins touchée par les émanations toxiques, persistera à maintenir sa position. Ce n'est qu'à la mort du gouverneur du Hung Hóa, emporté par la maladie en 1831, que Minh Mệnh se résigne enfin à rappeler ses troupes.¹

(3) La stratégie du bord de l'abîme

Retournons à la question précédente : pourquoi les Nguyễn ne reculent-ils pas devant la menace d'une guerre qui pourrait leur être fatale ? Ont-ils tant confiance en leur capacité militaire que cela ? C'est peu probable. Nous proposons ici une autre explication.

Bertrand Russell, célèbre philosophe du XX^e siècle, estimait que le jeu de poulet, modèle de conflit pour deux acteurs de la théorie des jeux, pouvait être rapproché de la stratégie du bord de l'abîme dont nous avons déjà parlé.² Peut-être pourrions-nous mieux comprendre la stratégie des Nguyễn avec l'aide de la matrice des gains suivante et en considérant les Qing et les Nguyễn comme deux participants du jeu de poulet.³

Tableau 2 - Matrice des gains du jeu de poulet

		Nguyễn	
		Se retirer	Renforcer le cantonnement
Qing	Se retirer	Aucun blessé ni mort ; aucun gagnant ; la controverse de souveraineté continue	Les Nguyễn gagnent ; Les Qing perdent
	Renforcer le cantonnement	Les Qing gagnent ; Les Nguyễn perdent	Guerre frontalière, voire générale

Nous voyons que si les Nguyễn veulent maximiser le profit, la stratégie devra être de persister et « d'accélérer la voiture ». Cependant, le risque est considérable : il s'agit de faire le pari que, devant la détermination des Nguyễn, les Qing céderont et esquivent leurs

¹ DNTL, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 75, p. 14.

² Bertrand Russell, *Common Sense and Nuclear Warfare*, Psychology Press, 2001, p. 19.

³ L'origine du nom « jeu de poulet » (the game of chicken) est un jeu dangereux dans lequel deux conducteurs conduisent une voiture l'un vers l'autre. Si les deux refusent de tourner et laissent les deux voitures entrer en collision, finalement les deux mourront dans un accident de voiture, mais si un côté tourne et l'autre pas, alors le côté tournant sera ridiculisé comme « poulet » (chicken).

adversaires ; sinon, il y aura une collision fatale.

Nous avons choisi les termes volontairement vagues que sont « les Nguyễn », « les Qing » pour présenter les forces en présence, affinons désormais l'analyse et demandons-nous qui, dans chacun des clans, conduit la voiture. Autrement dit, qui, précisément, négocie ?

Le conflit tel qu'il est relaté dans le *Hung Hóa Tích* et le *Đại Nam Thực Lục*, fait de Minh Mệnh l'acteur principal de la négociation, côté vietnamien. L'empereur transmet directement des édits au vice-gouverneur général du Bắc Thành pour lui indiquer la ligne à suivre, la réaction à adopter. Le *Hung Hóa Tích* a d'ailleurs conservé le dernier en date, envoyé par l'empereur après le retrait des troupes. Nous avons pensé qu'il devait être reproduit ici :

Nos officiers et soldats se sont d'ores et déjà retirés. C'est donc le moment d'apaiser le conflit. Cette lettre [de mandarin des Qing] n'est qu'une répétition des paroles d'autrefois, il ne s'y trouve rien de nouveau. Je confirme qu'il vous serait inutile de leur répondre.¹

Selon toute vraisemblance, Minh Mệnh participait donc activement aux négociations. Nous voyons bien dans cette lettre, et ce n'est pas la seule preuve, que le gouvernement général du Bắc Thành jouait un rôle d'intermédiaire entre l'empereur et l'armée du front. Ainsi, il n'est pas rare de trouver dans ces édits des ordres précis concernant les manœuvres militaires à la frontière. C'est donc bien Minh Mệnh et son gouvernement qui, par l'intermédiaire du gouverneur de Bắc Thành, mènent les négociations. Via cet étroit contrôle, Minh Mệnh se laisse la possibilité de « freiner » le conflit s'il constate qu'il s'aggrave trop dangereusement.

Qu'en est-il des Qing ? Très peu de sources relatent ce conflit frontalier. À notre connaissance, le seul qui l'évoque est un ouvrage géographique officiel, dans lequel le conflit est résumé en quelques lignes :

Le vice-roi Ruan Yuan, après avoir obtenu l'aval de l'empereur, a délivré une note diplomatique à Nguyễn Phúc Kiểu [Minh Mệnh]. Il y relate les faits passés [concernant l'appartenance de Mường So], exige l'obéissance [des Vietnamiens] aux règles anciennes et leur défend d'occuper [Mường

¹ *Hung Hóa Tích*, p. 40.

So] et d'ouvrir les hostilités. De plus, le général de brigade, Zhang Qin et le préfet du Lin'an, Chen Yangxiong, ont délivré une lettre au gouverneur du Hưng Hóa, déclarant [...] que les officiers vietnamiens de l'escadron N°4 harcelaient encore à la frontière. Après que le gouverneur vietnamien les a réprimandés, ceux-ci prirent peur et se rangèrent. Ils rappelèrent alors leurs soldats.¹

Certes, l'histoire du conflit tel qu'il est relaté ici a été considérablement simplifié et même, disons-le, falsifié, mais ne dédaignons pas pour autant ce que cette relation peut nous apprendre sur l'événement. Trois acteurs apparaissent successivement : Ruan Yuan d'abord, qui envoie la note diplomatique dont nous avons parlé plus haut ; puis, Zhang Qin et Chen Yangxiong qui semblent prendre le relais dans la suite de la négociation. Or, la correspondance précédemment étudiée confirme cette prise en charge successive par ces trois

Carte 1 - Frontière sino-vietnamienne à Mùòng So, décrite dans la géographie officielle des Qing²



¹ Cen Yuying 岑毓英, éd., *Yunnan thongzhi (Guangxu)* 雲南通志 [Géographie générale de la province du Yunnan], 1894, vol. 116, p. 17. Ce livre est placé sous la direction du vice-roi Yungui Cen Yuying 岑毓英, successeur de Ruan Yuan : il s'agit donc d'un ouvrage émanant du gouvernement.

² Ibid., vol. 116, p. 13.

acteurs. Il apparaît en effet que très rapidement, après avoir écrit une première fois à Minh Mênh, Ruan Yuan délègue à ses subalternes, Zhang Qin et Chen Yangxiong, le soin de régler cette affaire.

La négociation offre alors un contraste criant : d'un côté l'homme le plus important du Viêt Nam, l'empereur Minh Mênh, de l'autre un général de brigade et un préfet.

Cependant, revenons à la métaphore du jeu de poulet. Les Qing n'ont pas un seul, mais plusieurs « chauffeurs » prêts à « se passer le volant » si besoin : d'abord tenu par le général de brigade et le préfet du Lin'an, il pourra être abandonné au vice-roi et remonter jusqu'à l'empereur Daoguang si la situation venait à s'aggraver.

Les Qing et les Nguyễn ne disposent donc pas des mêmes ressources, ni de la même possibilité stratégique dans ce « jeu de poulet ». Or, selon la théorie des jeux, on présume que les deux côtés ne savent pas ce que l'adversaire envisage de faire. Mais, durant ce conflit, l'attitude des Nguyễn montre qu'ils ont une profonde connaissance de la stratégie adverse. Ainsi, savent-ils que, tant que leurs interlocuteurs restent de simples subalternes, ils ne craignent pas une « collision fatale ». En d'autres termes, Zhang Qin et Chen Yangxiong n'ont pas le pouvoir de déclencher la guerre et Minh Mênh le sait, car il connaît les rouages de la bureaucratie impériale. Si la stratégie adoptée par l'empereur vietnamien ne lui garantit pas la victoire, il lui permet, au moins provisoirement, de ne pas perdre la partie.

Conclusion

Bien que les relations tributaires entre la Chine et le Viêt Nam soient inégales, les dynasties Lê, Tây Sơn et Nguyễn ont su comprendre et s'approprier ses codes pour maintenir la paix et l'intégrité de leur royaume. Leur allégeance aux Qing est certes une gloire pour l'Empire du Milieu, mais aussi une contrainte : non seulement il doit respecter l'autonomie de son pays tributaire, mais aussi le protéger en cas de guerre.

Cependant, il ne faudrait pas penser que le système tributaire garantisse naturellement la paix internationale. Après que le Viêt Nam indépendant du XV^e siècle a prêté allégeance à la Chine, le maintien de la paix est le fruit d'un effort commun, fourni par les deux pays.

À moyen terme, ce chapitre montre que les Vietnamiens n'ont pas cessé d'apporter aux Qing la preuve de leur connaissance des caractères, de leur compréhension des textes classiques, de leur capacité littéraire. Entendons-nous bien, il ne s'agissait pas pour les Vietnamiens du passé de se « faire *chinois* », ou de « renier leur identité » : une telle interprétation serait un total anachronisme, et nous ne nous laisserons pas de répéter que le nationalisme tel que nous l'entendons aujourd'hui n'était pas encore né. À l'époque qui nous intéresse, il s'agissait, pour les Vietnamiens, de prouver à l'Empire qu'ils constituaient un peuple civilisé et que celui-ci était et serait toujours son fidèle allié. L'enjeu est de taille : à savoir l'indépendance à l'intérieur des frontières. En effet, rien ne justifierait l'invasion d'un Viêt Nam fidèle et civilisé.

À court terme, nous avons examiné en détail trois affaires. Celle de Nguyễn Anh [Gia Long], d'abord, parvenu à éviter une intervention des Qing en appliquant rigoureusement le protocole dicté par le système tributaire ; L'incident de Ong Mankhu, ensuite, qui montre la manière dont les Nguyễn, anticipant le mécontentement de l'Empire, renoncent temporairement à leur hégémonie sur le Luang Prabang et l'obtiennent finalement, sans heurt et avec la bénédiction des Qing ; le conflit frontalier de Hung Hóá, enfin, à l'occasion duquel l'empereur Minh Mệnh met à profit ses connaissances du fonctionnement hiérarchique de l'Empire pour maximiser ses gains et se prémunir contre une escalade de violence. Ces trois épisodes composent un paysage des relations tributaires comme outil efficace du maintien de la paix et pour se prévenir de l'annexion de la Chine.

CHAPITRE III : Alliance délicate entre les Nguyễn et les Chakri du Siam

Dans l'histoire des relations internationales, qu'un pays faible verse le tribut à un voisin fort pour solliciter sa protection et pour garantir son indépendance est un phénomène bien connu. Les pays de Malaisie péninsulaire ont établi des relations tributaires avec le Siam ; de même que l'Arabie a versé annuellement un tribut à l'Empire byzantin au VII^e siècle. Quelle est la particularité du système tributaire chinois ? Elle justifie son existence par une théorie confucéenne qui prône notamment l'idée de « différenciation entre la *Chine* et les *barbares* ». Ce concept, essentiel pour comprendre la diplomatie chinoise, permet à l'Empire du Milieu de souligner la supériorité économique de sa civilisation agricole ainsi que l'orthodoxie parfaite de la morale confucéenne.

Néanmoins, cette pratique a-t-elle réellement été acceptée et utilisée par les Nguyễn dans leurs échanges diplomatiques avec les pays voisins ? Bien que les études, que nous avons mentionnées dans l'introduction de cette thèse, se soient intéressées au système tributaire vietnamien, elles considèrent *a priori* le versement d'un tribut au Viêt Nam par les pays voisins comme une preuve de l'établissement de ce système. Or on peut s'interroger sur la manière dont le concept de « différenciation entre la *Chine* et les *barbares* » a été, ou non, mis en œuvre. Dans ce chapitre sur la gestion des affaires siamoises par les Nguyễn, nous examinerons justement l'application concrète de ce concept dans la diplomatie des Nguyễn.

Les deux recueils de lois et institutions qui nous sont parvenus, le *Đại Nam Hội Điển Toát Yếu* (1834) et le *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ* (1855), proposent un classement politique des pays voisins du Viêt Nam. Parmi eux, le Siam est le seul à avoir changé de catégorie politique au cours du temps. Dans le premier recueil, le Siam est classé dans la catégorie « les voisins amicaux » avec l'Empire chinois. On peut s'étonner que les Vietnamiens aient considéré le Siam comme l'égal de la Chine. En effet, ils considèrent le

confucianisme comme le fondement même de sa doctrine politique, or le Siam n'est pas dans l'orbite culturelle chinoise. Comment expliquer ce choix ? En revanche, dans le *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*, la même catégorie ne comprend que l'Empire chinois, et le Siam a été « déclassé » pour être placé dans la catégorie « apaiser et ménager les peuples éloignés » (nhu viễn 柔遠) qui regroupe les pays vassaux tels que le Cambodge, le Vientiane, et pays *barbares dépendants* des Nguyễn.

Que s'est-il passé entre la rédaction de ces deux compilations pour que le concept de « différenciation de la *Chine* et des *barbares* » soit réintégré à son discours politique ? Prenant ces questions comme point de départ, ce chapitre tente de montrer : comment les Nguyễn appliquaient le système tributaire sino-vietnamien à leurs propres affaires diplomatiques avec le Siam des Chakri de la fin du XVIII^e siècle au début du XIX^e siècle ? Quels problèmes les Nguyễn ont rencontrés ? Comment ils ont modifié leur politique extérieure pour se dégager de ces difficultés ?

1, La « dette » diplomatique de Nguyễn Ánh envers les Chakri

La diplomatie des Nguyễn avec les Siamois est dérivée de l'expérience personnelle du fondateur de la dynastie des Nguyễn, Nguyễn Ánh (Gia Long), et de la guerre civile vietnamienne à la fin du XVIII^e siècle. Aussi, avant d'envisager les questions proposées ci-dessus, il convient de revenir sur la situation géopolitique du XVIII^e siècle en Asie du Sud-Est péninsulaire.

Au XVIII^e siècle, le Việt Nam reste divisé : au Nord, les Trịnh ont rétabli l'empereur de la dynastie Lê et tiennent en son nom les rênes du pouvoir ; au Sud, les Nguyễn ont fondé une principauté et ont annexé le territoire des royaumes cham et khmer. Bien que les Nguyễn reconnaissent la suzeraineté des Lê, ils ont construit des institutions indépendantes. Ainsi, à la huitième génération de Seigneurs des Nguyễn, Nguyễn Phúc Khoát (r. 1738-1765) se déclare le « monarque du Ciel » (vua trời 天王).¹ Ce titre inhabituel en chinois classique montre bien que la pensée politique vietnamienne est bien plus qu'une simple imitation de celle de la Chine. Il s'agit d'une particularité qui nous occupera dans les prochaines parties de ce chapitre.

Bien que le Việt Nam et le Siam soient deux pays en Asie du Sud-Est péninsulaire, les contacts politiques entre eux sont très récents.² En raison de la position géographique, le Việt Nam était depuis longtemps considéré comme un havre et un poste de ravitaillement par les délégations et les commerçants siamois qui se rendaient en Chine.³ Ceci a duré jusqu'au moment où l'armée de la principauté des Nguyễn, dont le territoire ne cessait de s'étendre, s'approche du Golfe du Siam. Quand les deux États commencèrent à engager des relations diplomatiques concrètes, des tensions apparurent entre eux.

¹ Lê Duy Đán 黎惟亶, *Nam Hà Tiệp Lục* 南河捷錄 [Miscellanées sur la politique de la principauté des seigneurs Nguyễn], s. d., EFEO Paris : A.586, p. 7.

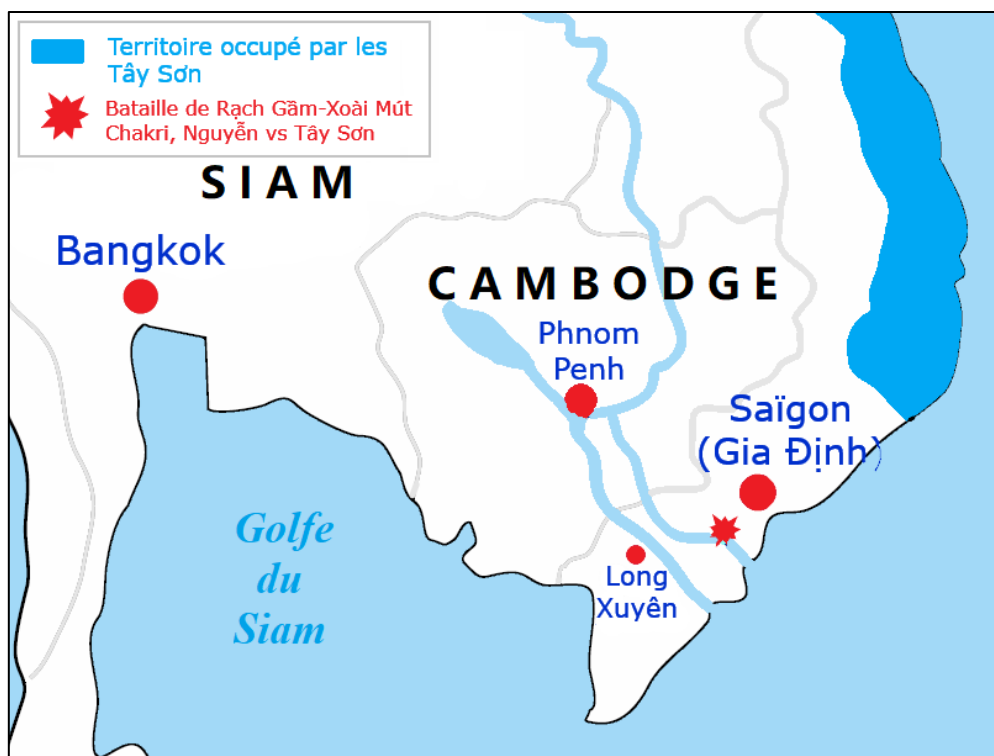
² Cơ mật Viện 機密院 [Conseil secret], *Xiêm La Sự Tích* 暹羅事跡 [Affaires siamoises], 1852, EFEO Paris : A.106, p. 21.

³ Đặng Văn Chương, *Quan hệ Thái Lan-Việt Nam : cuối thế kỉ XVIII-giữa thế kỉ XIX* [Les relations vietnam-thaïlandaises : de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle], Hanoi : Nhà xuất bản Đại học Sư Phạm, 2010, p. 7-8.

(1) Nguyễn Ánh sert à la Cour des Chakri du Siam (1784-1787)

L'équilibre entre les Trịnh et les Nguyễn a été totalement rompu par le soulèvement des frères Tây Sơn des années 1770. À partir de l'année 1777, le lignage des Nguyễn s'est regroupé derrière le prince Nguyễn Ánh et a commencé la lutte pour la reconstruction de son royaume. Selon le *Đại Nam thực lục*, en 1784, le fondateur de la dynastie Chakri du Siam, Rama I^{er} a reçu une demande d'aide militaire du général Chu Văn Tiếp 朱文接 des Nguyễn, à la suite de laquelle Rama I^{er} a envoyé un général proposer l'asile à Nguyễn Ánh.¹ Celui-ci se trouve alors dans une impasse, car il n'a, à ses côtés, qu'une trentaine de mandarins et une dizaine de gardes. Aussi, le général siamois le rejoint à Long Xuyên, et lui propose de le suivre au Siam, ce que Nguyễn Ánh accepte.² Ainsi commence une coopération entre les Nguyễn et les Chakri.

Croquis 4 - La Cochinchine dans les années 1780 et 1790



¹ Chu Văn Tiếp était l'un des trois plus importants généraux militaires sous Nguyễn Ánh, les deux autres étant Võ Tánh 武性 et Đỗ Thanh Nhơn 杜清仁, qui sont passés à la postérité sous le nom des « trois héros de Gia Định » (Gia Định tam hùng). Voir : Huỳnh Minh, *Gia-Định xưa và nay* [Gia Định, passé et présent], Saïgon : Hạnh Phúc, 1973, p. 97-106. Au sujet de la biographie de Chu Văn Tiếp, voir : Nguyễn-van-Hai, « Biographie de Chau-van-Tiếp, général de Gia-long », *Bulletin de la Société des Etudes Indochinoises*, No. 59, 1910 : p. 133-140.

² *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 2, p. 9-11.

La préférence de Rama I^{er} et la nécessité pour Nguyễn Ánh d’obtenir un soutien militaire, pousse ce dernier à choisir le Siam comme terre d’asile. Rama I^{er} était davantage favorable à Nguyễn Ánh qu’aux Tây Sơn et aux Lê durant la guerre civile vietnamienne, malgré que Nguyễn Ánh soit le plus faible d’entre eux. Nguyễn Ánh reconnaissait d’ailleurs qu’il n’était pas encore capable de l’emporter sur les Tây Sơn, faute d’une armée et d’un attirail militaire suffisant, aussi il disait : « Pour l’instant, il n’existe pas une meilleure stratégie temporaire que celle de se rendre au Siam et de lui demander de l’aide ».¹ Dans sa recherche désespérée d’un soutien militaire, Nguyễn Ánh rencontre un Siam bienveillant : la convergence de ces deux facteurs explique que le prince déchu ait choisi ce pays comme terre d’asile.

a. Les différentes interprétations autour de l’expérience de Nguyễn Ánh à la Cour des Chakri (1784-1787)

Les chroniques royales du Siam nous montrent la position délicate de Nguyễn Ánh à la Cour des Chakri. Rama I^{er} installe Nguyễn Ánh dans la commune Tonsamrong de Bangkok et veille à son entretien. D’après les sources impériales de la Cour des Chakri, après son arrivée, Nguyễn Ánh participe chaque jour aux audiences de la Cour et sa position est supérieure à celle du chef du « département de garde » (Krom Tamruat). Rama I^{er} avait d’ailleurs exempté les partisans de Nguyễn Ánh de taxes lorsque ceux-ci prenaient la mer.² À cette époque-là, le Cambodge est effectivement sous le protectorat du Siam, le roi cambodgien Ang Eng a été consigné à Bangkok. Rama I^{er} traite de manière égale Nguyễn Ánh et Ang Eng.³ Les épisodes ci-dessus, qui sont très peu connus des vietnamologues, nous apprennent que Nguyễn Ánh était un sujet (thần 臣), et même un vassal à la Cour de Rama I^{er}.

Nous avons trouvé un manuscrit de Trần Văn Tuân et Tống Phúc Đạm, qui avaient suivi Nguyễn Ánh dans sa fuite au Siam. Il relate un épisode concernant la vie difficile du prince Nguyễn au Siam.

Sa Majesté [Nguyễn Ánh] et ses sujets devaient se tenir à genoux à la Cour du Siam, que de hontes et d’humiliations ils durent supporter ! [...] C’est

¹ Ibid., part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 1, p. 21.

² *The Dynastic Chronicles Bangkok Era, The First Reign*, vol. 1, p. 34-36.

³ Ibid., vol. 1, p. 35-36.

seulement en arrivant à Bangkok que le général Chu Văn Tiếp a retrouvé enfin S. M. À sa vue, le général s'est précipité pour s'agenouiller à ses pieds et a pleuré longuement. Après cet événement, les Siamois, qui tenaient le général en haute estime, respectèrent S. M. et celui-ci put alors se tenir assis pendant l'audience du roi siamois.¹

Trần Văn Tuân décrit la faiblesse de Nguyễn Ánh et de ses sujets, incapables d'empêcher l'usurpation de leurs trésors de guerre par des subalternes de la Cour du Siam. Ce manuscrit dévoile un autre aspect du séjour au Nguyễn Ánh au Siam : l'humiliation et l'impuissance.

Un épisode, raconté par Trần Văn Tuân, est également noté dans l'historiographie impériale des Nguyễn, le *Đại Nam Thực Lục*, après son établissement en 1802. On y trouve une nuance intéressante entre le manuscrit personnel et l'ouvrage officiel :

Sa Majesté [Nguyễn Ánh] est arrivée à Bangkok, le roi siamois est sorti pour l'accueillir. S. M. est très triste. Le roi siamois lui a demandé : « Le roi du ciel du Viêt Nam (Chiêu Nam Cốc 昭南谷) a-t-il peur ? » S. M. a répondu : « Non, mon Empire se perpétue depuis deux cents ans. Actuellement, si la fortune de l'Empire est diminuée, c'est à cause de mon manque de vertu et talent. Je n'arrive pas à protéger le Royaume sacré. C'est la raison pour laquelle je suis triste. Je ne veux que la revanche, je suis disposé à mourir pour tuer les Tây Sơn. Je n'ai point peur. » Le roi siamois trouve ses paroles pleines de bravoure et le questionne sur les affaires intérieures. S. M. n'avait pas fini de répondre, que déjà Chu Văn Tiếp paraît et s'avance vers S. M. pour venir s'agenouiller devant lui et baiser ses pieds en pleurant. Le roi du Siam est touché ; il dit aux mandarins qui l'entouraient : « Avec de tels sujets pour le servir, la victoire de Nguyễn Ánh est assurée. »²

Le *Đại Nam Thực Lục* n'a pas enregistré l'expérience réelle de Nguyễn Ánh, notamment en vertu d'une certaine historiographie officielle consistant à taire les expériences jugées déshonorantes pour l'empereur et son royaume. Dans les citations du *Đại Nam Thực Lục* l'accent est mis sur la déférence de Rama I^{er} à l'égard du courage de Nguyễn Ánh.

¹ Trần Văn Tuân 陳文恂 et Tống Phúc Đạm 宋福淡, *Nguyễn Triều Long Hưng Sự Tích* 阮朝龍興事跡 [Histoire de la fondation de la dynastie Nguyễn], 1819, EFEO Paris : A.1126, p.5.

² *ĐNTL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 2, p. 11.

b. La survie avant tout

D'après ce que nous avons dit précédemment, se dessine une image claire : la survie était la priorité pour les Nguyễn en cette période extrêmement rude de la fin du XVIII^e siècle. Le confucianisme est une philosophie spirituelle de la morale, en aucun cas elle ne remplit le ventre des soldats, ni n'apporte les renforts militaires dont Nguyễn Ánh a alors cruellement besoin. En revanche, l'aide du Siam « barbare » est bien réelle. Dans ces conditions, nous comprenons aisément pourquoi le concept de « la différenciation de la *Chine* et des *barbares* » n'était plus d'actualité durant cette période.

Après son arrivée au Siam en 1784, Nguyễn Ánh reçoit l'aide de Rama I^{er} qui envoie ses deux neveux à la tête d'une armée de vingt mille matelots et trois cents navires afin d'attaquer les Tây Sơn et de récupérer la région Gia Định (Saïgon). Cependant, la gloire des premiers triomphes est de courte durée. En effet, les sources vietnamiennes expliquent qu'en raison de leur dissipation et de leur méconnaissance de la topographie, l'armée siamoise se précipite dans une embuscade tendue par les Tây Sơn et essuie alors une grande défaite lors de la bataille de Rạch Gầm-Xoài Mút.¹ Nguyễn Ánh estime que c'est après la mort de Chu Văn Tiếp, quelques mois auparavant, que l'armée siamoise est devenue incontrôlable et s'est laissé aller au pillage de la population vietnamienne, perdant ainsi la confiance du peuple.²

Cette histoire est notée dans les sources impériales de la dynastie Nguyễn. Elle nous intéresse dans la mesure où, si l'auteur était vraiment un historien confucianiste, qui souligne souvent les bienfaits des gouverneurs aux peuples, il aurait probablement qualifié les Siamois de manière très péjorative, tels que « les bandits », « les *barbares* ». Or, il n'en est rien. Les Nguyễn utilisent un mot neutre, « les soldats siamois ». Cela nous interroge encore sur l'importance des concepts confucéens dans la diplomatie des Nguyễn.

(2) Le départ de Nguyễn Ánh du Siam

À partir de l'échec militaire de 1784, Nguyễn Ánh a abandonné son illusion de reconstruire rapidement le royaume avec l'aide militaire siamoise, et a décidé de compter sur

¹ Tạ Chí Đại Trường, *Lịch sử nội chiến ở Việt Nam, từ 1771 đến 1802* [La guerre civile du Việt Nam, de 1771 à 1802], Saïgon : Văn sử học, 1973, p. 116-129.

² ĐNLT, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 2, p.14-15.

ses propres forces. L'aide siamois s'est réduite alors à l'envoi de matériel militaire, ralentissant notablement la progression des Nguyễn, c'est la raison pour laquelle Nguyễn Ánh a mis dix-huit ans pour conquérir son royaume.

De l'année 1784 à 1787, Nguyễn Ánh continue de servir à la Cour siamoise. Il dirige une armée siamoise afin d'attaquer les Birmans qui étaient en passe d'envahir le Siam. Pendant la période de paix, il est régulièrement reçu en audience par Rama I^{er}, au même titre qu'un mandarin siamois, et a même été chargé d'enseigner la danse royale vietnamienne aux danseuses siamoises à l'occasion d'importantes cérémonies organisées à la Cour des Chakri.¹

Malgré les faveurs accordées, la préoccupation majeure de Nguyễn Ánh reste la reconstruction de son royaume. Or, son séjour prolongé à la Cour du Siam ne lui semble plus être le moyen d'y parvenir et l'opinion qu'il se fait des Siamois semble s'être largement dégradée. Le *Đại Nam Thực Lục* nous apprend :

Bien qu'après l'échec de 1784, les Siamois soient toujours aussi prétentieux, ils craignent les Tây Sơn comme l'on craint un tigre. S'ils traitent Sa Majesté [Nguyễn Ánh] avec déférence, c'est uniquement pour mieux la consigner.²

Pierre Pigneau de Behaine, évêque de Cochinchine, a noté également qu'en privé, Nguyễn Ánh s'est plaint de la duplicité des Siamois.

Il me raconta lui-même la manière dont il avait été emmené à Siam, et surtout la duplicité des Siamois qui, sous le prétexte de le rétablir dans ses États, ne cherchaient qu'à se servir de son nom pour piller son peuple et l'emmener captif.³

Encore une fois, nous constatons ici que Nguyễn Ánh formule, contre le Siam, plaintes et accusations auprès d'un Occidental. Néanmoins, cela constitue plutôt un argument rationnel, conforme à une analyse de circonstance, qu'un anathème raciste.

Au mois d'août de l'année 1787, Nguyễn Ánh décide de se retirer pour se concentrer sur la

¹ *The Dynastic Chronicles Bangkok Era, The First Reign*, vol. 1, p. 120.

² *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 3, p. 2.

³ *Histoire de la mission de Cochinchine, 1658-1823, Documents historiques*, vol. 3, p. 91.

reconstruction de son royaume. De crainte que Rama I^{er} ne le laisse pas quitter le Siam, Nguyễn Ánh s'est résolu à s'enfuir de nuit en bateau. Il a aussi laissé un courrier afin d'expliquer ses pensées, de faire des promesses et le plus important, de tranquilliser Rama I^{er}. Les chroniques royales siamoises ont gardé une copie de ce courrier, dans lequel, Nguyễn Ánh écrit :

Je prie de rester jusqu'au dernier jour de ma vie, serviteur de Votre Majesté. En prenant à ce jour congé de Votre Majesté, je m'en vais recruter des gens pour attaquer et reprendre mon pays. Si armes à feu et munitions viennent à me manquer ou si je me trouve accablé, j'enverrai une missive pour vous implorer de me fournir armes à feu et munitions, et demander qu'une armée vienne à mon aide jusqu'à ce que je sorte victorieux de cette guerre. Quand j'aurai repris mon pays, je demanderai alors à être le vassal de Votre Majesté.¹

On peut s'étonner que Nguyễn Ánh n'ait pas cherché à exercer la doctrine de « la différenciation de la *Chine* et des *barbares* », mais qu'au contraire, il ait adopté activement le système tributaire siamois. L'expression « d'être le vassal de Votre Majesté » est évidemment tabou aux yeux de la Cour des Nguyễn, nous n'avons donc pas pu trouver cette lettre de Nguyễn Ánh dans les sources vietnamiennes. Néanmoins, ce qui est certain, c'est que pour le prince vietnamien et l'État représenté par lui, la survie est la tâche la plus urgente et prioritaire, il s'agit des « besoins de sécurité » dans la théorie « hiérarchie des besoins » de Maslow. La pensée « la différenciation de la *Chine* et des *barbares* », qui concerne la supériorité de la civilisation confucéenne, appartient aux « besoins de dignité » de niveau supérieur, elle n'est donc pas l'objet des préoccupations de Nguyễn Ánh à ce stade.

C'est seulement après la réception de cette promesse que Rama I^{er} a ordonné qu'on cesse de chercher le fugitif. À partir de ce moment-là, les relations entre les Nguyễn et les Chakri sont entrées dans un autre modèle.

¹ *The Dynastic Chronicles Bangkok Era, The First Reign*, vol. 1, p. 124-125.

2, « L'arbre en or et en argent » et les présents de Nguyễn Ánh au Siam (1788-1801)

De l'année 1787 à 1802, Nguyễn Ánh s'emploie à résister aux armées des Tây Sơn. Durant cette période, selon les documents vietnamiens et siamois, Nguyễn Ánh a dépêché une dizaine de fois des ambassadeurs au Siam, soit pour rendre compte de la situation, soit pour demander une aide militaire. Six fois, les délégués ont eu pour mission de porter à la Cour du Siam « l'arbre en or et en argent ». Ceci semble tenir une place importante dans les relations entre Nguyễn Ánh et la Cour des Chakri du Siam durant cette période. Le tableau suivant présente le détail de ces six missions.

Tableau 3 - Les six députations de Nguyễn Ánh avec la mission de présenter « l'arbre en or et en argent » au Siam¹

Année	Mission
1788	Remercier et demander des vaisseaux équipés de munitions et d'armes.
1790	Visite de courtoisie
1793	Annoncer un triomphe
1795	Annoncer un triomphe
1797	Rendre compte de la situation militaire
1801	Annoncer un triomphe

(1) « L'arbre en or et en argent », un symbole de soumission ?

D'après l'histoire thaïlandaise, en 1450, l'empereur Trailok de la dynastie Ayutthaya a promulgué le *Kot Mont'ien Ban* « Le code du palais », dans lequel il a établi la liste des pays vassaux qui ont l'obligation de verser régulièrement « l'arbre en or et en argent ». ² Le diplomate de suède-norvégien Carl Bock décrit cet arbre qu'il avait vu dans le palais siamois : « En outre, il y a de curieuses représentations d'arbres en or et en argent, d'environ huit pieds de haut, chacun avec quatre branches, dont dépendent encore quatre rameaux, avec une feuille au bout de chacun. Les arbres d'or sont évalués à 1080 ticals chacun, et ceux d'argent à 120

¹ *DNTL* part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 1, p. 21, vol. 5, p. 9, vol. 6, p. 32, vol. 8, p. 8, vol. 9, p. 29-30, vol. 13, p. 18 ; *The Dynastic Chronicles Bangkok Era, The First Reign* vol. 1, p. 151-152, 169, 199-200, 215, 222-223, 238-239.

² W. A. R. Wood, *A history of Siam, from the earliest times to the year A.D. 1781: with a supplement dealing with more recent events*, London : T. Fisher. Unwin, ltd, 1926, p. 86.

exemplaires chacun. »¹

*Figure 8 - Une réplique de l'arbre en or*²



Les recherches de J. Kathirithamby-Wells ont montré que Nguyễn Ánh « reconnaît fidèlement sa vassalité par l'envoi de l'arbre en or et en argent. »³ Michael Eiland a proposé une interprétation assez similaire, selon lui « Nguyễn Ánh aurait parfaitement compris le symbolisme de les avoir vus livrés à la Cour de Bangkok. Il s'était spécialement, bien que de manière temporaire, déclaré vassal de Rama I^{er}. La déclaration de cette relation de vassalité imposait également des obligations à Rama I^{er}, et constituait donc un geste stratégique de la part de Nguyễn Ánh, qui visait à obtenir certains avantages pour lui-même. »⁴

¹ Carl Bock, *Temples and elephants: the narrative of a journey of exploration through Upper Siam and Lao*, London : Sampson Low, Marston, Searle & Rivington, 1884, p.156. La pièce d'un tical était en argent et pesait 15,244 grammes.

² Cette réplique est actuellement conservée au musée national de la Malaisie, voir : Muzium Negara, Malaysia, *Muzium Negara Kuala Lumpur : panduan galeri - Galeri C : Era Kolonial* [Musée national Kuala Lumpur : Guide de galerie - Galerie C : Ère coloniale], Kuala Lumpur : Jabatan Muzium Malaysia, 2011, p. 16.

³ Voir : Nicholas Tarling, éd., *The Cambridge history of Southeast Asia*, Cambridge : Cambridge University press, 1992, vol.1, p.584.

⁴ Michael Eiland, « Dragon and Elephant : Relations between Viet Nam and Siam, 1782-1847 », thèse de doctorat, George Washington University, 1989, p. 47-48.

Bien que ces interprétations soient intéressantes, il faut indiquer que, si Nguyễn Ánh envoie un arbre en or et en argent au Siam, cela ne prouve pas qu'il se considère et est considéré comme vassal.¹ En effet, les sources vietnamiennes et siamoises ne décrivent jamais l'envoi de l'arbre par Nguyễn Ánh au Siam comme une relation de vassalité. Aussi, on ne trouve pas les termes caractéristiques tels que « le tribut » ou encore « pays vassal ». Pour le premier versement de l'arbre en or et en argent, en dépit de la contradiction sur la date dans les sources des deux pays², le motif de cette mission est le même. Le *Đại Nam Thực Lục* explique que « Nous avons fabriqué la fleur en or et en argent, et Sa Majesté a envoyé Phúc Điền les porter au Siam en témoignage d'amitié de deux pays. ». La source impériale des Chakri ajoute quelques détails :

Ong Chiang Su [Nguyễn Ánh] a repensé avec gratitude aux bontés que lui témoignait le roi [du Siam]. Il a donc fait fabriquer par des artisans un arbre en argent et un en or, tous deux de conception complexe. Ceux-ci ont été placés dans une boîte d'une hauteur de vingt niu et il s'était arrangé pour qu'Ong Bo Ho [Phúc Điền] les apporte au roi. Ce dernier a ordonné que les arbres soient pris et enchâssés à la tour Phrachao.³

Ce passage montre que Rama I^{er} n'a pas cherché à exagérer le sens de cet envoi. Il en va de même pour les cinq envois qui suivent. Contrairement aux sources siamoises, dans le *Đại Nam Thực Lục*, l'envoi d'un arbre par Nguyễn Ánh n'est signalé que lors de la première délégation vietnamienne au Siam. Les fois suivantes, il est simplement noté qu'une délégation vietnamienne a été dépêchée au Siam pour rendre compte de la situation militaire.

Si un arbre a été offert à cette occasion, ceci n'est pas précisé et ne constitue pas, aux yeux des vietnamiens, la raison principale de leur visite. Dans les sources impériales des Chakri, il n'est jamais question du sens symbolique que représentait l'arbre en or et en argent. En outre, lors de l'envoi, il n'existe à notre connaissance aucun courrier de Nguyễn Ánh aux Chakri, ayant la forme d'une lettre de créance de pays vassal.⁴

¹ Pour les autres ouvrages qui offrent un point de vue similaire, voir : Manich Jumsai, *History of Thailand & Cambodia, from the days of Angkor to the present*, Bangkok : Chalermnit, 1970, p. 60-61.

² Le *Đại Nam Thực Lục* cite l'année 1782, or *The Dynastic Chronicles Bangkok Era* cite l'année 1788.

³ *The Dynastic Chronicles Bangkok Era, The First Reign*, vol. 1, p. 151-152.

⁴ Voir : Tableau 3 - Les six députations de Nguyễn Ánh avec la mission de présenter « l'arbre en or et en argent » au Siam pour les références de ces six envois

L'envoi de « l'arbre en or et en argent » est une pratique propre à la Malaisie péninsulaire.¹ En revanche, elle n'est pas systématiquement appliquée à tous les pays vassaux du Siam. Par exemple, bien que le Cambodge soit aussi un pays vassal du Siam, aucun document ne témoigne que le Cambodge ait jamais versé l'arbre en or et en argent au Siam.² « En théorie, les pays de Malaisie péninsulaire vassaux du Siam, tels que Kedah, Pattani, Kelantan et Trengganu, ont des relations tributaires avec Bangkok, tout comme l'Annam et Corée avec Pékin. [...] Le Kedah, Pattani, Kelantan et Trengganu devaient envoyer tous les trois ans à Bangkok, un tribut comprenant entre autres un arbre en or et en argent. »³ Étant donné que nous n'avons aucune preuve selon laquelle les Siamois auraient forcé ou suggéré à Nguyễn Ánh de leur envoyer l'arbre en or et en argent, le comportement de ce dernier peut être considéré comme un abandon de « la différenciation de la *Chine* et des *barbares* » et comme une volonté adhérer à la rhétorique siamoise.

(2) Missions à la fois rituelles et pratiques

Y a-t-il des similarités entre l'envoi de « l'arbre en or et en argent » et la « contribution tributaire périodique » des relations tributaires sino-vietnamiennes ? Généralement, quand les ambassadeurs vietnamiens arrivent à Pékin, ils offrent les tributs, participent à l'audience impériale, et enfin acceptent les récompenses de l'empereur chinois. Autrement dit, les ambassadeurs vietnamiens en Chine n'ont qu'une mission rituelle. Néanmoins, les envois de l'arbre en or et en argent de Nguyễn Ánh sont étroitement liés à la situation de guerre. La mission des ambassadeurs vietnamiens au Siam est donc concrète et pragmatique.

Lors du premier envoi, Nguyễn Ánh a demandé à Rama I^{er} des munitions ainsi que la permission de mobiliser une troupe cambodgienne afin d'attaquer le général Phạm Văn Tham 范文參 des Tây Sơn qui était à Bassac, Cambodge. Rama I^{er} y a consenti et Nguyễn Ánh a finalement réussi à capturer Phạm Văn Tham. Lors du second envoi, Nguyễn Ánh a demandé à des navires marchands siamois de se rendre à Saïgon afin de vendre du riz pour endiguer

¹ Chris Baker et Pasuk Phongpaichit, *A History of Thailand*, Sydney : Cambridge University Press, 2014, p. 8.

² *A History of Cambodia (4th edition)*, p.137.

³ Walter F. Vella, *Siam Under Rama III 1824-1851*, New York : J.J. Augustin Incorporated, 1957, p. 60.

une famine. En 1791, Rama I^{er} a offert à Nguyễn Ánh des fusils et des fers.¹ Avant le troisième versement de l'arbre en or et en argent, Nguyễn Ánh a envoyé Nguyễn Tiến Lượng 阮進諒 au Siam pour solliciter un sceau de Rama I^{er} afin de pouvoir acheter de la nourriture au Laos. Une fois encore, Rama I^{er} y a consenti. Entre 1795 et 1796, le Siam a offert des éléphants à Nguyễn Ánh pour renforcer son armée contre les Tây Sơn.² Aux cinquième et sixième versements, Nguyễn Ánh s'est vu remettre par Rama I^{er} de nombreux salpêtres, soieries et vaisseaux aux ambassadeurs de Nguyễn Ánh.³ D'après ces citations très concrètes, il est difficile de nier que l'envoi de l'arbre en or et en argent n'est pas purement un comportement rituel, mais plutôt une mission spéciale.

Néanmoins, si Nguyễn Ánh s'était contenté de donner à Rama I^{er} des arbres en or et en argent pour exprimer sa piété et exiger du Siam qu'il s'acquitte de sa responsabilité de protection envers le Viêt Nam, il aurait certainement échoué dans son entreprise, bien qu'il ait théoriquement la légitimité pour le faire. En effet, ce seul arbre n'aurait pas suffi à couvrir les pertes militaires et le coût de la guerre pour le Siam. Or, on peut supposer que si Rama I^{er} a soutenu Nguyễn Ánh, c'est qu'il en tirait un certain profit. L'étude des autres présents envoyés par Nguyễn Ánh en même temps que l'arbre permettra peut-être de mieux cerner les motivations du Siam.

Comparés avec la nature rituelle de l'arbre en or et en argent, les autres présents des Nguyễn sont très chers et pratiques. Ceux-ci étaient probablement grandement appréciés à la Cour des Chakri.

À partir du deuxième envoi de l'arbre en or et en argent, Nguyễn Ánh a commencé d'adjoindre des présents dont la valeur économique était plus élevée : il offre à Rama I^{er} des chandeliers, une paire de miroirs, la maquette d'un navire que Nguyễn Ánh compte faire construire pour Rama I^{er}, ainsi que 500 *cân*⁴ de sucre de canne en poudre, 500 *cân* de sucre de canne en cube et 500 *cân* de cire. À partir de la troisième délégation, l'envoi de 500 *cân* de sucre de canne et 500 *cân* de cire devient systématique. La cinquième et la sixième fois,

¹ *The Dynastic Chronicles Bangkok Era, The First Reign*, vol. 1, p. 174-175.

² *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 8, p. 22.

³ *The Dynastic Chronicles Bangkok Era, The First Reign*, p. 222-223, 238-239.

⁴ 1 *cân* pesait environ 604,8 grammes.

Nguyễn Ánh a ajouté 10 *lạng*¹ de calambac.² À cette époque-là, le sucre représentait une denrée relativement rare, aussi était-elle chère et constituait un produit « de luxe ». En revanche, le Sud du Viêt Nam est justement une région productrice de canne à sucre.³ La cire fait également partie des matériaux chers ; elle est utilisée pour s'éclairer et seuls les hauts dignitaires peuvent en consommer. Le calambac est très populaire dans la société des nobles siamois.⁴

Ainsi, on a actuellement une image assez claire du fonctionnement de ce cercle. Nguyễn Ánh offre des marchandises chères et un produit artisanal, l'arbre, dont le symbole est ambigu. De son côté, Rama I^{er} lui procure une assistance militaire et économique en retour. Mauss a proposé le concept du « système de prestation totale » qui pourrait nous aider à approfondir notre compréhension du sens des dons échangés entre Nguyễn et Rama I^{er}. Pour Mauss, l'échange n'est pas simplement une activité économique, il ne se limite pas à l'échange de biens, de richesses et de « choses utiles ». L'échange est avant tout constitué de politesses, de festins, des rites, de services militaires, de femmes, d'enfants, de danses, de fêtes, de foires. Dans notre cas, le don de l'arbre en or et en argent présente tout à fait cette valeur symbolique. On est bien loin d'un simple tribut marquant la soumission, c'est autre chose qui se joue ici : un certain respect mutuel ? Le don d'un objet symbolique en échange d'un soutien militaire ? En outre, Le don est, selon Mauss, toujours mêlé de l'obligation et de la liberté. Les « prestations » des Nguyễn et les « contre-prestations » des Chakri, si elles s'engagent sous une forme volontaire, par des présents et des cadeaux, sont, au fond, rigoureusement obligatoires.⁵

Dans les documents officiels de la Cour des Nguyễn, les Vietnamiens désignent depuis

¹ 1 *lạng* pesait environ 37,8 grammes, 1 *cân* égale 16 *lạng*

² Voir « tableau 1 » pour les références de ces six envois.

³ Depuis longtemps, la fabrication du sucre constitue une activité complémentaire pour les paysans vietnamiens, pratiquée en période de jachère. Le gouvernement vietnamien leur achète pour le troquer contre les armes occidentales des Hollandais de la région malaisienne. Voir : *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 218, p. 19.

⁴ En 1807, Rama I^{er} a envoyé des ambassadeurs au Viêt Nam, dont l'une des missions est de demander particulièrement aux Nguyễn des calambacs. Voir : (Anonyme), *Lân hảo Lê* 鄰好例 [Quelques cas de bon voisinage], s. d., EFEO Paris : A.63, p. 9.

⁵ Marcel Mauss, « Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'Année sociologique*, 1923, p. 30-186, p. 37, 160.

longtemps le monarque siamois par le terme « roi du bouddha » (phật vương 佛王).¹ Or, ce titre n'existe pas dans la conception confucéenne orthodoxe des relations diplomatiques et brouille la distinction classique faite entre « l'empereur » (đế 帝) et « le roi » (vương 王). Cette notion de « roi du bouddha » participe de l'ambiguïté de cette relation et permet peut-être aux Nguyễn de ne pas présenter l'arbre en or et en argent comme un tribut, ni de se placer en position de vassal.

Figure 9 - L'arbre en or et en argent présenté à un arbre sacré (le pipal) au mont Phou Si, Luang Prabang²



En effet, dans la pratique religieuse, « l'arbre en or et en argent » est l'un des talismans les plus importants dédiés au bouddha, et jusqu'à nos jours, on peut facilement le trouver dans les pagodes du bouddhisme theravada à Bangkok comme à Luang Prabang. Ainsi, envoyer un tel présent au « roi du bouddha » est cohérent et permet d'éviter une relation tributaire avec le Siam. Prenons le cas de la Malaisie péninsulaire. L'envoi de « l'arbre en or et en argent »

¹ *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 5, p. 9 ; « Châu bản triều Nguyễn », le 15 juillet 1816 (21/6/GL15), règne de Gia Long, tome 4, feuille 6, lettre diplomatique du roi siamois ; le 3 octobre 1816 (23/8/GL15), règne de Gia Long, tome 4, feuille 11, lettre diplomatique de Gia Long au roi siamois.

² Photo prise par Qian Shenghua, le 21 décembre 2018.

n'indique pas nécessairement qu'elle se place dans une position inférieure à celle du Siam mais est davantage considéré comme « l'amitié et l'alliance » (tanda sepakat dan persahabatan) ; c'est le Siam qui tend à la considérer comme le tribut d'un pays vassal.¹ La nature de l'envoi de l'arbre en or et en argent passe donc d'un comportement politique et diplomatique à un acte religieux.

Nguyễn Ánh offre l'arbre en or et en argent ainsi qu'une grande quantité de produits agricoles à Rama I^{er} pour obtenir une aide militaire. Les deux parties se taisent sur la question de la vassalité pour trouver un équilibre délicat, permettant de passer des alliances militaires et d'instaurer des relations commerciales durables.

3, L'héritage politique de l'expérience de Nguyễn Ánh

Au mois de juin 1802, Nguyễn Ánh a mis à terre les Tây Sơn. Se trouvant dans la capitale Hué, il a annoncé qu'il ne reconnaissait plus la légitimité du règne des Lê et a officialisé son intronisation sous le nom de règne de « Gia Long ». Après quoi, il a fait torturer et mettre à mort les membres de la famille royale des Tây Sơn en guise de vengeance : la dynastie Tây Sơn s'est écroulée. Dès l'établissement de la dynastie Nguyễn, les relations entre Nguyễn Ánh et Rama I^{er} entrent dans une nouvelle ère : Nguyễn Ánh n'est plus un simple prince réfugié, ni même un prétendant au trône, il est l'empereur du Viêt Nam. Néanmoins, l'expérience de Nguyễn Ánh au Siam marque durablement sa politique extérieure, et continue de jouer un rôle important dans les relations entre Hué et Bangkok.

(1) Établissement des relations diplomatiques et relation personnelle entre les deux monarques

a. L'accord tacite entre Gia Long et Rama I^{er}

À la fin de l'année 1802, dès que Nguyễn Ánh a proclamé son règne, il a envoyé une

¹ Mala Rajo Sathian, « Suzerain-Tributary Relations: An Aspect of Traditional Siamese Statecraft (c. 19th century) », *JATI-Journal of Southeast Asian Studies*, vol. 11, No. 1, décembre 2006 : p. 109-125.

lettre de créance au Siam pour l'avertir entre autres de sa prise de pouvoir dans les préfectures de Quy Nhon et de Phú Xuân (capitale des Tây Sơn) et de son intronisation.¹ Les sources siamoises mentionnent que Nguyễn Ánh se prétend « empereur » (Chao Phaendin Yai). En revanche, ce titre prestigieux n'a suscité aucune protestation de la part du Siam. Nous pouvons supposer que, si le Viêt Nam avait été officiellement considéré par le Siam comme pays vassal, ce dernier aurait contesté le titre d'empereur dont s'était coiffé Nguyễn Ánh. Or, le titre « d'empereur » sera par la suite systématiquement employé dans les sources siamoises pour désigner Nguyễn Ánh.² On peut y trouver que la Cour des Chakri a entretenu son accord tacite avec les Nguyễn, et qu'elle n'a, semble-t-il, jamais cherché à l'importuner sur l'arbre en or et en argent et ne se préoccupait pas des questions de « vassalité » des Nguyễn durant la guerre civile vietnamienne.

Quelques mois plus tard, après avoir mis en ordre les affaires de l'Empire, l'empereur Gia Long (Nguyễn Ánh) a envoyé une mission officielle au Siam. Il existe un manuscrit compilé par l'ordre impérial en 1820 et dénommé *Lân hảo Lê* (Quelques cas de bon voisinage), qui porte sur la diplomatie entre le Viêt Nam et le Siam de l'époque de Nguyễn Ánh jusqu'au début du règne de Minh Mệnh, dans lequel se trouve une liste de présents offerts à la Cour des Chakri. Le vocabulaire employé dans cette description est tout à fait significatif : lorsque l'empereur vietnamien offre des présents à Rama I^{er} lui-même, il emploie le verbe *tặng* 贈, qui signifie « donner, entre deux individus égaux » ; lorsqu'il s'agit d'octroyer des présents au « vice empereur » du Siam et aux membres de la famille royale des Chakri, incluant une concubine vietnamienne de Rama I^{er} qui vient de la famille royale des Nguyễn, il utilise alors les verbes *tứ* 賜 et *thưởng* 賞 qui signifient « donner d'un supérieur à un inférieur ».³ Cette rhétorique non seulement refuse la possibilité de vassalité des Nguyễn, mais signifie également que les Nguyễn n'ont pas appliqué « la différenciation de la *Chine* et des *barbares* » du confucianisme à leurs relations.

Rama I^{er} a alors député au Viêt Nam une grande mission de 53 personnes en retour. Comme Gia Long était en visite à Bắc Thành (Hanoï), il a accueilli les visiteurs dans un palais

¹ *Lân hảo Lê*, p. 3.

² *The Dynastic Chronicles Bangkok Era, The First Reign*, vol. 1, p. 246.

³ *Lân hảo Lê*, p. 3 ; *ĐNTL*, vol. 20, p.17.

temporaire. Parmi les présents de Rama I^{er} pour Gia Long, le premier et le plus précieux est une « couronne impériale incrustée d'or et de jade » (ngọc khảm kim tương ngự quan 玉嵌金鑲御冠) ou, suivant l'appellation siamoise, « chapeau du style malabiang ». Gia Long, qui par ailleurs a accepté tous les autres présents, a fait retourner cette couronne, en expliquant qu'elle est destinée aux personnes vénérables et qu'il n'osera jamais la porter. Ce détail est attesté par les documents des deux pays.¹ Or, ce cadeau est tout à fait exceptionnel. En effet, la pratique diplomatique entre le Siam et ses vassaux veut que celui-ci envoie au nouveau monarque du pays vassal quelques présents tels que « Un ensemble à mâcher de noix de bétel doré, un gobelet et des tasses en or, un crachoir doré, un parapluie et des fusils » reconnaissant ainsi la légitimité du roi.² Autrement dit, cette couronne délivrée à Gia Long n'est pas un présent anodin et sort du cadre des relations de vassalité que le Siam entretient avec d'autres États. Le Siam traite les Nguyễn avec plus de courtoisie qu'il ne le ferait pour un pays vassal. Gia Long est donc particulièrement habile lorsqu'il retourne la couronne : c'est une manière de se montrer humble sans pour autant perdre sa dignité et ainsi obtenir la confiance et impressionner Rama I^{er}.

b. La diplomatie pragmatique et la mise de côté de la doctrine confucéenne

Généralement, dans le système tributaire sino-vietnamien, il n'existe pas de relations personnelles entre les monarques chinois et vietnamien. Les missions diplomatiques des deux pays s'arrêtent au niveau du protocole. Néanmoins, les députations entre les Chakri et les Nguyễn ont une nature différente, car il s'agit d'une véritable alliance entre les Empires.

Depuis le départ de Nguyễn Ánh de la Cour des Chakri, les raisons des députations des deux Empires sont devenues très pragmatiques. Ce caractère s'est poursuivi après l'avènement de Nguyễn Ánh en 1802. Le contenu des lettres de créances ou des lettres diplomatiques qu'ils échangent ne disent que cela, il s'agit souvent d'affaires très concrètes. Puisqu'il n'existe pas de règles strictes de députation, comme dans le système tributaire sino-

¹ *Lân hảo Lê*, p. 4-5 ; *The Dynastic Chronicles Bangkok Era, The First Reign*, vol. 1, p. 259.

² Voir : « Suzerain-Tributary Relations: An Aspect of Traditional Siamese Statecraft (c. 19th century) », p. 116.

vietnamien,¹ il est possible d'envoyer des ambassadeurs à n'importe quelle occasion. Par exemple, le Siam a dépêché au Viêt Nam une mission avec des présents en 1807 avec trois courriers. L'un pour demander aux Nguyễn des calambacs et des cinnames, l'autre pour mander la nouvelle de la mort de « son second prince héritier » (tam vương 三王), et un troisième pour demander aux Nguyễn d'accueillir un équipage de deux bateaux siamois échoués à Bình Định.

Même lorsqu'il s'agit d'annoncer la mort du prince héritier du Siam, pratique avant tout rituelle, Gia Long y voit encore une affaire diplomatique très importante. À la fin de l'année 1803, le frère cadet de Rama I^{er}, Maha Sura Singhanat est décédé. Rama I^{er} mande cette nouvelle à la Cour des Nguyễn et Gia Long répond par l'envoi d'offrandes à l'intention du défunt, auquel il adjoint un courrier contenant des conseils sur le choix du nouveau prince héritier de Rama I^{er}.²

La lettre envoyée par l'empereur [Gia Long] rappelait au roi [Rama I^{er}] que, depuis que son frère cadet, l'héritier présumé, était décédé, et que le roi lui-même vieillissait un peu plus chaque jour, seuls restaient les fils du roi, les neveux et chacun d'eux avaient exercé un pouvoir égal. L'avenir, a-t-il averti, s'annonçait périlleux et incertain. L'empereur [Gia Long] a exhorté le roi à nommer son fils aîné, Chaofa Kromluang Itsarasunthon, « héritier apparent » (kromphraralchawang bawon). Cela donnerait au prince plus de pouvoir et de ressources et les affaires politiques du royaume resteraient donc en bon état.³

L'héritage du trône est l'un des événements les plus importants d'un royaume, or Gia Long intervient directement et exprime sa préférence. Cette action très inhabituelle est aussi une preuve qu'il existe bien une confiance politique et une relation personnelle entre les deux monarques : c'est là justement l'héritage laissé par l'expérience de Gia Long à la Cour des Chakri durant la guerre civile vietnamienne.

Après l'établissement de la dynastie Nguyễn, l'usage concomitant de « roi » et « roi du

¹ Par exemple, d'après les règles chinoises de députation, pour verser un tribut périodique, le Viêt Nam a l'obligation d'envoyer en avance une autre députation à la frontière sino-vietnamienne pour négocier la date concrète d'entrée de l'ambassadeur vietnamien en Chine.

² *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 23, p. 18.

³ *The Dynastic Chronicles Bangkok Era, The First Reign*, vol. 1, p. 272.

bouddha » est conservé par les Nguyễn. L'un des cas les plus intéressants se trouve dans les archives des Cahiers à l'encre vermillon (*Châu bản*). Il existe une traduction en chinois classique d'une lettre diplomatique de Rama I^{er} à Gia Long, dans laquelle le Siam a également appelé Gia Long « le roi du Bouddha ». ¹ Selon la règle des Nguyễn, la députation étrangère doit soumettre la lettre diplomatique aux mandarins de la province frontalière, dès qu'elle est arrivée au Viêt Nam. Ces derniers sont chargés d'examiner le contenu et la forme de cette lettre diplomatique et, dans le cas où quelques expressions sont jugées non-conformes aux règles de rédaction des Nguyễn, ils proposent des corrections. Pour les pays « moins civilisés », tels que les États de l'Eau et du Feu, qui n'arrivent pas à rédiger eux-mêmes leurs lettres de créances, ce sont les mandarins du ministère des Rites des Nguyễn qui rédigent pour eux, et l'empereur lui-même donne parfois son avis sur la rédaction. ²

Aussi, la traduction de cette lettre diplomatique de Rama I^{er} a été vérifiée et jugée correcte par les mandarins vietnamiens à la frontière, comme par l'empereur Gia Long lui-même. Si le fait que la Cour des Nguyễn mélange les deux titres en appelant le monarque du Siam peut être considéré comme un comportement « actif » ou « intentionnel », pour ce cas, il s'agit d'une acceptation inconsciente des Nguyễn de la rhétorique siamoise. Cela cause également l'impossibilité du concept confucéen de la « différenciation de la *Chine* et des *barbares* ».

(2) La « guerre épistolaire » de Rama II et la riposte de Minh Mệnh (1810-1824)

a. La manœuvre diplomatique de Gia Long face à Rama II

En 1809, le fils de Rama I^{er}, jusqu'alors « le vice empereur », succède à son père décédé sous le nom de Rama II. Cet événement marque la fin des relations diplomatiques personnelles entre les Nguyễn et les Chakri. En effet, si l'empereur Gia Long avait tenu à entretenir avec Rama II des rapports amicaux, son successeur Minh Mệnh cherche au contraire à se dégager de cette relation qu'il considérait comme un fardeau politique.

¹ « Châu bản triều Nguyễn », le 1 mai 1806 (13/3/GL5), règne de Gia Long, tome 4, feuille 4, lettre diplomatique du roi siamois.

² Ibid., le 26 mars 1846 (29/2/TT6), règne de Thiệu Trị, tome 38, feuille 72, rapport du Ministère des Rites.

Voici deux témoignages qui illustrent bien les manières différentes dont Gia Long et Minh Mệnh traitent Rama II lors de leur première rencontre. Nous pouvons y voir la relation politique amicale dont Rama II hérite auprès de Gia Long, mais aussi la gêne éprouvée par les empereurs des Nguyễn, tout particulièrement par Minh Mệnh.

En 1810, Rama II a envoyé une mission au Viêt Nam afin d'annoncer le décès de son père. Lorsque les mandarins vietnamiens de préfecture de Gia Định (Saïgon) découvrent la lettre, la prétention avec laquelle Rama II s'y exprime place les fonctionnaires face à un dilemme : « Devant une telle suffisance, accepter cette dépêche risquerait d'accroître son arrogance, mais la refuser abîmerait notre amitié ». Pourtant Gia Long choisit de considérer que « Les Siamois ne connaissent pas les caractères chinois. C'est là le fait des lettrés chinois qui servent à la Cour des Chakri. Il est donc inutile de le [Rama II] blâmer ». Aussi, Gia Long accorde-t-il aux ambassadeurs une audience à la capitale durant laquelle il s'est enquis de la situation de guerre entre le Siam et la Birmanie. Après quoi, il a envoyé une mission au Siam afin de faire une offrande au défunt Rama I^{er} et de célébrer l'avènement de Rama II.¹

On peut supposer que l'expérience de Gia Long au Siam lui a permis d'acquérir une connaissance approfondie du fonctionnement du gouvernement siamois. Néanmoins, l'on ne peut nier le lien entre la montée sur le trône de Rama II et l'attitude arrogante adoptée par les Siamois dans cette lettre diplomatique. Gia Long refuse un conflit direct et estime que les serviteurs chinois au Siam sont responsables du ton hautain de cette lettre. Cet alibi peut être considéré, d'une part, comme une manière intelligente d'éviter une dispute diplomatique et, d'autre part, comme un moyen de flatter le sentiment de supériorité des mandarins vietnamiens en rappelant que, contrairement à eux, les Siamois ignorent les caractères chinois.

b. L'agressivité de Rama II aux yeux de Minh Mệnh

Face à l'arrogance de Rama II, l'empereur Minh Mệnh aura quant à lui une réaction tout à fait différente de celle du père. En 1820, Minh Mệnh monte sur le trône, et il envoie au Siam une mission, dirigée par le vice-ministre des Rites Búi Đức Mân 裴德縉, pour annoncer le décès de Gia Long. C'est la première fois que les Nguyễn envoient au Siam un mandarin de

¹ *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 39, p. 19-20.

quatrième grade, aussi élevé que ceux généralement dépêchés en Chine. Néanmoins, le résultat de cette mission n'est nullement satisfaisant pour l'empereur Minh Mệnh.

Nous ne disposons d'aucune lettre de créance envoyée par Minh Mệnh à Rama II, mais le document siamois indique que « L'éloge funèbre en l'honneur à Gia Long est accompagné de nombreux discours sur l'histoire, la fiscalité, l'éducation et le système d'examen vietnamiens, sujets qui ennuient profondément les siamois et qui sont formulés de manière à les offenser ». Rama II a radicalement rejeté cette rhétorique confucéenne. En effet, il a refusé qu'on lui attribue le titre de « empereur » (Hoàng Đế 皇帝), car il s'agit là d'une notion chinoise, or le Siam possède sa propre culture et n'a nul besoin de recourir à des conceptions politiques chinoises.¹ Évidemment, Rama II s'est rendu compte de la tentative des Vietnamiens d'adopter un discours confucéen dans leurs communications diplomatiques. Il comprend bien la source de cette rhétorique et y oppose un refus catégorique.

Selon le *Đại Nam thực lục*, pendant l'audience, Rama II a proposé aux Vietnamiens que l'ambassadeur siamois apporte 10 *cân* argent pour faire des aumônes lors de son séjour au Viêt Nam.² L'ambassadeur Vietnamien Bùì Đức Mân n'y a vu aucun mal et a accepté. Néanmoins, quand il a rendu compte de la mission à Minh Mệnh, ce dernier s'est fâché : l'empereur estimait qu'il s'agissait là d'une manœuvre du Siam pour semer le chaos parmi les vietnamiens qui viendraient se battre pour obtenir leur part du butin, ce qui endommagerait la dignité de l'Empire.³

La Cour du Siam n'en a pas moins envoyé une mission à la capitale Hué pour faire une offrande au défunt Gia Long et la succession de Minh Mệnh. Une fois de plus, le mandarin de Hà Tiên (province méridionale frontalière des Nguyễn) a trouvé que la lettre de créance du Siam n'était pas conforme. Par exemple, Rama II se proclame « personne aînée » (trưởng giả 長者). En effet, Rama I^{er} est né en 1737, il pourrait donc être le père de Nguyễn Ánh (né en 1762), ce dernier étant de seulement cinq ans l'aîné de Rama II (né en 1767). Aussi, ce dernier est bien de la génération du père de Minh Mệnh. Se nommer « personne aînée », est une manière pour Rama II d'élever la place de son royaume dans la hiérarchie des relations et de

¹ Voir : « Dragon and Elephant : Relations between Viet Nam and Siam, 1782-1847 », p. 95.

² 10 *cân* pèsent environ 6.048 g.

³ *ĐNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 1, p. 23 ; vol. 4, p. 17-19.

rappeler à Minh Mệnh la relation qu'il entretenait avec son père Gia Long en se plaçant dans la position d'un « oncle » qui s'adresse à un « neveu ».

De même, la nature des présents a changé : contrairement à Gia Long qui avait reçu une couronne impériale lors de son avènement, Minh Mệnh se voit offrir une boîte à bétel en or, un crachoir en or et une pipe en or, comme il l'aurait fait avec n'importe quel pays vassal. Par ce changement, Rama II rappelle à Minh Mệnh les relations délicates qu'entretenaient Gia Long et Rama I^{er}.

c. Le retour du discours sur les barbares

Lorsque Mạc Công Du découvre ces présents, il est d'autant plus embarrassé que les ambassadeurs refusent toute négociation. En dernier recours il les apporte au vice-roi de Gia Định Lê Văn Duyệt 黎文悅 (à Saïgon) et une réunion à la Cour des Nguyễn est organisée. Le mandarin Nguyễn Đức Xuyên 阮德川 estimait que

Puisque les barbares ne connaissent pas la politesse, autant refuser les présents. S'ils ne veulent pas la paix, nous n'avons pas d'autre choix que faire la guerre. Il est inutile de se laisser vainement brimer.

Son opinion est partagée par deux autres mandarins. Lê Bá Phẩm 黎伯品 adopte cependant une attitude plus prudente, expliquant que

Si cette offense est volontaire, alors elle est inacceptable, mais si elle est commise par inadvertance et que nous la blâmons, alors nous perdrons un ami.

L'empereur Minh Mệnh trouve cette proposition digne d'intérêt mais rappelle néanmoins que « le Siam est notre ennemi, nous ne pouvons pas lui laisser le champ libre de nous humilier ». Aussi, il charge le vice-roi de Gia Định de résoudre souplement l'affaire, mais sans jamais endommager le prestige de l'Empire vietnamien.¹

¹ Ibid. part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 4, p. 17-19. Le texte original de Nguyễn Đức Xuyên est que « 夷狄無禮，不如卻之。不和唯有戰耳，無徒受人欺也 ».

Il est très rare que les Nguyễn qualifient les Siamois de *barbare* sous le règne de Gia Long. Bien que le discours de Nguyễn Đức Xuyên soit compréhensible dans la mesure où il fait partie des « faucons », ce n'est pas anodin que ce retournement de discours se produise dès le début du règne de Minh Mệnh.¹ Après la fin de la guerre civile vietnamienne, qui aura duré une trentaine d'années, et la restauration des concours mandarinaux sous le règne de Gia Long, les lettrés du Nord sont placés à des postes de décision d'État et la conception confucéenne du pouvoir se renforce rapidement. Ainsi, il n'est pas étonnant que la doctrine confucéenne de « la différenciation de la *Chine* et des *barbares* » trouve de nouveau sa place dans le discours politique. Pourtant, ce retour ne permet pas à Minh Mệnh de modifier totalement les relations diplomatiques qu'il entretient avec les Chakri. Certainement, il n'ignore pas cette citation de Confucius : « Si durant trois ans après la mort de son père, il imite sa conduite en toute chose, on pourra dire qu'il pratique la piété filiale ».² La Cour de Minh Mệnh considère, sans aucun doute, le Siam comme son « ennemi imaginaire » mais, en vertu de la morale confucéenne, que Minh Mệnh a placé au cœur de sa conception du pouvoir, la relation amicale avec les Chakri, entretenue durant quarante ans par son père, ne sera pas bafouée et l'alliance entre les deux Empires sera maintenue, comme une sorte de responsabilité éthique.

4, Les négociations des Nguyễn avec les Chakri au sujet des affaires péninsulaires et la rupture finale de deux parties

Non seulement les relations bilatérales qu'entretenaient Nguyễn Ánh et Rama I^{er} sont encombrées par cette « amitié », mais les actions diplomatiques entre l'Empire Nguyễn et les autres États de la péninsule en ont également été perturbées.

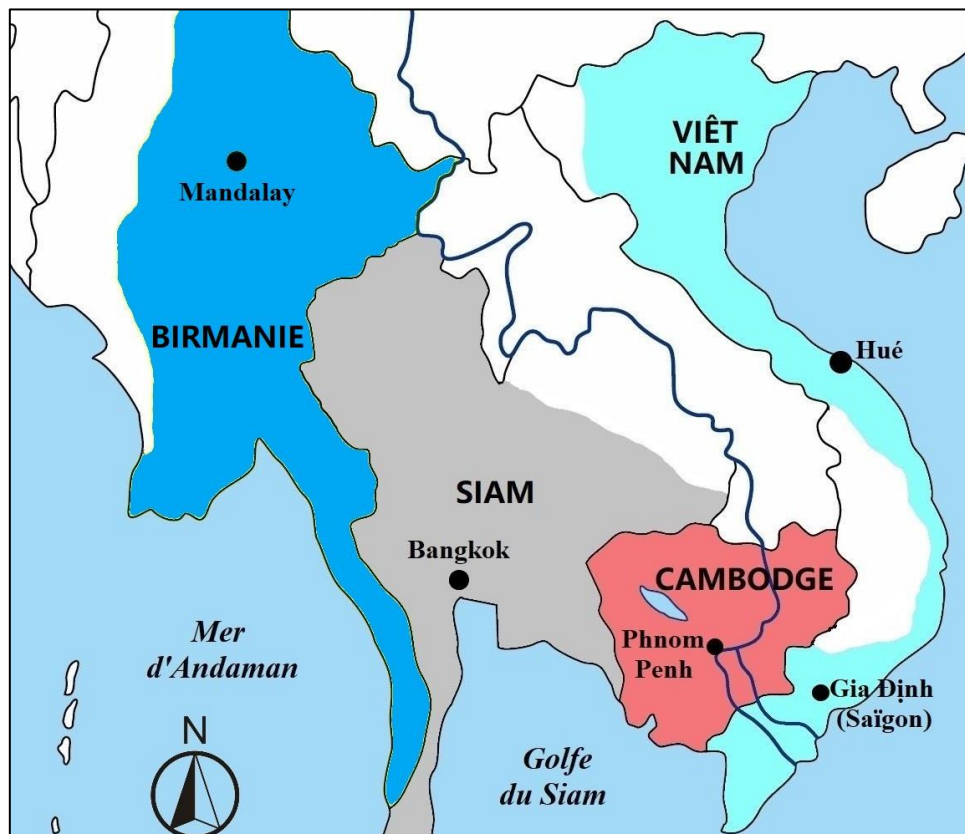
Depuis le XVII^e siècle, le Cambodge et les pays laotiens entre le Siam et le Viêt Nam ont perdu de leur superbe, celle qu'inspirait jadis l'Empire d'Angkor et du royaume du Lan Xang.

¹ Il est arrivé que Minh Mệnh fasse ainsi l'éloge de Nguyễn Đức Xuyên : « Bien qu'il soit déjà âgé, il estime encore que, pour un militaire, mourir sur le champ de bataille est la plus glorieuse des morts ». Voir : Ibid., part. « Chính biên liệt truyện sơ tập », vol. 8, p. 26.

² *Les quatre livres, avec un commentaire abrégé en chinois, une double traduction en français et en latin et un vocabulaire des lettres et des noms propres*, part. « Entretien de Confucius », p. 74.

Les Nguyễn et les dynasties thaïlandaises cherchaient tous deux à renforcer leur mainmise dans cette région mais, le soulèvement de Tây Sơn au Viêt Nam avait considérablement entamé l'autorité des premiers. Or, après la reconstruction de l'Empire des Nguyễn en 1802, le Viêt Nam compte « retourner » au Cambodge et au Laos. Cela entraîne des négociations et même des conflits avec les Chakri du Siam.

Croquis 5 - Les puissances de la péninsule indochinoise au début du XIX^e siècle



(1) Les Nguyễn et les Chakri face à la question cambodgienne (1810-1812)

Alors que le Cambodge versait un tribut périodique aux Nguyễn au XVII^e siècle, les sources impériales vietnamiennes nous apprennent que, durant la guerre civile, il « a secrètement trahi les Nguyễn et ne leur verse plus le tribut ».¹ En 1796, le roi du Cambodge Ang Eng meurt, laissant un jeune prince de cinq ans pour lui succéder. Rama I^{er} a institué

¹ *DNTL*, part. « Chính biên liệt truyện sơ tập », vol. 31, p. 5.

l'enfant comme le symbole du royaume khmer, bien que le pouvoir effectif se trouve entre les mains de régents siamois jusqu'en 1806.¹

a. Rétablissement de la suzeraineté vietnamienne sur le Cambodge

Durant son exil, Nguyễn Ánh a reconnu la suzeraineté « exclusive » du Siam sur le Cambodge. Il est intéressant de constater qu'en 1799, lorsque Nguyễn Ánh a sollicité l'aide des troupes du Vientiane et du Cambodge pour le soutenir dans sa lutte contre les Tây Son, il n'a pas adressé sa requête au deux pays concernés, mais a traité avec Rama I^{er} du Siam. À cette demande, Rama I^{er} a répondu qu'en raison de la saison des pluies, la route de Vientiane à Nghệ An était impraticable, il ne pouvait donc que mander les Cambodgiens d'assister Nguyễn Ánh dans l'attaque de la ville Quy Nhon. Finalement, environ 500 soldats cambodgiens sont venus gonfler les rangs de l'armée des Nguyễn.²

Ce n'est qu'à partir de la sixième année du règne de Gia Long (1807) que les Nguyễn retrouvent la légitimité nécessaire pour intervenir dans les affaires du royaume khmer. Un an auparavant, en 1806, le jeune prince d'Ang Eng a été conféré roi du Cambodge par le Siam, sous le nom d'Ang Chan II. Tout de suite après son avènement, celui-ci s'est empressé d'envoyer une mission au Viêt Nam pour se faire reconnaître et instituer par l'empereur Gia Long. Ceci constituait pour les Nguyễn l'occasion rêvée de s'immiscer dans les affaires cambodgiennes. Aussi, Gia Long a-t-il tout de suite envoyé le vice-ministre de l'Armée, Ngô Nhân Tĩnh 吳仁靜, apporter l'édit impérial et le sceau du « roi du Cambodge » fabriqué par les Nguyễn. À cette occasion, le ministère des Rites des Nguyễn a rappelé que le Cambodge devrait fournir un tribut au Viêt Nam tous les trois ans. Ainsi, le royaume khmer est officiellement redevenu un pays vassal des Nguyễn.³

La vassalité cambodgienne envers les Nguyễn est très importante pour l'Empire du Viêt Nam : celui-ci est parvenu à appliquer les règles du système tributaire chinois aux affaires du Cambodge. L'une des doctrines importantes du confucianisme est l'obligation suzeraine d'assister son vassal. Dans les sources vietnamiennes, cette pensée est résumée par l'adage

¹ *The Dynastic Chronicles Bangkok Era, The First Reign*, vol. 1, p. 206.

² *Ibid.*, vol. 1, 227.

³ *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*, vol. 134, p. 14.

« Renouer ce qui s'est rompu, ranimer ce qui s'est éteint. » (kế tuyệt tồn vong 繼絕存亡) qui est régulièrement mis à profit par les Nguyễn lors de négociations avec le Siam.

b. Dilemme autour de la question sécuritaire et ouverture des négociations

Un an seulement après le décès de Rama I^{er}, les relations entre Gia Long et Rama II s'envenimèrent autour du problème khmer, tant et si bien qu'ils furent sur le point de se déclarer la guerre. En 1810, Ang Chan II a exécuté deux mandarins khmers institués par le Siam, Krâlahom Moeung et Chakrei Kêp, après les avoir inculpés du crime de « collaborateur secret des Siamois ».¹ Cela a fortement déplu au Siam et Rama II a riposté par l'envoi de troupes au Cambodge. En tant qu'empereur protecteur, Gia Long a également dépêché des troupes pour qu'elles patrouillent aux abords de la capitale cambodgienne. De plus, Il a envoyé un courrier au Siam rappelant que la mise à mort de ces deux khmers par leur roi n'avait aucun rapport avec les Chakri et que leur intervention était donc injustifiée. À en juger par la théorie des relations internationales, cette lettre diplomatique, envoyée par Gia Long, est très importante, car il montre qu'à ce moment-là les deux pays sont déjà tombés dans un « dilemme de sécurité », dilemme qui aurait pu les mener à la guerre.² Or, la décision de Gia Long a résolu ce dilemme par la communication. Tant que les lignes de communication entre les deux parties sont ouvertes, la probabilité d'une guerre entre elles est fortement réduite. Ainsi, nous allons voir que les deux Empires s'engagent à résoudre ce problème par la négociation, et non par la conquête.

En 1811, le Siam a député une mission à Hué afin de discuter avec les Nguyễn du cas de « Krâlahom Moeung ». Selon le *Đại Nam thực lục*, Rama II espère diviser le royaume khmer entre trois monarches en instituant les deux frères cadets d'Ang chan II comme « le prince héritier » et « le second prince héritier » à la tête de deux autres principautés qui devraient alors allégeance au Siam, tandis qu'Ang Chan II resterait sous la protection du Viêt Nam ; il

¹ Sok Khin, *Le Cambodge entre le Siam et le Viêt Nam : de 1775 à 1860*, Paris : École française d'Extrême-Orient, 1991, p. 71-72. Dans l'historiographie vietnamienne, les deux mandarins sont appelés « Cao La Hâm Mang 高羅歆茫 » et « Chà Chi Biện 茶知卞 »

² La notion de *dilemme de sécurité*, développée par John Herz vise à montrer que la tentative d'un État de se protéger, pour répondre à un besoin de sécurité, conduit souvent à une montée croissante de l'insécurité chez les pays alentour, car chacun interprète les mesures de l'autre comme étant potentiellement menaçantes. Voir : John H. Herz, « Idealist Internationalism and the Security Dilemma [Internationalisme idéaliste et dilemme de sécurité] », *World Politics*, vol. 2, No. 2, 1950 : p. 157-180.

exige par ailleurs qu'Ang Chan II se présente en personne aux funérailles de Rama I^{er}. Gia Long est intervenu pour s'opposer à cette demande jugée déplacée, répliquant « que jamais, depuis l'établissement du royaume khmer, on a vu le roi se rendre en personne [à l'étranger] pour faire une offrande ». ¹ Le prochain mouvement de Nguyễn est particulièrement intéressant. Probablement pour manifester sa préoccupation, Gia Long ne s'est pas contenté d'envoyer un courrier : il a dépêché au Siam une mission, dirigée par le colonel Tống Phúc Ngoạn 宋福玩, afin de résoudre ce différend. Cela montre que Nguyễn Ánh a volontairement maintenu le niveau de négociation avec les Chakri à un niveau élevé afin d'éviter que les deux États ne tombent dans un dilemme de sécurité.

Durant la négociation, l'ambassadeur Ngoạn, a souligné que s'il y avait simultanément trois monarques au Cambodge, le peuple ne saurait plus à qui accorder sa confiance ce qui sèmerait le chaos dans le pays. Il a expliqué ainsi l'intervention militaire de 1810 au Cambodge : « les Nguyễn n'ont pas eu le choix, car c'est leur devoir que de protéger les nations les plus faibles plutôt que de profiter d'elles. » De plus, il a mentionné également un renseignement important : le Siam souffre, il est confronté à une double difficulté, le deuil national d'un côté, la menace birmane de l'autre. Or, depuis les postes militaires dont ils disposent au Cambodge, les Nguyễn sont en mesure d'assister le Siam. Ces discours montrent que L'ambassadeur vietnamien rappelle à la Cour des Chakri que l'affaire khmer doit toujours se charger dans ce contexte de « l'alliance » entre le Viêt Nam et le Siam et que la maintenance de cette alliance est actuellement importante pour eux. Néanmoins, cette mission a échoué. Dans le compte rendu de l'ambassadeur Tống Phúc Ngoạn, il rapporte que « Ang Chan II nous apprécie et déteste les Siamois, voilà pourquoi la colère des Siamois ne s'est pas encore apaisée. L'affaire khmère ne saurait être close. »²

Tout ce qui précède étant tiré de l'historiographie d'État des Nguyễn, la justice dont font preuve les Nguyễn dans ce conflit a été extrapolée. Toutefois, on voit clairement quelle est la logique selon laquelle Gia Long agit pour faire face à ce dilemme de sécurité.

¹ *DNTL*, part. « Chính biên liệt truyện sơ tập », vol. 32, p. 8-9 ; *Quan hệ Thái Lan-Việt Nam : cuối thế kỉ XVIII-giữa thế kỉ XIX*, p. 90.

² *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 42, p. 7-10 ; vol. 43, p. 14.

c. Le discours confucéen tenu par Nguyễn Ánh dans ses négociations avec Rama II

Au mois d'avril 1812, les troupes siamoises ont envahi le Cambodge et le roi Ang Chan II s'est enfui au Viêt Nam. Ces événements auraient pu continuer d'aggraver la situation des relations vietnamo-siamoises, si les négociations entre Nguyễn et les Chakri sur la question khmère n'avaient pas immédiatement repris. En juillet, Rama II a prétexté le décès de la reine vietnamienne Hiêu Khang 孝康 pour envoyer une mission à Hué et persuader Gia Long de lui remettre Ang Chan II. Gia Long a répondu à l'ambassadeur siamois par un discours tout à fait conforme à la conception des relations diplomatiques telles que le système tributaire les conçoit :

Le Cambodge est notre pays vassal depuis des générations, nous devons l'aider à gérer les affaires du pays. Je vous remercie de rendre compte à Sa Majesté « qu'Ang Chan II rentrera certainement [au Cambodge]. Si S. M. ne cherche point à nous tromper, ni ne suspecte Ang Chan II, alors c'est qu'elle est parvenue au véritable sens de « bon voisinage » et « d'assistance aux nations faibles »¹

Ici, nous pouvons voir que, comme l'année précédente, l'alliance avec le Siam est la priorité des Nguyễn durant la négociation, et ce, malgré les conflits d'intérêts qui les opposent.

En octobre, la négociation diplomatique continue. Les Siamois ont envoyé une nouvelle mission à Hué, proclamant qu'Ang Chan II ne s'entend pas avec ses frères, en cela il n'a pas respecté les efforts fournis par les deux Empires pour « l'assistance aux nations faibles ». Les Siamois ont annoncé qu'ils avaient scellé les hôtels de ville et les entrepôts et qu'ils avaient construit des citadelles pour attendre le retour d'Ang Chan II. Finalement, en mai 1813, Gia Long a envoyé de Gia Định treize mille matelots pour escorter Ang Chan II jusqu'à la ville La Bích 羅壁 (Lovek actuel, au Nord de Phnom Penh), et les troupes des Nguyễn se sont cantonnées à Phnom Penh pour la protéger et la surveiller. En revanche, les frères d'Ang Chan II n'ont pas osé rentrer au Cambodge et sont restés au Siam, ce qui rendait possible pour les Siamois de poursuivre la controverse au sujet du trône khmer.² Or, par la suite, le roi Ang Chan II accepte de verser les tributs à Rama II afin de préserver la paix retrouvée de son

¹ Ibid., part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 44, p. 18-19.

² Ibid., part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 45, p. 7-8 ; vol. 46, p. 11-13.

royaume.¹

À ce moment-là, l'affaire khmère est enfin close. C'est la première fois que les Nguyễn et les Chakri se confrontent sur l'hégémonie de la péninsule. Nous pouvons retrouver l'héritage politique de l'amitié entre Gia Long et Rama I^{er} dans le processus d'établissement de l'alliance La Bích. Bien que les troupes des deux pays se rencontrent au Cambodge, sur le pied de guerre, ils parviennent toujours à maintenir des relations diplomatiques normales et cherchent une solution via l'envoi d'ambassadeurs et la négociation. Durant la négociation, les deux côtés ont expliqué leurs positions en commençant par souligner l'amitié entre Hué et Bangkok. C'est aussi l'occasion pour les Nguyễn d'appliquer la doctrine des relations tributaires : « Renouer ce qui s'est rompu, ranimer ce qui s'est éteint » pour justifier sa légitimité d'intervention au Cambodge. En revanche, nous n'avons pas vu que les Nguyễn utilisent, pour qualifier les Siamois, des noms péjoratifs qui renverraient à la doctrine de « la différenciation de la *Chine* et des *barbares* ». Ainsi, cette doctrine ne semble pas préoccuper la Cour des Nguyễn et elle n'apparaît pas dans leur stratégie de négociation avec les Siamois.

En 1814, lorsque Rama II a tenté de prendre le prétexte de l'affaire khmer pour provoquer un conflit, Gia Long a donné des instructions aux mandarins sur les relations à maintenir avec les Chakri et notamment avec Rama II :

J'entretenais avec le roi décédé du bouddha [Rama I^{er}] une relation amicale. J'ai un tel lien avec le père, que si j'envoyais une expédition punitive contre le fils, comment nos pays voisins nous jugeraient-ils ? En outre, il n'y a qu'un instant que la paix est arrivée, je n'ai pas le cœur de mettre encore une fois nos soldats sous la menace. Il est possible pour nous d'obtenir le Cambodge par la force, mais cela attiserait des rancœurs qui nous nuiraient par la suite. Je ne souhaite point cela.²

À cette période-là, le Siam est occupé par la guerre avec la Birmanie à l'Ouest, ce qui laisse au Viêt Nam l'occasion de renforcer son hégémonie au Cambodge à l'Est, au nom de la doctrine confucéenne « Renouer ce qui s'est rompu, ranimer ce qui s'est éteint ». Néanmoins,

¹ *Le Cambodge entre le Siam et le Vietnam : de 1775 à 1860*, p. 76.

² *ĐNTL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 48, p. 21.

ce passage montre que Gia Long prend en considération la relation personnelle qu'il a entretenue avec le père du souverain du Siam et le risque de briser l'amitié qui unit alors les deux pays en envahissant le Cambodge. Il renonce donc à son projet pour prévenir le conflit de suzeraineté sur le Cambodge. Cette démarche constitue aussi un bel exemple de la souplesse dont Gia Long fait preuve quant à l'application des principes confucéens, ce qui le distingue foncièrement de son fils Minh Mênh.

(2) La rébellion d'Anouvong et la vaine recherche d'un consensus (1827-1832)

En 1827, les Nguyễn et les Chakri se disputent à nouveau l'hégémonie de la péninsule, et cette fois-ci il s'agit de la rébellion d'Anouvong du royaume de Vientiane. La négociation qui a lieu entre les deux pays met en exergue la manière dont les Nguyễn ont procédé, et les efforts dont ils font preuve pour « tirer » les Chakri vers la rhétorique confucéenne, ainsi que la difficulté pour les deux Empires de trouver un consensus.

a. La puissance limitée des Nguyễn lors de l'épisode d'Anouvong

En fait, l'influence des Nguyễn sur le Vientiane est moins prégnante que sur le Cambodge. À la fin du XVIII^e siècle, soit durant la période où la famille des Nguyễn s'est réfugiée au Siam, le Vientiane était déjà sous la domination siamoise. On peut dire que Rama I^{er} disposait d'une suzeraineté absolue sur ses institutions politiques et du droit de déchéance du souverain de Vientiane. Ainsi, bien qu'en 1805, le Vientiane ait déjà manifesté sa volonté d'être inclus parmi les pays vassaux des Nguyễn et que l'empereur Gia Long lui ait même affirmé la période de paiement du tribut (tous les trois ans), les Nguyễn ne peuvent, en pratique, quasiment pas intervenir dans les affaires extérieures du Vientiane.¹

Le déroulement de la rébellion d'Anouvong n'est pas compliqué, nous y retrouvons des similitudes avec le cas d'Ang Chan II. Le roi Anouvong, qui était sous l'emprise de la Cour Chakri depuis longtemps, voit dans l'arrivée des Anglais au Siam et la signature du Traité de Burney en 1826, l'opportunité de se rebeller. Cependant, son soulèvement a rapidement

¹ *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*, vol. 134, p. 14.

échoué, Anouvong s'est réfugié au Viêt Nam et a demandé l'asile aux Nguyễn. L'empereur Minh Mệnh a décidé alors de l'installer dans la région Tam Động et l'année suivante, il a fait escorter Anouvong à Vientiane. Néanmoins, le « scénario » se répète peu de temps après : ce prince laotien se rebelle de nouveau, puis échoue avant de demander l'asile auprès des Nguyễn. Cette fois-ci, Minh Mệnh refuse. Anouvong lui-même est honteusement tué par Rama III, son royaume est annexé par le Siam et la capitale Vientiane est mise à sac.

On peut observer que l'épisode d'Anouvong est très similaire à celui d'Ang Chan II : Vientiane et le Cambodge étaient tous deux, à la fois vassaux des Nguyễn et des Chakri, et, dans les deux cas, le prince s'est réfugié au Viêt Nam après son échec contre le Siam. La première demande d'asile d'Anouvong au Viêt Nam, a donné lieu à une discussion à la Cour de Hué. Lê Văn Duyệt, le vice-roi de Gia Định, estime que les relations des Nguyễn avec les Chakri « sont de bon voisinage sur le papier, mais de rivalité dans les faits » et que les deux pays « ont actuellement des relations amicales, mais l'avenir est incertain ». Ces remarques ont été approuvées par l'empereur Minh Mệnh.¹ Autrement dit, un consensus est établi à la Cour des Nguyễn. Finalement, Minh Mệnh a invoqué la doctrine « Renouer ce qui s'est rompu, ranimer ce qui s'est éteint » du système tributaire pour justifier son protectorat au Vientiane, tout comme l'empereur Gia Long lors de l'épisode d'Ang Chan II.

Néanmoins, nous ne pouvons pas nous contenter d'un raisonnement simpliste consistant à considérer que les Nguyễn ont instauré un protectorat sur le royaume de Vientiane. Durant le séjour d'Anouvong au Viêt Nam, Minh Mệnh se rend compte que quoique le Vientiane soit le pays vassal des Nguyễn et des Chakri, et verse le tribut aux deux Empires, il n'existe pas grande faisabilité pour la pratique de la théorie « Renouer ce qui s'est rompu, ranimer ce qui s'est éteint. ». Il déclare « le Vientiane est toujours un pays vassal du Siam, nous avons saisi l'occasion de le prendre », nous devons apaiser les Siamois afin de rester en « bon voisinage ».² En outre, Il existe actuellement un manuscrit officiel sur l'affaire d'Anouvong, édité sous l'instruction du ministère des Rites et par un mandarin à la province frontalière en 1827. Les édits royaux et les mémoires des mandarins rassemblés dans ce manuscrit peuvent tous être trouvés dans d'autres sources. Ce qui nous intéresse ici, plus que son contenu, c'est

¹ *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 46, p. 4-6.

² *Ibid.*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 47, p. 5.

le titre de ce manuscrit officiel, intitulé *Quốc Triều Xứ Trí Vạn Tượng Sự Nghi Lục* (Notes de l'Empire sur la résolution du problème de Vientiane).¹ Un document officiel portant sur l'affaire péninsulaire dont l'intitulé est neutre, dépourvu d'arrogance et de toute mention à caractère raciste, ce qui est très rare. Ce titre traduit en fait une faiblesse du protectorat des Nguyễn sur le Vientiane.

Lorsque les troupes des Nguyễn ont escorté Anouvong jusqu'au Vientiane, Minh Mệnh a aussi envoyé une mission, dirigée par le vice-ministre des Travaux publics Lê Nguyễn Hi 黎元熙, au Siam. Pendant l'audience royale qui précédait le départ de cette mission, Minh Mệnh a ordonné aux ambassadeurs de surveiller leur manière de s'adresser à Rama III. Il a insisté pour convaincre les Siamois d'adopter deux principes, afin de mettre fin à la confrontation : les notions de « le principe de protéger les faibles » (tự tiểu chi đạo 字小之道), et de « l'amitié de bon voisinage » (mục lân chi nghị 睦鄰之誼).² Il faut rappeler qu'en 1828, soit neuf ans après le décès de Gia Long et presque vingt ans après le décès de Rama I^{er}, Minh Mệnh, dans ses échanges avec le Siam, insiste encore sur l'importance de cette « amitié ». Néanmoins, les Nguyễn, en soulignant la nécessité de cette alliance, peuvent-ils réellement servir leurs intérêts ? Après le retour de la députation de Lê Nguyễn Hi, Minh Mệnh a examiné les comptes rendus : nous y découvrons qu'ils ne parviennent à réaliser que la moitié de leur mission. Ils ont réussi à empêcher la situation de se détériorer, assurant ainsi le maintien de relations de « bon voisinage ». En revanche, les positions du Siam sur la question du Vientiane n'ont pas changé : il estime que la maîtrise du Vientiane lui revient.³ Évidemment, le discours de « l'amitié » est déjà dégradé au niveau d'une icône peu importante.

b. Conversations diplomatiques sur l'épisode de Sũng Sam : le dernier espoir de Hué ?

La rébellion d'Anouvong s'est naturellement éteinte à la mort de celui-ci, mais la polémique entre les Nguyễn et les Chakri sur certains détails du déroulement de cette rébellion dure quatre ans. L'un des problèmes principaux porte sur le sort à réserver au vice-général

¹ Ngô Cao Lãng 吳高朗, éd., *Quốc Triều Xứ Trí Vạn Tượng Sự Nghi Lục* 國朝處置萬象事誼錄 [Notes au sujet de la résolution du problème de Vientiane par notre Empire], s. d., EFEO Paris : A.949.

² Voici le texte original : 字小之道 et 睦鄰之誼. Voir : *DN TL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 51, p. 25.

³ *Ibid.*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 55, p. 1-4.

siamois Sủng Sam 寵衫 qui a attaqué les troupes vietnamiennes alors que ces dernières marchaient vers le Vientiane pour mater la deuxième rébellion provoquée par Anouvong en 1828.¹ Cet épisode est symptomatique des difficultés que posent aux Nguyễn leurs relations diplomatiques avec les Chakri sous le règne de Minh Mệnh.

Entre 1829 et 1832, il n'y a pas de conflit direct entre le Viêt Nam et le Siam, les deux parties négocient toujours via des députations. Au début de l'année 1829, Minh Mệnh avait compté envoyer une mission au Siam afin d'exiger de la Cour des Chakri qu'elle remédie aux retombées de l'affaire d'Anouvong.² Néanmoins, avant que cette mission ne soit parvenue au Siam, une députation siamoise s'était déjà présentée. Lors de l'audience impériale, Minh Mệnh a donc, pour les ambassadeurs siamois, cerné trois sujets : 1, Anouvong est mort. Or, bien que le Vientiane ne soit qu'un petit royaume, il a également besoin d'un monarque. Il faut en instituer un au plus vite ; 2, Sủng Sam doit être extradé au Viêt Nam ; 3, il faut sévèrement punir un vice-général siamois pour avoir harcelé les chefs indigènes de village d'ethnie minoritaire au Cam Lộc du Viêt Nam. Selon le *Đại Nam thực lục*, à la fin de cette audience impériale, Minh Mệnh ne dissimule plus son agacement face à ces échecs répétés. Il menace les ambassadeurs siamois : « si vous voulez préserver l'amitié de bon voisinage, ces trois demandes devront être satisfaites au plus vite ».³

En 1830, le Siam répond par l'envoi d'une mission au Viêt Nam, mais il n'a pas apaisé la Cour de Hué. Dans la lettre diplomatique du Siam, Rama III insiste sur la réalité de son protectorat sur le Vientiane : « Nous tiendrons informer le Viêt Nam lorsque le candidat au trône du Vientiane sera choisi » ; Il refuse de punir Sủng Sam, parce que ce dernier fait preuve, auprès des Siamois, de courage et d'héroïsme pour aider son royaume. Il faut signaler qu'en réponse à cette déclaration, Minh Mệnh n'a pas contesté les opérations du Siam à Vientiane. Cela montre que l'empereur vietnamien accepte tacitement que sa suzeraineté sur Vientiane reste purement nominale. En revanche, il revient instamment sur le problème de Sủng Sam et il ordonne aux mandarins de Gia Định de poursuivre les négociations avec les Siamois sur cette affaire ; durant son audience impériale, il exige encore du Siam que Sủng Sam soit puni.⁴

¹ L'orthographe siamoise de ce nom est inconnue.

² *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 57, p. 21-23.

³ *Ibid.*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 58, p. 12-14.

⁴ *Ibid.*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 68, p. 12-16.

Bien que l'historiographie d'État des Nguyễn ait tendance à mettre délibérément l'accent sur la justice dont fait preuve le Viêt Nam dans l'épisode de Sùng Sam, la situation difficile des Nguyễn n'en est pas pour autant éludée et apparaît clairement. Peut-être Minh Mệnh considère-t-il l'épisode de Sùng Sam comme le seul problème susceptible d'être intégré à la conversation avec Rama III dans un même discours.

La réaction de Minh Mệnh est compréhensible. En effet, l'attitude de Rama III est totalement inflexible sur le problème de Vientiane. Bien qu'il n'ait pas éliminé la suzeraineté vietnamienne sur ce pays, il indique clairement que celle du Siam est la seule qui soit effective et que si le Viêt Nam s'avisait de la remettre en cause, cette suzeraineté deviendrait exclusive. Rama III avait déclaré

La seule raison pour que le Vientiane verse ses tributs tous les trois ans au Viêt Nam est qu'il a obtenu la permission siamoise. Alors, s'il n'y avait pas de rapport entre ce versement et la gloire du Viêt Nam, cela n'aurait jamais pu advenir.¹

Il nous semble étonnant qu'après le retour des ambassadeurs siamois, deux ans s'écoulaient sans que le Viêt Nam ne reçoive la moindre nouvelle. Évidemment, les siamois ne veulent plus se mêler des préoccupations des Nguyễn et ces derniers ne trouvent pas non plus que les deux pays ont encore le besoin de communiquer. La communication est reprise jusqu'en août 1832, le Siam envoie soudainement une députation chez les Nguyễn pour annoncer le décès du prince héritier. Minh Mệnh exige alors des explications sur les raisons de ce silence de deux ans. Il a ordonné aux mandarins de Gia Định d'interroger les ambassadeurs siamois : pourquoi le Siam n'a pas invité le Viêt Nam à discuter ensemble sur l'institution du monarque du royaume de Vientiane ? Et le vice-général Sùng Sam a-t-il été condamné ? Les sources vietnamiennes indiquent que la réponse des ambassadeurs est des plus vagues, mais Minh Mệnh les a autorisés à pénétrer au Viêt Nam au nom de la compassion pour la mort du prince héritier des Chakri ; il a d'ailleurs également envoyé une mission au Siam, dirigée par le vice-ministre des Rites Nguyễn Hữu Thức 阮有識, pour faire une offrande au défunt. Avant le départ, Minh Mệnh confie à Thức que :

¹ Voir : « Dragon and Elephant : Relations between Viet Nam and Siam, 1782-1847 », p. 118.

Vous devez questionner la Cour des Chakri sur le crime de Sùng Sam. Durant la discussion, il faudra le critiquer judicieusement. S'il prend conscience de sa faute, votre mission sera accomplie. Il est inutile de le réprimander trop vivement, car cela blesserait notre dignité nationale.¹

Nous avons vu que le problème de Sùng Sam constituait la priorité de la négociation, voire qu'il était devenu un problème lié à l'amour-propre de Minh Mệnh lui-même ou à la dignité du Viêt Nam. Néanmoins, l'affaire du trône de Vientiane semble avoir disparu des préoccupations des Nguyễn.

Il faut signaler que, faute de source siamoise, c'est principalement à la lumière des sources vietnamiennes que nous analysons les attitudes du Viêt Nam et du Siam face au problème d'Anouvong. Il est certain que la Cour des Nguyễn a dans une certaine mesure dénaturée à son profit l'historiographie. Néanmoins, même ainsi, les difficultés diplomatiques rencontrées par les Nguyễn lors des négociations avec des Chakri sont perceptibles. Bien que le Vientiane soit un pays vassal des Nguyễn, et que ceux-ci aient maintes fois invoqué le concept confucéen de « Renouer ce qui s'est rompu, ranimer ce qui s'est éteint. » pour appuyer leurs propos dans l'affaire d'Anouvong, Bangkok ne semble pas y avoir été sensible, laissant bien souvent Hué sans réponse.

Il semble ainsi que la conversation diplomatique entre ces deux pays ne soit jamais de la même teneur. Au sujet de l'intronisation du monarque du Vientiane, les documents montrent que Minh Mệnh n'a pas de pouvoir de décision : il ne peut qu'exiger des Siam qu'ils choisissent au plus vite un successeur au trône, et quatre ans plus tard, il peut seulement critiquer le Siam qui « n'a pas invité le Viêt Nam à discuter avec lui de l'institution du monarque ». Quant au crime de Sùng Sam, les Siamois n'ont pas reconnu sa culpabilité, et les Nguyễn n'ont pas d'outil de marchandage qui puisse les forcer à le faire. De ce point de vue, la diplomatie des Nguyễn sur le problème d'Anouvong est un échec.

¹ ĐNTL, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 82, p. 29-30.

(3) Rupture de l'alliance et retour du concept de « la différenciation de la Chine et des barbares »

L'alliance entre les Nguyễn et les Chakri est terminée en 1833, car les Siamois ont encouragé la rébellion de Lê Văn Khôi au Sud du Viêt Nam et envahi le Viêt Nam. Ayant reçu l'approbation de diverses classes sociales, y compris celle des missionnaires occidentaux, Lê Văn Khôi a rapidement pu conquérir six provinces du Sud. Néanmoins, les troupes des Nguyễn ont récupéré très vite plusieurs villes. Sentant alors que sa défaite était proche, Lê Văn Khôi a envoyé un émissaire au Siam pour demander l'aide militaire de Rama III. En échange de l'appui militaire de ce dernier, Khôi lui promet de céder au Siam une partie du territoire conquis et de se soumettre en tant que pays vassal, après l'anéantissement des Nguyễn.¹ Rama III a accepté à cette proposition et a envoyé des marins et des fantassins envahir, dans plusieurs directions, le Sud du Viêt Nam.² En revanche, les actions militaires des Chakri sont des succès sans lendemain : lorsque Minh Mệnh a abandonné définitivement l'idée d'empêcher l'irruption siamoise par la réaffirmation de l'amitié de deux pays, les troupes siamoises n'ont pu résister aux attaques des Nguyễn et se sont retirées au Siam après quelques mois. Après la mort de Lê Văn Khôi en 1834, bien que les vestiges de son armée aient insisté au Sud, ils ne constituent plus une menace pour les Nguyễn.

Dès la fin de cette guerre, la Cour des Nguyễn a rassemblé les édits impériaux et les mémoires militaires des mandarins liés à cette guerre en une compilation nommée *Khâm Định Tiếu Bình Xiêm Khấu Phương Lược Chính Biên* (Recueil militaire de l'anéantissement des envahisseurs siamois, approuvé par ordre impérial). Son intitulé nous intéresse, car il confirme la « dégradation » du Siam qui passe du statut de « pays amical » à celui « d'ennemi ».

Plus important encore, cet ouvrage contient une proclamation de Minh Mệnh qui peut être considérée comme un document symbolique. En effet, elle est promulguée par Minh Mệnh en février 1834, et traite de l'histoire des relations entre les Nguyễn et les Chakri depuis l'époque où Nguyễn Ánh s'est réfugié au Siam. Minh Mệnh y démontre notamment qu'au

¹ Pour plus d'informations sur cette rébellion et les raisons sociales qui la sous-tendent, voir : Byung Wook Choi, *Southern Vietnam under the Reign of Minh Mạng (1820-1841) : Central Policies and Local Response*, Ithaca, New York : Southeast Asia Program Publication, Cornell University, 2004, p. 83-99.

² *ĐNTL*, part. « Chính biên liệt truyện sơ tập », vol. 32, p. 28.

cours de l'histoire, les Siamois ont toujours manqué de fiabilité. Il cite par exemple l'action militaire des Siamois de 1784, menée en faveur de Nguyễn Ánh, estimant que l'échec cuisant qui s'en suivit était dû à la cupidité et à la cruauté des Siamois. Mais malgré cela, continue Minh Mệnh, les Nguyễn ont toujours traité les Chakri avec confiance et justice, en refusant, par exemple, la proposition des Birmans de former une alliance contre le Siam. Or, les Chakri, eux, se concentrent toujours sur le profit. Minh Mệnh qualifie l'assistance militaire du Siam pour Lê Văn Khôi d'acte ingrat et « d'abandon de l'amitié pour ouvrir les hostilités ». Enfin, et surtout, l'empereur vietnamien assimile les Siamois à des « barbares » (au sens propre), afin de prouver qu'ils ne sont pas véritablement civilisés.

« Puisqu'ils [les Siamois] ont l'âme malfaisante d'un serpent, leur parler de bienveillance et de raison est inutile. [...] Ils sont abandonnés par la divinité, car leur comportement manque de justice et de légitimité, tandis que nous sommes au contraire justes et légitimes, aussi la divinité nous protège. [...] Ce sont des barbares stupides, aussi ils sont hostiles à notre grand Empire sans raison aucune ; ils nous attaquent, ne se demandant ni qui est le plus puissant, ni qui est maître de cette terre. »¹

Cette proclamation est le symbole que les Nguyễn en ont terminé avec l'ambiguïté de la position du Siam et sont revenus sur la piste de la « différenciation de la *Chine* et des *barbares* ». Nous pouvons dire que Minh Mệnh n'a plus besoin d'entretenir difficilement une « amitié » à laquelle il ne croyait pas, et dont il n'avait pas réellement envie. Il s'est donc finalement dégagé du fardeau politique laissé par son père. À partir de ce moment-là, dans les chroniques impériales, les Nguyễn ne cachent plus le dégoût que leur inspirent les Siamois.

¹ Nguyễn Đăng Khoa 阮登科 et Nguyễn Nhuận 阮潤, éd., *Khâm Định Tiểu Bình Xiêm Khẩu Phương Lược Chính Biên* 欽定勦平暹寇方略正編 [Recueil militaire de l'anéantissement des envahisseurs siamois, approuvé par ordre impérial], s. d., EFEO Paris : A.30, vol. 5, p. 24-27.

Conclusion

En analysant l'alliance entre Nguyễn Ánh et Rama I^{er}, nous voyons que « la différenciation de la *Chine* et des *barbares* » n'est pas la doctrine principale. Devant l'urgence pour Nguyễn Ánh de récupérer son royaume, il s'est intégré activement dans le système diplomatique siamois. Même après l'établissement de la dynastie Nguyễn, leur politique diplomatique envers les Chakri conserve encore une forme « d'inertie » historique.

Les relations diplomatiques entre Hué et Bangkok sont construites sur une relation personnelle entre les deux fondateurs de dynastie, et cela peut donc être considéré comme une originalité vietnamienne. Cette amitié est devenue le fardeau historique de Minh Mệnh quand ce dernier exerce sa diplomatie. Sous le règne de Minh Mệnh, le confucianisme a été développé, ce qui explique que la doctrine de « la différenciation de la *Chine* et des *barbares* » occupe une place plus importante dans l'idéologie des Nguyễn. Néanmoins, avant de pouvoir appliquer ce concept aux affaires de l'Asie du Sud-Est péninsulaire, Minh Mệnh doit, pour commencer, chercher un moyen d'intégrer un discours confucéen dans ses échanges avec le Siam. Le Cambodge et le Laos ont établi des relations tributaires avec les Nguyễn, cela offre à ces derniers la légitimité pour intervenir dans leurs affaires péninsulaires. De l'extérieur, Gia Long et Minh Mệnh semblent peut-être appliquer « naturellement » la doctrine de « la différenciation de la *Chine* et des *barbares* » et celle qui consiste à « Renouer ce qui s'est rompu, ranimer ce qui s'est éteint » dans ses rapports avec ses voisins. Cependant, la réalité est plus complexe, car le Siam exerce déjà sa suzeraineté sur les pays voisins que sont le Cambodge et le Laos. Aussi, Gia Long comme son successeur Minh Mệnh a d'abord tenté d'obtenir l'acceptation de ses principes par le Siam dans le but de pouvoir les utiliser à sa guise dans ses relations avec ces deux pays. Cette tentative a rendu difficile les relations diplomatiques entre le Viêt Nam et un pays comme le Siam, sur lequel les concepts confucéens n'ont pas d'emprise. L'alliance avec Chakri a persisté, mais elle devient fort gênante pour les Nguyễn, car elle entrave leur politique diplomatique, créant un hiatus entre la théorie du système tributaire chinois qu'ils souhaitent imposer dans la péninsule indochinoise et sa difficile mise en œuvre.

CHAPITRE IV : Les États de l'Eau et du Feu : le discours politique du Viêt Nam et la « création » de deux pays vassaux aux XVIII^e et XIX^e siècles

Ce chapitre se concentre sur les relations diplomatiques entre les Nguyễn et deux États jaraï qui se situent dans la région des Hauts plateaux du Centre du Viêt Nam d'aujourd'hui : l'État de l'Eau et l'État du Feu. S'ils ont attiré notre attention, c'est que les sources nous apprennent que les Nguyễn les perçoivent comme pays vassaux et qu'ils justifient cette position dans les deux recueils des lois et institutions, le *Đại Nam Hội Điển Toát Yếu* (1834) et le *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ* (1852). Comme nous l'avons mentionné dans les chapitres précédents, les Nguyễn ont divisé les pays qui l'entourent, considérés comme étant inférieurs au Viêt Nam, en deux catégories : les pays vassaux et les *barbares dépendants* (thuộc man). La première comprend, entre autres, le royaume du Luang Prabang, du Cambodge, du Vientiane et les États de l'Eau et du Feu ; la seconde comprend les peuplades d'ethnies minoritaires de la montagne. Or, l'influence et la population des États de l'Eau et du Feu semblent beaucoup moins importantes que celles du Luang Prabang et du Cambodge. Dès lors, pourquoi les avoir classés dans la première catégorie et non dans celle de *barbares dépendants* ?

Le confucianisme, dont le Viêt Nam des Nguyễn a fait son idéologie politique principale, souligne souvent la corrélation entre le respect à l'égard de la hiérarchie et l'entretien d'un ordre social et politique. Classifier les États suivant un ordre hiérarchique n'est donc jamais fortuit. Les Nguyễn ont-ils élevé les États de l'Eau et du Feu en vertu d'un problème interne à l'Empire ou d'une autre considération diplomatique ?

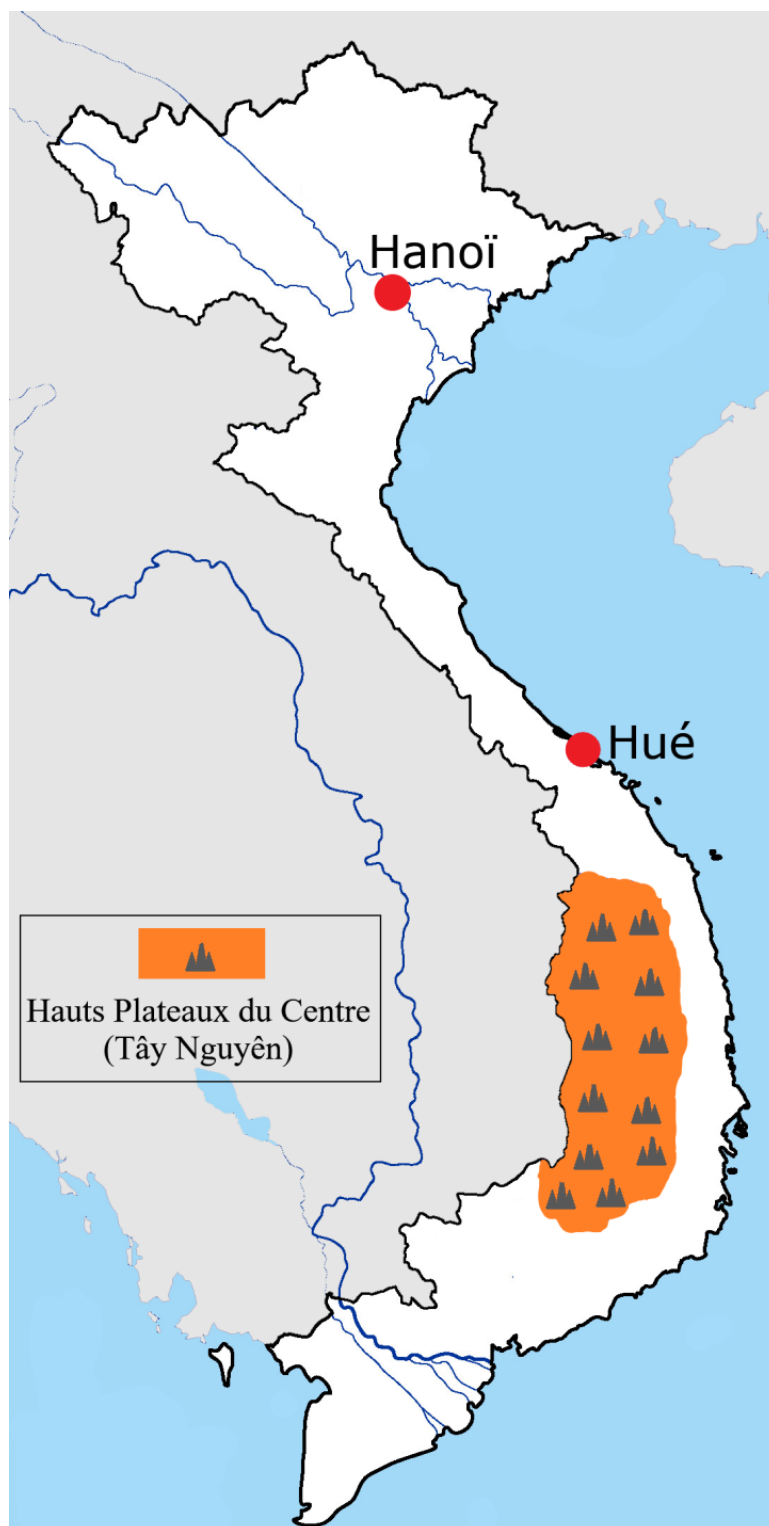
Ces peuples jaraï n'ayant pas de tradition écrite, n'ont laissé à la postérité aucun document historique, ce qui limite considérablement la connaissance que nous avons de leur histoire et de leur civilisation. Notre étude est donc fondée, faute de mieux, sur les sources

écrites par leurs voisins vietnamiens. Les témoignages des explorateurs et chercheurs occidentaux, qui ont parcouru cette région et étudié ces peuples à partir du XIX^e siècle, ont déjà servi à des études anthropologiques et ethnologiques remarquables, telles que *Pötao : une théorie du pouvoir chez les Indochinois jorai* de Jacques Dournes, ou encore *The Ethnography of Vietnam's Central Highlanders : A Historical Contextualization, 1850-1990* d'Oscar Salemink.¹ Cependant, nous souhaitons ici aborder ce sujet par le prisme de l'histoire.² Contrairement aux précédents travaux, plutôt que de chercher à saisir la « réalité » des relations que les Nguyễn entretenaient avec ces États, nous tâcherons de mettre en lumière la façon dont les Nguyễn percevaient leurs relations avec les États de l'Eau et du Feu. Si notre analyse a la faiblesse de n'utiliser que des documents vietnamiens, ceci reste entièrement cohérent avec le problème général de cette thèse comme de ce chapitre : comprendre la conception des Nguyễn de la politique étrangère en Asie du Sud-Est. Ainsi, malgré les inconvénients qu'elle comporte et dont nous avons pleinement conscience, une étude unilatérale des sources historiques, exclusivement vietnamiennes, ne nuit point à cet objectif.

¹ Voir : Jacques Dournes, *Pötao : une théorie du pouvoir chez les Indochinois jorai*, Paris : Flammarion, 1977 ; Oscar Salemink, *The Ethnography of Vietnam's Central Highlanders : A Historical Contextualization, 1850-1990*, Honolulu : University of Hawaii Press, 2003 ; Oscar Salemink, « The king of fire and Vietnamese ethnic policy in the Central Highlands », in *Development of Domestication? Indigenous Peoples of Southeast Asia*, éd. par Ken Kampe et Don McCaskill, Bangkok : Silkworm Books, 1997, p. 488-535 ; Gerald Cannon Hickey, *Sons of the mountains : ethnohistory of the Vietnamese central highlands to 1954*, New Haven : Yale University Press, 1982.

² En raison de l'indigence des sources ou de la faible influence que les peuples jorai ont exercée au Viêt Nam, les relations tributaires entre le Viêt Nam et les États jorai n'avaient pas encore été étudiées de manière approfondie. Voir : Nguyễn Thế Anh, « Le Nam Tiến dans les textes vietnamiens », in *Les frontières du Vietnam, histoire des frontières de la péninsule indochinoise*, éd. par Pierre-Bernard Lafont, Paris : L'Harmattan, 1989, p. 121-127 ; Nguyễn Thị Kim Vân, « Quá trình khai phá đất đai và tụ cư của người Việt ở Gia Lai-Kon Tum từ thế kỷ XVII đến nửa đầu thế kỷ XX » [Le processus de défrichement et d'installation des vietnamiens à Gia Lai - Kon Tum du XVII^e siècle à la première moitié du XX^e siècle], *Nghiên cứu lịch sử*, No. 5, 2000 : p. 43-49 ; Phan Văn Bé, *Tây Nguyên sử lược (từ thời nguyên thủy đến năm 1945)* [Abrégé de l'histoire du Tây Nguyên (des origines à l'année 1945)], Hanoi : Nhà xuất bản giáo dục, 2005.

Croquis 6 - Hauts Plateaux du Centre (Tây Nguyên) du Viêt Nam



1, Analyse des renseignements et reconstruction historique

Dans les chapitres précédents, nous avons vu que les dynasties vietnamiennes connaissent très bien le régime et la culture de la Chine à l'ère impériale. Il faut reconnaître que le Viêt Nam, surtout sa classe lettrée, partage avec son homologue chinois une même langue écrite et que ce facteur a joué un rôle très important. Le chinois classique, fondement de la communication entre ces deux pays, a permis aux dynasties vietnamiennes successives de recueillir les renseignements sur l'Empire du Milieu pour s'adapter plus rapidement aux changements politiques de celui-ci. Bien qu'en pratique, en raison des différences linguistiques qui séparent leur langue orale, la présence d'un interprète soit souvent obligatoire durant les échanges entre Vietnamiens et Chinois, la « conversation par écrit » (bút đàm 筆談) reste une alternative permettant de se comprendre avec précision.¹ Parmi les pays vassaux des Qing, la Corée et le royaume de Ryūkyū utilisent les sinogrammes pour communiquer avec la Chine. Avec le Viêt Nam, ils sont donc intégrés à l'orbite de la civilisation des sinogrammes. Cette intégration linguistique est l'un des fondements essentiels du système tributaire chinois.

Néanmoins ce type de situation n'existe pas entre les pays vassaux des Nguyễn : aucun voisin péninsulaire ne parle le vietnamien ni n'en connaît les caractères.² Aussi, la diplomatie des Nguyễn devra être systématiquement épaulée par des interprètes. La diversité et l'exactitude des renseignements sur leurs voisins seront donc limitées par cette barrière linguistique. À la différence de Jacques Dournes, qui a fortement critiqué les méprises et les confusions faites par les Vietnamiens et les Occidentaux avant le XX^e siècle sur les coutumes jaraï, notre objectif dans cette partie consiste à expliquer davantage comment la limite linguistique a influencé la politique étrangère des Nguyễn envers les États de l'Eau et du Feu.³

¹ Par exemple, on sait que l'ambassadeur Trương Hào Hợp, lors d'un séjour en Chine, a communiqué avec les fonctionnaires chinois par écrit. Voir son récit de voyage : Trương Hào Hợp 張好合, *Mộng mai đình thi thảo* 夢梅亭詩草 [Florilège de Trương Hào Hợp], 1831, Institut du Hán Nôm : A.1529, p. 31-32.

² La « langue vietnamienne » désigne ici le chinois classique et la langue nationale (*quốc ngữ*), elle ne comprend pas les langues des groupes minoritaires au Viêt Nam telles que le cham etc.

³ Pötö : *une théorie du pouvoir chez les Indochinois jaraï*, p. 11-136.

(1) Du « roi du Feu » au « roi du Hỏa Xá »

Dans les documents historiques des Nguyễn, les noms des États de l'Eau et du Feu sont écrits en chinois classique : *Thủy Xá* 水舍 et *Hỏa Xá* 火舍. *Thủy* et *Hỏa* signifient respectivement « l'eau » et « le feu ». Ces termes ne sont pas sujets à controverse : de semblables appellations ont été trouvées en jaraï ainsi qu'en diverses langues parlées dans les pays voisins.¹ Le terme *Xá*, en revanche, pose question. En tant que substantif, *Xá* désigne, dans la majorité de cas, un édifice (habitation, maison, hôtel, demeure, hutte, cabanon etc.), souvent de petite ou moyenne taille. Il s'agit donc dans le contexte du chinois classique de choses très concrètes, et non de notion abstraite comme « domaine » ou « pays ». Certes, la conception chinoise de « pays » l'assimile à une famille agrandie, mais ces deux États constituent les seuls cas pour lesquels le terme *Xá* a été employé. D'où vient donc ce terme ? En fait, il est très probable que *Xá* constitue une transcription phonétique du cambodgien *sdet* 𑄎𑄑𑄢 « roi-dieu ».² En cambodgien, les chefs de ces deux États jaraï sont appelés le *sdet de l'Eau* et le *sdet du Feu*. Ainsi, *Thủy Xá* et *Hỏa Xá* semblent bien être une traduction semi-phonétique, semi-sémantique du cambodgien.

Bien qu'en laotien il existe également un terme, *sadètes*, qui partage avec le mot *sdet* cambodgien une même étymologie, au vu des relations multilatérales qu'entretiennent ces pays, je tends à penser que l'étymologie de *Xá* dérive du Cambodgien. En effet, les Jaraï entretiennent des relations politiques et religieuses plus étroites avec le Cambodge qu'avec les pays laotiens.³ Le *Đại Nam Thực Lục* enregistre également que « malgré que ces deux États soient petits, leurs Génies sont plus efficaces que ceux des Cambodgiens *barbares* » et que le roi cambodgien a député des hommes dans ces deux États afin d'implorer leur bénédiction.⁴ De plus, sous le règne de Minh Mệnh, ce sont les fonctionnaires cambodgiens

¹ Henri Maître, explorateur et écrivain français, a fait une excursion dans la région jaraï au début du XX^e siècle. Dans son ouvrage, il a énuméré les différentes traductions des termes *Thủy Xá* et *Hỏa Xá* dans plusieurs langues. Voir : Henri Maître, *Les Jungles Moï*, Paris : Émile Larose, 1912, p. 433.

² Je tiens à remercier mon ami Pascal Vong, chinois du Cambodge, qui m'a légué ces précieuses informations.

³ Une charte de fondation du monastère de Sambok, datée de 1601, dévoile que le Cambodge avait déjà coutume de présenter des offrandes tous les trois ans aux États de l'Eau et du Feu. Voir : Adhémar Leclère, « Mémoire sur une charte de fondation d'un monastère bouddhique où il est question du roi du Feu et du roi de l'Eau », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. 47, No. 4, 1903 : p. 369-378.

⁴ *ĐNLT*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 212, p. 35.

de la province vietnamien du Trấn Tây qui ont joué le rôle d'interprète et de guide lors des missions envoyées par Hué dans ces États de l'Eau et du Feu.

L'étymologie du terme *Xá* renvoie à un phénomène particulier : l'absence de la langue jarai. Nous savons que les habitants des États de l'Eau et du Feu sont reconnus comme les Gia Rai ou les Jarai¹, l'un des 53 groupes ethniques minoritaires du Viêt Nam actuel. En fait, dans leur propre langue, le jarai², les chefs de ces deux États s'appellent *p'tao ya* « maître de l'eau » et *p'tao apui* « maître du feu ». ³ Cependant, nous ne constatons aucun rapport phonétique entre *p'tao* (ou *patao* ou *pötao*) et le terme *Xá*, employé par les Vietnamiens. Nous pouvons donc faire l'hypothèse que la langue jarai était méconnue des Nguyễn et que ce n'est pas sur elle qu'ils se sont appuyés pour connaître cette région et ce peuple. Cette hypothèse semble d'autant plus plausible qu'un certain nombre de méprises commises par la Cour vietnamienne atteste de sa méconnaissance de cette langue.

Si *Xá* signifie en cambodgien le « roi-dieu », *Thủy Xá* et *Hỏa Xá* auraient dû désigner les chefs de ces États ; or, nous avons vu précédemment que les Nguyễn nomment ainsi les États de l'Eau et du Feu. Pourquoi ce choix ? Les Nguyễn ignorent-ils le sens premier du terme *Xá* ? Si tel est le cas, pourquoi cette méprise ?

Pour tenter de retracer l'histoire de ces noms, nous abordons d'abord un ouvrage de géographie sur le Centre du Viêt Nam daté de 1776, écrit par le grand lettré Lê Quý Đôn (1726-1784) pendant son court mandat au Thuận Hóa (région de Hué). Cet ouvrage se fonde

¹ Dans les documents occidentaux de différentes époques, ce terme *Jarai* est écrit *Jörai* ou *Jrai*...

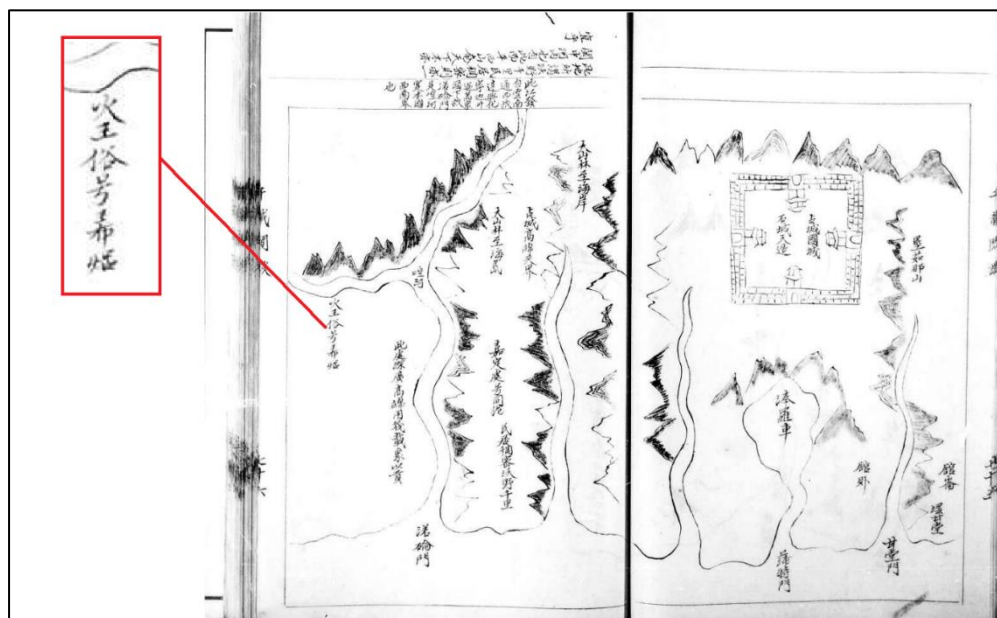
² Sur le plan linguistique, la langue jarai est considérée comme étant une branche de la langue chamique dont les locuteurs sont limités aux populations montagnardes peu nombreuses du plateau Pleiku, au centre du Viêt Nam actuel.

³ Concernant le terme *p'tao*, il faut absolument citer les études de Jacques Dournes, afin d'éviter de retomber dans la fausse interprétation que les Vietnamiens et les Occidentaux avant le XX^e siècle avaient déjà faite : En fait, les Jarai désignent par *p'tao* des personnages fonctionnels, termes relevant d'une typologie plutôt qu'exprimant une hiérarchie. La fonction de *p'tao* est de relation entre la société des humains et les puissances cosmiques typifiées en eau et en feu, ce qui fait d'eux, en tant que représentants, des « Maîtres des états de la Matière ». Cette relation mystique entre le domaine temporel du social quotidien et l'intemporel mythique donnait aux Maîtres médiateurs une grande autorité dans l'hinterland Indochinois, au point que, à l'image de notre jeu de mots, un glissement s'est opéré : les Maîtres des états ont été considérés par les puissances voisines à l'instar de chefs États, avec lesquels elles entretenirent des relations diplomatiques. La relation originelle s'est donc transformée et, du même coup, *p'tao* est devenu le moyen terme nécessaire : en jarai il signifie à peu près « seigneur » et lui correspond au terme de « maître » ; à la Cour de Hué on l'a fait *vua* ou *vuong*, au Cambodge *sdet*. Et voilà comment on a pu parler en français de Roi du Feu. *P'tao* donc, pour les uns et pour les autres ; mais il faudra se souvenir que le terme n'est pas univoque et que pour les Jarai il se réfère à autre chose qu'à notre « royauté ». Notons aussi que les *p'tao* jarai ne se sont jamais pris pour des chefs d'État, malgré la transformation opérée. Voir : *Pötao : une théorie du pouvoir chez les Indochinois jorai*, p. 6-7.

principalement sur les documents qu'a pu collecter l'auteur depuis Hué et non sur son expérience du terrain. Cette étude à distance s'explique par l'éloignement : les deux pays jarai se cachent de l'autre côté de la cordillère Annamitique et sont difficilement accessibles. Ces limites qu'il était important de signaler n'empêchent pas cependant d'observer la manière dont l'auteur choisit de nommer les États de l'Eau et du Feu. Il utilise le terme « pays du Nam Bàn » pour parler de ces pays et désigne ses chefs par « le roi de l'Eau » (Thủy Vương 水王) et « le roi du Feu » (Hỏa Vương 火王).¹ À cette époque, Lê Quý Đôn n'a donc pas fait usage du terme *Xá*.

La géographie éditée en 1810 par Đàm Nghĩa Am 譚義庵 nous donne une autre source tout aussi précieuse pour cette étude. L'auteur de cet ouvrage est très mal connu, nous ne savons pas non plus comment il a pu réaliser, à une époque où les communications étaient fort peu développées, une géographie illustrée et détaillée couvrant l'ensemble du Viêt Nam. Heureusement, la date de parution est claire, ce qui nous aide à établir la chronologie de l'évolution des termes. L'une des cartes du Sud du Viêt Nam mentionne les États qui nous

Carte 2 - Gia Định et ses environs²



¹ *Phủ Biên Tạp Lục* (vol. 2), tome 1, p. 220.

² Source : Đàm Nghĩa Am 譚義庵, *Thiên Tài Nhân Đàm* 千載問談 [Conversations sur mille ans d'histoire], 1810, EFEO Paris : A.584, p. 76.

intéressent : « roi du Feu, communément appelé *vua lửa* (monarque du Feu) »¹ (Voir les caractères encadrés dans la carte). Cette citation montre qu'en chinois classique comme en vietnamien démotique, le monarque de l'État du Feu n'était pas désigné par le terme *Xá*, sous le règne de Gia Long (1802-1819).

En 1819, un grand lettré de la dynastie Nguyễn, Phan Huy Chú 潘輝注 (1782-1840), a édité une encyclopédie intitulée *Lịch triều hiến chương loại chí*. Dans le chapitre consacré à la géographie, l'auteur a recopié les paragraphes écrits par Lê Quý Đôn sur ces deux pays jaraï.² Comme Phan Huy Chú est né dans une famille de lettrés étroitement liée aux grands mandarins et historiens, il est permis de penser que ces notions des « rois de l'Eau et du Feu » constituent un savoir commun au sein de la classe lettrée. Plus important encore, cette encyclopédie, une fois achevée, a été présentée à l'empereur Minh Mệnh qui, après lecture, a félicité Phan Huy Chú et a conservé précieusement cet ouvrage dans le cabinet interdit impérial.³ Minh Mệnh semble donc avoir tant soit peu apprécié cette encyclopédie dont l'influence sur la connaissance géographique des Nguyễn ne doit pas être sous-estimée.

Néanmoins, quand les émissaires de l'État du Feu sont arrivés à la province du Phú Yên en 1829, Minh Mệnh a demandé au préfet d'interroger les ambassadeurs jaraï pour recueillir sur ce pays des informations élémentaires. L'interprète vietnamien a traduit ainsi la réponse de l'ambassadeur jaraï : « Notre pays est *Hỏa Xá*, notre chef s'appelle *Hỏa Vương* »⁴. Dans les documents vietnamiens, le terme *Xá* fait ici sa première apparition. D'abord, nous remarquons que son emploi est erroné : comme nous l'avons dit plus haut, *Xá* ne signifie pas « pays » mais « roi-dieu ». Cette erreur sémantique trahit l'incompétence de l'interprète. Ensuite, nous avons précédemment vu que ce mot venait du cambodgien. Pourquoi l'interprète n'a-t-il pas choisi une traduction phonétique de l'équivalent jaraï, *p'iao* ?

Rappelons que la province du Phú Yên est limitrophe du territoire jaraï ; l'impossibilité d'y trouver un interprète capable nous étonne et laisse imaginer les difficultés considérables que devaient rencontrer les Nguyễn pour recueillir une information fiable sur ces peuples.

¹ Ibid., p. 76.

² *Lịch Triều Hiến Chương Loại Chí*, p. 234.

³ *ĐNTL*, part. « Chính biên liệt truyện nhị tập », vol. 18, p. 21.

⁴ Ibid., part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 58, p. 10-12.

Cette erreur ne s'est pas pour autant répandue immédiatement dans les documents vietnamiens des années suivantes. En effet, en 1833, Phan Huy Chú a publié une monographie sur la géographie générale du Viêt Nam, dans laquelle il a intégralement recopié les paragraphes sur les États de l'Eau et du Feu de son encyclopédie précédente, il n'emploie donc pas le terme *Hỏa Xá*.¹ Cet exemple laisse penser que l'emploi de ce nom se serait d'abord limité à la correspondance de l'empereur et du Phú Yên.

En 1834, lors de la première visite des ambassadeurs jaraï à Hué, un édit de Minh Mệnh a finalement généralisé son emploi à l'ensemble de la Cour des Nguyễn ; il stipule que : « Désormais, dans nos édits, il faudra directement écrire *Hỏa Xá Quốc Vương* 火舍國王 [pour désigner ce monarque] ». ² Ce titre qui signifie « roi du [pays] Hỏa Xá » comprend donc un pléonasme fautif, comme si l'on disait « roi du pays du sultan ». Nous comprenons bien que *Xá* a alors complètement perdu son sens premier (roi-dieu) ; aussi, *Hỏa Xá* est devenu, en 1834, le nom officiel de « l'État du Feu » dans les documents des Nguyễn.

Sous les règnes de Minh Mệnh et de Thiệu Trị, devant la présence accrue des Jaraï au palais de Hué, les termes *Thủy Xá* et *Hỏa Xá* ont commencé d'être davantage employés par les lettrés pour désigner ces deux États. Un spicilège encyclopédique (1851) du grand lettré-mandarin Trương Quốc Dụng 張國用 (1797-1864) le montre. Dans les paragraphes concernant les pays jaraï, l'auteur cite la monographie géographique de Phan Huy Chú, héritant ainsi de l'ancien nom qui les désignait, « Nam Bàn » ; cependant, les mots *Thủy vương* (roi de l'Eau) et *Hỏa vương* (roi du Feu) n'ont pas été mentionnés, mais les noms des pays en usage à l'époque de l'auteur, *Thủy Xá quốc* ([État] Thủy Xá) et *Hỏa Xá quốc* ([État] Hỏa Xá), ont été bien évoqués.³ Le mandarin Trương Quốc Dụng fournit un autre exemple de la diffusion des termes dans le milieu lettré. Le premier vice-responsable éditorial de la partie « règne de Minh Mệnh » du *Đại Nam thực lục*, qui est achevée et mise en réserve au palais en 1861, est aussi l'auteur d'un spicilège, paru dix ans plus tôt, dans lequel apparaissent les termes *Thủy Xá* et *Hỏa Xá*. Cet ouvrage a probablement contribué à propager cette expression

¹ Phan Huy Chú 潘輝注, *Hoàng Việt Địa Dư Chí* 皇越地輿誌 [Monographie géographique du Viêt impérial], 1834, Bibliothèque nationale du Viêt Nam : R.2212, vol. 1, p. 12.

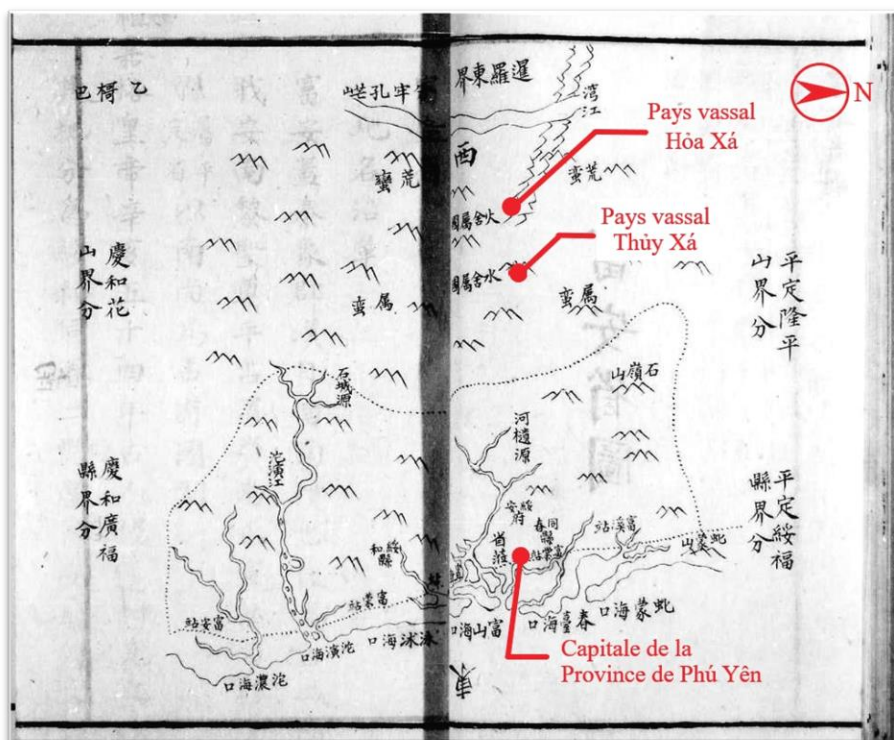
² *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*, vol. 134, p. 3.

³ *Thoái Thực Ký Văn*, p. 56-57.

depuis les hauteurs impériales jusqu'à la classe des lettrés. Ainsi, cette expression s'est-elle progressivement implantée dans la langue vietnamienne de l'époque, sans que son sens originel, dans la langue cambodgienne, n'ait été remarqué ou pris en compte par les Vietnamiens.

Outre la traduction du nom de ces États, il existe encore le problème de leur localisation géographique. Voici une carte de la province du Phú Yên, élaborée entre 1886 et 1887, extraite d'un atlas officiel établi par l'ordre impérial de Đổng Khánh. Cet ouvrage, rédigé à la demande des Français,¹ vise à fournir des informations détaillées sur la géographie du Viêt Nam. Ainsi, les informations qui figurent sur cette carte témoignent de l'état des connaissances géographiques des Vietnamiens avant que l'administration coloniale ait elle-même élaboré ses propres cartes du Viêt Nam.

Carte 3 - La province du Phú Yên²



¹ Voir : Liao Meini 廖美妮, « Yuenan Ruanchao “Đại Nam Quốc Cương Giới Vựng Biên” kaoxi 越南阮朝《大南國疆界彙編》考析 [Étude critique sur le “Đại Nam Quốc Cương Giới Vựng Biên” des Nguyễn du Viêt Nam] », mémoire de maîtrise, Université du Guangxi des Minorités, 2014.

² Hoàng Hữu Xứng 黃有秤, *Đại Nam Quốc Cương Giới Vị Biên* 大南國疆界彙編 [Géographie frontalière du Grand [État] du Sud], 1887, EFEO Paris : A.249, A.748, A.1199, A.1342, vol. 3, p. 16.

D'après cette carte, les positions relatives de ces trois lieux sont, de l'Ouest à l'Est, Hỏa Xá (Feu), Thủy Xá (Eau) et Phú Yên. Cependant, il est aujourd'hui certain que l'État du Feu se situe à l'Est de l'État de l'Eau.¹ Cette carte se trompe donc sur la position géographique de ces deux États.

Bien que ces deux États soient souvent mentionnés ensemble, leurs relations diplomatiques avec les Nguyễn diffèrent suivant les périodes. Avant le règne de Thiệu Trị, seul l'État situé à l'Est était en relation avec le Viêt Nam. Or, longtemps, ce dernier a cru qu'il s'agissait de l'État de l'Eau. Cette méprise a peut-être été causée, entre autres, par les récits contenus dans l'ouvrage de Lê Quý Đôn et de Phan Huy Chú, car cette information erronée y figure bel et bien. En 1829, les Nguyễn s'informent directement auprès de l'ambassade jaraï arrivée au Phú Yên et cette erreur est corrigée. Minh Mệnh s'est alors rendu compte que l'État du Feu était le pays limitrophe de la province du Phú Yên.² Pourtant, à la suite d'une mission de terrain effectuée par le Phú Yên, en 1840, une erreur de traduction fait replonger la Cour dans la confusion sur les positions géographiques des deux États. Tout comme la confusion de Xá, nous remarquons que l'interprète engagé par le Phú Yên transmet à la Cour une information erronée. En 1841, Thiệu Trị a promulgué un édit visant à « corriger » les noms de ces deux États : l'État de l'Eau se situe à l'est de l'État du Feu.³ À partir de ce moment, la Cour vietnamienne n'a plus modifié ces informations et cette erreur perdure vraisemblablement jusqu'à la fin de la dynastie Nguyễn (Cf., carte précédente).⁴

Pour résumer, les Nguyễn n'ont eu connaissance de la position géographique véritable de ces deux États qu'en 1829, pour se tromper de nouveau en 1841.

Il faut cependant préciser que la relative anarchie qui règne parmi les documents des Nguyễn a parfois été facteur de méprise semblable. Le *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ* (1852) constitue un exemple représentatif de ce désordre : les Nguyễn ont fait réviser la partie rédigée avant 1841, de sorte que certaines citations contredisent celle du *Đại Nam thực lục*. Ainsi, le *Sự Lệ* indique qu'en 1831, l'État de l'Eau a envoyé les émissaires pour s'acquitter

¹ Pötao : une théorie du pouvoir chez les Indochinois jaraï, p. 24.

² DNTL, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 58, p. 10-12.

³ *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*, vol. 134, p. 5.

⁴ Cf. : Carte 3 - La province du Phú Yên.

du tribut, tandis que dans le *Đại Nam thực lục*, il s'agit de l'État du Feu.¹

Jacques Dournes estime que ce fait n'avait pas « d'importance » pour les Vietnamiens.² Nous ne sommes pas du même avis. Dans les édits qui concernent cette mission, promulgués par Minh Mệnh et Thiệu Trị, les monarques vietnamiens manifestent leur volonté de mieux connaître ces deux États. Selon nous, cette erreur n'a donc pas été causée par la négligence et le manque d'intérêt mais bien par l'insuffisance des moyens à disposition, notamment l'absence de bons interprètes. Ce problème existe non seulement au ministère des Rites de la capitale, mais aussi à l'administration locale frontalière du Phú Yên. Ce dernier a souvent besoin de recruter provisoirement dans la localité des guides et des interprètes non-professionnels, dont les compétences ne sont pas toujours garanties.³ Ceci explique que les renseignements transmis aux Nguyễn à propos des Jaraï soient souvent erronés.

(2) « Reconstruire » l'histoire des premiers contacts

a. Une lacune dans le Đại Nam thực lục

Après l'établissement de la dynastie Nguyễn en 1802, Gia Long et Minh Mệnh ont progressivement repris contact avec les deux pays jaraï. La Cour des Nguyễn avait commencé de rédiger l'historique des échanges entre les deux parties pendant la période de la seigneurie des Nguyễn (*chúa Nguyễn*, 1558-1777) tout en compilant le *Đại Nam thực lục*. D'une part, cet ouvrage contient des réflexions sur le passé, visant à guider la stratégie diplomatique actuelle envers Thủy Xá et Hỏa Xá ; d'autre part, la supériorité des Nguyễn sur ces deux pays depuis l'Antiquité y est soulignée, afin de légitimer leur statut de suzerain dans les relations tributaires qu'ils entretiennent avec ces pays. Cependant, à la suite de la révolte des Tây Sơn en 1771, les Nguyễn perdent non seulement le contrôle sur le Centre et le Sud du Viêt Nam, mais aussi sur une grande part de leurs archives impériales.⁴ C'est donc sans données

¹ *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*, vol. 134, p. 16 ; *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 74, p. 34.

² *Pötao : une théorie du pouvoir chez les Indochinois jorai*, p. 112.

³ En fait, la Cour de Hué est fortement préoccupée par l'incompétence des fonctionnaires dans les administrations aux confins de l'Empire. Voir : Emmanuel Poisson, « La contribution de Hà Thúc Giao, juge provincial de Vĩnh Long, au débat sur l'administration des confins du Đại Nam », *Péninsule*, vol. 65, No. 2, 2012 : p. 145-159.

⁴ Voir : *DNTL*, part. « Chính biên đệ tam kỷ », vol. 43, p. 6.

historiques que les Nguyễn ont, à partir de Gia Long, reconstitué l'histoire de leur relation avec Thủy Xá et Hỏa Xá. L'analyse de cette construction historique est donc tout à fait pertinente pour comprendre, non pas la véracité des faits, mais le souvenir que souhaitaient transmettre les Nguyễn à la postérité.

Chronologiquement parlant, les États jaraï sont mentionnés pour la première fois en 1711, dans la partie « livre antérieur » du *Đại Nam Thực Lục*, paru en 1844 :

Les rois des deux tribus barbares Nam bàn 南槃 et Trà lai 茶萊 [jaraï] (limitrophes du Phú Yên et du Bình Định, il semble s'agir de Hỏa quốc 火國 « pays du Feu », mais il est difficile de le vérifier).¹ Les rois Đôn 敦 et Nga 俄, envoient des ambassades pour [nous] offrir des produits de leur pays et [nous] avertir que leur peuple se refuse à payer l'impôt ; ils demandent une expédition punitive. Le seigneur [des Nguyễn] charge un fonctionnaire qui s'appelle Kiêm Đức (nom de famille manquant), qui est allé chez ces tribus sauvages et connaît leurs coutumes, de porter une lettre à ces deux chefs, de leur octroyer des robes de soie, des cuivres et des porcelaines. Il a aussi préconisé la justice de « [la différenciation] du supérieur et de l'inférieur » à l'égard de peuples barbares, et a fixé les impôts que les barbares doivent payer à leurs chefs. Les barbares, sans exception, se sont conformés à cette volonté.²

Ici, les Nguyễn se donnent pour mission de « civiliser » les *barbares* avec le principe de l'ordre hiérarchique, une des doctrines confucéennes les plus importantes. De plus, l'aveu qu'il est difficile de vérifier ces informations trahit les incertitudes des Nguyễn quant à l'histoire de cette région.

De même, dans le « livre antérieur », l'auteur note qu'en 1751, Thủy Xá et Hỏa Xá se sont acquittés du tribut. Il évoque également l'histoire initiale des relations entre la Cochinchine et ces deux États :

¹ « Nam bàn » est la partie des Plateaux relevant de l'ancien Champa ; il semble correspondre au Champa sud, la province de Kauthara, ce qui restait de l'empire après la chute du Phú Yên, qui le limitait au nord. Le haut Nam bàn correspond alors exactement aux pays jaraï. Voir : Nghiêm Thẩm, « Tìm hiểu đồng bào Thượng, hai phiên vương của triều đình Việt-Nam hồi trước : Thủy-Xá và Hỏa xá » [Recherches sur les Montagnards, deux royaumes relevant de l'empire du Viêt Nam de jadis : Thủy Xá et Hỏa Xá], *Quê Hương*, No. 28, 1961 : p. 129-141 ; *Pötao : une théorie du pouvoir chez les Indochinois jaraï*, p. 112.

² *DNTL*, part. « Tiền biên », vol. 8, p. 10.

Au début de notre dynastie, comme ils [Thủy Xá et Hỏa Xá] jouxtent le Phú Yên, nous y envoyions, tous les cinq ans, des officiers pour leur octroyer des denrées (habits et turbans de soie, marmites en bronze, chaudrons en fer, vaisselles en porcelaine...). Dès que ces deux États recevaient [nos] récompenses, ils préparaient aussitôt des produits locaux (bois d'aloès, cire d'abeille, cornes de cerf, fiel d'ours, défenses d'éléphant) pour nous les offrir respectueusement.¹

Le terme « dynastie », employé dans l'expression le « début de notre dynastie », désigne la principauté des Nguyễn, établie au Sud du Viêt Nam en 1558. Les premiers fonctionnaires coloniaux français et les universitaires vietnamiens se sont fondés sur ces passages pour conclure que les deux pays jaraï étaient soumis aux Nguyễn dès 1560.² Mais ces passages étant largement apocryphes, il est probable que les Nguyễn ont imaginé cette première rencontre afin de prouver que leur supériorité s'exerçait de longue date sur ces États. Il s'agit en effet d'une stratégie relativement commune dans l'historiographie impériale du Viêt Nam impérial. L'important est que ce récit fort peu précis des événements trahit leur méconnaissance de la date exacte de leur premier contact avec ces deux États.

Dans le volume 32 de la partie « première compilation des biographies du livre principal » (paru en 1889) du *Đại Nam thực lục*, figure une monographie intitulée *Thủy Xá et Hỏa Xá* qui présente une histoire des relations entre le Viêt Nam et ces États, depuis leur première rencontre jusqu'en 1846.³ Le premier paragraphe de cette monographie est remarquable, car il constitue une copie parfaite de la citation précédente : l'auteur n'a donc rien à ajouter, il n'en sait pas davantage. Dans la partie « livre antérieur », la mission tributaire de 1751 constitue le thème principal tandis que le retour sur les événements des débuts de la dynastie est très simplifié. On aurait donc pu attendre d'une monographie des précisions supplémentaires sur ce passé, mais elle ne présente, à ce sujet, qu'une stricte copie de l'ouvrage précédent. Les connaissances des Nguyễn sur leurs premiers contacts avec ces États se limitaient donc, semble-t-il, à ces quelques phrases, citées plus haut.

¹ Ibid., part. « Tiền biên », vol. 10, p. 19.

² A. Laborde, « La province du Phú Yên », *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, No. 4, 1929 : p. 199-254 ; L. De Reinach, *Le Laos*, Paris : A. Charles, 1901, tome II, p. 30.

³ Voir : *DNTL*, part. « Chính biên liệt chuyển sơ tập », vol. 32, p. 33.

b. Des pistes cachées dans le discours sur les relations tributaires

Malgré les lacunes que présente le *Đại Nam thực lục*, les annales impériales des Nguyễn, il apparaît que le discours général consiste à souligner la suprématie des Nguyễn sur le Thủy Xá et le Hỏa Xá. Le ton de la citation issue du *Đại Nam thực lục* précédemment citée indique qu'une relation tributaire n'a pas été officiellement établie. Pourtant, les termes employés, tels que « récompense », « octroyer » et « tous les cinq ans », qui indiquent une régularité des dons, suggèrent un rapport hiérarchique entre le suzerain du Viêt Nam et ses pays vassaux. Néanmoins, certains indices laissent entrevoir une situation bien différente de celle que les Nguyễn tentent de construire. Ainsi, Thủy Xá et Hỏa Xá présentent leurs produits locaux après qu'ils ont reçu les « récompenses » des Nguyễn. L'ordre des dons surprend : il est l'inverse de celui qu'impliqueraient des relations tributaires dans lesquelles les *barbares* s'acquittent d'abord du tribut en gage d'allégeance, avant de recevoir les louanges et les récompenses de l'empereur. Notre propos n'est pas de dire que les Nguyễn se sont acquittés du tribut auprès des États de l'Eau et du Feu : cet échange semble davantage être de nature commerciale et les cadeaux échangés contre des récompenses s'apparentent au troc. Ceci peut être parfaitement compris, si nous comparons les relations entre Jaraï et Nguyễn avec celles qu'entretenaient Jaraï et Cham. Ce type de rapport amont-aval est justement une continuation des relations précédemment nouée avec les Cham, par laquelle les montagnards jaraï obtiennent les objets en bronze et en céramique de la plaine, tandis que les Vietnamiens participent au commerce maritime régional en recevant de leur part, des produits forestiers. Par ce moyen, les Nguyễn accumulent des fonds considérables pour combattre les Lê-Trịnh.¹

Concernant l'écriture de l'histoire de l'État, en ajoutant les éléments des rites, le commerce pur est souvent présenté comme relation tributaire, phénomène relativement courant dans les annales impériales vietnamiennes et chinoises. Bien sûr, les Jaraï ne revêtaient nullement ce « déguisement », puisqu'ils ne pouvaient se considérer eux-mêmes

¹ Andrew Hardy, « L'économie hybride du post-Champa, le commerce plaine-montagne et les « marchés des sources »(nguồn) à l'époque des seigneurs Nguyễn (XVIe-XVIIIe siècles) », in *Le Vietnam : une histoire de transferts culturels*, éd. par Hoai Huong Aubert-Nguyen et Michel Espagne, Paris : Demopolis, 2015, p. 97-114 ; Bennet Bronson, « Exchange at the Upstream and Downstream Ends: Notes toward a Functional Model of the Coastal State in Southeast Asia », in *Economic Exchange and Social Interaction in Southeast Asia : Perspectives from Prehistory, History, and Ethnography*, éd. par Karl L. Hutterer, University of Michigan Press, 1978, p. 39-52.

comme vassal, cette notion n'ayant à leurs yeux « pas de sens », or, ils jugeaient intéressant d'entretenir de bons rapports avec cette nouvelle puissance côtière.¹

L'ouvrage de Lê Quý Đôn dont nous avons parlé précédemment mentionne également cette rencontre entre la Cochinchine et les pays jaraï. Lê Quý Đôn est un mandarin affidé aux seigneurs des Trịnh, lignage rival des Nguyễn qui occupent alors le delta du fleuve Rouge au nom des empereurs des Lê. Son point de vue sur l'événement est donc bien différent : le Phú Yên a envoyé tous les cinq ans deux ambassadeurs pour *donner* aux rois de l'Eau et du Feu des habits etc. et *percevoir* l'impôt.² Ici, l'échange commercial apparaît clairement. Le contraste entre ce témoignage et l'image enjolivée construite par les Nguyễn explique pourquoi Phan Huy Chú ne l'a pas mentionné dans son ouvrage, alors qu'il recopie fidèlement tous les autres passages.³

Un autre élément permet de douter de la nature tributaire des relations qui unissent les Nguyễn à ces États :

[En 1794] Le roi de Thủy Xá vient d'être intronisé, il a envoyé les officiers barbares au Phú Yên et nous a exprimé son amitié. Il a demandé à devenir notre sujet et a sollicité des récompenses de grâce. [...] Sa Majesté [Nguyễn Ánh] a déclaré : « Il [Thủy Xá] nous a déjà prêté allégeance, notre Cour n'a aucune raison de se montrer égoïste ». S.M. a ordonné d'offrir à l'ambassade deux habits en soie ainsi que des objets en laiton et des anneaux de fer, comme cette dernière l'avait demandé.⁴

L'État de l'Eau (du Feu, en fait) a donc, selon ce document, précisé la nature de la récompense qu'il désirait. Les expressions fleuries mises à part, il semble que l'État du Feu « passe commande » aux Nguyễn pour obtenir des produits dont son État est dépourvu. Quant aux Nguyễn, ils paraissent heureux de pouvoir le satisfaire à très bas coût. Nous ne disposons pas d'autres documents permettant de vérifier si l'État du Feu a réellement déclaré un changement de « trône » et nous pouvons légitimement en douter. Quoi qu'il en soit, les auteurs des annales insistent : les présents offerts par les Vietnamiens à l'ambassade jaraï sont des

¹ Pötö : une théorie du pouvoir chez les Indochinois jaraï, p. 111.

² *Phủ Biên Tạp Lục* (vol. 2), tome 1, p. 222.

³ *Hoàng Việt Địa Dư Chí*, vol. 1, p. 13.

⁴ *ĐNTL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 7, p. 12-13.

« récompenses ». Ce discours trahit le processus de construction, entrepris par les Nguyễn, de son histoire diplomatique avec les Jaraï.

2, Chercher les États de l'Eau et du Feu

Durant le règne entier de Gia Long (1802-1820), les États de l'Eau et du Feu ne sont évoqués qu'une seule fois dans le *Đại Nam thực lục* :

[En 1803] les Thủy Xá et Hỏa Xá ont envoyé des émissaires afin de prêter allégeance. Leurs ambassades sont arrivées au Phú Yên et les fonctionnaires de cette région en ont informé la cour. Alors [Sa Majesté] a ordonné qu'on leur octroie des habits en soie, des bracelets en ivoire, et qu'on les laisse s'en retourner.¹

De même que le récit des événements précédemment étudié, cette citation nous semble énoncer des faits douteux. Nous pouvons nous demander, d'une part, s'il s'agit réellement d'une soumission ; d'autre part, si la délégation comprenait bien les représentants des deux États et non du seul État du Feu. De plus, si ce contact a été le seul durant les vingt ans qu'a régné Gia Long, cela laisse supposer que les États jaraï ne constituaient pas un voisin très important et que les Nguyễn n'ont pas cherché à développer des relations bilatérales. Toutefois, la situation change sous le règne de son fils, l'empereur Minh Mệnh.

D'après le *Đại Nam thực lục*, l'ambassade de l'État du Feu est venue au Phú Yên la deuxième année du règne Minh Mệnh (1821), pour demander à établir des relations tributaires avec les Nguyễn. Minh Mệnh aurait alors loué leur sincérité et approuvé cette demande. Néanmoins, l'État du Feu n'a jamais envoyé de tribut. Ce brutal revirement est expliqué, dans les documents, par un « changement » dans l'État du Feu.² Ce à quoi réfère ce « changement » n'est pas clair. Remarquons cependant que la stratégie diplomatique employée par Minh Mệnh dérive de l'une des doctrines confucéennes importantes liée au principe de gérer le

¹ Ibid., part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 20, p. 27.

² Ibid., part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 9, p. 12.

problème des *barbares* frontaliers :

Le souverain ne gouverne pas les barbares, s'ils [les barbares] viennent [sur son territoire pour exprimer leur sincérité], il ne les refuse point ; s'ils s'en vont, il ne les retient point.¹

Il semble que Minh Mệnh n'ait pas activement cherché à soumettre les États jaraï. Il hérite en cela de la stratégie adoptée par son père Gia Long dans ses relations politiques avec les groupes minoritaires frontaliers.² Pourtant, après huit ans de silence des documents vietnamiens sur les États jaraï, Minh Mệnh a soudainement dépêché une mission sur leur territoire en 1829. Le *Đại Nam thực lục* trahit une tentative de rationalisation de cet envoi imprévu, affirmant que le pays jaraï ne s'est pas acquitté du tribut depuis trop longtemps. Afin de rendre ce motif crédible, les auteurs des annales ajoutent des éléments supplémentaires sur le contexte historique de l'État de l'Eau depuis 1821.³ Puisqu'à cette époque, les Nguyễn connaissaient en effet très mal la situation intérieure de cette région-là, ce retour en arrière est probablement dû en partie aux renseignements récoltés durant cette nouvelle mission. D'ailleurs, ces suppléments n'expliquent pas pourquoi à ce moment précis Minh Mệnh a si soudainement décidé de se tourner vers l'État jaraï.

Le contexte historique pourrait expliquer cette décision soudaine d'envoyer une mission. D'un point de vue diplomatique, les années 1828 et 1829 sont une période difficile pour Minh Mệnh. Le Viêt Nam vient de subir un échec cuisant avec l'un de ses pays vassaux les plus importants : le royaume de Vientiane. En effet, les Nguyễn sont pris dans les difficultés d'une négociation diplomatique avec le Siam qu'ils tentent d'empêcher d'annexer le Vientiane de façon à pouvoir maintenir leurs propres relations tributaires avec ce dernier. Cependant, le Siam a pris le dessus dans la région et son attitude est très ferme. En 1829, les Nguyễn perdent le Vientiane.⁴ Pour l'empereur Minh Mệnh hautain, cet échec déshonore l'Empire. Les préoccupations de Minh Mệnh, conscient de ce contexte et s'insurgeant de ne pas recevoir de

¹ Voici le texte original : « 王者不治夷狄，來者勿拒，去者勿追 》.

² En 1804, Gia Long avait déjà cité la phrase précédente pour parler du problème alors posé par le Trần Ninh laotien. Voir : *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 23, p. 11-12.

³ Ibid., part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 58, p. 10-11.

⁴ Cf. : chapitre III.

tributs de la part des pays jaraï, prennent sens : l'empereur souhaite compenser la perte du Vientiane en exerçant son pouvoir sur un autre pays vassal. La quantité des pays vassaux était importante : Plus il y avait de rois qui envoyaient des émissaires à Hué, plus l'empereur des Nguyễn pouvait se considérer comme « une version sud-est asiatique réussie de l'empereur chinois ». ¹ Du reste, le résultat de cette mission est efficace. Nguyễn Văn Quyên, militaire du Phú Yên, a pu rencontrer le chef d'État du Feu et le convaincre de le laisser repartir au Phú Yên avec deux ambassadeurs jaraï chargés de présenter au Viêt Nam une défense d'éléphant. En échange, les Nguyễn leur ont fait don de pièces d'argent et d'habits. ²

Minh Mệnh avait ordonné que l'on profite de cette mission pour inciter l'État du Feu à s'acquitter régulièrement du tribut et que les fonctionnaires du Phú Yên recueillent des informations sur la géographie, le régime politique et les coutumes de l'État de l'Eau. Certes, se renseigner sur un pays voisin est important pour élargir les connaissances de l'Empire, mais l'insistance de Minh Mệnh trahit d'autres préoccupations, notamment la curiosité d'en apprendre davantage sur les pouvoirs surnaturels évoqués par Lê Quý Đôn et Phan Huy Chú. De plus, la question de savoir pourquoi ces deux lettrés parlent d'un « roi » pour se référer à leur chef, et non d'un simple chef barbare, intéresse également Minh Mệnh. Les réponses à ces questions détermineront la place de ces États jaraï dans la hiérarchie diplomatique du Viêt Nam : sont-ils dignes d'être des pays vassaux ou doivent-ils rester au rang de pays « *barbares dépendants* » ?

À la suite du récit de cette mission, le *Đại Nam thực lục* offre des renseignements sur les affaires intérieures de l'État du Feu, écrits en caractères de petite taille. Les auteurs des annales n'ont pas été clairement indiqués, mais il est possible qu'il s'agisse là d'une partie du rapport rédigé par le chef de cette mission, Nguyễn Văn Quyên. Penchons-nous tout d'abord sur la description faite du roi-dieu (Sdet) de l'État du Feu :

Si les peuples barbares dépendants [au chef d'État] lui désobéissent, le chef d'État les maudit, [les condamnant à souffrir] de maladie ou d'un

¹ *Vietnam and the Chinese model : a comparative study of Vietnamese and Chinese civil government in the first half of the nineteenth century*, p. 238.

² *ĐNLT*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 58, p. 11.

incendie. Toutes ces [malédiction] se sont réalisées. Ainsi, les peuples barbares le craignent comme s'il était un Dieu.¹

L'auteur de ce texte atteste donc avoir été témoin des pouvoirs magiques que possède le chef de l'État jaraï. Comparons cette description avec celle des ouvrages de Lê Quý Đôn (1776) et de Phan Huy Chú (1819) :

Lorsque les deux rois [du Feu et de l'Eau] sont présents, un génie nommé Tinh Dương 精揚, dont la lumière est semblable à celle d'une chandelle, demeure dans les chambres des rois, sous la forme d'une toile, ou s'envole dans le ciel, sous la forme d'un grand drap de soie ; Lors du décès de roi, ce génie entre chez un autre. Les peuples barbares, voyant cela, considèrent que le mandat du ciel a été accordé à celui-ci, qu'ils vénèrent dès lors comme leur roi.²

Cette description diffère subtilement de la première. Ici, le pouvoir surnaturel vise, pour ces auteurs, à expliquer la genèse fabuleuse du pouvoir ou de l'autorité tandis que le précédent rapport offre la description d'un pouvoir surnaturel lié à l'exercice du pouvoir dans sa pratique quotidienne. Déifier l'origine de l'autorité d'un souverain est, dans la tradition de l'historiographie vietnamienne et chinoise, une manière commune de se légitimer. Il s'avère donc évident que ce récit est plus crédible aux yeux de Hué. Se fondant sur cette description, Minh Mệnh a accordé à l'État du Feu un statut plus élevé que celui des *barbares dépendants*. Ainsi, les Nguyễn ont-ils fait de cet état, un nouveau pays vassal compensant ainsi la perte du royaume de Vientiane.

Lorsque les émissaires de l'État du Feu sont arrivés au Phú Yên avec Nguyễn Văn Quyên, les mandarins vietnamiens leur ont demandé si l'État de l'Eau et l'État du Feu constituaient un seul pays ou deux. Les ambassadeurs ont répondu qu'ils venaient de l'État du Feu, et qu'ils « n'ont jamais entendu parler de l'État de l'Eau ».³ Il est possible qu'il s'agisse là d'une interprétation fautive de l'interprète. Mais, Minh Mệnh a accepté cette interprétation telle

¹ Ibid., part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 58, p. 12.

² *Lịch Triều Hiến Chương Loại Chí*, p. 235.

³ ĐNLT, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 58, p. 10-12.

quelle, sans exiger de la vérifier.

Cette situation a été occasionnellement changée en 1840, l'année où les Nguyễn ont provincialisé le Cambodge oriental, dès lors nommé *Trấn Tây Thành*. Au mois d'avril, le Général du Trấn Tây Thành, Trương Minh Giảng 張明講 a rendu compte à Minh Mệnh de la présence d'un « chef *barbare* » (man trưởng 蠻長), venu du Thủy Xá, dans la province du Sơn Tĩnh (le Sambour du Cambodge actuel). L'empereur Minh Mệnh a commenté ce rapport :

Depuis ma jeunesse, j'avais entendu les deux noms : celui de Thủy Xá et celui de Hỏa Xá. Cependant, depuis toujours, seul Hỏa Xá nous exprime sa sincérité et nous présente le tribut, on n'a aucune information sur le Thủy Xá. Aujourd'hui, puisqu'un homme de ce pays s'est soudainement présenté, pourquoi ne pas, si cela vous est possible, le bien recevoir afin d'exprimer notre bienveillance.¹

Les impressions de jeunesse évoquées par Minh Mệnh ont probablement été en partie modelées par des récits dans les ouvrages de Lê Quý Đôn et de Phan Huy Chú. Ainsi, l'empereur avait déduit qu'il existait un État de l'Eau que les Nguyễn n'avaient pas encore trouvé, et le rapport de Trương Minh Giảng reprend cette hypothèse. Par la suite, Minh Mệnh a considéré la venue de l'ambassade du Thủy Xá comme l'opportunité d'élargir sa connaissance de la géographie et, plus important peut-être, de trouver un nouveau pays vassal.

Minh Mệnh a exigé des fonctionnaires subalternes de Giảng qu'ils le renseignent en détail sur l'État de l'Eau. Ayant recherché l'État du Feu il y a 11 ans, l'empereur vietnamien se fonde sur cette expérience pour proposer un axe de recherche en posant des questions telles que : la nature de leurs villes, de leurs armées et de leurs peuples, permet-elle de le considérer comme un « pays » (quốc) ? Les populations sont-elles troglodytes comme les autres *barbares* ? La différenciation du monarque et du sujet² existe-t-elle ?³ Ces interrogations montrent que Minh Mệnh ne s'intéresse pas seulement aux pouvoirs surnaturels des chefs jarai, il veut aussi connaître le type de régime et la doctrine politique qui les régissent. L'évocation de « la différenciation du monarque et du sujet » révèle l'intérêt de l'empereur

¹ Ibid., part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 212, p. 34-35.

² Voici le texte original de cette expression : *quân thần chi phân* 君臣之分.

³ *ĐNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 212, p. 34-35.

pour le fonctionnement intérieur des pays jaraï débarrassé de toute mythologie concernant sa gouvernance. Il s'agit encore de déterminer le statut que peut occuper l'État de l'Eau dans la conception diplomatique des Nguyễn. Les préoccupations de Minh Mệnh apparaissent clairement encore dans un recueil, écrit en 1871 par un mandarin des Nguyễn chargé d'écraser la révolte des ethnies minoritaires au Quảng Ngãi. L'auteur y met en évidence la différence entre les *barbares dépendants* et les pays vassaux des Nguyễn :

Depuis l'Antiquité, le péril barbare existe. Il est facile d'en trouver partout des exemples dans les livres anciens. [...] Parmi eux, il y a des grands [pays] tels que les pays laotiens, le Cambodge et le Siam, quant aux petits, ainsi que [...] Thủy Xá et Hỏa Xá. Tous ces pays barbares connaissent l'éthique du monarque-sujet et de supérieur-inférieur. Ainsi, il est aisé de les contrôler. [Ces pays] diffèrent des barbares montagnards de mon ressort, qui ne connaissent point les principes de conduite humaine.¹

Dans cette citation, « la différenciation du monarque et du sujet » constitue un critère pour juger si un barbare est, ou non, « facilement contrôlable ». Ce principe est devenu un critère important aux yeux des Vietnamiens qui l'utilisent pour subdiviser la communauté barbare.

En raison de la révolte cambodgienne contre Trần Tây Thành, la mission de terrain, prévue dans la région jaraï, n'a pas pu être réalisée. Elle a donc été ajournée.

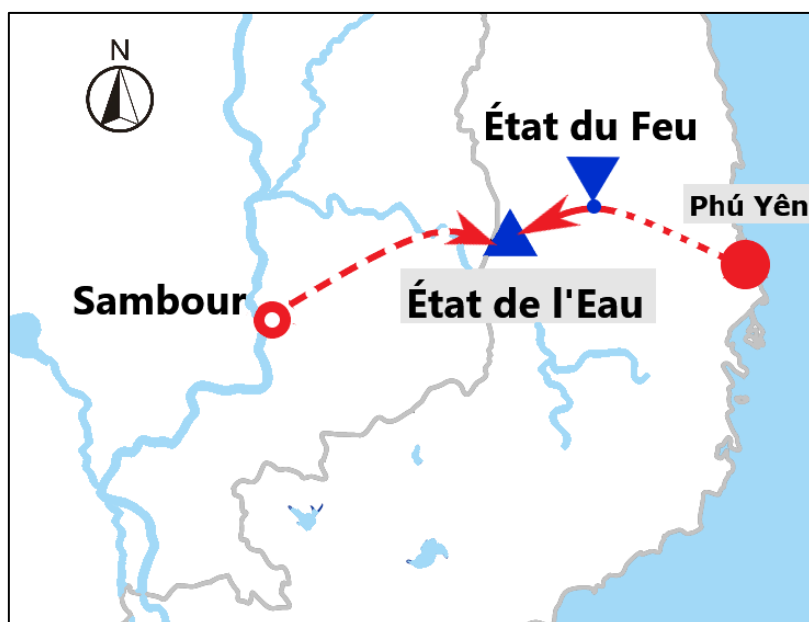
Le plan initial de Minh Mệnh était de partir du Sambour de Trần Tây Thành par la route de l'Ouest pour accéder à l'État de l'Eau. À la suite de la révolte cambodgienne, le Phú Yên a finalement été chargé de cette mission de terrain. L'itinéraire envisagé est alors d'atteindre l'État de l'Eau en passant par l'État du Feu.

Comme nous l'avons dit, les interprètes cambodgiens sont des médiateurs très importants entre le Viêt Nam et ces deux États jaraï ; or les fonctionnaires vietnamiens du Phú Yên manquent d'interprètes compétents. Deux subalternes du Phú Yên, Lê Văn Quyèn et Đặng Văn Hoạt se sont chargés de cette mission. Ils ne semblent pourtant posséder ni l'expérience suffisante, ni la capacité linguistique nécessaire. Nous ignorons s'ils étaient ou non accompagnés par un interprète, mais il est sûr qu'ils avaient engagé un guide. Dans de telles

¹ Nguyễn Tử Vân 阮子雲, *Phủ Man Tạp Lục* 撫蠻雜錄 [Mélange sur le gouvernement des barbares], 1871, EFEO Paris : A.688.

conditions, que la mission ait commis diverses erreurs d'interprétation, est compréhensible. Celle qui nous préoccupe ici concerne la position géographique de ces deux États. Les Nguyễn ont remplacé des informations géographiques correctes par celles, erronées, qui lui ont été fournies la mission. Les documents évoquent cette modification comme une rectification importante, une grande découverte rendue possible grâce à Lê Văn Quyèn et Đặng Văn Hoạt. Ces derniers seront récompensés par le conseil du Phú Yên, avec la bénédiction de l'empereur, en 1841.¹

Croquis 7 - L'itinéraire de l'excursion des Nguyễn pour les États jarai



Malgré nos efforts, nous n'avons pas retrouvé le rapport original de Quyèn parmi les manuscrits conservés dans les fonds « Châu bản ». Heureusement, le *Đại Nam thực lục* enregistre les découvertes de Quyèn lors de sa mission. Auparavant, les Nguyễn ne connaissaient pas la nature de l'administration jarai, ni les relations qu'entretient le chef de ces États avec son peuple. Quyèn a rendu compte de la hiérarchie administrative, en indiquant l'existence de « chef de bourgade *barbare* » (sách trưởng 冊長).

¹ « Châu bản triều Nguyễn », le 20 avril 1841 (29/3/TT1), règne de Thiệu Trị, tome 4, feuille 78, rapport du préfet du Phú Yên.

[Les chefs d'État] n'ont pas grand-chose de différent avec les chefs de bourgade barbare, mais ils sont censés être possédés par le génie Dương, ainsi les rois sont considérés comme des dieux. Quant à la juridiction pénale et aux problèmes d'affrontements [entre les peuples], leur gestion est le monopole des chefs de bourgade barbare, les chefs d'État n'interviennent donc jamais.¹

Comme les recherches anthropologiques, telles que celles de Jacques Dournes, l'ont déjà montré, les chefs des pays jaraï sont, d'un point de vue administratif, plus pontifes que rois, et leur autorité provient surtout de la religion et des pouvoirs magiques qu'on leur attribue. L'observation de Lê Văn Quyèn est un mélange de vérité et d'imagination. Mais, pour les Vietnamiens, ces renseignements sont au contraire très valables, car ils sont des preuves qu'il existe aux États jaraï non seulement un chef d'État mais aussi un système bureaucratique complet. Cette description répond aux doutes de Minh Mệnh sur la question de « la différenciation du monarque et du sujet », et consolide ainsi la conviction des Nguyễn de donner aux Thủy Xá et Hỏa Xá un statut de « pays vassal ».

Ces deux missions de terrain sur le territoire jaraï sont donc motivées par les Nguyễn pour plusieurs raisons dont la plus importante est la recherche d'éventuels pays tributaires. Ces missions devaient donc permettre de mieux connaître les États de l'Eau et du Feu pour déterminer s'il était possible d'en faire des pays tributaires. Néanmoins, comment atteindre cet objectif ? Avant le départ de la deuxième mission, Minh Mệnh nous a laissé un édit très intéressant :

Aujourd'hui, notre pays est en paix. Nous pouvons mener une vaste enquête sur les mœurs et coutumes [des peuples] des montagnes et les rivières des quatre directions permettant de compiler une encyclopédie. De plus, cet État [de l'Eau] se trouve au sud-ouest de notre pays, il n'est pas éloigné. Pourquoi ne pas l'observer attentivement, afin d'élargir nos connaissances ? Envoyez-y des subalternes compétents guidés par Danh Mạt 名末 [fonctionnaire cambodgien de Trấn Tây] qui connaît bien les chemins, accompagnés d'un interprète. Vous achèterez des objets qu'il [le roi de l'État de l'Eau] apprécie et les lui offrirez comme cadeau d'amitié

¹ ĐNLT, part. « Chính biên liệt truyện sơ tập », vol. 32, p. 42.

au nom du Général de Trần Tây Thành. Au cours d'une simple conversation, vous tiendrez au chef d'État ce discours : « Notre Empire répand au loin son prestige et sa vertu, c'est pourquoi toutes sortes de pays se soumettent. Le royaume du feu [nous] a déjà prêté allégeance et s'est acquitté du tribut. [Notre Empire] l'a façonné. Votre pays confine à celui du Feu. En raison de la route, longue et ardue, nous n'avons encore jamais établi de relation tributaire. Aujourd'hui, si vous souhaitez députer des ambassades et exprimer votre amitié, notre Cour vous recevra et vous récompensera certainement. »

Observez sa réaction. S'il n'est pas favorable, alors il est inutile de lui imposer [des relations tributaires]. Vous poursuivrez à votre guise votre enquête, de la géographie du territoire aux mœurs et coutumes de ses habitants. Vous noterez vos observations et m'adresserez rapidement un rapport, afin de m'en informer.¹

L'État du Feu a officiellement établi des relations tributaires avec les Nguyễn en 1831. Cette allégeance a-t-elle été prêtée après qu'on leur tenu le discours préparé par Minh Mệnh ? Nous ne pouvons l'affirmer avec certitude. Néanmoins, d'après nos analyses précédentes, ces relations sont motivées par des raisons commerciales. D'ailleurs, le texte précédent nous apprend que Minh Mệnh a promis des « récompenses » : cela montre qu'il sait en effet très bien que les Jaraï n'auraient pas accepté de s'acquitter du tribut sans intérêt économique. De plus, en 1851, Charles-Émile Bouillevaux, un missionnaire français qui a voyagé dans la région jaraï, a mentionné dans ses récits de voyage des relations tributaires totalement « renversées ».

« Les rois du Cambodge et de Cochinchine, m'a-t-on [le guide local] assuré, lui [les rois du Feu et de l'Eau] envoient des présents tous les trois ans. »²

Le terme « Cochinchine » désigne les Nguyễn et la période de trois ans correspond justement à la fréquence des règlements tributaires exigés par les Nguyễn de ses pays vassaux. Si Bouillevaux ne précise pas l'identité de son guide jaraï, cette description indique cependant que, dans cette région montagneuse, le discours tributaire (le prestige et la vertu de l'Empire, l'allégeance des pays vassaux...) des Nguyễn ne fonctionne pas, voire même peut-être, que

¹ Ibid., part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 212, p. 37.

² Charles-Émile Bouillevaux, *Voyage dans l'Indo-Chine, 1848-1856*, Paris : V. Palmé, 1858, p. 276.

les Jaraï croient que c'est eux qui reçoivent des tributs de la part du Viêt Nam.

De plus, l'expression employée par Minh Mênh, « au cours d'une simple conversation », nuance le discours. Le moment où l'empereur a proposé cette mission correspond à un âge d'or du Viêt Nam. La provincialisation du Cambodge est en marche ; Hué va accueillir les émissaires de presque tous les *barbares dépendants* frontaliers pour célébrer l'anniversaire des 50 ans de Minh Mênh. Aussi, pour couronner sa réussite diplomatique, l'empereur espère-t-il que les ambassadeurs du Thủy Xá, considéré comme un nouveau pays vassal, y participeront également. Cependant, la doctrine confucéenne interdit aux Nguyễn, en vertu de la dignité de l'Empire, de forcer des *barbares* à devenir pays tributaire : la soumission doit être à l'initiative de ces derniers qui « aspirent de tout cœur à être civilisés ». Minh Mênh sait donc qu'il est impossible d'obliger l'État de l'Eau à s'acquitter du tribut ; aussi, il lui propose, en échange, des « récompenses », c'est-à-dire un profit économique. Tous ces principes expliquent la délicatesse qu'exige Minh Mênh de ses fonctionnaires.

Un épisode similaire s'est déroulé lors de la première audience impériale des Nguyễn avec l'État du Feu en 1831, relaté dans le *Đại Nam thực lục*.

Sa Majesté [Minh Mênh] a demandé [à l'ambassadeur jaraï] : « Vous vous acquittez aujourd'hui du tribut, est-ce que votre chef d'État le fait de son plein gré ? Les peuples de votre pays, ont-ils la même volonté [que celle de leur roi] ? » [L'ambassadeur] a répondu : « Notre pays aspire à la vertu et la culture de l'Empire céleste depuis longtemps. De plus, les vieux sages de notre pays disaient que si nous exprimions l'allégeance à l'Empire supérieur, nos peuples seraient heureux et les récoltes seraient bonnes. Le chef d'État, ainsi que les peuples souhaitent donc devenir un pays vassal et profiter de la vertu [de l'Empire].¹

Il est impossible de connaître la réponse exacte de l'ambassadeur de l'État du Feu, mais il est certain que ce discours n'est pas la stricte copie de l'original. Nous pouvons supposer qu'il a été embelli au moins à deux reprises : une première fois, par l'interprète des Nguyễn chargé de traduire les paroles de l'ambassadeur à l'empereur ; une seconde fois, par les auteurs de la Chronique. Le dialogue est donc profondément modifié afin de servir les intérêts de la

¹ *DNTL*, part. « Chính biên liệt truyện sơ tập », vol. 32, p. 34.

dynastie Nguyễn : l'envoi des tributs serait donc un comportement spontané de l'État du Feu qui aspire à la civilisation de l'Empire céleste des Nguyễn.

Après avoir rendu ces échanges artificiellement et judicieusement conformes au discours confucéen sur les relations tributaires, les Nguyễn peuvent déclarer tenir sous leur coupe deux nouveaux pays vassaux. Dans les faits, en députant deux missions ayant pour fin la recherche de nouveaux pays vassaux, les Nguyễn font peu de cas du concept confucéen consistant à laisser venir d'eux-mêmes les *barbares* (« Le souverain ne gouverne pas les barbares. S'ils viennent, il ne les refuse point ; s'ils s'en vont, il ne les retient point. »). Sur la théorie a primé le maintien de la gloire de l'Empire.

3, La comédie politique sous les règnes de Minh Mệnh et Thiệu Trị

Les États du Feu et de l'Eau sont officiellement devenus pays vassaux des Nguyễn en 1831 et en 1841. Outre qu'il est convenu d'un calendrier pour la venue des ambassadeurs, un inventaire des tributs à fournir et d'autres règlements tributaires sont établis. La Cour des Nguyễn a aussi mis en place des rituels emblématiques que ces pays sont tenus d'accomplir durant les cérémonies diplomatiques. Dans cette partie, nous tenterons de mettre en lumière les concepts que dissimulent ces cérémonials et l'importance, dans leur formation, du contexte politique.

(1) « Civiliser les barbares par les rites et la droiture » à la cour

L'État du Feu s'acquitte pour la première fois du tribut en 1834. Comme convenu, les ambassades se sont présentées au palais impérial de Hué. Le ministère des Rites des Nguyễn leur ayant enseigné le protocole et les principes de la prosternation, les émissaires jaraï ont parfaitement effectué les rituels, ce qui a beaucoup plu à la Cour des Nguyễn. L'empereur Minh Mệnh se montre ravi de ce qu'il considère comme le résultat d'un processus de civilisation des *barbares* :

Ce pays est éloigné, ses peuples utilisent des cordes nouées pour noter [les faits] et ils sont auto-suffisants en agriculture et leurs coutumes sont encore archaïques et simples. Cependant, ils n'en sont pas moins humains, dotés [eux aussi] de cheveux et de dents et ils ont la capacité d'apprendre ; aussi, comment pourraient-ils ne pas être bons ? Ainsi, les sages civilisent les barbares en les convertissant à la civilisation chinoise [以夏變夷]. Il est préférable de guider les barbares par les rites et [le principe] de droiture, les écailles et les coquilles peuvent donc être transformées en vêtements. Ce pays adopte la bonne conduite : il s'acquitte sincèrement du tribut et connaît très bien le sens de « monarque » et de « sujet ».¹

Dans les édits impériaux ultérieurs concernant les affaires jarai, on trouve fréquemment l'expression « civiliser les *barbares* en les convertissant à la civilisation *chinoise* » et ses variations synonymes. Ainsi, ce décret a en effet posé les bases d'une orientation théorique qui a guidé toute la politique de l'Empire Nguyễn envers Thủy Xá et Hỏa Xá : à savoir convertir les Jarai à l'éthique confucéenne. Néanmoins, comment fonctionne cette politique d'assimilation ?

À partir de l'année 1834, les Nguyễn confèrent des noms de famille aux rois et aux ambassadeurs de ces deux États. En Chine, cette pratique est une manière pour l'empereur d'accorder une faveur ou une récompense à un ministre méritant. Afin de mettre en évidence la particularité des noms accordés aux États de l'Eau et du Feu, intéressons-nous d'abord à l'histoire de cette pratique telle qu'elle était en Chine et au Viêt Nam.

Généralement, les noms à conférer sont souvent composés du patronyme de la famille impériale. Par exemple, Li Guochang 李國昌 (?-887), général turc servant à la Cour Tang chinois, a reçu son nom (Li) et son prénom (Guochang) en 869 pour ses mérites de guerre. L'octroi d'un tel nom constitue un grand honneur : Li est le patronyme de famille impériale des Tang, tandis que Guochang signifie littéralement « prospérité du pays ». L'histoire chinoise présente d'autres cas semblables. Les Nguyễn ont adopté cette pratique et en ont usé à plusieurs reprises. Les noms accordés à un groupe d'officiers-ingénieurs français servant à la Cour de l'empereur Gia Long constituent probablement l'un des exemples les plus fameux. Notons, par exemple, qu'à Jean-Baptiste Chaigneau est conféré le nom de « Nguyễn Văn

¹ Ibid., part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 132, p. 35-36.

Thắng », à Philippe Vannier celui de « Nguyễn Văn Chấn ». Le patronyme qui leur est accordé correspond bien à un nom de famille impériale et les prénoms sont typiquement vietnamiens : *Thắng* et *Chấn* signifient respectivement « la victoire » et « trembler ou effrayer ».

En revanche, en ce qui concerne des noms de famille conférés au chef d'État d'un pays vassal, il ne s'agit pas toujours du patronyme impérial. En 1430, l'empereur Ming dont le nom est Zhu, octroie aux rois du royaume de Ryūkyū, celui de Shang 尚.¹ La raison de ce choix ne semble pas claire. *Shang* est un nom commun qui signifie littéralement « respect », celui que le royaume Ryūkyū doit à l'Empire céleste. Auparavant, les Nguyễn n'avaient encore jamais conféré de nom à des rois vassaux. Cependant, ils avaient déjà accordé à des chefs Chams le nom Nguyễn, après que leur territoire avait été annexé à l'Empire vietnamien. Voici les prénoms accordés aux quatre derniers chefs Chams : Hào 豪 « éminent » ; Chấn 振 « stimuler » ou « impulsion » ; Vĩnh 永 « éternel » ; Thừa 承 « supporter ». Il s'agit dans tous les cas de prénoms courants. Ces exemples, vietnamiens comme chinois, présentent un point commun : les noms et prénoms conférés sont tous très courants, respectant ainsi les coutumes anthroponymiques.

Or, les noms octroyés aux chefs d'État du Hỏa Xá et du Thủy Xá sont d'une tout autre nature. Voici une chronologie de ces noms : Vĩnh Bảo 永保 (1834), Vĩnh Liệt 永列 (1837), Cửu Lai 久赖 (1841), Cửu Hà 久荷 (1852), Vĩnh Tuân 永遵 (1864), Vĩnh Khác 永恪 (1875). D'abord, remarquons que Vĩnh et Cửu leur sont conférés en guise de patronymes. Or, de tels patronymes sont extrêmement rares dans les sociétés vietnamienne et chinoise. Vĩnh et Cửu sont synonymes et signifient « éternel » ou « éternellement ». Les prénoms conférés ne sont pas moins originaux : tous sont des verbes. Voici les traductions littérales de ces noms :

Vĩnh Bảo : « Protéger éternellement » [l'Empire céleste]

Vĩnh Liệt : « Occuper éternellement une position » [de pays vassal]

Cửu Lai : « Compter éternellement sur » [l'Empire céleste]

Cửu Hà : « Recevoir éternellement une faveur » [de l'Empire céleste]

Vĩnh Tuân : « Obéir éternellement à » [l'Empire céleste]

Vĩnh Khác : « Être éternellement respectueux »

¹ Dans l'historiographie contemporaine, les dynasties du Ryūkyū du XV^e au XIX^e siècle sont nommées « première dynastie Shang » entre 1406 et 1469 et « seconde dynastie Shang » entre 1469 et 1879.

Ainsi, d'un point de vue grammatical, ces noms constituent des locutions composées d'un adverbe de temps et d'un verbe. Ils ne constituent en aucun cas des noms de personnes. En revanche, nous savons que, dans les pays intégrés à la sinosphère, nommer une région ou une ville par une locution verbale est relativement courant. Parmi les toponymes vietnamiens on trouve, par exemple, Điện Biên Phủ « pacifier la frontière » et Trấn Tây Thành « réprimer l'Ouest ». Il est donc bien étrange de voir ce type de noms conférés à des rois et le cas des chefs du Thủy Xá et du Hỏa Xá semble bien constituer une exception dans l'histoire vietnamienne et chinoise.

Néanmoins, cette politique joue-t-elle vraiment un rôle dans le processus d'assimilation souhaité par Hué ? Il nous semble que non. En effet, ces noms ne sont utilisés et ne circulent qu'à la Cour vietnamienne. Un passage du *Đại Nam thực lục* le montre clairement : en 1837, tandis que la Cour des Nguyễn a décidé de conférer le nom au roi de l'État du Feu, elle a aussi proposé de changer le nom d'un ambassadeur. En effet, celui-ci était affublé du nom de Thốt 猝. Ce caractère a été choisi et proposé par les mandarins du Phú Yên ou par le ministère des Rites à l'empereur Minh Mệnh pour sa ressemblance phonétique avec le nom jaraï de l'ambassadeur. Or, il est constitué du radical *khuyển* 犭 « chien », et pour cause, car le sens étymologique de ce terme est qu'un chien sortit soudainement d'un buisson et effraya les gens ; Pris dans son sens dérivé, il signifie « à la hâte » ou « soudainement ». Pourtant, le chinois classique présente un grand nombre de sinogrammes homophones et les lettrés vietnamiens auraient donc pu choisir un sinogramme moins péjoratif tels que *thốt* 啐 « parler », *thốt* 粹 « palmier à sucre ». De toute évidence, ce caractère a déplu à l'empereur Minh Mệnh qui, le jugeant trop « rustique et vil », décide de conférer à l'ambassadeur le nom de Sơn 山 « montagne » et le prénom Bút 筆 « pinceau ».¹ L'attitude de Minh Mệnh montre son désir de faire du choix du nom, une faveur, accordée à l'État du Feu. Mais, dans les documents, ce choix semble se faire à huis clos, en l'absence même de l'intéressé qui, rappelons-le, ne connaît pas le chinois classique et ne reçoit, semble-t-il, aucune explication quant à son nouveau nom, Sơn Bút. Il est donc difficilement imaginable que ce nom valorisant

¹ *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*, vol. 134, p. 4.

ait pu avoir une quelconque influence sur le processus de civilisation des barbares.

Une autre histoire est liée à la succession des noms royaux *Vĩnh* et *Cửu*. Pour les Vietnamiens et les Chinois, le nom de famille s'inscrit toujours dans une généalogie du sang en ligne directe et c'est sur ce fondement culturel que l'octroi d'un nom prestigieux, rattachant par exemple à la famille impériale, constitue une faveur. Il est intéressant de constater que, lorsque l'empereur Minh Mệnh décide d'octroyer des noms au roi de l'État du Feu en 1834, il ne se préoccupe pas des coutumes de transmission du pouvoir royal chez les Jaraï. Or, elles diffèrent foncièrement de celles des Vietnamiens : c'est le fils aîné de la sœur du défunt qui succède au roi défunt, chez les Jaraï.¹ La transmission du nom de famille et celle du pouvoir ou du prestige se trouvent donc dissociées. L'octroi d'un nom n'a, dans la société Jaraï, aucun fondement culturel. Les documents montrent que ces différences culturelles ne sont pas prises en compte par Minh Mệnh qui, apprenant le décès du roi Vĩnh Bảo en 1837, attribue également le nom de Vĩnh à son successeur.²

Ces deux exemples montrent bien que l'octroi de noms aux Jaraï n'a de sens que pour les Nguyễn eux-mêmes. Cette politique de faveur leur permet en fait de noter la généalogie royale des jaraï. Contrairement à la famille royale du royaume Ryūkyū, qui avait reconnu et adopté comme patronyme le nom Shang accordé par l'Empire de Chine,³ les Thủy Xá et Hỏa Xá n'ont semble-t-il jamais eu connaissance de leur nouveau nom. Cette politique adoptée par Minh Mệnh sur le modèle chinois ne peut donc jouer aucun rôle véritable dans le processus de civilisation des Jaraï et notamment dans le développement de leurs relations avec la Cour des Nguyễn.

Le décès de Vĩnh Bảo a posé une autre difficulté au Viêt Nam, et elle nous donne l'opportunité d'observer la politique extérieure des Nguyễn envers les États de l'Eau et du Feu. Dans un fonctionnement classique de relations tributaires, les Nguyễn auraient dû, dans

¹ « Châu bản triều Nguyễn », le 24 août 1837 (24/7/MM18), règne de Minh Mệnh, tome 58, feuille 124, rapport du Ministère des Rites.

² *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 186, p. 12-13.

³ Au sujet de l'histoire du royaume Ryūkyū, voir : Mamoru Akamine 赤嶺守, *Ryūkyū ōkoku - Higashiajia no kōnāsutōn* 琉球王国 - 東アジアのコーナーストーン [Royaume Ryūkyū - Pierre angulaire de l'Asie de l'Est], Tokyo : Kōdansha Ltd., 2004.

ce cas-là, envoyer une ambassade à l'État du Feu pour présenter leurs condoléances et instituer le nouveau chef d'État. Cet acte constitue non seulement un droit mais aussi un devoir du suzerain envers un pays vassal. Or, les documents révèlent que le ministère des Rites a hésité à agir suivant cette tradition, préférant demander l'avis de l'empereur Minh Mênh. Ce dernier a finalement renoncé à cette expédition.

Ce pays-là se trouve dans un lieu éloigné, il a des coutumes simples et médiocres. Ces gens ne connaissent pas [l'art] des rites, ni des relations sociales. La manière dont leur chef est choisi est semblable à celle des chefs de clans barbares. Bien que, grâce à nos faveurs et nos bienfaits, ce pays ait participé à l'assemblée des sujets et des vassaux, il n'a encore jamais reçu la cérémonie conférant un titre de seigneur féodal. Ainsi, nul besoin d'envoyer des ambassades pour présenter des condoléances et instituer [leur chef].¹

Les raisons, invoquées par Minh Mênh pour se dispenser de certains rites, ne sont pas convaincantes. En effet, si l'empereur avait réellement souhaité envoyer une ambassade, il possédait tout le pouvoir nécessaire pour octroyer au chef de ce pays le titre de seigneur féodal. Minh Mênh ne veut tout simplement pas députer des hommes dans la région, peut-être parce que les résultats diplomatiques sont estimés très limités par rapport aux coûts et aux risques encourus lors d'une telle mission dans un pays lointain, situé au cœur de la jungle. De plus, comme nous l'avons précédemment souligné, les Vietnamiens ne disposent pas d'interprètes compétents qui leur permettraient de communiquer avec les Jaraï. Dans ces conditions, il n'est pas certain que les mandarins vietnamiens puissent organiser et présider les cérémonies complexes comme la présentation des condoléances et l'intronisation. Les chances de réussite de ces missions sont donc trop faibles et c'est cela qui, selon nous, explique leur abandon.

D'ailleurs, dans le cas du Cambodge et du Vientiane, les Nguyễn n'ont pas hésité à députer des missions dont les enjeux diplomatiques étaient estimés fort importants. Ainsi, dans la réserve de la Cour des Nguyễn, était entreposé un sceau prêt à être conféré au roi laotien. Bien que l'occasion de le faire ne se soit jamais présentée, ce sceau *de réserve*

¹ *ĐNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 183, p. 28-29.

témoigne de la volonté des Nguyễn de proclamer leur suzeraineté au Vientiane.¹ Quant au royaume cambodgien, Gia Long y a envoyé une mission diplomatique en 1807 pour instituer Ang Chan II. Les ambassades vietnamiennes lui ont attribué un sceau plaqué d'or sur lequel était gravé le titre vietnamien du roi *Cao Miên Quốc Vương* 高綿國王 « roi khmer », proclamant ainsi la suzeraineté du Viêt Nam. Dans le *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*, se trouvent des « notes des rites » très détaillées qui nous montrent que les deux pays ont organisé, à Lovek, une série de cérémonies de couronnement du roi cambodgien. Elles sont, sur tous les plans, préparées suivant la coutume vietnamienne.² Ces cérémonies ont été renouvelées à l'identique en 1835, lors de l'intronisation de la reine Ang Mey. Elles permettent de proclamer la mainmise du Viêt Nam sur la famille royale cambodgienne et d'en informer le Siam qui exerce également sa suzeraineté sur les khmers. Au contraire, les coûts de telles cérémonies ne sont pas jugés rentables par Minh Mệnh. Ce coût économique nous explique les tergiversations de Minh Mệnh quant à l'organisation d'une cérémonie en territoire jarai.

(2) Les œuvres diplomatiques des empereurs des Nguyễn

Une seconde mission organisée par les Nguyễn dans la région jarai a eu lieu en 1840, soit la dernière année du règne de Minh Mệnh. Or, c'est l'empereur Thiệu Trị qui a bénéficié des résultats relativement probants de cette mission au terme de laquelle Thủy Xá est officiellement devenu pays vassal de l'Empire. En 1841, Thiệu Trị a reçu ensemble les premières ambassades des États de l'Eau et du Feu dans le palais impérial à Hué. Il s'agit là d'un moment de gloire pour l'Empire. Thiệu Trị a officiellement « corrigé » les noms de ces pays. Fait étonnant, il a également remis aux ambassadeurs des habits de Cour pour les deux rois vassaux, ce qui est sans précédent dans l'histoire des relations tributaires vietnamiennes. En effet, Gia Long et Minh Mệnh n'en octroyaient qu'aux émissaires des pays vassaux qui se présentaient à Hué, et non pas aux rois eux-mêmes.³ Ce rite permettait aux Nguyễn d'affirmer

¹ *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*, vol. 84, p. 1.

² Voir : Ibid., vol. 134.

³ Voir : Ibid., vol. 133. Dans ce volume, la plus grande part des récompenses octroyées aux rois et aux émissaires des pays vassaux des Nguyễn entre 1802 et 1851 sont chronologiquement énumérées.

leur suzeraineté de manière visible puisque les ambassadeurs du pays vassal revêtaient immédiatement ces habits et les portaient durant toutes les cérémonies et l'audience impériale qui suivaient. Pour Thiệu Trị, l'octroi de ces vêtements aux rois vassaux constitue un geste symbolique, car il ne se préoccupe pas de savoir si les rois de ces pays les porteront.¹ En cela, il poursuit la politique de Minh Mệnh : une série de rites de Cour censés civiliser ces pays, mais dont personne ne s'inquiète de l'impact réel qu'ils peuvent ou non avoir sur eux. Ainsi, la Cour se complet dans des cérémonies purement symboliques qui lui parlent de sa puissance et de son prestige.

Néanmoins, la politique de Thiệu Trị envers les pays jaraï est largement déterminée par les relations tendues que le Viêt Nam entretient alors avec les pays voisins : à partir de septembre 1840, Thiệu Trị est fortement préoccupé par la situation très instable du Trán Tây où les armées vietnamiennes ne parviennent pas à écraser une révolte cambodgienne, ni à les priver de l'aide militaire des Siamois. Ces difficultés ont influé sur la politique de Thiệu Trị envers Thủy Xá et Hòa Xá.

a. La diffusion du calendrier impérial

Outre l'octroi d'habits de Cour aux rois jaraï, Thiệu Trị a adopté une nouvelle disposition symbolique : la diffusion du calendrier impérial.

En Chine et au Viêt Nam, l'État détient le monopole de l'élaboration du calendrier. En effet, l'astronomie serait une voie de communication entre l'homme et le Ciel, c'est pourquoi l'institution impériale chargée de l'astronomie *Khâm Thiên Giám* 欽天監 peut être traduite littéralement par « bureau du respect du Ciel ». Dans les relations tributaires sino-étrangères, cette institution émet un calendrier annuel et le transmet aux pays vassaux proches de la Chine que sont la Corée, le Viêt Nam et le Ryūkyū, en signe de suzeraineté. Les Nguyễn possèdent également leur propre *Khâm Thiên Giám* chargé d'élaborer un calendrier vietnamien. Chaque année, cette institution compare la qualité du calendrier qui leur a été envoyé par la Chine

¹ Dans son ouvrage, Dournes explique que ces habits sont apportés et conservés dans des jarres et que « on en trouve encore aujourd'hui des lambeaux effilochés ». Voir : *Pötao : une théorie du pouvoir chez les Indochinois jaraï*, p. 117.

avec le leur.¹

Au début de l'année 1845 (décembre du calendrier chinois), l'empereur Thiệu Trị a décrété qu'à partir de l'année suivante, l'Empire octroierait chaque année un calendrier officiel et 50 calendriers populaires aux États de l'Eau et du Feu, la province du Phú Yên serait chargée de le leur transmettre.² Dans un édit adressé à ses vassaux, Thiệu Trị justifie ainsi cette décision :

*[La diffusion du calendrier] fera rayonner la bienveillance sacrée partout sous le ciel et étendra notre heureuse influence civilisatrice en convertissant les barbares à la civilisation chinoise. De plus, comme ces deux pays respectent les règlements et sont nos pays tributaires depuis des générations, [nous] devons leur octroyer un calendrier afin de montrer à tous nos vassaux une égale bonté.*³

Selon les Nguyễn, les Jaraï utilisent l'unité temporelle de « nuit » et non de « journée », et ils comptent les années en récoltes.⁴ L'octroi d'un calendrier semble donc bien entrer dans une politique civilisatrice, encourageant les *barbares* à suivre le calendrier vietnamien. Cependant, l'analyse dudit calendrier montre qu'il s'agit, une fois encore, d'une politique purement symbolique. En effet, le document est rédigé en sinogramme et Thiệu Trị n'a, semble-t-il, jamais exigé sa traduction par le ministère des Rites. Or, les Jaraï ne connaissent pas le chinois classique : ils ne peuvent donc pas lire et comprendre ce document.

Un autre indice important réside dans l'expression « d'égale bonté ». Elle indique que d'autres raisons motivent l'émission d'un tel document. Si, dans les archives impériales, les Nguyễn se vantent d'avoir sous leur autorité plusieurs pays vassaux de la péninsule, le calendrier vietnamien n'est transmis qu'au seul Cambodge. Chaque année depuis 1833, Hué

¹ Par exemple, au début de l'année 1849, après avoir comparé le calendrier des Qing avec celui des Nguyễn, le *Khâm Thiên Giám* de Hué a trouvé des erreurs dans la version vietnamienne. Les mandarin-astronomes ont donc été sanctionnés par l'empereur. Voir : « Châu bản triều Nguyễn », le 13 janvier 1849 (19/12/TĐ1), règne de Tự Đức, tome 8, feuille 125, rapport de l'institution impériale chargée de l'astronomie ; le 3 février 1849 (11/1/TĐ2), règne de Tự Đức, tome 11, feuille 11b, édit impérial.

² Ibid., le 10 janvier 1845 (3/12/TT4), règne de Thiệu Trị, tome 28, feuille 208, 209, édit impérial.

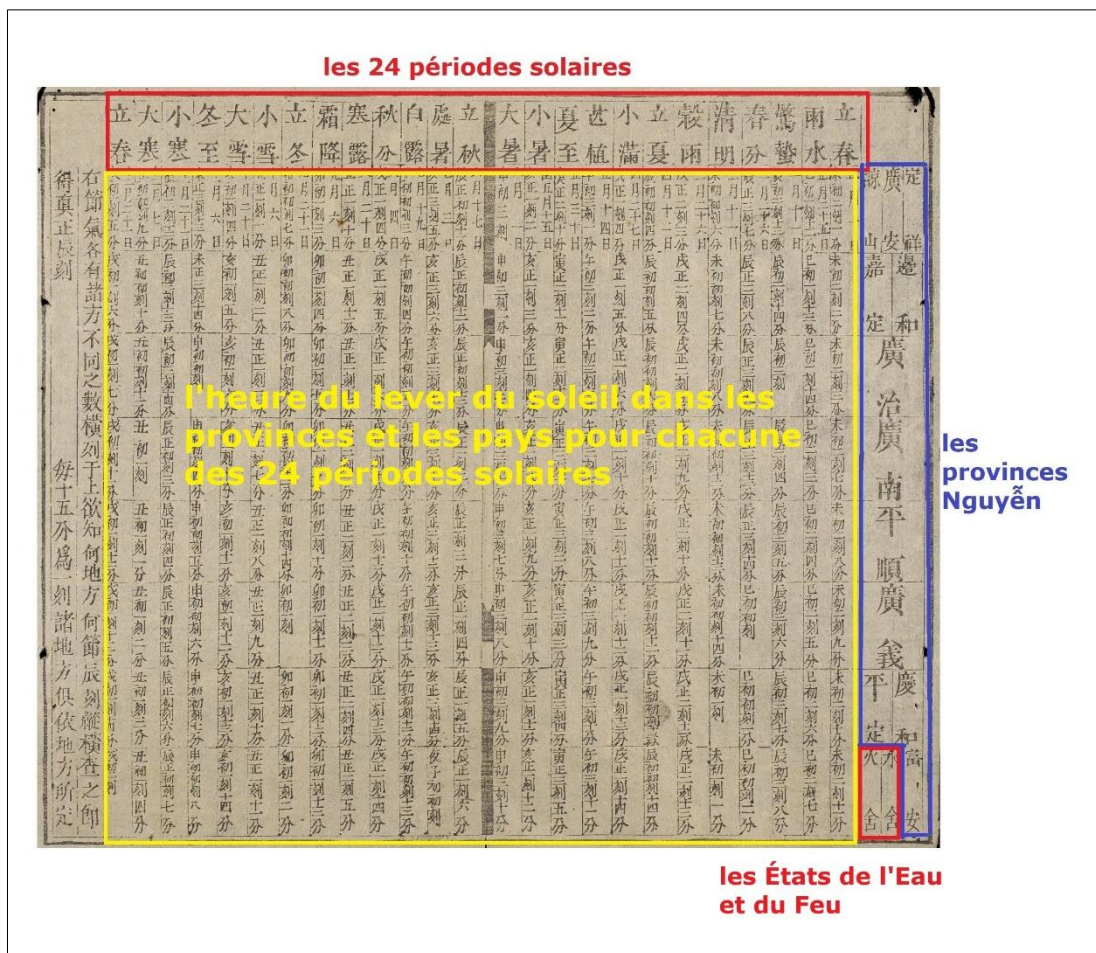
³ *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*, vol. 260, p. 6.

⁴ Quốc sử quán 國史館 [Bureau d'histoire de l'État], (*Tự Đức*) *Đại Nam Nhất Thống Chí* 大南一統志 [Géographie générale du Grand [État] du Sud], s. d., EFEO Paris : A.1448 (IV), p. 13.

lui délivraient un calendrier officiel et cent calendriers populaires.¹ L'octroi d'un calendrier aux États de l'Eau et du Feu montre que Thiệu Trị cherche à étendre aux pays jaraï la politique étrangère qu'il mène au Cambodge. Ce « détail » révèle l'importance de l'expérience vietnamienne avec les Cambodgiens pour l'élaboration de sa politique étrangère en pays jaraï.

Tout comme Minh Mệnh l'avait fait pour le Cambodge en 1833, Thiệu Trị a ajouté au calendrier impérial des informations météorologiques concernant les deux États de l'Eau et du Feu en 1847.²

Figure 10 - Calendrier de l'Empire vietnamien (1933)³



Si nous n'avons pu retrouver le calendrier de l'époque, celui de 1933 nous est parvenu. Sans pouvoir l'affirmer avec certitude, nous pouvons cependant supposer que ce calendrier tardif

¹ DNTL, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 106, p. 24.
² Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ, vol. 259, p. 28 ; DNTL, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 106, p. 24.
³ Đô Thành Thừa Thiên phủ 都城承天府, Đại Nam Bảo Đại bát niên tuế thứ Quý Dậu hiệp kỷ lịch 大南保大八年歲次癸酉協紀曆 [Calendrier de la huitième année (Quý Dậu) du règne de Bảo Đại du grand [État] du Sud], 1933, Bibliothèque nationale du Viêt Nam : R.1736.

est semblable à celui des années 1840. En effet, il utilise encore les circonscriptions administratives du Viêt Nam d'avant 1862 et l'on n'y trouve aucune allusion à la colonisation française alors en cours, ce déni s'expliquant peut-être par la volonté impériale de préserver sa dignité. Les provinces vietnamiennes, le Cambodge et les États de l'Eau et du Feu figurent dans la colonne de droite, sans qu'aucune distinction ne soit faite entre provinces et pays. Cette notation indifférenciée se trouve également dans le calendrier des Qing dont les Vietnamiens se sont inspirés.¹ Ainsi, la notation adoptée par Thiệu Trị indique qu'il considère les pays jaraï comme des vassaux aussi importants que le Cambodge.

b. La cérémonie d'anniversaire des 40 ans de Thiệu Trị : un spectacle diplomatique

Les sept ans du règne de Thiệu Trị sont marqués par une situation péninsulaire difficile à contrôler pour le Viêt Nam, notamment celle du Trần Tây. Après plusieurs années de révolte au « Cambodge vietnamien », Thiệu Trị et ses conseillers parviennent à négocier avec la noblesse cambodgienne locale et les délégués siamois pour mettre enfin un terme à la guerre à la fin de l'année 1845. L'accord stipule que le Cambodge est un pays indépendant mais vassal du Siam et du Viêt Nam. Pour Thiệu Trị, passer du « Cambodge vietnamien » au « Cambodge pays vassal » revient à perdre un territoire. L'embarras ressenti par les mandarins vietnamiens devant ces échecs diplomatiques est particulièrement palpable en 1846, lors de la préparation de la cérémonie d'anniversaire des 40 ans de Thiệu Trị.

Le *Đại Nam thực lục* offre de précieuses informations quant au rôle que les mandarins s'efforcent de faire jouer aux pays vassaux à l'occasion de cette prestigieuse cérémonie : au début de cette année, le gouverneur de la province du Phú Yên a rapporté à Thiệu Trị que les deux États jaraï souhaitaient s'acquitter en même temps du tribut qu'ils devaient cette année et du tribut d'anniversaire de l'empereur en plus. Thiệu Trị a bien sûr apprécié ce qui lui a été présenté comme une initiative qui montre la « sincérité » de ses pays vassaux. Il a donc

¹ Dans le calendrier des Qing, les provinces de l'Empire et les trois pays vassaux les plus importants que sont la Corée, le Viêt Nam et le Ryūkyū, sont tous mis sur le même plan. Voir : Wang Yuanchong 王元崇, « Qingdai shixianshu yu Zhongguo xiandai tongyi duomingzu guojia de xingcheng 清代時憲書與中國現代統一多民族國家的形成 » [Les calendriers de la dynastie Qing et la formation d'un pays multiethnique unifié de la Chine moderne], *Zhongguo shehui kexue*, No. 5, 2018 : p. 185-203.

accepté la proposition et les a exemptés du tribut de 1849.¹

Nous avons précédemment souligné l'écart culturel qui séparait le Viêt Nam de ces deux États. Aussi, s'il est naturel que les vassaux préviennent à l'avance de leur venue, leur initiative de présenter un cadeau pour l'anniversaire de l'empereur semble peu crédible. Bien qu'aucun document ne permette de l'affirmer avec certitude, il est fort à parier que l'idée a été suggérée par les mandarins du Phú Yên. En supposant qu'il en ait été ainsi, car c'est l'hypothèse la plus probable, on découvre une véritable mise en scène réalisée pour flatter l'empereur dans un contexte diplomatique très perturbé.

Sur le plan économique, signalons que les Nguyễn ne sont pas perdants en exemptant les États jaraï du tribut de 1849. En effet, le cadeau d'anniversaire ne présente aucune différence avec le tribut périodique : Thiệu Trị reçoit donc deux tributs en 1846. Les Nguyễn sont également gagnants sur le plan du prestige, car l'exemption du tribut constitue une faveur qui permet au Viêt Nam de s'affirmer dans son rôle de bon suzerain.

Les émissaires des *barbares dépendants* et des pays étrangers (dont les Thủy Xá, Hỏa Xá et le Cambodge) se sont présentés au palais de Hué pour la cérémonie d'anniversaire.² Cependant, le Cambodge n'est pas encore considéré comme un pays vassal et l'ambassade envoyée par la reine cambodgienne Ang Mey n'est donc pas considérée comme tributaire par la Cour des Nguyễn. Les États de l'Eau et du Feu sont donc les seuls pays vassaux officiellement reconnus par Thiệu Trị. Ainsi, ces émissaires ont-ils occupé, aux yeux de la cour, une place prépondérante lors de la cérémonie d'anniversaire, révélée entre autres par l'importance des présents offerts par l'empereur. En effet, Thiệu Trị leur a octroyé des habits de Cour correspondant au 5^e (五品) grade, soit largement supérieur aux précédents, de 7^e grade (七品) sur un total de neuf.³ Cette promotion montre bien l'importance qu'ont prise les États jaraï dans la politique diplomatique des Nguyễn.

¹ *DN TL*, part. « Chính biên đệ tam kỷ », vol. 53, p. 27.

² *Ibid.*, part. « Chính biên đệ tam kỷ », vol. 57, p. 2.

³ *DN TL*, part. « Chính biên đệ tam kỷ », vol. 56, p. 12-13.

Figure 11 - Les habits de Cour du Viêt Nam (1865)¹



Cette cérémonie a également été l'occasion de rédiger plusieurs « mémoires destinés à l'empereur » (*biểu văn* 表文) pour rendre compte des missions tributaires réalisées par les deux États jarai. Ce type de document existait dans le cadre des relations tributaires entre la Chine et ses pays vassaux : ces derniers devaient, à chaque mission tributaire, présenter un *biểu văn* qui tenait lieu de mandat à l'ambassade. Les motivations de la mission, les noms des émissaires et l'inventaire des tributs y étaient énumérés. Ce document était rédigé en sinogrammes par les pays intégrés à la sinosphère, tels que la Corée et le Viêt Nam. Le ministère chinois des Rites était ensuite chargé de vérifier si les formules employées étaient conformes à l'étiquette.² Quant au pays qui n'écrivait pas en caractères, tels que le Luang Prabang ou la Birmanie, le *biểu văn* qu'ils présentaient était profondément transformé au cours de la traduction par le ministère afin d'être parfaitement conforme aux attentes de l'empereur.³ Ce travail de traduction est aussi celui du ministère des Rites des Nguyễn dont

¹ Émile Gsell, *Souvenir de Cochinchine (album)*, 1865, BNF : PETFOL-VH-282. Les insignes brodés de représentations d'animaux ou d'oiseaux brillamment colorés indiquent le rang du dignitaire qui le porte.

² Le *biểu văn* est un document dans lequel un pays doit clairement exprimer son désir de devenir pays vassal de l'Empire céleste, ainsi que sa sincère volonté de s'acquitter du tribut. Le *biểu văn* est donc généralement rédigé dans une langue fleurie, voire même lyrique.

³ Des recherches très intéressantes ont déjà été menées sur les traductions réalisées par le ministère des Qing, de *biểu văn* envoyées par la Birmanie et l'Angleterre. Voir : Sylvie Pasquet, « Les éléphants birman offerts à la mère de l'empereur Qianlong : étude du « message tributaire birman sur feuille d'argent » conservé au

aucun des vassaux ne connaît les caractères. Mais qu'en est-il des Jaraï qui, eux, n'ont pas d'écriture ? Le ministère ne semble pas y voir un problème : il rédige lui-même le *biểu văn* que doivent présenter les ambassades jaraï à l'empereur.¹

Entre une version dénaturée par la traduction et la rédaction totale, il n'y a qu'un pas. Néanmoins, l'une des particularités des *biểu văn* écrits au nom des États de l'Eau et du Feu réside dans le fait que l'empereur Thiệu Trị lui-même a participé à leur rédaction. Quatre esquisses de ces *biểu văn* ont été conservées dans les archives « Châu bản » (deux concernent les missions du tribut et deux autres, le tribut d'anniversaire). Trois d'entre elles présentent des commentaires anodins ajoutés par l'empereur après leur rédaction par le ministère² ; en revanche, la quatrième, intitulée « *Biểu văn* du tribut de l'État du Feu » (en réalité, l'État de l'Eau), a été abondamment corrigée par Thiệu Trị et c'est donc à elle que nous nous intéresserons. La comparaison entre la version proposée par le ministère et les corrections apportées par l'empereur a été reportée dans un tableau.³

Tableau 4 - Les corrections apportées par Thiệu Trị dans le *Biểu văn* de l'État du Feu

Ministère des Rites	Thiệu Trị
Notre pays se situe dans une région tropicale, déserte, éloignée et reculée. Les chemins nous empêchent [d'accéder à l'Empire céleste].	[Bien que notre pays] se situe dans une région éloignée, nous sommes heureux de pouvoir devenir le territoire [de l'Empire céleste].
[Nous] avons finalement trouvé le chemin qui conduit au palais impérial de mille cercles	Nous respectons le calendrier de l'Empire céleste malgré l'éloignement, il soulage les peuples de notre humble pays
Nous gardons une infinie reconnaissance des faveurs extrêmes [accordées par l'Empire].	[L'Empire céleste] nous a accordé des noms et fait don de vêtements avec tendresse.

À l'inverse des phrases abstraites rédigées par le ministère des Rites, les corrections de Thiệu

musée national de l'Ancien Palais », colloque sur « L'histoire attestée par des documents : le deuxième Symposium international sur les archives Ch'ing », Musée national du Palais, Taipei, 2005 ; Ji Qiufeng 計秋楓, « Majiaerni shihua shijian zhong de Yingjili biaowen kao 馬戛爾尼使華事件中的英吉利“表文”考 » [Étude sur le « mémoire » anglais dans la mission Macartney en Chine], *Shixue yuekan*, No. 8, 2008 : p. 48-55.

¹ D'après les documents impériaux des Nguyễn, les États du Feu avaient déjà fourni au Viêt Nam un *biểu văn* sous le règne de Minh Mệnh. Voir : *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*, vol. 127, p. 39.

² La plupart des corrections faites par Thiệu Trị consistent à remplacer certains termes par des synonymes : par exemple, « cinq cents » par « demi mille ».

³ « Châu bản triều Nguyễn », le 26 mars 1846 (29/2/TT6), règne de Thiệu Trị, tome 38, feuille 72, rapport du Ministère des Rites.

Tri apportent des éléments très concrets. Elles visent à signaler et à énumérer directement et clairement toutes les dispositions diplomatiques prises par Thiệu Trị pour les États de l'Eau et du Feu : l'établissement officiel de relations tributaires avec l'État de l'Eau, la distribution des calendriers impériaux aux pays jaraï, l'octroi de noms vietnamiens ainsi que d'habits de Cour aux rois et aux émissaires jaraï. Thiệu Trị semble donc se servir de ces *biểu văn* pour enregistrer la liste de ses œuvres diplomatiques, plutôt que pour vanter la supériorité de la civilisation vietnamienne. Une fois encore, nous constatons que les intéressés, au nom duquel le *biểu văn* est rédigé, ne participent pas à l'élaboration de ce document.

c. L'éloge de Tự Đức adressée à Thiệu Trị : un nouvel empereur, un nouvel ordre politique

Étant l'héritier du grand Empereur Minh Mệnh, Thiệu Trị subit une pression considérable dès son couronnement.¹ Après la cuisante perte du Trần Tây, qui constitue le grand échec de son règne, Thiệu Trị a besoin de mettre en avant des réussites diplomatiques afin de laisser dans l'histoire de la généalogie impériale des Nguyễn, l'image d'un grand empereur, digne héritier de Minh Mệnh. Les petits États de l'Eau et du Feu dans la région jaraï, qui ne constituent aucune menace pour le Viêt Nam, sont donc devenus l'une des priorités de Thiệu Trị. L'absence de langue et d'écriture communes entre jaraï et vietnamiens facilite l'élaboration de rituels mettant en avant la suzeraineté du Viêt Nam et son rôle majeur dans le processus de civilisation des barbares. L'objectif de Thiệu Trị n'est pas d'avoir un rôle pratique, mais de construire de toutes pièces l'image d'un puissant Empire régnant, à l'extérieur de ses frontières, sur des pays vassaux soumis et fidèles. La réalité est bien différente : les Jaraï ont activement contribué au soulèvement du Trần Tây contre les Nguyễn.²

L'impuissance de Thiệu Trị dans les affaires diplomatiques est subtilement passée sous silence par la Cour après son décès en 1847. Trois mois après le couronnement de l'empereur Tự Đức, la Cour des Nguyễn a organisé une discussion entre les conseillers, afin de déterminer

¹ Le titre posthume de Minh Mệnh est *Thánh Tổ* 聖祖. Ce titre est souvent dédié à un grand monarque qui a consacré sa vie à l'expansion de l'Empire, par exemple, l'empereur Kangxi (r. 1661-1722) des Qing.

² Sous le règne de Thiệu Trị, le chef de l'État du Feu a soutenu le prince cambodgien Ang Duong dans sa guerre contre les Vietnamiens, en lui expédiant neuf éléphants et disant qu'il « éprouvait de ne pouvoir faire davantage pour le Cambodge ». Voir : Jean Moura, *Le royaume du Cambodge*, Paris : Ernest Leroux, 1883, tome. 1, p. 436.

le titre posthume de Thiệu Trị. À cette occasion, Tự Đức a souligné le mérite de son père dans la gestion du soulèvement cambodgien, classé comme un problème de sécurité intérieure que Thiệu Trị est parvenu à écraser avec succès avant d'obliger le Cambodge à lui prêter allégeance. Et il a délicatement tu la perte du Trần Tây. De plus, le nouvel empereur rappelle les succès de Thiệu Trị dans le domaine des relations internationales, considérant que les relations avec les États jaraï constituent l'œuvre diplomatique la plus importante de son père.

À l'intérieur [de l'Empire], du Nord au Sud règne le calme ; à l'extérieur, les pays de l'Eau et du Feu sont ravis de nous prêter allégeance.¹

Ce discours est construit sur les oppositions entre « intérieur et extérieur », « Sud et Nord », « eau et feu ». Elles visent à exprimer l'harmonie et la plénitude des œuvres de Thiệu Trị. Mais, pour nous, elles constituent autant d'indices de la situation malaisée dans laquelle se trouve l'empereur. Comparé à Minh Mệnh, Thiệu Trị n'a connu aucune réussite mémorable dans la péninsule. Pour honorer la mémoire de son père, Tự Đức n'a donc d'autre choix que celui d'ajouter des détails factices et certainement imaginaires pour illustrer la soi-disant relation de vassalité entre les deux petits États jaraï et le Viêt Nam.

Après le règne sans gloire de son père, Tự Đức n'hérite pas d'un fardeau politique tel que celui qui avait pesé sur Thiệu Trị. Ainsi, sous son règne, l'attitude des Nguyễn envers les États de l'Eau et du Feu est tout à fait différente. L'un des changements importants concerne le lieu de rencontre entre le pouvoir des Nguyễn et les ambassades jaraï.

En 1848 (première année de son règne), Tự Đức a consenti à ce qu'une ambassade jaraï vienne à Hué s'acquitter du tribut et présenter ses condoléances pour le décès de Thiệu Trị. Mais, en 1852, la Cour change radicalement de ton. Tự Đức exige que les ambassades accomplissent les rites tributaires dans le palais provisoire situé au Phú Yên, prétextant que « ces deux pays sont éloignés et ont eu une mauvaise récolte cette année ».² Ceci se reproduit

¹ *DNTL*, part. « Chính biên đệ tứ kỷ », vol. 1, p. 21.

² *Ibid.*, part. « Chính biên đệ tứ kỷ », vol. 8, p. 22.

de manière très semblable trois ans après.¹ Comment comprendre l'attitude du nouvel empereur ? Dans un premier temps, il est possible que Tự Đức ait effectivement pris en pitié les Jaraï, affaiblis par une mauvaise récolte, et ait souhaité leur épargner un long et pénible trajet jusqu'à Hué. Cependant, par la suite, les ambassadeurs des deux états ont systématiquement été accueillis par Phú Yên. Notons que, dans le *Đại Nam thực lục* concernant l'arrivée des ambassades jaraï, celle-ci est souvent résumée en une seule phrase. Par exemple, « [En 1862], Les Thủy Xá et Hỏa Xá ont envoyé une ambassade pour s'acquitter du tribut auprès du palais du Phú Yên, comme précédemment ».²

Les Nguyễn se sont habitués à recevoir les ambassades jaraï au palais du Phú Yên et non plus à celui de Hué. Ceci révèle un changement dans la manière dont les Nguyễn perçoivent ces deux États. Le choix de recevoir leurs ambassadeurs jaraï dans un palais excentré indique la volonté de Tự Đức de limiter les coûts que cause leur venue. En effet, les accueillir à la capitale implique de prévoir un lieu d'hébergement et d'organiser des cérémonies diplomatiques importantes, coûteuses en temps et en argent, auxquelles l'empereur lui-même doit souvent assister. De plus, des fonctionnaires vietnamiens doivent escorter l'ambassade depuis le Phú Yên jusqu'à Hué. C'est donc, nous semble-t-il, une raison économique qui motive ce choix. Celle-ci est étroitement liée à la conception particulière que se fait Tự Đức de son rôle d'empereur. Contrairement à son père, il ne cherche pas à tout prix à retrouver par la multiplication des cérémonies une dignité perdue. Les dépenses que nécessite le séjour des ambassades jaraï à Hué ne couvrent donc pas les acquis politiques.

En 1863, la signature du Traité de protectorat franco-cambodgien entraîne la perte du pays vassal le plus important du Viêt Nam. Si Tự Đức avait poursuivi la stratégie de Thiệu Trị, l'importance des pays jaraï pour le Viêt Nam se serait manifestée davantage. Or, les documents montrent que ce n'est pas le cas. Se défendre de l'invasion française est vraisemblablement devenue la préoccupation prioritaire de l'empereur. Ainsi, en 1866, à l'approche de l'anniversaire de ses 40 ans, Tự Đức a déclaré qu'il préférerait une cérémonie sobre :

¹ Le prétexte invoqué est l'épidémie de petite vérole qui sévit dans ces deux pays. Voir : « Châu bản triều Nguyễn », le 7 août 1855 (25/6/TĐ8), règne de Tự Đức, tome 50, feuille 193, édit impérial.

² *ĐNTL*, part. « Chính biên đệ tứ kỷ », vol. 26, p. 16.

Je mène toujours une vie frugale et je n'aime pas me parer. D'ailleurs, face à une pareille tendance des affaires et de tels désastres, comment pourrais-je me le permettre ?¹

Le caractère des circonstances, l'anniversaire des 40 ans, offre une possibilité de comparaison entre l'attitude de Tự Đức, et celle, très différente, de ses prédécesseurs, Minh Mễnh et de Thiệu Trị. Si Tự Đức a conservé certains rites d'anniversaire, mais le banquet qu'il était coutume d'offrir aux ambassadeurs étrangers et chefs locaux des *barbares dépendants* députés à Hué, a été annulé. La charge d'assurer les cérémonies diplomatiques a été dévolue aux provinces frontalières qui recevaient les ambassades étrangères dans des palais locaux. Ces différents exemples indiquent que Tự Đức se contente de conserver avec les Jaraï un lien minimal, sans chercher à réaliser un véritable progrès effectif ou formel des relations bilatérales.² Ces dernières ont, d'ailleurs, pris une allure très routinière et fort discrète pendant les 36 ans qu'a duré le règne de Tự Đức.

¹ Ibid., part. « Chính biên đệ tứ kỷ », vol. 37, p. 40.

² Comme la province du Phú Yên est devenue le représentant de la Cour des Nguyễn lors des cérémonies diplomatiques organisées pour les deux États jaraï, la charge de rédiger un *biểu văn* passe du ministère des Rites à l'administration locale du Phú Yên. Certes, faute de document, nous ne pouvons pas garantir que c'est toujours elle qui s'en occupe, mais, dans le *Đại Nam thực lục*, il est clairement noté qu'en 1878, le Phú Yên a rédigé un *biểu văn*. Voir : Ibid., part. « Chính biên đệ tứ kỷ », vol. 60, p. 23.

Conclusion

En raison de l'indigence des sources ou de la faible influence que les peuples jaraï ont exercée au Viêt Nam, les relations tributaires entre le Viêt Nam et les États de l'Eau et du Feu n'avaient pas encore été étudiées de manière approfondie. Pourtant, leur analyse permet de mieux comprendre la conception et la mise en œuvre de la politique extérieure des empereurs des Nguyễn successifs.

Tout d'abord, le problème jaraï renvoie à la compétence des Nguyễn dans l'analyse des renseignements. Aucun pays vassal du Viêt Nam n'utilise les sinogrammes, ce qui entrave les connaissances que les Nguyễn pouvaient acquérir sur la culture de ces pays. Pour les monarques et lettrés vietnamiens, Il s'agit donc d'une épreuve mais aussi d'une opportunité. Nous avons montré que, dans le cas des États de l'Eau et du Feu, les différences linguistiques ont largement entravé la communication, empêchant toute compréhension mutuelle véritable. Cependant, les Nguyễn semblent avoir tiré parti de cette méconnaissance pour organiser des cérémonies auxquelles ils donnent le sens qui les arrange sans avoir à demander l'avis des Jaraï et, parfois même, en leur absence.

Ensuite, ce chapitre nuance les différentes politiques extérieures menées sous les règnes des Nguyễn envers les pays jaraï, par l'analyse du contexte interne et externe. Sous le règne de Gia long et au début du règne de Minh Mệnh, le Viêt Nam n'a pas cherché à développer ses relations avec ces pays montagnards. Néanmoins, après son échec diplomatique dans les affaires laotiennes, Minh Mệnh s'est tourné vers la région jaraï et, au mépris de la doctrine confucéenne, a incité les États de l'Eau et du Feu à lui prêter allégeance.

Après lui, Thiệu Trị, confronté à une situation péninsulaire difficile à contrôler, a visiblement donné à ces États une grande importance dans sa stratégie diplomatique, dans le dernier espoir de se forger une renommée honorable dans l'histoire de sa dynastie. Il semble que, durant la décadence que connaît le Viêt Nam après le règne de Minh Mệnh, ses relations avec les pays jaraï se soient renforcées. Cependant, comme nous nous sommes efforcés de le montrer, ces États n'occupaient pas une véritable place dans la politique extérieure de Thiệu Trị, mais servaient essentiellement de décorum. Cela se manifeste notamment dans la dichotomie entre la politique extérieure et la diplomatie.

Enfin, le rôle symbolique de ces États semble se déliter encore sous le règne de Tỵ Đức qui ne leur accorde plus de véritable importance et replace la question économique au cœur de sa politique extérieure.

CHAPITRE V : Le royaume de Vientiane dans l'ombre du Siam et la recherche par les Nguyễn d'une paix perpétuelle à la frontière occidentale

Sous la principauté des Nguyễn, au XVII^e siècle, un grand lettré, Nguyễn Cư Trinh 阮居貞, a ainsi décrit la situation géopolitique du Viêt Nam : « À l'Ouest point de routes, au Nord elles sont impraticables. Seules les routes du Sud semblent aisément accessibles. »¹ Ce point de vue a longtemps été repris par les historiens, réduisant l'histoire de l'expansion vietnamienne à un processus simplifié d'une « marche vers le Sud » (Nam tiến 南進).² Certes, l'existence d'une puissance forte, la Chine, au Nord et la cordillère annamite à l'Ouest ne laisse guère d'autre choix aux Vietnamiens que l'expansion méridionale. Cependant, la place occupée par le concept de « marche vers le Sud » tend à laisser dans l'ombre la question des échanges entre les dynasties vietnamiennes et leurs voisins occidentaux laotiens. Ainsi, les études vietnamiennes actuelles se sont davantage concentrées sur les problèmes du Sud, tandis que l'histoire des territoires de l'Ouest a été beaucoup moins abordée.³

Dans le *Đại Nam Hội Điển Toát Yếu* (1834) et le *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ* (1852), la Cour des Nguyễn a toujours classé le royaume de Vientiane comme un État vassal

¹ Nguyễn Cư Trinh, *Sãi vãi* [Bonzes et bonzesses], éd. par Lê Ngọc Trụ, Saïgon : Nhà sách Khai-trí, 1969, p. 156. Le texte original est en démotique vietnamien (Nôm), voici sa transcription du vietnamien romanisé : « Tây Phương không đường tới; Bắc lộ khó nẻo qua. Đường Nam phương thấy đó chẳng xa. ». Il convient de noter qu'il est douteux que l'auteur de ce livre soit Nguyễn Cư Trinh, voir : Claudine Ang, *Poetic Transformations : Eighteenth-Century Cultural Projects on the Mekong Plains*, Harvard University Press, 2019, p. 226-228.

² Voir la thèse de Li Tana : « 'The Inner Region' : A Social and Economic History of Nguyen Vietnam in the Seventeenth and Eighteenth Centuries », p. 7.

³ Kennon Breazeale, « The Lao-Tay Son alliance, 1792 and 1793 », in *Breaking New Ground in Lao History, Essays on the Seventh to Twentieth Centuries*, éd. par Mayoury Ngaosrivathana et Kennon Breazeale, Chiang Mai : Silkworm Books, 2002, p. 261-280 ; Xie Xinye 謝信業 et Chen Yao 陳遙, « 13-17 shiji Laowo yu Yuenan guanxi tanxi 13-17 世紀老撾與越南關係探析 » [Analyse des relations entre le Viêt Nam et le Laos du XIII^e au XVII^e siècle], *Nanya dongnanya yanjiu*, No. 2, 2019 : p. 126-140 ; Nguyễn Thế Anh, « Établissement par le Viêt Nam de sa frontière dans les confins occidentaux », in *Les frontières du Viêt Nam, histoire des frontières de la Péninsule Indochinoise*, éd. par Alain Forest, Paris : L'Harmattan, 1989, p. 185-193.

de l'Empire. Néanmoins, dès 1828, soit 6 ans avant la publication du premier ouvrage et 24 ans avant celle du second, le Vientiane avait déjà été annexé par le Siam. Que la Cour des Nguyễn l'ait néanmoins cité comme étant son État vassal peut s'expliquer, à la lumière des chapitres précédents, par son besoin de vanter la puissance de l'Empire en dissimulant la perte d'un territoire. Dans ce chapitre, nous allons principalement traiter des relations diplomatiques entre le Viêt Nam des Nguyễn et le Vientiane, mais notre objectif ne se limite pas simplement à ce sujet.

En fait, les jungles et les montagnes n'ont jamais entravé totalement les échanges, la coopération et la guerre entre les deux parties. Nous avons discuté dans le chapitre II du fait que les relations tributaires entre la Chine et le Viêt Nam ont apporté une paix à long terme. Dans ce chapitre, nous tenterons également de mettre en lumière les efforts des Nguyễn visant à maintenir la sécurité et la stabilité de sa frontière occidentale dans le cadre du système tributaire. En revanche, en opposition avec le cas des relations sino-vietnamiennes, cette fois-ci le Viêt Nam se met dans la position du suzerain. D'ailleurs, cette vassalité du Vientiane n'est pas exclusive, le Vientiane étant aussi un pays vassal du Siam. Tout ceci complique le problème.

1, Chemins vers les relations tributaires

Trois ans après son établissement, la dynastie Nguyễn a officiellement instauré des relations tributaires avec le royaume de Vientiane en 1805. Certes, les interactions des Nguyễn Ánh avec le Vientiane pendant son exil et sa quête pour la reconquête du Viêt Nam ont été fort nombreuses ; mais comment les deux parties ont-elles, peu à peu, évolué vers des relations tributaires dans lesquelles le Vientiane a été mis en position inférieure ?

Croquis 8 - Situation géopolitique du Viêt Nam face au royaume de Vientiane au début du XVIII^e siècle



(1) Des relations tributaires entre la Cochinchine et le Vientiane avant 1805 ?

Dans la « Première compilation des biographies, partie principale » du *Đại Nam thực lục*, une monographie intitulée « le Vientiane » raconte l'histoire des relations tributaires entre la Cochinchine et ce royaume. Un seul passage concerne leurs interactions avant que Nguyễn Ánh devienne le souverain des Nguyễn :

À la neuvième année [en 1622] de l'empereur Hi Tông de notre dynastie, Sa Majesté [Nguyễn Phúc Nguyên] a établi le « poste d'Ai Lao (Laotien) » pour communiquer avec les barbares au Nord-ouest. C'est à partir de ce moment-là que cet État a envoyé des émissaires pour nous témoigner leur soumission et s'acquitter du tribut de génération en génération.¹

À en juger par ce texte, ce pays et la Cochinchine avaient déjà établi des relations tributaires stables. Or, contrairement à cette partie monographique, la partie chronologique du *Đại Nam thực lục*, beaucoup plus détaillée, ne contient aucun passage indiquant que des ambassades venant du Lan Xang ou du Vientiane se soient rendues dans la principauté des Nguyễn pour s'acquitter du tribut. Cette contradiction endogène aux annales officielles des Nguyễn renforce nos soupçons : il est très probable que la soumission du Vientiane ait été imaginée.

À la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle, de graves troubles civils surviennent dans le royaume du Lan Xang qui éclate finalement en plusieurs États, dont les royaumes du Vientiane et du Luang Prabang. Le *Đại Nam thực lục* signale deux missions tributaires du Vientiane au XVIII^e siècle, insérées dans le discours pour prouver que ce pays était bien vassal du Việt Nam, mais analysons plus avant ce texte.

La première mission date de 1715. Le roi du Vientiane a alors envoyé une ambassade à la Cour des Nguyễn pour « s'acquitter d'un tribut en produits locaux », nous dit le *Đại Nam thực lục*.² Après cette citation, les rédacteurs ont expliqué le motif de cette mission : le Vientiane, attaqué par l'État de Lục Hoàn (Nakhon Phanom de la Thaïlande actuelle), demande aux Nguyễn une assistance militaire. Ainsi, les présents apportés par l'ambassade laotienne ne constituent pas un « tribut » (cống 貢) au sens strict du terme puisqu'ils n'ont

¹ *DNTL*, part. « Chính biên liệt truyện sơ tập », vol. 33, p. 27-28.

² *Ibid.*, part. « Tiền biên », vol. 8, p. 23-24.

pas été échangés en vertu de relations tributaires. Il est fréquent, dans les sources vietnamiennes, d'interpréter tout don présenté à la Cour comme un tribut de pays vassal à pays suzerain.¹

Pareillement, l'interprétation que propose le *Đại Nam thực lục* de la seconde mission est discutable :

Au deuxième mois du printemps de la 23^e année [du règne de l'empereur Võ Vương] (En 1761), le Vientiane s'est acquitté du tribut envers notre pays. [...] Les premières années de l'établissement de notre État, nous l'avions autorisé à commercer avec nos peuples barbares du Cam Lộc², il respectait et admirait donc notre puissante vertu et avait envoyé des ambassades pour nous témoigner son amitié (Thông khoản 通款) . Aujourd'hui, il s'est de nouveau acquitté du tribut. Celui-ci comprend : des éléphants mâles, de la cire jaune, des cornes de rhinocéros et des tissus rouges ; la quantité est à leur convenance et nous ne la précisons donc pas. Avant le retour des ambassadeurs, nous leur avons remis des tissus en soie pour récompenser le chef de cet État.³

La phrase soulignée dans cette citation paraît surprenante car, en théorie, l'institutionnalisation du tribut est un des fondements les plus importants des relations tributaires. En effet, la hiérarchie entre le pays suzerain et le pays vassal, sur laquelle les confucianistes insistent tant, doit être clarifiée afin d'en assurer le respect et la mise en place de relations tributaires stables. Pour ce faire, les règlements tributaires, tels que la fréquence du paiement du tribut, l'inventaire du tribut, l'itinéraire de l'ambassade, doivent être formulés de manière précise. Or, ce n'est pas le cas ici, ce qui, à nos yeux trahit le caractère « imaginaire » de ces relations tributaires.

À titre de comparaison, nous pouvons observer les relations tributaires entre le royaume de Vientiane et le Viêt Nam du Nord des Lê dans la même période.

Pendant les guerres civiles du royaume du Lan Xang, le prince laotien Sai Ong Hue qui vivait en exil sur le territoire des Lê depuis longtemps, est retourné dans son pays pour

¹ Les sources chinoises usent également de cette stratégie. L'un des exemples les plus connus est la mission de George Macartney en Chine sous le règne de Qianlong en 1793.

² Savannakhet du Laos actuel.

³ *ĐNLT*, part. « Tiền biên », vol. 10, p. 31.

repandre le pouvoir.¹ Il a finalement pris le contrôle de la région de Vientiane, qui est devenue plus tard « le royaume de Vientiane ». Cependant, les annales laotiennes sont nombreuses et ne concordent pas toujours entre elles ; ainsi, on y trouve deux dates différentes pour l'intronisation de Sai Ong Hue : 1703 et 1707.² Or, le *Đại Việt sử ký toàn thư* indique qu'en 1696, les Lê avaient déjà reconnu la légitimité de Sai Ong Hue et soutenu sa lutte pour le trône du Laos.³ Face à ces trois dates différentes, indépendamment de savoir laquelle des deux dates d'intronisation, 1703 ou 1707, est correcte, une chose est sûre : lorsque Sai Ong Hue était encore faible et impuissant, les Vietnamiens lui ont fourni un soutien considérable. Ainsi, nous pouvons supposer que Sai Ong Hue était en quelque sorte l'obligé des Lê après qu'ils l'eurent aidé à stabiliser son royaume.

D'autres passages issus des chroniques vietnamiennes témoignent aussi de l'existence de relations tributaires relativement stables entre le Vientiane et le Tonkin. D'abord, il est écrit que le tribut du Vientiane devait être versé tous les trois ans et qu'à partir de 1706,⁴ le royaume de Vientiane s'acquittait régulièrement du tribut aux Lê.⁵ Ensuite, Sai Ong Hue a épousé une des filles du Seigneur des Trịnh en 1718.⁶ Enfin, si l'inventaire du tribut n'est pas évoqué dans les annales des Lê, elles signalent qu'une ambassade laotienne s'est acquittée, en 1728, d'un tribut deux fois plus important pour compenser un retard. Ceci nous apprend que les Lê avaient précisé la liste des produits du tribut.⁷ Contrairement aux relations lâches qu'ils entretenaient sous les Nguyễn, le Vientiane et le Tonkin avaient jadis, mis en place une relation tributaire dans sa forme la plus stricte.

¹ Ce prince est nommé « Triều Phúc 朝福 » dans les annales vietnamiennes.

² Michel Lorrillard, « Les chroniques royales du Laos, contribution à la connaissance historique des royaumes lao (1316-1887) », thèse de doctorat, École pratique des hautes études, 1995, p. 272.

³ *Đại Việt sử ký toàn thư (version ponctuée et révisée)*, p. 1007.

⁴ Le tribut du Vientiane n'est pas considéré par les Vietnamiens comme *tuế cống* 歲貢 « tribut périodique », mais comme *diên thọ lễ* 延壽禮 « don de longévité ». Il est associé à la cérémonie de la prière pour la longévité, qui a lieu dans la résidence des Trịnh au premier mois du printemps. Voir : *Khâm định Việt sử thông giám cương mục*, vol. 35, p. 1-2.

⁵ Selon le *Đại Việt sử ký toàn thư*, le Vientiane s'est acquitté du tribut en 1706, 1728, 1756, 1760, 1771 et 1772. Cela ne correspond évidemment pas à la fréquence demandée par les Lê. En revanche, nous tendons à penser que le Vientiane a respecté en général cette fréquence, mais que les annales n'ont pas enregistré mécaniquement toutes ces missions routinières. Les Lê étant particulièrement sensibles au retard et à l'interruption du paiement du tribut, ils les font seulement enregistrer lorsque le cas se présente.

⁶ Cf. : chapitre I, p. 68

⁷ *Đại Việt sử ký toàn thư (version ponctuée et révisée)*, p. 1051.

Rien ne prouve que ces stratégies, différentes pour le Tonkin et la Cochinchine, découleraient de l'idée selon laquelle les Lê seraient la dynastie orthodoxe durant cette période de division du Viêt Nam. Néanmoins, durant la période suivante, lorsque les Tây Sơn se sont levés et que le Viêt Nam est tombé dans une guerre multi parties, les relations tributaires entre le Vientiane et les Lê, ainsi que la mise en doute de la légitimité vietnamienne, ont influencé les interactions entre la Cochinchine et le Vientiane.

(2) Le moment opportun pour le renforcement des relations entre la Cochinchine et le Vientiane

Si le soulèvement des Tây Sơn n'avait pas eu lieu, il est possible que les relations entre la Cochinchine et le Vientiane seraient restées encore longtemps très lointaines. Ce soulèvement a perturbé fondamentalement la structure géopolitique originale du Viêt Nam et a approfondi de manière inattendue les relations entre la Cochinchine et le Vientiane. En tant que sources émanant du vainqueur de la guerre civile du Viêt Nam, les documents que les Nguyễn nous ont laissés sont plus ou moins « embellis », mais ces arrangements avec la réalité constituent aussi un moyen de connaître la conception Nguyễn de la politique étrangère vis-à-vis du Vientiane.

a. Les versions différentes sur la guerre des Tây Sơn contre le Vientiane

Nguyễn Huệ est devenu empereur du Viêt Nam au début de l'année 1789, après avoir vaincu les Nguyễn au Sud, les Lê-Trịnh au Nord, et repoussé l'intervention militaire des Qing. Pour les relations entre le Viêt Nam et les pays laotiens, dont le Vientiane spécialement, ce couronnement implique donc naturellement une passation de la suzeraineté de la dynastie Lê à la dynastie Tây Sơn. Cependant, les Tây Sơn ont lancé une guerre pour envahir Vientiane entre 1790 et 1791 et pendant la deuxième bataille de cette guerre, l'armée vietnamienne a même pris la capitale de Vientiane d'assaut. De toute évidence, cette passation n'a pas été très douce, mais elle a bien offert aux Nguyễn une opportunité pour renforcer leurs relations avec le Vientiane.

Nous n'avons pas pu trouver le motif de cette guerre à travers les sources des Tây Sơn, car de nombreuses sources historiques des Tây Sơn manquent à cause de la guerre civile vietnamienne et de la destruction délibérée exécutée par les Nguyễn. Pourtant, nous avons retenu deux théories fondées sur l'étude des documents des États voisins. La première s'appuie sur les archives impériales des Qing qui montrent que les Tây Sơn ont expliqué à Pékin le motif de cette guerre : le royaume de Vientiane aurait soutenu Lê Duy Chi 黎維祇, prince exilé des Lê, pour s'opposer au gouvernement des Tây Sơn et restaurer la dynastie Lê.¹ En revanche, les dernières études ont dévoilé que le Vientiane n'était pas impliqué dans ces résistances de Lê Duy Chi.² Comme la Chine n'a joué absolument qu'un rôle de tiers dans ces affaires péninsulaires, les Qing enregistreraient simplement ce que les Tây Sơn leur avaient proclamé, mais nous ne parvenons pas à vérifier si les Tây Sơn avaient caché la vraie raison de cette guerre aux Qing.

L'autre version est donnée par les Nguyễn, mais les passages dans le *Đại Nam thực lục* se sont un peu contredits. Dans la « Première compilation des biographies, partie principale », « la biographie des Tây Sơn illégitimes » (Vol. 30) confirme la version précédente, mais la monographie « Le Vientiane » (Vol. 33) propose une autre version : les Tây Sơn se sont mis en colère, en voyant que leur réclamation du tribut (sách công 索貢) était rejetée par le Vientiane.³

Les historiographies des Nguyễn considèrent comme illégitimes les Tây Sơn (ngụy Tây 偽西), ils ont donc décrit l'histoire de ces derniers sur un ton d'anathème dans le *Đại Nam thực lục* et les autres ouvrages impériaux. À première vue, cette version de « réclamer du

¹ En 1792, les Tây Sơn ont envoyé une mission à Pékin afin de demander aux Qing de préciser la période du tribut qu'ils leur devaient. À cette occasion, l'ambassade vietnamienne a apporté à l'empereur Qianlong des Qing un grand nombre de butins obtenus pendant la guerre contre le Vientiane, parmi lesquels se trouvent des éléphants, des cloches et des tambours du Vientiane. Elle a de plus présenté un mémoire afin d'expliquer les causes et les conséquences de toute la guerre. « Junjichu lufu zouzhe 軍機處錄副奏摺 [Rapports adressés à l'empereur sur les affaires courantes, copies archivées au Conseil Privé] », Archives historiques No.1 de la Chine, No. 3-164-7762-62, entre le 21 avril et le 20 mai 1792 (4^e mois de la 57^e année du règne de Qianlong), lettre diplomatique du roi d'An Nam Nguyễn Quang Bình (Quang Trung) adressée à l'empereur Qianlong ; No. 3-164-7762-65, le 6 octobre 1792, rapport du préfet de la province du Guangxi.

² Xie Xinye 謝信業, « Changshan yu Qiongzhang zhijian : 19 shiji Yuenan Ruanchao xibu bianjiang jinglue yanjiu 長山與穹江之間：19世紀越南阮朝西部邊疆經略研究 [Entre la cordillère annamitique et le fleuve Mékong : études du gouvernement de la région frontière occidentale du Viêt Nam des Nguyễn au XIX^e siècle] », mémoire de maîtrise, Université de Xiamen, 2020, p. 12.

³ *DNTL*, part. « Chính biên liệt truyện sơ tập », vol. 30, p. 39-40 ; vol. 33, p. 28.

tribut » n'est qu'une description relativement neutre, mais elle comprend en fait des critiques. En vertu de la doctrine confucéenne « si les *barbares* viennent [pour nous exprimer leur sincérité], nous ne les refusons point ; s'ils s'en vont, nous ne les retenons point ». ¹ L'établissement de relations tributaires est considéré comme fondé sur l'initiative des barbares, même si cette initiative est réellement dérivée d'une nécessité face à la menace invisible de l'Empire. La politique des Tâ Son consistant à réclamer le tribut est, aux yeux de la Cour des Nguyễn, un comportement injuste qui prône la coercition par la force et ne respecte pas les rites. Nous allons voir dans la partie suivante de ce chapitre comment les Nguyễn ont relaté et enjolivé l'épisode de l'établissement des relations tributaires avec le Vientiane, en mettant en évidence le charme de l'Empire.

Tableau 5 - Rois du royaume de Vientiane

Roi	Règne
Sai Ong Hue	1703 (ou 1707) -1735
Ong Long	1735-1760 (ou 1767)
Ong Boun (Siribunnyasan)	1760 (ou 1767) - 1781
Nanthasen	1781-1795
Inthavong	1795-1805
Anouvong	1805-1828

b. L'époque de la mêlée et le lien personnel entre les princes de la Cochinchine et du Vientiane

La guerre entre les Tâ Son et le royaume de Vientiane a profondément changé la situation politique de la péninsule. Ceci a eu pour conséquence l'établissement d'une alliance entre la Cochinchine et le Vientiane. En 1778, le Siam a envahi le Vientiane, le forçant à devenir son pays vassal. Dès lors, le Vientiane a été intégré à la sphère d'influence du Siam. Ainsi, lorsque les Tâ Son ont attaqué le Vientiane en 1790 et 1791, ils sont tout naturellement devenus ennemis du Siam. Nguyễn Ánh entretenait une relation personnelle avec le roi Rama I^{er} ; grâce à la médiation de ce dernier, l'armée du Vientiane a finalement rejoint celle de

¹ Nous avons abordé cette doctrine dans le chapitre V.

Nguyễn Ánh dans sa lutte pour la reconquête du pouvoir.¹ Les sources historiques des Chakri comme des Nguyễn confirment qu'après une première défaite des Tây Sơn à Vientiane en 1790, le Vientiane a livré un grand nombre de trophées et de prisonniers faits dans les rangs des Tây Sơn à Rama I^{er}, lequel les a, à son tour, remis à Nguyễn Ánh.²

Sous le règne du roi Nanthasen du Vientiane (r. 1781-1795), Nguyễn Ánh a systématiquement demandé l'autorisation du Siam avant d'employer les ressources de son pays vassal pour lutter contre les Tây Sơn. Qu'il s'agisse d'effectuer une demande d'assistance militaire directe ou d'achats logistiques auprès du Vientiane, les Nguyễn ont toujours obtenu l'aval du Siam. Ainsi, en 1783, alors que Nguyễn Ánh prépare une expédition au Nord, nous le voyons demander et obtenir du Siam un visa pour le Vientiane. Ceci a été consigné dans les chroniques royales siamoises :

Le roi d'Annam a envoyé une lettre à la Cour, portée par Ong Bet Luang. La lettre disait que le roi d'Annam allait engager son armée et attaquer Quy Nhon. Il demanda des sceaux officiels pour aider son armée qui se dirigerait vers le Laos afin qu'elle puisse acheter facilement 235 magasins de nourriture en cas de besoin. Il souhaitait également envoyer sept Vietnamiens au Laos pour prendre des dispositions afin que le Laos puisse envoyer des vivres au Tonkin.³

Ce passage révèle les relations encore distantes qu'entretiennent les Nguyễn et le Vientiane, en raison de la mainmise du Siam sur ce dernier. Pourtant, durant le règne laotien d'Inthavong entre 1795 et 1804, cette situation a connu des changements subtils.⁴

Lorsque Nguyễn Ánh sert à la Cour des Chakri du Siam dans les années 1780, il a bien entendu établi avec Rama I^{er} un lien personnel, qui a profondément influencé la politique extérieure des empereurs des Nguyễn suivants envers le Siam. De plus, Nguyễn Ánh a eu l'occasion de rencontrer le prince laotien Inthavong qui était alors otage politique à la Cour Chakri. Bien que ce lien n'ait eu qu'un effet limité sur les décisions politiques des Nguyễn

¹ Cf.: chapitre III qui porte sur la relation personnelle entre Nguyễn Ánh et Rama I^{er}.

² *The Dynastic Chronicles Bangkok Era, The First Reign*, vol. 1, p. 169-170 ; *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 5, p. 22.

³ *The Dynastic Chronicles Bangkok Era, The First Reign*, vol. 1, p. 199.

⁴ Dans les sources vietnamiennes, il est nommé « Chiêu Ân 昭印 ».

envers le Vientiane, une analyse poussée des sources impériales vietnamiennes permet de le déceler.

Dans la monographie « Le Vientiane » du *Đại Nam thực lục*, le passage concernant la rencontre de Nguyễn Ánh et Inthavong est très court :

[En 1786], Inthavong s'est rendu au Siam pour une audience du roi du Siam. Sa Majesté Thế Tổ (Nguyễn Ánh) a fait halte à Bangkok. Inthavong est allé lui rendre visite, il respecte et admire S. M du fond de son cœur.¹

Ce texte est très vague et ne révèle aucun détail de l'entrevue en question. L'expression « respecter et admirer S. M du fond du cœur » est probablement ajoutée par les rédacteurs du Bureau d'histoire de l'État des Nguyễn. Nous pouvons supposer que cette formule visait à justifier par une explication psychologique la mise en place, bien plus tard, d'une coopération militaire régulière entre le Viêt Nam et le Vientiane. L'histoire du règne d'Inthavong étant largement absente des chroniques royales laotiennes dont nous disposons, nous n'avons pu les confronter avec le discours des annales vietnamiennes.² Néanmoins, Trần Văn Tuân et Tống Phúc Đạm, qui se sont rendus au Siam avec Nguyễn Ánh lors de son exil, ont fourni quelques indices dans leurs mémoires : Nguyễn Ánh avait proposé à Inthavong que « celui qui aura été autorisé [par Rama I^{er}] à rentrer dans son pays aidera l'autre »³ Si ces dires se révélaient réels – ce dont nous n'avons pas la preuve, il semblerait alors que l'alliance entre le Vientiane et les empereurs des Nguyễn se soit scellée dans le prolongement d'une solidarité ancienne entre ces deux monarques déchus qu'étaient Nguyễn Ánh et Inthavong.

c. La coopération entre Nguyễn Ánh et Inthavong

La période allant de 1799 à 1801, peut être considérée comme la dernière phase dans la guerre menée par Nguyễn Ánh contre la dynastie Tây Sơn, tandis que la coopération entre la

¹ *DNTL*, part. « Chính biên liệt truyện sơ tập », vol. 33, p. 28.

² Pareillement, l'historiographie laotienne parle très peu d'Inthavong. Voir : Maha Sila Viravong, *History of Laos (Phong Savadan Lao)*, trad. par U.S. Joint Publications Research Service, New York : Paragon Book Reprint Corp, 1964, p. 110-111 ; « Les chroniques royales du Laos, contribution à la connaissance historique des royaumes lao (1316-1887) », p. 290-291 ; Paul Le Boulanger, *Histoire du Laos français : Essai d'une étude chronologique des principautés laotiennes*, Paris : Plon, 1930, p. 158-159.

³ Nguyễn Triều Long Hưng *Sự Tích*, p. 34.

Cochinchine et le Vientiane s'est considérablement renforcée. Fait intéressant, en 1799, alors que Nguyễn Ánh a demandé au Siam l'aide des troupes cambodgiennes et laotiennes afin d'attaquer les Tây Sơn simultanément par l'Ouest et Sud, le roi Rama I^{er} refuse que l'armée laotienne participe au combat, prétextant que la saison des pluies ne s'y prête pas.¹ Peut-être ce refus est-il un signe avant-coureur de la perte de confiance du Siam en cette alliance.²

Finalement, Nguyễn Văn Thoại 阮文瑞 et Lư Phước Tường 劉福祥, à la tête d'une délégation militaire des Nguyễn, arrivèrent au Vientiane au mois de mai pour acheter du matériel et discuter avec Inthavong des futurs plans d'attaque contre les Tây Sơn. Le *Đại Nam thực lục* décrit cette entrevue comme fort amicale et présente Inthavong enthousiasmé par les projets militaires des Vietnamiens. Bien que certains passages ne soient pas dénués d'exagérations, la coopération efficace qui s'est mise en place entre les deux parties à la suite de cette rencontre montre que les chroniques vietnamiennes ne se sont, cette fois-ci, pas trop écartées de la réalité.³ Concernant les opérations militaires qui eurent lieu en 1800 et 1801, le Vientiane a par deux fois envoyé des troupes pour coopérer avec Nguyễn Văn Thoại lors des batailles contre les Tây Sơn à Nghệ An. De plus, le Vientiane a également intercepté des émissaires des Tây Sơn envoyés à l'État de Xieng Khouang pour chercher à passer des alliances.⁴

(3) Repeindre l'histoire de la coopération et l'établissement des relations tributaires institutionnelles

Le rôle militaire important joué par le Vientiane dans la reconquête du royaume par Nguyễn Ánh sur le sol vietnamien est indéniable. Cependant, rappelons que, lors de cette coopération, le statut de Nguyễn Ánh reste toujours celui d'un prince déchu, d'un prétendant au trône face au régime existant (les Tây Sơn). Contrairement à ce que les rédacteurs du *Đại*

¹ *The Dynastic Chronicles Bangkok Era, The First Reign*, vol. 1, p. 226-227.

² Mayoury Ngaosyvathn et Pheuiphanh Ngaosyvathn, *Paths to conflagration : fifty years of diplomacy and warfare in Laos, Thailand, and Vietnam, 1778-1828*, Ithaca : Cornell Southeast Asia Program Publications, 1998, p. 102.

³ Par exemple, Inthavong appelait l'armée Nguyễn « soldat céleste ». Voir : *DN TL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 11, p. 8.

⁴ *Ibid.*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 14, p. 6. Dans les sources vietnamiennes, Xieng Khouang est nommé « Trần Ninh 鎮寧 ».

Nam thực lục suggèrent, Nguyễn Ánh ne possède pas « d'autorité » sur le Vientiane. Il ne s'agit donc pas d'une relation monarque-vassal, il est permis de penser que Nguyễn Ánh et Inthavong communiquaient d'égal à égal.

Cependant, après la victoire des Nguyễn, l'histoire de cette coopération a été repeinte et modifiée par Hué. Après que Nguyễn Ánh a annoncé que la région du Nord avait été récupérée et le Viêt Nam réunifié, le Vientiane a envoyé une ambassade à la capitale Hué pour l'en féliciter. Le *Đại Nam thực lục* rapporte que Nguyễn Ánh a alors « donné » la région laotienne de Xieng Khouang au Vientiane pour le « récompenser de ses mérites ». ¹ Un tel vocabulaire renvoie aux relations « monarque-sujet » qui unissent, selon les documents, les deux pays, plaçant inévitablement Inthavong en position d'infériorité. Voici un exemple similaire : deux mois plus tard, Inthavong a de nouveau envoyé une ambassade à Hué. Nous ignorons le motif concret de cette mission, mais il est très probable qu'il s'agissait de remercier les Nguyễn pour la rétrocession de Xieng Khouang. Or, le Bureau d'histoire de l'État des Nguyễn explique que l'objet de cette mission était bien de « s'acquitter du tribut ». ²

Les expériences vécues par Nguyễn Ánh et Inthavong à la Cour des Chakri du Siam, dont nous avons parlé précédemment, laissent supposer qu'Inthavong considérait davantage Nguyễn Ánh comme un compagnon d'infortune que comme un suzerain, même après le couronnement de ce dernier. Plus important encore, durant les huit années du règne d'Inthavong, le Vientiane s'est apparemment comporté comme un « vassal fidèle » du Siam. ³ Par conséquent, il est peu probable qu'après l'établissement de la dynastie Nguyễn en 1802, le Vientiane ait eu la volonté d'établir avec elle des relations tributaires. Peut-être est-ce pour cela que c'est seulement sous le règne d'Anouvong (r. 1804-1828), frère cadet et successeur d'Inthavong, que le Laos proposera clairement la mise en place de relations tributaires avec le Viêt Nam des Nguyễn.

Le début de l'année 1806 est un moment important dans l'histoire des relations entre le Viêt Nam et le Vientiane, car les relations tributaires sont institutionnellement établies à

¹ Voici le texte original : « 帝嘉其功，乃以鎮寧之地界之 ». Ibid., part. « Chính biên liệt truyện sơ tập », vol. 33, p. 30.

² Ibid., part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 19, p. 1.

³ Martin Stuart-Fox, *The Lao Kingdom of Lan Xang : rise and decline*, Bangkok : White Lotus Press, 1998, p. 116.

l'initiative d'Anouvong.¹ La vie, aussi héroïque que tragique d'Anouvong, montre qu'il a été un monarque doté d'une forte fierté nationale laotienne et qu'il s'est efforcé de restaurer l'indépendance de son pays et de le rendre prospère, à l'image du prestigieux royaume du Lan Xang.² Le premier défi qui se présente à lui est de se débarrasser de la mainmise du Siam des Chakri. Ainsi, vouloir établir des relations tributaires avec les Nguyễn, pourrait être interprété comme un choix stratégique visant à contenir les forces des Siamois au Vientiane. Peu importe ce que pensait réellement Anouvong, les Nguyễn ont bien profité de cette occasion pour embellir la grandeur de l'Empire.

Le *biểu văn* « mémoire destiné à l'empereur » d'Anouvong est partiellement conservé dans le *Đại Nam thực lục*. Les explications corrélatives dans nos études sur les relations entre les Nguyễn et les Jaraï laissent penser que ce *biểu văn* a pu être traduit de manière libre par les mandarins de la province frontalière du Quảng Trị ou par le ministère des Rites des Nguyễn, afin d'être rendu conforme au discours confucéen.³

Dans le passé, notre pays (le Vientiane) s'acquittait du tribut à la dynastie sacrée tous les trois ans, représentant notre statut de pays vassal depuis des générations. Mais à partir de l'époque des Tày Sơn illégitimes, les Tày Sơn ont été très tyranniques et notre peuple n'avait aucun moyen de subsistance. Nous nous sommes donc mis sous la tutelle du Siam, mais ceux-ci nous ont maltraités. Maintenant, la dynastie sainte, lumineuse et imposante est restaurée et les barbares lui ont voué allégeance. Nous prions d'établir de nouveau nos règlements concernant le tribut, comme nous l'avions jadis fait.⁴

En chinois classique, la « dynastie sacrée » (thánh triều 聖朝) désigne spécifiquement la « dynastie actuelle », c'est-à-dire, selon l'expression de ce passage, Anouvong indique que le Vientiane avait déjà accepté la règle consistant à s'acquitter du tribut tous les trois ans à l'époque de la principauté des Nguyễn. Cependant, nous avons montré que les interactions

¹ C'est le douzième mois du calendrier chinois de la quatrième année du règne de Gia Long (Nguyễn Ánh).

² Les talents militaires d'Anouvong se manifestent déjà très visiblement sous le règne d'Inthavong, en particulier dans la guerre contre la Birmanie en 1797 et 1802. Ce serait pour cette raison que même dans la partie « Inthavong » de la chronique royale laotienne, le prestige d'Anouvong éclipse souvent le gouvernement d'Inthavong.

³ Cf. : chapitre IV, p. 198.

⁴ *ĐNTL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 27, p. 24.

entre la Cochinchine et le Vientiane étaient très limitées et que les règlements tributaires n'ont jamais été confirmés par les seigneurs des Nguyễn mais par leur adversaire du Nord, les Lê-Trình. Aussi, à travers ce *biểu văn* du Vientiane, rédigé en réalité par les Vietnamiens eux-mêmes, les Nguyễn semblent s'approprier une partie de l'histoire des Lê pour mieux se mettre en valeur. Les choses pourraient être formulées autrement : la dynastie Nguyễn se considérait comme le successeur légitime de la dynastie Lê. En fonction de quoi les Nguyễn considéraient l'histoire des Lê comme la leur. Force est de constater cependant que la conséquence est la même : les Nguyễn reprennent à leur compte le mérite d'avoir établi des relations tributaires précoces avec le Laos, ce qui est faux puisqu'on le sait : elles découlent de la politique extérieure Trinh.

L'édit par lequel Nguyễn Ánh répond à Anouvong mérite aussi notre attention.

Inthavong le chef défunt de votre pays était mon ancien vassal. Pour votre pays, j'ai toujours eu une inclination pour la politique du « nourrir, apaiser et ménager ». Vous devez faire respectueusement et assidûment votre travail, apaiser et rassembler votre peuple. Ce n'est qu'ainsi que vous pourrez être conforme à ma volonté.¹

En comparant cet édit avec le *biểu văn* d'Anouvong précédemment évoqué, nous voyons que leurs contenus se répondent. Dans le *biểu văn*, les torts commis par les Tây Sơn et les Siamois envers le Vientiane sont particulièrement soulignés, or dans l'édit impérial à Anouvong, Nguyễn Ánh s'est précisément vanté d'avoir toujours été juste et bienveillant avec le Vientiane et d'être déterminé à continuer à l'avenir. La détermination avec laquelle Nguyễn Ánh semble vouloir mettre en place des relations tributaires avec Inthavong nous intéresse. Certes, ce n'est pas la première fois que la Cour des Nguyễn fait une telle déclaration, par exemple, en 1803, le gouverneur du Bắc Thành avait déjà écrit dans son mémoire à Nguyễn Ánh : « Le Luang Prabang est loin, or le Vientiane sert notre dynastie [comme pays vassal] ».² En 1806, ce discours qui ne circulait avant qu'au sein de la Cour des Nguyễn, est directement

¹ Ibid., part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 27, p. 24.

² Ibid., part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 21, p. 4-5.

adressé à une ambassade laotienne. Aussi, est-il permis de dire qu'à cette occasion, les Nguyễn ont achevé de « repeindre » l'histoire des relations entre Inthavong et Nguyễn Ánh.

Anouvong ayant proposé d'établir avec les Nguyễn des relations tributaires qui sont, par définition, inégales, il ne peut donc qu'accepter la reconstruction par Nguyễn Ánh de l'histoire des relations entre les Nguyễn et son frère aîné, alors même qu'elle lui est défavorable.

Dès lors, les relations tributaires entre le Viêt Nam des Nguyễn et le royaume de Vientiane ont été institutionnellement établies pour la *première* fois : le tribut doit être versé tous les trois ans et comprend trois éléphants mâles, deux cornes de rhinocéros, une paire en ivoire et 5 *cân* de cannelle.¹ L'ambassade du Vientiane chargée de s'en acquitter doit être composée de 38 personnes et passer par la province du Nghệ An.² Les règlements plus détaillés peuvent être trouvés dans les volumes divers du *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*.³ Le contraste avec le tribut évoqué par les annales en 1761 est net puisque les quantités n'étaient pas précisées, laissant le Vientiane libre d'en décider. Cette comparaison montre bien à quel point les relations tributaires entre les deux parties étaient illusoires pendant la période de la principauté des Nguyễn.

À en juger par le *Đại Nam thực lục*, depuis l'établissement officiel de ces relations tributaires en 1805 jusqu'à la révolte d'Anouvong en 1826 puis l'annexion du Vientiane par le Siam un an après, Anouvong s'est effectivement acquitté du tribut tous les trois ans (mis à part l'année 1809 où il accuse un léger retard).⁴ Cette situation stable et calme se reflète dans les *Chroniques* : l'arrivée des ambassades laotiennes est résumée en une seule ligne qui témoigne du caractère routinier qu'elle a pris : « Le Vientiane nous envoie une ambassade pour s'acquitter du tribut ». ⁵ La mise en place de relations tributaires semble donc avoir

¹ Un *cân* équivaut à environ 604 grammes.

² *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*, vol. 134, p. 14, 22 ; vol. 135, p. 20.

³ *Ibid.*, vol. 133-135.

⁴ *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 37, p. 8-9.

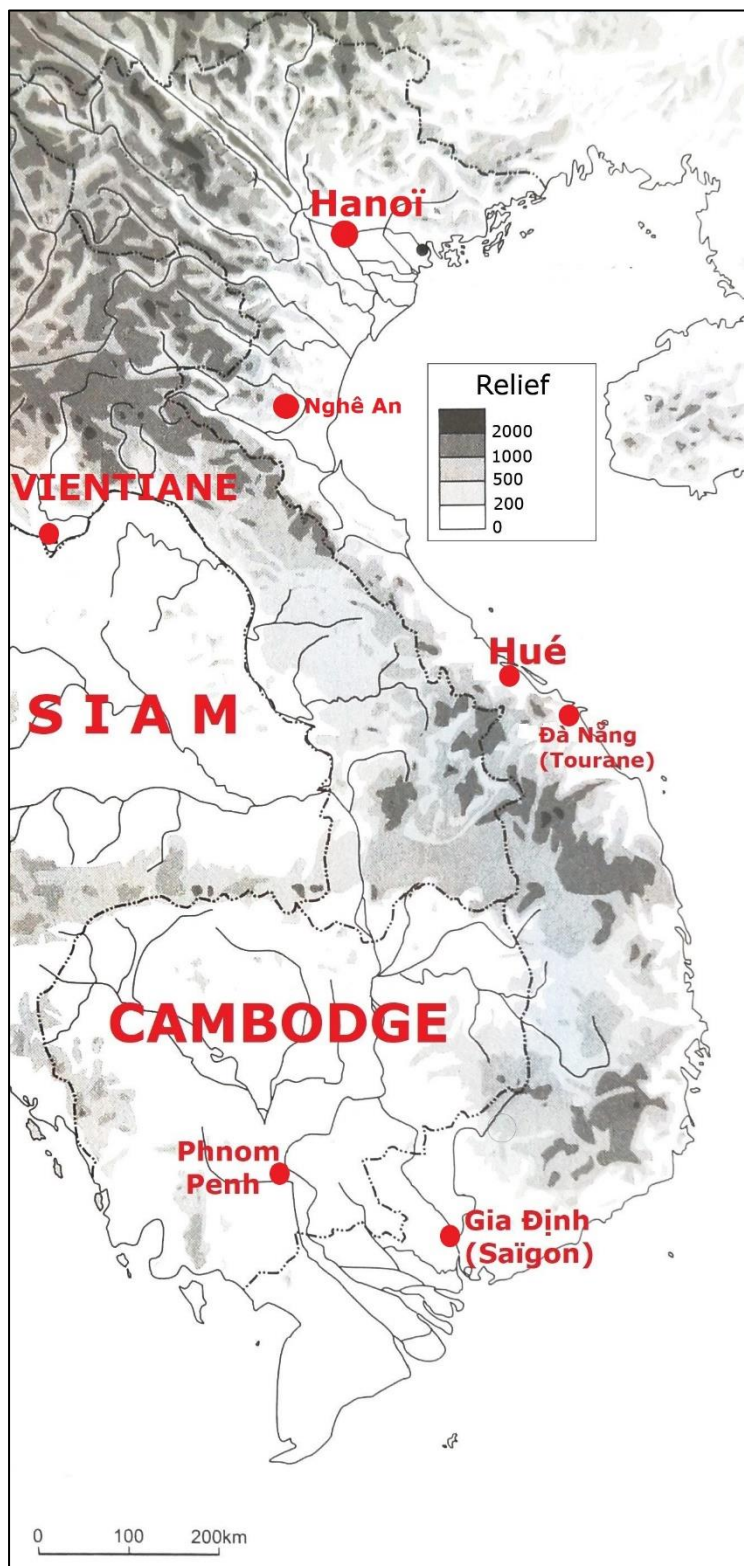
⁵ *Ibid.*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 25, p. 12.

instauré une situation de paix entre les deux pays, similaire à celle qu'avaient permise les relations tributaires sino-vietnamiennes (Cf. chapitre II).¹

En outre, le rôle joué par Anouvong est aussi similaire à celui joué par le Viêt Nam dans les relations sino-vietnamiennes : en respectant fidèlement les règlements tributaires, Anouvong se prémunit contre une éventuelle invasion à l'Est par le Viêt Nam des Nguyễn, plus puissant que son royaume. Cela lui permet de se concentrer sur son développement intérieur, dans l'espoir d'atteindre son objectif ultime un jour : se débarrasser de la mainmise siamoise et devenir le véritable dirigeant du pays laotien. De ce point de vue, la construction par Anouvong de l'image d'un pays vassal parfait s'avère stratégique et semble avoir réussi à satisfaire les Vietnamiens. Cette alliance est donc devenue une aubaine pour le Vientiane qui cherche à tirer avantage de sa relation tributaire avec les Nguyễn. Nous y reviendrons dans la partie suivante.

¹ Mayoury et Pheuiphanh croient qu'Anouvong a ignoré l'empereur Minh Mênh sur la question de l'envoi d'émissaires, car Anouvong n'a pas mandaté une ambassade chargée de présenter ses félicitations pour l'intronisation de Minh Mênh en 1820. (Voir : *Paths to conflagration : fifty years of diplomacy and warfare in Laos, Thailand, and Vietnam, 1778-1828*, p. 105.) Cependant, l'année 1820 n'est pas une année de routine pour s'acquitter du tribut et, selon le *Đại Nam thực lục* concernant l'ambassade Laotienne en 1821, la dynastie Nguyễn n'avait jamais en effet informé officiellement Anouvong de la mort de Gia Long.

Carte 4 - Configuration de surface du Viêt Nam¹



¹ Andrew Hardy, *Red hills : migrants and the state in the highlands of Vietnam*, Copenhagen : NIAS Press, 2005, p. 5, adapté par Qian Shenghua.

2, Le Vientiane, « glacis protecteur » de l'Empire

Le soulèvement d'Anouvong contre le Siam en 1826 est un événement très important dans l'histoire laotienne, de plus, il a bien touché le fragile équilibre politique entre le Viêt Nam et le Siam. Au niveau de l'histoire de l'Asie du Sud-Est péninsulaire, cet épisode constitue aussi la dernière grande vague de l'intégration culturelle et des États depuis 1760 jusqu'aux années 1830.¹ Nous avons précédemment abordé cet épisode, mais notre discussion portait principalement sur la manière dont Hué et Bangkok avaient géré les conséquences du soulèvement d'Anouvong par la voie diplomatique.² À présent, nous nous concentrerons sur l'attitude des Nguyễn à l'égard d'Anouvong pendant le soulèvement, en réfléchissant au concept, important dans les relations tributaires, de « glacis protecteur » (phiên 藩).³

(1) La cordillère annamite et la sécurité du Viêt Nam

Dans le système tributaire chinois, la notion de « glacis protecteur » apparaît souvent dans les documents diplomatiques où le pays suzerain compare son État vassal au glacis protecteur de l'Empire.⁴ Ce concept est légèrement différent de l'alliance militaire en politique moderne qui n'implique pas que les deux parties remplissent l'obligation de défense mutuelle. En revanche, l'idée que deux pays liés par les relations tributaires se doivent de maintenir la stabilité dans leurs zones frontalières se trouve au cœur du concept de « glacis protecteur ». Voyons, dans la pratique, ce que donne le cas sino-vietnamien, par exemple, lors de la révolte de Wu Sanguï des Qing dans les années 1670. L'empereur Qing a laissé entendre

¹ Voir : Victor Lieberman, *Strange Parallels: Southeast Asia in Global Context, c.800-1830, Volume 1 : Integration on the Mainland*, New York : Cambridge University Press, 2003.

² Cf. : chapitre III, p. 150.

³Le terme de « zone tampon » a été utilisé par certains chercheurs pour traduire le terme « phiên ». Voir : Saveng Phinith, « La frontière entre le Laos et le Viêt Nam (des origines à l'instauration du protectorat français) vue à travers les manuscrits lao », in *Les frontières du Viêt Nam, histoire des frontières de la Péninsule Indochinoise*, éd. par Alain Forest, Paris : L'Harmattan, 1989, p. 194-204, p. 194. Néanmoins, nous avons choisi de ne pas l'employer car il implique, entre deux pays plus ou moins rivaux, la présence d'un troisième ; or les relations tributaires établies par la Chine et le Viêt Nam avec leurs voisins, sont principalement bilatérales et n'impliquent que rarement une troisième entité politique.

⁴ Plusieurs synonymes peuvent être trouvés dans les textes. Par exemple, *phiên phong* 藩封 ; *ngoại phiên* 外藩 ; *biên phiên* 邊藩 ; *phiên thần* 藩臣 etc.

aux Lê qu'il serait déjà amplement satisfait, si le Viêt Nam s'en tenait à refuser son soutien aux révoltés.¹

D'autres cas montrent que l'extradition de fugitifs révoltés ou criminels qui avaient traversé clandestinement la frontière était une pratique très répandue en temps ordinaire. En effet, la région montagneuse en périphérie de l'Asie du Sud-Est aurait été, pendant près de deux mille ans et jusqu'au milieu du XX^e siècle, une zone refuge, un lieu d'insoumission au pouvoir d'État.² En 1809, Gia Long a envoyé au Vientiane une lettre diplomatique officielle, soulignant que les zones frontalières montagneuses du Vientiane pourraient facilement devenir une cachette pour les fugitifs vietnamiens. Aussi, intimait-il à Anouvong de rester attentif à cette marche de son royaume. Si d'aventure, ce dernier attrapait des fugitifs, il conviendrait de les extradier vers les Nguyễn.³ Pour des raisons topographiques, les perdants politiques ont eu tendance, dans l'histoire du Viêt Nam, à se cacher dans les montagnes du Laos pour continuer la résistance après une défaite.⁴ Gia Long connaît très bien cette particularité, car son ancêtre, Nguyễn Kim, avait lui aussi profité de ces avantages pour assister les Lê au XVI^e siècle, quand il était grand général des Lê.

Par conséquent, lorsque Nguyễn Ánh est monté sur le trône, empêcher ce problème de se produire à nouveau est devenu un enjeu touchant à la sécurité du pays. Nous voyons donc dans cette lettre adressée à Anouvong que Gia Long considère le Vientiane comme le glacis protecteur de l'Empire vietnamien. Cela explique pourquoi Gia Long est très content de voir le Vientiane remplir ce devoir deux ans après.

Le Vientiane s'est acquitté du tribut et nous a livré les déserteurs, ce qui suffit à prouver sa sincérité. Nous devons leur donner un décret pour les féliciter et les récompenser. À l'avenir, si Lê Đoàn 黎團, Trịnh Vân 鄭樺 et d'autres [insurgés] vont se réfugier au Vientiane, ils nous les livreront

¹ *Qing Shi Lu*, part. « Shenzu renhuangdi shilu », vol. 86, p. 13-14.

² James Scott emploie le terme « Zomia » pour indiquer cette région péninsulaire, voir : James C. Scott, *The Art of Not Being Governed: An Anarchist History of Upland Southeast Asia*, New Haven ; London : Yale University Press, 2009, p. 153-158. Néanmoins, il faut signaler qu'en raison du parti-pris idéologique de l'auteur, ses conclusions ont été très discutées, voir : Bernard Formoso, « Les sociétés libertaires existent-elles ? », *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, No. 209, 2014 : p. 153-170.

³ *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*, vol. 132, p. 20.

⁴ D'autres exemples similaires incluent le soulèvement de Lê Duy Mật, un membre de la famille royale des Lê au XVIII^e siècle.

certainement. Le Vientiane est vraiment notre thượng đạo phiên bình 上道藩屏 « glacis protecteur des hautes régions »¹

Ainsi, le Vientiane assure principalement la sécurité intérieure du Viêt Nam ; cependant, à d'autres égards, il joue également un rôle dans la sécurité extérieure.

a. La profondeur stratégique

« Le glacis protecteur des hautes régions » dans la citation précédente est une expression des Vietnamiens pour désigner les chemins montagneux qui connectent les provinces des Nguyễn, tels que Nghệ An, Thanh Hóa, et les pays laotiens. Autrement dit, via ces routes, les Laotiens ou même les Siamois peuvent attaquer ces provinces vietnamiennes. Cette caractéristique géographique n'est devenue une véritable menace pour le Viêt Nam qu'à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle et s'explique principalement par le déplacement de la capitale du Viêt Nam de Hanoï à Hué (Phú Xuân). À en juger par la topographie, au Nord du Viêt Nam, la plaine du delta du fleuve Rouge et la zone autour de la capitale sont relativement plates et évasées (Voir : carte « Configuration de surface du Viêt Nam »). En revanche, au Centre, la plaine est extrêmement étroite, avec la cordillère annamite à gauche et la mer à droite. Par conséquent, d'un point de vue militaire, par rapport à Hanoï, il manque à la ville Hué et même à toute la région centrale du Viêt Nam une profondeur stratégique face à une éventuelle attaque provenant de la cordillère annamite. Ainsi, quand Gia Long a qualifié le Vientiane de « glacis protecteur au chemin du Haut » de l'Empire, ce concept implique, au-delà de l'extradition des criminels, la promesse d'une loyauté sans faille du Vientiane envers la dynastie des Nguyễn.

À présent, nous pouvons mieux comprendre pourquoi les Tây Sơn ont pris l'initiative de déclencher une guerre contre le Vientiane au début des années 1790. Rappelons que l'empereur Quang Trung (r. 1788-1792) a d'abord choisi Phú Xuân (Hué) comme capitale avant de décider d'en ériger une nouvelle au Nghệ An, en raison de l'histoire de son clan et de la géomancie. Comparé avec Hué, Nghệ An est géographiquement plus proche du

¹ *DNLT*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 43, p. 20.

Vientiane et manque plus de profondeur stratégique. Ainsi, c'est pour assurer la sécurité de la frontière occidentale que les Tây-Son ont déclaré la guerre au Laos. Contrairement à la stratégie que les Nguyễn mettront plus tard en œuvre, les Tây Son n'ont pas cherché à passer une alliance, préférant adopter une méthode offensive.

b. Le consensus à la Cour de Hué

En 1827, quand Anouvong a été vaincu par les Siamois pour la première fois et s'est enfui au Viêt Nam, cet épisode inattendu a provoqué une discussion animée à la Cour des Nguyễn. Le jugement porté par le gouverneur général du Gia Định, Lê Văn Duyệt 黎文悅 (1763-1832), sur la situation géopolitique de l'Empire après cet événement a fait consensus à la Cour des Nguyễn. Dans son mémoire, adressé à l'empereur, il déclare :

Depuis longtemps, le Vientiane s'acquitte du tribut et nous tient lieu de « glacis protecteur ». À présent, il est abandonné de tous et implore notre aide. Il ne serait pas conforme à la Justice de la lui refuser. [...] Si le Vientiane est annexé par le Siam, alors le Siam touchera notre frontière. J'ai bien peur que, tel un ronflement tonitruant à côté du lit d'un dormeur, cette situation nous ôte le sommeil.

Ce passage reflète bien la fonction du glacis protecteur qu'occupait le Vientiane ainsi que la peur des Vietnamiens d'avoir à leur frontière un Siam puissant. Cette crainte est compréhensible : l'annexion du Vientiane par le Siam, rendrait la région étroite du Nghệ An au Centre du Viêt Nam vulnérable. C'est donc bien la sécurité extérieure de la dynastie Nguyễn qui est ainsi en jeu.

Durant la discussion, le vice-ministre de la Fonction publique Hoàng Kim Hoán 黃金煥 a également avancé un argument similaire.

Dans la Province du Nghệ An, se trouvent les crêtes les plus importantes du monde. Les zones périphériques de Trà Lân [du Nghệ An] sont justement limitrophes du Vientiane. Ainsi, le Vientiane est le glacis protecteur de notre pays, nous ne pouvons pas y renoncer. [...] L'occupation de la ville de Vientiane et la domination de son peuple par le Siam, signifie la suppression de ce glacis protecteur. Même s'il n'envahit

*pas les territoires de nos barbares dépendants, les hommes de ces régions proches du Siam n'en deviendront pas moins leurs sujets. Une fois les barbares dépendants assujettis, la région de Trà Lân a toutes les chances d'être finalement occupée par le Siam.*¹

Dans ce passage, Hoàng Kim Hoán met la Cour en garde contre un éventuel *effet dominos*. D'abord, le Viêt Nam risque de perdre son glacis protecteur ce qui menace sa sécurité intérieure. Ensuite, il a également des *barbares dépendants* qui constituent une seconde « couche protectrice ». Pourtant, même avec cette double protection, Hoàng Kim Hoán considère *a priori* que l'Empire reste vulnérable car, une fois le Vientiane annexé, le deuxième niveau du glacis protecteur ne résistera pas longtemps et risque d'entraîner dans sa chute la province vietnamienne du Nghệ An.

D'un point de vue théorique comme pratique, la cordillère annamite semble avoir un impact majeur sur la sécurité et la stabilité de l'Empire Nguyễn. Ainsi, nous pouvons nous demander pourquoi, face au soulèvement d'Anouvong en 1826, les Nguyễn n'ont pas fait preuve de la détermination avec laquelle ils avaient géré les affaires cambodgiennes de 1811 à 1813 ?

(2) L'intervention des Nguyễn dans le soulèvement d'Anouvong

Aujourd'hui, le roi laotien Anouvong est dépeint, dans l'historiographie contemporaine du Laos, comme un héros voué à l'indépendance nationale, en raison de son soulèvement contre le Siam des Chakri. Une statue de lui est érigée dans la capitale sur la rive du Mékong, face à la Thaïlande de l'autre côté. Néanmoins, aux yeux des Nguyễn, la légitimité de cette révolte est problématique. Bien que Minh Mệnh ait accepté la demande d'asile d'Anouvong, il considère que c'est Anouvong lui-même qui « a provoqué tous ces désordres ».² La position des Vietnamiens est donc ambiguë : d'une part, ils ont sympathisé avec Anouvong lors de son exil à la Cour, mais d'autre part, il est un total « fauteur de troubles », un perturbateur de la

¹ Ibid., part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 46, p. 7.

² « Châu bản triều Nguyễn », le 30 août 1827 (9/7/MM8), règne de Minh Mệnh, tome 24, feuille 173, rapport du chargé des affaires frontalière.

stabilité régionale. Bref, cet événement a détruit l'image de « glacis protecteur » exemplaire que le Vientiane avait donnée aux Nguyễn par le passé.

Figure 12 - Statue d'Anouvong à Vientiane, Laos¹



L'exil d'Anouvong au Viêt Nam nous offre une bonne approche pour observer la mise en œuvre de la politique de « glacis protecteur » de Hué. Cependant, il faut d'abord reconnaître que, le sol vietnamien étant précisément le théâtre de cet épisode, l'écrasante partie de la documentation, rédigée en chinois classique, émane de la Cour des Nguyễn. De plus, les études faites par les historiens laotiens et thaïlandais se concentrent principalement sur la géopolitique Siam-Laos et les guerres entre Anouvong et l'armée siamoise, mais abordent très peu l'exil d'Anouvong au Viêt Nam. Ceci suggère que les mandarins laotiens qui ont suivi Anouvong jusqu'au Viêt Nam, n'ont pas laissé beaucoup de récits de cette

¹ En l'honneur du roi Chao Anouvong, le gouvernement laotien a fait construire la statue du parc Chao Anouvong pour commémorer le 450^e anniversaire de la ville de Vientiane en 2010. Photo aérienne par drone, prise par Jettana Viengsaly, adaptée par Qian Shenghua, lien de la photo originale : <https://www.facebook.com/mahasonmagazine/photos/pcb.10155633272599149/10155633267959149>, consultée le 5 janvier 2021.

expérience.¹ Malgré l'indigence de la diversité des sources historiques, nous avons tenté d'en apprendre davantage sur cet épisode encore obscur de l'histoire. Pour ce faire, nous avons comparé la politique des Nguyễn envers le Vientiane avec celle qu'ils menaient à la même époque envers les autres pays péninsulaires.

a. Justifié ou injustifié ?

Commençons par une supposition : peut-être est-ce justement le fait que le Vientiane avait bien rempli son devoir de « glacis protecteur » au cours des deux dernières décennies qui rend le rôle joué par la dynastie Nguyễn dans cet épisode quelque peu embarrassant. Dans les archives vietnamiennes, l'empereur et les mandarins des Nguyễn ont bien reconnu que l'attitude d'Anouvong envers le Viêt Nam dans le cadre des relations tributaires était « d'une détermination inébranlable ». ² Ainsi, justice oblige : il faut octroyer l'asile politique à Anouvong. Nous voyons bien que c'est désormais au tour de la dynastie Nguyễn de remplir ses propres obligations dans les relations tributaires : l'adage confucéen « Nourrir le petit, ranimer ce qui s'est éteint. » (tự tiểu tồn vong 字小存亡), ne dit pas autre chose.

Les confucianistes, qui dissertent beaucoup sur la fonction de la moralité dans la société, attachent une grande importance à la « justice », c'est-à-dire la légitimité des guerres contre les autres peuples. C'est pourquoi ils les justifient par toutes sortes de prétextes. Dans le cas d'Anouvong, au vu des relations entre le Viêt Nam et le Vientiane, l'intervention vietnamienne serait bien entendu justifiée. Cependant, au regard des relations entre le Siam et le Vientiane, une telle intervention s'avère plus contestable.

Considérant Anouvong comme le destructeur de l'ordre géopolitique existant, les Nguyễn estiment donc qu'une intervention de leur part n'est pas assez justifiée et se montrent relativement réticents. Cela est particulièrement patent lorsque nous comparons la situation à

¹ Voir : *History of Laos (Phong Savadan Lao)*, p. 114-135 ; Manich Jumsai, *History of Laos*, Bangkok : Chalermnit, 1971, p.110-119. Les chercheurs vietnamiens, quant à eux, semblent plus disposés à façonner cet épisode en « l'histoire de l'amitié Viêt Nam-Laos » ou « l'histoire du Viêt Nam aidant le Laos à résister à l'agression siamoise », en citant aveuglément les documents officiels vietnamiens (principalement le *Đại Nam thực lục*). Par exemple : Đinh Thị Dung, « Chính sách láng giềng thân thiện của vua Minh Mệnh trong quan hệ với Vạn Tượng và Xiêm La [La politique frontalière amicale de l'empereur Minh Mệnh dans ses relations avec le Vientiane et le Siam] », in *Lịch sử nhà Nguyễn : Một cách tiếp cận mới*, éd. par Phan Ngọc Liên, Hanoi : Nhà xuất bản Đại học Sư Phạm, 2011, p. 351-356.

² Voici le texte original : « 矢志不渝 ».

laquelle la Cour des Nguyễn est confrontée lors de l'exil d'Anouvong et lors de celui du roi cambodgien Ang Chan II, réfugié au Viêt Nam en 1812. Si Gia Long avait décidé d'aider Ang Chan II, c'est bien entendu parce que le Viêt Nam avait d'énormes intérêts politiques au Cambodge, mais moralement parlant, le fait qu'Ang Chan II n'était pas en faute dans cet incident rendait l'intervention du Viêt Nam plus légitime. En revanche, l'image d'Anouvong est plutôt celle d'un traître ayant trahi le Siam en attaquant sournoisement l'armée siamoise. Ainsi, les mandarins vietnamiens reconnaissent aussi que leur application du principe « nourrir le petit » sera considérée par le Siam comme une manière de couvrir un traître.¹ L'exil d'Anouvong place donc le Viêt Nam dans une position diplomatiquement délicate. Ce qui a fondamentalement limité le niveau de l'implication des Nguyễn dans cette guerre.

De plus, durant l'exil d'Anouvong au Viêt Nam, le Siam a cantonné une armée dans la ville de Vientiane et placé le frère d'Anouvong sur le trône. Les Nguyễn avaient appris ces événements par les espions en mission au Laos. Devant la position dominante occupée par le Siam sur le Vientiane, les Nguyễn estiment que le retour d'Anouvong sur le trône serait la meilleure issue possible à ce conflit. Il n'était cependant plus envisageable de rétablir un protectorat des Nguyễn sur le Vientiane, encore moins d'annexer ce dernier au Viêt Nam. Aussi, pouvons-nous lire dans les documents vietnamiens l'impatience que la Cour témoigne à Anouvong et son désir de voir la situation rentrer dans l'ordre aussi tôt que possible. Dans un recueil de rapports et d'édits concernant le soulèvement d'Anouvong, nous avons remarqué que les Nguyễn ont exhorté à plusieurs reprises ce prince laotien à faire des efforts pour garder son indépendance et rétablir avec le Siam des relations convenables.²

Cependant, la Cour de Hué est déçue par la réaction de ce roi en exil. Ainsi, Minh Mệnh déclare avoir espéré qu'Anouvong pourrait jouer un rôle majeur dans la reconquête de son trône, tandis que les Nguyễn représenteraient « l'homme bien qui fournit l'asile ». Ce type de secours « humanitaire » est également le plus prudent pour les Nguyễn, notamment dans la mesure où presque tous les souverains des pays avoisinants considèrent Anouvong comme un

¹ *Quốc Triều Xứ Trí Vạn Tượng Sự Nghi Lục*, vol. 1, p. 5.

² *Ibid.*, vol. 1, p. 23.

rebelle ayant coopéré avec les forces militaires du Siam.¹ Or, Anouvong souhaite, au contraire, que les Nguyễn jouent le rôle principal dans son conflit avec le Siam. Il a d'ailleurs proposé à la Cour des Nguyễn d'instituer un poste de « protecteur du sceau royal » au Vientiane ainsi que cela avait été fait par les Vietnamiens au Cambodge. Phan Văn Thúy 潘文璿, chargé des affaires frontalières (kinh lược biên vụ 經略邊務), a dénoncé, dans son mémoire à Minh Mệnh, la lâcheté de ce roi laotien qui ne cherche qu'à « s'endormir dans une sécurité trompeuse ».²

b. Les Rites et les cérémonies ne comptent plus ?

Le Viêt Nam a d'abord installé Anouvong dans la région de Tam Động 三崗 (la province du Khammouane du Laos actuel) près de la frontière, et a ensuite construit des maisons à côté de la préfecture du Nghệ An pour qu'il y vive avec les autres membres de la famille royale. Fier des bienfaits qu'il avait octroyés au fugitif, Minh Mệnh a demandé à Anouvong d'envoyer l'un de ses fils lui rendre visite à la capitale Hué. Nous avons d'abord supposé, au vu du caractère orgueilleux de Minh Mệnh, que cette rencontre avait dû être organisée avec beaucoup de faste afin de souligner la grande bonté dont la Cour des Nguyễn avait fait preuve à l'égard d'Anouvong tout en donnant une image parfaite de l'Empire céleste. Cependant, les archives vietnamiennes offrent à voir une scène bien différente de celle à laquelle nous nous attendions. En effet, Minh Mệnh n'a ni organisé de cérémonie particulière dans le palais, ni accordé au fils d'Anouvong de récompenses symboliques telles que des habits de mandarins, par exemple.

De plus, dans le *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ* (Recueil des lois et institutions), un chapitre intitulé « Audience impériale » résume toutes les cérémonies de réception dans le palais impérial données en l'honneur des ambassadeurs de pays vassaux et des chefs de pays *barbares dépendants*. À notre grand étonnement, cette audience impériale avec le prince laotien n'y figurait pas, mais était très brièvement mentionnée dans un autre chapitre intitulé « Secours », à la suite du passage concernant les affaires d'Anouvong.³ De même, dans le

¹ Par exemple, dans les chroniques du pays Chiang Mai et du pays Nan, les passages concernant cet événement qualifient tous le soulèvement d'Anouvong de « rébellion ». Voir : *The Nan Chronicle*, p. 112-114 ; *The Chiang Mai Chronicle (second edition)*, p. 214.

² *Quốc Triều Xứ Trí Vạn Tượng Sự Nghi Lục*, vol. 1, p. 29.

³ Voir : *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*, vol. 132, sections Triều cận et Chủng viên.

Đại Nam thực lục, aucune explication quant au sens symbolique et à l'issue que les Vietnamiens souhaitaient donner à cette rencontre.¹ Tout ceci laisse soupçonner que cette audience était informelle. Nous pouvons donc nous demander pourquoi tant de discrétion. Une des raisons possibles est que Minh Mệnh pouvait craindre que des rites excessifs, prônant les doctrines confucéennes, l'engagent pour la suite à intervenir ou à s'investir davantage encore dans le conflit opposant Anouvong au Siam.

Cette attitude a aussi insidieusement influencé celle des responsables du Nghệ An vis à vis d'Anouvong. Comme nous l'avons dit dans nos études précédentes, pour flatter l'empereur Thiệu Trị, les mandarins du Phú Yên ont rapporté que le Thủy Xá et l'Hỏa Xá avaient offert des présents pour l'anniversaire des 40 ans de l'empereur.² De même, Anouvong a également mis en scène un épisode comparable pendant son exil, dont la trame est cependant différente. Anouvong a informé les gouverneurs du Nghệ An qu'il souhaitait faire don de trésors pour l'anniversaire des 60 ans de l'impératrice douairière.³ Cependant, selon des documents historiques des Nguyễn, le gouvernement du Nghệ An a décliné de façon détournée cette proposition.

*Votre Altesse (Anouvong), vous n'êtes pas dans la capitale, vous vivez dans un pays étranger et vous êtes dans une situation difficile. Sa Majesté (Minh Mệnh) comprend très bien toutes ces circonstances, il vous a donc déjà exempté du tribut périodique, tel que les défenses d'éléphant et les cornes de rhinocéros. Ainsi, ces dons d'anniversaire me semblent inappropriés. Je n'ose pas déranger Sa Majesté en lui adressant un mémoire à ce sujet.*⁴

Les raisons de ce refus semblent néanmoins insuffisantes. Considérant qu'en général, la Cour des Nguyễn ne lâche aucune opportunité de voir les *barbares* s'acquitter du tribut, ce refus semble encore un peu froid et anormal. Le Nghệ An aurait pu au moins signaler à Minh Mệnh

¹ *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 47, p. 39.

² Cf. : chapitre IV.

³ En 1827, le Vientiane aurait dû s'acquitter du tribut aux Nguyễn, mais au début de cette même année, les responsables du Nghệ An ont informé Anouvong que la date de la mission était repoussée du nouvel an à octobre afin que l'ambassade puisse participer à la cérémonie d'anniversaire de l'impératrice douairière. Néanmoins, le soulèvement d'Anouvong a éclaté juste après cette note diplomatique.

⁴ *Quốc Triều Xứ Trí Vạn Tượng Sự Nghi Lục* vol. 2, p. 37-38.

la proposition d'Anouvong, car il s'agit d'un très bon exemple où les *barbares* expriment leur attachement sincère à l'Empire céleste. De plus, à en juger par les faits postérieurs, nous voyons que la citation précédente ne se résume pas à de simples paroles de politesse adressées à Anouvong, car le Nghệ An a en effet sollicité l'avis du ministère des Rites avant d'en rendre compte directement à Minh Mệnh.

Si le gouvernement du Nghệ An se montre d'une aussi grande prudence face à la question du don, c'est parce qu'il n'ignore pas que, par ce geste de loyauté, Anouvong cherche à obtenir la confiance et l'assistance militaire de Minh Mệnh. Or, le Nghệ An a alors renoncé à susciter la « volonté sincère des *barbares* de se soumettre » pour donner la primauté à la défense des intérêts stratégiques des Nguyễn.

c. La contrainte endogène

Certes, la puissance du Siam ainsi que les relations entre les Nguyễn et les Chakri ont largement limité le soutien des Nguyễn à Anouvong, mais d'autres facteurs, endogènes, ont aussi poussé les Nguyễn à une intervention prudente et modérée. En effet, les soldats vietnamiens ne sont pas accoutumés aux combats voire à la seule garnison en montagne. Ainsi, lorsque, pour se prévenir d'une intervention armée du Siam auprès des *barbares dépendants* et de la province du Nghệ An, Minh Mệnh a dépêché des troupes dans les confins occidentaux, les officiers et soldats vietnamiens ont été décimés en quelques mois par des maladies infectieuses.¹ Comme ces opérations militaires avaient été lancées pendant la saison des pluies, cela a augmenté la mortalité due aux maladies dans les rangs de l'armée. Généralement, la Cour des Nguyễn évitait de mobiliser les militaires pendant la saison des pluies dans les régions montagneuses, mais la riposte du Siam contre Anouvong ne lui avait pas laissé le choix.

Phan Văn Thúy, qui était en première ligne, avait signalé à plusieurs reprises à Minh Mệnh le nombre de personnes infectées dans l'armée, s'élevant, à son point culminant, à

¹ Cette maladie infectieuse n'est pas clairement identifiée, mais en général elle est considérée comme une maladie de type paludisme. *Lam chướng* 嵐瘴 ou *yên chướng* 煙瘴 sont les termes couramment utilisés dans les sources historiques pour l'évoquer. Le sens littéral des deux mots fait référence aux maladies causées par le brouillard dans les montagnes. Voir : Nguyễn Thị Hải, « Monarchie et pouvoirs locaux au Vietnam : le cas de la marche frontière de Cao Bằng (1820-1925) », thèse de doctorat, Université Paris Diderot, 2015, p. 25.

1.300 et 138 soldats décédés. Or, « ce n'est là qu'une partie des statistiques disponibles », disait Phan Văn Thúy.¹ Sans aucun doute, la maladie ayant gravement affaibli, physiquement et moralement l'armée, Minh Mệnh était pris entre deux feux. D'une part, il ne pouvait pas retirer immédiatement ses troupes de peur d'une attaque éventuelle du Siam. C'est pourquoi, dans sa réponse à Phan Văn Thúy, l'empereur lui demande d'ailleurs de persévérer :

Dans les régions frontalières, ces infections causées par le climat montagnard sont inévitables, mais si nous suspendons [nos opérations militaires] à cause de cela, nos efforts passés auront été vains. À quoi auraient alors servi les opérations précédemment menées ?²

D'autre part, cette posture purement défensive aura pour seule conséquence l'épuisement de l'armée des Nguyễn. Minh Mệnh n'a pas d'autre moyen que d'envoyer des médecins et des médicaments en première ligne pour résoudre ce problème. Ces difficultés se posaient alors même que l'armée vietnamienne était encore sur son propre territoire. Dans ces conditions, une expédition à l'étranger pour aider Anouvong à retrouver son trône paraissait d'autant moins envisageable.

d. Les vingt ans perdus

Si le soulèvement d'Anouvong ne s'était pas produit, peut-être que les Nguyễn ne se seraient pas rendus compte que leurs connaissances sur le Vientiane, qui est pourtant un pays important à leurs yeux, étaient très limitées. Pour Hué, Anouvong a gouverné ce pays de manière relativement calme au cours des deux dernières décennies et a rempli ses responsabilités en tant que pays vassal et « glacis protecteur » du Viêt Nam. Bien que nous ne puissions pas dire que l'Empire des Nguyễn a complètement ignoré ce pays voisin, il ne semble cependant pas avoir profité de la vingtaine d'années de tranquillité dont ils disposaient pour colliger rigoureusement des renseignements sur le Vientiane. Nous avons remarqué qu'avant qu'Anouvong ne s'installe au Nghệ An, la Cour des Nguyễn ne disposait même pas d'une carte satisfaisante sur la géographie du Vientiane. Le gouvernement du Nghệ An a donc

¹ *Quốc Triều Xứ Trí Vạn Tượng Sự Nghi Lục*, vol. 2, p. 8-9.

² *ĐNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 47, p. 1-2.

dépêché sur place une équipe militaire chargée de recueillir des renseignements sur la géographie et dessiner une carte topographique en cours de route.¹ En fait, au début de l'année 1821, à la demande des mandarins du Nghệ An, Minh Mệnh a accepté de créer un bureau d'interprètes à plein temps dans cette province limitrophe, pour faciliter la gestion des affaires du Vientiane. Toutefois, il semble que le travail de ces interprètes ne consistait pas à collecter des renseignements.²

Il en va autrement de l'attitude des Nguyễn à l'égard des renseignements chinois et siamois. L'une des missions de l'ambassade vietnamienne en Chine est justement d'acheter des ouvrages chinois, notamment de géographie, et de relater ou même de cartographier les informations géographiques qui s'y trouvent pendant leur voyage.³ Quant au Siam, une carte de ce pays est achevée en 1810 par la mission de Tống Phúc Ngoạn 宋福玩.⁴ Si la carte du pays khmer a été réalisée assez tardivement, en 1821, elle est cependant antérieure au « problème Anouvong » qui n'aura lieu qu'en 1828.⁵

C'est probablement la prise de conscience de leur ignorance qui a, entre autres, poussé Minh Mệnh à ordonner aux responsables du Nghệ An d'interroger directement Anouvong sur son pays. À cette fin, le ministère des Rites a d'ailleurs établi et remis aux administrateurs du Nghệ An, une liste de questions jugées « prioritaires ». En haut de cette liste figure une question sur une carte du Vientiane. Bien qu'Anouvong n'ait pas apporté de cartes, les Nguyễn exigeront de lui qu'il collabore avec les cartographes du Nghệ An pour en élaborer une nouvelle. Il faut aussi signaler que Hué a également demandé à Anouvong de répondre à

¹ « Châu bản triều Nguyễn », le 16 juin 1827 (22/5/MM8), règne de Minh Mệnh, tome 24, feuille 55, rapport du chargé des affaires frontalières ; *Quốc Triều Xứ Trị Vạn Tượng Sự Nghi Lục*, vol. 2, p. 53.

² « Châu bản triều Nguyễn », le 28 mars 1821 (25/2/MM2), règne de Minh Mệnh, tome 4, feuille 29, rapport du préfet du Nghệ An.

³ À en juger par les ouvrages rédigés par certains envoyés vietnamiens, cette pratique existe au moins depuis le milieu du XVIII^e siècle. Voici quelques atlas chinois faits par les ambassadeurs vietnamiens : Nguyễn Huy Oánh 阮輝儻, *Yên Diêu Nhật Trình* 燕輶日程 [Le carnet de route pour Pékin], 1765, Institut du Hán Nôm : A.2381 ; Bùi Quỳ 裴欝 et Phạm Văn Trữ 范文貯, *Như Thanh đồ* 如清圖 [Atlas du trajet jusqu'à la capitale Qing], 1848, EFEO Paris : A.3113.

⁴ Voir: *ĐNTL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 40, p. 25. En revanche, la carte siamoise qu'ils ont dessinée est perdue, seul l'ouvrage de leurs notes géographiques est conservé. Le Vietnamologue Chen Ching-ho l'a retrouvé en 1959 et en a publié une version annotée. Voir : Tống Phúc Ngoạn 宋福玩 et Dương Văn Châu 楊文珠, *Xiêm La Quốc Lộ Trình Tập Lục* 暹羅國路程集錄 [Notes sur l'itinéraire du royaume Siam], éd. par Chen Ching-ho 陳荊和, Hong Kong : Institut de l'Asie nouvelle de l'Université chinoise de Hong Kong, 1966.

⁵ *ĐNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 10, p. 11.

une série de questions concernant l'itinéraire de la ville Vientiane à Bangkok et à Phnom Penh, ainsi que la répartition géographique des minorités *barbares*, etc.

Combien de voies navigables et de routes terrestres y a-t-il au total ? Combien de jours faut-il concernant chaque itinéraire pour atteindre la destination ? Quelle route est la plus dangereuse ? Laquelle est la plus plate et accessible ? Dessinez [toutes ces informations] sur la carte.¹

C'est, indéniablement, pour des raisons stratégiques et militaires que les Nguyễn posent ces questions. En revanche, cela ne signifie pas qu'ils ont l'intention d'utiliser ces routes pour attaquer Phnom Penh et Bangkok. Peut-être, s'agissait-il avant tout de défense stratégique car, après tout, l'armée vietnamienne n'avait pas la capacité de traverser la cordillère annamite pour s'en prendre à ces pays.

e. Limite de la responsabilité des Nguyễn en tant que protecteur

Comme le système tributaire ne prend pas la forme d'un traité précis établi entre les parties, les devoirs et les droits qu'ils ont l'un envers l'autre ne sont, à aucun moment, explicites. Où est alors la limite de la responsabilité de l'État suzerain dans la protection qu'il doit théoriquement à son pays vassal ? Cela n'est pas clair. Pour Hué, il a largement rempli son rôle de pays suzerain, protecteur de son vassal, en donnant asile à Anouvong et ses proches dans des maisons spécialement construites à cet effet. Cependant, Anouvong ne peut pas vivre éternellement au Viêt Nam, ce trouble ne pourra véritablement prendre fin qu'avec son retour au Vientiane. Les Nguyễn ont donc toujours cherché l'occasion d'y renvoyer Anouvong.² En mai 1828, voyant que « la situation à Vientiane était très calme depuis l'été dernier jusqu'à ce printemps », l'empereur Minh Mệnh a estimé que le moment était venu qu'Anouvong s'en retourne et a ordonné que l'armée l'escorte jusqu'au Vientiane.³ Fait important : l'armée devait absolument être envoyée avant la fin de la saison sèche, pour

¹ *Quốc Triều Xứ Trí Vạn Tượng Sự Nghi Lục*, vol. 2, p. 18-19.

² *Ibid.*, vol. 2, p. 43.

³ *ĐNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 51, p. 22.

échapper aux ravages des maladies infectieuses qui prospèrent à la saison des pluies qui commence au mois de juin.

D'après certaines de ses déclarations, le Viêt Nam est exsangue et las de protéger le Vientiane ; ce qui explique que la Cour se soit montrée aussi conservatrice à l'égard du plan d'escorte et n'ait pas cherché à terminer ces affaires le plus rapidement possible au moindre coût.

Sa Majesté a dit aux ministres : « C'est par justice et moralité que nous consolons notre État vassal, mais non pas pour notre propre bénéfice. Je pense avec affection à nos soldats travaillant dehors depuis longtemps, et ils me manquent jour et nuit. L'empereur Guangwu [de la Chine] des Han avait fermé le passage de Yumen pour rejeter les pays du territoire occidental (Xiyu 西域). C'était vraiment une pensée mature ! ». Sa majesté a donc décrété à Phan Văn Thúy « lorsque Anouvong arrivera à l'ancienne ville [Vientiane], il faudra ramener tout de suite l'armée au Nghệ An et il sera inutile de s'y installer. »¹

L'empereur Guangwu (r. 25-57) a fermé la frontière occidentale afin de laisser le pays se reposer après la guerre civile et redémarrer l'économie nationale. Certes, au niveau du contexte historique, cet exemple cité par Minh Mệnh n'est pas très cohérent avec ce qui s'est passé au Vientiane, mais le point central que Minh Mệnh veut souligner est que l'armée vietnamienne a besoin de repos à ce moment. D'autant plus que l'incident d'Anouvong a eu lieu seulement un mois après l'écrasement par les Nguyễn de la rébellion de Phan Bá Vành 潘伯鑠, rébellion qui avait duré un an entier.

Selon Minh Mệnh, escorter Anouvong en toute sécurité jusqu'à Vientiane signe l'achèvement de leurs responsabilités envers leur vassal. Minh Mệnh sous-entend ainsi qu'il refusera d'investir davantage de ressources dans ce conflit. C'est pourquoi, avant le départ d'Anouvong, Minh Mệnh et les responsables du Nghệ An ont exhorté Anouvong à réfléchir attentivement à tous les aspects de la stratégie qu'il allait mettre en œuvre à son retour au Laos.² Cependant, Hué n'avait pas prévu que, dès son arrivée à Vientiane, Anouvong aurait

¹ Ibid., part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 52, p. 6-7.

² Ibid., part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 51, p. 23.

un conflit sérieux avec l'armée siamoise stationnée là-bas. Bien qu'Anouvong ait temporairement gagné l'avantage, l'armée siamoise vengeresse arrivera bientôt. Nous pouvons imaginer la déception de Minh Mệnh lorsqu'il a appris la nouvelle.

Notre Cour a poussé la bienveillance à l'extrême et a rempli tous ses devoirs (仁之至而義之盡) dans la gestion de l'incident de Vientiane. Le comportement d'Anouvong déçoit maintenant vraiment mes bonnes intentions. Si, par la suite, il revient à nouveau [demander notre aide], nous pourrions la lui refuser et ne pas l'accueillir.¹

Si nous pouvons comparer les relations tributaires à une convention entre deux pays, il est permis de dire que ce texte en est l'officielle « clause de sortie ».

Sans surprise, quelques mois après son retour, Anouvong a été, encore une fois, vaincu par le Siam. Lorsque les Nguyễn ont reçu sa nouvelle demande de secours, Minh Mệnh l'a définitivement rejetée de façon catégorique et a déclaré « qu'Anouvong subit la ruine de ses propres fautes, même si le Ciel lui-même voulait le faire prospérer, cela serait très difficile. »² L'interprétation flexible du confucianisme à l'égard de la légitimité de la royauté peut être employée pour préserver l'État suzerain, souvent trop impliqué dans les affaires de son pays vassal. Lorsque l'État suzerain attribue l'échec militaire de son pays vassal à la manifestation que le monarque du pays vassal ne possède plus le mandat du Ciel, il peut prendre le « respecter la volonté du Ciel » comme excuse afin de se retirer des affaires du pays vassal.³

La citation précédente témoigne plutôt de la réaction spontanée de la Cour des Nguyễn au moment de l'incident, bien que cet ouvrage soit compilé tardivement (en 1861). Après que le « problème Anouvong » est véritablement rentré dans l'histoire, les Nguyễn ont réécrit cet épisode suivant une version qui les arrangeait. En 1889, alors que le Bureau d'histoire de l'État rédige la monographie sur le Vientiane du *Đại Nam thực lục*, en s'appuyant largement

¹ Ibid., part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 52, p. 24.

² Ibid., part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 54, p. 31.

³ Pour les Nguyễn, l'exemple le plus récent serait la gestion de l'empereur Qianlong des Qing concernant la demande de secours du roi vietnamien Lê Chiêu Thống en 1788 et 1789. Lorsque l'empereur Lê Chiêu Thống a été vaincu par les Tây Sơn et a demandé de l'aide à Qianlong pour la deuxième fois, ce dernier a déclaré : « Lê Duy Kỳ (Lê Chiêu Thống) est faible et hésitant, il s'abandonne et est paresseux. [Cela signifie que] le Ciel a l'intention d'abandonner les Lê. Moi, j'ai toujours géré toutes sortes d'affaires gouvernementales en suivant la volonté du Ciel ». Qianlong a donc refusé son aide à Lê Chiêu Thống. Voir : *Qing Shi Lu*, part. « Gaozong Chunhuangdi shilu », vol. 1333, p. 15-21.

sur certains passages dans les autres parties du même livre, il ajoute spécialement un commentaire après le passage concernant la disparition du Vientiane afin de rendre la version de Minh Mệnh plus crédible. Il nous dit qu'en 1826, à savoir deux ans avant l'invasion du Vientiane par le Siam, une personne nommée Trương Xuân Dục 張春育, vivant au Nghệ An, et qui connaissait bien l'astrologie prédit à un ami, au vu des comètes, que le royaume de Vientiane périrait dans les trois prochaines années et que le Nghệ An souffrirait de la corvée de conscription. L'auteur de cette monographie a donc conclu que « la prospérité et la ruine du Laos concordent avec les phénomènes célestes. »¹ Nous n'avons trouvé aucune information supplémentaire sur ce prophète, et c'est le seul moment où il apparaît dans le *Đại Nam thực lục*. Il s'agit probablement de donner *a posteriori* une interprétation arrangeante. Quoi qu'il en soit, l'objectif de ce passage semble clair : il s'agit de défendre l'attitude froide des Nguyễn ainsi que leur refus de continuer à remplir leur responsabilité d'État suzerain auprès d'Anouvong.

Dans nos études précédentes, nous avons discuté la lutte diplomatique qui opposait les Nguyễn aux Chakri sur la question d'Anouvong, au cours de laquelle les Vietnamiens n'ont cessé de souligner qu'ils appartenaient au camp des justes.² Néanmoins, cette partie montre qu'en réalité, au sein de la Cour de Hué elle-même, les mandarins et l'empereur avaient des doutes sur la légitimité de leur intervention. En étudiant l'épisode complet de l'exil d'Anouvong au Viêt Nam, nous avons appris que du point de vue militaire, les Nguyễn n'ont pas vraiment la capacité de remettre Anouvong sur le trône laotien, et que du point de vue psychologique, ils manquent de confiance ; de sorte que les Nguyễn sont réduits à dépeindre Anouvong comme un prince abandonné par le « Ciel », pour justifier moralement leur inaction.

Dans la partie suivante, nous aborderons le contrôle des Nguyễn sur les *barbares dépendants* à la cordillère annamite pendant et après l'exil d'Anouvong, afin de poursuivre notre analyse du concept de « glacis protecteur ».

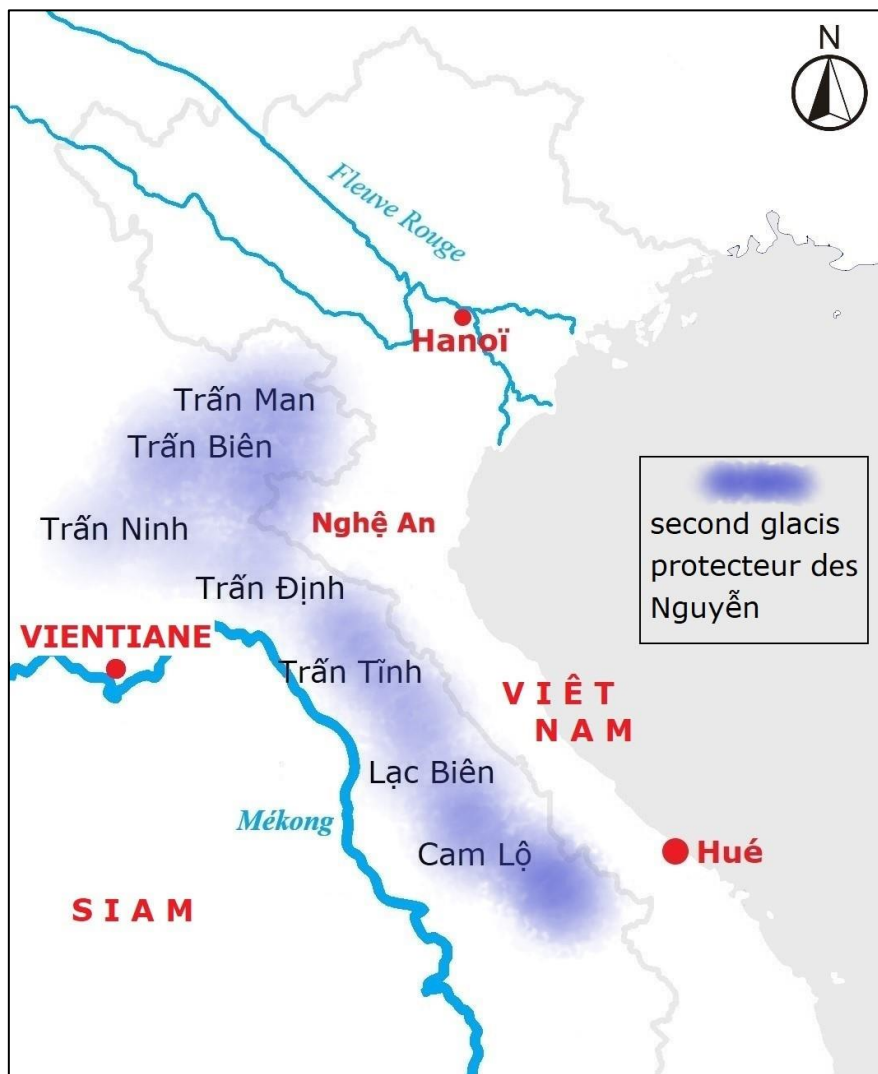
¹ *DNTL*, part. « Chính biên liệt truyện sơ tập », vol. 33, p. 43.

² Cf. : chapitre III, p. 150

3, La construction d'un second « glacis protecteur »

La Cour des Nguyễn considère le Vientiane comme constituant un « glacis protecteur » important à l'Ouest. Pourtant, dans la partie précédente, nous avons souligné la position délicate des Nguyễn dans l'épisode d'Anouvong : tandis qu'ils tentaient d'aider le prince laotien à remonter sur le trône, assurer la stabilité à la frontière occidentale devenait difficile. De plus, après un second échec militaire d'Anouvong devant les Siamois en 1828, bien que

Croquis 9 - Second glacis protecteur des Nguyễn



Hué et Bangkok aient continué à négocier par intermittence au sujet du problème du Vientiane pendant plusieurs années, les Nguyễn comprennent qu'ils vont perdre ce glacis protecteur.¹ Ainsi, afin de réduire les pertes et de protéger sa sécurité intérieure à l'Ouest, les Nguyễn ont entrepris de construire, ou plutôt de renforcer un second « glacis protecteur » dans la cordillère annamite.

(1) Le royaume de Vientiane ou la cité de Vientiane ?

Au début du XVIII^e siècle, le royaume du Lan Xang a commencé à se scinder en plusieurs petits pays, dont le royaume de Vientiane était l'un des plus importants. Cependant, du fait du régime de style *mandala* mis en place dans ce royaume, il ressemble davantage à une confédération qu'à un pays centralisé avec une autorité centrale forte.² Le royaume est donc constitué de la cité de Vientiane et de communes laotiennes dispersées dans la cordillère annamite, dont Tam Động 三崗 (Thâm Nguyên 深源, Yên Sơn 燕山, Mộng Sơn 夢山) et Lạc Hoàn 樂凡 qui reconnaissent en même temps la suzeraineté des Nguyễn. Dans l'éthique politique des Laotiens et des Thai, cette situation de double, voire triple protectorat est acceptable et très courant. Ainsi, les territoires des États les plus importants de la région, tels que le Siam, la Birmanie et le Viêt Nam, se chevauchaient. Les petits États constituent donc une zone à la fois de tampon et de contact entre les grands pays.³

L'indépendance relative des régions Tam Động et Lạc Hoàn sous le protectorat double du Viêt Nam et du Vientiane s'est maintenue pendant la période de paix, mais le soulèvement d'Anouvong a brisé cet équilibre et le statut de ces communes est alors devenu un enjeu. Nous savons que les Nguyễn considèrent les ethnies minoritaires de la zone montagneuse de la cordillère annamite comme leurs *barbares dépendants* ; cependant, les Vietnamiens n'avaient pas de contrôle réel sur ces régions. Le pouvoir était toujours maîtrisé par les chefs héréditaires locaux. Après l'unification du Viêt Nam par Gia Long en 1802, ces communes

¹ Cf. : chapitre III, p. 150.

² Au sujet du modèle « Mandala », voir : Olivers Wolters, *History, culture, and region in Southeast Asian perspectives*, Ithaca, New York, Singapore : Institute of Southeast Asian Studies, 1999, p. 126-154.

³ Thongchai Winichakul, *Siam Mapped : A History of the Geo-Body of a Nation*, Honolulu : University of Hawaii Press, 1997, p. 96.

ont établi des relations tributaires avec les Nguyễn. Comme la puissance de ces régions est bien plus faible que celle des Nguyễn, leur soumission aux Vietnamiens est relativement plus claire que celle des pays vassaux de l'Empire (les États de l'Eau et du Feu, par exemple). Néanmoins, ce sont bien ces « relations tributaires » qui sont devenues un enjeu pour les Nguyễn.

a. Le double protectorat des barbares dépendants, un enjeu pour les Nguyễn

Selon les chroniques laotiennes, au début de l'exil d'Anouvong au Viêt Nam, les Nguyễn ont transmis une lettre au général siamois, cantonné dans la cité de Vientiane, dans laquelle ils proclament que « la cité [la ville de Vientiane] fait partie du territoire vietnamien ». ¹ Cependant, les chroniques n'indiquent pas clairement l'auteur de cette lettre. « Sat gun Tyn yin », considéré comme le nom de l'auteur, est plutôt susceptible d'être le nom d'une fonction militaire « tả quân tiền dinh ». De plus, cette déclaration des Nguyễn est assez suspecte, car nulle part dans les Annales il n'est déclaré que ce territoire leur appartenait. Il est probable qu'il s'agisse d'une erreur de traduction du concept de « glacis protecteur » commise par les traducteurs de l'époque. Nous pouvons imaginer la réaction des Siamois devant une telle lettre. Que les Vietnamiens revendiquent leur suzeraineté sur le Vientiane, en le considérant comme un pays vassal, et affirment le contrôler, a probablement paru inacceptable aux Chakri. Le général siamois n'a d'ailleurs pas répondu à cette lettre et il a continué ses opérations militaires dans la cité de Vientiane. ²

En 1827, quand Anouvong a fui vers la région de Tam Động qui était sous le double protectorat Viêt Nam-Vientiane, la Cour des Nguyễn a craint que le Siam n'attaque prochainement cette région peuplée de *barbares dépendants* pour enlever Anouvong. Minh Mệnh a donc ordonné au général en première ligne d'écrire au Siam tout en précisant le contenu :

¹ Voir : « Les chroniques royales du Laos, contribution à la connaissance historique des royaumes lao (1316-1887) », p. 306.

² *History of Laos (Phong Savadan Lao)*, p. 128.

N'écrivez que lorsqu'ils (les Siamois) se battront avec le Vientiane, ils ne doivent pas traverser les frontières de nos barbares dépendants. Sinon, nous ne pourrions qu'entrer en guerre avec eux.¹

Minh Mệnh comprend et peut accepter l'attaque du Siam contre le Vientiane. Néanmoins, « le Vientiane » ne réfère pas ici à l'ensemble de ce royaume, mais seulement à la cité de Vientiane, car les communes vassales font en réalité également partie du royaume. Cette zone appartenant également aux États *barbares dépendants* du Viêt Nam, Minh Mệnh a prévenu que si le Siam déclarait la guerre à ces derniers, cela serait considéré comme un comportement hostile au Viêt Nam. L'attitude de Minh Mệnh semble d'un point de vue diplomatique assez légitime puisque le Viêt Nam, en tant que pays suzerain, a l'obligation de protéger les États *barbares dépendants*. En s'exprimant ainsi, Minh Mệnh a subtilement renié le double protectorat auquel cette région était initialement soumise.

Cependant, en observant les actions militaires des Siamois, il semble qu'ils n'aient pas exprimé d'objection particulière à la suzeraineté des Nguyễn sur Tam Động. Les Siamois ont adopté une attitude attentiste, ajournant l'attaque de cette région et l'enlèvement du prince laotien. Le début du soulèvement semblait pourtant propice à une telle intervention, car Hué ignorait encore plus ou moins ce qui s'était passé au Vientiane et le déploiement de leur armée aux confins était en cours. Selon un rapport de Phan Văn Thúy adressé à Minh Mệnh, lorsque Hồ Văn Chất 胡文質, le représentant des Nguyễn, s'est rendu au cantonnement siamois dans la cité de Vientiane, le général siamois a déclaré que, le roi du Vientiane s'étant enfui au Viêt Nam, « ils [les Siamois] tiennent les troupes immobiles et n'osent pas harceler directement [ces territoires]. »² Certes, il est probable que Phan Văn Thúy ait embelli l'attitude des Siamois auprès de l'empereur des Nguyễn mais, quoi qu'il en soit, le Siam semble avoir pris en considération la suzeraineté des Nguyễn sur Tam Động, alors même que cette région était aussi sous le protectorat du Vientiane.

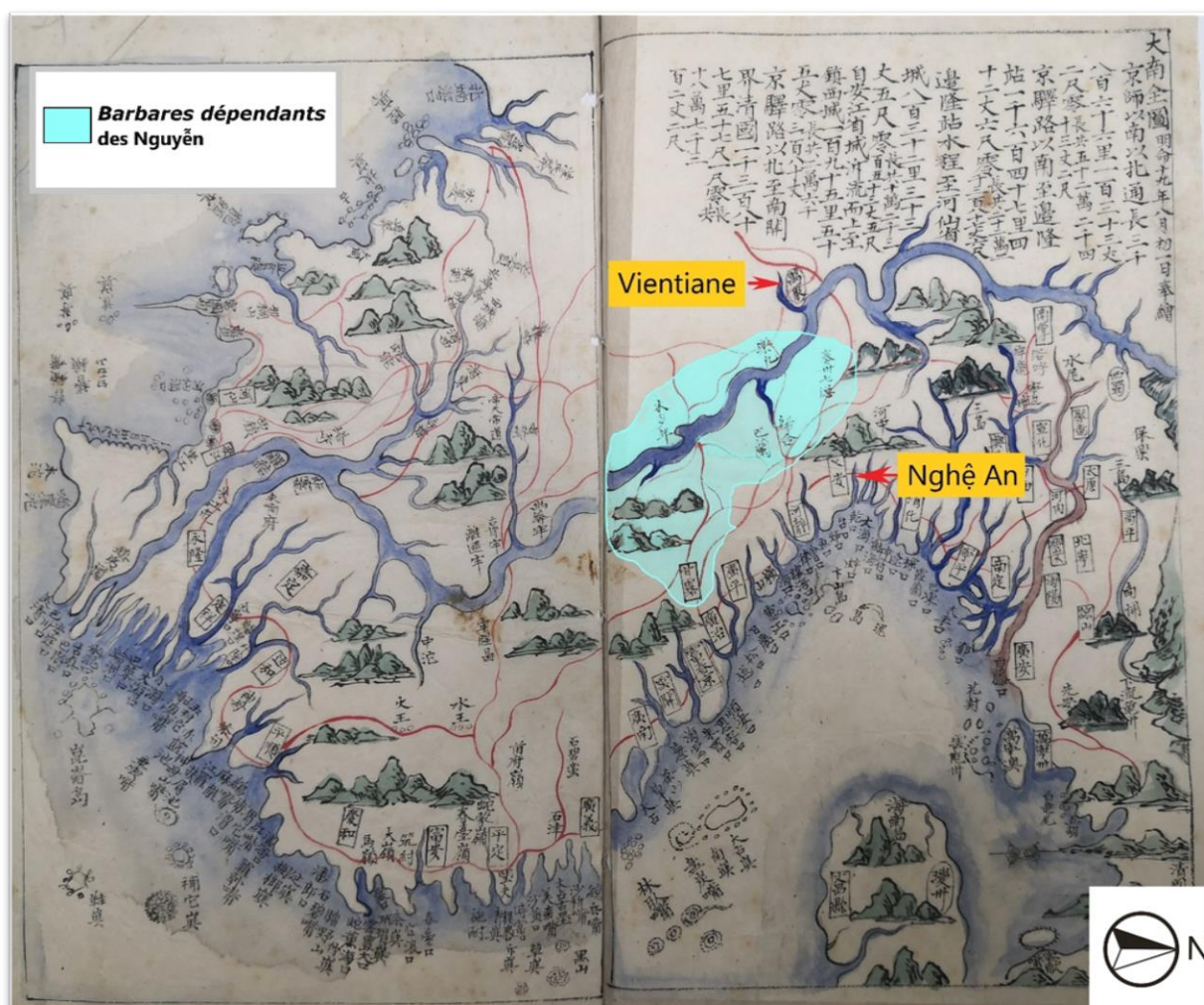
¹ *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 46, p. 4.

² *Quốc Triều Xứ Trí Vạn Tượng Sự Nghi Lục*, vol. 1, p. 81.

b. La suzeraineté du Vientiane : une « mauvaise habitude » ?

Constatant l'affaiblissement du pouvoir d'Anouvong, la Cour des Nguyễn a saisi l'occasion, promulgué et mis en application une série de lois pour renforcer leur emprise sur les régions *barbares* sous le double protectorat Viêt Nam-Vientiane. En effet, l'affaiblissement du royaume de Vientiane constitue une aubaine pour les Nguyễn, car Anouvong se trouve alors dans l'impossibilité de maintenir sur ces régions une présence étatique forte, accusant donc un « vide » du pouvoir dans les régions frontalières.

Carte 5 - Carte générale du Viêt Nam (1838)¹



¹ (Anonyme), *Tiền Lê Nam Việt bản đồ mô bản* 前黎南越版圖摹本 [Copie par décalque de l'atlas du Viêt Nam de l'ancienne dynastie des Lê], s. d., EFEO Paris : VIET/A/Géo 4. Au XIX^e siècle, les cartographes vietnamiens n'inscrivent généralement que les noms des régions. Dans cette carte générale de l'Empire Nguyễn, réalisée par ordre de Minh Mệnh en 1838, les limites concrètes de toutes les régions n'ayant pas encore été clarifiées, ne pouvaient donc pas y être précisées.

Pour Minh Mệnh, les chefs locaux de ces communes laotiennes figurent parmi les cibles premières : il s'agit de s'attirer leur sympathie. Un décret de Minh Mệnh adressé aux responsables du Nghệ An montre que Hué avait tenté d'exercer une pression directe sur Anouvong pour qu'il renonce à sa suzeraineté sur ces régions, et sur les chefs locaux pour qu'ils la refusent :

Vous exposerez en détail et clairement au roi du Vientiane qu'il n'est plus permis de suivre la mauvaise habitude consistant à exploiter les ressources des barbares tributaires Lạc Hoàn, Tam Động et Trấn Ninh. [...] [Vous direz aux chefs de ses barbares tributaires,] qu'aucune levée d'impôt ou de corvées de la part du Vientiane ne sera plus tolérée à l'avenir.¹

Dans ce décret, l'empereur du Viêt Nam décrit l'exercice de la suzeraineté du Vientiane sur ces communes en protectorat conjoint comme étant un acte arriéré et injuste. D'après le discours des Nguyễn, eux, contrairement au Laos, n'exploitent jamais leurs *barbares dépendants*, car ils respectent une conduite conforme à la justice. Le fait que les *barbares dépendants* doivent s'acquitter du tribut tous les trois ans, ne semble pas leur paraître contradictoire. En effet, les Nguyễn estiment que, octroyant régulièrement des récompenses en fonction de la valeur du tribut, ce paiement n'a rien à voir avec l'exploitation des ressources économiques des *barbares*.² Il s'agit pour eux plutôt d'un échange diplomatique. Par ailleurs, il semble que les Nguyễn aient réellement pensé que le Vientiane se comportait en tirant profit de ces régions. Ainsi, nous avons vu que, dans un document complémentaire de ce décret, Minh Mệnh a souligné que si le Vientiane se repent sincèrement et se corrige de ses fautes antérieures (*thống cách tiền phi* 痛革前非), il lui pardonnera provisoirement d'avoir, autrefois, exploité les régions des *barbares dépendants*.³

¹ *Quốc Triều Xứ Trí Vạn Tượng Sự Nghi Lục*, vol. 2, p. 27.

² Les inventaires du tribut et de la récompense sont institutionnellement fixés et enregistrés dans le *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*, vol. 133, 134.

³ *Quốc Triều Xứ Trí Vạn Tượng Sự Nghi Lục*, vol. 2, p. 28.

De plus, afin de couper le lien entre ces *barbares dépendants* et le Vientiane, la Cour des Nguyễn a proposé une nouvelle interprétation de la théorie des relations tributaires. D'une part, Hué a souligné que, ces *barbares dépendants* ayant établi des relations tributaires avec le Viêt Nam, ils sont aussi « sujets de la Cour impériale ». Ainsi, en termes du droit, leur statut devient le même que celui du Vientiane, autrement dit, Anouvong ne peut plus légitimement prétendre avoir autorité sur ces territoires. La question de savoir quel type de lien hiérarchique uni un « pays tributaire » à des « *barbares dépendants* » est scrupuleusement mise de côté par les Nguyễn. Cette interprétation permet au Viêt Nam d'ignorer l'existence légale d'un protectorat conjoint ; dès lors, la suzeraineté du Vientiane sur ces *barbares dépendants* n'est plus reconnue par les Nguyễn.

Pourtant, d'autre part, la Cour des Nguyễn semble s'interroger sur la volonté de ces *barbares dépendants*, qui sont culturellement plus proches du Vientiane que du Viêt Nam, de rompre leurs relations avec le Vientiane, comme le montre cet édit de Minh Mệnh au Nghê An :

Vous direz ceci aux chefs des barbares dépendants [...] « Si le Vientiane veut habituellement vous exploiter, il vous faut nous (Nghê An) le signaler vite et avec précision. La Cour imposera naturellement des sanctions adaptées. Si nous découvrons que vous tolérez le Vientiane, que vous profitez de la tranquillité [qu'il vous offre], suivez les anciennes règles et acceptez sa domination, nous recourrons immédiatement aux lois. Il sera alors trop tard pour le regretter. ». [...] Vous devez aussi avertir en détail les barbares dépendants afin qu'ils respectent strictement [nos règlements]. J'espère qu'à l'avenir, le Vientiane sera le Vientiane et les barbares dépendants seront les barbares dépendants et qu'ils ne s'acoquineront pas : l'un employant secrètement l'autre comme serviteur et l'autre le servant secrètement.¹

Bien que Minh Mệnh utilise encore le terme « Vientiane », le sens reste strict, c'est-à-dire que ce terme signifie la zone correspondant à la cité de Vientiane qui est sous autorité d'Anouvong mais non pas l'ensemble du royaume de Vientiane. Minh Mệnh vise à rompre complètement le lien entre les *barbares dépendants* et Anouvong. Pour cela, il a élevé cette

¹ Ibid., vol. 2, p. 28.

affaire au rang de question juridique étatique. Néanmoins, plus Minh Mệnh exige que le Nghệ An avertisse clairement les *barbares dépendants*, plus cela montre que cet empereur manque de confiance en la mise en œuvre effective de son ordre dans ces communes laotiennes. Nous allons donc voir que, par la suite, Minh Mệnh a adopté une politique plus radicale encore envers ces *barbares dépendants* afin d'assurer le contrôle du Việt Nam sur cette région.

(2) L'établissement d'administration vietnamienne dans les petits États montagnards

Renier le double protectorat sur les régions *barbares dépendants* ne pourrait pas suffire pour répondre aux besoins des Nguyễn : Hué a donc décidé d'aller plus loin.

a. Le « retour » du Xieng Khouang (Trần Ninh) : une inspiration ?

En juillet 1827, alors que les Nguyễn n'ont pas encore réellement compris ce qui s'était passé au Vientiane, l'État de Xieng Khouang (Trần Ninh) a, à l'improviste, offert sa soumission au Việt Nam. Selon le *Đại Nam thực lục*, c'est en raison de l'attaque du Luang Prabang que le Xieng Khouang a pris une telle décision : elle serait donc totalement exogène au Việt Nam. Les chroniques du Xieng Khouang non plus ne signalent aucune pression de la part des Nguyễn.¹ Le Việt Nam semble donc avoir été relativement passif dans cet épisode. Ceci n'empêche pas Minh Mệnh de se montrer fort satisfait de recevoir une telle soumission. En effet, selon l'empereur des Nguyễn, ce territoire, situé à l'Ouest du Nghệ An, relevait de l'autorité du Việt Nam depuis le XV^e siècle et c'est seulement sous le règne de Gia Long, le père de Minh Mệnh, qu'il l'a généreusement donné au Vientiane.² Ainsi, le « retour » du Xieng Khouang dans l'orbite vietnamienne n'est ni le fait d'une invasion ni d'une annexion : la légitimité des Nguyễn n'est pas entachée. Pour Minh Mệnh qui admirait le confucianisme, cette soumission spontanée est aussi très bienvenue puisqu'elle correspond exactement à la

¹ *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 46, p. 22-24 ; Charles Archaimbault, « Les Annales de l'ancien Royaume de S'ien Khwang », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, vol. 53, No. 2, 1967 : p. 557-674.

² Đào Duy Anh, *Đất nước Việt Nam qua các đời, nghiên cứu địa lý học lịch sử Việt Nam* [Le Việt Nam à travers les époques : études géographiques et historiques du Việt Nam], Hanoi : Nhà xuất bản Khoa học, 1964, p. 152-153.

doctrine confucéenne. Ainsi, il souligne que c'est pour cette raison légitime qu'il administre de nouveau ce territoire. De plus, et c'est peut-être le plus important, la situation géographique stratégique du Xieng Khouang pourrait, selon Minh Mệnh, contribuer à renforcer le « glacis protecteur » de l'Empire.

L'emplacement stratégique de ce territoire est très important. Sous le règne des Lê, Lê Duy Mật [rebelle] l'avait occupé pendant plus de 30 ans sans que les Lê n'aient pu l'écraser. Cela montre bien à quel point sa topographie peut être profitable. Maintenant qu'il est de nouveau en notre possession, cela suffira à détruire l'ancre des traîtres et à renforcer les glacis protecteurs de notre Empire.¹

De plus, la Cour de Hué estime aussi que le contrôle du Xieng Khouang l'aidera à contrer une éventuelle invasion des Siamois qui constitue la principale menace pour les Nguyễn.

La zone de Trấn Ninh et le district de Kỳ Sơn, l'une située à l'extérieur et l'autre à l'intérieur, se défendent mutuellement. Comme le Trấn Ninh s'est attaché à nous et est devenu notre glacis protecteur, les Siamois n'oseront plus le convoiter. Ainsi, cela renforcera la sécurité de Kỳ Sơn.²

À en juger par la chronologie, après la soumission du Trấn Ninh, les Nguyễn ont mis en œuvre une série de mesures afin de renforcer leur contrôle sur les *barbares dépendants* qui se trouvent entre la cité de Vientiane et le Quảng Trị. Bien qu'il soit difficile de dire si c'est ou non l'épisode de Trấn Ninh qui a inspiré cette politique, Hué prend bien le Trấn Ninh pour modèle lors de ses contacts avec les *barbares dépendants*. En effet, quand il a demandé aux responsables du Quảng Trị de convaincre les chefs des *barbares* locaux d'accepter de devenir une province vietnamienne, Minh Mệnh a ordonné que cela se déroule dans le respect d'une certaine rhétorique de persuasion.

Les puissantes vertus de notre Cour impériale se sont répandues très loin. Récemment, le nouveau territoire du Trấn Ninh (Xieng Khouang) nous a

¹ DNLT, part. « Chính biên liệt truyện sơ tập », vol. 33, p. 37.

² « Châu bản triều Nguyễn », le 23 juin 1827 (29/5/MM8), règne de Minh Mệnh, tome 24, feuille 66, rapport du chargé des affaires frontalières.

présenté cartes et cadastres. Nous y avons donc installé une agence administrative et leur avons donné un décret. Il s'agit [pour eux] d'un grand honneur, sans parler de vous qui nous avez payé des impôts depuis plus de deux cents ans, n'est-ce pas encore mieux qu'eux, qui dépendent nouvellement de nous ?¹

Face un tel discours, ces *barbares*, dont la force est bien inférieure à celle des Vietnamiens, n'ont pas les moyens de résister aux Nguyễn et ils ont donc accepté d'être administrés par eux.

b. Compenser la sensation d'insécurité

À partir de 1827, les Nguyễn ont successivement établi au total sept préfectures laotiennes dans la cordillère annamite et ont exercé un régime semi-autonome : Trần Ninh 鎮寧 (sept. 1827) ; Cam Lộ 甘露 (janv. 1828, déc. 1831) ; Trần Biên 鎮邊 (mai 1828) ; Trần Định 鎮定 (mai. 1828) ; Trần Tĩnh 鎮靖 (sept. 1828) ; Lạc Biên 樂邊 (sept. 1828) ; Trần Man 鎮蠻 (oct. 1828).² Si les chefs locaux laotiens de ces régions sont toujours héréditaires, leurs mandats doivent désormais être conférés par Hué ; ils doivent accepter l'émolument des Nguyễn et leurs noms de fonction sont tous alignés sur les normes vietnamiennes. Plus important encore, les Nguyễn ont envoyé des troupes stationner dans ces zones afin de gérer les affaires relatives à la défense du chef local. Nous pouvons bien entendu considérer cette politique comme une forme de protection, mais il s'agit bien davantage d'une mainmise vietnamienne. Ainsi, bien que les Nguyễn utilisent encore le concept de glacis protecteur pour décrire le rôle de ces *barbares* dans la cordillère annamite, leur politique effective diffère de la conception théorique des relations tributaires.

Nous pensons que ce changement dans la manière de contrôler est lié à l'évolution de la stratégie de défense des Nguyễn durant l'affaire Anouvong Vientiane, et qu'il peut être considéré comme la compensation d'une sensation d'insécurité. Avant le soulèvement

¹ DNLT, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 49, p. 26.

² Le rédacteur du *Quốc Triều Xứ Trí Vạn Tượng Sự Nghi Lục*, mandarin du Nghệ An, Ngô Cao Lãng nous a laissé un autre ouvrage sur la géographie de ces régions. D'après son contenu, il est permis de penser que cet ouvrage est le résultat d'une enquête de terrain faite dans les années 1830. Voir : Ngô Cao Lãng 吳高朗, *Ngũ Man Phong Thổ Ký* 五蠻風土記 [Notes sur la géographie de cinq peuplades barbares], s. d., Institut du Hán Nôm : A.831.

d'Anouvong, les relations tributaires stables entre le Viêt Nam et le Vientiane avaient apaisé les inquiétudes du Viêt Nam concernant sa sécurité à la frontière occidentale. L'insuffisance de ses connaissances sur la cordillère annamite, évoquée dans la partie précédente, en est un exemple évident. La doctrine confucéenne et les expériences tirées de l'histoire des relations tributaires sino-vietnamiennes ont pu conduire les Nguyễn à penser qu'ils pouvaient éviter l'instabilité aux confins sans pour autant gouverner directement le pays vassal limitrophe en question. Cependant, cette pratique qui consiste, en somme, à compter sur la docilité d'autrui, est de manière générale très aléatoire et donc risquée, *a fortiori* dans le contexte de l'époque où un royaume fort – le Siam – menace la frontière.

Chronologiquement parlant, la suppression progressive de l'autonomie des *barbares dépendants* et l'établissement du gouvernement des Nguyễn dans cette région coïncident avec l'exil d'Anouvong au Viêt Nam. Comment l'expliquer ? D'abord, il s'agit là de mesures estimées nécessaires face à une situation compliquée au Vientiane. Suite au succès de sa politique de provincialisation de la région des *barbares dépendants*, la Cour de Hué s'est montrée plus discrète, moins encline à l'intervention dans le conflit qui oppose Anouvong au Siam.

Ensuite, dans la deuxième partie de ce chapitre, nous avons évoqué la réaction en chaîne, *l'effet domino*, contre lequel Hoàng Kim Hoán avait mis l'empereur en garde au tout début du soulèvement d'Anouvong. Selon lui, si les Nguyễn n'intervenaient pas dans les affaires d'Anouvong pour assurer l'indépendance du Vientiane, la chute du Vientiane serait suivie d'une série d'annexions des *barbares dépendants* par les Siamois avec lesquels le Viêt Nam deviendrait dès lors limitrophe. Pendant cette première phase du conflit, les Nguyễn craignaient donc vivement que leur glacis protecteur, le Vientiane, qui la prévenait contre le Siam, ne disparaisse. Cependant, en dépit de cette crainte, quand Hué s'est trouvé proche de perdre le Vientiane, il s'est empressé de provincialiser les régions de *barbares dépendants*. Par ce moyen, le Viêt Nam a avancé sa ligne de défense jusqu'à ces régions, à présent vietnamiennes, se retrouvant ainsi limitrophe avec le Siam avec qui il se trouvait dès lors désormais séparé par le seul fleuve du Mékong.

Pourquoi ce changement de stratégie ? Les Nguyễn ne craignent-ils plus d'être au contact du Siam ? Il est permis de penser, sans trop de hardiesse, que la politique de provincialisation a compensé le sentiment d'insécurité qui taraudait la Cour. Quand Anouvong a demandé, pour la seconde fois, l'aide militaire au Nghê An, Hué la lui a catégoriquement refusée, mais dans le même temps, il a ordonné aux troupes vietnamiennes cantonnées dans ces nouveaux districts frontaliers de renforcer les exercices militaires et les patrouilles pour se préparer à une éventuelle attaque du Siam.¹ Cette nouvelle stratégie vise à une administration directe de la frontière pour assurer la sécurité aux confins occidentaux, quitte à être limitrophe du Siam.

¹ *ĐNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 54, p. 13.

Conclusion

La place occupée par le concept de « marche vers le Sud » tend à laisser dans l'ombre la question des échanges entre les dynasties vietnamiennes et ses voisins laotiens. Or les pays laotiens, notamment le Vientiane, constitue un maillon important de la hiérarchie érigée par les Nguyễn. Après l'établissement de la dynastie Nguyễn, nous pouvons distinguer une période de tranquillité et de paix, de 1802 à 1826, dans les relations qu'elle entretient avec le Vientiane, tout comme avec la Chine.¹ Parmi les relations tributaires que les Nguyễn ont établies avec d'autres pays, seules celles établies avec le Vientiane ont atteint un état considéré comme « idéal », conforme à l'idée que Hué se fait de ce type de relations. Néanmoins, le soulèvement d'Anouvong a déchiré cette image parfaite. De plus, l'implication d'un autre État, le Siam, dans cette affaire a considérablement complexifié la situation géopolitique

D'un point de vue juridique, l'image d'un sujet fidèle construite autour de la figure d'Anouvong au cours des vingt dernières années a poussé les Nguyễn à intervenir. Cependant, certains facteurs endogènes comme exogènes ont limité leur détermination. La crainte de se compromettre a ainsi poussé Hué à renoncer au tribut qui devait être versé par le fils du roi laotien en personne au palais, les rites et les cérémonies étant devenus un fardeau politique – fait relativement rare dans la pratique diplomatique des Nguyễn. Sans parler que c'est sous le règne de Minh Mệnh que la Cour des Nguyễn ne lâche aucune possibilité de voir les *barbares* exprimer leur attachement sincère à l'Empire céleste.

En raison de leur faiblesse militaire face au Siam, les Nguyễn ont perdu le glacis protecteur qu'ils détenaient depuis plus de vingt ans. Afin d'assurer la sécurité à la frontière occidentale, Hué a refusé de reconnaître la suzeraineté laotienne sur certaines zones qui se trouvaient sous le double protectorat Viêt Nam-Vientiane et a finalement provincialisé ces territoires. La politique des Nguyễn envers le Vientiane, qui dérive de la doctrine confucéenne de « gouverner les *barbares* en ne les gouvernant pas » et à laquelle ils semblaient particulièrement tenir, a finalement été abandonnée. Hué a choisi d'administrer directement

¹ Cf. : chapitre II.

les régions de *barbares dépendants* pour compenser la sensation d'insécurité causée par la chute du Vientiane. Ce chapitre montre donc que l'expansionnisme des Nguyễn à l'Ouest diffère de celui pratiqué au Sud. Il s'agit plutôt d'une réaction précipitée, dans un contexte de tensions géopolitiques, et d'un mécanisme d'autodéfense.

CHAPITRE VI : Dynamique endogène de l'expansionnisme des Nguyễn dans leurs relations tributaires avec le royaume du Cambodge

Ce chapitre portera sur la gestion des affaires khmères par les Nguyễn. Après que Nguyễn Anh a unifié le Viêt Nam en 1802, le Cambodge a toujours été classé premier parmi les différents pays vassaux des Nguyễn. Le Cambodge est en effet très important pour l'Empire. Néanmoins, il faut rappeler que le Viêt Nam n'a été limitrophe du Cambodge qu'à partir du XVII^e siècle. C'est précisément au cours de la « marche vers le Sud », pendant la période de la principauté des Nguyễn, que les échanges politiques entre ces deux pays se sont resserrés. Par conséquent, avant l'époque des seigneurs des Nguyễn, le Viêt Nam a encore peu d'expérience dans la gestion de ses relations avec le Cambodge, notamment après la décadence d'Angkor au XIV^e siècle, les relations entre Hanoï et le Cambodge sont presque totalement rompues.¹ De plus, le développement et la croissance du principat des Nguyễn se sont faits au dépend du Cambodge, ce qui a profondément matricé la politique des Nguyễn envers le Cambodge et affecté les relations entre ces deux pays.

Nous ne visons pas à réécrire l'histoire des relations entre le Viêt Nam des Nguyễn et le Cambodge, qui mériterait une étude à part entière et est un sujet trop large pour un seul chapitre.² Notre objectif est plus modeste : mettre en lumière l'expansionnisme des Nguyễn dans le cadre de relations tributaires avec le Cambodge. En effet, l'annexion de ce pays par Minh Mệnh en 1840 est fondamentalement contraire à la conception confucéenne des

¹ Selon l'historiographie d'État des Lê, le *Đại Việt sử ký toàn thư*, les échanges entre le Viêt Nam (« Đại Việt » de l'époque) et le Cambodge ont eu lieu principalement avant le milieu du XIII^e siècle, après quoi le « Chân Lạp », le nom ancien du Cambodge en chinois classique, n'y apparaît plus.

² Les relations entre le Viêt Nam et le Cambodge tiennent souvent une place importante dans les ouvrages d'histoire générale du Cambodge, par exemple : *Histoire du Cambodge, depuis le 1^{er} siècle de notre ère (1914)* ; Étienne Aymonier, *Le Cambodge*, Paris : Ernest Leroux, 1900 ; *A History of Cambodia (4th edition)*.

relations tributaires : quelle a été la dynamique endogène de cet expansionnisme ?¹ De plus, la politique radicale menée sous le règne de Minh Mênh est considérée par les chercheurs actuels comme l'une des raisons principales de la résistance violente des Khmers, cette résistance qui a conduit à l'échec final de la politique expansionniste des Nguyễn au Cambodge à l'époque de Thiệu Trị.² Contrairement à la politique de Gia Long, celle de Minh Mênh est violente. Pourquoi ce changement de stratégie ? Hué a investi beaucoup de ressources et d'énergie dans leurs relations tributaires avec le Cambodge, qui auraient dû être calmes comme la théorie le préconisait, pourquoi ces relations se sont-elles soldées par la plus féroce confrontation ?

¹ Concernant cet expansionnisme, Woodside note l'importance de l'éléphant de guerre pour obtenir un avantage militaire régional dans l'Asie du Sud-Est du XIX^e siècle. Le Cambodge, où proliféraient nombre d'éléphants à l'époque, était en mesure de fournir aux Nguyễn cette ressource stratégique majeure, et ce facteur a donc constitué une toile de fond importante pour l'expansion vietnamienne au Cambodge. Voir : *Vietnam and the Chinese model : a comparative study of Vietnamese and Chinese civil government in the first half of the nineteenth century*, p. 252. Cependant, cet argument pose problème. En effet, avant l'année 1812, où les relations entre ces deux pays se sont envenimées, les Nguyễn avaient déjà acquis un nombre significatif d'éléphants provenant du Cambodge. Rien n'indique que la série d'expansions ultérieures des Vietnamiens visait à acquérir davantage d'éléphants de guerre, et l'historiographie d'État des Nguyễn ne rapporte pas que Hué ait pu acquérir plus facilement des éléphants du Cambodge par la suite, ou qu'il ait pu empêcher le marché d'éléphants entre le Cambodge et le Siam.

² Voir : *Le Cambodge entre le Siam et le Viêt Nam : de 1775 à 1860*, p. 89-94 ; *A History of Cambodia (4th edition)*, p. 150-157 ; Huang Huanzong 黃煥宗, « Yuenan Ruanshi wangchao qinlue Jianpuzhai jiqi yuenanhua zhengce de tuixing yu shibai 越南阮氏侵略柬埔寨及其越南化政策的推行和失敗 » [L'invasion du Cambodge par le Viêt Nam des Nguyễn : mise en œuvre et échec de leur politique de vietnamisation], *Nanyang wenti yanjiu*, No. 3, 1990 : p. 79-87.

1, Les relations entre la Cochinchine et le Cambodge au cours de la « marche vers le Sud »

Dans les deux chapitres précédents, nous avons expliqué comment les Nguyễn avaient géré leurs relations avec les pays laotiens et jaraï. Nous avons vu que les facteurs géographiques, tel que le climat et le terrain, avaient peu ou prou entravé leurs relations avec ces deux États. Le cas des relations vietnamo-khmères est, quant à lui, complètement différent. En effet, il n'est pas nécessaire de traverser les montagnes ou les jungles ; les soldats ne sont pas confrontés à des maladies contagieuses et létales comme c'était le cas dans les montagnes. La plaine et la route maritime facilitent donc l'accès des Nguyễn au Cambodge, offrant des possibilités presque illimitées dans le domaine militaire notamment.

(1) Établissement des relations tributaires

Comme nous l'avons souligné dans les chapitres précédents, les textes antérieurs à 1780 qui témoignent des premières interactions entre la Cochinchine et les pays péninsulaires sont très rares, dénaturés et semés d'embûches pour les historiens. Le Cambodge n'échappe pas à la règle.

Dans la monographie « le Cambodge » du *Đại Nam thực lục*, les rédacteurs du Bureau d'histoire de l'État des Nguyễn indiquent qu'au moment où Nguyễn Hoàng (r.1558-1613) s'est établi à Hué, « il a décidé de s'attacher le Champa en donnant la priorité à la gestion de ses relations [avec cet État] et de placer le Cambodge dans ces objectifs futurs ».¹ Il s'agit probablement là d'une inférence faite par les lettrés du XIX^e siècle sur la base de données antérieurement établies. La chronique du « règne de Nguyễn Hoàng » du *Đại Nam thực lục*, beaucoup plus détaillée, montre que les relations avec le Nord (les Lê-Trịnh) étaient les préoccupations principales des Nguyễn à cette époque. De plus, aucun indice ne permet de conclure que Nguyễn Hoàng avait l'intention de reporter son attention et son énergie au Sud. D'ailleurs, dans les dernières volontés que Nguyễn Hoàng adresse au prince héritier et aux

¹ *DNTL*, part. « Chính biên liệt truyện sơ tập », vol. 31, p. 1.

ministères, le Sud n'est pas considéré comme la direction future du développement des Nguyễn.¹

a. Suite de l'épisode d'intermariage de la princesse Nguyễn Thị Ngọc Vạn

Selon le *Đại Nam thực lục*, la première interaction explicite entre la Cochinchine et le Cambodge date de 1658 : Les Nguyễn ont expédié des troupes, sous prétexte d'une violation de la frontière par les Khmers, ont enlevé le roi cambodgien Ramadhipati I^{er} et l'ont emmené jusqu'au sol vietnamien.² C'est par ce moyen que les Nguyễn ont pu forcer le Cambodge à s'acquitter du tribut.³ Nous avons montré précédemment qu'en réalité, une quarantaine d'années avant cette affaire, en 1617, le mariage de la princesse Ngọc Vạn avait déjà établi des relations entre ces deux pays.⁴ En fait, cette opération militaire de 1658 peut être considérée comme le prolongement de l'épisode d'intermariage.

Contrairement aux annales vietnamiennes, les chroniques royales khmères et les témoignages des Occidentaux sur le terrain confirment que les Cambodgiens n'avaient, en réalité, pas organisé d'expédition contre les Nguyễn, d'autant plus qu'à cette époque les royaumes khmer et vietnamien n'étaient pas encore limitrophes, leurs territoires étant séparés par les pays des Cham.⁵ Le Cambodge était alors aux prises avec des conflits de sécession entre Ramadhipati I^{er} et ses cousins. Or ces derniers étaient soutenus par la douairière Ang Cūv (« Ngọc Vạn » dans les documents khmers). Parmi les nombreuses versions des *Chroniques royales du Cambodge*, certaines nous disent que la princesse avait demandé à Hué d'envoyer des troupes pour s'immiscer dans les affaires khmères, ce qui nous semble constituer une explication à l'intervention vietnamienne plus raisonnable et convaincante que celle donnée par le *Đại Nam thực lục*.

[La reine-mère Ang Cūv] chargea des serviteurs de partir rapidement pour la capitale de Hver (Hué). Lorsqu'ils furent arrivés, ces serviteurs allèrent parler aux quatre ministres qui apportèrent cette lettre [de la

¹ Voir : Ibid., part. « Tiền biên », vol. 1.

² Le nom de ce monarque khmer est écrit « Nặc Ông Chân 匿螭禎 » dans les sources vietnamiennes.

³ *DNTL*, part. « Tiền biên », vol. 4, p. 22-23.

⁴ Cf. : chapitre I, p. 58.

⁵ Voir : « La première intervention militaire vietnamienne au Cambodge (1658-1659) ».

reine-mère Ang Cūv] pour l'offrir au roi des Vietnamiens. Elle disait : « Au royaume de Kambujā (Cambodge) [...], il y a actuellement des guerres et de grands bouleversements. Si [le roi des Vietnamiens] fait lever les troupes pour aller aider le parti de l'Auguste Pūdummarājā de l'Auguste Udaiy-Rājār, le royaume de Kambujā deviendra sûrement vassal.¹

Rappelons que, plus tôt dans l'année, les Nguyễn étaient très occupés par la guerre avec le Nord des Lê-Trịnh. Aussi, si les Nguyễn ont, malgré cela, consenti à se battre sur un second front, méridional cette fois-ci, c'est très probablement que l'intérêt qu'ils espéraient en retirer était suffisamment grand et qu'il valait le risque pris.

Les Nguyễn ressortent en effet considérablement enrichis de cette intervention militaire au Cambodge, selon le récit d'un jésuite J. F. Tissanier. À cette occasion, l'armée vietnamienne a pillé une grande quantité d'armes et de produits nécessaires à la guerre, avant de rentrer au pays et de poursuivre la lutte contre les Lê.² Cette information paraît d'autant plus fiable qu'elle a été corroborée par d'autres documents historiques de tiers, tels que le *Phủ biên tạp lục* de Lê Quý Đôn (mandarin du camp des Lê) et les livres de marchands néerlandais.³

b. Les relations tributaires confirmées

Conformément à ce que la princesse Ang Cūv (Ngọc Vạn) avait prévu, selon le *Đại Nam thực lục*, les relations tributaires entre la Cochinchine et le Cambodge sont établies après cette intervention vietnamienne. Cependant, les sources vietnamiennes, dont le *Đại Nam thực lục*, ne fournissent pas de détails sur le fonctionnement de ces relations, nous aurions donc pu contester l'existence de relations *tributaires*. De plus, nous avons précédemment expliqué, dans les cas des Laotiens et des Jaraï, que de telles relations avaient souvent été inventées de toutes pièces ou presque par les Vietnamiens. Néanmoins, dans le cas du Cambodge, il semble que les Khmers se soient effectivement acquittés du tribut aux Nguyễn après l'intervention vietnamienne de 1658.

¹ *Chroniques royales du Cambodge, Tome 3, de 1594 à 1677*, p. 355.

² Joseph Tissanier, *Relation du voyage de la France jusqu'au Royaume de Tunquin*, éd. par Nguyễn Tấn Hưng, Montreuil : Édition Joseph Ouaknine, 2015, p. 226.

³ Voir : « La première intervention militaire vietnamienne au Cambodge (1658-1659) », p. 311.

Les annales cambodgiennes passent sous silence les épisodes du paiement du tribut, mais une lettre du père Chevreuil aux directeurs du Séminaire des MEP montre qu'en 1666, après un soulèvement des migrants vietnamiens au delta du Mékong – cette région faisait encore partie du territoire cambodgien – le roi khmer a décidé de ne plus s'acquitter du tribut envers les Nguyễn et de couper tous ses contacts commerciaux et politiques avec Hué.¹ Ce témoignage indique bien que, quelque part entre 1658 et 1666, le Cambodge a reconnu au moins une fois la suzeraineté de la Cochinchine.

L'historiographie sur les relations entre la Cochinchine et le Cambodge du XVII^e au XIX^e siècle montre que, pour étendre son influence politique dans la région khmère, les Nguyễn sont intervenus militairement, profitant du contexte trouble dans lequel était plongé le Royaume khmer, aux prises avec des problèmes de successions.² Ainsi, il est permis de dire *a posteriori* que cette première intervention militaire de 1658 a, comme le rappelle la princesse Ang Cūv (Ngọc Vạn), instauré un nouveau modèle vietnamien de gestion de leurs relations politiques avec le Cambodge.

(2) Les migrants et la vietnamisation (Việt Nam hóa) au delta du Mékong

Certains ouvrages, rédigés par un mandarin ou par la Cour des Nguyễn elle-même et contenant des passages sur la géographie du Sud de l'Empire, affirment souvent et non sans fierté, que les six provinces du Sud appartenaient à l'origine au royaume du Cambodge, et que ce sont les Vietnamiens qui ont progressivement régi et exploité ces territoires sous l'administration des seigneurs des Nguyễn.³ Cette politique aurait mené au rattachement de cette région à l'Empire.⁴ L'étude de ces textes permet de résumer en trois points la gestion territoriale des Nguyễn : le recrutement de réfugiés (augmentation de la population),

¹ *Histoire de la mission de Cochinchine, 1658-1823, Documents historiques*, tome I, p. 72.

² *Le Cambodge entre le Siam et le Vietnam : de 1775 à 1860*, p. 33.

³ Ces six provinces sont Biên Hòa, Gia Định, Định Tường, Vĩnh Long, An Giang et Hà Tiên. Elles constituent la région nommée *Nam Kỳ* dans la géographie vietnamienne. Les documents des Nguyễn rapportent aussi qu'elles étaient appelées *Thủy Chân Lạp* 水真臘 « Cambodge de l'Eau » à une époque plus ancienne.

⁴ Par exemple Đại Nam nhất thống chí, Đại Nam Quốc Cương Giới Vị Biên, Gia Định thành thông chí, Đại Việt địa dư toàn biên, etc.

l'établissement de villages (organisations administratives de base) et le défrichage des terres incultes (forme économique). Parmi ces différents aspects, l'essentiel est bien sûr l'augmentation de la population. Les études sur la Cochinchine montrent d'ailleurs que c'est leur attitude très ouverte vis-à-vis de l'immigration qui a permis aux seigneurs des Nguyễn de prendre progressivement pied au Centre et au Sud du Viêt Nam actuel.¹ Nous allons aborder, dans cette partie, cette migration spontanée des Nguyễn au cours de la « marche vers le Sud » et la réécriture de cet épisode par Hué après 1802.

a. Enclaves des Nguyễn au delta du Mékong

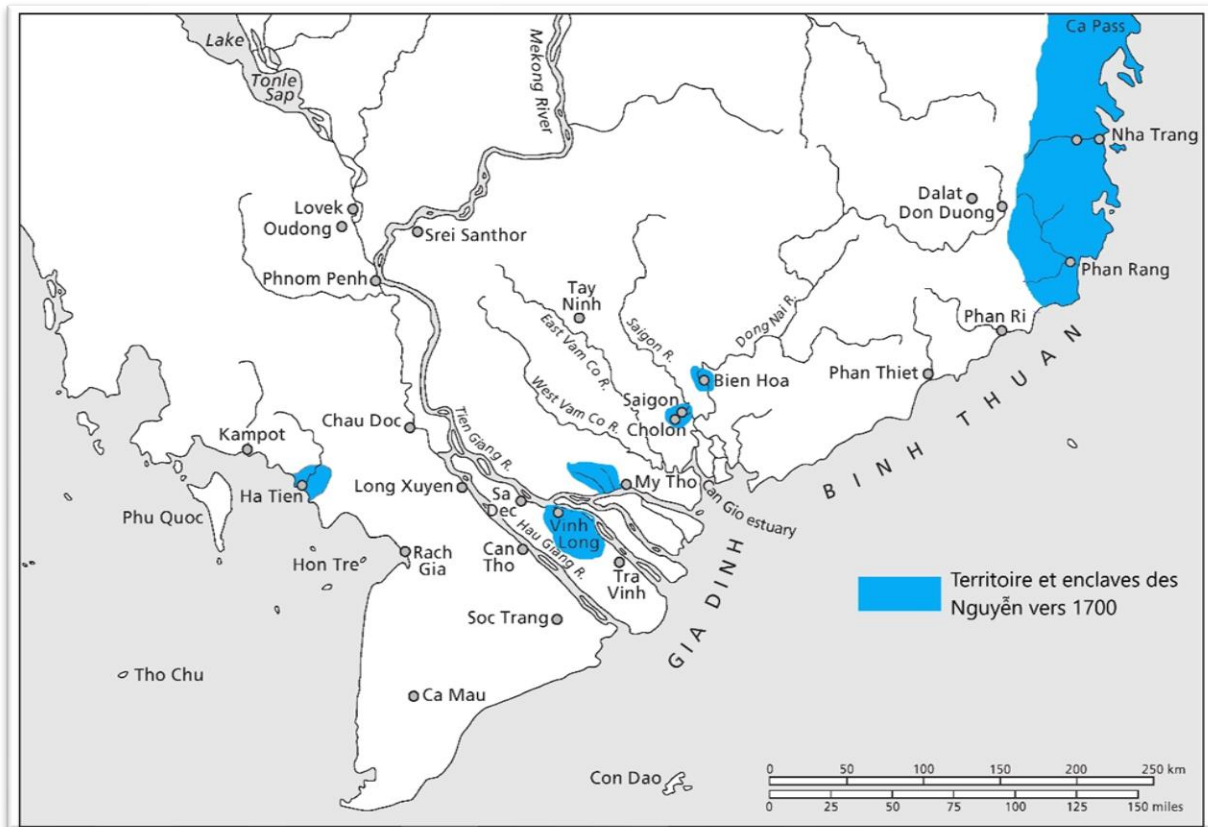
La question de la migration a joué un rôle subtil dans les relations des Nguyễn avec le Cambodge, en a découlé l'implantation de la puissance des Nguyễn dans la région saïgonnaise. Dans les années 1670 et 1680, il y avait encore des pays champs dispersés entre le royaume khmer et la Cochinchine. En 1623, lorsque le roi cambodgien Chey Chettha a accepté de concéder aux Vietnamiens la douane de la région saïgonnaise, ces territoires sont progressivement devenus un lieu d'échange commercial, puis une colonie pour les émigrés vietnamiens. D'un point de vue juridique, les Nguyễn ne possèdent pas cette région, mais, dans les faits, l'importance du nombre de migrants vietnamiens donne un certain pouvoir à la Cour des Nguyễn dans le delta du Mékong. La fonction de cette enclave vietnamienne au Sud se révélera après la première intervention militaire vietnamienne en 1658.

En 1659, le roi Paramaraja VIII (r. 1659-1672) est monté sur le trône khmer. Son frère rival, Ang Tan, étant préféré par les Nguyễn, le roi n'est pas très « compréhensif » à l'égard des ressortissants vietnamiens au delta du Mékong.² Ainsi, outre la reine Ngọc Vạn, le prince Ang Tan constitue aussi un soutien vietnamien au sein du pouvoir. En 1672, un coup d'État sanglant a éclaté : Paramaraja VIII est assassiné par Padumaraja II (r. 1672-1673). Ces troubles poussent Ang Tan à fuir au Viêt Nam en 1672 pour demander, comme lors de l'épisode de 1658, aux Nguyễn d'intervenir militairement en sa faveur.

¹ Li Tana, *Nguyen Cochinchina : Southern Vietnam in the Seventeenth and Eighteenth Centuries*, Ithaca, N.Y : Southeast Asia Program Publications, Cornell University, 1998, p. 27.

² Mak Phoeun et Po Dharma, « La deuxième intervention militaire vietnamienne au Cambodge (1673-1679) », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, vol. 77, No. 1, 1988 : p. 229-262, p. 236.

Carte 6 - Le delta du Mékong de l'époque de la principauté des Nguyễn¹



Une autre enclave coloniale des Nguyễn est établie en 1679 à l'actuel Biên Hòa, enclave à laquelle les Nguyễn semblent particulièrement tenir. Cette année-là, le général Yang Yandi 楊彥迪 des Ming, qui refuse de se soumettre aux nouveaux maîtres de la Chine (les Qing), a demandé aux Nguyễn l'asile politique.² Les Nguyễn doivent donc trouver un lieu propice à l'accueil de Yang Yandi et de ses trois mille soldats, arrivés on ne peut plus subitement dans les eaux de Đà Nẵng (Tourane) sur cinquante navires de guerre. Or, installer et nourrir une telle population pourrait se révéler dangereux pour le pouvoir vietnamien. En effet, en cas de différends, l'armée de Yang Yandi pourrait se retourner contre les Nguyễn. Dans l'ouvrage

¹ Carte de K. W. Taylor, *A History of the Vietnamese*, Cambridge : Cambridge University Press, 2013, p. 664, adaptée par Qian Shenghua.

² Au sujet de la vie de Yang Yandi avant son arrivée au Việt Nam, voir : Antony Robert, « Yang Yandi : 1644-1684 nian zhongyue haiyu bianjie de haidao, fanpanzhe he yingxiong 楊彥迪：1644-1684年中越海域邊界的海盜、反叛者及英雄 » [Yang Yandi : pirates, rebelles et héros des eaux sino-vietnamiennes de 1644-1684], *Haijiaoshi yanjiu*, No. 9, 2016 : p. 261-280.

Gia Định thành thông chí (1820), sur la géographie de Saïgon, l'auteur explique la solution choisie par les Nguyễn pour s'en prévenir. Ce texte a été recopié presque tel quel par les rédacteurs du *Đại Nam thực lục*, devenant ainsi la version officielle des Nguyễn.

Ils [Yang Yandi et ses subalternes] portaient des vêtements différents des nôtres et parlaient avec des accents différents. Il était donc difficile de leur confier immédiatement des responsabilités. Cependant, ils étaient pauvres et ont accouru chez nous pour demander du secours. Ils nous ont raconté leur histoire et leur fidélité [à l'ancienne dynastie]. Par moralité, nous ne pouvons leur refuser l'asile. De plus, il existait une terre vaste et fertile dans le pays khmer appelée Đông Phố (ancien nom de Gia Định). Notre Cour n'avait pas encore eu le temps d'administrer correctement [ce territoire], il valait donc mieux employer leurs forces au défrichage/à la mise en valeur de cette terre et les laisser y vivre. [...] Nous leur avons donc accordé des titres et les dignités de mandarins, et leur avons ordonné de vivre à Nông Nại (Biên Hòa actuel), d'exploiter les terres et de servir notre Cour. Dans le même temps, un décret a été adressé au [roi] du pays khmer pour l'en informer, afin qu'il ne considère pas [Yang Yandi et ses hommes] comme des étrangers.¹

Le rôle que se donnent les Nguyễn dans ce décret est intéressant. D'une part, ils reconnaissent, dans la dernière phrase, que le delta du Mékong est khmer²; mais, d'autre part, ils se placent aussi comme administrateurs de ce vaste territoire et semblent faire valoir que les terres qu'ils « n'ont pas le temps » de gérer restent à l'abandon, soulignant indirectement l'incapacité du pouvoir cambodgien à mettre lui-même en valeur son territoire. Par ailleurs, remarquons qu'ayant reçu des titres de mandarins vietnamiens, c'est bel et bien au nom des Nguyễn que Yang Yandi et ses hommes défricheront cette *terra nullius*.

Ces enclaves, dispersées dans le delta du Mékong, ont été « réunies » au cours de la « marche vers le Sud ». Les chercheurs cambodgiens d'aujourd'hui expriment souvent leur malaise face à l'annexion de ce territoire Cambodgien par les Nguyễn, d'autant plus que

¹ *Gia Định Thành Thông Chí*, vol. 3, p. 4-5.

² À cette époque-là, les Nguyễn ont reconnu en même temps deux rois cambodgiens (Ang Sur à Oudong, reconnu comme le *Chính quốc vương* 正國王 « roi principal » et Ang Nan à Saïgon, reconnu comme le *Nhị vương* 二王 « roi secondaire »). Le destinataire de ce décret est probablement le « roi principal », car le « roi secondaire » est pro-Nguyễn. Voir : Mak Phoeun et Po Dharma, « La troisième intervention vietnamienne au Cambodge (1679-1688) », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, vol. 92, 2005 : p. 339-381.

certaines historiennes, non seulement Vietnamiens, mais aussi occidentaux, acceptent aveuglement l'idée transmise par les sources impériales des Nguyễn selon laquelle le delta était une terre quasiment vierge avant l'arrivée des Vietnamiens.¹ En s'intéressant à la toponymie, des historiennes cambodgiennes montrent que les Khmers avaient établi sur ce territoire des villes, des agglomérations et des villages tout entiers sous administration cambodgienne.² Durant les trente dernières années du XX^e siècle, en raison de tensions qui secouent la péninsule, la question de la légitimité de la colonisation a suscité l'intérêt des chercheurs. Pour notre part, une autre question excite notre curiosité : puisque les Cambodgiens vivent ici depuis des siècles, comment cette région a-t-elle, concrètement, été assimilée par les Vietnamiens au XVII^e et au XVIII^e siècle ? Les Vietnamiens ont-ils réellement réussi à l'assimiler ?

b. Imaginer une vietnamisation

Forts du soutien de la Cour des Nguyễn, Yang Yandi et ses troupes se sont installés dans le Biên Hòa et le Định Tường actuels. Selon Trịnh Hoài Đức, grand lettré vietnamien du XVIII^e siècle, ces Chinois exilés ont rapidement fait leur cette région khmère.

Ils [Yang Yandi et ses subalternes] ont défriché les terres vierges, ont établi des marchés et des commerces et font désormais circuler des marchandises. Des navires marchands chinois, occidentaux, japonais et javanais se sont rassemblés ici. La civilisation chinoise a progressivement teinté [ce territoire] et elle prospère à Đông Phố.³

¹ Mak Phoeun et Po Dharma ont signalé deux ouvrages qui développent ce point de vue : Lê Thành Khôi, *Le Viêt-Nam, histoire et civilisation*, Paris : Les Éditions de minuit, 1955, p. 265 ; Jean-Pierre Duteil, *L'ombre des nuages : Histoire et civilisation du Vietnam au temps des Lê et au début de la dynastie Nguyễn, 1427-1819*, Paris : Arguments, 1997, p. 32. Nous ajoutons que même dans les ouvrages plus récents, il existe encore un nombre considérable de chercheurs vietnamiens qui persistent dans cette vue antérieure. Ces partisans de la « marche vers le Sud » ont tendance à célébrer l'expansion des Viêt vers le sud comme un signe de force et de vitalité. L'héroïsme est le trope préféré. Comme leurs homologues euro-américains, les colons vietnamiens étaient des âmes déterminées et robustes, qui, par leur sang, leur sueur et leurs larmes, ont transformé tous ces espaces vides en champs de production, ont apporté la civilisation et la modernité à ces peuples primitifs. Voir : Christopher Goscha, *The Penguin History of Modern Vietnam*, London : Penguin Books Ltd, 2017, p. 444.

² « La troisième intervention vietnamienne au Cambodge (1679-1688) », p. 352.

³ *Gia Định Thành Thông Chí*, vol. 3, p. 5. L'auteur emploie ici le terme « Chinois des Tang » (Đường nhân 唐人) pour désigner les Chinois d'outre-mer (qui ont quitté la Chine avant la conquête des Mandchous), et, ainsi, les différencier des Chinois expatriés à l'époque des Qing (Thanh nhân 清人).

L'ouvrage de Trịnh Hoài Đức a été achevé en 1820. Il constitue le document vietnamien le plus ancien qui nous soit accessible sur l'épisode de Yang Yandi. Cette citation tardive renvoie à une interprétation caractéristique des Nguyễn concernant leur annexion au Sud de l'Empire. Nous savons pourtant que l'envoi de Yang Yandi dans la région saïgonnaise n'avait pas pour objectif de propager la civilisation. Ainsi, si ce territoire est finalement devenu l'un des centres culturels et économiques du Việt Nam, cela ne faisait pas partie du plan initial des seigneurs des Nguyễn. Pour vanter la grandeur de l'Empire, les lettrés vietnamiens ont secrètement inversé effet et cause.

De plus, dans les autres passages de *Gia Định Thành Thông Chí*, Trịnh Hoài Đức a décrit la région de Gia Định comme un pays de cocagne qui accueille les migrants et commerçants de divers pays, dont la Chine, les pays européens, le Cambodge ainsi que le Java, un pays où les migrants peuvent faire du commerce et vivre tout en conservant les coutumes de leur propre pays d'origine.¹ Cette mention laisse imaginer que la proportion des autochtones cambodgiens dans la population a dû être considérablement diluée à partir du moment où les Nguyễn ont administré ce territoire. Selon un recensement fait en 1698, la population de cette région est d'environ 200 000 habitants (40 000 familles) dont, peut-être, très peu de Khmers. Contrairement à la manière dont Minh Mệnh, dans les années 1830, a forcé brutalement les Khmères à changer leur mode de vie sous prétexte de les civiliser, aux XVII^e et XVIII^e siècles, les Nguyễn ne cherchaient pas spécialement à les assimiler.² Cependant ils n'en ont pas moins perturbé la structure sociale et la composition démographique d'origine en favorisant l'immigration. Les seigneurs des Nguyễn ont finalement abouti à une propagation de la culture vietnamienne devenant dans la région relativement dominante, notamment par rapport à celle des cambodgiens.

Si nous mettons en avant la position « relativement dominante » de la culture vietnamienne, c'est parce que l'intégration culturelle ne se réalise jamais à sens unique. Par rapport aux XVIII^e et XIX^e siècles, le delta du Mékong dans les années où vivait Trịnh Hoài

¹ Ibid., vol. 4, p. 3.

² Au sujet de la politique de vietnamisation menée par l'empereur Minh Mệnh, voir : *Southern Vietnam under the Reign of Minh Mạng (1820-1841)*, p. 129-160.

Đức est véritablement devenu un territoire de l'Empire Nguyễn, ce qui a peut-être mené cet auteur à surestimer, inconsciemment ou délibérément, le succès de la colonisation culturelle des Vietnamiens au XVII^e et au début du XVIII^e siècles. Cependant, Trịnh Hoài Đức reconnaît lui-même que la langue locale de la région saïgonnaise montre une tendance similaire à la langue *créole*.

*Les populations locales parlent en langue vernaculaire, mélangeant souvent la langue chinoise et khmère. Les gens qui l'écoutent s'y accoutument et peuvent la comprendre, mais ils ne distinguent plus les mots vernaculaires des mots étrangers.*¹

En fait, la région du Bas-Mékong au XVIII^e siècle a été décrite comme « sans frontières, sans centre, polyglotte, multiethnique et multiculturelle ».² Les études de Li Tana confirment cette idée, signalant que les Vietnamiens ont d'abord été assimilés par le peuple local et que la vietnamisation de la population locale n'a vraiment eu lieu que beaucoup plus tard.³

À l'époque des Nguyễn, l'ouvrage de géographie le plus important concernant le delta du Mékong est sans aucun doute ce *Gia Định thành thông chí*. Il est même indispensable pour tous les lettrés occupant une « position un peu importante en basse Cochinchine », comme disait son traducteur français.⁴ Du fait de la notoriété de Trịnh Hoài Đức parmi les lettrés des Nguyễn, les rédacteurs du Bureau d'histoire de l'État ont souvent copié directement les paragraphes qu'ils estimaient pertinents lors de la compilation de l'historiographie d'État ; les autres lettrés l'ont également abondamment cité dans leurs écrits sur l'histoire du Sud de l'Empire. En conséquence, le point de vue de Trịnh Hoài Đức sur le succès, largement exagéré, de la vietnamisation dans le delta du Mékong aux XVII^e et XVIII^e siècles n'est plus simplement personnel, mais il a été systématiquement repris par la Cour et intégré à l'histoire officielle.

¹ *Gia Định Thành Thông Chí*, vol. 4, p. 9.

² Vũ Đức Liêm, « Vietnam at the Khmer frontier : boundary politics, 1802-1847 », *Crosscurrents : East Asian History and Culture Review*, No. 20, 2016 : p. 75-101.

³ *Nguyen Cochinchina : Southern Vietnam in the Seventeenth and Eighteenth Centuries*, p. 99.

⁴ Trịnh Hoài Đức 鄭懷德, *Gia Định-Thung Chi, Histoire et description de la Basse Cochinchine*, trad. par G. Aubaret, Paris : Impr. impériale, 1863, « introduction » du traducteur, p. 1.

Cela explique peut-être en partie pourquoi, plus tard, Minh Mệnh a sous-estimé la capacité de résistance du peuple khmer à laquelle la mise en œuvre de sa politique radicale au Cambodge va se heurter. En 1821, quand Minh Mệnh tente de développer Châu Đốc, une terre khmère sous autorité des Nguyễn, il demande à Nguyễn Văn Thoại, cantonné dans la région, d'attirer des marchands et du peuple pour augmenter la population enregistrée.¹ Nous voyons qu'il tâche de poursuivre la politique du siècle précédent pour gouverner cette terre qui n'a pas encore été entièrement *vietnamisée*. Quel en est l'effet ? Neuf ans après, Minh Mệnh a été étonné par un rapport qui lui disait que les villages nouvellement créés à Châu Đốc comptaient seulement 800 hommes enregistrés et qu'une grande partie de la terre était restée en friche. L'empereur décide donc de prolonger sa politique d'exonération fiscale de trois ans afin d'attirer les paysans sans terre dans cette région. Cependant, un an plus tard, le gouverneur général du Gia Định déclare qu'il ne lui semble pas possible d'achever cette tâche en seulement trois ans.²

La confusion de Minh Mệnh provient justement du contraste entre la réalité et les expériences historiques dénaturées que les œuvres des lettrés lui présentent. Il est permis de penser qu'en annexant le Cambodge après la mort d'Ang Chan II sous prétexte qu'il n'avait pas d'héritier, l'empereur a sous-estimé les difficultés de mise en œuvre d'une politique aussi radicale.

(3) Écrire l'histoire des relations entre la Cochinchine et le Cambodge sur fond de « marche vers le Sud »

Dans cette partie, nous reviendrons sur la construction du texte du « Tiền biên » (partie antérieure) du *Đại Nam thực lục*, qui porte sur l'histoire de la Cochinchine aux XVII^e et XVIII^e siècles, afin de mieux comprendre comment il a induit Minh Mệnh en erreur.

¹ *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 8, p. 8-9.

² *Ibid.*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 68, p. 29 ; vol. 77, p.1-2.

a. La place exubérante du sujet « Cambodge » dans le « Tiền biên »

Les Nguyễn considéraient le Cambodge comme leur vassal le plus important et leurs interactions avec celui-ci, contrairement à celles qu'ils ont entretenues avec les Laotiens et les Jaraï, sont bien réelles et concrètes. En effet, la vassalité khmère au Viêt Nam est explicite, parce qu'elle peut être confirmée non seulement par les documents officiels produits par les Nguyễn, mais également par les sources cambodgiennes et siamoises. Or les chercheurs des études de l'Asie du Sud-Est ont eu tendance à reprendre ces discours sans chercher à les confronter entre eux. Aussi, il semble qu'un passage étrange dans la partie « Tiền biên » du *Đại Nam thực lục* n'ait pas encore attiré leur attention. Bien que ce pays soit un vassal particulièrement important, il n'existe à ce jour aucun récit consacré aux relations tributaires avec le Cambodge témoignant, par exemple, de l'arrivée des ambassades au palais impérial Hué, des tributs présentés et des récompenses accordées par les Nguyễn, etc. Le seul passage du *Đại Nam thực lục* qui en traite vaguement daterait de 1687 : il est dit que le roi du Cambodge a envoyé un *Oknha* « seigneur (khmer) » à Hué pour « offrir des bâtons d'encens allumés ». Néanmoins, il s'agit là d'une offrande à Nguyễn Phúc Tần (r. 1648-1687) et non pas du tribut.¹ Nous pouvons donc légitimement nous interroger : le Cambodge s'acquittait-il du tribut par un autre moyen que l'envoi d'une ambassade à Hué ? Cependant, un passage daté de 1713 dans le *Đại Nam thực lục* nous dit rétrospectivement que les ambassadeurs khmers se sont présentés au palais de Jade 玉闕 (manière littéraire de désigner le « palais royal ») et se sont déclarés vassaux. Bien que ce passage n'offre aucune autre information, il montre que Hué a été une fois au moins la destination des ambassadeurs khmers.²

Outre le silence qui entoure les relations tributaires, nous remarquons aussi un autre fait douteux. Dans le « Tiền biên », de nombreux passages sont très concis, se limitant parfois à quelques phrases ou encore gardant le silence sur plusieurs mois. Néanmoins, les passages qui regardent les conflits vietnamo-khmers sont, eux, beaucoup plus détaillés.

Prenons, pour exemple, le volume 6 qui traite exclusivement du règne de Nguyễn Phúc Thái (r. mai 1687 - février 1691). Après un calcul approximatif, nous avons trouvé que près

¹ Ibid., part. « Tiền biên », vol. 6, p. 5.

² Ibid., part. « Tiền biên », vol. 8, p. 15.

de la moitié de ce volume est consacrée aux affaires diplomatiques qui occupent la Cochinchine et le Cambodge uniquement sur les trois mois suivants : juillet 1688, février 1689 et juin 1690. S'y trouvent des descriptions détaillées contenant beaucoup de dialogues. Cela contraste fortement avec d'autres passages, très brefs, du même volume.

Rappelons que les chroniques de l'histoire du XVII^e siècle, compilées par le Bureau d'histoire d'État des Nguyễn, accusent généralement un manque de sources impériales compilées. Cependant, comment le *Đại Nam thực lục* peut-il fournir autant de détails sur la question cambodgienne ? À côté de cet excessif degré de précision, pourquoi ce silence sur la partie la plus importante dans les relations tributaires que constituent le tribut et l'ambassade ?

b. Souvenirs des peuples locaux : le cas de Nguyễn Hữu Cảnh

En fait, le Sud du Viêt Nam, autrefois territoire cambodgien, est un trésor pour l'écriture de l'histoire des relations avec le Cambodge. Les généraux des Nguyễn qui sont intervenus dans les affaires khmères sur l'ordre des seigneurs des Nguyễn ont aussi joué un rôle important pour renforcer la présence vietnamienne durant la « marche vers le sud ». Ainsi, plusieurs temples ont été érigés au Sud pour honorer la mémoire de ces généraux et officiers. Nous ignorons si ces constructions ont été réalisées sur l'ordre de l'administration ou par la volonté du peuple, mais ce dernier les fréquente depuis des siècles et considère ces divinités comme des protecteurs. Leurs œuvres sont donc reconnues par la population locale et font partie de l'histoire locale et des souvenirs locaux. Un exemple typique est la commémoration de Nguyễn Hữu Cảnh (1650-1700). Les temples qui lui sont dédiés sont conservés jusqu'à maintenant et les rituels qui s'y déroulent sont devenus une cérémonie à part entière de la ville.¹ De plus, il existait à l'époque des Nguyễn une rivière (Lễ công giang 禮公江) et un îlot (Lễ công châu 禮公洲) qui portaient le titre de Nguyễn Hữu Cảnh.²

¹ Par exemple, chaque année au mois de juin, des cérémonies pour commémorer Nguyễn Hữu Cảnh ont lieu dans le Dinh Nguyễn Hữu Cảnh (province de l'An Giang) et le đền thờ Nguyễn Hữu Cảnh (province du Đồng Nai).

² *Gia Định Thành Thông Chí*, vol. 2, p. 51.

Le document le plus important concernant le delta du Mékong est sans aucun doute le *Gia Định thành thông chí*. Néanmoins, ces récits concernant l'histoire des XVII^e et XVIII^e siècles sont une source secondaire. En effet, Trịnh Hoài Đức s'est appuyé sur les sources locales et, surtout, sur ses observations personnelles au terrain. Prenons, par exemple, le passage qui regarde le décès de Nguyễn Hữu Cảnh. Nguyễn Hữu Cảnh était intervenu dans les affaires khmères en 1700 sur l'ordre de Nguyễn Phúc Chu (r. 1691-1725) quand il mourut d'une maladie contagieuse aiguë qui circulait alors dans l'armée vietnamienne. Selon Trịnh Hoài Đức, ce général a reçu une prophétie avant sa mort.

Monsieur [Nguyễn Hữu Cảnh] vit en rêve un homme de grande taille, vêtu de soie et tenant une hache dorée à la main. Son teint était roux, sa barbe et ses sourcils blancs. Il s'est avancé et a dit [à Nguyễn Hữu Cảnh] : « Mon Général, il vous convient de retourner à votre résidence temporaire au plus tôt et de ne pas rester trop longtemps dans cet endroit malsain. »¹

Le portrait de cet homme correspond parfaitement à l'image typique de l'immortel divin dans le taoïsme. Une telle description, remplie d'éléments surréels, rappelle qu'elle n'a pas pour fin de raconter une histoire véridique et que, lors de la rédaction de *Gia Định thành thông chí*, les croyances populaires et la mémoire des habitants locaux constituaient des matériaux importants pour Trịnh Hoài Đức, ou qu'ils ont du moins été des éléments inspirants.

Plus important encore, comme Trịnh Hoài Đức lui-même participait à la compilation des ouvrages historiques pour l'empereur, ces travaux étaient connus et le Bureau d'histoire de l'État a intégralement copié le passage du rêve de Nguyễn Hữu Cảnh. De plus, il a ajouté des éléments pour valoriser encore davantage l'image du général.

Hữu Cảnh sourit et répond [à cet homme immortel] : « Le destin dépend du Ciel, dépend-il de cette terre ? » Après son réveil, il s'est senti très fatigué, mais parle et rit encore suffisamment librement pour apaiser ses troupes. Quand il est tombé gravement malade, il a soupiré et a dit : « Je désire faire de mon mieux pour servir la patrie, mais le destin c'est l'immuable loi et elle ne peut être changée. »²

¹ Ibid., vol. 6, p. 34.

² ĐNLT, part. « Tiền biên », vol. 7, p. 16-17.

Le comité de rédacteurs du *Đại Nam thực lục* indique dans l'avant-propos du « *Tiền biên* » que les sources principales utilisées comprennent non seulement des ouvrages réalisés par le Bureau d'histoire de l'État mais aussi des textes rédigés par les mandarins locaux.¹ Nous pouvons donc supposer que les mémoires locales ont été transmises aux historiens d'État via les ouvrages de Trịnh Hoài Đức et d'autres lettrés implantés au Sud.

Figure 13 - Un autel dans le temple de Nguyễn Hữu Cảnh à Biên Hòa, Đồng Nai²



Ceci explique en partie pourquoi l'histoire des relations avec le Cambodge occupe une si grande place dans le « *Tiền biên* » alors même que les historiens manquaient cruellement d'archives à ce sujet : la mémoire populaire autour de la « Marche vers le Sud » a offert aux lettrés de riches détails. En revanche, ces souvenirs, liés aux affaires étrangères des confins de la principauté, ne fournissent pas au Bureau d'histoire de l'État d'informations nécessaires sur les relations tributaires entre la Cochinchine et le Cambodge, tels que les ambassades cambodgiennes à Hué, les tributs etc. Par conséquent, ce n'est pas l'histoire diplomatique

¹ Ibid., part. « *Tiền biên* », vol. « *biểu* », p. 3.

² <https://laodong.vn/van-hoa/den-tho-nguyen-huu-can-300-nam-tuoi-se-duoc-trung-tu-ra-sao-630870.lido>, photo adaptée par Qian Shenghua, consultée le 30 janvier 2021.

entre la Cochinchine et le Cambodge qui a été écrite mais bien plutôt l'histoire de la « Marche vers le Sud », à partir d'ouvrages ayant enregistré des légendes locales.

c. Argument supplémentaire en faveur de la légitimité de la dynastie Nguyễn

Dans le cas du Laos et du Jarai, nous avons montré que les premières relations tributaires entre la Cochinchine et ces pays vassaux ne sont pas toujours aussi évidentes que le prétendent les sources vietnamiennes de l'époque. Ainsi, durant la rédaction du *Đại Nam thực lục*, le Bureau d'histoire de l'État emploie délibérément des expressions littéraires et métaphoriques afin de présenter les relations tributaires sous le meilleur jour possible. Dans le cas khmer, la méthode employée est cependant différente. Leur supériorité se manifestant déjà clairement à travers le récit sur la « Marche vers le Sud », les Nguyễn n'ont pas besoin de la souligner et de l'embellir spécialement.

La suzeraineté de la Cochinchine sur le Cambodge constitue un symbole diplomatique bien supérieur à celui des autres pays vassaux en cela qu'elle renforce la légitimité de la dynastie Nguyễn vis-à-vis de l'étranger. Les ancêtres des Nguyễn étaient sujets de l'empereur Lê et cela influence beaucoup la pensée politique des Nguyễn qui mettent l'accent sur le confucianisme. En effet, l'une des doctrines confucéennes est la loyauté du sujet au suzerain.¹ Néanmoins, comme la Cochinchine a annexé avec succès un vaste territoire cambodgien au delta du Mékong, Hué a un autre argument convaincant pour se prouver que l'Empire vietnamien des Nguyễn diffère de celui des Lê et qu'il n'est pas *rebelle*. Cette mentalité se manifeste clairement dans les relations diplomatiques sino-vietnamiennes.

Prenons un exemple connu. Au début de l'établissement de la dynastie des Nguyễn, Gia Long a envoyé une ambassade en Chine pour établir les relations tributaires. À cette occasion, il a notamment exposé son intention de remplacer le nom officiel du pays « An Nam » par « Nam Việt », afin de souligner la nouveauté de sa dynastie. Nous remarquons que l'un de ses principaux arguments porte justement sur l'annexion khmère.

¹ Au sujet du dilemme concernant la légitimité des Nguyễn, voir : Philippe Langlet, *L'ancienne historiographie d'État au Vietnam, Tome I, Raisons d'être, conditions d'élaboration et caractères au siècle des Nguyễn*, Paris : École française d'Extrême-Orient, 1990.

Mes ancêtres ont exploité la terre méridionale tropicale, étendant progressivement leur territoire. Nous avons entièrement pris possession des pays tels que le Việt Thường 越裳 (ancien nom du pays des Việt) et le Chân Lạp (le Cambodge). Le Nam Việt s'est ainsi formé et le trône se transmet depuis deux cents ans.¹

Ainsi, nous voyons que l'annexion du Cambodge durant la « marche vers le Sud » est devenue un problème prioritaire, dépassant le strict cadre des relations tributaires. Tout ceci explique en partie pourquoi l'histoire construite autour de cet État, dans le *Đại Nam thực lục*, diffère tant de celle des autres pays vassaux des Nguyễn.

Dans cette partie, nous avons discuté des premières interactions entre la Cochinchine et le Cambodge, qui ont essentiellement jeté les bases de la façon dont les Nguyễn gèrent les affaires cambodgiennes après l'établissement de la dynastie Nguyễn. La manière particulière dont l'histoire de cette période a été réécrite a aussi joué un rôle important dans la politique menée par Minh Mệnh vis-à-vis du Cambodge. Nous allons désormais aborder les interactions entre le Việt Nam et le Cambodge après 1802, et chercher les autres dynamiques endogènes de l'expansionnisme des Nguyễn qui ont conduit à l'annexion finale du Cambodge par Minh Mệnh.

2, Ouverture : la politique radicale des Nguyễn envers le Cambodge

Dans cette partie relativement courte, nous allons exposer deux faits entre lesquels il n'existe pas forcément un lien direct, mais qui peuvent permettre d'ouvrir la discussion sur la politique radicale postérieure de Minh Mệnh envers le Cambodge.

¹ *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 23, p. 1.

(1) Nouvelle forme des relations tributaires après 1802

Avant le soulèvement des Tây Sơn, la supériorité des Nguyễn sur le Cambodge est explicite. Après la guerre civile vietnamienne qui dure une trentaine d'années, les relations tributaires momentanément interrompues entre les deux pays ont enfin repris. Cependant, elles sont marquées par certains changements dus à l'établissement de la nouvelle dynastie des Nguyễn qui les veut davantage normalisées par les règlements et ritualisées.

a. Reprise spontanée des relations tributaires

D'après le *Đại Nam thực lục*, lorsque Nguyễn Ánh a pratiquement achevé l'unification du Viêt Nam en 1802, le Siam, le Cambodge et le Vientiane ont presque simultanément envoyé des ambassades à Hué pour l'en féliciter.¹ Le Cambodge et le Vientiane ayant fourni une assistance à Nguyễn Ánh sous la coordination du Siam les années précédentes, l'envoi de délégations constitue la suite naturelle de cette alliance. En revanche, le cas des Khmers est somme toute différent : par cette délégation ils ont reconnu la suzeraineté des Nguyễn et semblent même avoir ignoré que l'empereur Nguyễn Ánh avait été un jour déchu.

En 1803 et 1806, le Cambodge a par deux fois envoyé une ambassade au Viêt Nam pour s'acquitter du tribut. La première fois, notamment, l'inventaire du tribut de cette mission khmère et la récompense offerte par les Nguyễn ont été entièrement enregistrés dans le *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*.² À en juger par la nature du tribut et la manière dont les récompenses sont distribuées, cette interaction diplomatique entre le Viêt Nam et le Cambodge semble parfaitement conforme aux règles et convenances qu'impliquent les relations tributaires.³ De plus, l'intervalle de trois ans entre 1803 et 1806 laisse supposer qu'il existe un cycle tributaire entendu par les deux parties. En 1807, les Nguyễn ont d'ailleurs confirmé officiellement que le tribut serait versé « tous les trois ans » et un premier paiement

¹ Ibid., part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 18, p. 17.

² *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*, vol. 134, p. 22 ; vol. 133, p. 1.

³ Le tribut khmer comprend principalement de l'ivoire, des cornes de rhinocéros et des défenses d'éléphants mâles. Ces produits indigènes khmers sont de grande valeur et sont des objets typiques du tribut. De plus, les récompenses des Nguyễn étaient différenciées selon le rang hiérarchique des différents membres de l'ambassade, ce qui excluait la possibilité de commercer entre le Viêt Nam et le Cambodge.

a été prévu pour l'année 1809, ce qui est tout à fait cohérent avec le cycle officieux qui semble déjà exister depuis 1803.¹

b. Investiture du roi Ang Chan II : la pratique et le public cible

En 1806, Ang Chan II a accédé au trône khmer sous la surveillance et le contrôle siamois. L'année suivante, le roi cambodgien a envoyé une ambassade à Hué afin de demander l'investiture des Nguyễn. Il s'agit bien sûr d'un choix stratégique, visant à solliciter indirectement la protection du Viêt Nam et ainsi tenter de contenir le Siam. Selon le *Đại Nam thực lục*, les Nguyễn comprennent immédiatement l'intention des Khmers.² Cependant, l'empereur a accepté de les recevoir, car c'est après tout la première fois qu'il y a un changement de trône au Cambodge depuis l'établissement de la dynastie Nguyễn. Les Nguyễn y voient l'occasion de mettre en valeur la puissance de leur dynastie. C'est donc là une opportunité extraordinaire pour les Vietnamiens.

Hué a spécialement moulé un sceau doré gravé de la légende suivante « sceau du roi khmer » (Cao Miên quốc vương ấn 高棉國王印). Ce don est symbolique, car le Cambodge n'utilisera ce sceau que pour les correspondances diplomatiques adressées au Viêt Nam. À en juger par le ton employé dans les archives vietnamiennes, c'est la première fois que les Nguyễn octroient au Cambodge un tel sceau ; ils ne l'avaient donc semble-t-il jamais fait à l'époque de la principauté des Nguyễn, en dépit de l'existence des relations tributaires. De fait, l'octroi d'un sceau royal à un pays vassal est une pratique typique de l'Empire chinois depuis des siècles. Pourquoi ? Les Nguyễn se sont développés indépendamment au Sud du Viêt Nam pendant plus de deux cents ans sans établir des relations tributaires avec la Chine jusqu'en 1804, ils manquaient donc peut-être de connaissances sur certaines pratiques propres au système tributaire de l'Empire chinois. Cette hypothèse semble d'autant plus plausible lorsque nous savons qu'en 1802, Nguyễn Ánh s'est servi des ministres Tây Sơn, qu'il avait fait amnistier, comme conseillers à la Cour alors que celle-ci était sur le point d'établir des

¹ Les Nguyễn emploient le *Can Chi* 干支 « cycle sexagésimal chinois » pour marquer le déroulement des années. Il a été décidé qu'à partir de « 1809 (l'année *kỷ ty*) », le Cambodge devrait s'acquitter du tribut les années dont le nom contient *dần* 寅, *thân* 申, *ty* 巳, Voir : *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*, vol. 134, p. 14.

² *ĐNLT*, part. « Chính biên liệt truyện sơ tập », vol. 31, p. 6.

relations diplomatiques avec les Qing. Nguyễn Ánh a souligné que ces ministres connaissaient en effet très bien les protocoles diplomatiques chinois et s'étaient, pour certains, déjà rendus à Pékin en tant qu'ambassadeurs.¹ Ainsi, il est permis de penser que, devant la demande d'institution d'Ang Chan II, Gia Long a essayé de mettre en pratique certaines coutumes nouvellement apprises au Nord tel que l'octroi d'un sceau royal afin de rendre cette relation plus conforme à l'orthodoxie chinoise.

En plus de ce sceau royal, on peut remarquer, parmi les activités diplomatiques les plus remarquables entre ces deux pays, l'envoi d'une ambassade de Hué au Cambodge en 1807 pour l'investiture d'Ang Chan II. Il faut signaler que le Cambodge est le seul pays vassal qui reçut des émissaires des Nguyễn à la capitale pour l'investiture du nouveau monarque. Dans la plupart des cas, les Nguyễn se contentent en effet d'adresser au souverain un simple décret par l'intermédiaire des ambassadeurs étrangers venus à Hué. Bien que les documents des Nguyễn n'expliquent pas, sauf omission, les raisons pour lesquelles Ngô Nhân Tĩnh 吳仁靜 (1761-1813) a été choisi comme ambassadeur pour cette mission d'investiture, ce vice-ministre de l'Armée est justement l'une des seules personnes parfaitement qualifiées. En effet, il a notamment servi à Pékin au titre d'ambassadeur tributaire.² Il a donc eu tout loisir d'observer et d'acquérir des connaissances de première main sur les cérémonies consacrées aux pays tributaires en Chine. D'ailleurs, les Nguyễn et les Qing venant tout juste d'établir des relations tributaires depuis quelques années, seule une poignée des mandarins des Nguyễn avait une telle pratique.³ Ainsi, l'expérience de Ngô Nhân Tĩnh est fort précieuse pour les Nguyễn qui souhaitent reproduire au Cambodge la même scène.

Dans le protocole d'investiture décrit dans les archives vietnamiennes, nous constatons que les objets liturgiques, la décoration et les gestes sont propres au Viêt Nam et diffèrent foncièrement de ce qui est pratiqué au Cambodge.⁴ Toutefois, il est possible que la cérémonie ne se soit pas déroulée exactement comme le disent les archives. Il pourrait y avoir eu des

¹ Voir : Ibid., part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 17, p. 25.

² Ngô Nhân Tĩnh nous laisse un recueil de poésies dont la plupart des pièces est composée lors de son séjour en Chine. Voir : Ngô Nhân Tĩnh 吳仁靜, *Thập Anh Đường thi tập* 拾英堂詩集 [Anthologie de la Salle Thi Tập], 1811, EFEO Paris : A.779.

³ Seuls neuf ambassadeurs des Nguyễn se sont rendus au palais impérial de Pékin, voir : Annexe 2.

⁴ *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*, vol. 134, p. 1-2.

compromis et des pratiques éclectiques. Penchons-nous sur le public auquel ce type de spectacle était destiné. En effet, c'est lui qui pousse les Nguyễn à organiser d'onéreuses cérémonies.

Certes, ces rites visent d'abord à affirmer l'autorité du Viêt Nam devant le monarque et les ministres khmers, mais n'oublions pas que dans le contexte de l'époque, la Cour cambodgienne admet aussi un certain nombre de mandarins khmers pro-siamois et de régents placés par les Siamois eux-mêmes. Les Nguyễn ont donc peut-être également voulu montrer leur autorité sur le Cambodge face à ces concurrents.

(2) Espionner pour mieux régner : informateurs des Nguyễn au Cambodge et au Siam

Dans les chapitres portant sur les relations des Nguyễn avec le Vientiane et les États de l'Eau et du Feu, nous avons évoqué la collecte de renseignements menée par les Nguyễn. Si nous revenons sur ce sujet, c'est que le manque de renseignements a eu, nous semble-t-il, une importance diplomatique décisive. En effet, il a limité dans une certaine mesure les prises de décisions diplomatiques des Nguyễn. Ainsi, dans le cas du Cambodge, aborder de nouveau ce problème permettra d'évaluer le poids de l'espionnage dans les relations diplomatiques entre les Nguyễn et les Khmers.

a. Espionnage et prises de décision des Nguyễn

En pratique, le premier clandestin des Nguyễn important implanté au royaume cambodgien serait la princesse Nguyễn Thị Ngọc Vạn qui a pu profiter de son mariage avec le roi khmer Chey Chettha II pour récolter des informations. Précédemment, nous avons cité les *Chroniques royales du Cambodge* qui nous disent qu'en 1658, Ngọc Vạn avait délégué des émissaires à Hué. Leur mission était de demander que les Nguyễn envoient des troupes pour s'immiscer dans les affaires khmères alors que Cambodge connaissait de graves désordres. Si ce passage est crédible – et nous pensons qu'il est proche de la réalité historique, le

comportement de Ngọc Vạn correspond bel et bien à une opération d'espionnage, sous une couverture assez particulière qui est celle de la reine douairière de la Cour khmère. Après avoir reçu ces informations venues tout droit du cœur de la Cour du Cambodge, les Nguyễn ont agi efficacement et leurs gains politiques ont été considérables, nous l'avons d'ailleurs montré précédemment.

Dans le *Đại Nam thực lục*, les passages concernant l'histoire de l'année 1713 sont courts et un seul porte sur les relations entre la Cochinchine et le Cambodge. Il nous apprend que, cette année-là, le seigneur Nguyễn Phúc Chu (r. 1691-1725) a fait avorter un projet de rébellion que le roi cambodgien Chey Chettha IV fomentait contre lui. Pour ce faire, il lui a adressé un seul décret noirci de discours sur la justice et la bonne conduite d'un monarque vietnamien (les Nguyễn eux-mêmes). Nous n'ignorons pas que le Bureau d'histoire de l'État vise à mettre en exergue cet épisode, car le texte intégral de ce décret témoigne de la grandeur des Nguyễn ; cependant, c'est la première phrase de ce passage qui nous intéresse ici particulièrement :

Nặc Thu (Chey Chettha IV) du Cambodge a cherché à se révolter [contre nous]. Notre espion a perçu cette situation et l'a signalée à Sa Majesté. S.M. a donc décidé d'expédier un décret [à Chey Chettha IV].¹

Nous ne savons rien de ces informateurs et nous ignorons aussi s'il y a réellement un lien de causalité entre le renoncement à la révolte de Chey Chettha IV et l'envoi du décret des Nguyễn.² Néanmoins, cette citation montre que la décision de Nguyễn Phúc Chu est prise en vertu de renseignements issus de l'espionnage. Le réseau d'informateurs des Nguyễn au Cambodge semble donc très bien organisé.

¹ *DNTL*, part. « Tiền biên », vol. 8, p. 15.

² Le règne de Chey Chettha IV (1656-1725) est très morcelé. Il est déposé à quatre reprises : de 1675 à 1695, de 1696 à 1700, de 1701 à 1702 et enfin de 1705 à 1706. Ces règnes intermittents sont largement liés aux interventions étrangères siamoises et vietnamiennes. De plus, Chey Chettha IV se montre versatile vis-à-vis des Nguyễn, et il est considéré par les historiens comme pro-Siam.

b. Interprètes ou espions ?

Les interprètes ne sont pas nécessairement des espions, mais ils peuvent être formés à l'espionnage. Dès l'établissement des Nguyễn, l'empereur Gia Long a accordé une grande importance au perfectionnement de l'organe impérial chargé de recueillir des informations sur l'étranger et notamment sur le Cambodge. Dans le *Đại Nam thực lục*, il est spécialement dit que l'empereur a trouvé des interprètes bilingues doués dans les premières années de son règne et qu'il a décidé de constituer un bureau d'interprètes en langue khmère.¹ Cela nous étonne car, en général, les annales ne notent pas la nomination et la révocation des mandarins de niveau intermédiaire et inférieur. Ainsi, l'existence de ces passages montre bien qu'aux yeux de Gia Long, la fonction d'interprète de la langue cambodgienne occupe une position indispensable, en dépit de leur grade inférieur dans la hiérarchie bureaucratique des Nguyễn.

En 1807, peu de temps après que l'ambassade vietnamienne s'est rendue à Lovek (l'une des villes où réside le roi khmer) avec pour mission d'accorder l'investiture au roi Ang Chan II, la Cour des Nguyễn a recruté des migrants vietnamiens locaux parlant cambodgien pour en faire deux escouades *Cường bộ* 強步 et *An bộ* 安步 nouvellement établies. Elles ont pour tâche de traduire « la langue *barbare* » (phiên ngữ 番語), nous disent les annales vietnamiennes.² Néanmoins, ces interprètes vivant à Lovek, au Cambodge et leur grade étant paramilitaire, nous pouvons supposer que les services rendus par ces migrants allaient au-delà de la simple traduction. Peut-être s'agissait-il en réalité d'une forme d'espionnage.

Une disposition similaire, aussi douteuse que l'exemple précédent, a été prise par la Cour des Nguyễn en 1813. Quelques mois après que les Nguyễn ont envoyé une escorte militaire importante pour raccompagner Ang Chan II jusqu'à Lovek, l'empereur Gia Long a accordé à Phan Hữ Trí 潘有智 le titre de « capitaine » (Cai Đội 該隊) dont la charge est « de servir d'interprète proche du roi *barbare* ».³ L'intention de Gia Long semble claire : « l'interprète »

¹ *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 19, p. 15.

² *Ibid.*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 33, p. 5.

³ « Châu bản triều Nguyễn », le 23 septembre 1817 (13/8/GL16), règne de Gia Long, tome 3, feuille 172, édit impérial. Les effectifs d'un Cai Đội se portent à 50 personnes. Voir : Đỗ Văn Ninh, *Từ điển chức quan Việt Nam* [Dictionnaire historique des charges et fonctions du Việt Nam], Hanoi : Nhà xuất bản Thanh Niên, 2002, p. 110.

n'est qu'une couverture, la vraie mission de Phan Huru Trí est de surveiller et d'espionner la Cour khmère en suivant tout le temps le roi Ang Chan II.

c. Guerre d'espionnage avec le Siam

La mainmise du Siam sur le Cambodge étant plus forte que celle des Nguyễn, ces derniers ont cherché à prévoir la réaction potentielle de la Cour siamoise face à la politique vietnamienne menée en territoire khmer. Aussi les Nguyễn ont-ils également envoyé des espions au Siam. Durant ce processus, le Hà Tiên a joué un rôle très important. Il est possible de dire que la famille des Mạc a largement pris part à l'espionnage pour le compte des Nguyễn.

Croquis 10 - Voie maritime à partir de Hà Tiên au XIX^e siècle



Après que les Mạc de Hà Tiên ont reconnu la suzeraineté des Nguyễn au début du XVIII^e siècle, ils ont gardé leur autonomie et sont devenus de précieux alliés pour le Viêt Nam. Les documents des Nguyễn nous apprennent que, dès les années 1760, les espions envoyés par le Hà Tiên leur ont rapporté d'importantes informations sur les mouvements militaires siamois. Nguyễn Phúc Thuần (r. 1754-1777) a donc mobilisé à l'avance une partie de l'armée au Hà Tiên en vue de se déployer pour la défense.¹ Ces activités d'espionnage et de contre-espionnage sont très animées. En effet, selon un manuscrit écrit par un subalterne de la famille Mạc, un clandestin siamois infiltré chez les Mạc depuis longtemps a déjoué l'une des missions d'espionnage qu'ils avaient organisées contre le Siam.²

Il faut signaler que la position supérieure qu'occupait le Hà Tiên dans le domaine du renseignement est inséparable des avantages géographiques dont il dispose. Située dans le centre commercial qu'est alors le golf du Siam, la population du Hà Tiên est caractérisée par une forte mobilité induite par le commerce maritime. Ceci offre la possibilité de recueillir toutes sortes d'informations. Les Nguyễn le savaient et s'en sont servis. En 1810, lorsqu'Ang Chan II fait exécuter deux ministres pro-siamois, Gia Long pressent que les Chakri vont en profiter pour intervenir dans les affaires cambodgiennes. Aussi, il a immédiatement ordonné à Hà Tiên de recueillir davantage de renseignements sur le Siam.

Sa Majesté [Gia Long] dit que Hà Tiên se trouve aux confins orientaux de l'Empire et que toutes les informations de la frontière le concernent. S. M. a donc ordonné au Hà Tiên [d'envoyer des agents] pour recueillir des informations sur les Siamois auprès de tous les navires marchands étrangers qui abordent au port pour faire du commerce.³

De plus, quand Ang Chan II a fui au Viêt Nam en 1812, la situation dans la région est devenue très tendue et les relations entre Hué et Bangkok sont au bord de la rupture. Outre les efforts diplomatiques des Nguyễn,⁴ Gia Long a continué de renforcer les activités relatives

¹ DNLT, part. « Tiên biên », vol. 11, p. 5.

² Vũ Thế Dinh 武世營, *Hà Tiên Trấn Diệp Trấn Mạc Thị Gia Phả* 河仙鎮葉鎮鄭氏家譜 [Généalogie du lignage des Mạc, gouverneurs du Hà Tiên], Hanoi : Nhà xuất bản thế giới, 2006, p. 111-112.

³ DNLT, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 41, p. 25. Hà Tiên se trouve au Sud-Ouest de l'Empire et non aux confins orientaux. Il s'agit probablement ici d'une erreur typographique.

⁴ Cf. : chapitre III.

à l'espionnage. Hà Tiên a demandé d'envoyer des agents au Siam. Toutes les informations que ces espions collectent sont recueillies par le gouverneur général du Gia Định qui fera un rapport à Hué tous les cinq jours.¹

Certes, le roi khmer, installé au Viêt Nam, est bien entendu une aubaine pour les Nguyễn, car cela leur permet de contenir le Siam. Cependant, il constitue également un atout dont ils souhaitent user de manière plus offensive. Aussi, les Nguyễn n'ont cessé d'évaluer la situation intérieure khmère pour chercher le moment propice de renvoyer Ang Chan II. Dans cette période, un frère cadet d'Ang Chan II, qui est aussi un prétendant au trône khmer, s'est mis sous la protection des Chakri, ce qui a rendu les Nguyễn très méfiants et explique que Gia Long ait spécialement convoqué Mạc Công Du 鄭公榆 de Hà Tiên à Hué. En plus de l'interroger en personne sur les circonstances aux confins, l'empereur a de nouveau souligné l'importance de l'envoi des clandestins au Siam pour éclaircir l'attitude des Chakri à l'égard du frère cadet d'Ang Chan II.²

Faute de documents, nous n'en connaissons pas davantage sur les informations recueillies par les agents du Hà Tiên. En revanche, en voyant que seulement six mois après, Hué a escorté Ang Chan II jusqu'au Cambodge, il est permis de penser que cette décision a été prise sur la foi de renseignements recueillis par les espions. De plus, après le retour d'Ang Chan II, la situation khmère est relativement stable et le Siam n'a pour le moment pas réagi à cette remise sur le trône du roi sous l'égide vietnamienne. Cela montre, dans une certaine mesure, que le service des renseignements des Nguyễn fonctionnait suffisamment bien pour prévoir les événements à venir.

Entre le renforcement de la mainmise des Nguyễn sur le Cambodge et celui de la collecte de renseignements, il n'est pas aisé de déterminer où est la « cause » et où est « l'effet ». La relation entre ces deux éléments semble avoir été semblable à celle d'un cercle vertueux. Retenons que, d'une part, afin de consolider sa politique étrangère envers le Cambodge, les Nguyễn ont mobilisé avec succès les ressources dont ils disposaient pour infiltrer la capitale

¹ *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 44, p. 11.

² *Ibid.*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 45, p. 13.

khmère et le Siam ; d'autre part, les renseignements rapportés par ces clandestins ont permis aux Nguyễn de saisir avec précision les faiblesses du Cambodge et d'en tirer de plus grands avantages. C'est bien sous cet effet cumulatif que les Nguyễn ont pris plus d'assurance. Celle-ci se perçoit d'ailleurs fort bien lorsque Gia Long va jusqu'à placer un interprète vietnamien à côté d'Ang Chan II. Ces procédés ont fait naître entre le Viêt Nam et le Cambodge une forte tension qui aura des répercussions sur le long terme.

3, « L'état intermédiaire » des relations tributaires entre le Viêt Nam et le Cambodge

L'année 1813 marque une transition importante pour les relations entre le Viêt Nam et le Cambodge. En effet, le roi khmer Ang Chan II a été escorté jusqu'à Phnom Penh par une armée de 13.000 soldats vietnamiens. Après cette mission, plus d'un millier d'hommes sont restés sur place, sous prétexte de protéger le Cambodge des troubles intérieurs et de la menace siamoise. Ceci inaugure une nouvelle étape dans les relations des deux pays : le stationnement prolongé des troupes vietnamiennes au Cambodge. À partir de 1813, les Nguyễn vont progressivement renforcer leur mainmise sur le Cambodge, pour aboutir, en 1840, à l'annexion d'une grande partie du Cambodge oriental, dont Phnom Penh. Cette période d'expansionnisme vietnamien, est encore aujourd'hui un sujet politique délicat et épineux entre le Viêt Nam et le Cambodge.¹

Les chercheurs qui ont étudié l'histoire khmère ont accordé davantage d'attention à plusieurs événements majeurs, tels que la politique de vietnamisation des Nguyễn au Cambodge, les travaux du canal Vĩnh Tế et le soulèvement du religieux Kê, afin de

¹ Par exemple, durant la polémique internationale des années 1970 et 1980, le gouvernement vietnamien a demandé aux historiens d'écrire un ouvrage sur l'histoire générale du Cambodge, dans lequel ces épisodes sont totalement supprimés, comme si cette annexion du Cambodge par les Nguyễn n'avait jamais eu lieu. Voir : Phạm Việt Trung et Nguyễn Xuân Kỳ, *Lịch sử Campuchia, từ nguồn gốc đến ngày nay* [Histoire du Cambodge, des origines à nos jours], Hanoï : Nhà xuất bản Đại học và Trung học Chuyên nghiệp, 1982, p. 161. En 1995, alors que la situation au Cambodge s'est détendue, l'histoire générale du Cambodge publiée au Viêt Nam par l'auteur commence à mentionner prudemment la lutte entre les Nguyễn et les Chakri au Cambodge au cours des XVIII^e et XIX^e siècles. Cependant, il n'est toujours pas fait mention de l'annexion du Cambodge oriental par les Nguyễn. Voir : Phạm Đức Thành, *Lịch sử Campuchia* [Histoire du Cambodge], Hanoï : Nhà xuất bản Văn hóa Thông tin, 1995.

comprendre comment les Nguyễn gouvernaient les Khmers et leur imposaient leur domination.¹ Pour notre part, nous tâcherons d'aborder ces événements importants via une autre approche en les replaçant dans le contexte des relations tributaires : comment les Nguyễn ont réagi face à la nouvelle forme de relation qu'impliquait cette période intermédiaire.

Les relations tributaires au sens strict mettent largement l'accent sur le maintien délibéré d'une certaine distance politique entre les deux pays. La doctrine confucéenne, citée par Gia Long lui-même, stipule que « les *barbares* étrangers, la *Chine* les gouverne sans les gouverner » : le système tributaire respecte donc l'autonomie du monarque du pays vassal.² Dans cette partie, nous allons principalement aborder l'histoire des relations entre le Viêt Nam et le Cambodge de 1813 à 1840. Nous nommerons cette période « l'état intermédiaire », durant laquelle les Nguyễn tentent d'aller au-delà des relations tributaires, en envoyant des troupes stationner au Cambodge, mais ne cherchent pas encore l'annexion. Au cours de cette période, les relations entre Hué et Phnom Penh sont ambiguës et oscillent entre des relations de suzerain à tributaire, d'un côté, et de capitale à province de l'autre.

(1) Protectorat ambigu du Viêt Nam au Cambodge et défense régionale conjointe

Administrativement parlant, Gia Long a déclaré que la garnison vietnamienne, qui stationnait au Cambodge après y avoir ramené d'Ang Chan en 1813, devait « protéger le pays khmer ». Ce terme était à l'origine lié à une mission assignée au général Nguyễn Văn Thoại, chargé de l'armée qui escortait le roi khmer. Le terme administratif désignant cette mission provisoire a été conservé pour devenir sous Minh Mệnh une fonction officielle. Néanmoins, les Nguyễn n'ont jamais clarifié le rôle de ces représentants vietnamiens au Cambodge dans les recueils des lois et institutions, tel que *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*. Nous avons

¹ Voir : *Vietnam and the Chinese model : a comparative study of Vietnamese and Chinese civil government in the first half of the nineteenth century*, p. 246-261.

² *ĐNTL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 26, p. 21-22.

donc essayé de comprendre ce rôle à travers divers indices recueillis dans le *Đại Nam thực lục*.

a. Le rôle des représentants vietnamiens au Cambodge

Étant restée à Phnom Penh, l'armée de Nguyễn Văn Thoại fait reconstruire la ville pour assurer sa défense. Quelques mois plus tard, Gia Long envoie Trần Công Đản 陳公檀 pour coopérer avec Thoại durant sa mission au Cambodge. Bien que Trần Công Đản soit vice-ministre de l'Armée, il appartient à la fonction civile plutôt qu'au système militaire. Cependant, selon sa biographie, Đản n'avait encore jamais eu d'expérience militaire.¹ Du fait de cette coopération entre Đản (aspect civil) et Thoại (aspect militaire), la garnison vietnamienne à Phnom Penh n'a plus une simple signification militaire : elle est la forme embryonnaire d'un gouvernement colonial.

Durant l'audience impériale qui a eu lieu avant le départ de Trần Công Đản, Gia Long a spécialement mis Đản en garde contre plusieurs écueils à éviter lors de son séjour au Cambodge : chercher à profiter du commerce ; fermer les yeux sur les canailles ; user de la force contre le peuple *barbare* ; harceler les confins.² Contre toute attente, aucune instruction ne concerne la manière dont les représentants des Nguyễn doivent gérer leurs relations avec Ang Chan II et ses ministres. Nous pouvons supposer que le silence de Gia Long à ce sujet constitue une façon implicite d'autoriser les deux mandarins à usurper l'autorité d'Ang Chan II.

À en juger par les faits postérieurs, cette ambiguïté sur leur fonction auprès du roi du Cambodge a rapidement causé des problèmes. Au printemps de l'année suivante (1814), Nguyễn Văn Thoại et Trần Công Đản sont accusés devant la Cour des Nguyễn en ces termes : « Thoại et Đản ont agi de manière arbitraire dans de nombreux domaines, le roi khmer a été grandement entravé et les gens ont commencé à douter et à s'inquiéter ».³ Néanmoins, bien que Gia Long soit d'accord avec le grand général Nguyễn Văn Thành 阮文誠 sur le fait que « l'établissement de notre protectorat doit consolider l'existence [du pays khmer] mais pas

¹ Ibid., part. « Chính biên liệt truyện sơ tập », vol. 20, p. 7.

² Ibid., part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 47, p. 6.

³ Ibid., part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 48, p. 17.

pour le surveiller », le contenu de son édit adressé finalement à ses deux représentants vietnamiens au Cambodge n'a pas réussi à dissiper cette ambiguïté. Il l'a peut-être même renforcé :

Toutes les affaires du pays khmer doivent être gérées par le roi barbare et les ministres barbares eux-mêmes, il ne convient pas de les entraver. Seuls les documents et rapports officiels [du Cambodge] doivent être relus et réfléchis attentivement avant de les transmettre, afin de s'assurer qu'ils sont conformes à la constitution.¹

Nous aurions pu penser qu'après cette plainte, Thoại et Đản auraient agi avec plus de modération et de prudence. Toutefois, il semble que le roi khmer n'ait pas possédé davantage de liberté de prise de décision et que la « surveillance vietnamienne » ait continué. À en juger par la manière dont Gia Long a traité cette affaire, l'empereur paraît avoir eu l'intention d'apaiser les relations tendues entre le roi khmer et ses représentants. Néanmoins, après les avoir avertis, il n'a pris aucune décision constitutionnelle pour résoudre ce problème, comptant peut-être sur l'autodiscipline de ses hommes.

b. La résistance des faibles

Bien qu'Ang Chan II soit en position d'infériorité face aux représentants de Hué et à la garnison vietnamienne, ce monarque a tenté de contenir les représentants vietnamiens. Pour ce faire, il a fait appel à l'autorité de Gia Long, espérant que celui-ci rappellerait ses fonctionnaires à l'ordre. Dans le *Đại Nam thực lục*, un épisode d'histoire, court mais remarquable, témoigne de cette tactique. En 1817, Ang Chan II a spécialement adressé une lettre à Gia Long, prétendant qu'un de ses ministres était corrompu et avait « perverti la loi ». Par ce stratagème, il espère que l'empereur vietnamien condamnera le ministre en question. Devant une telle requête, Gia Long a paru quelque peu surpris, répondant que « c'est bien entendu vous qui devez gérer les affaires de votre pays, pourquoi devriez-vous me demander conseil ».² Voici tout ce que les sources issues du Bureau d'histoire de l'État veut bien nous

¹ Ibid., part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 48, p. 18.

² Ibid., part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 55, p. 6.

faire savoir. Nous pouvons nous demander pourquoi Ang Chan a signalé cette affaire pour le moins dérisoire alors que, par ailleurs, il passait sous silence tout ce qui était relatif à la politique intérieure. Tentons une hypothèse : peut-être que, face au pouvoir pris par Lư Phúc Tường 劉福祥, successeur de Nguyễn Văn Thoại, Ang Chan II a choisi de demander directement l'avis de Gia Long pour une affaire peu importante, prévoyant que l'empereur Nguyễn lui permettrait de la régler seul. Ainsi, il montrerait à Tường qu'il était seul à diriger à l'intérieur de ses frontières.

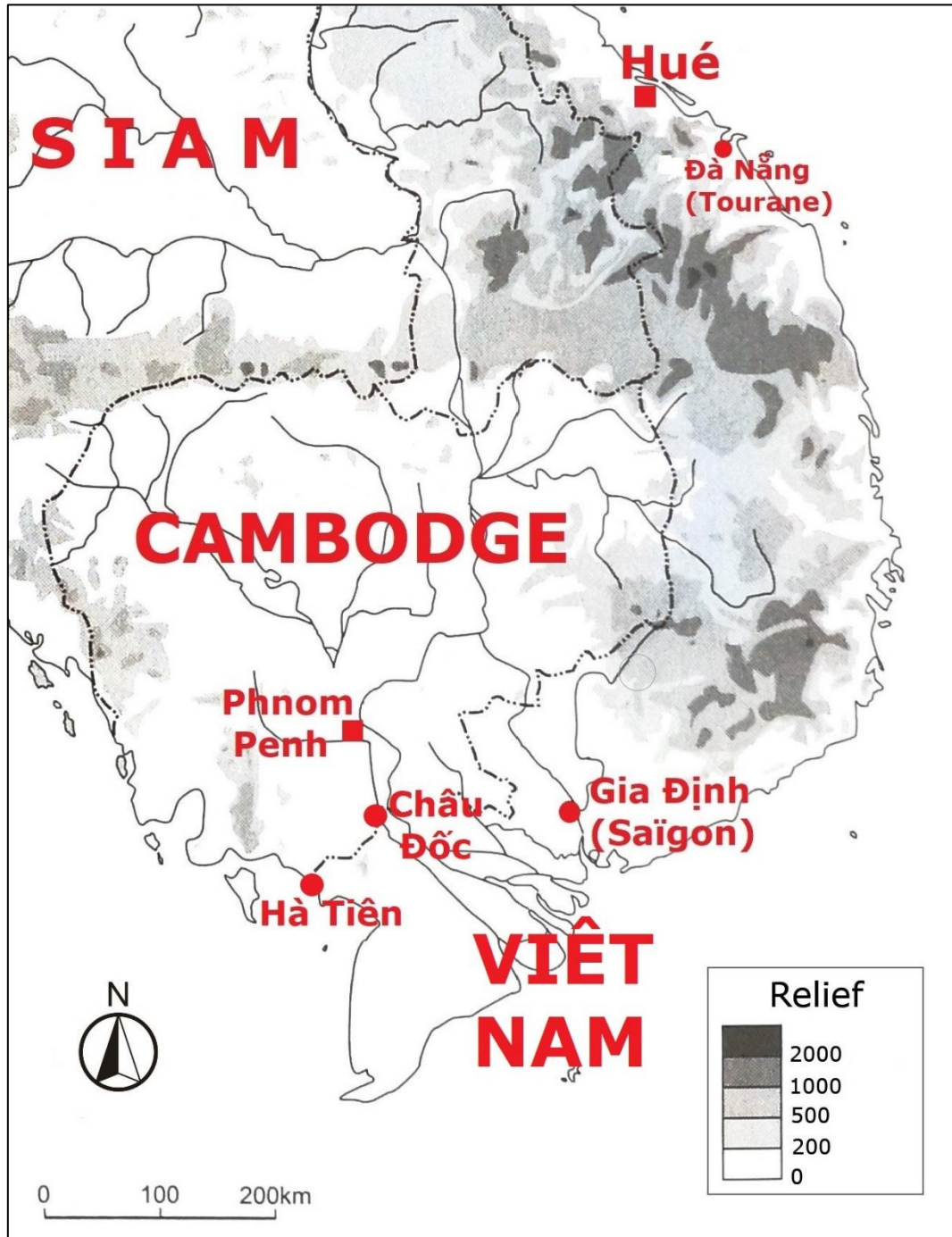
Par ailleurs, ayant été dénoncé pour avoir laissé ses subalternes « faire chanter » et « harceler le peuple *barbare* », Lư Phúc Tường a été destitué six mois seulement après cette affaire.¹ Ceci va dans le sens de l'hypothèse selon laquelle ce représentant des Nguyễn agissait probablement de manière arbitraire lors de son séjour à la Cour d'Ang Chan II. L'état actuel de la documentation ne permet pas de connaître les répercussions qu'a éventuellement eu la réponse de Gia Long au Cambodge. Cependant, il est permis de penser qu'émanant d'une autorité supérieure, elle procura à Ang Chan II une plus grande liberté face aux représentants des Nguyễn, du moins pour un temps.

c. L'objectif des Nguyễn : protéger le Cambodge ou se défendre ?

En 1819, la dernière année du règne de Gia Long, l'empereur a rappelé à Gia Định son représentant basé à Phnom Penh. Le *Đại Nam thực lục* attribue cette décision quelque peu soudaine à la méfiance d'Ang Chan II vis à vis des Vietnamiens. Ainsi, Gia Long aurait estimé qu'il serait humiliant pour l'Empire de poursuivre ce rôle de protecteur dans ce climat de défiance. Très probablement, y avait-il un grave problème dans les relations entre les représentants de Hué et le roi khmer. Il semble qu'après ce rappel, les deux pays soient sortis de « l'état intermédiaire » et qu'ils soient revenus au système tributaire. Néanmoins, du fait du soulèvement de Kê en 1820, le protectorat vietnamien a été rétabli dès l'année suivante.

¹ Ibid., part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 56, p. 7.

Carte 7 - Topographie du Sud de la Péninsule indochinoise¹



Lors de son rétablissement en 1821, il ne correspond plus exactement à ce qu'il était avant. En effet, nous remarquons une transformation : le représentant des Nguyễn au

¹ Red hills : migrants and the state in the highlands of Vietnam, p. 5, carte adaptée par Qian Shenghua.

Cambodge ne séjourne plus à titre provisoire, il occupe désormais un poste permanent. Voici le très long titre de ce nouveau poste, alors occupé par Nguyễn Văn Thoại en 1821 :

*Commissaire impérial, grand général, chargé de la défense de la forteresse de Châu Đốc, protecteur du sceau royal du pays khmer, exerçant par cumul les affaires aux frontières du Hà Tiên*¹

Ce titre témoigne d'un cumul des fonctions et montre que l'établissement de ce protectorat a bien dévié de l'intention première : assurer la stabilité politique du Cambodge. Elle s'apparente désormais à une stratégie de défense du Viêt Nam lui-même et plus précisément de sa région méridionale. Il s'agit donc d'inclure le pays khmer dans le cadre d'une défense conjointe.

En effet, la carte géographique de la péninsule montre bien qu'au niveau de la défense stratégique, ce choix de Hué est logique.² La Cochinchine des Nguyễn, est géographiquement plus proche du Cambodge, et éloignée du reste de l'Empire. En effet, le bassin du Tonlé Sap et le bas Mékong constituent topographiquement une terre homogène. De plus, le Mékong coulant du nord au sud vers la Cochinchine, il n'existe aucune barrière naturelle sur laquelle les Vietnamiens puissent s'appuyer afin de résister à une attaque éventuelle venant du Mékong. Ainsi, après l'installation des Vietnamiens en Cochinchine durant la « marche vers le Sud », les Nguyễn sont obligés de remonter au Nord le long de la rivière, dans la direction du Cambodge. Rappelons que la Cochinchine peut produire suffisamment de riz pour approvisionner la consommation d'autres parties de l'Empire à partir du milieu du XVIII^e siècle : cette région est donc un enjeu important pour le Viêt Nam.³

Les trois toponymes présents dans le long titre de fonction de Nguyễn Văn Thoại décrivent une stratégie de la défense en forme de triangle « Châu Đốc – Phnom Penh – Hà Tiên ». L'existence de la forteresse du Châu Đốc est justement comme un vannage sur le

¹ « khâm sai thông chế án thủ Châu Đốc đồn bảo hộ Cao Miên quốc án kiêm quản Hà Tiên trấn biên vụ 欽差統制按守朱篤屯保護高蠻國印兼管河仙鎮邊務 », voir : *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*, vol. 14, p. 31.

² Cf. : Carte 4 - Configuration de surface d.

³ Au sujet de la production du riz en Cochinchine à l'époque de la principauté des Nguyễn, voir : « 'The Inner Region' : A Social and Economic History of Nguyen Vietnam in the Seventeenth and Eighteenth Centuries », p. 90-91.

Mékong, l'armée des Nguyễn qui y est stationnée peut aisément monter au Nord via le fleuve pour soutenir celle cantonnée à Phnom Penh. Minh Mệnh a abandonné une stratégie de défense plus « traditionnelle », celle qui passait par les relations tributaires pour miser sur la soumission totale de son pays vassal. À ses yeux, cantonner directement des troupes à Phnom Penh est le moyen le plus simple et le plus efficace de sécuriser la région du Mékong. Après avoir appris qu'en 1820 Lê Văn Duyệt a tué Kê, le dirigeant du soulèvement, Minh Mệnh a déclaré avec émotion : « Si Phnom Penh tombe, alors notre glacis protecteur sera brisé, ce qui affectera Gia Định ».¹ Autrement dit, Phnom Penh est devenu indispensable pour la sécurité méridionale des Nguyễn.

La raison affichée - « protéger le pays khmer », qui justifiait le stationnement de troupes vietnamiennes au Cambodge, a progressivement évolué d'une mission provisoire à une situation permanente. Cependant, ce processus d'institutionnalisation n'a pas rendu claire la compétence des représentants des Nguyễn au Cambodge. Extérieurement, Minh Mệnh a souligné à ses représentants à Phnom Penh, justement comme son père l'avait fait, que les coutumes khmères devaient être respectées et que c'est le roi khmer qui devait s'occuper de ses affaires intérieures. Néanmoins, comme Hué a ensuite accordé davantage d'attention à la défense stratégique de Phnom Penh, cela a conduit à une érosion du pouvoir du roi cambodgien, plus sévère encore que ce qu'elle avait été au cours des dernières années. Dans ce contexte, il est compréhensible que le représentant des Nguyễn s'est mêlé à la politique étrangère de la cour khmer. Dans le « châu bản », nous avons trouvé un rapport du gouverneur du Gia Định adressé à Minh Mệnh. Il explique qu'en 1823, le roi du Cambodge avait envoyé une ambassade au Siam pour s'acquitter du tribut, et qu'il avait fait traduire et compiler, pour le représentant des Nguyễn à Phnom Penh, toutes ses lettres diplomatiques, envoyées et reçues, qui concernaient cette affaire.²

Voici un extrait de l'ouvrage d'un grand lettré-mandarin des Nguyễn, Nguyễn Văn Siêu (1799-1872), qui nous parle de l'attitude d'Ang Chan II envers Hué.

¹ *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 5, p. 14.

² Voir : « Châu bản triều Nguyễn », le 5 août 1823 (29/6/MM4), règne de Minh Mệnh, tome 6, feuille 120, rapport du gouverneur général du Gia Định. En 1825, un épisode similaire a eu lieu, qui concernait aussi l'ambassade khmère au Siam, voir : *Ibid.*, le 20 mars 1825 (1/2/MM6), règne de Minh Mệnh, tome 11, feuille 37, rapport du gouverneur général du Gia Định.

À partir de ce moment-là, Ang Chan II nous a servi plus respectueusement. Si son ministre a commis un crime, il nous demande d'abord conseil avant de décider de la punition. Lorsque sa mère est décédée, il a dû demander notre permission avant d'oser porter les vêtements du deuil.¹

Il est probable que la version de Nguyễn Văn Siêu soit exagérée, car elle vise à valoriser l'Empire en indiquant la soumission d'un roi vassal. Néanmoins, elle offre un aperçu de plus sur la situation générale des relations entre Hué et Phnom Penh durant cette période. Dans un tel contexte, le rôle des représentants de Hué n'était pas institutionnalisé et restait donc limité. Dès lors, il n'est pas surprenant de constater que les représentants vietnamiens étaient systématiquement corrompus. En 1832, lorsque Bùì Đức Minh 裴德明, un autre « protecteur du sceau royal du Cambodge » est encore une fois accusé de harcèlement par le roi Khmer, Minh Mệnh lui-même ne pouvait s'empêcher de demander à ses ministres pourquoi ce problème apparaissait si souvent : « Est-ce parce qu'il y a trop d'affaires à arranger ? Ou est-ce à cause de l'insoumission du peuple local ? »²

Nous voyons que, Phnom Penh ayant été inclus dans la défense conjointe des Nguyễn, il est peu probable que Hué renonce à cet « état intermédiaire » pour revenir aux relations tributaires du passé. De plus, le manque d'institutionnalisation a engendré une grande instabilité. Pour stabiliser la situation khmère, les Nguyễn sont obligés de renforcer à nouveau leur mainmise sur le Cambodge. Il est donc impossible pour eux de faire machine arrière.

(2) Élargissement du pouvoir et des obligations

Les recherches passées ont tendance à dépeindre simplement les Nguyễn dans leurs relations avec le Cambodge comme un exploiteur, un État expansionniste qui, dans son désir de contrôler le Cambodge, a très mal traité le peuple khmer. Bien qu'en grande partie conforme aux faits historiques, cela a conduit les études sur le sujet à prêter systématiquement

¹ Nguyễn Văn Siêu 阮文超, *Đại Việt Địa Dư Toàn Biên* 大越地輿全編 [Géographie générale du Grand Viêt], 1900, EFEO Paris : A.72, vol. 4, p. 15.

² *ĐNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 78, p. 17-18.

attention aux profits que les Nguyễn ont tirés de ces relations, tout en ignorant les coûts de l'énorme investissement en termes d'hommes et de ressources qu'a impliqués cette expansion. Dans les relations tributaires, comme le pays suzerain reconnaît l'autonomie de son pays vassal, sa responsabilité est donc réduite au minimum. Il doit, en théorie, n'intervenir que dans les situations d'urgence comme la guerre. Néanmoins, lors de la période que nous avons précédemment appelée « l'état intermédiaire », une partie du pouvoir du roi khmer est aux mains des Nguyễn et ceux-ci doivent donc assumer davantage de responsabilités, dont l'une des plus importantes était l'approvisionnement en nourriture.

a. L'agriculture fragile du Cambodge et l'exportation du riz des Nguyễn

D'après la description de la situation agricole au Cambodge par Jean Moura (1827-1885), représentant du Gouvernement français auprès du roi du Cambodge, la technologie agricole du pays est encore peu développée. Les cultivateurs ne font aucun usage du fumier pourtant si essentiel au développement de la richesse agricole de tout pays, les amendements s'appuient sur les dépôts du fleuve au moment de l'inondation.¹ Le contenu de ce témoignage est très proche de celui de l'ambassadeur chinois Zhou Dagan 周達觀 (1266- ?), dans son *Zhenla fengtu ji*, unique ouvrage daté de cette époque qui soit parvenu aux historiens d'aujourd'hui, et qui relate l'Empire d'Angkor du XIII^e siècle.² Ces deux documents nous montrent que l'évolution de l'agriculture khmère a été très lente durant des siècles et que la récolte saisonnière est très dépendante du système hydrologique du Tonlé Sap « grand lac ». L'agriculture cambodgienne est donc très vulnérable aux influences climatiques.

Les recherches remarquables d'Anthony Reid nous rappellent à quel point les problèmes climatiques peuvent jouer un rôle dans le processus d'histoire de l'Asie du Sud-Est au XVII^e siècle.³ Ainsi, de 1790 à 1830, période de faible activité solaire nommée le *Minimum de Dalton*, le climat mondial devint anormalement froid. Pire encore, l'éruption du volcan indonésien Tambora en 1815, a rajouté un grande crise climatique mondiale en 1816 nommé

¹ *Le royaume du Cambodge*, tome 1, p. 25.

² Zhou Dagan 周達觀, *Zhenla fengtu ji jiaozhu* 真臘風土記校注 [Mémoire sur les coutumes du Cambodge, version annotée et de recension], éd. par Xia Nai 夏鼐, Pékin : Zhonghua Shuju, 1981, p. 137.

³ Anthony Reid, *Southeast Asia in the Age of Commerce, 1450-1680*, New Haven : Yale University Press, 1990, tome II, p. 291-298.

postérieurement « l'année sans été ». La combinaison de ces facteurs a fragilisé considérablement l'économie agricole du Cambodge et explique que les famines aient été extrêmement courantes. En tant que protecteur du Cambodge, les Nguyễn sont donc obligés de venir en aide au Cambodge lorsque le roi déclare une famine.

Après l'inondation de 1817, le Cambodge est ensuite frappé par une grave sécheresse.¹ Nous avons donc vu, dans le *Đại Nam thực lục*, que le roi khmer a demandé à importer du riz au gouverneur général du Gia Định. L'empereur Gia Long a autorisé l'exportation de 10.000 hộc (=520.000 litres).² Bien qu'il ne s'agisse pas d'une donation gratuite puisque le Cambodge paie pour importer ces céréales, le riz faisait partie des matériaux stratégiques essentiels à cette époque pour les Nguyễn. Si aujourd'hui le Viêt Nam est le troisième exportateur de riz au monde, au XIX^e siècle, Hué était très prudent et limitait le commerce du riz. À en juger par les règles d'interdiction incluses dans le *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*, à partir au moins de 1809, le riz figure dans la liste des produits interdits d'exportation à côté de l'or, de l'argent, du sel, etc. De plus, l'empereur Minh Mệnh (r. 1820-1841) a dépensé beaucoup d'énergie pour défendre la sécurité alimentaire : il a accordé des politiques préférentielles sans droits de douane aux importations des céréales et a lutté sans cesse contre l'exportation illégale de riz au large des côtes vietnamiennes.³ Ainsi peut-on considérer que les Nguyễn ont fait un sacrifice ou, du moins, qu'ils ont assumé de prendre un risque en acceptant d'exporter ce produit vital au Cambodge.

b. Les mauvaises récoltes : misère ou atout pour le Cambodge ?

Si les demandes d'importation de riz émanant du Cambodge avaient été exceptionnelles, les Nguyễn ne s'en seraient pas préoccupés davantage. Cependant, les requêtes sont suffisamment nombreuses pour susciter la méfiance de l'empereur des Nguyễn. C'est sous Minh Mệnh que le ressentiment de Hué éclate finalement au grand jour. En 1827, Ang Chan

¹ *Le Cambodge entre le Siam et le Viêt Nam : de 1775 à 1860*, p. 113.

² 1 hộc = 52 litre. *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 56, p. 6.

³ Voir : *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*, vol. 191, p. 13,15, 18,19, 20, 23, 35 ; (Anonyme), *Lục Bộ Điều Lệ* 六部條例 [Règlements administratifs des Six Ministères], s. d., EFEO Paris : A.62, part. « bộ Hộ », p. 6. Les destinations principales du riz de contrebande en provenance du Gia Định sont la Chine du Sud, le Cambodge, le Siam et les îles de l'Asie du Sud-Est. Voir : *Southern Vietnam under the Reign of Minh Mạng (1820-1841)*, p. 71.

Il a de nouveau averti le Gia Định de l'inondation et de la mauvaise récolte dans son pays.¹ Lê Văn Duyệt, gouverneur général du Gia Định, en a directement exporté 15.000 hộ (=780.000 litres), sans solliciter d'abord l'instruction de l'empereur. Dans son édit adressé à Duyệt, Minh Mệnh se montre réticent.²

Notre Cour ne compte pas quand il s'agit de sauver ceux qui souffrent de catastrophes. Néanmoins, le Cambodge, notre pays vassal, se méfie de notre peuple. S'il faut le sauver d'une famine, vous devrez d'abord m'en informer et attendre [mes instructions]. Il ne sera pas trop tard [pour agir].³

Ce ressentiment est si fort que, deux mois après, lorsque Lê Văn Duyệt est convoqué à Hué pour rendre compte de sa mission, Minh Mệnh évoque à nouveau cette affaire.

Le pays khmer n'a jamais de réserves alimentaires. Ainsi, dès que la récolte est légèrement moins bonne, il vient nous parler de sa misère. Si jamais quelque chose arrive aux confins de l'Empire, vous n'aurez plus de denrées alimentaires suffisantes pour nourrir l'armée et nous devons vous en transporter depuis d'autres provinces. Nos dépenses ne seraient-elles pas alors encore plus élevées ? Je préférerais donc donner [aux Khmers] des trésors plutôt que des céréales.⁴

L'interprétation de Minh Mệnh est intéressante. Elle nous montre la stratégie défensive des Khmers face à l'expansionnisme des Nguyễn. Puisqu'il n'est pas possible de résister à la mainmise des Vietnamiens, le Cambodge a tout simplement adopté une stratégie inverse : Il s'appuie complètement sur le Viêt Nam voire même, osons le terme, il l'exploite économiquement autant que faire se peut. Aussi est-il devenu un lourd fardeau pour les Nguyễn. Ceux-ci se trouvent face à un dilemme. Ayant employé la notion de « protectorat »

¹ « Châu bản triều Nguyễn », le 12 janvier 1828 (26/11/MM8), règne de Minh Mệnh, tome 27, feuille 68, rapport du gouverneur général du Gia Định.

² En revanche, lorsque la famine a frappé le Cambodge en 1821, même si le Gia Định n'a fourni que 300 *phuong* (9.000 litres) de riz, il a tout de même demandé l'autorisation de Hué avant de mettre en œuvre cette assistance. Ibid., le 10 novembre 1821 (16/10/MM2), règne de Minh Mệnh, tome 1, feuille 176, rapport du gouverneur général du Gia Định.

³ *ĐNLT*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 47, p. 35.

⁴ Ibid., part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 48, p. 11.

pour mieux établir leur pouvoir au Cambodge, ce statut les a forcés à s'impliquer dans la crise économique de ce pays.

c. Les contradictions entre Minh Mệnh et les mandarins du Gia Định

Le manque de résistance de Hué vis-à-vis de la demande de Phnom Penh est en fait une manifestation de la perplexité de la Cour des Nguyễn concernant la mission des Vietnamiens au Cambodge. Dans le *Đại Nam thực lục*, nous avons trouvé un épisode singulier à ce propos. En 1824, des chefs locaux khmers ont écrasé la révolte de Đinh Mạt 丁末 (considéré comme partisan du moine Kê tué trois ans plus tôt). Trần Văn Năng 陳文能, gouverneur adjoint du Gia Định, a alors proposé à Minh Mệnh de récompenser les mandarins khmers qui y avaient contribué. Toutefois, son supérieur, Lê Văn Duyệt, porte une opinion contraire.

Lorsque le Grand État fournit des secours à ses pays vassaux en cas de catastrophe, il faut en saisir les aspects importants. Les bandits insignifiants, quant aux eux, n'ont rien à voir avec notre Cour. Les chefs locaux se servent de leurs subalternes pour éliminer les brigands, ce devoir leur incombe. Trần Văn Năng n'a pas connu à fond la situation aux confins. Il a tort de considérer cette banale affaire comme étant aussi importante et de demander des récompenses [pour ses hommes].¹

Convaincu par l'argument de Lê Văn Duyệt, Minh Mệnh a changé d'avis et a finalement retiré sa décision précédente de récompenser les Khmers. Cet épisode trahit des contradictions entre le gouverneur du Gia Định, son adjoint et l'empereur.

La situation des Nguyễn à ce moment est précisément due à l'ambiguïté de leur statut et des obligations qui découlent de « l'état intermédiaire » où se trouvent les relations entre le Viêt Nam et le Cambodge. Les limites des devoirs d'un pays suzerain sont, dans les relations tributaires, clairement explicitées par les doctrines confucéennes et, surtout, par une expérience pratique de près de mille ans entre la Chine et ses voisins, dont le Viêt Nam. Ainsi, nous avons vu que les Nguyễn avaient refusé de continuer à assister Anouvong, adoptant une attitude ferme, après l'avoir escorté jusqu'à la ville de Vientiane.² Néanmoins, lorsque les

¹ Ibid., part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 28, p. 20-21.

² Cf. : chapitre III, p. 150.

Nguyễn ont remplacé leurs relations tributaires avec le Cambodge par un protectorat, ces limites sont devenues floues à tel point que les Nguyễn ont dû endosser la responsabilité de l'ensemble des affaires khmères.

(3) Engagement et bénéfice politique

Dans les parties précédentes, nous avons montré les ressources que Hué avait mobilisées pour gérer les affaires khmères. Elles pouvaient être actives, telle la garnison de l'armée vietnamienne à Phnom Penh ; elles pouvaient aussi être passives, tel le secours prodigué lors de la crise agricole du Cambodge. Maintenant nous reviendrons sur quelques politiques des Nguyễn qui sont considérées comme la vietnamisation du Cambodge et l'oppression des Cambodgiens par les Vietnamiens. Dans la doctrine confucéenne, l'Empire céleste se doit d'être généreux et grand. Néanmoins, dans le cas de ses relations avec le Cambodge, le Viêt Nam doit tenir compte de ce que lui coûte son ingérence dans les affaires khmères. Ainsi, en considérant Hué comme un acteur doté de rationalité économique, nous tâcherons de montrer la dynamique endogène qui a mené la Cour à mettre en œuvre une politique radicale au Cambodge.

a. La fonction rituelle de la forteresse militaire

Partons d'abord de l'année 1813 où l'armée des Nguyễn a escorté Ang Chan II jusqu'à Phnom Penh. Gia Long a accordé au prince khmer 3.500 taels d'argent, 5.000 d'argent et 10.000 hộc (=520.000 litres) de céréales. Il faut signaler qu'il ne s'agit pas là d'exportation d'aliments comme l'avons vu précédemment, mais d'une pure donation. Si nous considérons ce don politique comme un investissement économique, il faut nous attendre à ce que les Nguyễn cherchent à en tirer quelque bénéfice. Néanmoins, face à un pays khmer faible, dont la situation politique est extrêmement instable, obtenir du bénéfice à court terme n'est pas possible. C'est pourquoi les Nguyễn ont élaboré une politique de nature rituelle, jugée plus efficace, et qu'ils mettent dans un premier temps en œuvre à la Cour khmère.

Lorsque l'armée des Nguyễn a restauré la ville de Phnom Penh, elle a donc élevé une forteresse comprenant une terrasse couverte consacrée devant servir aux cérémonies. Le nom de ce bâtiment, *Nhu viễn đường* 柔遠堂, est inspiré de la doctrine confucéenne « se concilier par la douceur le cœur du peuple éloigné », directement liée à l'idée d'un pays civilisé face à un peuple barbare. Rajouter à une construction militaire, une fonction cérémoniale traduit, chez les Nguyễn, une volonté d'obtenir rapidement du bénéfice. Ils exigent d'Ang Chan II et de ses ministres qu'ils présentent deux fois par mois leurs hommages à la Cour impériale depuis la terrasse, dans la direction de Hué, ainsi qu'à l'occasion de certaines cérémonies importantes au cours de l'année. Ils devront porter les vêtements vietnamiens offerts par Cour.¹ En outre, cette forteresse a été construite plus haut que le Wat Phnom, la pagode bouddhiste sacrée du royaume khmer, afin d'éclipser cette dernière aux yeux du peuple.² L'adoption par le pays vassal du style vestimentaire du pays suzerain est l'une des formes symboliques d'assimilation prônée par les doctrines confucéennes. Pour la Cour de Hué, faire en sorte que le roi cambodgien porte des vêtements vietnamiens était le moyen le plus facile de visualiser le bénéfice qu'elle tirait de sa politique.

b. Les dispositions budgétaires des Nguyễn pour les travaux à Châu Đốc et la corvée imposée aux Khmers

La corvée imposée par les Nguyễn aux Khmers est, à l'image du changement vestimentaire d'Ang Chan II, une manière de tirer un bénéfice politique de leur action au Cambodge. La construction de la forteresse Châu Đốc en 1816 par Gia Long le montre. Aux yeux des Nguyễn, la position stratégique de Châu Đốc est très importante pour défendre la ville Phnom Penh, Gia Long a donc décidé d'y construire une forteresse. Selon son projet initial, le Viêt Nam doit financer les rations alimentaires et le salaire de la main d'œuvre ; la cité du Gia Định et ses provinces voisines se chargeront d'envoyer 3.000 soldats. En outre, Gia Long espère que le roi khmer recrutera 2.000 ouvriers supplémentaires pour ces travaux.

¹ Ces occasions sont le Nouvel An, la veille du Nouvel An, la fête du début du *yang*, l'anniversaire de l'Empereur des Nguyễn et la cérémonie de l'octroi du calendrier impérial. Voir : *Gia Định Thành Thông Chí*, vol. 3, p. 16.

² Elizabeth J. Harris, *Cambodian Buddhism: History and Practice*, Honolulu : University of Hawaii Press, 2008, p. 44.

L'empereur vietnamien lui adresse donc un édit impérial lui demandant de cautionner ce vaste projet.

Étant notre pays vassal depuis des générations, vous êtes fidèle de tout votre cœur. Notre Cour a toujours le souci de vous ménager et de vous protéger. Cette fois, nous allons construire cette forteresse, non pas pour fatiguer le peuple, mais pour protéger Hà Tiên et, ainsi, nous permettre de coopérer avec l'armée de Phnom Penh.¹

On voit que Gia Long veut faire comprendre au roi khmer que ces travaux sont à la fois liés à la sécurité du Viêt Nam et à celle de Phnom Penh et que la mise en place d'une stratégie de défense régionale conjointe est également importante pour le Cambodge. Suivant cette logique, il devient normal que le Cambodge fournisse aussi une part de la main-d'œuvre, d'autant plus que le Viêt Nam a déjà pris en charge l'essentiel des dépenses budgétaires.

À part la forteresse, Gia Long a également voulu creuser un canal qui connecte Châu Đốc et Hà Tiên pour réaliser un triangle stratégique Phnom Penh-Châu Đốc-Hà Tiên. L'attribution budgétaire pour le projet est la même que celle pour la forteresse de Châu Đốc : la Cour des Nguyễn assume la plus grande part des dépenses. Gia Long, qui espère obtenir le soutien d'Ang Chan II, souligne avec insistance que ce projet profitera non seulement aux Vietnamiens mais aussi aux Cambodgiens.²

Cependant, la défense régionale n'est pas la seule raison pour laquelle les Nguyễn ont dépensé tant de ressources humaines et matérielles. En fait, le canal renforcera la connexion entre Hà Tiên et d'autres parties du bassin du Mékong telles que Gia Định, permettant ainsi de se dispenser d'un détour par la mer.³ L'aboutissement de ces travaux présente donc des

¹ *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 52, p. 5.

² Au début de l'année 1817, le grand général Nguyễn Văn Nhơn 阮文仁 a fait remarquer que la situation cambodgienne venait de se stabiliser, et que réquisitionner les Khmers pourrait susciter de nouveaux soulèvements. Néanmoins, lorsque l'ambassade khmère est arrivée à Hué cet été-là, Gia Long lui a enjoint de persuader Ang Chan II d'approuver les travaux du canal. Voir : *Ibid.*, part. « Chính biên đệ nhất kỷ », vol. 55, p. 1 ; vol. 56 ; p. 1. De même, en juillet 1817, le gouverneur du Gia Định a signalé que le roi du Cambodge souhaitait venir en visite. Gia Long a donc demandé aux mandarins locaux de profiter de sa venue pour tenter de le convaincre de soutenir le creusement du canal, voir : « Châu bản triều Nguyễn », le 31 juillet 1817 (18/6/GL16), règne de Gia Long, tome 3, feuille 148, édit impérial.

³ Liu Ziyi 刘子义 et Li Qian 李倩, « 19shiji chuqi Yuenan nanqi diqu yunhe kaizao huodong : yi yongjihe wei zhongxin 19 初期越南南圻地区运河开凿活动——以永济河为中心 » [Activités d'excavation de canaux dans la région du Sud du Viêt Nam au début du XIX^e siècle : le cas du canal Vĩnh Tế.], *Guanxi minzu shifan xueyuan xuebao*, No. 6, 2013 : p. 43-47.

enjeux importants et faciliterait considérablement le contrôle de l'Empire sur les confins. Bien sûr, dans son édit au roi khmer, c'est la fonction défensive du canal que Gia Long souligne, afin de légitimer la réquisition d'une main-d'œuvre cambodgienne. Dans son discours, Gia Long veut donc montrer qu'il investit dans la sécurité du Cambodge.

c. Pallier les dommages après le soulèvement de Kê

Bien que lorsque la Cour forme le projet de ces travaux, les mains d'œuvre vietnamienne et cambodgienne doivent être traitées sur un pied d'égalité en termes de rations alimentaires et de salaire, dans la pratique, les abus de la part des mandarins vietnamiens sont fort nombreux.¹ Ainsi, les tâches les plus sales et les plus fatigantes sont distribuées aux Cambodgiens. Les études de Khin Sok ont montré la condition misérable de la main-d'œuvre khmère. La construction du canal (baptisé finalement *Vĩnh Tế* 永濟 en 1824) a donc suscité un sentiment anti-vietnamien chez les Cambodgiens, ce à quoi l'empereur des Nguyễn ne s'attendait pas.

Le soulèvement de Kê près du bassin du canal Vĩnh Tế a interrompu les travaux. Ang Chan II n'a pas pu faire face seul au soulèvement et les Vietnamiens ont été obligés de mobiliser leur armée pour le réprimer.² Ce soulèvement, écrasé en quelques mois, est pour les Nguyễn un engagement économique qui aurait pu être évité. Alors, comment se dédommager de ses pertes ? Lorsque la deuxième phase des travaux du canal a été reprise en 1823, le salaire de la main-d'œuvre Vietnamienne et celui des Cambodgiens ne sont plus identiques comme lors de la première : celui des Vietnamiens est maintenu, celui des cambodgiens a diminué.³ Il est permis de penser que c'est là une façon de réduire les dépenses mais également une mesure punitive après la révolte de Kê.

Un autre épisode montre que les Nguyễn attendent un bénéfice politique et économique. En 1824, Ang Chan II a proposé de céder trois préfectures aux Nguyễn, en guise de

¹ D'après Trịnh Hoài Đức, chaque coolie est payé 6 ligatures de sapèques et 1 *phuong* (= 30 litres) de riz par mois, *Gia Định Thành Thông Chí*, vol. 2, p. 53.

² Au sujet de ce soulèvement, voir : David Chandler, « An Anti-Vietnamese Rebellion in Early Nineteenth Century Cambodia: Pre-colonial Imperialism and a Pre-Nationalist Response », *Journal of Southeast Asian Studies*, vol. 6, No. 1, 1975 : p. 16-24.

³ ĐNLT, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 19, p. 11-12.

remerciement pour l'assistance vietnamienne lors de la répression de la rébellion. C'est une excellente occasion de compenser les pertes économiques précédentes, mais le *Đại Nam thực lục* nous indique qu'accepter cette proposition n'est pas évident pour Hué. La discussion entre Minh Mệnh et ses ministres témoigne de la mentalité complexe de Hué. Au nom de la grandeur de l'Empire que Minh Mệnh tient à préserver, il décrète :

Afin de suivre la conduite de « nourrir les pays petits et sauver les pays en péril », nous retirerons s'il le faut un million d'argent de notre trésor impérial et expédierons des milliers de soldats au poste au nom de la justice, sans craindre d'en pâtir et de dépenser. Deux ou trois petites préfectures [de plus ou de moins] n'y changeront rien.¹

Cette déclaration est avant tout politique et symbolique. Dans les faits, Minh Mệnh ne laisserait pas passer l'opportunité d'agrandir son territoire. Ainsi, suivant les recommandations de Lê Văn Duyệt, gouverneur général du Gia Định, Minh Mệnh accepte deux des trois préfectures ayant la valeur stratégique la plus importante. En outre, afin de montrer qu'il n'avait pas assisté militairement le Cambodge dans l'espoir de recevoir des terres en retour, Minh Mệnh a décrété que les impôts de ces deux préfectures reviendraient à Ang Chan II.

Lê Văn Duyệt a largement contribué à cette prise de décision.

Nous consolerons et soulagerons le peuple [de ces deux préfectures], nous les laisserons ressentir profondément notre gentillesse et venir d'eux-mêmes à nous. Un jour ou l'autre, cette population nous sera utile.²

Ce discours montre bien que les Nguyễn, en renonçant à l'impôt, investissent pour l'avenir. C'est donc encore là une décision dans l'attente d'un bénéfice futur.

¹ Ibid., part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 26, p. 25.

² Ibid., part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 26, p. 25.

(4) Répercussion de « l'état intermédiaire » durant la domination vietnamienne au Cambodge

a. Les deux parties insatisfaites

Selon les observations dans les parties précédentes, nous remarquons un phénomène particulier : comparé aux relations tributaires entre le Viêt Nam et ses pays vassaux qui sont calmes, routinières et éloignées, Hué et Phnom Penh semblent avoir chacun leurs propres raisons d'être insatisfaits par le maintien de l'état intermédiaire et pensent chacun avoir payé plus que l'autre.

D'une part, les Khmers, moins puissants, nourrissent une certaine animosité à l'égard de l'oppression des Vietnamiens, notamment de la corvée. À part le soulèvement de Kê qui en est la manifestation violente, ces sentiments sont aussi conservés dans la littérature khmère de l'époque. Par exemple, le texte populaire du *Rioeng rabalkhsat sruk khmaer* (L'histoire du lignage royale au Cambodge) qui était destiné à la récitation publique, a dressé une image distincte de la cruauté des Vietnamiens.¹ D'autre part, comparé à ses voisins, le Viêt Nam a effectivement investi d'énormes ressources dans les affaires cambodgiennes non seulement pour élargir son influence et renforcer sa mainmise, mais aussi pour résoudre les problèmes intérieurs du Cambodge. En cela, les Nguyễn se mettent dans une position de *Rédempteur* vis à vis des Cambodgiens. Aussi tendent-ils à considérer toute forme de résistance du Cambodge comme un témoignage de son « ingratitude » et ce, quand bien même celle-ci se limite à l'absence de coopération.

Ainsi, nous voyons que ces insatisfactions ont entraîné les deux pays dans un cercle vicieux : Plus les Nguyễn mobilisaient leurs ressources, plus ils exigeaient un bénéfice politique et économique de la part du Cambodge, or au lieu de l'enrichissement attendu, la résistance des Khmers poussait de nouveau les Vietnamiens à investir toujours plus. Rappelons qu'au niveau institutionnel, les deux pays entretiennent toujours les relations tributaires et qu'Ang Chan II a strictement rempli son devoir de payer le tribut périodique

¹ Voir: « An Anti-Vietnamese Rebellion in Early Nineteenth Century Cambodia: Pre-colonial Imperialism and a Pre-Nationalist Response », p. 20.

tous les trois ans jusqu'au bout. Néanmoins, les relations tributaires n'ont pas permis de faire régner la paix et la tranquillité comme elles l'auraient dû en théorie. Au contraire, l'état intermédiaire aggrave les relations, déjà instables et très tendues, entre Hué et Phnom Penh. Dès lors, il existe deux dénouements possibles : soit les deux pays reviennent à des relations tributaires, soit les Nguyễn avancent et annexent le Cambodge.

D'une part, il est permis de penser que dans les années 1820, le Viêt Nam n'a pas une forte volonté d'annexer le Cambodge, car cela mettrait inévitablement en colère le Siam et pourrait entraîner la disparition du Cambodge en tant que pays tampon entre Hué et Bangkok. D'autre part, selon nos analyses précédentes, dans l'état intermédiaire, les Nguyễn ont déjà engagé d'énormes ressources pour les affaires khmères, cependant ces relations tendues ont aussi limité l'exploitation du territoire cambodgien par les Nguyễn et, par extension, leurs espérances d'enrichissement sont déçues. Il est donc inconcevable pour Hué de revenir aux relations tributaires traditionnelles. Cette mentalité a été beaucoup renforcée après la révolte de Lê Văn Khôi au Sud du Viêt Nam en 1833, durant laquelle, l'armée siamoise a assisté les rebelles et a attaqué les troupes vietnamiennes stationnées à Phnom Penh. Après l'écrasement de la révolte, le général Trương Minh Giảng a signalé à Minh Mệnh que, dans de telles circonstances, les troupes stationnées à Phnom Penh ne pouvaient absolument pas être retirées ou « tous les efforts déployés dans le passé seront vains ».¹ Il apparaît donc clairement que les Nguyễn sont en fait contraints par les ressources qui ont déjà été engagées depuis des années, et ne peuvent plus faire marche arrière. Ils doivent donc investir toujours plus.

b. La dynamique accumulée

Les politiques que les Nguyễn tendent à mettre en œuvre au Cambodge après la révolte de Lê Văn Khôi, nous pouvons en trouver les sources correspondantes dans les insatisfactions des Nguyễn durant ces vingtaines années. Il est possible de dire que la dynamique accumulée graduellement depuis 1813 a atteint une sorte d'apothéose.

Au début de l'année 1834, Minh Mệnh a convoqué ses ministres et ses conseillers pour discuter de la manière de redresser la situation khmère après avoir repoussé l'armée siamoise.

¹ *DNTL*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 133, p. 24-25.

On ignore s'il y avait un débat durant cette discussion, selon le *Đại Nam thực lục*, un rapport général est fait par ces Hauts dignitaires et présenté à Minh Mệnh, ce qui renverrait à un consensus de la Cour. Dans ce rapport, quelques politiques sont proposées, telles qu'établir la citadelle et la forteresse, renforcer la défense du triangle Phnom Penh-Châu Đốc-Hà Tiên, réorganiser l'armée cambodgienne à la manière vietnamienne. De plus, il faut aussi évaluer les dignitaires de la Cour khmer pour éliminer les pro-siamois, promouvoir les provietnamiens et les investir des titres de la Cour des Nguyễn.¹ Ainsi, les Nguyễn ne se contentent plus de leurs relations avec le Cambodge telles qu'elles étaient avant la révolte Lê Văn Khôi mais ils visent à prendre en main d'une manière totale le pouvoir d'Ang Chan II afin d'exercer leur stratégie d'une manière plus efficace qu'avant.

À la fin de l'année 1834, la nouvelle parvient à Hué qu'à cause des destructions dues à la guerre, il y a des gens au Cambodge qui n'ont pas de nourriture et doivent se nourrir de son de riz. La réaction de Hué est remarquable. Comme précédemment, Minh Mệnh a approuvé l'exportation du riz, mais il a encore souligné l'importance pour les Khmers d'être indépendants en matière d'agriculture.

L'agriculture est la condition fondamentale de la vie. Les agriculteurs qui travaillent dur bénéficient de la bonne récolte, tandis que les paresseux mangeront ce qu'ils ont déjà et subiront la famine. Il s'agit du principe constant de vie du peuple.²

Minh Mệnh a donc demandé aux mandarins vietnamiens sur le terrain de disposer des Cambodgiens à cultiver les terres laissées en friche pendant les troubles. Hué ne s'est donc pas contenté d'exporter de la nourriture encore et encore à la demande du roi du Cambodge, mais a choisi de s'attaquer à la racine du problème agricole cambodgien qui tourmentait les Vietnamiens depuis deux décennies.

¹ Ibid., part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 118, p. 19-22.

² Ibid., part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 137, p. 9.

Croquis 11 - Territoire approximatif de la Cité de Trấn Tây des Nguyễn



Au début de l'année 1836, juste après l'établissement de la Cité de Trấn Tây (Trấn Tây Thành 鎮西城), Minh Mệnh a donné un décret au général du Trấn Tây, Trương Minh Giảng, lui indiquant les priorités de son futur travail. Bien que l'empereur ait souligné dans son édit qu'il s'agit-là d'une vocation visant à « civiliser les *barbares* pour qu'ils deviennent *Chinois* », un concept confucéen idéalisé avec de forts relents de « sinisation », Minh Mệnh était déterminé à résoudre des problèmes économiques très pratiques. Les instructions impériales étaient d'apprendre aux Cambodgiens à utiliser des bœufs de labour pour l'agriculture et de les encourager à planter du riz sur des terres non cultivées autant que possible. Les paysans khmers seraient aussi invités à élever des cochons, des canards etc., à planter des mûriers et du chanvre afin de développer des industries textiles individuelles, tout ceci pour « permettre aux familles cambodgiennes de faire des économies et de survivre ».¹ Il est permis de penser

¹ Ibid., part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 163, p. 10-11.

que Minh Mệnh voulait révolutionner l'agriculture cambodgienne en commençant par le niveau le plus bas, à savoir les petits agriculteurs.

Minh Mệnh a également souligné à Trương Minh Giảng que ce processus de changement agricole prendrait du temps et ne pouvait être précipité. Néanmoins, il est clair, d'après ce que cet empereur a fait par la suite, qu'il ne s'est pas montré patient. Cela est compréhensible, car l'agriculture constitue l'un des piliers économiques de la colonisation vietnamienne au Cambodge. Si le Cambodge ne parvient pas à sortir rapidement de son ornière agricole, l'économie des Nguyễn risque d'être sérieusement mise à mal, comme cela a été le cas les vingt dernières années.

Néanmoins, l'empereur des Nguyễn, en agissant comme il l'aurait fait pour stimuler l'agriculture de son propre pays, a eu une vision quelque peu simpliste du problème agricole khmer. Il ne s'est pas rendu compte que la plaine inondable et le vaste marais du Cambodge fonctionnaient topographiquement comme une barrière contre les Vietnamiens.¹ Selon le *Đại Nam thực lục*, avant le grand soulèvement cambodgien de 1840 et l'intervention militaire des Siamois, en 1838 et 1839, Minh Mệnh et les responsables de la Cité de Trấn Tây ont toujours cherché une politique agricole qui aurait pu être adaptée aux conditions particulières du Cambodge, mais n'y sont pas parvenus.² En effet, la méconnaissance des techniques de contrôle des inondations (différentes de la construction traditionnelle de digues du Nord du Viêt Nam) a beaucoup entravé les progressions des Nguyễn,³ les conduisant indirectement à échouer à gouverner le Cambodge.

¹ Philip Taylor, *The Khmer Lands of Vietnam: Environment, Cosmology, and Sovereignty*, Honolulu : University of Hawaii Press, 2014, p. 162-190.

² *ĐNLT*, part. « Chính biên đệ nhị kỷ », vol. 194, p. 34-35 ; vol. 198, p. 20-21 ; vol. 201, p. 4-5.

³ « Vietnam at the Khmer frontier : boundary politics, 1802-1847 », p. 86.

Conclusion

Du XVII^e au XIX^e siècle, le royaume khmer a été victime de l'expansionnisme des Nguyễn. Non seulement le Cambodge a perdu définitivement le contrôle de la région du Bas-Mékong - cette situation se maintient jusqu'à nos jours - mais sa grande partie orientale a également été directement annexée par Hué pendant un période. Ce chapitre montre qu'au cours de ces deux siècles, les dynamiques qui sous-tendent cet expansionnisme changent radicalement d'une époque à l'autre. Durant la période de la principauté des Nguyễn, ceux-ci avaient pour priorité d'assurer leur survie et de se développer le plus rapidement possible, de sorte que leur politique à l'égard du Cambodge a progressivement évolué d'une solidarité et alliance à une politique de grignotement du territoire. La lutte chaotique pour le pouvoir au sein de la famille royale cambodgienne a également offert une grande opportunité aux Nguyễn. En raison du chevauchement avec l'histoire de la « marche vers le Sud » du Viêt Nam, le récit de cette histoire après l'établissement de la dynastie Nguyễn en 1802 est caractérisé par l'imbrication « d'événements historiques purs » et de la « reconstruction de l'histoire ». En réécrivant à leur avantage l'histoire des relations entre la Cochinchine et le Cambodge aux XVII^e et XVIII^e siècles, les Nguyễn ont construit une part de leur légitimité sur le grignotement même du territoire cambodgien, ce qui a conféré à son expansion vers le Cambodge un bien-fondé. Bien que cette interprétation bouleverse fondamentalement les théories confucéennes sur la gestion des relations avec les pays voisins, cela a permis de lever les entraves théoriques à la poursuite de l'expansion du Viêt Nam dans les années 1830.

Pendant la première moitié du règne de Gia Long, Hué a fait du Cambodge son plus important pays vassal et a accordé une plus grande attention à l'expression rituelle. Gia Long semblait avoir peu d'intérêt à assimiler les Khmers du Sud de l'Empire et à poursuivre son expansion territoriale. Cependant, le fait que l'armée vietnamienne ne se soit pas retirée au Viêt Nam immédiatement après avoir escorté Ang Chan II en 1813 a eu un impact profond sur les relations qu'ont eues les deux pays par la suite. La décision de Minh Mệnh d'annexer le Cambodge oriental en 1835 donne l'impression que, contrairement à son père, il n'était pas

désireux de maintenir des relations tributaires du type chinois avec le Cambodge.¹ Cependant, l'idée d'une tendance expansionniste chez Minh Mênh est tirée de la synthèse postérieure de ses politiques et ne peut être utilisée pour expliquer son comportement. En fait, ses motivations découlent de l'héritage politique de Gia Long. Avec l'introduction du concept de « l'état intermédiaire », ce chapitre montre qu'à partir de 1813, Hué et Phnom Penh semblent, chacun à sa manière, insatisfaits du statu quo, et pensent chacun avoir payé plus que l'autre le maintien de leurs relations. Or, tant du point de vue de la sécurité que de l'économie, Hué n'était pas disposé à revenir aux relations tributaires qui avaient maintenu les deux pays relativement éloignés. Aussi, en voulant absolument s'emparer du Cambodge, les Nguyễn se sont embourbés dans un cercle vicieux. Ce n'est qu'en 1835, lorsque Ang Chan II meurt sans laisser d'héritier, que cette « machine infernale » s'est enfin arrêtée.

¹ *Southern Vietnam under the Reign of Minh Mạng (1820-1841)*, p. 133.

CONCLUSION

Dans son livre sur la guerre du Viêt Nam, l'écrivain vietnamien expatrié aux États-Unis Nguyễn Thanh Việt écrit : « Toutes les guerres sont menées deux fois, la première fois sur le champ de bataille, la deuxième fois en mémoire ».¹ Pour notre sujet, nous pourrions le paraphraser et dire que « toutes les diplomaties sont menées deux fois, la première fois sur le champ de bataille politique, la deuxième fois en mémoire. »

Pour parler de l'adaptation du système tributaire chinois au Viêt Nam des Nguyễn, nous avons montré que se concentrer sur l'aspect pratique de la « diplomatie » n'en offre pas une image complète. Les interprétations de nombreux événements diplomatiques par les empereurs et les lettrés des Nguyễn, ainsi que la compilation des historiographies d'État ont directement participé à la construction d'un système tributaire typiquement vietnamien. Nous avons vu que les théories et les doctrines principales de cette conception, fondées en Chine, n'avaient rien d'universel. Ainsi, les Nguyễn ont donc réalisé, en dehors de l'aspect diplomatique, un important travail pour adapter ce système à leur histoire et leur situation géopolitique. Pour ce faire, il leur a fallu construire un discours cohérent.

D'une part, la tradition confucéenne consistant à écrire l'histoire avait pour principe de « couvrir les erreurs des personnes en position d'honneur » ; d'autre part, la perte des archives de la période du Seigneur des Nguyễn durant la guerre civile vietnamienne a permis aux Nguyễn de reconstruire l'histoire des dynasties vietnamiennes anciennes. Nous avons montré que, dans l'historiographie des Nguyễn, le Viêt Nam était présenté comme l'hégémonie de la péninsule dans ses relations avec le Siam, le Cambodge, le Laos ou les pays jaraï. Il a donc fallu déconstruire ces discours dont la plupart exagéraient largement le rôle régional joué par les Nguyễn. Ce qui nous a notamment intéressé, c'est la manière dont cette construction historique a alimenté l'imaginaire des Nguyễn. Au Viêt Nam comme en Chine, le présent doit

¹ Nguyễn Thanh Việt, *Nothing Ever Dies : Vietnam and the Memory of War*, Massachusetts : Harvard University Press, 2016, p. 4.

notamment être guidé par « l'expérience historique » mais, paradoxalement, celle-ci était en fait réécrite en partie pour servir le besoin de légitimité de la dynastie régnante. Dans le cas des pays Jaraï et du Cambodge, ce phénomène d'auto-valorisation est particulièrement patent et a eu, nous l'avons vu, des conséquences très concrètes sur la nature de leurs relations diplomatiques avec le Viêt Nam.

Le Viêt Nam et la Chine avaient une langue écrite commune, si bien que, culturellement, les élites politiques de ces deux pays étaient très proches. Dans la pratique, nous avons noté que la dynastie des Nguyễn a activement colligé des renseignements sur la dynastie Qing, jugés utiles à son propre gouvernement. En revanche, le Laos, le Cambodge, le Siam et la région Jaraï, culturellement exclus de la sinosphère, se distinguaient nettement de la civilisation du Viêt Nam. À l'exception de la région du Laos, les trois autres pays n'ont eu en réalité que peu d'interactions avec les dynasties vietnamiennes successives avant la « marche vers le Sud » des Nguyễn à partir du XVII^e siècle. Aussi, bien que les Nguyễn désirent s'étendre, leur méconnaissance de ces régions est à l'origine de nombre de leurs échecs diplomatiques. Nous avons montré que les Nguyễn n'avait pas su profiter des deux décennies de relations pacifiques et stables avec le Laos dans la première moitié du XIX^e siècle pour mieux comprendre la situation géopolitique de ce pays. Les relations tributaires et commerciales n'ont pas permis à Hué d'acquérir une plus ample connaissance de cette région. De même, la Cour des Nguyễn a échoué à mobiliser les ressources suffisantes, tant sur le plan militaire que politique, pour profiter de l'épisode d'Anouvong qui aurait pourtant permis d'étendre son influence au Laos. Hué n'avait donc pas les moyens d'empêcher l'annexion du Vientiane par le Siam. Dans le cas des États de l'Eau et du Feu, les différences linguistiques ont largement entravé la communication, empêchant toute compréhension mutuelle véritable. Les Nguyễn ont eu du mal à traduire les noms des pays jaraï, et pendant longtemps, ils n'ont pas su les situer géographiquement. À côté de ces difficultés, nous avons remarqué que Hué entretenaient des relations plus fluides avec les régions siamoises et cambodgiennes. En raison de son expérience personnelle, Nguyễn Anh connaissait bien le Siam, mais cette expérience l'a également conduit à adopter une attitude passive à son égard ; en ce qui

concerne le Cambodge, c'est l'active collecte de renseignements qui a soutenu la politique expansionniste des Vietnamiens.

Ce que nous avons essayé de souligner, c'est que, la doctrine et l'éthique confucéennes mises à part, les relations tributaires chinoises comme vietnamiennes sont essentiellement un instrument politique. Pour le Viêt Nam, le maintien des relations tributaires avec la Chine lui a permis d'avoir des confins nord pacifiques à long terme. Cela constituait une condition préalable importante pour qu'il puisse consolider sans crainte son hégémonie en Asie du Sud-Est péninsulaire. En effet, entre 1658 (première ambassade des Lê en Chine) et jusqu'en 1862 (signature du Traité de Saïgon), le Viêt Nam n'a délégué en Chine que 62 missions tributaires, ce qui fait une moyenne d'une mission tous les trois ans. Outre ces expéditions, le Viêt Nam n'a avec l'Empire chinois aucun lien diplomatique, restant parfaitement indépendant à l'intérieur de ses frontières et dans ses relations diplomatiques avec d'autres pays. En ce qui concerne la Chine, le Viêt Nam est un territoire éloigné de peu d'importance. Aussi, l'impact politique de la Chine y reste très faible. Les événements intérieurs chinois tels que la succession du trône, la personne qui s'occupe des affaires extérieures au sein du Ministère des Rites, n'intéressent pas le Viêt Nam. La guerre sino-vietnamienne à la fin du XVIII^e siècle a cependant rappelé au Viêt Nam que la menace militaire de la Chine était réelle. Ainsi, en dépit de leur victoire militaire contre les Qing, les Tâ Son ont restauré les relations tributaires. À l'époque des Nguyễn, le souvenir de la guerre est encore très présent. Dès qu'il est monté sur le trône, l'empereur Gia Long a « prié » la Chine d'accomplir les rites de reconnaissance pour éviter l'ingérence militaire des Qing. Aussi avons-nous cherché à montrer que la partie nominalement inférieure des relations tributaires ne s'avère en réalité pas perdante. Les relations tributaires étaient donc avant tout un outil que la Chine et le Viêt Nam utilisaient pour obtenir l'un de l'autre ce dont ils avaient besoin, à savoir principalement la stabilité et la paix.

Ce caractère du système tributaire est l'une des raisons importantes qui explique la volonté du Viêt Nam de l'appliquer à ses relations avec les États péninsulaires. En effet, les avantages d'un tel système sont nombreux, il est notamment en mesure de garantir la sécurité intérieure du Viêt Nam à plusieurs niveaux.

Le premier est lié à la survie la plus élémentaire. Les Nguyễn ont toujours utilisé le concept de « glacis protecteur » pour parler des pays vassaux limitrophes, le cas le plus typique étant celui du royaume de Vientiane. En effet, ses relations tributaires avec les Nguyễn étaient les seules à être qualifiées « d'idéales » dans les sources vietnamiennes, car elles étaient parfaitement conformes aux attentes de Hué en matière de paix et de tranquillité diplomatique. Lorsque cet état idéal a été brisé par l'épisode d'Anouvong, le Viêt Nam, tout en espérant rétablir l'ordre en accueillant Anouvong et en l'aidant à récupérer son pays, s'est empressé, à titre d'État suzerain, d'exiger que le royaume de Vientiane renonce à sa domination sur une partie des tribus indigènes vivant à la frontière vietnamienne. Minh Mệnh a ainsi tenté de fonder un second « glacis protecteur », pour compenser celui que constituait le Vientiane qu'il venait de perdre. La sécurité à la frontière occidentale est ce que le Viêt Nam s'efforce d'atteindre à l'aide de l'outil diplomatique que constitue le système tributaire.

Le second niveau de sécurité est lié aux rituels impliqués par les relations tributaires, qui ont offert à la dynastie Nguyễn l'occasion de se mettre en scène avec faste. Ceci est particulièrement évident dans le cas des relations entre les Nguyễn et les pays jaraï. Les Nguyễn semblent avoir tiré parti de leur méconnaissance sur ces États pour organiser des cérémonies auxquelles ils donnent le sens qui les arrange sans avoir à demander l'avis des Jaraï et, parfois même, en leur absence. Après l'échec diplomatique des Nguyễn face au Siam dans l'épisode d'Anouvong, Minh Mệnh s'est tourné vers la région jaraï et a incité les États de l'Eau et du Feu à lui prêter allégeance. Après cela, il semble que les affaires jaraï soient devenues une cible à exploiter pour accomplir les œuvres diplomatiques des empereurs des Nguyễn. Dès que leurs relations avec d'autres pays se sont avérées infructueuses, les Nguyễn ont renforcé la partie cérémoniale de leurs relations avec les Jaraï pour compenser le prestige perdu et, peut-être, la confiance de la dynastie en elle-même. Sous le règne de Thiệu Trị, la situation péninsulaire est particulièrement difficile à contrôler et ces États jaraï ont alors pris une grande importance dans la stratégie diplomatique vietnamienne, constituant, pour Thiệu Trị, le dernier espoir de se forger une renommée honorable dans l'histoire de sa dynastie.

Au début du XIX^e siècle, sous la dynastie des Nguyễn, le Viêt Nam est au faite de sa puissance. La Cour de Hué, bien consciente de sa force, se montrait très confiante dans ses rapports avec l'étranger. Nous avons vu qu'après l'établissement d'une telle supériorité sur le

reste de la péninsule, les Nguyễn ont cherché à établir une « autorité charismatique » sur leurs voisins. Les relations tributaires confucéennes leur fournissaient justement une bonne source théorique. Étant donné que le confucianisme prône une doctrine morale très sévère, les discours sur l'importance de la « légitimité » et de la « justice » sont fort nombreux. Hué présentait la mise en place d'un système tributaire avec ses voisins comme un acte de justice visant à répandre la lumière de la civilisation *chinoise* chez les peuples non civilisés. Ainsi, en recevant les tributs d'État vassaux et en les récompensant en retour, les Nguyễn ont non seulement satisfait leurs droits en tant que pays suzerain, mais en ont aussi tiré un sentiment de supériorité « morale ». De plus, dans les négociations diplomatiques avec le Siam des Chakri au sujet des problèmes du Cambodge et du Vientiane, Hué a toujours voulu placer la discussion dans le cadre de l'idéologie du confucianisme car, selon les concepts confucéens, le Siam doit respecter le statut indépendant du Cambodge et du Vientiane et abandonner sa quête d'annexion. Cependant, les Chakri n'ont pas réagi comme Hué l'avait prévu, et leur attitude ferme a directement contraint les Nguyễn à adopter une autre stratégie.

La nouvelle stratégie de Hué consiste en l'annexion du Royaume Khmer. Nous avons montré qu'à cette époque, les relations tributaires avec le Cambodge n'étaient plus en mesure de satisfaire les besoins de sécurité des Nguyễn. Si le renoncement à ces relations s'est révélé économiquement catastrophique pour les Vietnamiens, ce choix est compréhensible. Bien que cette décision ait été prise sous le règne de Minh Mênh, ses racines remontent à l'expansionnisme que la seigneurie des Nguyễn avait déjà entrepris au Cambodge depuis le XVII^e siècle ; puis, à la décision de Gia Long de stationner des troupes vietnamiennes à Phnom Penh à partir de 1813. En raison du terrain, le Cambodge et la région vietnamienne du delta du Mékong présentaient un désavantage défensif naturel et immuable face à la menace siamoise. Dans ces conditions, et malgré la loyauté du roi cambodgien envers la Cour de Hué, le système tributaire ne suffisait plus à endiguer les risques sécuritaires au Cambodge, menaçant la stabilité à la frontière vietnamienne. La décision de Gia Long en 1813 était donc, d'un point de vue stratégique, parfaitement logique et la chaîne d'événements qui s'en est suivie était hors de son contrôle et de sa prévision. Confronté à d'insolubles difficultés, Thiệu Trị a finalement dû renoncer à l'annexion pour rétablir des relations tributaires, cette fois beaucoup plus lointaines que ce qu'elles avaient été auparavant.

Après plusieurs épisodes de guerres et troubles civils au milieu du XIX^e siècle, la dynastie Nguyễn a connu un déclin rapide de son pouvoir. Ses relations tributaires avec les pays voisins n'existaient presque plus que de nom. Plus tard, la colonisation française de l'Indochine a précipité la suppression des relations tributaires entre l'Empire Qing et le Viêt Nam ; de son côté, le système tributaire élaboré par les Nguyễn a aussi pris fin officiellement. Cependant, le rêve d'hégémonie des Vietnamiens dans la péninsule a-t-il été abandonné ? Malgré le concept contemporain d'égalité souveraine, les pays puissants de la péninsule maintiennent toujours leur domination sur leurs voisins plus faibles. Entre les années 1970 et 1980, le Viêt Nam communiste n'a-t-il pas mis en place une version moderne des relations spéciales avec le Laos et le Cambodge (quan hệ đặc biệt Việt Nam-Lào-Campuchia), nous rappelant le vieux rêve du Viêt Nam impérial d'il y a 150 ans ?

Et aujourd'hui ?

Sans aucun doute, il subsiste aujourd'hui des traces du système tributaire. Lorsque le président vietnamien Trần Đại Quang est décédé en septembre 2018, le bureau du Premier ministre du Laos a déclaré deux jours de deuil national, les drapeaux ont été mis en berne et toutes les activités récréatives ont été interrompues dans tout le pays. Quant au Cambodge, la grande statue commémorative de l'amitié Viêt Nam-Cambodge a été érigée à côté du palais royal de Phnom Penh, la zone la plus centrale de ce royaume, rappelant à tous l'influence du Viêt Nam au Cambodge.

SOURCES

1, Sources émanant de l'État (Viêt Nam et Chine)

(1) Archives

« Châu bản triều Nguyễn 阮朝硃本 [Les archives d'État annotées à l'encre vermillon par les souverains de la dynastie Nguyễn] », Le Centre des archives nationales No. 1 du Viêt Nam : Fond châu bản.

Règne de Gia Long
Le 1 mai 1806 (13/3/GL5), tome 4, feuille 4, lettre diplomatique du roi siamois
Le 15 juillet 1816 (21/6/GL15), tome 4, feuille 6, lettre diplomatique du roi siamois
Le 3 octobre 1816 (23/8/GL15), tome 4, feuille 11, lettre diplomatique de Gia Long au roi siamois
Le 31 juillet 1817 (18/6/GL16), tome 3, feuille 148, édit impérial
Le 23 septembre 1817 (13/8/GL16), tome 3, feuille 172, édit impérial
Règne de Minh Mệnh
Le 28 mars 1821 (25/2/MM2), tome 4, feuille 29, rapport du préfet du Nghệ An
Le 10 novembre 1821 (16/10/MM2), tome 1, feuille 176, rapport du gouverneur général du Gia Định
Le 5 août 1823 (29/6/MM4), tome 6, feuille 120, rapport du gouverneur général du Gia Định
Le 20 mars 1825 (1/2/MM6), tome 11, feuille 37, rapport du gouverneur général du Gia Định
Le 16 juin 1827 (22/5/MM8), tome 24, feuille 55, rapport du chargé des affaires frontalières
Le 23 juin 1827 (29/5/MM8), tome 24, feuille 66, rapport du chargé des affaires frontalières
Le 30 août 1827 (9/7/MM8), tome 24, feuille 173, rapport du chargé des affaires frontalière
Le 12 janvier 1828 (26/11/MM8), tome 27, feuille 68, rapport du gouverneur général du Gia Định
Le 24 août 1837 (24/7/MM18), tome 58, feuille 124, rapport du Ministère des Rites
Règne de Thiệu Trị
Le 20 avril 1841 (29/3/TT1), tome 4, feuille 78, rapport du préfet du Phú Yên
Le 26 mars 1846 (29/2/TT6), tome 38, feuille 72, rapport du Ministère des Rites
Le 10 septembre 1841 (25/7/TT1), tome 9, feuille 69, édit impérial
Le 28 septembre 1841 (14/8/TT1), tome 9, feuille 118, édit impérial

Le 11 octobre 1841 (27/8/TT1), tome 9, feuille 161, édit impérial
Le 10 janvier 1845 (3/12/TT4), tome 28, feuille 208, édit impérial
Le 10 janvier 1845 (3/12/TT4), tome 28, feuille 209, édit impérial
Le 28 mai 1845 (23/4/TT5), tome 28, feuille 281, rapport du Cabinet
Le 26 mars 1846 (29/2/TT6), tome 38, feuille 72, rapport du Ministère des Rites
Règne de Tự Đức
Le 13 janvier 1849 (19/12/TĐ1), tome 8, feuille 125, rapport de l'institution impériale chargée de l'astronomie
Le 3 février 1849 (11/1/TĐ2), tome 11, feuille 11b, édit impérial
Le 7 août 1855 (25/6/TĐ8), tome 50, feuille 193, édit impérial

« Gongzhongdang zouzhe yu junjichudang zhejian 宮中檔奏摺與軍機處檔摺件 » [Rapports à l'empereur sur les affaires courantes (archivés au Palais et au Conseil Privé)], Musée national du Palais de Taipei.

Le 7 juillet 1802, No. 故宮 094065, rapport du préfet de la province du Guangxi

« Junjichu lufu zouzhe 軍機處錄副奏摺 [Rapports adressés à l'empereur sur les affaires courantes, copies archivées au Conseil Privé] », Archives historiques No.1 de la Chine.

Entre le 21 avril et le 20 mai 1792 (4 ^e mois de la 57 ^e année du règne de Qianlong), No. 3-164-7762-62, lettre diplomatique du roi d'An Nam Nguyễn Quang Bình (Quang Trung) adressée à l'empereur Qianlong

Le 6 octobre 1792, No. 3-164-7762-65, rapport du préfet de la province du Guangxi

(2) Manuscrits

(Anonyme), *Hung Hóa Tích* 興化跡 [Récit sur les affaires de Hung Hóa], s. d., EFEO Paris : A.610.

(Anonyme), *Lân hảo Lệ* 鄰好例 [Quelques cas de bon voisinage], s. d., EFEO Paris : A.63.

(Anonyme), *Lê Triều Hội Điển* 黎朝會典 [Recueil des lois et institutions de la dynastie Lê], s. d., EFEO Paris : A.52.

(Anonyme), *Lục Bộ Điều Lệ* 六部條例 [Règlements administratifs des Six Ministères], s. d., EFEO Paris : A.62.

Cơ mật Viện 機密院 [Conseil secret], *Xiêm La Sự Tích* 暹羅事跡 [Affaires siamoises], 1852, EFEO Paris : A.106.

Hoàng Hữu Xứng 黃有秤, *Đại Nam Quốc Cương Giới Vị Biên* 大南國疆界彙編 [Géographie frontalière du Grand [État] du Sud], 1887, EFEO Paris : A.249, A.748, A.1199, A.1342.

Minh Mệnh chính yếu 明命政要 [L'essentiel sur le gouvernement de Minh Mệnh], 1897, EFEO Paris : A.57.

- Nguyễn Đăng Khoa 阮登科 et Nguyễn Nhuận 阮潤, éd., *Khâm Định Tiễu Bình Xiêm Khẩu Phương Lược Chính Biên* 欽定勦平暹寇方略正編 [Recueil militaire de l'anéantissement des envahisseurs siamois, approuvé par ordre impérial], s. d., EFEO Paris : A.30.
- Nguyễn Khoa Minh 阮科明, *Đại Nam Hội Điển Toát Yếu* 大南會典撮要 [Abrégé du Recueil des lois et institutions du Grand [État] du Sud], 1834, EFEO Paris : A.1446.
- Quốc sử quán 國史館 [Bureau d'histoire de l'État], éd., (*Tự Đức*) *Đại Nam Nhất Thống Chí* 大南一統志 [Géographie générale du Grand [État] du Sud], s. d., EFEO Paris : A.69 ; A.1448.

(3) Imprimés

- Archives chinoises d'histoire No.1, éd., *Kangxi qijuzhu* 康熙起居注 [Chronique journalière de l'empereur Kangxi], Pékin : Zhonghua Shuju, 1984.
- Archives chinoises d'histoire No.1, éd., éd., *Qingdai dangan shiliao congbian* 清代檔案史料叢編 [Compilation de documents historiques de la dynastie Qing], Pékin : Zhonghua Shuju, 1984.
- Bureau d'histoire des Ming de la dynastie Qing, éd., *Ming Shi* 明史 [Histoire des Ming], Pékin : Zhonghua Shuju, 1974.
- Cen Yuying 岑毓英, éd., *Yunnan thongzhi (Guangxu)* 雲南通志 [Géographie générale de la province du Yunnan], 1894.
- Chen Ching-ho 陳荊和, éd., *Đại Việt Sử Ký Toàn Thư* 大越史記全書 [Mémoires historiques du Grand État-Việt], Tokyo : Institut de la civilisation orientale de l'Université de Tokyo, 1984.
- Đô Thành Thừa Thiên phủ 都城承天府, *Đại Nam Bảo Đại bát niên tuế thứ Quý Dậu hiệp kỷ lịch* 大南保大八年歲次癸酉協紀曆 [Calendrier de la huitième année (Quý Dậu) du règne de Bảo Đại du grand [État] du Sud], 1933, Bibliothèque nationale du Việt Nam : R.1736.
- Fanglueguan 方略館 [Bureau la Stratégie], éd., *Qinding Annan jilue* 欽定安南紀略 [Recueil militaire sur la guerre annamite, approuvé par ordre impérial], Hainan : Hainan chubanshe, 2000.
- Institut de l'histoire et la langue de l'Academia Sinica (Taipei), éd., *Mingqing shiliao gengbian* 明清史料庚編 [Sources historiques des Ming et des Qing, septième compilation], Pékin : Zhonghua Shuju, 1987.
- Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ* 欽定大南會典事例 [Recueil des lois et institutions du Grand [État] du Sud, illustré par les précédents et approuvé par ordre impérial], 1852, EFEO Paris : A.54.
- Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ Tục Biên* 欽定大南會典事例續編 [Recueil des lois et institutions du Grand [État] du Sud, illustré par les précédents et approuvé par ordre impérial (suite)], 1917, EFEO Paris : VIET/A/Hist.31(1-26).
- Philippe Papin, Trịnh Khắc Mạnh, et Nguyễn Văn Nguyên, éd., *Tổng Tập thác bản văn khắc Hán Nôm / Corpus des inscriptions anciennes du Việt-Nam*, Hanoi, Paris : Viện Nghiên Cứu Hán Nôm & École française d'Extrême-Orient, 2005.

- Phan Thanh Giản 潘清簡, éd., *Khâm định Việt sử thông giám cương mục* 欽定越史通鑒綱目 [Textes et commentaires sur le miroir général de l'histoire du Viêt Nam, approuvé par ordre impérial], Hué, 1884, Bibliothèque nationale du Viêt Nam : R.591.
- Qinding Daqing huidian* 欽定大清會典 [Recueil des lois et institutions du Grand [État] Qing, approuvé par ordre impérial], 1899.
- Qinding Daqing huidian shili* 欽定大清會典事例 [Recueil des lois et institutions du Grand [État] Qing, illustré par les précédents et approuvé par ordre impérial], 1899.
- Quốc sử quán 國史館 [Bureau d'histoire de l'État], éd., *Đại Nam thực lục* 大南寔錄 [Chroniques véridiques du Grand [État] du Sud], Tokyo : Institut des langues et civilisation de l'Université Keiō, 1961.
- Quốc sử quán 國史館 [Bureau d'histoire de l'État], éd., *(Duy Tân) Đại Nam Nhất Thống Chí* 大南一統志 [Géographie générale du Grand [État] du Sud], Tokyo : Indoshina kenkyūkai, 1941.
- Shi Lu Guan 實錄館 [Bureau des Chroniques véridiques], éd., *Qing Shi Lu* 清實錄 [Chroniques véridiques des Qing], Pékin : Zhonghua Shuju, 2008.
- Sun Xiao 孫曉, éd., *Đại Việt sử ký toàn thư (version ponctuée et révisée)* 大越史記全書 [Mémoires historiques du Grand État-Viêt], Chongqin, Pékin : Xinan shifan daxue chubanshe ; Renmin chubanshe, 2015.

2, Sources émanant des voisins péninsulaires du Viêt Nam

- Arunrat Wichānkhēo et David K. Wyatt, *The Chiang Mai Chronicle (second edition)*, Chiang Mai : Silkworm Books, 1998.
- Chaophraya Thiphakorawong, éd., *The Dynastic Chronicles Bangkok Era, The First Reign*, trad. par Thadeus et Chadin Flood, Tokyo : The Centre for East Asian Cultural Studies, 1978.
- Sok Khin, *Chroniques royales du Cambodge, Tome 2, de Bañā Yāt à la prise de Lanvaek (de 1417 à 1595)*, Paris : École française d'Extrême-Orient, 1988.
- Phoeun Mak, *Chroniques royales du Cambodge, Tome 1, des origines légendaires jusqu'à Paramarājā 1er*, Paris : École française d'Extrême-Orient, 1984.
- Phoeun Mak, *Chroniques royales du Cambodge, Tome 3, de 1594 à 1677*, Paris : École française d'Extrême-Orient, 1981.
- Pe Maung Tin et G. H. Luce, trad., *Glass palace chronicle of the kings of Burma*, London : Oxford University Press, 1923.
- Rāthasomphān Sāēnlūang et David K. Wyatt, *The Nan Chronicle*, New York : SEAP Cornell University, 1994.

3, Sources occidentales

- Samuel Baron et Christoforo Borri, *Views of Seventeenth-Century Vietnam: Christoforo Borri on Cochinchina and Samuel Baron on Tonkin*, éd. par Olga Dror et K. W. Taylor, Ithaca, New York : Southeast Asia Program Publication, 2006.
- Carl Bock, *Temples and elephants: the narrative of a journey of exploration through Upper Siam and Lao*, London : Sampson Low, Marston, Searle & Rivington, 1884.
- Paul Boudet et André Masson, *Iconographie historique de l'Indochine françaises : documents sur l'histoire de l'intervention française en Indochine*, Paris : Les Édition G. Van Oest, 1931.
- Charles-Émile Bouillevaux, *Voyage dans l'Indo-Chine, 1848-1856*, Paris : V. Palmé, 1858.
- Jean-Baptiste Chaigneau et André Salles (publié et annoté), « Le mémoire sur la Cochinchine de Jean-Baptiste Chaigneau », *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, No. 2, 1923 : p. 253-284.
- Michel Đức Chaigneau, *Souvenirs de Hué (Cochinchine)*, Paris : Impr. impériale, 1867.
- Compagnie de Jésus, *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères*, Lyon : E. Cabin, 1819.
- Émile Gsell, *Souvenir de Cochinchine (album)*, 1865, BNF : PETFOL-VH-282.
- Adrien Launay, *Histoire de la mission de Cochinchine, 1658-1823, Documents historiques*, Paris : Les Indes savantes, 2000.
- Adrien Launay, *Histoire de la mission du Tonkin, 1658-1717, Documents historiques*, Paris : Librairie orientale et américaine, 1927.
- Henri Maître, *Les Jungles Moï*, Paris : Émile Larose, 1912.
- Joseph Tissanier, *Relation du voyage de la France jusqu'au Royaume de Tunquin*, éd. par Nguyễn Tấn Hưng, Montreuil : Édition Joseph Ouaknine, 2015.

4, Sources diverses émanant des lettrés et des mandarins (Viêt Nam et Chine)

(1) Manuscrits

- (Anonyme), *An Nam Hình Thắng Đồ* 安南形勝圖 [Atlas de l'An Nam], s. d., EFEO Paris : A.3034.
- (Anonyme), *Đại Nam quốc triều thế hệ* 大南國朝世系 [Généalogie du Grand [État] du Sud], s. d., EFEO Paris : A.38.
- (Anonyme), *Nam Bắc Vãng Lai Giản Trát* 南北往來柬札 [Correspondances entre le Sud et le Nord], s. d., Institut du Hán Nôm : A.276.
- (Anonyme), *Nam Việt thần kì hội lục* 南越神祇會錄 [Recueil des divinités du Nam-Viet], 1763, EFEO Paris : A.761.

- (Anonyme), *Quốc sử tổng luận* 國史總論 [Étude générale sur l'histoire du Royaume], s. d., EFEO Paris : A.1253.
- (Anonyme), *Tây Sơn Bang Giao Tập* 西山邦交集 [Recueil de diplomatie de la dynastie Tây Sơn], s. d., EFEO Paris : A.2364.
- (Anonyme), *Thăng Long cổ tích khảo* 昇龍古跡考 [Études critiques sur les vestiges de Thăng Long], s. d., Institut du Hán Nôm : A.1820.
- (Anonyme), *Tiền Lê Nam Việt bản đồ mô bản* 前黎南越版圖摹本 [Copie par décalque de l'atlas du Việt Nam de l'ancienne dynastie des Lê], s. d., EFEO Paris : VIET/A/Géo 4.
- Baoqing 寶清, *Yuenan Jilue* 越南紀略 [Récit sur le Việt Nam], Guangxi : Tang ri xin tang, 1842.
- Bùi Quỳ 裴楨 et Phạm Văn Trữ 范文貯, *Như Thanh đồ* 如清圖 [Atlas du trajet jusqu'à la capitale Qing], 1848, EFEO Paris : A.3113.
- Cao Xuân Dục 高春育, éd., *Quốc triều sử toát yếu* 國朝史撮要 [Abrégé de l'histoire de l'Empire], 1908, EFEO Paris : A.28.
- Đàm Nghĩa Am 譚義庵, *Thiên Tài Nhàn Đàm* 千載閒談 [Conversations sur mille ans d'histoire], 1810, EFEO Paris : A.584.
- Đào Công Chính 陶公正, *Bắc sứ thi tập* 北使詩集 [Poèmes composés pendant la mission vers le nord], s. d., Institut du Hán Nôm : VHv.2166.
- Hoàng Bích Sơn 黃碧山, *Bắc du ký* 北遊集 [Récit d'un voyage au Nord], s. d., Institut du Hán Nôm : VHv.1430.
- Jia Zhen 賈臻, *Jiehu Yuenan gongshi riji* 接護越南貢使日記 [Journal sur l'accueil et la protection des ambassadeurs vietnamiens], s. d.
- Lê Duy Đản 黎惟亶, *Nam Hà Tiệp Lục* 南河捷錄 [Miscellanées sur la politique de la principauté des seigneurs Nguyễn], s. d., EFEO Paris : A.586.
- Lê Quý Đôn 黎貴惇, *Phủ Biên Tạp Lục* 撫邊雜錄 [Miscellanées sur le gouvernement des marches], 1776, Institut du Hán Nôm : A.184.
- Lê Quý Đôn 黎貴惇, *Quế đường thi vị tuyển* 桂堂詩彙選 [Anthologie de la Salle Quế], s. d., Institut du Hán Nôm : VHv.2341.
- Lê Thống 黎統, *Bang giao lục* 邦交錄 [Notes sur la diplomatie], 1819, EFEO Paris : A.614.
- Lý Văn Phức 李文馥, *Mân hành tạp vịnh* 閩行雜詠 [Poésies et essais sur le voyage à Mân], 1831, Institut du Hán Nôm : A.1291.
- Ngô Cao Lãng 吳高朗, *Ngũ Man Phong Thổ Ký* 五蠻風土記 [Notes sur la géographie de cinq peuplades barbares], s. d., Institut du Hán Nôm : A.831.
- Ngô Cao Lãng 吳高朗, éd., *Quốc Triều Xử Trí Vạn Tượng Sự Nghi Lục* 國朝處置萬象事誼錄 [Notes au sujet de la résolution du problème de Vientiane par notre Empire], s. d., EFEO Paris : A.949.
- Ngô Nhân Tịnh 吳仁靜, *Thập Anh Đường thi tập* 拾英堂詩集 [Anthologie de la Salle Thi Tập], 1811, EFEO Paris : A.779.
- Ngô Thì Chí 吳時儗, Ngô Thì Du 吳時悠, et Ngô Thì Nhậm 吳時任, *An Nam nhất thống chí* (*Hoàng Lê nhất thống chí*) 安南一統志(皇黎一統志) [Roman historique sur l'unification de l'An Nam (roman historique sur l'unification des Lê impériaux)], s. d., EFEO Paris : A.22.

- Nguyễn Huy Oánh 阮輝儻, *Yên Diêu Nhật Trình* 燕輶日程 [Le carnet de route pour Pékin], 1765, Institut du Hán Nôm : A.2381.
- Nguyễn Tử Vân 阮子雲, *Phủ Man Tạp Lục* 撫蠻雜錄 [Mélange sur le gouvernement des barbares], 1871, EFEO Paris : A.688.
- Nguyễn Văn Siêu 阮文超, *Đại Việt Địa Dư Toàn Biên* 大越地輿全編 [Géographie générale du Grand Việt], 1900, EFEO Paris : A.72.
- Phạm Quang Ninh 范光寧, *Trầm Hương quân thứ lục* 沉香軍次錄 [Florilège de Phạm Quang Ninh de Trầm Hương], 1731, EFEO Paris : A.465.
- Phan Huy Chú 潘輝注, *Du Hiên Tùng Bút* 輶軒叢筆 [Note écrite dans le véhicule de l'ambassadeur], 1826, Institut du Hán Nôm : A.801.
- Phan Huy Chú 潘輝注, *Hoàng Việt Địa Dư Chí* 皇越地輿誌 [Monographie géographique du Việt impérial], 1834, Bibliothèque nationale du Việt Nam : R.2212.
- Phan Huy Chú 潘輝注, *Lịch Triều Hiến Chương Loại Chí* 歷朝憲章類誌 [Encyclopédie des règlements des dynasties successives], 1819, EFEO Paris : A.50.
- Tôn Thất Hân 尊室訢, *Tiên Nguyên Toát Yếu Phả Tiên Biên* 仙源撮要譜前編 [Livre antérieur de la généalogie de la famille Nguyễn], 1917, EFEO Paris : VIET/A/Hist.16.
- Tổng Phúc Ngoạn 宋福玩 et Dương Văn Châu 楊文珠, *Xiêm La Quốc Lộ Trình Tập Lục* 暹羅國路程集錄 [Notes sur l'itinéraire du royaume Siam], éd. par Chen Ching-ho 陳荊和, Hong Kong : Institut de l'Asie nouvelle de l'Université chinoise de Hong Kong, 1966.
- Trần Văn Tuân 陳文恂 et Tổng Phúc Đạm 宋福淡, *Nguyễn Triều Long Hưng Sự Tích* 阮朝龍興事跡 [Histoire de la fondation de la dynastie Nguyễn], 1819, EFEO Paris : A.1126.
- Trịnh Hoài Đức 鄭懷德, *Cán Trai Thi Tập* 艮齋詩集 [Anthologie de Trịnh Hoài Đức], 1819, EFEO Paris : A.780.
- Trương Hảo Hợp 張好合, *Mộng mai đình thi thảo* 夢梅亭詩草 [Florilège de Trương Hảo Hợp], 1831, Institut du Hán Nôm : A.1529.
- Trương Quốc Dụng 張國用, *Thoái Thực Kí Văn* 退食記聞 [Notes prises à mes heures perdues], 1851, EFEO Paris : A.104.

(2) Imprimés

- (Anonyme), *Tân khan Việt âm thi tập* 新刊越音詩集 [Florilège de poèmes vietnamiens, nouvel imprimé], 1729, Bibliothèque nationale du Việt Nam : R.603.
- Séraphin Couvreur, trad., *Les quatre livres, avec un commentaire abrégé en chinois, une double traduction en français et en latin et un vocabulaire des lettres et des noms propres*, Ho Kien Fou : Imprimerie de la Mission catholique, 1895.
- Bùi Huy Bích 裴輝璧, éd., *Hoàng Việt Văn Tuyển* 皇越文選 [Spicilège de l'Empire du Việt Nam], 1825, EFEO Paris : A.3163.
- Gao Jinxiao 高津孝 et Chen Jie 陳捷, éd., *Liuqiu wangguo hanwen wenxian jicheng* 琉球王國漢文文獻集成 [Compilation des documents en chinois du royaume du Ryūkyū], Shanghai : Fudan daxue chubanshe, 2013.

- Hội đồng trị sự Nguyễn Phúc tộc, éd., *Nguyễn Phúc Tộc thế phả* [Généalogie de la famille Nguyễn Phúc], Huế : Nhà xuất bản Thuận Hóa - Huế, 1995.
- Institut de littérature et de histoire de l'Université Fudan et Institut Hán Nôm, éd., *Yuenan hanwen yanxing wenxian jicheng* 越南漢文燕行文獻集成 [Compilation des récits de voyage en chinois des Vietnamiens séjournant à Pékin], Shanghai : Fudan daxue chubanshe, 2010.
- Institut de littérature et d'histoire de l'Université Fudan et Institut de la culture Grand-Est de l'Université Sungkyunkwan, éd., *Hanguo hanwen yanxing wenxian xuanbian* 韓國漢文燕行文獻選編 [Compilation des récits de voyage en chinois rédigés de Coréens séjournant à Pékin], Shanghai : Fudan daxue chubanshe, 2011.
- Li Delong 李德龍, éd., *Lidai riji congchao* 歷代日記叢鈔 [Compilation des journaux sous les différentes dynasties], Pékin : Xueyuan chubanshe, 2006.
- Ngô Thị Nhận, *Ngô Thị Nhận Tác Phẩm* [Ouvrages de Ngô Thị Nhận], éd. par Mai Quốc Liên, Hanoi : Nhà xuất bản Văn học, 2001.
- Nguyễn Cư Trinh, *Sãi vãi* [Bonzes et bonzesses], éd. par Lê Ngọc Trụ, Saïgon : Nhà sách Khai-trí, 1969.
- Nguyễn Tiên Khang 阮進康, *Chiêu Quân tân truyện* 昭君新傳 [Nouvelle histoire de Zhaojun], 1923, Bibliothèque nationale du Việt Nam : R.1916.
- Nguyễn Trãi 阮廌, *Ức Trai Tập* 抑齋集 [Recueil de Ức Trai], 1868, EFEO Paris : A.139.
- Nie Chongyi 聶崇義, *Xinding Sanli tu* 新定三禮圖 [Trois livres des Rites illustrés (nouvelle version)], Tongzhi tang, 1673.
- Phan Thúc Trục 潘叔直, *Quốc Sử Di Biên* 國史遺編 [Recueil de l'histoire d'État oubliée], Hong Kong : Institut de l'Asie nouvelle de l'Université chinoise de Hong Kong, 1965.
- Tang Jingsong 唐景崧, *Qingyin riji* 請纓日記 [Journal d'un officier qui a offert ses services à l'armée], Taiwan : Taiwan buzhengshi shu, 1893.
- Trịnh Hoài Đức 鄭懷德, *Gia Định Thành Thông Chí* 嘉定城通志 [Géographie générale de la ville Gia-Định], Tokyo : Institut des langues et civilisation de l'Université Keiō, 2019.
- Trịnh Hoài Đức 鄭懷德, *Gia Định-Thung Chi, Histoire et description de la Basse Cochinchine*, trad. par G. Aubaret, Paris : Impr. impériale, 1863.
- Vũ Thế Đình 武世營, *Hà Tiên Trấn Diệp Trấn Mặc Thị Gia Phả* 河仙鎮葉鎮鄭氏家譜 [Généalogie du lignage des Mặc, gouverneurs du Hà Tiên], Hanoi : Nhà xuất bản thế giới, 2006.
- Wuhei 鄔黑, Zhou Can 周燦, et Ming Tu 明圖, *Shijiao jishi* 使交紀事 [Récit de la mission diplomatique au Giao Chi], 1683.
- Zhou Dagan 周達觀, *Zhenla fengtu ji jiaozhu* 真臘風土記校注 [Mémoire sur les coutumes du Cambodge, version annotée et de recension], éd. par Xia Nai 夏鼐, Pékin : Zhonghua Shuju, 1981.

BIBLIOGRAPHIE

Outils de travail

- Bùi Quang Tung, « Tables synoptiques de chronologie vietnamienne », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, vol. 51, No. 1, 1963 : p. 1-78.
- Đỗ Văn Ninh, *Từ điển chức quan Việt Nam* [Dictionnaire historique des charges et fonctions du Việt Nam], Hanoi : Nhà xuất bản Thanh Niên, 2002.
- Hội đồng quốc gia chỉ đạo biên soạn Từ điển bách khoa Việt Nam, *Từ điển bách khoa Việt Nam* [Encyclopédie du Việt Nam], Hanoi : Trung tâm biên soạn Từ điển bách khoa Việt Nam, 1995.
- Trần Nghĩa et François Gros, éd., *Catalogue des livres en Han Nôm/Di sản Hán Nôm Việt Nam*, Hanoi : Nhà xuất bản Khoa học Xã hội, 1993.
- U.S. Central Intelligence Agency, « Indochina Atlas - Indochina Surface Configuration », 1970.
- Viện Khoa học xã hội Việt Nam - Viện Sử học, *Tổng mục lục 50 năm Tạp chí Nghiên cứu lịch sử (1954-2004)* [Catalogue général de la Revue des Études Historiques sur 50 ans (1954-2004)], Hanoi : Nhà xuất bản Khoa học Xã hội, 2005.

Histoire générale, étude globale, histoire de l'Asie du Sud-Est

- Leclère Adhémar, *Histoire du Cambodge, depuis le 1er siècle de notre ère (1914)*, Paris : Librairie Paul Geuthner, 1914.
- Charles Archambault, « Les Annales de l'ancien Royaume de S'ienng Khwang », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, vol. 53, No. 2, 1967 : p. 557-674.
- Étienne Aymonier, *Le Cambodge*, Paris : Ernest Leroux, 1900.
- Chris Baker et Pasuk Phongpaichit, *A History of Thailand*, Sydney : Cambridge University Press, 2014.
- Pierre Brocheux et Daniel Hemery, *Indochine : La Colonisation ambiguë - 1858-1954*, Paris : La Découverte, 2004.
- David Chandler, *A History of Cambodia (4th edition)*, Boulder, Colorado : Westview Press, 2007.
- L. De Reinach, *Le Laos*, Paris : A. Charles, 1901.
- Madeleine Giteau, *Histoire du Cambodge*, Paris : Didier, 1957.
- Christopher Goscha, *The Penguin History of Modern Vietnam*, London : Penguin Books Ltd, 2017.

- Karl L. Hutterer éd., *Economic Exchange and Social Interaction in Southeast Asia : Perspectives from Prehistory, History, and Ethnography*, University of Michigan Press, 1978.
- Ken Kampe et Don McCaskill éd., *Development of Domestication? Indigenous Peoples of Southeast Asia*, Bangkok : Silkworm Books, 1997.
- Paul Le Boulanger, *Histoire du Laos français : Essai d'une étude chronologique des principautés laotiennes*, Paris : Plon, 1930.
- Lê Thành Khôi, *Le Viêt-Nam, histoire et civilisation*, Paris : Les Éditions de minuit, 1955.
- Victor Lieberman, *Strange Parallels: Southeast Asia in Global Context, c.800-1830, Volume 1 : Integration on the Mainland*, New York : Cambridge University Press, 2003.
- Michel Lorrillard, « Les chroniques royales du Laos, contribution à la connaissance historique des royaumes lao (1316-1887) », thèse de doctorat, École pratique des hautes études, 1995.
- Manich Jumsai, *History of Laos*, Bangkok : Chalermnit, 1971.
- Manich Jumsai, *History of Thailand & Cambodia, from the days of Angkor to the present*, Bangkok : Chalermnit, 1970.
- George Maspero, « Le royaume de Champa: Chapitre VIII (Suite) », *T'oung Pao*, vol. 12, No. 4, 1911 : p. 451-482.
- Charles B Maybon, *Histoire moderne du pays d'Annam (1592-1820) : étude sur les premiers rapports des Européens et des Annamites et sur l'établissement de la dynastie annamite des Nguyễn*, Paris : Librairie Plon, 1920.
- Jean Moura, *Le royaume du Cambodge*, Paris : Ernest Leroux, 1883.
- Patricia M. Pelley, *Postcolonial Vietnam : New Histories of the National Past*, Durham N.C. : Duke University Press, 2002.
- Phạm Đức Thành, *Lịch sử Campuchia* [Histoire du Cambodge], Hanoï : Nhà xuất bản Văn hóa Thông tin, 1995.
- Phạm Việt Trung et Nguyễn Xuân Kỳ, *Lịch sử Campuchia, từ nguồn gốc đến ngày nay* [Histoire du Cambodge, des origines à nos jours], Hanoï : Nhà xuất bản Đại học và Trung học Chuyên nghiệp, 1982.
- Phan Khoang, *Việt sử xứ Đàng Trong 1558-1777 (cuộc nam tiến của dân tộc Việt Nam)* [Histoire de la Cochinchine 1558-1777 (la marche vers le Sud des Vietnamiens)], Saïgon : Nhà sách Khai-trí, 1970.
- Anthony Reid, *Southeast Asia in the Age of Commerce, 1450-1680*, New Haven : Yale University Press, 1990.
- Martin Stuart-Fox, *A Short History of China and Southeast Asia: Tribute, Trade and Influence*, Crows Nest, NSW : Allen & Unwin, 2003.
- Martin Stuart-Fox, *The Lao Kingdom of Lan Xang : rise and decline*, Bangkok : White Lotus Press, 1998.
- Nicholas Tarling, éd., *The Cambridge history of Southeast Asia*, Cambridge : Cambridge University press, 1992.
- K. W. Taylor, *A History of the Vietnamese*, Cambridge : Cambridge University Press, 2013.
- Trần Thị Vinh, éd., *Lịch sử Việt Nam* [Histoire du Việt Nam], Hanoï : Nhà xuất bản Khoa học Xã hội, 2017.
- Trần Trọng Kim, *Việt Nam Sử Lược* [Abrégé de l'histoire vietnamienne], Saïgon : Bộ giáo dục - Trung tâm học liệu xuất bản, 1971.

- Maha Sila Viravong, *History of Laos (Phong Savadan Lao)*, trad. par U.S. Joint Publications Research Service, New York : Paragon Book Reprint Corp, 1964.
- Olivers Wolters, *History, culture, and region in Southeast Asian perspectives*, Ithaca, New York, Singapore : Institute of Southeast Asian Studies, 1999.
- W. A. R. Wood, *A history of Siam, from the earliest times to the year A.D. 1781: with a supplement dealing with more recent events*, London : T. Fisher. Unwin, ltd, 1926.

Ouvrages et articles monographiques

Việt Nam

- Claudine Ang, *Poetic Transformations : Eighteenth-Century Cultural Projects on the Mekong Plains*, Harvard University Press, 2019.
- Hoai Huong Aubert-Nguyen et Michel Espagne éd., *Le Vietnam : une histoire de transferts culturels*, Paris : Demopolis, 2015.
- Léonard Arousseau, « Sur le nom de Cochinchine », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, vol. 24, No. 1, 1924 : p. 563-579.
- Bùi Thanh Vân, trad., « Généalogie des Nguyễn avant Gia-Long », *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, No. 3, 1920 : p. 295-328.
- Léopold Cadière, « Le changement de costume sous Võ-Vuong, ou une crise religieuse à Hué au XVIIIe siècle », *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, No. 4, 1915 : p. 417-424.
- Byung Wook Choi, *Southern Vietnam under the Reign of Minh Mạng (1820-1841) : Central Policies and Local Response*, Ithaca, New York : Southeast Asia Program Publication, Cornell University, 2004.
- Đào Duy Anh, *Đất nước Việt Nam qua các đời, nghiên cứu địa lý học lịch sử Việt Nam* [Le Việt Nam à travers les époques : études géographiques et historiques du Việt Nam], Hanoi : Nhà xuất bản Khoa học, 1964.
- Đình Khắc Thuận, « Contribution à l'histoire de la dynastie des Mạc (1527-1592) du Việt Nam », thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales, 2000.
- Jean-Pierre Duteil, *L'ombre des nuages : Histoire et civilisation du Vietnam au temps des Lê et au début de la dynastie Nguyễn, 1427-1819*, Paris : Arguments, 1997.
- Huỳnh Minh, *Gia-Định xưa và nay* [Gia Định, passé et présent], Saïgon : Hạnh Phúc, 1973.
- Itō Seiji 伊藤清司, éd., *Ine, fune, matsuri, Matsumoto Nobuhiro sensei tsuitō ronbun-shū* 稲・舟・祭——松本信広先生追悼論文集 [Riz, bateau, culte : en hommage à M. Matsumoto Nobuhiro], Tokyo : Ro kkō shuppan, 1982.
- A. Laborde, « La province du Phu Yên », *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, No. 4, 1929 : p. 199-254.
- Pierre-Bernard Lafont éd., *Les frontières du Vietnam, histoire des frontières de la péninsule indochinoise*, Paris : L'Harmattan, 1989.

- Philippe Langlet, *L'ancienne historiographie d'État au Vietnam, Tome I, Raisons d'être, conditions d'élaboration et caractères au siècle des Nguyễn*, Paris : École française d'Extrême-Orient, 1990.
- Li Tana, *Nguyen Cochinchina : Southern Vietnam in the Seventeenth and Eighteenth Centuries*, Ithaca, N.Y : Southeast Asia Program Publications, Cornell University, 1998.
- Li Tana, « 'The Inner Region' : A Social and Economic History of Nguyen Vietnam in the Seventeenth and Eighteenth Centuries », thèse de doctorat, Australian National University, 1992.
- Claudius Madrolle, *Indochine du sud, de Marseille à Saigon*, Paris : Hachette, 1926.
- Minh Tường Nguyễn, *Cải cách hành chính dưới triều Minh Mệnh : 1820-1840* [La réformation administrative sous le règne de Minh-Mệnh : 1820-1840], Hanoï : Nhà xuất bản Khoa học Xã hội, 1996.
- Pierre Montagnon, *France-Indochine : un siècle de vie commune (1858-1954)*, Paris : Pygmalion, 2004.
- Ngô Đức Thịnh, éd., *Đạo Mẫu ở Việt Nam* [Croyance en la déesse mère au Việt Nam], Hanoï : Nhà xuất bản Văn hóa Thông tin, 1996.
- Nguyễn Ba Thiên, *La Cochinchine : histoire d'une colonie française en Asie extrême* Recherches asiatiques, Paris : L'Harmattan, 2014.
- Nguyễn Đại Đồng, *Chùa quán sứ* [La pagode Quán sứ], Hanoï : Nhà xuất bản tôn giáo, 2011.
- Nguyễn Đình Đầu, *Việt Nam quốc hiệu & cương vực qua các thời đại* [Nom du pays et des territoires du Việt Nam à travers les époques], Hanoï : Nhà xuất bản trẻ, 2007.
- Nguyễn Hữu Tâm, « Giới thiệu các đạo sắc của trại Sào Long xã Nga My huyện An Hóa tỉnh Ninh Bình » [Introduction sur les décrets de canonisation conservés dans le hameau montagnard Sào Long, village Nga My, district An Hóa, province Ninh Bình], *Thông báo Hán Nôm học*, 2009, p. 827-831.
- Nguyễn Thanh Tùng, « Về lai lịch bài thơ Đáp bắc nhân vấn An Nam phong tục vẫn được xem là của Hồ Quý Ly » [De l'origine du poème Đáp bắc nhân vấn An Nam phong tục toujours attribué à Hồ Quý Ly], *Thông báo Hán Nôm học*, 2009, p. 1014-1027.
- Nguyễn Thế Anh, « Buddhism and Vietnamese society throughout history », *South East Asia Research*, vol. 1, No. 1, 1993 : p. 98-114.
- Nguyễn Thế Anh, « Le bouddhisme dans la pensée politique du Việt-Nam traditionnel », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, vol. 89, No. 1, 2002 : p. 127-143.
- Nguyễn Thế Anh, « Le Nam Tiến dans les textes vietnamiens », in *Les frontières du Vietnam, histoire des frontières de la péninsule indochinoise*, éd. par Pierre-Bernard Lafont, Paris : L'Harmattan, 1989, p. 121-127.
- Nguyễn Thế Anh, « The Vietnamese Resistance to Chinese Expansion », in *Parcours d'un historien du Việt Nam : recueil des articles écrits par Nguyễn Thế Anh*, éd. par Philippe Papin, Paris : Les Indes savantes, 2008.
- Nguyễn-van-Hai, « Biographie de Chau-van-Tiếp, général de Gia-long », *Bulletin de la Société des Etudes Indochinoises*, No. 59, 1910 : p. 133-140.
- Philippe Papin éd., *Parcours d'un historien du Việt Nam : recueil des articles écrits par Nguyễn Thế Anh*, Paris : Les Indes savantes, 2008.
- Phan Huy Lê, Bùi Đăng Dũng, Phan Đại Doãn, Phạm Thị Tâm, et Trần Bá Chí, *Một số trận quyết chiến chiến lược trong lịch sử dân tộc* [Un certain nombre de batailles décisives

- stratégiques dans l'histoire nationale], Hanoï : Nhà xuất bản Quân đội Nhân dân, 1976 ; Hanoï : Nhà xuất bản Hồng Đức, 2019.
- Emmanuel Poisson, « La contribution de Hà Thúc Giao, juge provincial de Vĩnh Long, au débat sur l'administration des confins du Đại Nam », *Péninsule*, vol. 65, No. 2, 2012 : p. 145-159.
- Emmanuel Poisson, *Mandarins et subalternes au nord du Việt Nam : une bureaucratie à l'épreuve, 1820-1918*, Paris : Maisonneuve & Larose, 2004.
- Jacob Ramsay, *Mandarins and martyrs : the church and the Nguyen dynasty in early nineteenth-century Vietnam*, Stanford : Stanford University Press, 2008.
- Smith R.B., « The Cycle of Confucianization in Vietnam », in *Aspects of Vietnamese History*, éd. par Walter F. Vella, Honolulu : University of Hawaii Press, 1973, p. 1-29.
- Anthony Reid et Tran Nhung Tuyet éd., *Việt Nam : Borderless Histories*, Madison : University of Wisconsin Press, 2006.
- Pierre Rousset, *Communisme et nationalisme vietnamien, le Vietnam entre les deux guerres mondiales*, Paris : Édition Galilée, 1978.
- Sun Haiqiao 孫海橋, « “Yiguan Tang zhidu, liyue Han junchen” shiyuan kao “衣冠唐制度, 禮樂漢君臣”詩源考 » [Étude critique sur l'origine des vers « Y quan Đường chế độ, Lễ nhạc Hán quân thần »], *Guangxi zhiye jishu xueyuan xuebao*, No. 3, 2013 : p. 84-87.
- Tạ Chí Đại Trường, *Lịch sử nội chiến ở Việt Nam, từ 1771 đến 1802* [La guerre civile du Việt Nam, de 1771 à 1802], Saïgon : Văn sử học, 1973.
- Trần Nam Tiến, *Ngoại giao giữa Việt Nam và các nước phương Tây dưới triều Nguyễn (1802-1858)* [La diplomatie entre le Việt Nam et les pays occidentaux sous le règne des Nguyễn (1802-1858)], Hồ-Chi-Minh-Ville : Nhà xuất bản Đại học Quốc gia TP HCM, 2006.
- Trần Quang Đức, *Ngàn năm áo mũ* [Mille ans de costumes et de chapeaux], Hanoï : Nhà xuất bản thế giới, 2013.
- Trần Quốc Vương, « Nguyễn Trãi trong bối cảnh văn hóa Việt Nam » [Nguyễn Trãi dans le contexte culturel vietnamien], *Nghiên cứu lịch sử*, No. 4, 1980 : p. 45-51.
- Trần Trọng Dương, « Khảo về Đại Cổ Việt (nước Việt - nước phật giáo) » [Note sur Đại Cổ Việt (pays Việt - pays bouddhiste)], *Tạp chí Hán Nôm*, No. 2, 2009 : p. 54-75.
- Truong Buu Lam, *Colonialism Experienced : Vietnamese Writings on Colonialism, 1900-1931*, Michigan : University of Michigan Press, 2000.
- Yoshiharu Tsuboi, *L'Empire vietnamien face à la France et à la Chine : 1847-1885*, Paris : L'Harmattan, 1987.
- Walter F. Vella éd., *Aspects of Vietnamese History*, Honolulu : University of Hawaii Press, 1973.
- Võ Vinh Quang et Nguyễn Đình Đình, « Tổng Sơn quận chúa Nguyễn Thị Ngọc Vạn qua sắc phong, lăng mộ và tín ngưỡng thờ phụng ở Huế » [Princesse de Tổng Sơn, Nguyễn Thị Ngọc Vạn à travers des décrets, un mausolée et des cultes à Huế], *Tạp chí Nghiên cứu và Phát triển*, vol. 126, No. 9, 2015 : p. 54-61.
- Wynn Wilcox, « Transnationalism and Multiethnicity in the Early Nguyễn Ánh Gia Long Period », in *Việt Nam : Borderless Histories*, éd. par Anthony Reid et Tran Nhung Tuyet, Madison : University of Wisconsin Press, 2006, p. 194-216.
- Yang Baoyun, *Contribution à l'histoire de la principauté des Nguyễn au Vietnam méridional (1600-1775)*, Genève : Olizane, 1992.
- Ye Shaofei 葉少飛, « Yuenan gudai neidi waichen zhengce yu shuangchong guohao de yanbian 越南古代內帝外臣政策與雙重國號的演變 » [La politique de « l'empereur face à l'intérieur,

sujets face à l'extérieur » du Viêt Nam ancien et l'évolution du nom double d'État], *Xingxiang shixue yanjiu*, No. 1, 2016 : p. 134-166.

La Chine et ses relations avec le Viêt Nam

Antony Robert, « Yang Yandi : 1644-1684 nian zhongyue haiyu bianjie de haidao, fanpanzhe he yingxiong 楊彥迪：1644-1684 年中越海域邊界的海盜、反叛者及英雄 » [Yang Yandi : pirates, rebelles et héros des eaux sino-vietnamiennes de 1644-1684], *Haijiaoshi yanjiu*, No. 9, 2016 : p. 261-280.

Chang Che-Ting 張哲挺, « Yuenan yanxingshi Li Wenfu wenhua zhonghuaguan zhi tese 越南燕行使李文馥文化中華觀之特色 » [Les particularités de l'opinion sur la culture chinoise de l'ambassadeur vietnamien Lý Văn Phức : d'après sa mission en Chine], *Taiwan dongya wenming yanjiu xuekan*, No. 1, 2017 : p. 47-82.

Chen Guobao 陳國保, « Yuenan shichen yu Qingdai zhongyue zongfan zhixu 越南使臣與清代中越宗藩秩序 » [Les ambassadeurs vietnamiens et la hiérarchie tribulaire sino-vietnamienne sous le règne Qing], *Qingshi yanjiu*, No. 2, 2012 : p. 63-75.

Dai Kelai 戴可來, « Luelun gudai Zhongguo he Yuenan zhijian de zongfan guanxi 略論古代中國和越南之間的宗藩關係 » [Étude sur les relations tributaires entre la Chine et le Viêt Nam à la période ancienne], *Zhongguo bianjiang shidi yanjiu*, No. 02, 2004 : p. 117-122.

John King Fairbank, éd., *The Chinese world order : traditional China's foreign relations*, Cambridge : Harvard University Press, 1968.

Fang Guoyu 方國瑜, *Zhongguo xinan lishi dili kaoshi 中國西南歷史地理考釋* [Étude critique et commentaires sur l'histoire et la géographie du Sud-Ouest de la Chine], Pékin : Zhonghua Shuju, 1987.

C. P. Fitzgerald, *The Chinese View of their Place in the World*, London : Oxford University Press, 1964.

Ge Zhaoguang 葛兆光, « Chaogong, liyi, yiguan : cong Qianlong 55nian annanguowang rehe zhushou ji qing gaiyifuse shuoqi 朝貢、禮儀與衣冠——從乾隆五十五年安南國王熱河祝壽及請改易服色說起 » [Tributs, rites, costumes : le roi d'Annam assiste à l'anniversaire de Qianlong en 1790 à Rehe et demande à changer de costume], *Fudan xuebao (shehui kexuban)*, No. 2, 2012 : p. 1-11.

Han Zhoujing 韓周敬, « Yuenan Ruandai zhengqu qukuai xiangguan yuci kaoshi 越南阮代政區區塊相關語詞考釋 » [Étude critique du glossaire sur la division administrative du Viêt Nam des Nguyễn], *Yuenan yanjiu*, No. 1, 2019 : p. 161-171.

Ji Qiufeng 計秋楓, « Majiaerni shihua shijian zhong de Yingjili biaowen kao 馬戛爾尼使華事件中的英吉利“表文”考 » [Étude sur le « mémoire » anglais dans la mission Macartney en Chine], *Shixue yuekan*, No. 8, 2008 : p. 48-55.

Liam C. Kelley, *Beyond The Bronze Pillars : Envoy Poetry And The Sino-Vietnamese Relationship*, Honolulu : University of Hawaii Press, 2005.

Robert E. Kelly, « A 'Confucian Long Peace' in pre-Western East Asia ? », *European Journal of International Relations*, vol. 18, No. 3, 2012 : p. 407-430.

- Li Na 李娜, « 1849 nian Yuenan ruqing shichen yu Qingchao bansongguan changhe shi chuyi 1849 年越南如清使臣與清朝伴送官唱和詩芻議 » [Modestes propos sur les échanges poétiques entre les ambassadeurs vietnamiens et leurs convoyeurs Qing en 1849], *Guangxi shifan xueyue xuebao (zhexue shehui kexue ban)*, vol. 35, No. 6, 2014 : p. 59-63.
- Liao Meini 廖美妮, « Yuenan Ruanchao “Đại Nam Quốc Cương Giới Vững Biên” kaoxi 越南阮朝《大南國疆界彙編》考析 [Étude critique sur le “Đại Nam Quốc Cương Giới Vững Biên” des Nguyễn du Việt Nam] », mémoire de maîtrise, Université du Guangxi des Minorités, 2014.
- Lu Zhengang 呂振綱, « Chaoyue lishixue chuantong : ronghe guoji guanxi ji qita lingyu de chaogong tixi yanjiu 超越歷史學傳統：融合國際關係及其他領域的朝貢體系研究 » [Au-delà de la tradition de l’historiographie : études du système tributaire intégrant les études des relations internationales et d’autres domaines], *Zhongguoshi yanjiu dongtai*, No. 3, 2019 : p. 37-45.
- Lv Xiaopeng 呂小蓬, « Feng Kekuan xian Wanlidi zhugushi de wajiao wenhua jiedu 馮克寬獻萬曆帝祝嘏詩的外交文化解讀 » [Analyse de la culture diplomatique dans les poèmes d’anniversaire de Phùng Khắc Khoan dédiés à l’empereur Wanli], *Beijing shehui kexue*, No. 10, 2017 : p. 88-95.
- Dian H. Murray, *Pirates of the South China coast, 1790-1810*, Stanford : Stanford University Press, 1987.
- Nguyễn Thế Long, *Bang giao Đại Việt* [Les relations diplomatiques du Đại-Việt], Hanoi : Nhà xuất bản Văn hóa Thông tin, 2005.
- Niu Junkai 牛軍凱, « Nanming yu annan guanxi chutan 南明與安南關係初探 » [Étude préliminaire sur les relations entre l’État Ming du Sud et l’Annam], *Nanyang wenti yanjiu*, No. 2, 2001 : p. 91-97.
- Niu Junkai 牛軍凱, « San gui jiu kou yu wu bai san kou : Qingchao yu Annan de liyi zhi zheng 三跪九叩與五拜三叩：清朝與安南的禮儀之爭 » [Sanguijiukou et wubaisankou : controverse rituelle entre les Qing et l’Annam], *Nanyang wenti yanjiu*, No. 1, 2005 : p. 46-52.
- Sylvie Pasquet, « Les éléphants birmans offerts à la mère de l’empereur Qianlong : étude du “message tributaire birman sur feuille d’argent” conservé au musée national de l’Ancien Palais », colloque sur « L’histoire attestée par des documents : le deuxième Symposium international sur les archives Ch’ing », Musée national du Palais, Taipei, 2005.
- Phạm Hoàng Quân, éd., *Minh thực lục : Quan hệ Trung Quốc - Việt Nam thế kỷ XIV - XVII* [Les chroniques véridiques des Ming : relations sino-vietnamiennes du XIVe au XVIIe siècle], trad. par Hồ Bạch Thảo, Hanoi : Nhà xuất bản Hà Nội, 2010.
- Phạm Hoàng Quân, éd., *Thanh thực lục : Quan hệ Thanh - Tây Sơn cuối thế kỷ XVIII - đầu thế kỷ XIX* [Les chroniques véridiques des Qing : relations entre les Qing et les Tây Sơn de la fin du XVIIIème siècle au début du XIXème siècle], trad. par Hồ Bạch Thảo, Hanoi : Nhà xuất bản Hà Nội, 2010.
- Quan Hexiu 權赫秀, « Zhongguo gudai chaogong guanxi yanjiu pingshu 中國古代朝貢關係研究評述 » [État de la recherche sur les relations tributaires de la Chine ancienne], *Zhongguo bianjiang shidi yanjiu*, No. 3, 2005 : p. 124-133.

- Shao Xunzheng 邵循正, *Zhongfa yuenan guanxi shimo* 中法越南關係始末 [Histoire des relations franco-chinoises dans les affaires vietnamiennes], Hebei : hebei jiaoyu chubanshe, 2000.
- Shimizu Taro 清水太郎, « Pekin ni okeru Betonamu shisetsu to Chōsen shisetsu no kōryū, 15 seiki kara 18 seiki o chūshin ni 北京におけるベトナム使節と朝鮮使節の交流, 15世紀から18世紀を中心に » [Échanges entre les ambassadeurs vietnamiens et coréens à Pékin : du XV^e au XVIII^e siècle], *Tōnan'ajia kenkyū*, vol. 48, No. 3, 2010 : p. 334-363.
- Sun Hongnian 孫宏年, *Qingdai Zhongyue guanxi yanjiu : 1644-1885* 清代中越關係研究 : 1644-1885 [Recherche sur les relations tributaires sino-vietnamiennes de la dynastie Qing : 1644-1885], Ha'erbin : Heilongjiang jiaoyu chubanshe, 2004.
- Tạ Ngọc Liên, *Quan hệ giữa Việt Nam & Trung Quốc (Thế kỷ XV - Đầu thế kỷ XVI)* [Les relations sino-vietnamiennes du XV^e siècle au début de XVI^e siècle], Hanoi : Nhà xuất bản Khoa học Xã hội, 1995.
- Trần Đức Anh Sơn, « Hiểu thêm về các chuyến đi sứ sang Trung Hoa dưới triều Nguyễn (1802-1945) » [Mieux comprendre les ambassades envoyées en Chine sous le règne des Nguyễn], *Nghiên cứu lịch sử*, No. 4, 2003 : p. 7-22.
- Wang Ke 王珂, *Zhongguo, cong tianxia dao minzu guojia* 中國, 從天下到民族國家 [Chine, de « sous le Ciel » à l'État national], Taipei : Zhengda chubanshe, 2014.
- Wang Qian 汪乾, « Rujia sixiang jichu shang de shijie zhixu 儒家思想基礎上的世界秩序 » [Un ordre mondial basé sur le confucianisme], *Guoji zhengzhi kexue*, No. 4, 2017 : p. 68-89.
- Wang Yuancong 王元崇, « Qingdai shixianshu yu Zhongguo xiandai tongyi duomingzu guojia de xingcheng 清代時憲書與中國現代統一多民族國家的形成 » [Les calendriers de la dynastie Qing et la formation d'un pays multiethnique unifié de la Chine moderne], *Zhongguo shehui kexue*, No. 5, 2018 : p. 185-203.
- John K. Whitmore, *Vietnam, Hồ Quý Ly, and the Ming (1371-1421)*, New Haven, CT : Yale Center for International and Area Studies, 1985.
- Brantly Womack, *China and Vietnam : The politics of asymmetry*, Cambridge : Cambridge University Press, 2006.
- Alexander Woodside, *Vietnam and the Chinese Model : A Comparative Study of Vietnamese and Chinese Civil Government in the First Half of the Nineteenth Century*, Cambridge, Mass., London : Harvard University press, 1988.
- Wu Zhipan 吳志攀 et Li Yu 李玉, éd., *Dongya de jiazhi* 東亞的價值 [Les valeurs de l'Asie de l'Est], Pékin : Beijing daxue chubanshe, 2010.
- Yu Hongliang 魚宏亮, « Fashi de zhengzhishi, Qingdai tifa yifu zhengce xinkao 髮式的政治史——清代剃髮易服政策新考 » [Histoire politique de la coiffure, nouvelles études sur la politique des Qing du changement de coiffure et de vêtement], *Qinghua daxue xuebao (zhexue shehui kexuban)*, No. 1, 2020 : p. 57-77.
- Zhang Jian 張鑑, *Ruanyuan nianpu* 阮元年譜 [Notice biographique de Ruan Yuan], Pékin : Zhonghua Shuju, 2006.

Les pays péninsulaires et leurs relations avec le Viêt Nam

- M. J. Bouchot, « Saïgon sous la domination cambodgienne et annamite », *Bulletin de la Société des Études Indochinoises*, vol. 1, No. Nouvelle série, 1926 : p. 3-31.
- Kennon Breazeale, « The Lao-Tay Son alliance, 1792 and 1793 », in *Breaking New Ground in Lao History, Essays on the Seventh to Twentieth Centuries*, éd. par Mayoury Ngaosrivathana et Kennon Breazeale, Chiang Mai : Silkworm Books, 2002, p. 261-280.
- David Chandler, « An Anti-Vietnamese Rebellion in Early Nineteenth Century Cambodia: Pre-colonial Imperialism and a Pre-Nationalist Response », *Journal of Southeast Asian Studies*, vol. 6, No. 1, 1975 : p. 16-24.
- Đặng Văn Chương, *Quan hệ Thái Lan-Việt Nam : cuối thế kỉ XVIII-giữa thế kỉ XIX* [Les relations vietnam-thaïlandaises : de la fin du XVIIIe siècle au milieu du XIXe siècle], Hanoï : Nhà xuất bản Đại học Sư Phạm, 2010.
- Đinh Thị Dung, « Chính sách láng giềng thân thiện của vua Minh Mệnh trong quan hệ với Vạn Tượng và Xiêm La [La politique frontalière amicale de l'empereur Minh Mệnh dans ses relations avec le Vientiane et le Siam] », in *Lịch sử nhà Nguyễn : Một cách tiếp cận mới*, éd. par Phan Ngọc Liên, Hanoï : Nhà xuất bản Đại học Sư Phạm, 2011, p. 351-356.
- Michael Eiland, « Dragon and Elephant : Relations between Viet Nam and Siam, 1782-1847 », thèse de doctorat, George Washington University, 1989.
- Elizabeth J. Harris, *Cambodian Buddhism: History and Practice*, Honolulu : University of Hawaii Press, 2008.
- Huang Huanzong 黃煥宗, « Yuenan Ruanshi wangchao qinlue Jianpuzhai jiqi yuenanhua zhengce de tuixing yu shibai 越南阮氏侵略柬埔寨及其越南化政策的推行和失敗 » [L'invasion du Cambodge par le Viêt Nam des Nguyễn : mise en œuvre et échec de leur politique de vietnamisation], *Nanyang wenti yanjiu*, No. 3, 1990 : p. 79-87.
- Trudy Jacobsen, *Lost goddesses: the denial of female power in Cambodian history*, Copenhagen : NIAS Press, 2008.
- Sok Khin, *Le Cambodge entre le Siam et le Viêt Nam : de 1775 à 1860*, Paris : École française d'Extrême-Orient, 1991.
- Lê Hương, *Việt kiều ở Kampuchia* [Les expatriés vietnamiens au Cambodge], Saïgon : Nhà xuất bản Trí Đăng, 1971.
- Liu Ziyi 刘子義, « Cong yinzhigong dao yinzhi lianbang, shixi yuenan zai yinzhi diqu de kuozhang zhengce 從“印支共”到“印支聯邦”——試析越南在印支地區的擴張政策 [D'un « parti communiste indochinois » à une « fédération indochinoise » : la politique expansionniste du Viêt Nam en Indochine] », mémoire de maîtrise, Université normale de Shanghai, 2014.
- Liu Ziyi 刘子義 et Li Qian 李倩, « 19shiji chuqi Yuenan nanqi diqu yunhe kaizao huodong : yi yongjihe wei zhongxin 19 初期越南南圻地區運河開鑿活動——以永濟河為中心 » [Activités d'excavation de canaux dans la région du Sud du Viêt Nam au début du XIXème siècle : le cas du canal Vĩnh Tế.], *Guanxi minzu shifan xueyuan xuebao*, No. 6, 2013 : p. 43-47.
- Mayoury Ngaosyvathn et Pheuiphanh Ngaosyvathn, *Paths to conflagration : fifty years of diplomacy and warfare in Laos, Thailand, and Vietnam, 1778-1828*, Ithaca : Cornell Southeast Asia Program Publications, 1998.

- Nguyễn Thế Anh, « Établissement par le Viêt Nam de sa frontière dans les confins occidentaux », in *Les frontières du Viêt Nam, histoire des frontières de la Péninsule Indochinoise*, éd. par Alain Forest, Paris : L'Harmattan, 1989, p. 185-193.
- Saveng Phinith, « La frontière entre le Laos et le Viêt Nam (des origines à l'instauration du protectorat français) vue à travers les manuscrits lao », in *Les frontières du Viêt Nam, histoire des frontières de la Péninsule Indochinoise*, éd. par Alain Forest, Paris : L'Harmattan, 1989, p. 194-203.
- Mak Phoeun et Po Dharma, « La première intervention militaire vietnamienne au Cambodge (1658-1659) », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, vol. 73, 1984 : p. 285-318.
- Mak Phoeun et Po Dharma, « La deuxième intervention militaire vietnamienne au Cambodge (1673-1679) », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, vol. 77, No. 1, 1988 : p. 229-262.
- Mak Phoeun et Po Dharma, « La troisième intervention vietnamienne au Cambodge (1679-1688) », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, vol. 92, 2005 : p. 339-381.
- Mala Rajo Sathian, « Suzerain-Tributary Relations: An Aspect of Traditional Siamese Statecraft (c. 19th century) », *JATI-Journal of Southeast Asian Studies*, vol. 11, No. 1, décembre 2006 : p. 109-125.
- Mayoury Ngaosrivathana et Kennon Breazeale éd., *Breaking New Ground in Lao History, Essays on the Seventh to Twentieth Centuries*, Chiang Mai : Silkworm Books, 2002.
- Sun Jiandang 孫建黨, « “Hua-yi” guannian zai Yuenan de yingxiang yu Ruanchao dui zhoubian guojia de yazongfan guanxi “華夷”觀念在越南的影響與阮朝對周邊國家的亞宗藩關係 » [L'impact du concept « la Chine et les barbares » au Viêt Nam et les relations sub-tributaires de la dynastie Nguyễn avec ses pays voisins], *Xuchang xueyuan xuebao*, No. 06, 2011 : p. 110-113.
- Sun Jiandang 孫建黨, « Yuenan Ruanchao Mingming shiqi de duiwai guanxi 越南阮朝明命時期的對外關係 [Relations extérieures du Viêt Nam sous le règne de Minh Mệnh de la dynastie Nguyễn] », mémoire de maîtrise, Université de Zhenzhou, 2001.
- Philip Taylor, *The Khmer Lands of Vietnam: Environment, Cosmology, and Sovereignty*, Honolulu : University of Hawaii Press, 2014.
- Walter F. Vella, *Siam Under Rama III 1824-1851*, New York : J.J. Augustin Incorporated, 1957.
- Vũ Đức Liêm, « Vietnam at the Khmer frontier : boundary politics, 1802-1847 », *Crosscurrents : East Asian History and Culture Review*, No. 20, 2016 : p. 75-101.
- Thongchai Winichakul, *Siam Mapped : A History of the Geo-Body of a Nation*, Honolulu : University of Hawaii Press, 1997.
- Xie Xinye 謝信業, « Changshan yu Qiongyang zhijian : 19 shiji Yuenan Ruanchao xibu bianjiang jinglue yanjiu 長山與穹江之間：19世紀越南阮朝西部邊疆經略研究 [Entre la cordillère annamitique et le fleuve Mékong : études du gouvernement de la région frontière occidentale du Viêt Nam des Nguyễn au XIX^e siècle] », mémoire de maîtrise, Université de Xiamen, 2020.
- Xie Xinye 謝信業 et Chen Yao 陳遙, « 13-17 shiji Laowo yu Yuenan guanxi tanxi 13-17世紀老撾與越南關係探析 » [Analyse des relations entre le Viêt Nam et le Laos du XIII^e au XVII^e siècle], *Nanya dongnanya yanjiu*, No. 2, 2019 : p. 126-140.

Les confins de l'Empire, ethnologie, anthropologie

- Bennet Bronson, « Exchange at the Upstream and Downstream Ends: Notes toward a Functional Model of the Coastal State in Southeast Asia », in *Economic Exchange and Social Interaction in Southeast Asia: Perspectives from Prehistory, History, and Ethnography*, éd. par Karl L. Hutterer, University of Michigan Press, 1978, p. 39-52.
- Marie De Rugy, *Aux confins des empires : Cartes et constructions territoriales dans le nord de la péninsule Indochinoise*, Paris : Éditions de la Sorbonne, 2018.
- Jacques Dournes, *Pötao : une théorie du pouvoir chez les Indochinois jorai*, Paris : Flammarion, 1977.
- Andrew Hardy, *Red hills : migrants and the state in the highlands of Vietnam*, Copenhagen : NIAS Press, 2005.
- Andrew Hardy, « L'économie hybride du post-Champa, le commerce plaine-montagne et les « marchés des sources »(nguồn) à l'époque des seigneurs Nguyễn (XVI^e-XVIII^e siècles) », in *Le Vietnam : une histoire de transferts culturels*, éd. par Hoai Huong Aubert-Nguyen et Michel Espagne, Paris : Demopolis, 2015, p. 97-114.
- Gerald Cannon Hickey, *Sons of the mountains : ethnohistory of the Vietnamese central highlands to 1954*, New Haven : Yale University Press, 1982.
- Adhémar Leclère, « Mémoire sur une charte de fondation d'un monastère bouddhique où il est question du roi du Feu et du roi de l'Eau », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. 47, No. 4, 1903 : p. 369-378.
- Nghiêm Thảm, « Tìm hiểu đồng bào Thượng, hai phiên vương của triều đình Việt-Nam hồi trước : Thủy-Xá và Hỏa xá » [Recherches sur les Montagnards, deux royaumes relevant de l'empire du Việt Nam de jadis : Thủy Xá et Hỏa Xá], *Quê Hương*, No. 28, 1961 : p. 129-141.
- Nguyễn Thị Hải, « Monarchie et pouvoirs locaux au Vietnam : le cas de la marche frontière de Cao Bằng (1820-1925) », thèse de doctorat, Université Paris Diderot, 2015.
- Nguyễn Thị Kim Vân, « Quá trình khai phá đất đai và tụ cư của người Việt ở Gia Lai-Kon Tum từ thế kỷ XVII đến nửa đầu thế kỷ XX » [Le processus de défrichement et d'installation des vietnamiens à Gia Lai - Kon Tum du XVII^e siècle à la première moitié du XX^e siècle], *Nghiên cứu lịch sử*, No. 5, 2000 : p. 43-49.
- Phan Văn Bé, *Tây Nguyên sử lược (từ thời nguyên thủy đến năm 1945)* [Abrégé de l'histoire du Tây Nguyên (des origines à l'année 1945)], Hanoi : Nhà xuất bản giáo dục, 2005.
- Oscar Salemink, *The Ethnography of Vietnam's Central Highlanders : A Historical Contextualization, 1850-1990*, Honolulu : University of Hawaii Press, 2003.
- Oscar Salemink, « The king of fire and Vietnamese ethnic policy in the Central Highlands », in *Development of Domestication? Indigenous Peoples of Southeast Asia*, éd. par Ken Kampe et Don McCaskill, Bangkok : Silkworm Books, 1997, p. 488-535.

Autres

- Hannah Arendt, « Imperialism, Nationalism, Chauvinism », *The Review of Politics*, vol. 7, No. 4, 1945 : p. 441-463.

- George Bush, « Raw Data: Bush's Speech at Whitehall Palace », le 9 novembre 2003.
- Bernard Formoso, « Les sociétés libertaires existent-elles ? », *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, No. 209, 2014 : p. 153-170.
- Francis Fukuyama, *The End of History and the Last Man*, New York : Free Press, 1992.
- John H. Herz, « Idealist Internationalism and the Security Dilemma [Internationalisme idéaliste et dilemme de sécurité] », *World Politics*, vol. 2, No. 2, 1950 : p. 157-180.
- Hội Khoa học lịch sử Việt Nam et Hội sử học Hàn Quốc, éd., *Quan hệ Việt Nam - Hàn Quốc trong lịch sử* [Les relations entre le Việt Nam et la Corée dans l'histoire], Hanoï : Nhà xuất bản thế giới, 2009.
- Mamoru Akamine 赤嶺守, *Ryūkyū ōkoku - Higashiajia no kōnāsutōn* 琉球王国 - 東アジアのコーナーストーン [Royaume Ryūkyū - Pierre angulaire de l'Asie de l'Est], Tokyo : Kōdansha Ltd., 2004.
- Marcel Mauss, « Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'Année sociologique*, 1923, p. 30-186.
- Muzium Negara, Malaysia, *Muzium Negara Kuala Lumpur : panduan galeri - Galeri C : Era Kolonial* [Musée national Kuala Lumpur : Guide de galerie - Galerie C : Ère coloniale], Kuala Lumpur : Jabatan Muzium Malaysia, 2011.
- Nguyễn Thanh Việt, *Nothing Ever Dies : Vietnam and the Memory of War*, Massachusetts : Harvard University Press, 2016.
- Bertrand Russell, *Common Sense and Nuclear Warfare*, Psychology Press, 2001.
- James C. Scott, *The Art of Not Being Governed : An Anarchist History of Upland Southeast Asia*, New Haven ; London : Yale University Press, 2009.
- James Shepley, « How Dulles averted war », *Life*, le 16 janvier 1956.

ANNEXES

1. Chronologie

968	Le pays prend le nom de Đại Cồ Việt
968-980	Dynastie des Đinh
980-1009	Dynastie des Lê antérieurs
1010-1225	Dynastie des Lý
1054	Le pays prend le nom de « Đại Việt »
1225-1400	Dynastie des Trần
1406	Invasion des Ming chinois
1414-1428	Domination chinoise
1418-1427	L'insurrection de Lam Sơn menée par Lê Lợi
1428	Établissement de la dynastie des Lê postérieurs
1527-1595	Dynastie des Mạc
1533	Restauration des Lê
1558	Nguyễn Hoàng gouverne Thuận Hóa : c'est le début de l'œuvre politique des Nguyễn
1617	Le roi cambodgien Barom Reachea VII demande à marier son fils à une princesse des Nguyễn
1623	Le roi du Cambodge accepte que les Nguyễn établissent des colonies et des douanes dans la région de Saïgon.
1627	Les hostilités entre les Trịnh, qui règnent au nom des Lê, et les Nguyễn commencent
	Le Jésuite français Alexandre de Rhodes embarque pour le Tonkin

- 1644 L'armée Qing a pris la passe de Shanhai d'assaut, la dynastie Ming est tombée
- 1658 Intervention militaire de la Cochinchine au Cambodge
- 1666 Établissement officiel des relations tributaires entre les Lê postérieurs et les Qing
- 1668 Les hostilités entre les Trịnh et les Nguyễn se terminent : une frontière (vers le 17^e parallèle nord) est reconnue par les deux parties
- 1672 Intervention militaire de la Cochinchine au Cambodge
- 1679 Le général des Ming Yang Yandi demande aux Nguyễn l'asile politique
- 1702 Nguyễn Phúc Chu demande la reconnaissance politique de l'Empire Qing
- 1718 Intermariage d'une fille des Trịnh avec le roi de Vientiane Sai Ong Hue
- 1744 Réforme du Seigneur Nguyễn Phúc Khoát
- 1751 Les États jaraï s'acquittent du tribut
- 1778 Le Siam envahit le Vientiane, le forçant à devenir son pays vassal
- 1782 Établissement de la dynastie Chakri du Siam
- 1784 Nguyễn Ánh cherche refuge au Siam.
- 1786 Rencontre entre Inthavong et Nguyễn Ánh à Bangkok
- 1787 Nguyễn Ánh quitte le Siam
Signature du Traité de Versailles à l'instigation de l'évêque de Cochinchine Pigneau de Behaine, entre les représentants de Louis XVI et Nguyễn Phúc Ánh
- 1788 Établissement de la dynastie Tây Sơn et intervention militaire des Qing au Viêt Nam
- 1789 Les Qing instituent l'empereur Nguyễn Huệ « roi de l'Annam »
- 1790 Les Tây Sơn attaquent le Vientiane
le roi d'Annam Lê Chiêu Thống assiste à l'anniversaire de l'empereur Qianlong
- 1802 Nguyễn Ánh établit la dynastie Nguyễn et prend pour nom d'empereur « **Gia Long** »

- Le pays prend le nom de Viêt Nam conféré par l'empereur Jiaqing de la Chine
- 1803 L'ambassadeur Qing investit Gia Long « roi du Viêt Nam »
- 1805 Établissement officiel de relations tributaires entre le Viêt Nam et le royaume laotien de Vientiane
- 1806 Le roi du Cambodge Ang Chan II monte sur le trône
- 1807 Établissement officiel de relations tributaires entre le Viêt Nam et le royaume du Cambodge
- 1809 Mort de Rama I du Siam, Rama II monte sur le trône
Le roi du Luang Prabang Ong Mankhu se réfugie au Viêt Nam
- 1810 Ang Chan II fait exécuter deux ministres pro-siamois
- 1812 Ang Chan II s'enfuit au Viêt Nam
- 1813 L'armée Nguyễn escorte Ang Chan II au Cambodge
L'armée Nguyễn stationne à Phnom Penh
- 1820 Mort de Gia Long, **Minh Mệnh** monte sur le trône
La révolte de Kê au Cambodge contre le Viêt Nam
- 1823 L'établissement du Panthéon des monarques des dynasties précédentes
- 1824 Mort de Rama II, Rama III monte sur le trône
Le canal de Vĩnh Tế est terminé
- 1826 Révolte du prince Anouvong du Vientiane contre le Siam
- 1827 Anouvong s'enfuit au Viêt Nam
- 1828 L'armée des Nguyễn escorte Anouvong à Vientiane
- 1829 Conflit frontalier sino-vietnamien à Mường So
- 1831 Établissement officiel de relations tributaires entre le Viêt Nam et l'État du Feu (Hỏa Xá)
Suppression du gouvernement général de Bắc Thành
- 1832 Suppression du gouvernement général de Gia Định
Fin de la semi-autonomie de Thuận Thành trấn des Cham
- 1833 Les Nguyễn décident d'octroyer chaque année des calendriers impériaux au royaume du Cambodge

- Le Viêt Nam construit le panthéon des rois du Champa
Révolte de Lê Văn Khôi
- 1834 Ang Chan II meurt sans laisser d'héritier
Promulgation du *Đại Nam Hội Điển Toát Yếu*
Première visite des ambassadeurs jaraï au palais de Hué
- 1835 Ang Chan II meurt sans laisser d'héritier
- 1837 La dynastie Qing ajuste la période du tribut du Viêt Nam à une fois tous les quatre ans
- 1839 Le pays prend le nom de « Đại Nam »
- 1840 Annexion du Cambodge oriental par le Viêt Nam
Révolte cambodgienne contre le Viêt Nam
Les Nguyễn construisent le panthéon des rois du Cambodge
- 1841 Mort de Minh Mệnh, **Thiệu Trị** monte sur le trône
Établissement officiel de relations tributaires entre le Viêt Nam et l'État de l'Eau (Thủy Xá)
- 1845 Les Nguyễn décident d'octroyer chaque année des calendriers impériaux aux États de l'Eau et du Feu
- 1847 Rétablissement des relations tributaires entre le Viêt Nam et le royaume du Cambodge
Thiệu Trị ajoute au calendrier impérial destiné aux États jaraï des informations météorologiques
Mort de Thiệu Trị, **Tự Đức** monte sur le trône
- 1855 Promulgation du *Khâm Định Đại Nam Hội Điển Sự Lệ*
- 1858 Bombardement de Đà Nẵng (Tourane) par les troupes franco-espagnoles sur ordre de Napoléon III
- 1862 Traité de Saïgon entre le Viêt Nam, l'Empire français et l'Espagne
- 1863 Traité de protectorat sur le Cambodge entre le Cambodge et l'Empire français
- 1874 Traité de Saïgon entre le Viêt Nam et la Troisième République

- 1883 Traité de Hué (traité Harmand) entre le Viêt Nam et la Troisième République
- 1884 Traité de Hué (traité Patenôtre) entre le Viêt Nam et la Troisième République
 Protectorat français sur le Tonkin
- 1885 Traité de Tianjin entre la Chine et la Troisième République

2. Les ambassadeurs vietnamiens en Chine et les ambassadeurs chinois au Viêt Nam (1647-1858)

Année	Nom des ambassadeurs [V]vietnamien ; [C]chinois	Missions
La période de la dynastie Lê postérieure		
1658	[V] Đặng Phúc Tuy 鄧福綏, Nguyễn Quang Hoa 阮光華	Signaler la soumission du Viêt Nam et verser le tribut *Les ambassadeurs n'arrivent pas à la capitale Pékin.
1661	[V] (les noms des ambassadeurs sont inconnus)	Signaler la soumission avec une lettre de créance *Les ambassadeurs arrivent à la capitale Pékin.
1663	[V] Lê Giáo 黎敎, Dương Hạo 楊濤, Đồng Tồn Trạch 同存澤	Annoncer le décès du roi vietnamien Lê Thần Tông ; Prier d'instituer le nouveau roi vietnamien Remercier la Chine d'avoir donné au Viêt Nam un acte royal élogieux accompagné d'une récompense en pièces d'argent en 1661 ; Contribution tributaire périodique
1664	[C] Wu Guang 吳光, Zhu Zhiyuan 朱志遠	Faire une offrande au roi vietnamien décédé Lê Thần Tông
1666	[C] Cheng Fangchao 程芳朝, Zhang Yibi 張易賁	Instituer le nouveau roi vietnamien Lê Huyèn Tông * La relation tributaire est officiellement établie.

1667	[V] Nguyễn Nhuận 阮潤, Trịnh Thời Té 鄭時濟, Lê Vinh 黎榮, Nguyễn Quốc Khôi 阮國魁, Nguyễn Công Bích 阮公璧	Contribution tribulaire périodique ; Remercier la Chine de l'investiture du roi du Viêt Nam
1668	[C] Li Xiangen 李仙根, Yang Zhaojie, 楊兆杰	Réconcilier les gouvernements des Lê et des Mạc du Viêt Nam
1673	[V] Trần Quang Hoa 陳光華, Nguyễn Công Duệ 阮公睿	Porter les remerciements des Mac à la Chine pour avoir réconcilié les gouvernements des Lê et des Mạc *Les ambassadeurs des Mạc
1673	[V] Nguyễn Mậu Tài 阮茂材, Hồ Sĩ Dương 胡士揚, Đào Công Chính 陶公正, Vũ Công Đạo 武公道, Vũ Duy Hải 武惟諧	Contribution tribulaire périodique ; Annoncer le décès du roi vietnamien Lê Huyền Tông *Les ambassadeurs chinois ne parviennent pas à aller au Viêt Nam pour répondre cette annonce, à cause de la Rébellion des trois feudataires du Sud de la Chine
1682	[V] Thân Tuyền 申璇, Đặng Công Chát 鄧公瓚	Contribution tribulaire périodique ; Féliciter les Chinois pour l'apaisement de la Rébellion des trois feudataires ; Annoncer le décès du roi vietnamien Lê Gia Tông ; Prier d'instituer le nouveau roi vietnamien
1683	[C] Wuhei 鄔黑, Zhou Can 周燦 [C] Mingtu 明圖, Sun Zhuo 孫卓	Faire une offrande au roi vietnamien décédé Lê Gia Tông ; Instituer le nouveau roi vietnamien Lê Hy Tông
1685	[V] Nguyễn Đình Cỗn 阮廷滾, Hoàng Công Trí 黃公寔, Nguyễn Tiến Tài 阮進材, Trần Thế Vinh 陳世榮	Contribution tribulaire périodique ; Remercier de l'investiture du roi vietnamien et faire une offrande au roi vietnamien décédé

1690	[V] Nguyễn Minh Ngo 阮名儒, Nguyễn Quý Đức 阮貴德, Nguyễn Tiến Sách 阮進策, Trần Thục 陳璠	Contribution tributaire périodique ; Rendre compte des conflits frontaliers sino-vietnamiens à l'empereur chinois
1697	[V] Nguyễn Đăng Đạo 阮登道, Nguyễn Thế Bá 阮世播, Đặng Đình Tương 鄧廷相, Nguyễn Đình Hiền 阮廷賢	Contribution tributaire périodique ; Rendre compte des conflits frontaliers sino-vietnamiens à l'empereur chinois
1703	[V] Hà Tông Mục 何宗穆, Nguyễn Hành 阮珩, Nguyễn Công Đồng 阮公董, Nguyễn Đàng Bao 阮當褒	Contribution tributaire périodique
1709	[V] Trần Đình Gián 陳廷諫, Lê Kha Tông 黎珂琮, Đào Quốc Hiên 陶國顯, Nguyễn Danh Dự 阮名譽	Contribution tributaire périodique
1715	[V] Nguyễn Công Cơ 阮公基, Lê Anh Tuấn 黎英俊, Đinh Nho Hoàn 丁儒完, Nguyễn Mậu Áng 阮茂盎	Contribution tributaire périodique
1718	[V] Nguyễn Công Hăng 阮公沆, Nguyễn Bá Tôn 阮伯尊	Annoncer le décès du roi vietnamien Lê Hy Tông ; Prier la Chine d'instituer le nouveau roi vietnamien
1719	[C] Deng Tingzhe 鄧廷哲, Cheng Wen 成文	Faire une offrande au roi vietnamien décédé Lê Hy Tông ; Instituer le nouveau roi vietnamien Lê Dụ Tông

1721	[V] Hồ Phi Tích 胡丕績, Tô Thế Huy 蘇世輝, Đỗ Lệnh Danh 杜令名	Contribution tributaire périodique ; Remercier la Chine de l'investiture du roi vietnamien ; d'avoir fait une offrande au roi vietnamien décédé ; d'avoir dispensé le Viêt Nam du tribut en ivoire et en cornes du rhinocéros
1723	[V] Phạm Khiêm Ích 範謙益, Nguyễn Huy Nhuận 阮輝潤, Phạm Đình 範廷鏡	Féliciter le nouvel empereur chinois des Qing de son intronisation ; Contribution tributaire périodique ; Remercier la Chine d'avoir octroyé au Viêt Nam une récompense supplémentaire en 1721
1728	[C] Hangyilu 杭奕祿, Ren Lanzhi 任蘭枝	Gérer et résoudre les conflits frontaliers sino-vietnamiens
1729	[V] Đinh Phụ Ích 丁輔益, Đoàn Bá Dung 段伯 容, Quản Minh Dương 管名洋	Contribution tributaire périodique ; Remercier la Chine d'avoir donné au Viêt Nam un travail de calligraphie écrit par l'empereur chinois ; remercier d'avoir récompensé le Viêt Nam d'un morceau de territoire et de l'avoir autorisé à envoyer par voie fluviale les ambassadeurs vietnamiens à Pékin Demander de préciser les rites d'investiture
1732	[V] Phạm Công Dung 范公容, Ngô Đình Thạc 吳廷碩	Annoncer le décès du roi vietnamien Lê Dụ Tông ; Prier d'instituer le nouveau roi vietnamien
1734	[C] Chunshan 春山, Li Xueyu 李學裕	Faire une offrande au roi vietnamien décédé Lê Dụ Tông ; Instituer le nouveau roi vietnamien Lê Thuần Tông

1736	[V] Nguyễn Trọng Thường 阮仲常, Vũ Huy 武輝, Vũ Duy Tế 武惟宰	Remercier, de la part du roi Lê Thuần Tông, de l'investiture du roi vietnamien ainsi que de faire une offrande au roi vietnamien décédé ; Annoncer le décès du roi vietnamien Lê Thuần Tông ; Contribution tributaire périodique
1737	[C] Songshou 嵩壽, Chen Tan 陳倓	Faire une offrande au roi vietnamien décédé Lê Thuần Tông ; Instituer le nouveau roi vietnamien Lê Ý Tông
1737	[V] Nguyễn Lệnh Nghi 阮令儀, Lê Hữu Kiêu 黎有鏞	Féliciter le nouvel empereur des Qing de son accession au trône
1742	[V] Nguyễn Kiêu 阮翹, Nguyễn Tông Quai 阮宗圭, Đặng Mậu 鄧茂	Remercier la Chine de l'investiture du roi vietnamien, ainsi que d'avoir fait une offrande au roi vietnamien décédé ; Contribution tributaire périodique
1748	[V] Nguyễn Tông Quai 阮宗圭, Nguyễn Thế Lập 阮世立, Trần Văn Hoán 陳文煥	Contribution tributaire périodique
1753	[V] Vũ Khâm Lân 武欽鄰, Đào Xuân Lan 陶春蘭, Vũ Trần Thiệu 武陳紹	Contribution tributaire périodique ; Remercier la Chine d'avoir extradé deux coupables vietnamiens : Hoàng Phúc Vệ 黃福衛 et Nguyễn Thế Khôi 阮世櫨
1760	[V] Trần Huy Chú 陳輝泌, Lê Quý Đôn 黎貴惇, Trịnh Xuân Chú 鄭春澍	Annoncer le décès du roi vietnamien Lê Ý Tông ; Prier d'instituer le nouveau roi vietnamien ; Contribution tributaire périodique

1761	[C] Debao 德保, Gu Ruxiu 顧汝修	Faire une offrande au roi vietnamien décédé Lê Ý Tông ; Instituer le nouveau roi vietnamien Lê Hiến Tông
1765	[V] Nguyễn Huy Oánh 阮輝儻, Lê Duẩn Thân 黎允伸, Nguyễn Thường 阮賞	Contribution tribulaire périodique ; Remercier de l'investiture du roi vietnamien et de l'offrande faite au roi vietnamien décédé
1771	[V] Giả Nguyễn Thục 段阮俶, Vũ Huy Thịnh 武輝珽, Nguyễn Diêu 阮暉	Contribution tribulaire périodique ; *Rendre compte à la Chine des affaires de la Rébellion de Hoàng Công Chất
1777	[V] Vũ Trần Thiệu 武陳紹, Hồ Sĩ Đống 胡士棟, Nguyễn Trọng Đàng 阮仲鎰	Contribution tribulaire périodique ; Féliciter de l'apaisement de la Rébellion du Sud
1780	[V] Đỗ Huy Tuân 杜輝珣, Nguyễn Duy Hồng 阮維宏, Trần Cung Lịch 陳功瓌	Remercier la Chine d'avoir octroyé au Việt Nam une récompense supplémentaire en 1778
1783	[V] Hoàng Trọng Chính 黃仲政, Lê Hữu Dung 黎有容, Nguyễn Thang 阮鎗	Remercier de la récompense supplémentaire
1783	[V] Phạm Nguyễn Đạt 范阮達, Ngô Hy Trữ 吳希褚, Nguyễn Hương 阮香	Contribution tribulaire périodique
1788	[C] Sun Shiyi 孫士毅	Instituer le nouveau roi vietnamien Lê Chiêu Thống *L'investiture a lieu après la récupération de la capitale Hanoï des mains de la troupe des Tây Sơn
La période de la dynastie Tây Sơn		

1789	[V] Nguyễn Quang Hiển 阮光顯, Nguyễn Hữu Trừu 阮有稠, Vũ Huy Tấn 武輝璫	Faire des excuses à la Chine et se soumettre ; Prier d'instituer le nouveau roi vietnamien
1789	[C] Chenglin 成林	Instituer le nouveau roi vietnamien Quang Trung
1789	[V] Nguyễn Hồng Huông 阮宏匡, Tống Danh Lãng 宋名朗, Lê Lương Thận 黎梁慎	Remercier la Chine de l'investiture du roi vietnamien
	[V] Trần Đăng Thiên 陳登天, Nguyễn Chí Tín 阮止信, Nguyễn Đê 阮倝	Contribution tributaire périodique
1790	[V] Lê Bá Đàng 黎伯璫, Ngô Vi Quý 吳爲貴	Remercier la Chine de lui avoir conféré le sceau royal et offert un poème écrit par l'empereur chinois
1790	[V] Nguyễn Quang Bình 阮光平, Ngô Văn Sở 吳文楚	Souhaiter l'anniversaire de l'empereur chinois Qianlong *Le roi vietnamien Quang Trung arrive à Pékin en personne.
1791	[V] Trần Ngọc Thị 陳玉視, Phan Văn Điển 潘文典, Lê Huy Thận 黎輝慎	Remercier de l'accueil chaleureux de l'empereur de Chine envers le roi vietnamien durant son séjour à Pékin
1791	[V] Nguyễn Văn Điển 阮文璫, Nguyễn Tân 阮璫	Remercier la Chine d'avoir donné un travail de calligraphie écrit par l'empereur chinois ainsi que de la récompense des décorations d'or
1792	[V] Vũ Vĩnh Thành 武永城, Trần Ngọc Thị 陳玉視	Demander de confirmer la période du tribut routinière Offrir à la Chine les butins de la guerre entre le Viêt Nam et Vientiane
1793	[V] Ngô Thì Nhậm 吳時任	Annoncer le décès du roi vietnamien Quang Trung

1793	[C] Chenglin 成林	Faire une offrande au roi vietnamien décédé Quang Trung ; Instituer le nouveau roi vietnamien Cảnh Thịnh
1795	[V] Nguyễn Quang Dự 阮光裕, Đỗ Văn Cung 杜文功, Nguyễn Đè 阮僊	Remercier de l'investiture du roi vietnamien et de l'offrande faite au roi vietnamien décédé ; Contribution tributaire périodique ; Féliciter la cour de Chine de la cérémonie d'intronisation au prince héritier
1802	[V] Lê Đức Kính 黎德敬, Nguyễn Đăng Sở 阮登陟, Vũ Duy Nghị 武維儀	Contribution tributaire périodique *Les ambassadeurs sont bloqués à mi-chemin par le gouverneur de la province du Jiangxi de la Chine, en raison de la ruine de la dynastie Tây Sơn du Việt Nam
La période de la dynastie Nguyễn		
1802	[V] Trịnh Hoài Đức 鄭懷德, Ngô Nhân Tĩnh 吳仁靜, Hoàn Ngọc Uẩn 黃玉蘊	Remettre le sceau du roi des Tây Sơn ; Extrader les pirates *Les ambassadeurs attendent à Canton de la Chine et repartent avec le groupe d'ambassadeur de Lê Quang Định.
	[V] Lê Quang Định 黎光定, Lê Chính Lộ 黎正路, Nguyễn Gia Cát 阮嘉吉	Prier d'instituer le nouveau roi vietnamien ; Confirmer le nom officiel du pays : « Việt Nam »
1803	[C] Qibusen 齊布森	Instituer le nouveau roi vietnamien
1804	[V] Lê Bá Phẩm 黎伯品, Trần Minh Nghĩa 陳明義, Nguyễn Đăng Đệ 阮登弟	Remercier de l'investiture du roi vietnamien ; Contribution tributaire périodique

1809	[V] Nguyễn Hữu Thận 阮有慎, Lê Đắc Tàn 黎得秦, Ngô Thì Vị 吳時位	Contribution tribulaire périodique
	[V] Vũ Trinh 武楨, Nguyễn Đình Chất 阮廷鶯, Nguyễn Văn Thịnh 阮文盛	Souhaiter le cinquantième anniversaire de l'empereur chinois Jiaqing *Les deux groupes d'ambassadeurs partent successivement mais arrivent simultanément à Pékin
1813	[V] Nguyễn Du 阮攸, Trần Văn Đại 陳雲岱, Nguyễn Văn Phong 阮文豐	Contribution tribulaire périodique
1817	[V] Hồ Công Thuận 胡公順, Nguyễn Huy Trinh 阮輝楨, Phan Huy Thực 潘輝湜	Contribution tribulaire périodique
1819	[V] Nguyễn Xuân Tinh 阮春晴, Đinh Tường Phủ 丁翔甫, Nguyễn Hựu Bình 阮佑珮	Souhaiter le soixantième anniversaire de l'empereur chinois Jiaqing
1820	[V] Ngô Thì Vị 吳時位, Trần Bá Kiên 陳伯堅, Hoàng Văn Thịnh 黃文盛	Annoncer le décès du roi vietnamien Gia Long ; Prier d'instituer le nouveau roi vietnamien
1821	[C] Pan Gongchen 潘恭辰	Faire une offrande au roi vietnamien décédé Gia Long ; Instituer le nouveau roi vietnamien Minh Mệnh
1825	[V] Hoàng Kim Hoán 黃金煥, Phan Huy Chú 潘輝注, Trần Trán 陳震	Remercier de l'investiture du roi vietnamien et l'offrande faite au roi vietnamien décédé
	[V] Đổng Văn Quyền 董文權, Nguyễn Trọng Vũ 阮仲瑀, Nguyễn Hựu Nhân 阮佑仁	Contribution tribulaire périodique

1829	[V] Nguyễn Trọng Vũ 阮仲瑀, Nguyễn Đình Tân 阮廷賓, Đặng Văn Khải 鄧文啓	Contribution tribulaire périodique
1831	[V] Hoàng Văn Đản 黃文亶, Trương Hảo Hợp 張好合, Phan Huy Chú 潘輝注	Souhaiter le cinquantième anniversaire de l'empereur chinois Daoguang
1833	[V] Trần Văn Trung 陳文忠, Phan Thanh Giản 潘清簡, Vũ Huy Chiêu 武輝照	Contribution tribulaire périodique
1837	[V] Phạm Thế Trung 範世忠, Nguyễn Đức Hoạt 阮德活, Nguyễn Văn Nhượng 阮文讓	Contribution tribulaire périodique
1841	[V] Lý Văn Phúc 李文馥, Nguyễn Đức Hoạt 阮德活, Bùi Phủ Phong 裴輔豐	Annoncer le décès du roi vietnamien Minh Mệnh ; Prier d'instituer le nouveau roi vietnamien
1842	[C] Baoqing 寶清	Faire une offrande au roi vietnamien décédé Minh Mệnh ; Instituer le nouveau roi vietnamien Thiệu Trị
1845	[V] Trương Hảo Hợp 張好合, Phạm Chi Hương 範芝香, Vương Hữu Quang 王有光	Remercier de l'investiture du roi vietnamien et de l'offrande faite au roi vietnamien décédé ; Contribution tribulaire périodique
1848	[V] Bùi Quỳ 裴櫝, Vương Hữu Quang 王有光, Nguyễn Thu 阮倣	Annoncer le décès du roi vietnamien Thiệu Trị ; Prier d'instituer le nouveau roi vietnamien

1849	[C] Lao Chongguang 勞崇光	Faire une offrande au roi vietnamien décédé Thiệu Trị ; Instituer le nouveau roi vietnamien Tự Đức *La cérémonie a lieu à Hué d'après la demande du gouvernement vietnamien.
1849	[V] Phan Tĩnh 潘靖, Mai Đức Thường 枚德常 , Nguyễn Văn Siêu 阮文超	Contribution tribulaire périodique
1852	[V] Phạm Chi Hương 範芝香, Nguyễn Hữu Huyền 阮有綸, Nguyễn Duy 阮惟	Contribution tribulaire périodique
	[V] Phan Huy Vịnh 潘輝泳, Lu Lượng 劉亮, Vũ Văn Tuấn 武文俊	Remercier de l'investiture du roi vietnamien et l'offrande au roi vietnamien décédé *À cause de la Rébellion du « Royaume Céleste de la Grande Paix » qui a lieu en Chine, les ambassadeurs ne parviennent pas à retourner au Viêt Nam pendant deux ans.
1868	[V]Lê Tuấn 黎峻, Nguyễn Tư Gián 阮思僞, Hoàng Triết 黃喆	Contribution tribulaire périodique
1870	[V]Nguyễn Hữu Lập 阮有立, Phạm Hy Lượng 范熙亮, Trần Văn Chuẩn 陳文準	Remercier de l'écrasement au Nord du Viêt Nam
1873	[V]Phan Sĩ Thục 潘仕倅, Hà Văn Khai 何文 開, Nguyễn Tu 阮修	Contribution tribulaire périodique ; demander l'aide pour écraser les bandits
1877	[V]Bui Ân Niên 裴殷年, Lâm Hoành 林宏, Lê Cát 黎吉	Contribution tribulaire périodique

1880	[V]Nguyễn Thuật 阮述, Trần Khánh Tiến 陳慶洵, Nguyễn Hoan 阮權	Contribution tribulaire périodique ; demander l'aide pour écraser les bandits au Nord
1883	[V]Phạm Thận Thông 范慎通, Nguyễn Thuật 阮述	Réunion trilatérale entre la Chine, le Viêt Nam et la France

3. Résumé des parties du *Đại Nam thực lục*

Le *Đại Nam thực lục* est le titre en usage dans le monde universitaire pour désigner un ensemble de chroniques impériales compilés par le Bureau d'histoire de l'État des Nguyễn. Cependant, parmi les titres de chaque tome, aucun n'est intitulé simplement *Đại Nam thực lục*. Parfois, le titre ne comprend pas même le terme *thực lục* « chroniques véridiques ». Le *Đại Nam thực lục* peut être divisé en deux catégories : *thực lục* et *liệt chuyện*, « biographies ». Le premier est chronologique, alors que le second est biographique ou monographique. De même, si le titre contient le terme *Tiền biên* « partie antérieure », alors le contenu du tome porte sur l'histoire des Nguyễn à la période de la principauté ; ceux qui présente le terme *chính biên* « partie principale » traitent de l'histoire après l'établissement de la dynastie Nguyễn. La seule exception est *thực lục* de l'empereur Gia Long (Nguyễn Ánh) qui traverse les deux phases de l'histoire des Nguyễn.

Les termes précédés d'un astérisque sont les abréviations employées dans cette thèse.

© *Đại Nam thực lục tiền biên* 大南寔錄前編 (12 vol.)

**Tiền biên* [Livre antérieur]

L'histoire de la principauté des Nguyễn au Sud du Viêt Nam, du règne de Nguyễn Hoàng au règne de Nguyễn Phúc Thuần entre 1558 et 1777

Gravé en 1844, publié par l'Université Keiō du Japon en 1961.

© *Đại Nam liệt chuyện tiền biên* 大南列傳前編 (6 vol.)

**Liệt chuyện tiền biên* [Biographies, livre antérieur]

Les biographies des concubines royales, des princes et des dignitaires durant la période de la principauté des Nguyễn (1533-1777)

Gravé en 1852, publié par l'Université Keiō du Japon en 1961

© *Đại Nam chính biên liệt chuyện sơ tập* 大南正編列傳初集 (33 vol.)

**Chính biên liệt chuyện sơ tập* [Première compilation des biographies, partie principale]

Les biographies des concubines impériales, des princes, des princesses, des nobles et des dignitaires sous le règne de Gia Long ; monographie des Tây Sơn illégitimes et des pays étrangers (le Cambodge, le Siam, le Thủy Xá et le Hỏa Xá...)

Gravé en 1889, publié par l'Université Keiō du Japon en 1962

© *Đại Nam Chính biên liệt truyện nhị tập* 大南正編列傳二集 (46 vol.)

**Chính biên liệt truyện nhị tập* [Seconde compilation des biographies, partie principale]

Les biographies des concubines impériales, des princes, des princesses, des nobles et des dignitaires etc. sous les règnes de Minh Mệnh, de Thiệu Trị et Tự Đức.

Gravé en 1895, publié par l'Université Keiō du Japon en 1981

© *Đại Nam thực lục chính biên đệ nhất kỷ* 大南寔錄正編第一紀 (60 vol.)

**Chính biên đệ nhất kỷ* [Annales du premier règne, partie principale]

L'histoire de la guerre contre les Tây Sơn sous la direction de Nguyễn Ánh (Gia Long) entre 1778 et 1802 ; l'histoire du règne de Gia Long entre 1802 et 1819

Gravé en 1848, publié par l'Université Keiō du Japon en 1963

© *Đại Nam thực lục chính biên đệ nhị kỷ* 大南寔錄正編第二紀 (220 vol.)

**Chính biên đệ nhị kỷ* [Annales du deuxième règne, partie principale]

L'histoire du règne de Minh Mệnh entre 1820 et 1840

Gravé en 1861, publié par l'Université Keiō du Japon en 1971

© *Đại Nam thực lục chính biên đệ tam kỷ* 大南寔錄正編第三紀 (72 vol.)

**Chính biên đệ tam kỷ* [Annales du troisième règne, partie principale]

L'histoire du règne de Thiệu Trị entre 1841 et 1847

Gravé en 1877, publié par l'Université Keiō du Japon en 1977

© *Đại Nam thực lục chính biên đệ tứ kỷ* 大南寔錄正編第四紀 (70 vol.)

**Chính biên đệ tứ kỷ* [Annales du quatrième règne, partie principale]

L'histoire du règne de Tự Đức entre 1847 et 1883

Gravé en 1894, publié par l'Université Keiō du Japon en 1979

© *Đại Nam thực lục chính biên đệ ngũ kỷ* 大南寔錄正編第五紀 (8 vol.)

**Chính biên đệ ngũ kỷ* [Annales du cinquième règne, partie principale]

L'histoire des règnes de Kiến Phúc et de Hàm Nghi entre 1883 et 1885

Gravé en 1900, publié par l'Université Keiō du Japon en 1980

© *Đại Nam thực lục chính biên đệ lục kỷ* 大南寔錄正編第六紀 (11 vol.)

**Chính biên đệ lục kỷ* [Annales du sixième règne, partie principale]

L'histoire du règne de Đồng Khánh entre 1885 et 1888

Gravé en 1909, publié par l'Université Keiō du Japon en 1980

© *Đại Nam thực lục Chính biên đệ lục kỷ phục biên* 大南寔錄正編第六紀附編 (29 vol.)

**Đệ lục kỷ phục biên* [Addition des Annales du sixième règne, partie principale]

L'histoire des règnes de Thành Thái et de Duy Tân entre 1889 et 1916

Manuscrit, jamais gravé

© *Đại Nam thực lục Chính biên đệ thất kỷ* 大南寔錄正編第七紀 (10 vol.)

**Chính biên đệ thất kỷ* [Annales du septième règne, partie principale]

L'histoire du règne de Khải Định entre 1916 et 1925

Manuscrit, jamais gravé

INDEX

A

Ai Lao, 74, 75, 216
 An Giang, 267, 276
 An Nam, 7, 8, 57, 59, 89, 90, 102,
 112, 116, 220, 279
 An Tu, 73, 74
 Annam, 22, 46, 53, 66, 89, 106, 139,
 222, 342
 Anouvong, 41, 107, 158, 159, 160,
 161, 163, 221, 225, 226, 227, 228,
 229, 231, 232, 234, 235, 236, 237,
 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244,
 245, 246, 247, 248, 249, 250, 252,
 253, 254, 257, 258, 259, 260, 302,
 316, 318, 343
 Anurut, 107
 Ang Cũv, 67, 265, 266, 267
 Ang Duong, 207
 Ang Eng, 131, 152, 153
 Ang Mey, 199, 204
 Ang Nan, 270
 Ang Sur, 270
 Angkor, 138, 151, 262, 299
 Arabie, 127
 Ayutthaya, 66, 69, 136

B

Bai Ling, 109
 Bangkok, 37, 69, 131, 132, 134, 135,
 136, 137, 138, 139, 140, 142, 143,
 144, 145, 146, 153, 157, 163, 166,
 168, 222, 223, 224, 225, 231, 237,
 244, 249, 288, 309, 342
 Baoqing, 51, 355
 Barom Reachea VII, 66, 341
 Bassac, 139
 Bắc Thành, 25, 108, 109, 115, 123,
 144, 227, 343
 Birmanie, 23, 157, 205, 226, 249
 Brai Nagar, 68
 Bui Ân Niên, 356

C

Cam Lộc, 161, 217, 257

Cambodge, 12, 18, 19, 22, 23, 30,
 37, 40, 41, 53, 61, 66, 67, 68, 69,
 70, 71, 72, 82, 85, 95, 107, 128,
 131, 139, 151, 152, 153, 154, 155,
 156, 157, 158, 159, 166, 167, 171,
 172, 187, 188, 191, 192, 198, 201,
 202, 203, 204, 207, 208, 238, 239,
 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268,
 270, 271, 272, 274, 275, 276, 278,
 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285,
 286, 287, 289, 290, 291, 292, 293,
 294, 296, 297, 298, 299, 300, 301,
 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308,
 309, 310, 312, 313, 315, 316, 319,
 320, 341, 342, 343, 344, 359
 Cảnh Thịnh, 103, 104, 105, 353
 Carl Bock, 136, 137
 Cochinchine, 5, 8, 39, 44, 50, 53, 67,
 71, 104, 130, 134, 179, 182, 191,
 205, 216, 219, 221, 224, 227, 264,
 265, 266, 267, 268, 273, 274, 276,
 278, 279, 280, 285, 296, 313, 342,
 369
 Cristoforo Borri, 68
 Cũu Hà, 195
 Cũu Lai, 195
 Chakrei Kêp, 154
 Champa, 18, 22, 53, 65, 70, 76, 78,
 80, 82, 179, 181, 264, 344
 Chaophraya Thiphakorawong, 37, 38
 Charles-Émile Bouillevaux, 191
 Chân Lạp, 262, 267, 280
 Châu Đốc, 274, 296, 304, 305, 310
 Châu Lý, 77, 78
 Châu Ô, 77, 78
 Chen Qi, 55
 Chen Tan, 350
 Chen Yangxiong, 115, 118, 119, 120,
 124, 125
 Cheng Fangchao, 346
 Cheng Wen, 348
 Chenglin, 352, 353
 Chey Chettha II, 66, 67, 284
 Chey Chettha IV, 285
 Chế Mân, 77
 Chu Văn Tiếp, 130, 132, 133
 Chunshan, 349

D

Danh Mạt, 190
 Daoguang, 44, 97, 115, 116, 117,
 125, 355
 Debao, 351
 Deng Tingzhe, 348
 Dinh Thống Nhất, 83
 Duy Tân, 4, 78, 360
 Dương Hạo, 346

Đ

Đạo Tại, 77
 Đặng Công Chất, 347
 Đặng Đình Tương, 348
 Đặng Mậu, 350
 Đặng Phúc Tuy, 346
 Đặng Văn Hoạt, 188
 Đặng Văn Khải, 355
 Điện Biên Phủ, 196
 Đinh Mạt, 302
 Đinh Nho Hoàn, 348
 Đinh Phụ Ích, 349
 Đinh Tường Phủ, 354
 Đỗ Huy Tuấn, 351
 Đỗ Lệnh Danh, 349
 Đỗ Thanh Nhơn, 130
 Đỗ Văn Cung, 353
 Đồng Khánh, 176, 360
 Đồng Nai, 104, 276, 278
 Đồng Phó, 270, 271
 Đồng Tồn Trạch, 346
 Đồng Văn Quyền, 354

E

Empire byzantin, 127
 Espagne, 38, 181, 344

É

État de l'Eau, 167, 177, 182, 184,
 185, 186, 187, 188, 190, 192, 206,
 207, 344
 État du Feu, 23, 167, 174, 175, 177,
 178, 182, 183, 185, 186, 187, 188,
 191, 192, 193, 196, 197, 198, 206,
 207, 343
 États de l'Eau et du Feu, 30, 40, 147,
 167, 168, 170, 171, 172, 173, 175,
 181, 183, 190, 194, 197, 199, 201,
 202, 203, 204, 206, 207, 208, 211,
 250, 284, 316, 318, 344

F

Fan Shen, 40
 France, 4, 5, 29, 30, 35, 38, 50, 87,
 266, 357

Fujian, 55, 56

G

Gu Ruxiu, 351
 Guangdong, 44, 90, 102, 105, 109
 Guangwu, 245
 Guangxi, 51, 57, 90, 94, 104, 105,
 112, 176, 220
 Gia Định, 25, 69, 70, 130, 133, 148,
 150, 156, 159, 161, 162, 173, 234,
 267, 270, 271, 272, 273, 274, 276,
 277, 289, 294, 297, 300, 301, 302,
 304, 305, 306, 307, 343
 Gia Long, 2, 5, 39, 88, 106, 107,
 108, 109, 111, 114, 115, 126, 129,
 142, 143, 144, 146, 147, 148, 149,
 150, 151, 153, 154, 155, 156, 157,
 158, 159, 160, 166, 174, 178, 183,
 184, 194, 199, 226, 229, 232, 233,
 238, 249, 255, 263, 279, 283, 286,
 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294,
 300, 303, 304, 305, 306, 313, 317,
 319, 342, 343, 354, 358, 359
 Già Nguyễn Thục, 351

H

Hanoi, 1, 4, 7, 16, 17, 20, 24, 35, 46,
 47, 49, 53, 54, 61, 86, 87, 89, 90,
 91, 96, 101, 108, 109, 112, 129,
 144, 168, 233, 237, 255, 262, 286,
 288, 290, 351
 Hangyilu, 349
 Henan, 99
 Hiếu Khang, 156
 Hòa Xá, 23, 171, 172, 174, 175, 177,
 178, 179, 180, 181, 183, 187, 188,
 190, 194, 195, 196, 197, 200, 204,
 209, 240, 343, 359
 Hollande, 38
 Houaphan, 62
 Hồ Công Thuận, 354
 Hồ Chí Minh, 4
 Hồ Phi Tích, 349
 Hồ Quý Ly, 9, 57
 Hồ Sĩ Dương, 347
 Hồ Sĩ Đống, 351
 Hồ Văn Chất, 251
 Hưng Hóa, 113, 114, 115, 118, 119,
 120, 122, 123, 124, 126
 Hver, 265

I

Indrapura, 64
 Inthavong, 221, 222, 223, 224, 225,
 226, 227, 342

J

J. F. Tissanier, 266
 jaraï, 30, 32, 40, 41, 167, 168, 170,
 171, 172, 173, 174, 175, 177, 178,
 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185,
 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192,
 193, 194, 196, 197, 199, 200, 202,
 203, 204, 205, 207, 208, 209, 210,
 211, 264, 315, 316, 318, 342, 344,
 369
 Jayasimhavarman III, 76, 77
 Jean Moura, 207, 299
 Jean-Baptiste Chaigneau, 39, 194
 Jianshui, 116
 Jiangxi, 105, 353
 Jiaqing, 7, 52, 104, 105, 106, 109,
 110, 343, 354

K

Kangxi, 47, 89, 90, 97, 207
 Kedah, 139
 Kelantan, 139
 Kot Mont'ien Ban, 136
 Krâlahom Moeung, 154
 Kỳ Sơn, 256
 Khải Định, 4, 5, 6, 78, 83, 360
 Khammouane, 239

L

La Bích, 156, 157
 Lạc Biên, 257
 Lạc Hoàn, 249, 253
 Lan Xang, 62, 63, 65, 74, 75, 151,
 216, 217, 225, 226, 249
 Lao Chongguang, 356
 Laos, 18, 62, 63, 74, 85, 140, 152,
 166, 180, 213, 217, 218, 222, 223,
 224, 225, 227, 229, 232, 234, 235,
 236, 237, 238, 239, 245, 247, 250,
 253, 279, 315, 316, 320
 Lâm Hoàn, 356
 Lễ công châu, 276
 Lễ công giang, 276
 Li Guochang, 194
 Li Xiangen, 347
 Li Xueyu, 349
 Liangguang, 104, 105, 109, 110, 112
 Lin'an, 115, 118, 120
 Long Xuyên, 130
 Longling, 115, 120
 Lovek, 156, 199, 286
 Luang Prabang, 19, 23, 107, 108,
 109, 110, 111, 126, 142, 167, 205,
 216, 227, 255, 343
 Lục Hoàn, 216
 Lư Lượng, 356
 Lưu Phúc Tường, 294

Lưu Phúc Tường, 224
 Lý Tử Tấn, 58
 Lý Văn Phúc, 54, 55, 56, 59, 355

M

Mạc Công Du, 150, 289
 Maha Sura Singhanat, 146
 Mai Đức Thường, 356
 Malaisie, 127, 137, 139, 142
 Mandchous, 47, 48, 49, 52, 59, 89,
 271
 MEP, 39, 267
 Míngtu, 347
 Minh Mệnh, 1, 5, 7, 19, 23, 24, 28,
 29, 32, 33, 39, 44, 45, 48, 50, 51,
 52, 55, 61, 79, 88, 100, 107, 115,
 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123,
 125, 126, 144, 147, 148, 149, 150,
 151, 158, 159, 160, 161, 162, 163,
 164, 165, 166, 171, 174, 175, 177,
 178, 183, 184, 185, 186, 187, 188,
 190, 191, 192, 193, 196, 197, 198,
 199, 202, 206, 207, 208, 210, 211,
 229, 235, 237, 238, 239, 240, 241,
 242, 243, 244, 245, 246, 247, 250,
 251, 252, 253, 254, 255, 256, 260,
 262, 272, 274, 280, 291, 297, 298,
 300, 301, 302, 307, 309, 310, 311,
 312, 313, 318, 319, 343, 344, 354,
 355, 359
 mont Phou Si, 142
 Mộng Sơn, 249
 Muồng So, 114, 115, 117, 118, 119,
 123, 124, 343

N

Nakhon Phanom, 216
 Nam Bàn, 173, 175
 Nặc Ông Chân, 265
 Nặc Thu, 285
 Nụ Sa, 107
 Nghệ An, 153, 224, 228, 233, 234,
 235, 239, 240, 241, 242, 243, 245,
 247, 253, 254, 255, 257, 259
 Ngọc Hoa, 75
 Ngô Đình Thạc, 349
 Ngô Hy Trữ, 351
 Ngô Nhân Tĩnh, 153, 353
 Ngô Thì Nhậm, 54, 352
 Ngô Thì Vị, 354
 Ngô Văn Sở, 352
 Ngô Vi Quý, 352
 Nguyễn Ánh, 32, 38, 39, 40, 101,
 102, 104, 105, 106, 108, 126, 129,
 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136,
 137, 138, 139, 140, 141, 143, 144,
 145, 149, 153, 155, 156, 164, 166,
 182, 215, 216, 221, 222, 223, 224,

- 225, 226, 227, 228, 232, 262, 281,
282, 316, 342, 358, 359
- Nguyễn Bá Tôn, 348
- Nguyễn Công Bịch, 347
- Nguyễn Công Cơ, 348
- Nguyễn Công Duệ, 347
- Nguyễn Công Đồng, 348
- Nguyễn Công Hăng, 348
- Nguyễn Cư Trinh, 213
- Nguyễn Cửu Cầu, 70
- Nguyễn Chi Tín, 352
- Nguyễn Danh Dự, 348
- Nguyễn Đăng Đệ, 353
- Nguyễn Diêu, 351
- Nguyễn Du, 351, 354, 356
- Nguyễn Duy Hồng, 351
- Nguyễn Đăng Bao, 348
- Nguyễn Đăng Đạo, 348
- Nguyễn Đề, 352, 353
- Nguyễn Đình Côn, 347
- Nguyễn Đình Chất, 354
- Nguyễn Đình Hiền, 348
- Nguyễn Đình Tân, 355
- Nguyễn Đức Hoat, 355
- Nguyễn Đức Xuyên, 150, 151
- Nguyễn Gia Cát, 353
- Nguyễn Hành, 348
- Nguyễn Hoan, 357
- Nguyễn Hoàng, 28, 78, 264, 341,
358
- Nguyễn Hồng Huông, 352
- Nguyễn Huy Nhuận, 349
- Nguyễn Huy Oánh, 95, 96, 243, 351
- Nguyễn Huy Trinh, 354
- Nguyễn Hương, 351
- Nguyễn Hựu Bình, 354
- Nguyễn Hữu Cảnh, 276, 277, 278
- Nguyễn Hữu Huyền, 356
- Nguyễn Hữu Lập, 356
- Nguyễn Hựu Nhân, 354
- Nguyễn Hữu Thận, 354
- Nguyễn Hữu Thức, 162
- Nguyễn Hữu Trừu, 352
- Nguyễn Kiều, 350
- Nguyễn Kim, 62, 63, 232
- Nguyễn Lệnh Nghi, 350
- Nguyễn Mậu Áng, 348
- Nguyễn Mậu Tài, 347
- Nguyễn Minh Ngo, 348
- Nguyễn Nhuận, 165, 347
- Nguyễn Phúc Chu, 44, 52, 277, 285,
342
- Nguyễn Phúc Hiệp, 67
- Nguyễn Phúc Kiều, 45, 123
- Nguyễn Phúc Khoát, 50, 129, 342
- Nguyễn Phúc Nguyên, 66, 67, 68,
216
- Nguyễn Phúc Tần, 275
- Nguyễn Phúc Thái, 275
- Nguyễn Phúc Thuận, 288, 358
- Nguyễn Phúc Trạch, 67
- Nguyễn Phúc Vĩnh, 70
- Nguyễn Quang Bình, 220, 352
- Nguyễn Quang Dự, 353
- Nguyễn Quang Hiến, 352
- Nguyễn Quang Hoa, 346
- Nguyễn Quốc Khôi, 347
- Nguyễn Quý Đức, 348
- Nguyễn Tân, 352
- Nguyễn Tiến Lượng, 140
- Nguyễn Tiến Sách, 348
- Nguyễn Tiến Tài, 347
- Nguyễn Tông Quai, 350
- Nguyễn Tu, 356
- Nguyễn Tư Gián, 356
- Nguyễn Thang, 351
- Nguyễn Thanh Việt, 315
- Nguyễn Thế Bá, 348
- Nguyễn Thế Lập, 350
- Nguyễn Thị Ngọc Đình, 70
- Nguyễn Thị Ngọc Khoa, 70
- Nguyễn Thị Ngọc Liên, 70
- Nguyễn Thị Ngọc Vạn, 63, 65, 67,
70, 71, 72, 73, 178, 265, 284
- Nguyễn Thu, 355, 357
- Nguyễn Thuật, 357
- Nguyễn Thương, 351
- Nguyễn Trãi, 16, 58
- Nguyễn Trọng Đàng, 351
- Nguyễn Trọng Thường, 350
- Nguyễn Trọng Vũ, 354, 355
- Nguyễn Văn Chấn, 195
- Nguyễn Văn Diên, 352
- Nguyễn Văn Nhơn, 305
- Nguyễn Văn Nhượng, 355
- Nguyễn Văn Phong, 354
- Nguyễn Văn Quyền, 185, 186
- Nguyễn Văn Siêu, 297, 298, 356
- Nguyễn Văn Thành, 292
- Nguyễn Văn Thắng, 195
- Nguyễn Văn Thịnh, 354
- Nguyễn Văn Thoại, 224, 274, 291,
292, 294, 296
- Nguyễn Xuân, 290, 354
- Nguyễn Xuân Tình, 354
- Nhu viễn đường, 304
- O**
- Ong Mankhu, 106, 107, 108, 109,
110, 111, 126, 343
- Oudong, 270
- Ô**
- Ôn Mạnh, 107

P

p'tao apui, 172
 p'tao ya, 172
 Padumaraja II, 268
 Pan Gongchen, 354
 Paramaraja VIII, 268
 Pattani, 139
 Pigneau de Béhaine, 39
 Pleiku, 40, 172
 Portugal, 38
 Phạm Công Dung, 349
 Phạm Chi Hương, 355, 356
 Phạm Đình, 349
 Phạm Hy Lượng, 356
 Phạm Khiêm Ích, 96, 349
 Phạm Nguyễn Đạt, 351
 Phạm Thiện Thông, 357
 Phạm Thế Trung, 355
 Phạm Văn Tham, 139
 Phan Bá Vành, 245
 Phan Huy Chú, 10, 13, 49, 174, 175,
 177, 182, 185, 186, 187, 354, 355
 Phan Huy Thực, 354
 Phan Huy Vịnh, 356
 Phan Hữu Trí, 286
 Phan Sĩ Thục, 356
 Phan Tĩnh, 356
 Phan Thanh Giản, 32, 355
 Phan Thúc Trực, 56
 Phan Văn Điền, 352
 Phan Văn Thúy, 115, 239, 241, 245,
 251
 Philippe Vannier, 39, 195
 Phnom Penh, 156, 244, 290, 291,
 292, 294, 296, 297, 298, 302, 303,
 304, 305, 308, 309, 310, 314, 319,
 320, 343
 Phong Thổ, 114, 257
 Phong Thu, 115, 118
 Photisarath, 62, 63

Q

Qianlong, 21, 48, 52, 97, 101, 104,
 217, 220, 246, 342, 352
 Qibusen, 353
 Quân Minh Dương, 349
 Quảng Ngãi, 188
 Quảng Trị, 226, 256
 Quang Trung, 2, 101, 220, 233, 352,
 353
 Quy Nhơn, 144, 153, 222

R

Rama I^{er}, 40, 130, 131, 132, 133,
 134, 135, 137, 138, 139, 140, 141,
 143, 144, 146, 147, 148, 149, 150,

151, 152, 153, 154, 155, 157, 158,
 160, 166, 221, 222, 223, 224

Ramadhipati I^{er}, 265
 Ren Lanzhi, 349
 Ruan Yuan, 115, 116, 117, 118, 119,
 120, 123, 124, 125

S

Sạ Đầu, 74, 75
 Sai Ong Hue, 76, 217, 218, 221, 342
 Saïgon, 1, 66, 68, 69, 71, 83, 101,
 130, 133, 139, 148, 150, 213, 270,
 317, 341, 344
 Sambour, 187, 188
 Setthathirath, 74
 Shunzhi, 52, 89
 Siam, 19, 23, 26, 38, 40, 41, 66, 68,
 69, 95, 107, 127, 128, 129, 130,
 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137,
 138, 139, 140, 142, 143, 144, 145,
 146, 147, 148, 149, 150, 151, 153,
 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160,
 161, 162, 163, 164, 165, 166, 184,
 188, 199, 203, 213, 214, 221, 222,
 223, 224, 225, 226, 228, 231, 234,
 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241,
 242, 243, 246, 247, 249, 250, 251,
 258, 259, 260, 263, 267, 281, 282,
 284, 285, 287, 288, 289, 290, 297,
 300, 309, 315, 316, 318, 319, 342,
 343, 359
 Songshou, 350
 Sơn Tĩnh, 187
 Sun Shiyi, 112, 351
 Sun Zhuo, 347
 Sùng Sam, 160, 161, 162, 163

T

Tam Động, 159, 239, 249, 250, 251,
 253
 Tây Nguyên, 30, 168, 169
 Tinh Dương, 186
 Toghon, 73
 Tonkin, 8, 39, 50, 68, 74, 75, 102,
 104, 218, 219, 222, 341, 345, 368
 Tonsamrong, 131
 Tourane, 5, 269, 344
 Tô Thế Huy, 349
 Tôn Thất Hân, 72
 Tống Danh Lăng, 352
 Tống Phúc Đạm, 131, 132, 223
 Tống Phúc Ngoạn, 155, 243
 Tự Đức, 28, 78, 201, 207, 208, 209,
 210, 212, 344, 356, 359
 Tháilande, 216, 235
 Thanh Hóa, 75, 233
 Thăng Long, 20, 46, 61
 Thâm Nguyên, 249

Thân Tuyền, 347
 Thiệu Trị, 28, 51, 52, 54, 88, 147,
 175, 177, 178, 189, 193, 199, 200,
 201, 202, 203, 204, 206, 207, 208,
 209, 210, 211, 240, 263, 318, 319,
 344, 355, 356, 359
 Thuận Hóa, 172
 Thủy Xá, 171, 172, 175, 177, 178,
 179, 180, 182, 183, 187, 188, 190,
 192, 194, 195, 196, 197, 199, 200,
 204, 209, 240, 344, 359
 Trailok, 136
 Trần Anh Tông, 76, 77
 Trần Bá Kiên, 354
 Trần Biên, 257
 Trần Công Đán, 292
 Trần Cung Lịch, 351
 Trần Đại Quang, 320
 Trần Đăng Thiên, 352
 Trần Định, 257
 Trần Đình Gián, 348
 Trần Huy Chú, 350
 Trần Khánh Tiến, 357
 Trần Khắc Chung, 77
 Trần Man, 257
 Trần Minh Nghĩa, 353
 Trần Ninh, 184, 224, 253, 255, 256,
 257
 Trần Ngọc Thị, 352
 Trần Quang Hoa, 347
 Trần Tây Thành, 187, 188, 191, 196,
 311
 Trần Tĩnh, 257
 Trần Thánh Tông, 73
 Trần Thế Vinh, 347
 Trần Thục, 348
 Trần Trấn, 354
 Trần Văn Chuẩn, 356
 Trần Văn Hoán, 350
 Trần Văn Năng, 302
 Trần Văn Tuân, 131, 132, 223
 Trần Văn Trung, 355
 Trần Văn Đại, 354
 Trengganu, 139
 Triều Phúc, 218
 Trịnh Hoài Đức, 69, 70, 99, 102,
 271, 272, 273, 277, 278, 306, 353
 Trịnh Kiểm, 74
 Trịnh Thời Tế, 347
 Trịnh Vân, 232
 Trịnh Xuân Chú, 350
 Trương Hảo Hợp, 170, 355
 Trương Minh Giảng, 187, 309, 311,
 312
 Trương Quốc Dụng, 35, 36, 50, 58
 Trương Xuân Dục, 247

V

Vientiane, 19, 23, 40, 41, 76, 107,
 128, 153, 158, 159, 160, 161, 162,
 163, 167, 184, 186, 198, 213, 214,
 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221,
 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228,
 229, 231, 232, 233, 234, 235, 236,
 237, 238, 239, 240, 242, 243, 244,
 245, 246, 248, 249, 250, 251, 252,
 253, 254, 255, 256, 257, 258, 260,
 281, 284, 302, 316, 318, 319, 342,
 343, 352
 Vĩnh Bảo, 195, 197
 Vĩnh Khắc, 195
 Vĩnh Liệt, 195
 Vĩnh Tế, 290, 305, 306, 343
 Vĩnh Tuân, 195
 Võ Tánh, 130
 Võ Văn Tín, 115
 Võ Vương, 217
 Vũ Công Đạo, 347
 Vũ Duy Hải, 347
 Vũ Duy Nghị, 353
 Vũ Duy Tề, 350
 Vũ Huy Chiêu, 355
 Vũ Huy Tấn, 352
 Vũ Huy Thịnh, 351
 Vũ Khâm Lân, 350
 Vũ Trần Thiệu, 350, 351
 Vũ Trinh, 354
 Vũ Văn Tuấn, 356
 Vũ Vinh Thành, 352
 Vương Hữu Quang, 355

W

Wang Zhaojun, 64, 65
 Wat Phnom, 304
 Wu Guang, 346
 Wu Sangui, 231
 Wuhei, 51, 347

X

Xieng Khouang, 224, 225, 255, 256
 Xiyu, 245

Y

Yang Yandi, 269, 270, 271, 272, 342
 Yang Zhaojie, 347
 Yên Sơn, 249
 Yongzheng, 96, 97
 Yunnan, 108, 114, 124
 Yungui, 115, 116, 124

Z

Zhang Qin, 115, 118, 119, 120, 124,
125
Zhang Yibi, 346

Zhaosherong, 107
Zhou Can, 51, 347
Zhou Dagan, 299
Zhu Zhiyuan, 346

GLOSSAIRE

án sát sứ	按察使	jugé provincial
bá	伯	comte
Bắc Kỳ	北圻	territoire nord (litt.) ; Tonkin
bang giao	邦交	relations diplomatiques
bang giao đại lễ	邦交大禮	grande cérémonie diplomatique
biên phiên	邊藩	glacis protecteur (voir : phiên)
binh bộ	兵部	Ministère de l'armée
bố chính sứ	布政使	gouverneur civil de la province
bút đàm	筆談	conversation par écrit
cai cơ	該奇	commandant de l'armée
cai đội	該隊	capitaine
cần dân	勤民	se dévouer pour le bien du peuple
câu phong	求封	solliciter l'investiture
chiếu	朝	audience au palais impérial ; dynastie
chính sứ	正使	ambassadeur
chú	主	seigneur
Chùa quán sứ	館使寺	Pagode pour installer les ambassadeurs
cơ mật viện	機密院	Conseil secret
công	公	duc
cống	貢	tribut
cống sứ	貢使	ambassadeur chargé du tribut
công bộ	工部	Ministère des travaux publics
cứu nước		sauver le pays
đế	帝	empereur
địch	狄	<i>barbare</i>
di	夷	<i>barbare</i>
di địch	夷狄	<i>barbare</i>
dụ tế lễ	諭祭禮	cérémonie des condoléances
gia phả	家譜	généalogie
Hàn lâm viện	翰林院	Académie d'études littéraires
hầu	侯	marquis
hiệp kỉ lịch	協紀曆	calendrier impérial (Viêt Nam)
hình bộ	刑部	Ministère de la justice
hiếu	孝	piété filiale
hộ bộ	戶部	Ministère des Finances

hoài nhu viễn nhân	懷柔遠人	se concilier les cœurs des peuples éloignés par la douceur
hữu kì	右畿	[régions] droites de la Capitale
hữu trực	右直	[provinces) droites en dépendance directe
huyện	縣	district, sous-préfecture
jiufu	九服	neuf régions hiérarchiques
khâm thiên giám	欽天監	Institut impérial de l'astronomie
khoa cử	科舉	stèles des mérites sacrées
kinh lược biên vụ	經略邊務	chargé des affaires frontalières
kinh lược sứ	經略使	commssaire impérial
kính thiên	敬天	respecter le Ciel
lai bộ	吏部	Ministère du personnel civil
lân hảo	鄰好	voisins amicaux
lãnh binh	領兵	chef de bataillon
lễ	禮	rites
lễ bộ	禮部	Ministère des Rites
man	蠻	<i>barbare</i>
man di	蠻夷	<i>barbare</i>
man trưởng	蠻長	chef <i>barbare</i> (jarai)
mục lân chi nghị	睦鄰之誼	amitié de bon voisinage
nam	男	baron
Nam Kỳ	南圻	territoire sud (litt.) ; Cochinchine
nam tiến	南進	marche vers le Sud
ngoại phiên	外藩	glacis protecteur (voir : <i>phiên</i>)
ngọc khuyết	玉闕	palais de Jade ; palais impérial ; palais royal
ngụy tây	偽西	illégitimes les Tây Sơn
nhung	戎	<i>barbare</i>
nội các	內閣	cabinet (de la cour impérial)
nội đế ngoại thần	內帝外臣	empereur [face] à l'intérieur et sujet [face] à l'extérieur
phật vương	佛王	roi du bouddha
phiên	藩	glacis protecteur (litt.) clôture
phiên ngữ	番語	langue <i>barbare</i> ; langue étrangère
phiên phong	藩封	glacis protecteur (voir : <i>phiên</i>)
phiên thần	藩臣	glacis protecteur (voir : <i>phiên</i>)
phó sứ	副使	ambassadeur adjoint
phó tướng	副將	vice-général
quân thần	君臣	monarque et sujet (ministre)
quốc ngữ	國語	langue nationale (vietnamienne)
quốc sử quán	國史館	Bureau d'histoire de l'État
sách phong lễ	冊封禮	cérémonie de l'investiture
sách trưởng	冊長	chef de bourgade <i>barbare</i> (jarai)
tả kì	左畿	[régions] gauches de la Capitale
tả trực	左直	[provinces] gauches en dépendance directe

tập hiền viện	集賢院	Institut de Formation des Sages
tham tri	參知	vice-ministre (Nguyễn)
thần công bi	神功碑	stèle des mérites sacrées érigée à l'entrée du mausolée impérial
thánh triều	聖朝	dynastie sacrée
thị lang	侍郎	vice-ministre (Qing) responsable d'un département du ministère (Nguyễn)
thiên hạ	天下	sous le Ciel
thiên mệnh	天命	mandat du Ciel
thiên triều	天朝	Empire céleste ; dynastie céleste
thiên tử	天子	fils du Ciel
thỉnh phong	請封	demandeur l'investiture
thông khoản	通款	témoigner l'amitié
thượng đạo phiên bình	上道藩屏	glacis protecteur des hautes régions
thượng thư	尚書	ministre
tôn nhân phủ	尊人府	Tribunal dynastie
tổng đốc	總督	vice-roi (Chine)
tổng trấn	總鎮	gouverneur général (Nguyễn)
tuế cống	歲貢	contribution tributaire périodique
tử	子	vicomte
tứ dịch quán/ tứ di quán/ Siyiguan	四驛館/ 四夷館	Maison des barbares de quatre directions
tứ phương vô sự	四方無事	Tranquillité aux quatre directions
vua	君	monarque
vua trời	君天	monarque du Ciel

LISTES DES CARTES, CROQUIS ET FIGURES

<i>Croquis 1 - Les lieux principaux concernant les ambassades vietnamiennes en 1802</i>	103
<i>Croquis 2 - Le Viêt Nam et ses pays voisins pendant l'affaire du prince Ong Mankhu</i>	108
<i>Croquis 3 - Conflit frontalier sino-vietnamien de 1831</i>	113
<i>Croquis 4 - La Cochinchine dans les années 1780 et 1790</i>	130
<i>Croquis 5 - Les puissances de la péninsule indochinoise au début du XIX^e siècle</i>	152
<i>Croquis 6 - Hauts Plateaux du Centre (Tây Nguyên) du Viêt Nam</i>	169
<i>Croquis 7 - L'itinéraire de l'excursion des Nguyễn pour les États jarai</i>	189
<i>Croquis 8 - Situation géopolitique du Viêt Nam face au royaume de Vientiane au début du XVIII^e siècle</i>	215
<i>Croquis 9 - Second glacis protecteur des Nguyễn</i>	248
<i>Croquis 10 - Voie maritime à partir de Hà Tiên au XIX^e siècle</i>	287
<i>Croquis 11 - Territoire approximatif de la Cité de Trần Tây des Nguyễn</i>	311
<i>Tableau 1 - Les participants dans le conflit frontalier sino-vietnamien en 1829</i>	115
<i>Tableau 2 - Matrice des gains du jeu de poulet</i>	122
<i>Tableau 3 - Les six députations de Nguyễn Ánh avec la mission de présenter « l'arbre en or et en argent » au Siam</i>	136
<i>Tableau 4 - Les corrections apportées par Thiệu Trị dans le Biểu văn de l'État du Feu</i> ...	206
<i>Tableau 5 - Rois du royaume de Vientiane</i>	221
<i>Figure 1 - La vision du monde de la Chine ancienne</i>	12
<i>Figure 2 - L'Empire et le monde aux yeux de Hué vers 1840</i>	25
<i>Figure 3 - Schéma des « neuf régions hiérarchiques » illustré dans un livre canonique du confucianisme réimprimé au XVII^e siècle</i>	27
<i>Figure 4 - Deux versions de l'ouvrage de Trương Quốc Dụng</i>	36
<i>Figure 5 - Le décret pour canoniser la princesse Huyền Trân</i>	79
<i>Figure 6 - Figures de mandarins et de gens du peuple vietnamiens conçues par le peintre impérial des Qing</i>	98

<i>Figure 7 - Sceau de vassalité du royaume de Luang Prabang à la Chine</i>	110
<i>Figure 8 - Une réplique de l'arbre en or</i>	137
<i>Figure 9 - L'arbre en or et en argent présenté à un arbre sacré (le pipal) au mont Phou Si, Luang Pranbang</i>	142
<i>Figure 10 - Calendrier de l'Empire vietnamien (1933)</i>	202
<i>Figure 11 - Les habits de Cour du Viêt Nam (1865)</i>	205
<i>Figure 12 - Statue d'Anouvong à Vientiane, Laos</i>	236
<i>Figure 13 - Un autel dans le temple de Nguyễn Hữu Cảnh à Biên Hòa, Đồng Nai</i>	278
<i>Carte 1 - Frontière sino-vietnamienne à Mùng So, décrite dans la géographie officielle des Qing</i>	124
<i>Carte 2 - Gia Định et ses environs</i>	173
<i>Carte 3 - La province du Phú Yên</i>	176
<i>Carte 4 - Configuration de surface du Viêt Nam</i>	230
<i>Carte 5 - Carte générale du Viêt Nam (1838)</i>	252
<i>Carte 6 - Le delta du Mékong de l'époque de la principauté des Nguyễn</i>	269
<i>Carte 7 - Topographie du Sud de la Péninsule indochinoise</i>	295

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1. Concepts fondamentaux et choix de traduction	7
(1) Appellation du pays	7
(2) Des rites à l'ordre social et à la hiérarchie diplomatique.....	8
(3) Différenciation de la <i>Chine</i> et des <i>barbares</i>	11
(4) Traduction de termes de science politique : entre chinois classique et français d'une part, moderne et ancien de l'autre	13
2. Le système tributaire vietnamien : de l'historiographie chinoise à l'historiographie vietnamienne	15
(1) « L'ordre mondial chinois » de Fairbank et son influence.....	17
(2) Des nouvelles notions théorisées	18
(3) Les études sur les relations tributaires sino-vietnamiennes	20
3. Le « système » tributaire des Nguyễn, de quoi s'agit-il ?.....	22
(1) La formation du « système » tributaire	22
(2) Un monde en cercles concentriques	24
4. Les documents et la démarche méthodologique	28
(1) Délimitation du sujet.....	28
(2) Des Chroniques véridiques et dénaturées.....	29
(3) Les recueils des lois et institutions, une figuration de l'ordre	33
(4) Les manuscrits anonymes	34
(5) Au-delà d'une vision vietnamo-centrée.....	37
5. Structure des chapitres : « le corps » et « l'esprit »	40
CHAPITRE I : Les dilemmes d'une idéologie importée	43
1, Supériorité et infériorité dans les relations sino-vietnamiennes.....	44
(1) « Les Qing sont des <i>barbares</i> » : une voie de plus en plus difficile	45
(2) Construire une égalité	52
2, Chercher à forger une supériorité dans le passé.....	59
(1) Illusions construites dans les ouvrages des lettrés et les historiographies d'État	60

(2) Nguyễn Thị Ngọc Vạn, une princesse oubliée des Nguyễn.....	63
(3) Les intermariages dans l’histoire vietnamienne aux yeux des Nguyễn	72
Conclusion	81
CHAPITRE II : Le système tributaire sino-vietnamien du XVII^e au XIX^e siècle :	
un moyen de conserver la paix ?.....	83
1, Le caractère institutionnel des relations tributaires entre les dynasties vietnamiennes et les Qing.....	86
(1) Une histoire silencieuse	86
(2) La vertu protectrice.....	88
(3) Les valeurs identiques.....	93
2, La gestion des Nguyễn face aux crises diplomatiques potentielles.....	101
(1) La stratégie d’un prétendant au trône vietnamien : Nguyễn Ánh en 1802	101
(2) Le maintien des relations bilatérales : l’affaire du prince Ong Mankhu.....	106
3, Distance et hiérarchie dans un conflit frontalier sino-vietnamien de 1831	111
(1) L’origine du conflit et la vision des Nguyễn de la stratégie du vice-roi chinois	113
(2) Guerre épistolaire entre les subalternes chinois et vietnamiens.....	118
(3) La stratégie du bord de l’abîme.....	122
Conclusion	126
CHAPITRE III : Alliance délicate entre les Nguyễn et les Chakri du Siam.....	127
1, La « dette » diplomatique de Nguyễn Ánh envers les Chakri.....	129
(1) Nguyễn Ánh sert à la Cour des Chakri du Siam (1784-1787)	130
(2) Le départ de Nguyễn Ánh du Siam	133
2, « L’arbre en or et en argent » et les présents de Nguyễn Ánh au Siam (1788-1801)	136
(1) « L’arbre en or et en argent », un symbole de soumission ?	136
(2) Missions à la fois rituelles et pratiques	139
3, L’héritage politique de l’expérience de Nguyễn Ánh	143
(1) Établissement des relations diplomatiques et relation personnelle entre les deux monarques	143
(2) La « guerre épistolaire » de Rama II et la riposte de Minh Mệnh (1810-1824)	147
4, Les négociations des Nguyễn avec les Chakri au sujet des affaires péennsulaires et la rupture finale de deux parties	151
(1) Les Nguyễn et les Chakri face à la question cambodgienne (1810-1812).....	152

(2) La rébellion d'Anouvong et la vaine recherche d'un consensus (1827-1832)	158
(3) Rupture de l'alliance et retour du concept de « la différenciation de la Chine et des <i>barbares</i> »	164
Conclusion	166
CHAPITRE IV : Les États de l'Eau et du Feu : le discours politique du Viêt Nam et la « création » de deux pays vassaux aux XVIII ^e et XIX ^e siècles	167
1, Analyse des renseignements et reconstruction historique	170
(1) Du « roi du Feu » au « roi du Hỏa Xá »	171
(2) « Reconstruire » l'histoire des premiers contacts	178
2, Chercher les États de l'Eau et du Feu	183
3, La comédie politique sous les règnes de Minh Mệnh et Thiệu Trị	193
(1) « Civiliser les barbares par les rites et la droiture » à la cour	193
(2) Les œuvres diplomatiques des empereurs des Nguyễn	199
Conclusion	211
CHAPITRE V : Le royaume de Vientiane dans l'ombre du Siam et la recherche par les Nguyễn d'une paix perpétuelle à la frontière occidentale	213
1, Chemins vers les relations tributaires	215
(1) Des relations tributaires entre la Cochinchine et le Vientiane avant 1805 ?	216
(2) Le moment opportun pour le renforcement des relations entre la Cochinchine et le Vientiane	219
(3) Repeindre l'histoire de la coopération et l'établissement des relations tributaires institutionnelles	224
2, Le Vientiane, « glacis protecteur » de l'Empire	231
(1) La cordillère annamite et la sécurité du Viêt Nam	231
(2) L'intervention des Nguyễn dans le soulèvement d'Anouvong	235
3, La construction d'un second « glacis protecteur »	248
(1) Le royaume de Vientiane ou la cité de Vientiane ?	249
(2) L'établissement d'administration vietnamienne dans les petits États montagnards	255
Conclusion	260
CHAPITRE VI : Dynamique endogène de l'expansionnisme des Nguyễn dans leurs relations tributaires avec le royaume du Cambodge	262
1, Les relations entre la Cochinchine et le Cambodge au cours de la « marche vers le Sud »	264

(1) Établissement des relations tributaires	264
(2) Les migrants et la vietnamisation (Việt Nam hóa) au delta du Mékong	267
(3) Écrire l'histoire des relations entre la Cochinchine et le Cambodge sur fond de « marche vers le Sud »	274
2, Ouverture : la politique radicale des Nguyễn envers le Cambodge	280
(1) Nouvelle forme des relations tributaires après 1802	281
(2) Espionner pour mieux régner : informateurs des Nguyễn au Cambodge et au Siam	284
3, « L'état intermédiaire » des relations tributaires entre le Việt Nam et le Cambodge	290
(1) Protectorat ambigu du Việt Nam au Cambodge et défense régionale conjointe	291
(2) Élargissement du pouvoir et des obligations	298
(3) Engagement et bénéfice politique	303
(4) Répercussion de « l'état intermédiaire » durant la domination vietnamienne au Cambodge	308
Conclusion	313
CONCLUSION	315
SOURCES	321
BIBLIOGRAPHIE	329
ANNEXES	341
1. Chronologie	341
2. Les ambassadeurs vietnamiens en Chine et les ambassadeurs chinois au Việt Nam (1647-1858)	346
3. Résumé des parties du <i>Đại Nam thực lục</i>	358
INDEX	361
GLOSSAIRE	368
LISTES DES CARTES, CROQUIS ET FIGURES	371
TABLE DES MATIÈRES	373

RÉSUMÉ

À partir de l'historiographie d'État des Nguyễn, de recueils de lettrés vietnamiens, et de documents produits par les pays voisins du Viêt Nam, cette thèse analyse la politique étrangère de la Cour des Nguyễn, en particulier l'adaptation et l'évolution du système tributaire chinois au Viêt Nam à l'époque ancienne. Elle se fonde sur plusieurs études de cas telles que les relations des Nguyễn avec la Chine, le Siam, le Cambodge et les autres pays péninsulaires, mais elle ne se borne pas au domaine diplomatique. Elle montre la manière dont les interprétations par les empereurs et les lettrés des Nguyễn de nombreux événements diplomatiques, ainsi que la compilation des historiographies d'État, ont participé à la construction d'un système tributaire typiquement vietnamien. En dépassant le mirage construit par ces interprétations, cette thèse vise à montrer, au-delà des préceptes ronflants du confucianisme, l'utilisation pragmatique des relations tributaires dans la diplomatie vietnamienne.

MOTS CLÉS

Viêt Nam ; dynastie Nguyễn ; système tributaire

ABSTRACT

Based on the state historiography of the Nguyễn, collections of Vietnamese literati, and documents produced by Vietnam's neighbours, this thesis analyses the foreign policy of the Nguyễn court, particularly the adaptation and evolution of the Chinese tributary system in Vietnam in the ancient period. It is based on several case studies such as the Nguyễn's relations with China, Siam, Cambodia and other peninsular countries, but it is not limited to the diplomatic realm. It shows how the interpretations by Nguyễn emperors and literati of many diplomatic events, as well as the compilation of state historiographies, participated in the construction of a typically Vietnamese tributary system. Going beyond the mirage constructed by these interpretations, this thesis aims to show, beyond the rhetorical precepts of Confucianism, the pragmatic use of tributary relations in Vietnamese diplomacy.

KEYWORDS

Viêt Nam; Nguyễn dynasty; tributary system